Formation du concept Croissant : contribution à l'histoire de la dialectologie française au XIXe siècle

Guylaine Brun-Trigaud

▶ **To cite this version:**

Guylaine Brun-Trigaud. Formation du concept Croissant : contribution à l'histoire de la dialectologie française au XIXe siècle. Linguistique. Université de Paris 13, 1989. Français. NNT : . tel-01370562

HAL Id: tel-01370562
https://hal.science/tel-01370562v1

Submitted on 22 Sep 2016

HAL is a multi-disciplinary open access archive for the deposit and dissemination of scientific research documents, whether they are published or not. The documents may come from teaching and research institutions in France or abroad, or from public or private research centers.

L'archive ouverte pluridisciplinaire **HAL**, est destinée au dépôt et à la diffusion de documents scientifiques de niveau recherche, publiés ou non, émanant des établissements d'enseignement et de recherche français ou étrangers, des laboratoires publics ou privés.

Distributed under a Creative Commons Attribution - NoDerivatives 4.0 International License

Guylaine Patricia
BRUN-TRIGAUD

Université Paris XIII
UER Sciences du langage

Formation du concept *Croissant* :
contribution à l'histoire de la dialectologie française au XIX^{e} siècle

Volume I

Doctorat nouveau régime

1989

Université Paris XIII

UER Sciences du langage

Formation du concept *Croissant* : contribution à l'histoire de la dialectologie française au XIX^{e} siècle

Volume I

Thèse soutenue par Guylaine Patricia BRUN-TRIGAUD

sous la direction de M. Jacques CHAURAND

le 12 décembre 1989, en vue de l'obtention

du doctorat nouveau régime devant le jury composé de

Melle Brigitte HORIOT,

Mme Marie-Rose SIMONI-AUREMBOU,

M. Gabriel BERGOUNIOUX.

Remerciements

Nous tenons aujourd'hui à remercier Mme Marie-Rose Simoni-Arembou qui, tout au long de ces dernières années, a témoigné de l'attention et de l'intérêt à notre travail en l'encadrant,

ainsi que MM. Jacques Chaurand et Gabriel Bergounioux dont les suggestions nous ont été particulièrement précieuses dans certaines étapes de notre recherche.

Merci aussi à Mme Mulon pour ses conseils et son accueil toujours chaleureux.

Enfin ce travail est dédié à ceux qui depuis de longues années nous ont aidée et soutenue pour mener à bien ce travail.

Table des Matières

Introduction générale 13

Première partie **25**
Introduction aux chapitres 1, 2 et 3 25

1 : L'enquête des Coquebert de Montbret : un premier pas vers la géographie linguistique **28**

1.1 : Introduction 28
1.1.1 : Les sources identifiables 29
1.1.1.1 : Quelques travaux du XVIII[e] siècle . . . 29
1.1.1.2 : Le début du XIX[e] siècle 32
1.1.2 : Le choix de la correspondance 33

1.2 : Les données de cette correspondance : une tentative de reconstruction chronologique 38
1.2.1 : Des premières constatations au "déclic" . . . 38
1.2.1.1 : Quelques réponses en avant-propos . . . 38
1.2.1.2 : "Le déclic" 40
1.2.2 : A la recherche de la limite 47
1.2.2.1 : Première vérification, réponse pour le département de la Haute-Loire 47
1.2.2.2 : Réponses pour les départements de la Creuse et de la Haute-Vienne 48
1.2.3 : Une minutieuse investigation pour l'Ouest . . 53
1.2.3.1 : Réponses pour le département de la Charente 53
1.2.3.2 : Réponses pour le département de la Gironde 64
1.2.4 : Chronologie 70

1.3 : Les publications des résultats 75
1.3.1 : 1812, un premier bilan pour les Coquebert de Montbret 75
1.3.2 : 1831, un second bilan 80

1.4 : Conclusion sur l'Enquête de l'Empire 84

2 : 1830-1860 : les philologues précurseurs de la dialectologie, diverses ébauches de tracés **86**
Introduction 86

2.1 : Quelques figures de la philologie française et étrangère, à la suite des Coquebert de Montbret . 87
2.1.1 : Jean-Jacques Champollion-Figeac 87
2.1.1.1 : Les travaux 87
2.1.1.2 : Un émule de Champollion-Figeac, Pierquin de Gembloux 90
2.1.2 : Incidences de la limite des Coquebert de Montbret 93
2.1.2.1 : Bottin, un peu de publicité 93
2.1.2.2 : Fallot et Burguy, une tentative d'introduction des travaux allemands 94
2.1.2.3 : Mandet, coup d'oeil critique sur le "mythe" de la Loire 97
2.1.2.4 : Tailliar 99

2.2 : Les "congrès scientifiques" 101
2.2.1 : Blois, 1836 101
2.2.2 : Clermont-Ferrand, 1838 101
2.2.3 : Tours, 1847 102
2.2.3.1 : Dufaur de Montfort 103
2.2.3.2 : de Sourdeval 104
2.2.3.3 : D'Argenson 105
2.2.4 : Limoges, 1859 107

2.3 : Vers la cartographie … 109
2.3.1 : Une étude complète des patois français . . . 109
2.3.1.1 : Schnakenburg, un travail de synthèse . . 109
2.3.1.2 : Bilan sur différentes répartitions . . . 110

2.3.2 : Les cartographes 113
2.3.2.1 : Des projets ··· 114
2.3.2.2 : ··· au premier essai 115
2.3.2.3 : H. Berghaus et A. Fuchs 117

2.4 : Les travaux étrangers et leurs échos en France . . 124
2.4.1 : Les délimitations de Diez 124
2.4.1.1 : Trois limites 124
2.4.1.2 : Les continuateurs en Allemagne 127
2.4.2 : A la suite des romanistes allemands ··· quelques philologues français 127
2.4.2.1 : Ampère 127
2.4.2.2 : Couture 129

2.5 : Bilan des délimitations de la fin du XVIII[e] siècle à 1860 130

3 : Les études locales 132

3.1 : Introduction 132

3.2 : Quelques érudits locaux 133
3.2.1 : L'Ouest (Charente, Charente maritime, Vienne) 133
3.2.1.1 : Dreux du Radier et La Révellière-Lépeaux, premiers essais 133
3.2.1.2 : Quenot 134
3.2.1.3 : La Fontenelle de Vaudoré et Cardin, le congrès scientifique de Blois 136
3.2.1.4 : Michon, une première carte pour la Charente 137
3.2.1.5 : Louis Favre, une compilation 140
3.2.2 : Marche et Limousin (Creuse et Haute-Vienne) . 142
3.2.2.1 : François Vincent, première étude sur les parlers de la Creuse 142
3.2.2.2 : L'Abbé Rougerie 145
3.2.2.3 : Ruben, une autre compilation 146
3.2.3 : Berry et Centre 150
3.2.4 : Bourbonnais (Allier) 150
3.2.4.1 : Les historiens 151
3.2.4.2 : Tixier, premiers travaux sur le Bourbonnais 153

Deuxième partie 156
Introduction aux chapitres 4, 5 et 6 156

4 : En attendant l'enquête de Tourtoulon et Bringuier . 158

4.1 : Littré, Paris et Meyer, une certaine conception des dialectes 158
4.1.1 : Littré, un regard neuf 158
4.1.2 : Paul Meyer et Gaston Paris, les débuts . . . 159
4.1.3 : Paul Meyer et la question des dialectes, une polémique qui s'installe 161
4.1.3.1 : Le mémoire sur les dialectes d'oc . . . 162
4.1.3.2 : Meyer et Ascoli 164
4.1.4 : Quelques élèves ou condisciples 166
4.1.4.1 : Pour la diffusion en milieu scolaire, Brachet ··· 166
4.1.4.2 : Aubertin ··· 168
4.1.4.3 : ··· et Gautier 169

4.2 : Autour de la Société des langues romanes 171
4.2.1 : Naissance de la Société des langues romanes . 171
4.2.1.1 : Les tenants des origines celtiques du français, Boucherie et Granier de Cassagnac 172
4.2.2 : Les activités de la Société des langues romanes 173
4.2.2.1 : La *Revue des langues romanes* 173
4.2.2.2 : Boucoiran-Pons 174
4.2.2.3 : Boehmer 175
4.2.2.4 : Caudéran 178

4.2.2.5 : Hovelacque, une lecture de Caudéran . . 179
4.2.2.6 : Granier de Cassagnac, une nouvelle tentative 180
4.2.3 : Deux grandes figures de la Société des langues romanes 183
4.2.3.1 : Anatole Boucherie 183
4.2.3.2 : Camille Chabaneau 185

4.3 : Bilan des délimitations 1860-1876 [1890] 187

5 : Premier bilan général sur un siècle de délimitations 188

5.1 : Les délimitations, nature et structure 189
5.1.1 : Le vocabulaire autour des délimitations . . . 189
5.1.1.1 : Les substantifs, nature des délimitations 189
5.1.1.2 : Attributs et épithètes, leur forme et leur statut 190
5.1.1.3 : La structure 191
5.1.1.4 : Le sens du mouvement 192
5.1.2 : Les images autour de la limite 192

5.2 : Les repères 193
5.2.1 : Le nombre 193
5.2.2 : Les composantes 196
5.2.2.1 : Les provinces 196
5.2.2.2 : Les départements 197
5.2.2.3 : Les villes 197
5.2.2.4 : De l'utilisation de la géographie physique 202

6 : L'enquête de Tourtoulon et Bringuier 207

6.1 : Préliminaires 207

6.2 : 1873-1876, histoire d'une enquête 210
6.2.1 : Les pièces du dossier 210
6.2.2 : Naissance et déroulement des enquêtes 210
6.2.2.1 : La première mission 210
6.2.2.2 : La seconde mission 212
6.2.3 : L'*Etude sur la limite*··· des innovations en matière de dialectologie 212
6.2.3.1 : Les publications 212
6.2.3.2 : Une enquête sur place 217
6.2.3.3 : Nécessité et choix des critères 217
6.2.3.4 : Les informateurs et les informatrices . 219
6.2.3.5 : La transcription, nécessité d'un alphabet unique 220
6.2.3.6 : Une théorie des dialectes 220
6.2.4 : De la théorie à la pratique, le "sous-dialecte marchois" 221
6.2.4.1 : Quelques réflexions d'ordre général à propos du langage mixte 221
6.2.4.2 : Pour une délimitation 225
6.2.4.3 : Le "sous-dialecte marchois" et ses variétés 225

6.3 : Les prolongements de l'enquête de Tourtoulon et Bringuier 231
6.3.1 : Les comptes-rendus 231
6.3.2 : Difficile passage à la postérité 233
6.3.3 : Une seconde mission ? 235
6.3.3.1 : Pour une seconde mission, premiers témoignages 235
6.3.3.2 : Les témoignages tardifs et ··· restrictifs 239
6.3.4 : Hovelacque, un disciple de Tourtoulon 242

Troisième partie 250
Introduction aux chapitres 7, 8, 9 et 10 250

7 : La grande polémique sur les dialectes : la limite oc-oïl au coeur du débat 252

7.1 : Deux études sur les parlers de la Creuse : la science contre l'érudition, Thomas contre Vincent 252
7.1.1 : Antoine Thomas et la mise en application de la théorie de Paul Meyer 253
7.1.2 : François Vincent et les patois de la Creuse . 254
7.1.2.1 : Les caractères phonétiques 256
7.1.2.2 : La morpho-syntaxe 257
7.1.2.3 : Une particularité du «patois du nord», les «mouillements» 258
7.1.2.4 : Domaine du «patois du nord» 259

7.2 : Le discours de Paris 264
7.2.1 : La théorie de Paul Meyer 264
7.2.2 : Condamnation de Tourtoulon et Bringuier, changement dans les études philologiques 266
7.2.3 : L'image 267

7.3 : La réaction de la Société des langues romanes . . 270
7.3.1 : La communication de Charles de Tourtoulon . . 270
7.3.2 : Dernière flèche de Charles de Tourtoulon . . 271
7.3.3 : La proposition de la Société des langues romanes en matière de limite 272
7.3.4 : La fausse interview 274

8 : Paul Meyer, Gaston Paris et leurs élèves en France et en Allemagne 276

8.1 : Les différentes approches de la limite oc-oïl par Paul Meyer 276
8.1.1 : Paul Meyer et les parlers du Croissant . . . 276
8.1.2 : Paul Meyer et la vulgarisation du savoir . . 276
8.1.3 : Paul Meyer et les institutions 277
8.1.4 : Un témoignage inédit des cours de Paul Meyer 278

8.2 : Jules Gilliéron et l'ALF 281
8.2.1 : Quelques travaux préparatoires 281
8.2.2 : L'*ALF* 281
8.2.3 : Une vision nouvelle des dialectes et de leurs limites 282
8.2.4 : Une révélation de l'ALF … un *Croissant* . . . 286
8.2.5 : Le *Croissant* dans le réseau de l'ALF 286

8.3 : Les élèves et disciples de Gaston Paris et Paul Meyer 291
8.3.1 : Arsène Darmesteter 291
8.3.2 : Ferdinand Brunot 292
8.3.3 : L'Abbé Rousselot 296
8.3.3.1 : L'enquête, les informateurs 296
8.3.3.2 : Quelques indications nouvelles sur les parlers du *Croissant* 297
8.3.4 : Albert Dauzat 299
8.3.5 : Antoine Thomas, suite et fin 301

8.4 : Les travaux étrangers 303
8.4.1 : La méthodologie allemande 303
8.4.2 : Influences déterminantes du *Grundriss* ··· à l'étranger 307
8.4.2.1 : Wilhem Meyer-Lübke 308
8.4.3 : Incidence sur les travaux français 309
8.4.3.1 : La délimitation de Paris 309
8.4.3.2 : Joseph Anglade 310
8.4.3.3 : Edouard Bourciez 311
8.4.4 : Les suites du discours de Gaston Paris en Allemagne 315
8.4.4.1 : Horning 315
8.4.4.2 : Louis Gauchat 315
8.4.5 : Morf, une tentative d'explication de la limite 316

9 : D'autres regards sur la limite oc-oïl 319

9.1 : En marge des romanistes, pour une vulgarisation du savoir 319
9.1.1 : Les grammaires et autres manuels scolaires . 319
9.1.2 : Les dictionnaires 322
9.1.3 : Les compilations 324

9.2 : En dehors des romanistes, les érudits locaux et les géographes 326
9.2.1 : Les études locales 326
9.2.1.1 : Les dictionnaires et glossaires 326
9.2.1.2 : Les parlers bourbonnais 328
9.2.2 : Les géographes, un autre point de vue 328
9.2.2.1 : Joanne, la vulgarisation d'un certain savoir 330
9.2.2.2 : Bref retour à Berghaus 330
9.2.2.3 : Reclus et Andree, une union audacieuse . 331
9.2.2.4 : Un peu de géographie locale 333

10 : 1913, une année décisive 337

10.1 : La Charente, un terrain très exploité 338
10.1.1 : Terracher, une nouvelle configuration du *Croissant* 338
10.1.2 : Un siècle d'enquêtes en Charente 343

10.2 : Vers le Croissant 352
10.2.1 : Le Général Plazanet 352
10.2.2 : Jules Ronjat 356

10.3 : Bilan sur les délimitations de 1876 à 1913 . . . 361
10.3.1 : Tableau des délimitations de 1876 à 1913 . . 361
10.3.2 : Etude sur les délimitations 363
10.3.2.1 : Nature et structure 363
10.3.2.2 : Les repères 365
Conclusion générale 371

Bibliographies 375
Références bibliographiques 376
Bibliographie complémentaire 396

Annexes 402

Annexe A Enumérations des dialectes français 403
Annexe B 406
Annexe C Quelques traductions de la Parabole de l'enfant prodigue 409
Annexe D 413
Annexe E 414
Annexe F 415

Index 419
Index des noms de lieux cités 420
Index des noms de personnes citées 480

Tableaux

Tableau 1: Répartition par domaine des ouvrages contenant une délimitation 16

Tableau 2: Données en nombre pour chaque période 18

Tableau 3: Répartition des ouvrages par type de délimitation . 19

Tableau 4: Pourcentage d'ouvrages citant la Loire 20

Tableau 1.1: Reconstitution de la chronologie (1807-1808) . 70

Tableau 1.2: Reconstitution de la chronologie (1809-1810) . 72

Tableau 1.3: Reconstitution de la chronologie (1810-1812) . 73

Tableau 2.1: Répartition des dialectes dans les départements concernés par la limite oc-oïl 112

Tableau 2.2: Synthèse des auteurs de délimitation depuis la fin du XVIII[e] siècle à 1860 130

Tableau 3.1: les données de la bipolarisation 156

Tableau 4.1: Bilan des délimitations 1860-1876 [1890] 187

Tableau 5.1: Les substantifs 189

Tableau 5.2: Nombre de repères par délimitation 195

Tableau 5.3: Les provinces citées dans les délimitations . 196

Tableau 5.4: Les villes les plus citées dans les délimitations avant 1876 (Première partie) 198

Tableau 5.5: Les villes les plus citées dans les délimitations avant 1876 (Deuxième partie) 200

Tableau 5.6: Les composantes des délimitations avant 1876 . 204

Tableau 5.7: Récapitulation des délimitations de la fin du XVIIIe siècle à 1876 [1880] 205

Tableau 6.1: Classement des sous-variétés d'après les critères 227

Tableau 6.2: Classement des sous-variétés d'après les exemples 228

Tableau 8.1: Influences de la carte du *Grundriss* ··· 313

Tableau 1: Enquêtes en Charente, cantons d'Aubeterre, Chalais, Brossac, Baignes, Barbezieux, Montmoreau, Lavalette, La Couronne, Blanzac 345

Tableau 2: Enquêtes en Charente, cantons de Chateauneuf, Ségonzac, Montbron, Soyaux, Ruelle, Angoulême, Hiersac, Jarnac, Montemboeuf 346

Tableau 3: Enquêtes en Charente, cantons de La Rochefoucauld, St-Amant-de-Boixe, Rouillac, Cognac, Chabanais . 347

Tableau 4: Enquêtes en Charente, cantons de St-Claud, Mansle, Aigre, Confolens 348

Tableau 5: Enquêtes en Charente, cantons de Champagne-Mouton, Ruffec, Villefagnan 349

Tableau 10.1: Délimitations 1876-1913 361

Tableau 10.2: Les substantifs 363

Tableau 10.3: Nombre de repères par délimitation 365

Tableau 10.4: Les villes les plus citées dans les délimitations après 1876 368

Tableau 10.5: Les composantes des délimitations après 1876 ... 370

Cartes

Carte 1 : Le *Croissant* d'après les travaux de B. Horiot, F. Lagueunière, P. Dubuisson, J.C. Potte, S. Escoffier et P. Gardette 14

Carte 1.1 : Une interprétation de la zone-limite oc-oïl d'après les indications de l'Abbé de Sauvages, 1756 30

Carte 1.2 : Nombre de version de la *Parabole de l'Enfant prodigue* recueillies au cours de l'enquête, carte dressée par Mme Simoni 34

Carte 1.3 : Les parlers du nord du Puy-de-Dôme, d'après les indications du maire d'Aigueperse, 1808 39

Carte 1.4 : La limite oc-oïl, d'après les indications du sous-préfet de Montélimar et du préfet de l'Ardèche, 1808 42

Carte 1.5 : La limite oc-oïl, d'après les indications de Liandier, 1808 46

Carte 1.6 : Les parlers de l'arrondissement de Bellac (Haute-Vienne) d'après les indications du sous-préfet, s.d. [1809] 50

Carte 1.7 : La limite oc-oïl dans la Creuse, d'après les indications du préfet, 1809 52

Carte 1.8 : Les parlers de l'arrondissement de Confolens, d'après les indications du sous-préfet, 1807 .. 55

Carte 1.9 : Les parlers du canton de La Rochefoucauld, d'après les indications du juge de paix, 1810 . 57

Carte 1.10 : Les parlers du canton de Lavalette, d'après les indications du juge de paix, 1810 58

Carte 1.11 : Les parlers du canton de Montbron, d'après les indications du juge de paix, 1810 60

Carte 1.12 : Les parlers de l'arrondissement de Barbezieux, d'après les indications du sous-préfet, 1810 . 62

Carte 1.13 : Carte récapitulative des parlers de la Charente, d'après les différents témoignages, 1807-1810 ... 64

Carte 1.14 : Les parlers de la Gironde, d'après les indications des sous-préfets de Jonzac, de Blaye et de Libourne et du juge de paix du canton de Guîtres, 1810 68

Carte 1.15 : La limite oc-oïl et la répartition des dialectes de la langue d'oc, d'après les indications du rapport de Coquebert de Montbret, 1812 78

Carte 1.16 : La limite oc-oïl et la répartition des dialectes de la langue d'oc, d'après les indications de l'*Essai*, 1831 82

Carte 2.1 : Limite oc-oïl et répartition des dialectes de la langue d'oc au moyen-âge, d'après les indications de Champollion-Figeac, 1829 89

Carte 2.2 : Limite oc-oïl, d'après les indications de Pierquin de Gembloux, 1841 92

Carte 2.3 : Zone-limite oc-oïl, d'après les indications de Fallot, 1839, comparée au tracé de Coquebert de Montbret, 1831 95

Carte 2.4 : Limite oc-oïl, dressée d'après les indications de Burguy, 1853, comparée aux tracés de Fallot, 1839 et Fuchs, 1849 96

Carte 2.5 : Limite oc-oïl établie d'après les indications de Mandet, 1840 98

Carte 2.6 : Limite oc-oïl, dressée d'après les indications de Dufaur de Montfort, 1847 104

Carte 2.7 : Limite oc-oïl, dressée d'après les indications de Sourdeval, 1847, comparée aux tracés de Coquebert de Montbret, 1831 et de Fallot, 1839 105

Carte 2.8 : Limite oc-oïl, dressée d'après les indications d'Argenson, 1847, comparée aux tracé de Coquebert de Montbret, 1831 et de Fallot, 1839 106

Carte 2.9 : Carte des langues d'Europe, extraite de *Des nationalités européennes* de d'Argenson, 1859 . 108

Carte 2.10 : Limite oc-oïl et répartition des dialectes de la langue d'oc, d'après les indications de Schnakenburg, 1840 111

Carte 2.11 : Carte des langues parlées en Europe, extraite de Biondelli, 1841 116

Carte 2.12 : Limite oc-oïl, extrait de la carte n°11 de Berghaus, 1847 118

Carte 2.13 : Limite oc-oïl, d'après la carte de Berghaus, 1847, comparée aux tracé de Coquebert de Montbret, 1831 et de Fallot, 1839 119

Carte 2.14 : Répartition des dialectes de la langue d'oc d'après la carte de Berghaus, 1847 120

Carte 2.15 : Limite oc-oïl, extrait de la carte de Fuchs, 1849 122

Carte 2.16 : Comparaison des tracés de Berghaus, 1847 et de Fuchs, 1849 123

Carte 2.17 : Limite oc-oïl, dressée d'après les indications de Diez, 1826 et 1836 126

Carte 3.1 : Les parlers du département de la Charente d'après les indications de Quenot, 1818 135

Carte 3.2 : Limite oc-oïl, dressée d'après les indications de Cardin, 1836 137

Carte 3.3 : Limite oc-oïl pour le département de la Charente, dressée d'après la carte de Michon, 1844 139

Carte 3.4 : Carte de la zone d'interférence entre la langue d'oïl et la langue d'oc, dressée d'après les indications de Favre, 1867 141

Carte 3.5 : les parlers de la Creuse, d'après les indications de Vincent, 1861 144

Carte 3.6 : Limite oc-oïl pour la partie centrale de la France, d'après les indications de Ruben et de Malval, 1866 148

Carte 3.7 : Les parlers du canton d'Escurolles (Allier), d'après les indications de Tixier, 1868 154

Carte 4.1 : Limites oc-oïl, d'après les indications de Meyer, 1863 et 1874 163

Carte 4.2 : La limite oc-oïl, d'après les indications de Brachet, 1867 167

Carte 4.3 : La limite oc-oïl, d'après les indications de Gautier, 1875 170

Carte 4.4 : La limite oc-oïl, d'après les indications de Boucoiran, 1870-1875 176

Carte 4.5 : La limite oc-oïl, d'après les indications de Boehmer, 1870 177

Carte 4.6 : La limite oc-oïl, d'après les indications de Caudéran, 1870, comparée au tracé de Berghaus, 1847 179

Carte 4.7 : La limite oc-oïl, d'après les indications d'Hovelacque, 1876, comparée au tracé de Caudéran, 1870 180

Carte 4.8 : La limite oc-oïl, d'après les indications de Granier de Cassagnac, 1872, comparée au tracé de Fuchs, 1849 182

Carte 5.1 : Les villes les plus citées dans les délimitations avant 1876 201

Carte 6.1 : Limite oc-oïl dans les départements de la Gironde et de la Charente, extrait de la carte de Tourtoulon et Bringuier, 1876. 214

Carte 6.2 : Limite oc-oïl dans le département de la Charente, extrait de la carte de Tourtoulon et Bringuier, 1876. 215

Carte 6.3 : Limite oc-oïl dans les départements de la Haute-Vienne, de la Vienne, de l'Indre et de la Creuse, extrait de la carte de Tourtoulon et Bringuier, 1876. 216

Carte 6.4 : Les sous-variétés du "sous-dialecte marchois" 230

Carte 6.5 : Limite oc-oïl d'après les indications de Tourtoulon, 1877 237

Carte 6.6 : Limite oc-oïl d'après les indications de Tourtoulon, 1879 238

Carte 6.7 : Carte de Tourtoulon, extraite de l'ouvrage de G. Mortillet, 1897 239

Carte 6.8 : Les limites de la zone de transition dans le département de l'Allier d'après les indications de l'Abbé Rousselot, de Tourtoulon (extraites de l'article du Général Plazanet, 1912) et Ronjat, 1930 243

Carte 6.9 : Villes-frontières des langues d'oïl et d'oc, d'après Hovelacque, 1877, comparées aux tracés de Tourtoulon, 1876 et de Caudéran, 1870 245

Carte 6.10 : Villes-frontières des langues d'oïl et d'oc, d'après Hovelacque, 1887, comparées au tracé de Tourtoulon, 1879 246

Carte 6.11 : Carte d'Hovelacque, extraite de l'ouvrage de G. de Mortillet, 1897 247

Carte 6.12 : Comparaison des tracés de Tourtoulon (1876-1912) . 248

Carte 6.13 : Villes les plus citées par Tourtoulon et Hovelacque (1876-1912) 249

Carte 7.1 : Carte des patois de la Creuse, dressée d'après les indications de Vincent, 1882 261

Carte 7.2 : Limite oc-oïl, d'après les indications de Chabaneau, 1885 274

Carte 8.1 : Limites oc-oïl, d'après les indications de Meyer, 1885 et 1889 278

Carte 8.2 : Limites oc-oïl, ancienne et moderne, d'après les indications de Meyer, 1899 280

Carte 8.3 : Carte "pièce-nièce", Gilliéron et Mongin, 1906 .. 284

Carte 8.4 : Carte "sel", Gilliéron et Mongin, 1907 285

Carte 8.5 : Les principales isoglosses phonétiques séparant les parlers d'oc de ceux d'oïl, d'après l'*A.L.F.* (1902-1910) et Rosenquist, 1919 287

Carte 8.6 : Densité du réseau d'enquêtes de l'*ALF*, en fonction de la surface des départements 289

Carte 8.7 : Limite oc-oïl d'après les indications de Darmesteter, 1891 293

Carte 8.8 : Limites oc-oïl d'après les indications de Brunot, 1905 295

Carte 8.9 : Limite oc-oïl dans le département de la Charente, établie d'après les indications de l'Abbé Rousselot, 1891 298

Carte 8.10 : Carte des dialectes romans, extraite du *Grundriss* ··· 305

Carte 8.11 : Carte I, traitement de a latin, extraite du *Grundriss* ··· 307

Carte 8.12 : Les villes les plus citées des délimitations et de la carte de Gröber et de Suchier 314

Carte 8.13 : Carte extraite de l'article de Morf, 1911 ... 318

Carte 9.1 : Limite oc-oïl, d'après les indications de Petit de Julleville, 1883 321

Carte 9.2 : Limite oc-oïl, d'après les indications de Favre, 1877 325

Carte 9.3 : Carte extraite de l'ouvrage de Duchon, 1904 .. 329

Carte 9.4 : Extrait de la carte du *Physikalischer Atlas* de Berghaus, 1892 331

Carte 9.5 : Carte des "langues de la France", extraite de l'ouvrage de Reclus, 1879 332

Carte 9.6 : Comparaison du tracé de Reclus, 1879 avec ceux de Tourtoulon, 1876 et de Berghaus, 1847 333

Carte 9.7 : Carte hors-texte, accompagnant l'article de Andree, 1879 335

Carte 10.1 : Carte X, extraite de l'*Atlas* de Terracher ... 340

Carte 10.2 : Comparaison des tracés de Michon, de Tourtoulon et Bringuier, de l'Abbé Rousselot et de Terracher, pour les limites de -a < -A latin tonique et de -A final atone 342

Carte 10.3 : Partie ouest de la carte du Général Plazanet 353

Carte 10.4 : Partie est de la carte du Général Plazanet .. 354

Carte 10.5 : Limite méridionale du *Croissant* d'après les indications de Ronjat, 1913 359

Carte 10.6 : Limites du *Croissant* d'après les indications de Ronjat, 1913 et 1930 359

Carte 10.7 : Les villes les plus citées dans les délimitations après 1876 368

Introduction générale

Traiter du *Croissant* – mot inventé par un linguiste à l'usage des linguistes – et de l'histoire de sa découverte ne participe pas de la même démarche que celle qui consiste à étudier tel ou tel dialecte, comme le normand ou le provençal.

En effet, le *Croissant* est le nom attribué à un groupement de parlers intermédiaires situés entre les dialectes français et les dialectes occitans, mais qui n'ont par ailleurs jamais formé un ensemble historiquement stable ou cohérent.

Aujourd'hui encore, aucune étude complète ne lui a été consacrée, seules des parties de son domaine ont fait l'objet de travaux : sa pointe ouest, dans les départements de la Charente et de la Vienne avec Brigitte Horiot, la partie comprise dans le département de la Haute-Vienne avec France Lagueunière, les données d'une enquête dans la Combraille ont été publiées par Pierrette Dubuisson et enfin la partie Est, au contact des parlers français, occitans et franco-provençaux a été étudiée par Simone Escoffier (Cf. la bibliographie complémentaire, ouvrages généraux). Mais s'il fallait une autre preuve de la dispersion des données, nous la trouverions avec la nécessité de réunir quatre des *Atlas linguistiques régionaux* (ALO, ALCe, ALAL et ALLy) pour assurer la couverture du domaine.

La carte suivante schématise le domaine du *Croissant* tel qu'il peut être établi actuellement : il a été dressé d'après les travaux cités précédemment et représente l'aire où s'entrecoupent le plus d'isoglosses importantes, séparant les parlers français des parlers provençaux.

Les études précédentes étudient toutes le *Croissant* d'un point de vue purement linguistique et aucune ne s'interroge sur le concept, ni sur sa genèse : le *Croissant* est un fait acquis. Or le concept de *Croissant* ne va pas de soi ! Notre étude est, en quelque sorte, née de cet antagonisme.

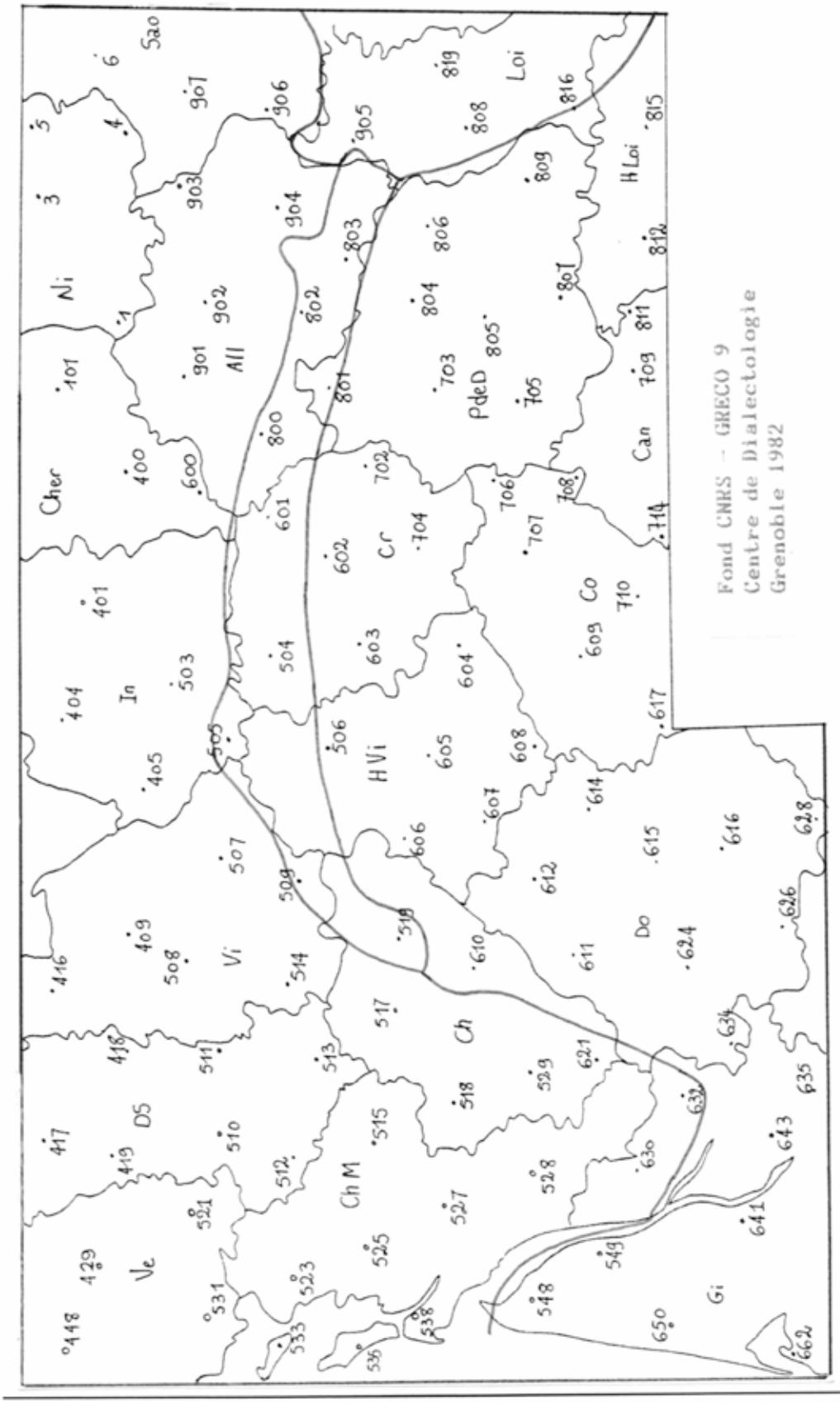

Carte 1 : Le *Croissant* d'après les travaux de B. Horiot, F. Lagueunière, P. Dubuisson, J.C. Potte, S. Escoffier et P. Gardette

Alors que nous commencions à notre tour des travaux dialectologiques sur cette région dont nous sommes issue, plusieurs questions se sont posées : d'une part, d'où venait ce nom de "*Croissant*" qui n'existe que dans les ouvrages de linguistique – et encore il n'est pas accepté par tout le monde [1] – et d'autre part, après avoir pris connaissance des travaux fondateurs de Tourtoulon et Bringuier, pourquoi ces derniers étaient-ils donc partis en enquête, à la recherche de la limite oc-oïl. Cette limite n'allait-elle pas non plus de soi chez les philologues du XIX^{e} siècle ?

Ceci nous a donc conduite à chercher quels avaient pu être les événements ou les circonstances qui avaient engendré leur démarche. En effet, il nous a paru essentiel, avant d'entamer une étude dialectologique complète sur le *Croissant* déjà pressentie par d'autres linguistes (par ex. Ronjat), de dresser un historique sur sa genèse, afin de mieux comprendre et mieux saisir dans quelles conditions il était né.

Le départ de notre exploration dans le monde philologique du XIX^{e} siècle,furent les auteurs cités par Tourtoulon et Bringuier [2], puis de proche en proche, nous avons mené des investigations dans des ouvrages, de valeur scientifique inégale, aussi divers que ceux traitant de grammaire historique, d'ethnographie, de géographie, d'histoire locale, etc puisque leurs auteurs prenaient la peine de citer une délimitation.

Nous entendons par **délimitation** toute indication d'ordre géographique, quelle qu'en soit sa nature, servant à séparer les parlers français des parlers occitans ou d'une manière plus générale, la langue d'oïl de la langue d'oc, puisque telle était la problématique avant que ne soit inventé le *Croissant*. Ainsi, notre démarche a été la suivante : lorsque nous avons trouvé une indication dans un ouvrage appartenant à tel ou tel domaine de la philologie, nous avons essayé d'en prospecter systématiquement tous

1. Voir S. Escoffier dans ses conclusions pp.172-180, qui d'ailleurs attribue l'invention du nom à Tourtoulon et Bringuier.

2. Voir tableau 5.7

les ouvrages. Par ex. nous avons consulté un grand nombre d'*Histoires de la langue française*, à la suite de celle d'Ampère.

Cependant, bien que nous ayons effectué des recherches minutieuses, il est évident que cet ensemble n'a rien d'exhaustif et que certains travaux, certes peu importants puisque peu cités, ont pu nous échapper, notamment les travaux étrangers et les travaux français publiés à l'étranger que nous n'avons pu nous procurer. Néanmoins, les graphiques et tableaux suivants montrent des tendances qui devraient rester valables même dans le cadre d'une étude complètée par les ouvrages étrangers.

Le schéma suivant montre la répartition globale par domaines :

Tableau 1 : Répartition par domaine des ouvrages contenant une délimitation

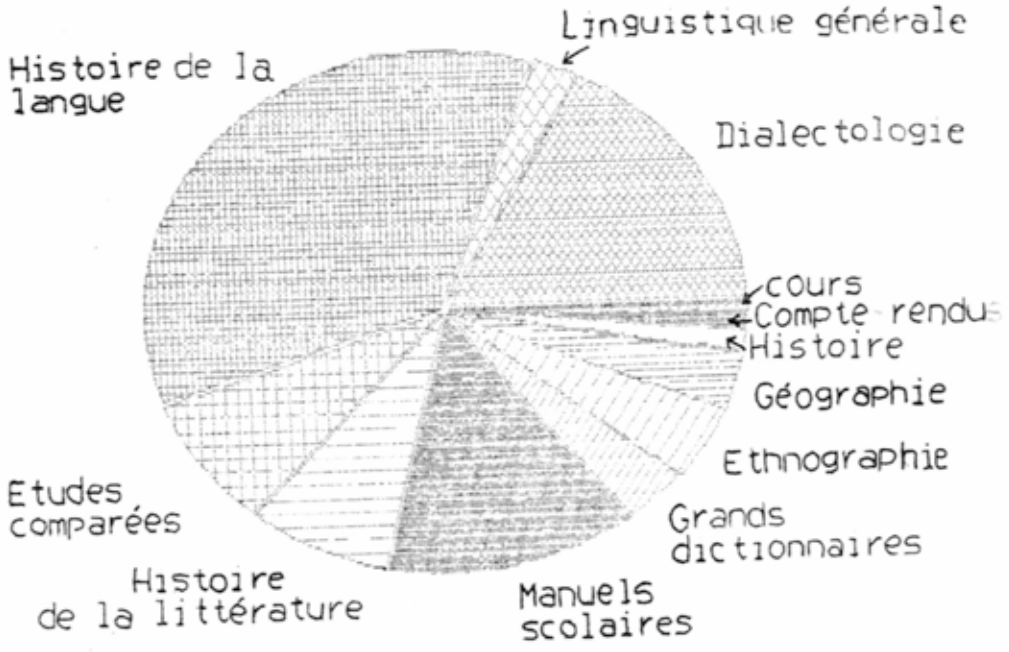

Malgré cette diversité, deux familles ont été nos principales sources : d'une part les *histoires de la langue française*, et d'autre part les *ouvrages sur les patois*, que nous avons groupés sous la dénomination *dialectologie*, bien que le terme apparaisse tardivement.

Nous avons consulté ainsi près de 700 références [3], parmi lesquelles, près de 500 étaient desouvrages susceptibles de fournir une délimitation et sur ce nombre, seuls 178 nous ont procuré l'indication recherchée, soit à peine plus d'un tiers.

La période explorée qui s'étage du milieu du XVIII[e] siècle à 1913, a été déterminée pour son point de départ, en accord avec S. Pop, avec la première attestation chez l'Abbé de Sauvages et pour le point d'arrivée, avec l'année 1913 qui nous est apparue comme marquée par certains événements justifiant pleinement son rôle. Il est vrai aussi que notre ambition était plus vaste, puisque, dans un premier temps, nous pensions mener cette étude jusqu'aux travaux actuels. Mais devant la masse considérable de matériaux (nous en avons déjà recueilli un aussi grand nombre que dans cette seule étude), force nous a été de choisir ce terminus significatif.

D'autre part, à la dispersion des données dans les différentes branches de la philologie, s'est ajoutée la disparité en nombre d'ouvrages : ainsi, certaines périodes pour des raisons diverses nous ayant fourni plus de travaux que d'autres [4], nous avons dû choisir d'effectuer certains découpages chronologiques par tranches inégales, correspondant à certains événements (par ex. l'introduction de notions de grammaire historique dans les manuels scolaires).

Il s'en suit que nous avons 15 tranches chronologiques réparties de la façon suivante :

3. Comprenant les ouvrages, les comptes-rendus et toutes les aides bibliographiques.

4. Par exemple, la tranche 1830-1850 donne 36 travaux avec délimitations, alors que 1800-1820 n'en donne que 8.

1- 1751-1800
2- 1800-1830
3- 1831-1839
4- 1840-1845
5- 1846-1850
6- 1851-1859
7- 1860-1869
8- 1870-1876
9- 1877-1879
10- 1880-1884
11- 1885-1889
12- 1890-1895
13- 1896-1900
14- 1900-1909
15- 1910-1913

Le graphique suivant indique que ce découpage par tranches engendre une répartition régulière du nombre d'ouvrages comportant au moins une délimitation malgré les contrastes en nombre d'ouvrages consultés; ceci permet une meilleure répartition et une meilleure lisibilité des tableaux récapitulatifs.

Tableau 2 : Données en nombre pour chaque période

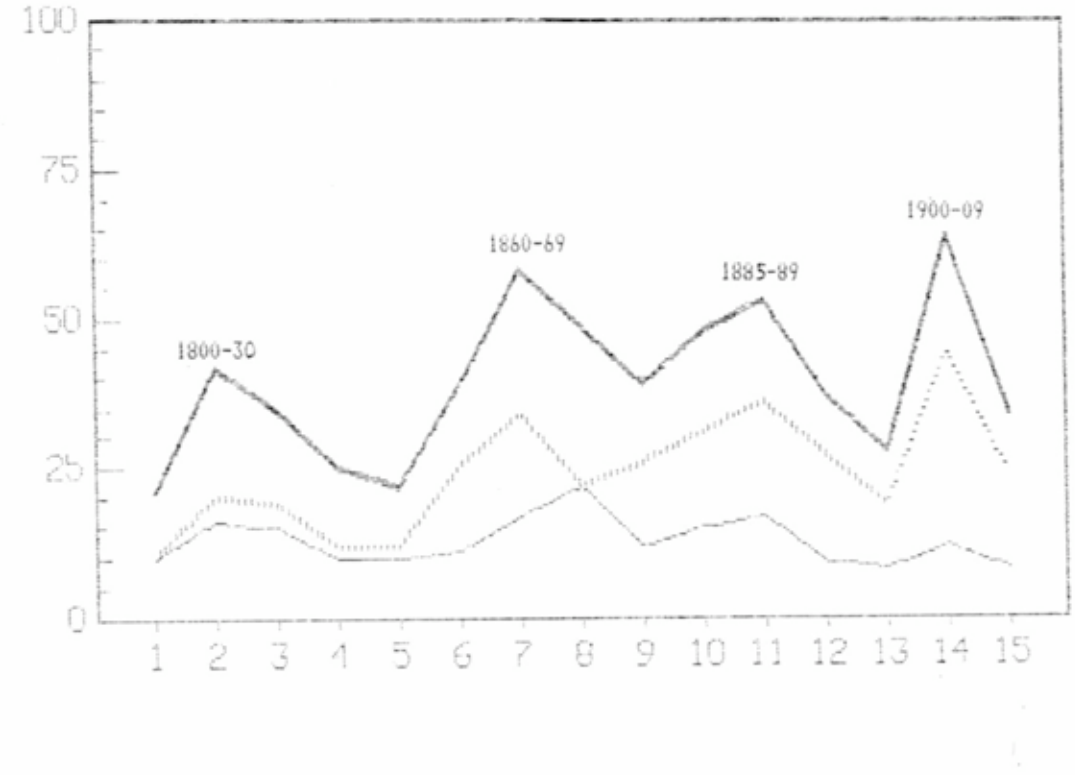

Nombre total d'ouvrages consultés (1850-1914)
Nombre d'ouvrages sans indication
Nombre d'ouvrages avec une indication de délimitation

Il faut néanmoins préciser que les chiffres précédents intègrent une donnée importante de notre recherche : en effet, parmi les occurrences recueillies, nombreux sont les auteurs qui citent la Loire comme délimitation, ce que Tourtoulon et Bringuier n'avaient pas pris en compte.

Ce phénomène constitue à lui seul une part importante, puisque le nombre d'occurrences vient presque égaler celui des autres délimitations :

Tableau 3 : Répartition des ouvrages par type de délimitation

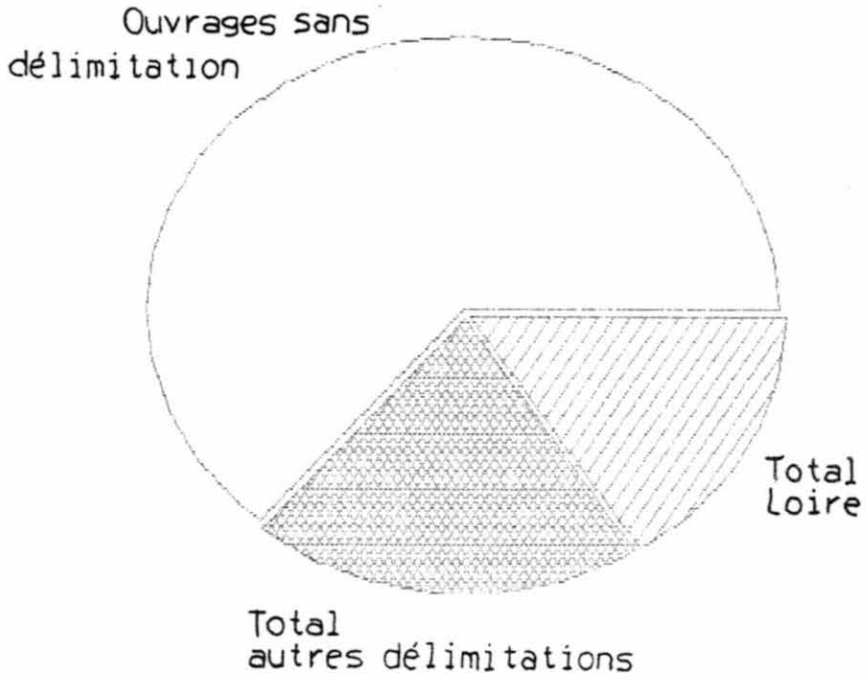

Cependant ce phénomène est loin d'être constant : il est caractérisé par une décroissance depuis les premières attestations où il constitue 90% des occurrences jusqu'à presque disparaître après 1895. Voir le schéma suivant :

Tableau 4 : Pourcentage d'ouvrages citant la Loire

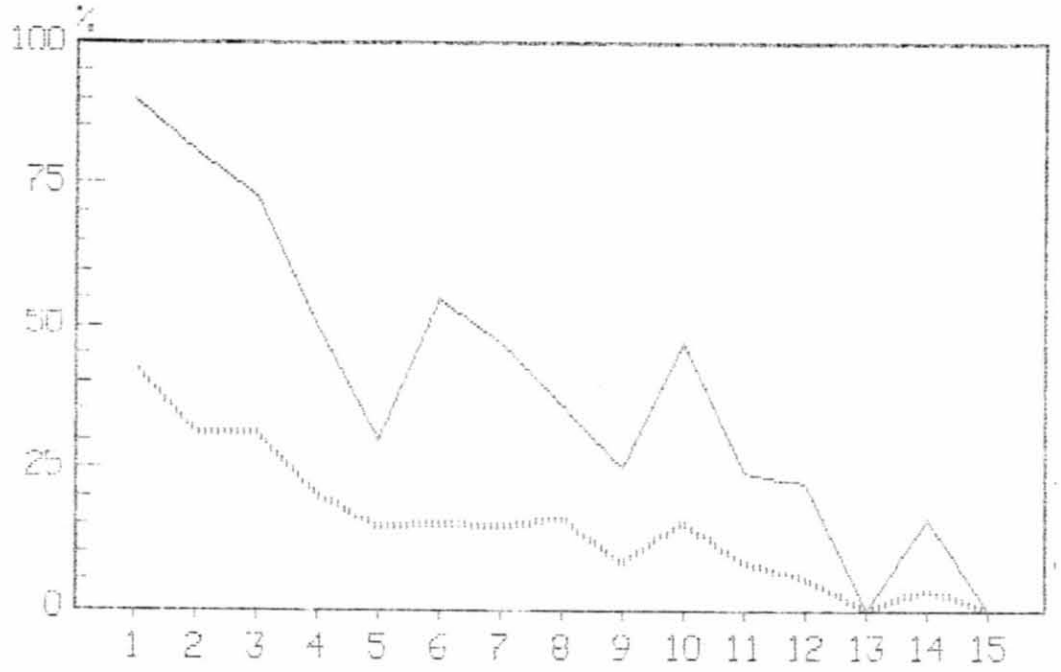

——— Pourcentage d'ouvrages citant la Loire comme limite par rapport au nombre total d'ouvrages consultés.

''''''''''' Pourcentage d'ouvrages citant la Loire comme limite par rapport au nombre d'ouvrages citant au moins une délimitation

Ce tableau montre que, jusque dans les années 1870, c'est-à-dire, jusqu'au moment où les études philologiques vont se structurer, beaucoup d'auteurs évoquant l'histoire de la langue française, placent ce fleuve comme limite entre la langue d'oc et la langue d'oïl. C'est un poncif auquel personne n'échappe et ceux qui le refusent, s'en excusent et doivent invoquer de solides raisons (Voir les participants au Congrès scientifiques de 1847, au chapitre 2).

Puis à partir des études de Littré sur la langue française et du développement des travaux plus scientifiques, les historiens de la langue vont petit à petit abandonner cette idée, pour se rapprocher d'un tracé calqué sur la limite moderne. Les deux excroissances du graphique correspondent à des événements spécifiques : la première, à l'émergence des Félibres; la seconde à la multiplication des manuels et des ouvrages de vulgarisation à la suite de la

scolarisation obligatoire : c'est là que le mythe de la Loire en tant que limite va se réfugier encore pour quelques temps.

Il nous paraît difficile dans l'état actuel de nos recherches de donner les raisons de cet engouement, bien que , au moins pour le début du XIX^{e} siècle, on puisse invoquer le poids de la tradition héritée du XVIII^{e} siècle. C'est pourquoi nous avons pris le parti de ne pas tenir compte des travaux évoquant la Loire — sauf exceptions — leur seule fonction étant d'avoir joué le rôle de ressort et de repoussoir pour un certain nombre d'auteurs.

Une des autres difficultés rencontrées fut d'avoir à trancher pour certains auteurs dont nous ne savions s'ils parlaient des dialectes anciens ou des dialectes contemporains. Certains d'entre eux (Fallot, Ampère) pensent que ces derniers n'ont guère évolué depuis le Moyen-Age et que les limites modernes sont les mêmes que celles de la période médiévale, ce qui simplifie leur classement. Mais d'autres, et ils sont nombreux, "jonglent" avec les époques, passant souvent des dialectes médiévaux aux dialectes modernes, sans aucune transition, créant ainsi des contradictions dans leur discours [5]. C'est pourquoi des délimitations valables pour toutes les époques se côtoient dans notre travail, et une grande partie d'entre elles a servi de base à toutes sortes de travaux [6].

Cette exploration s'avéra passionnante, mais aussi difficile puisque presque aucun guide ne pouvait orienter utilement nos pas dans l'histoire de la philologie française au XIX^{e} siècle : nous avions bien sûr trouvé des indications dans *La dialectologie* de S. Pop, mais elles étaient parcellaires. Il est vrai que des recherches sont en cours et que l'aide de M. G. Bergounioux et de Mme M.R. Simoni-Aurembou nous a été particulièrement précieuse.

5. Le plus courant étant de citer la Loire comme limite, puis de classer le berrichon et le poitevin dans les dialectes d'oïl.

6. Cf. J. Chaurand, 1975, p.51 : «On a pu remarquer combien de fois des rapports étroits étaient établis entre les dialectes médiévaux et les patois contemporains, ces rapports pouvant aller jusqu'à une simple identification. [···] Au XIX^{e} siècle, ce sont souvent les mêmes hommes qui s'intéressent simultanément aux dialectes anciens et aux patois modernes, et il semble que ces deux domaines ne font qu'un à leurs yeux.»

Ce travail est donc un essai de reconstitution des faits et des travaux qui sont à l'origine de l'invention du *Croissant*. Cependant, ce n'est pas une bibliographie complète des travaux le concernant. Il en constitue, certes, une partie, en s'intéressant uniquement au problème de délimitation géographique, mais il ne recense pas les dictionnaires, les monographies ou les recueils de textes en patois : seuls les commentaires de nature délimitative ont été retenus de ces ouvrages. Cet inventaire sera néanmoins très utile dans la perspective d'une étude complète.

Notre travail s'articule donc autour de trois grandes parties, regroupant les tranches chronologiques citées plus haut, marquant chacune un stade important dans l'histoire de la philologie et dans celle du *Croissant* :

A - 1750-1860
B - 1860-1876
C - 1876-1913

L'inégalité en chronologie de ces trois tranches est le reflet de la différence d'intérêt porté à la limite oc-oïl et à la formation du concept de *Croissant*.

Notre point de départ se situe donc au milieu du XVIII^{e} siècle avec le travail de l'Abbé de Sauvages. Il est vrai que d'autres auteurs avaient abordé antérieurement cette question (notamment Latini ou Fauchet), mais il nous a semblé bien peu fructueux de parcourir les siècles précédents à la recherche de bribes d'un savoir somme toute fragmentaire.

Cette première partie est essentiellement consacrée à comprendre, en étudiant les travaux et les études sur cette question de la limite oc-oïl, quelles furent les raisons qui ont poussé Tourtoulon et Bringuier à partir sur les chemins de l'Ouest et du Centre de la France.

Bien que ces derniers n'aient pas pu avoir accès à ses données, nous avons consacré une importante partie de notre travail à l'enquête linguistique dirigée par les Coquebert de Montbret où il nous a semblé que se trouvaient des indications essentielles, non exploitées jusqu'ici. Quoique les résultats de cette enquête n'aient pas été connus directement dans le monde philologique de l'époque, il s'avère que par le jeu des "emprunts", ils se trouvent être à la base de travaux importants pour l'histoire que nous traçons. Par leurs natures très diverses, ces travaux montrent que le champ des recherches philologiques n'est pas structuré et que chacun peut se saisir de la question. D'autre part, on remarquera aussi que la plupart des philologues français ignorent ou feignent d'ignorer les travaux allemands, pourtant novateurs, jusqu'en 1860. Un premier tableau général rassemblant les auteurs de délimitations - autres que la Loire - de cette période montrera, s'il en était besoin, la propension à "emprunter".

La seconde période (1860-1876) qui s'étend des travaux de Littré à la publication du rapport de Tourtoulon et Bringuier, est précisément marquée par la mise en place progressive de la structuration en deux pôles des études philologiques françaises, et par la naissance de la polémique sur la questions des dialectes et de leurs limites. Elle montre dans quelle atmosphère est née l'idée d'une enquête générale, menée sur place par deux seules personnes sur la limite oc-oïl.

Nous avons d'ailleurs consacré une longue analyse au rapport issu de cette enquête et nous en avons dégagé les points importants : son apport fondamental, au moment où naît la dialectologie moderne, suivi d'un examen des données sur le "sous-dialecte marchois" [7]. Enfin, ces éléments ont été complétés par des travaux peu connus de Tourtoulon, afin d'essayer d'apporter un appoint au tracé resté en suspens dans le rapport.

7. Nom donné par Tourtoulon et Bringuier à ce qui allait devenir le *Croissant*.

Première partie

Introduction aux chapitres 1, 2 et 3

La première partie de notre étude, comme nous l'avons dit dans l'introduction générale, s'étend depuis le milieu du XVIII^{e} siècle, c'est-à-dire depuis la première édition du dictionnaire de l'Abbé de Sauvages, jusqu'au milieu du XIX^{e} siècle, dans les années qui précèdent les travaux de Littré et ceux de Paris et Meyer. Elle couvre près d'un siècle d'histoire de cette branche de la linguistique qui ne s'appelle pas encore la dialectologie et est donc marquée par les débuts de cette science en Europe.

Le champ des recherches n'est bien sûr ni structuré, ni théorisé comme il le sera à la fin du XIX^{e} siècle et tout le monde peut s'emparer de la question : les linguistes comme les érudits locaux. C'est pourquoi nous avons choisi de regrouper les travaux de cette période par type de limite adoptée, plutôt que sur des critères de théories linguistiques, inopérants dans notre cas. Cette structure met côte à côte des auteurs ayant apparemment peu de liens, mais elle montre ainsi peut-être des aspects intéressants de l'histoire de la philologie.

Cependant, certains faits bien établis de cette période sont respectés et l'on voit, par exemple, combien les recherches françaises ont ignoré les travaux allemands et qu'en revanche ces derniers, en matière de délimitation puisent pratiquement tous leurs sources dans un travail ou une recherche française. Bien évidemment, il s'agit d'une limite linguistique en France et les matériaux à étudier sont déjà sur place (notamment l'Enquête de l'Empire et son recueil de *Paraboles*), mais peu de philologues français voudront reprendre les conclusions de leurs confrères étrangers, pourtant intéressantes, alors que pour certains de ces travaux, il n'y avait même pas la barrière de la langue (Schnakenburg).

Nous examinerons aussi les travaux des érudits locaux, pour leur apport, certes parcellaire, mais peut-être plus près de la réalité des faits. Même si leurs réflexions sont à prendre avec précaution — leurs conclusions ne sont jamais gratuites et leur point de vue sert souvent une autre cause ··· celtomane — il n'en reste pas moins que leurs tentatives sont autant d'utiles témoignages.

Le fait essentiel de cette série de délimitations, c'est qu'aucun auteur ne se soucie de dire sur quel critère son tracé se base. Certains le sont sur des enquêtes, mais la grande majorité d'entre eux n'ont pas d'explication scientifique.

Il ne fallait guère s'attendre à trouver au sein de cet ensemble, somme toute disparate, un *Croissant* tout prêt ! Néanmoins, nous voulions savoir, au travers des différents essais de délimitations précédant la tentative de Tourtoulon et Bringuier, s'il n'y avait pas quelque part comme un commencement, comme un début d'intuition. D'où des recherches bibliographiques dans des disciplines qui, a priori, n'avaient que peu de rapports avec notre point de départ. Ces travaux, d'ailleurs, contiennent tous, peu ou prou, l'étincelle, les prémices de ce qui deviendra la géographie linguistique, nous pensons en particulier à l'Enquête de l'Empire dirigée et menée par les Coquebert de Montbret et à laquelle nous avons consacré une longue approche.

D'autre part, il faut dire que le problème des limites linguistiques n'agite pas les esprits en ce début du XIX^{e} siècle, contrairement à ce qu'affirme S. Pop [8], ce n'est qu'avec l'apparition sur la scène philologique de Paris et Meyer, soit dans le dernier quart du siècle, que la question deviendra cruciale ; nous en tenons pour preuve le peu de travaux qui s'intéressent exclusivement à la question.

8. cf. 1959, t.I, p.944.

En fait, la majorité d'entre eux sont des études sur l'histoire de la langue, car de façon plus ou moins avouée, ces travaux sur les patois ont une perspective historique : les dialectes doivent servir de témoignages sur un passé non écrit de la langue française, accessoirement une délimitation est utile en ce qu'elle peut renseigner sur la géographie des dialectes médiévaux. De plus, ces études portent le poids très lourd et omniprésent d'un passé littéraire, auquel il faut à tout prix se rattacher, quitte à verser dans la contradiction.

Il faut aussi remarquer que la notion de limite entre la langue d'oïl et la langue d'oc est inséparable de celle de la distribution des dialectes sur le sol français, et ceci n'est pas sans surprise !

Nous allons donc aborder cette partie par une étude sur l'Enquête de l'Empire, puis nous en étudierons les prolongements chez les philologues précurseurs de la dialectologie en France comme à l'étranger. Enfin, nous ferons une visite en province avec les érudits locaux.

Chapitre 1

L'enquête des Coquebert de Montbret : un premier pas vers la géographie linguistique

1.1 Introduction

Trouver aujourd'hui les facteurs exacts qui ont contribué à l'élaboration de l'enquête par correspondance menée sous le règne de Napoléon 1er n'est pas chose aisée, néanmoins plusieurs faits peuvent apparaître comme déterminants.

D'une part, cette enquête officielle s'inscrit dans une recherche visant à établir une statistique complète de l'Empire (agriculture, population, etc) : elle chercha à recenser précisément les dialectes parlés sur le vaste territoire résultant des conquêtes napoléoniennes et à en dénombrer les locuteurs. Ce travail mené au sein du Ministère de l'Intérieur, à partir du Bureau de la Statistique, fut dirigé par Charles Etienne Coquebert de Montbret, secondé par son fils Eugène.

La personnalité des deux hommes n'est pas étrangère au soin apporté au déroulement de cette enquête. Le père, Charles, diplomate reconnu, possède également des connaissances dans des domaines aussi variés que la botanique, la géographie historique, la géologie, ainsi qu'en philologie et il sait même plusieurs langues [9].

Son fils, Eugène, orientaliste renommé, est lui aussi passionné par ces recherches.

9. Cf. Sylvestre, 1832. Brunot, 1924, nous apprend qu'il fut enseignant en géographie.

1.1.1 Les sources identifiables

Leur passion commune pour les langues ne pouvait pas les laisser ignorants de ce qui avait été entrepris dans ce domaine depuis le début du XVIII[e] siècle. Il est donc possible, avec S. Pop [10], de voir aux sources de cette enquête les travaux suivants.

1.1.1.1 Quelques travaux du XVIII[e] siècle

a) L'Abbé de Sauvages :

Ce languedocien est l'auteur d'un dictionnaire conçu dans la première moitié du XVIII[e] siècle, pour corriger les fautes de français de ses compatriotes et destiné aussi à apprendre aux gens du Nord (les *Franchimans*) les rudiments de son dialecte :

> SAUVAGES (P.- A. BOISSIER de la CROIX de) Abbé de: *Dictionnaire languedocien-français*, Nîmes, 1756; 1785; 1820.

Pour mener à bien son entreprise, l'Abbé de Sauvages a voyagé dans toutes les régions du Languedoc, afin de pouvoir entendre parler les artisans, les paysans et les bourgeois et de saisir «sur leurs lèvres les mots de leur langue». Par ailleurs, pendant la même période, il a effectué de nombreux voyages à travers la France [11]. Les observations qu'il a recueillies l'amènent à constater qu'il n'existe pas de limite brusque entre les dialectes, ni même entre la langue d'oc et la langue d'oïl ou plus exactement entre le «françois» et le «gascon» comme il les appelle :

> «[Les différents dialectes d'oc] depuis Antibes jusqu'à Bordeaux, se rapprochent, **se mêlent, se fondent, pour ainsi dire, par des nuances insensibles l'un dans l'autre** : en sorte qu'on ne saurait assigner les limites qui les séparent, ni marquer où l'un finit et où l'autre commence.» (1785, p.II ; 1820, p.XIII)

Mais c'est à l'intérieur du dictionnaire, à l'article *Franchiman* désignant les habitants du Nord de la France par opposition aux Gascons, que nous trouvons des indications plus précises sur la limite qui nous intéresse :

---

10. 1950, t.I, pp.14-18.

11. Cf. Abbé de Broves, 1897, p.314.

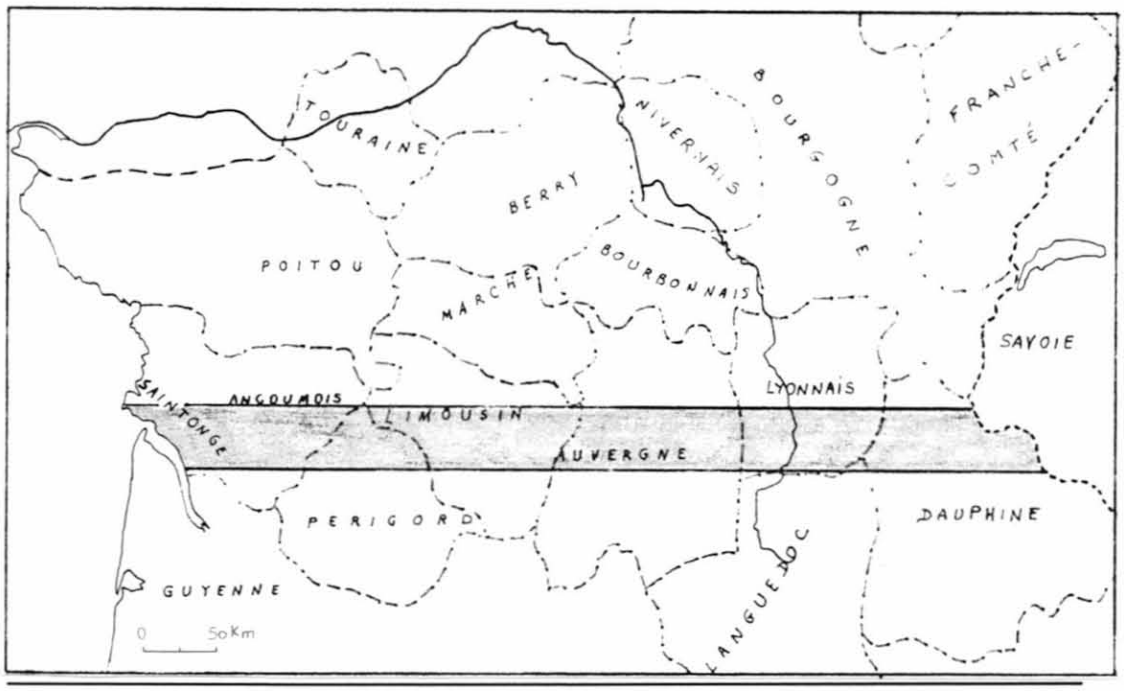

Carte 1.1 : Une interprétation de la zone-limite oc-oïl d'après les indications de l'Abbé de Sauvages, 1756

«Il est aisé d'assigner à peu près les limites des deux pays : **ils aboutissent à une sorte de zone ou bande, qui se dirige de l'Est à l'Ouest, et qui passe par le Dauphiné, le Lyonnois, l'Auvergne, le Limousin, le Périgord et la Saintonge.**

C'est à cette bande limitrophe ou frontière [···] que ces deux langues viennent se confondre, et **il résulte de leur mélange un jargon informe et rude à l'oreille.** [···] On ne peut les distinguer l'un de l'autre qu'en avançant ou vers le Nord ou vers le Midi ; ils paroissent alors se démêler peu à peu ; **car le passage du François au Gascon n'est point brusque** : il se fait par des nuances qu'un voyageur attentif peut apercevoir lorsqu'on va par exemple de Paris à Antibes.» (1756, 217-219 ; 1785 et 1820, 349-350)

Il pousse même beaucoup plus loin ce raisonnement sur les «bandes» :

«Si on va du levant au couchant, en côtoyant pour ainsi dire les limites des deux langues, on trouvera que les nuances du gascon vont par des bandes parallèles à ces limites : en sorte que le bas peuple, ou les habitants d'une même bande [···] parlent tous à peu près le même langage, ou sont du même dialecte et s'entendent mieux entr'eux qu'avec ceux de la bande voisine, mais plus éloignés de la frontière.» (1785-1820, 350)

Malheureusement ce travail passa à peu près inaperçu en France, mais on peut croire que la date des éditions, précédant de peu la Révolution, n'a pas aidé à faire sa renommée. Cependant, nous retrouverons, plus loin, ce type de formulation chez les Coquebert de Montbret, ainsi que dans quelques travaux étrangers.

b) Court de Gebelin :

Le *Dictionnaire étymologique de la langue françoise* [12] de Court de Gebelin est une des sources probables dans laquelle puiseront les auteurs de l'enquête de l'Empire et leurs correspondants.

Comme la plupart de ses contemporains et notamment tous les polémistes qui se relaient sur la question des origines du français dans les *Mémoires de l'Académie des Inscriptions et Belles-Lettres* [13], Court de Gebelin pense que la Loire faisait le partage entre la «Languedoc & la Langued'oil» (p.XLVII), mais ce qui est plus intéressant dans son travail, c'est l'énumération des dialectes de l'ancien français (p.LXIX) dont certaines particularités se retrouveront chez quelques auteurs, notamment dans les résultats de l'enquête de l'Empire : Court de Gebelin omet le normand qui n'apparaît pas non plus chez Coquebert de Montbret. Voir Annexe A.

c) Pallas :

A la fin du XVIII[e] siècle, Pierre-Simon Pallas publie son *Linguarum totius orbis vocabularia comparativa* [14] réalisé par correspondance et sur la base de dictionnaires. Ce travail présente la comparaison de 130 mots en 200 langues d'Europe et d'Asie [15] dont l'innovation consiste en une "présentation synoptique, groupée par famille de langues".

12. *Monde primitif, analysé et comparé avec le monde moderne, considéré dans les origines françaises ou* ··· Paris, 1778.

13. Tomes XXIII et XXIV, 1751.

14. Saint-Petersbourg, 1787-1799.

15. Cf Pop, 1959, I, pp.14-15 et Simoni-Aurembou M.R., 1987

d) La Révolution et l'Abbé Grégoire :

L'enquête, dirigée pendant la Révolution par l'Abbé Grégoire, était destinée à connaître l'état linguistique de la France et cherchait moins à dénombrer les patois qu'à appréhender dans quelle mesure les Français parlaient la langue nationale. Son but clairement politique visait à détruire les patois, considérés comme autant d'obstacles à la propagation des idées révolutionnaires.

D'après les documents que nous avons consultés [16], aucune des rares réponses pour le domaine concerné ne fait allusion à la limite.

1.1.1.2 Le début du XIX^{e} siècle

a) L'Académie Celtique :

Après la "tourmente révolutionnaire", le monde savant de l'Empire s'intéressa de nouveau aux patois et vit, à travers eux, un moyen d'atteindre aux origines de la langue française.

L'Académie Celtique, constituée en 1804-1805, et à laquelle appartint Charles Coquebert de Montbret, fut une des voix de ces travaux.

Elle proposait, parmi ses objectifs, de publier dans ses *Mémoires* «des vocabulaires et des grammaires, soit comparés, soit séparés, des **différents dialectes populaires de l'Empire**, dialectes qu'il faut se hâter d'inventorier avant leur destruction totale» [17]. Cette même Académie Celtique, devenue par la suite Société des Antiquaires de France, suivra avec attention les travaux des Coquebert de Montbret.

16. Gazier : *Lettres à Grégoire sur les patois de France (1790-1794)*, Paris, 1880. Il ne nous a pas été matériellement possible d'effectuer un dépouillement des matériaux déposés à la Bibliothèque Nationale, qui auraient peut-être révélé des indications intéressantes.

17. *Mémoire de l'Académie Celtique*, t.I, 1807, p.2.

b) Les travaux étrangers :

Alors que l'enquête de l'Empire débute, Adelung et Vater font paraître une vaste étude, *Mithridates* [18] constituée de la bibliographie des grammaires et des dictionnaires parus pour 500 langues et d'un aperçu de chacune d'elles par une traduction du *Pater Noster* [19]. Un chapitre est ainsi consacré au français et au provençal, pour lequel les auteurs citent le dictionnaire de l'Abbé de Sauvages. Mais en ce qui concerne la limite, ils adoptent la Loire [20] :

> [1806-1809] «So weit erstreckt der Abbé de Sauvages wie schön ungefährhr worden ist, das Gebiet der südlichen Sprache. Aber da die Loire, wenn auch nich durchaus, ihre Gränze gewesen seyn soll : so gehört zu ihr wohl wenigstens einigermassen das ehemalige Poitou.» (t.II, 586) [21]

1.1.2 Le choix de la correspondance

Ce n'est pas sur les différentes traductions de la *Parabole de l'Enfant prodigue* que va se porter notre attention bien qu'elles méritent une analyse plus détaillée. D'ailleurs la carte suivante établie par Mme Simoni-Aurembou [22] montre assez bien les résultats quantitatifs recueillis pour notre domaine : les parlers du *Croissant* font l'objet d'une trentaine de versions de cette parabole.

---

18. *··· ou linguistique générale, avec le pater noster comme spécimen de près de 500 langues et dialectes ···*. Berlin, 1806-1809.

19. Texte traditionnellement employé depuis le XVI[e] siècle.

20. Adelung s'intéressera encore aux dialectes du français et du provençal dans un fascicule qui parut en 1820 : *Übersicht aller bekannten Sprachen und ihrer Dialekte*. Mais il s'agit d'un classement sans aucune localisation géographique. Voir aussi Annexe A p.389.

21. Ce qui peut être traduit approximativement par "Le grand travail de l'Abbé de Sauvages pour la région des parlers méridionaux est bien approximatif. La frontière [du provençal] a dû être la Loire : ainsi, dans une certaine mesure, l'ancien Poitou lui appartient."

22. Mme Simoni-Aurembou, 1989.

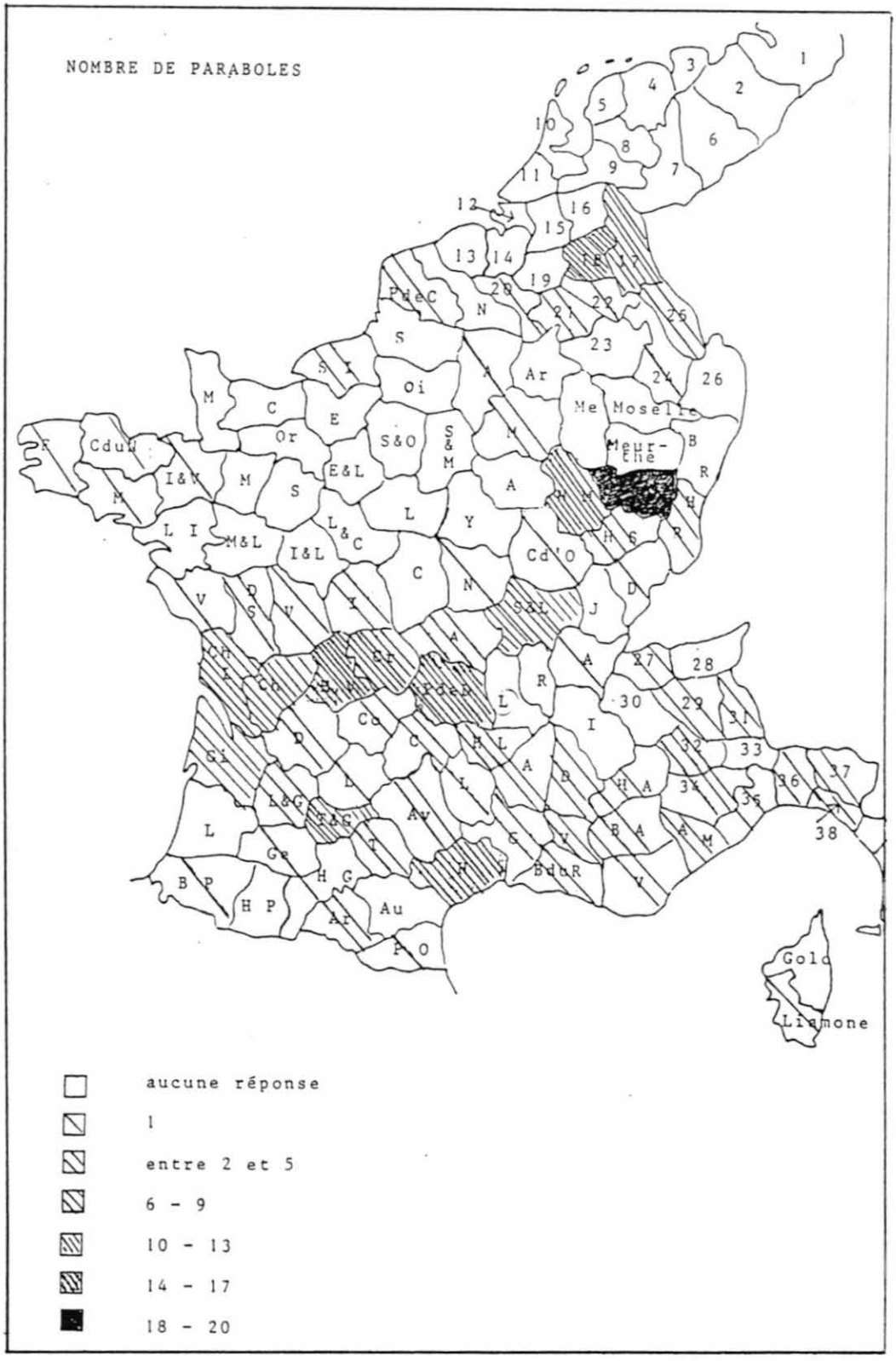

Carte 1.2 : Nombre de versionsde la *Parabole de l'Enfant prodigue* recueillies au cours de l'enquête, carte dressée par Mme Simoni

Nous allons en fait nous intéresser de près à l'abondante correspondance accompagnant ces traductions, émanant des préfets et sous-préfets et qui, de plus, comprend une grande partie des minutes des demandes et des réponses des Coquebert de Montbret [23]. Le fait d'avoir les deux parties de la correspondance en rend l'étude tout à fait passionnante et nous a permis de mieux en appréhender la chronologie.

L'idée d'utiliser cette correspondance n'est pas nouvelle, puisque Brunot l'a déjà fait dans un article en 1935 [24], mais ce dernier, qui connaissait bien cette enquête, se borne à publier certaines réponses, sans en tirer d'analyse. Nous irons donc plus loin.

Avant tout, il faut faire remarquer ici que la dispersion des documents manuscrits relatifs à cette enquête ne facilite pas le travail d'investigation : une grande partie des réponses se trouve au Département des Manuscrits de la Bibliothèque Nationale (N.A.F. 5910 à 5912) ; une autre partie est aux Archives Nationales (F 17^{A} 1209) [25] et enfin quelques réponses se trouvent à la Bibliothèque de Rouen, légataire de la bibliothèque d'Eugène Coquebert de Montbret [26].

Le tout est classé par département, mais sans ordre chronologique. Il serait à souhaiter qu'un véritable travail d'ensemble fût entrepris sur cette enquête : classements, publication, analyses des commentaires restés pour la plupart inédits, de même que sur les traductions de la *Parabole de l'Enfant prodigue*, révélant ainsi toute une richesse pour la connaissance de l'état linguistique de la France sous le Premier Empire et qui ne manquerait pas d'apporter des faits sinon nouveaux du point de vue linguistique, du moins intéressants pour l'histoire de la dialectologie.

---

23. Nous disons les Coquebert de Montbret , mais il semblerait d'après les différents documents que ce soit en fait Eugène qui ait accompli la plus grande partie du travail dans le suivi de la correspondance, sans doute supervisé par le père.

24. "Sur la limite des dialectes du nord et du midi de la France au temps du Premier Empire", *Festschrift für E. Tappolet*, Bâle, 1935, pp.53-65.

25. Son état de conservation laisse à désirer.

26. Cf. Levasseur Florence, 1985.

En effet, cette enquête et surtout l'*Essai d'un travail sur la géographie de la langue française*, marquent sans conteste les débuts de la dialectologie française et font des Coquebert de Montbret, de véritables précurseurs dans cette discipline.

A l'aide des différentes sources citées plus haut, nous avons essayé de reconstituer la chronologie des documents relatifs à l'établissement de la limite oc-oïl, en dépouillant systématiquement la partie de la correspondance, qui dura plus de six ans, entre le Ministère et les administrations des départements concernés par le tracé de la limite.

Nous avons dénombré plus de soixante lettres ayant un rapport plus ou moins direct avec l'élaboration de ce tracé. Notre axe de recherche fut à la fois géographique et chronologique, afin de reconstituer la démarche par laquelle les Coquebert de Montbret étaient parvenus à leurs résultats.

Ce point de vue nous a révélé avec quelle minutie l'enquête avait été conduite et que, par exemple, dans le but d'obtenir toujours plus de précision, certains interlocuteurs avaient été relancés plusieurs fois. Ce souci du détail dans cette partie de l'enquête est à rapprocher de celui qui a été apporté pour l'établissement de la limite des parlers français en contact avec les langues étrangères et dont F. Brunot a publié les résultats pour le Nord et l'Est [27].

Cette correspondance montre d'autre part l'intérêt suscité par cette enquête : non seulement aucun des interlocuteurs ne s'étonne, mais de plus, certains d'entre eux apportent même le concours de leurs connaissances comme en témoigne le long mémoire de Liandier, directeur d'école à Saint-Flour. Enfin, elle manifeste l'intérêt porté aux patois, intérêt qui devient d'autant plus vif que l'on s'approche des parlers provençaux mieux conservés. Il suffit pour s'en convaincre de consulter dans les dossiers de la Bibliothèque Nationale, les grammaires et autres tableaux de vocabulaire qui

27. Cf. Brunot, 1905, pp.525-599.

accompagnent certaines traductions de la *Parabole de l'Enfant prodigue* [28].

28. Cet intérêt est à comparer, pour les parlers occitans, avec les nombreuses réponses à l'enquête de l'Abbé Grégoire pour cette même région.

1.2 Les données de cette correspondance : une tentative de reconstruction chronologique

1.2.1 Des premières constatations au "déclic"

Bien que l'enquête générale ait débuté en 1806, nous pensons que c'est en 1808 qu'il faut placer le début de l'attention portée par les Coquebert de Montbret à la limite oc-oïl. Cette donnée chronologique permet d'expliquer que certains départements, pourtant concernés par le passage du tracé, n'aient pas été sollicités sur cette question, puisque la demande du Ministère précède cette date (Puy-de-Dôme, Allier, etc). Les Coquebert de Montbret pensaient peut-être la renouveler, mais ils se sont sans doute contentés des paraboles et de leurs commentaires lorsqu'ils durent interrompre leurs recherches en 1812.

1.2.1.1 Quelques réponses en avant-propos

En effet, un certain nombre de réponses apportant des indications parviennent au Ministère dès 1807, mais elles n'attirent pas l'attention des Coquebert de Montbret, préoccupés qu'ils sont par la recherche des limites entre le français et les langues qui lui sont étrangères : dans leur esprit, la limite oc-oïl n'est pas encore une limite de langue.

Ces réponses sont, celle du sous-préfet de Confolens que nous avons groupée avec les données de la Charente, ainsi que celles des correspondants du Puy-de-Dôme et de l'Allier.

Répondant à une demande du 31 décembre 1807, le préfet du Puy-de-Dôme envoie, à la date du 24 juin 1808, une série de traductions de la *Parabole de l'Enfant prodigue*, accompagnée d'une lettre du maire d'Aigueperse :

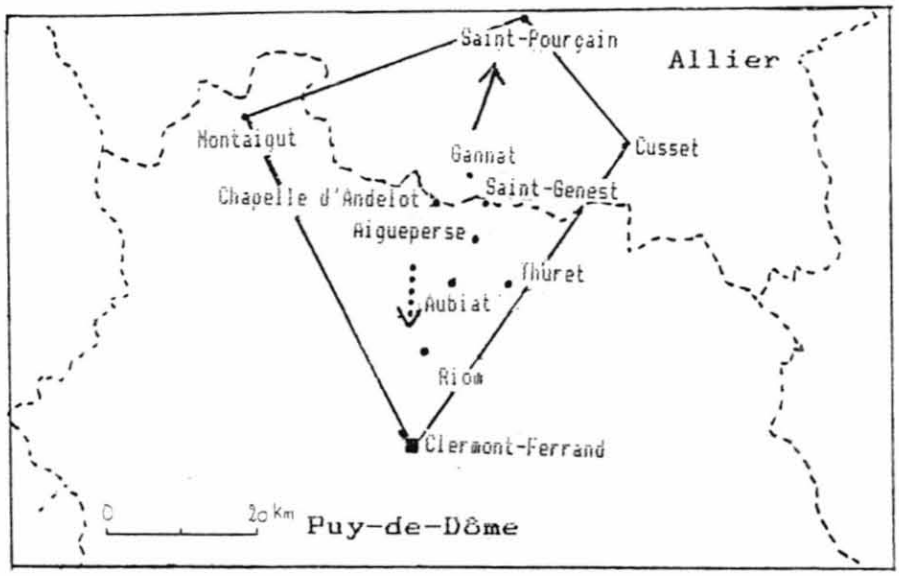

——> : "français" ·····> : "auvergnat"

Carte 1.3 : Les parlers du nord du Puy-de-Dôme, d'après les indications du maire d'Aigueperse, 1808

> [24 juin 1808 ?] «[Le langage d'Aigueperse] étant l'**intermédiaire** de l'auvergnat au français, il s'entend très bien depuis Clermont jusqu'à Saint-Pourçain , et depuis Montaigû [29] en Combraille jusqu'à Cusset ··· [mais] il souffre des variations plus ou moins considérables dans les communes voisines : a 9 km d'ici, du côté de Riom, les communes de Thuret et d'Aubiat ont à peu de choses près le même patois que le peuple de cette ville là; à 9 km du côté opposé, le langage de Saint-Genest-du-Rets et de la Chapelle d'Andelot ressemble à celui de Gannat et de cette partie de l'ancien Bourbonnais, qui s'étend jusqu'aux lieux où tout le monde généralement parle français.» (Archives Nationales, F 17 1209/25)

Les remerciements des Coquebert de Montbret qui accompagneront toujours chaque réponse, ici datés du 5 juillet 1808, soit quelques jours avant la date supposée du "déclic", n'indiquent rien [30].

Le fait est confirmé par la correspondance avec le préfet du département de l'Allier, auquel la demande fut adressée le 13 juillet 1808 et dont la réponse parvient en octobre de cette même année.

29. Nous avons scrupuleusement respecté l'orthographe des lettres, si ce n'est l'ajout de majuscules aux noms de lieux.

30. n.a.f. 5912 f° 48.

La plupart des traductions de la *Parabole de l'Enfant prodigue* proviennent du sud du département, dont on sait aujourd'hui qu'il appartient au *Croissant*.

Les remerciements des Coquebert de Montbret, datés du 8 novembre 1808, ne font toujours pas référence à la limite linguistique, mais ils indiquent des préoccupations d'ordre ethnographique que nous verrons réapparaître plus tard, en 1809, cette fois-ci liées à la linguistique [31] :

> [8 novembre 1808] «Je me propose encore de rechercher quelles sont en France les limites des différents genres de culture, entr'autre celles qui déterminent la séparation entre les pays où l'on se sert de boeufs pour le labourage et ceux où l'on n'emploie que des chevaux pour cet usage.
> J'ai lieu de croire que la ligne de démarcation dont il s'agit traverse [le] territoire [du département de l'Allier] [n.a.f. 5910 f°24-25]

Les Coquebert de Montbret, à la recherche de limites linguistiques et économiques ont découvert quelques mois plus tôt qu'il en existait une très importante à l'intérieur de la France même. Mais pour l'instant, ils ont ont sans doute une hypothèse de tracé plus méridionale (sans doute celui de l'Abbé de Sauvages), puisque le Préfet de l'Allier n'est pas sollicité à ce sujet.

1.2.1.2 "Le déclic"

Ainsi, d'après les indications recueillies [32], il semblerait que ce soit à partir d'une réponse du sous-préfet de Montélimar (Drôme), datée du 29 juin 1808 qu'il faille placer le "déclic". En effet, ce dernier, indiquant les limites du provençal dans son département, ajoute la remarque suivante :

> [29 juin 1808] «Je crois que très difficilement on assignerait dans le Midi de la France deux autres points sur lesquels l'idiome provençal soit perdu pour un voyageur, comme il l'est au dessus de Montélimart, je n'en connais qu'un second où la **transition** soit plus subite, il est sur la **frontière** du Royaume ··· Je pars donc de Montélimart et longeant la chaîne des Côteaux qui sont à droite de la rivière de Drôme, je trouve la commune de Bourdeaux, ensuite celles de la Motte-Chalançon et Valdrome ··· » [n.a.f. 5910 f°350]

---

31. Voir plus loin la correspondance du département de la Creuse.

32. Mais nous le répétons, elles sont parcellaires et c'est l'ensemble de la correspondance qu'il faudrait analyser pour trouver peut-être les véritables causes du "déclic".

D'après le sous-préfet, il existe donc un brusque passage entre l'idiome provençal, dans lequel il range le parler de Montélimar, et celui se trouvant un peu au nord, et qui s'appellera plus tard franco-provençal [33].

Aussitôt, et c'est pourquoi nous formulons notre hypothèse chronologique, Coquebert de Montbret [34] envoie au préfet de l'Ardèche, département voisin, une lettre dont les termes laissent croire que son intérêt pour la limite oc-oïl vient de naître :

> [13 juillet 1808] «··· les recherches que je fais pour connaître les différents idiomes qui se parlent en France et l'étendue de terrain où ils sont en usage, m'ont donné lieu de reconnaître qu'en venant du Midi c'est à Montélimard que se termine l'idiome provençal, j'aurai besoin de recueillir des faits de même nature dans le département que vous administrez afin de savoir si sur la rive droite du Rhône comme sur la gauche **on ne remarque pas une ligne allant de l'est à l'ouest qui laisse au midi les communes où l'idiome languedocien est en usage et au nord celles où le langage se rapproche davantage du français**. Je vous prierai dans ce cas de m'indiquer à peu près la direction de la **ligne** ou **bande** au moyen des principales communes par lesquelles elle passe ···» [n.a.f. 5910 f°109]

Ce sera la seule occurrence du mot «bande», par la suite il sera toujours question de «ligne». Ce terme rappelle la "bande-limite" de l'Abbé de Sauvage courant de l'est à l'ouest et qui est sûrement présente à l'esprit de celui qui écrit ces lignes.

Il obtient, datée du 3 août 1808, une réponse du préfet de l'Ardèche, qui très fidèlement envoie le renseignement demandé :

> [3 août 1808] «On remarque en effet, Monseigneur, Dans ce département une ligne allant de l'Est à l'ouest, qui laisse au midi l'idiome languedocien et au nord le langage qui se rapproche le plus du français ···
> La ligne dont il s'agit part de Tournon sur le Bord droit du Rhône, passe au Cheilard et se termine à Faÿ le froid ··· sur la limite du département de la Haute-Loire ···» [n.a.f. 5910 f°115-116]

---

33. Voir plus loin Ascoli.

34. Mais il faut constater ici un fait curieux qui se répétera plus tard : la minute conservée de la réponse au sous-préfet de Montélimar n'est pas de la même écriture que les autres qui peuvent être attribuées à Eugène. Faut-il y voir une intervention du père ?.

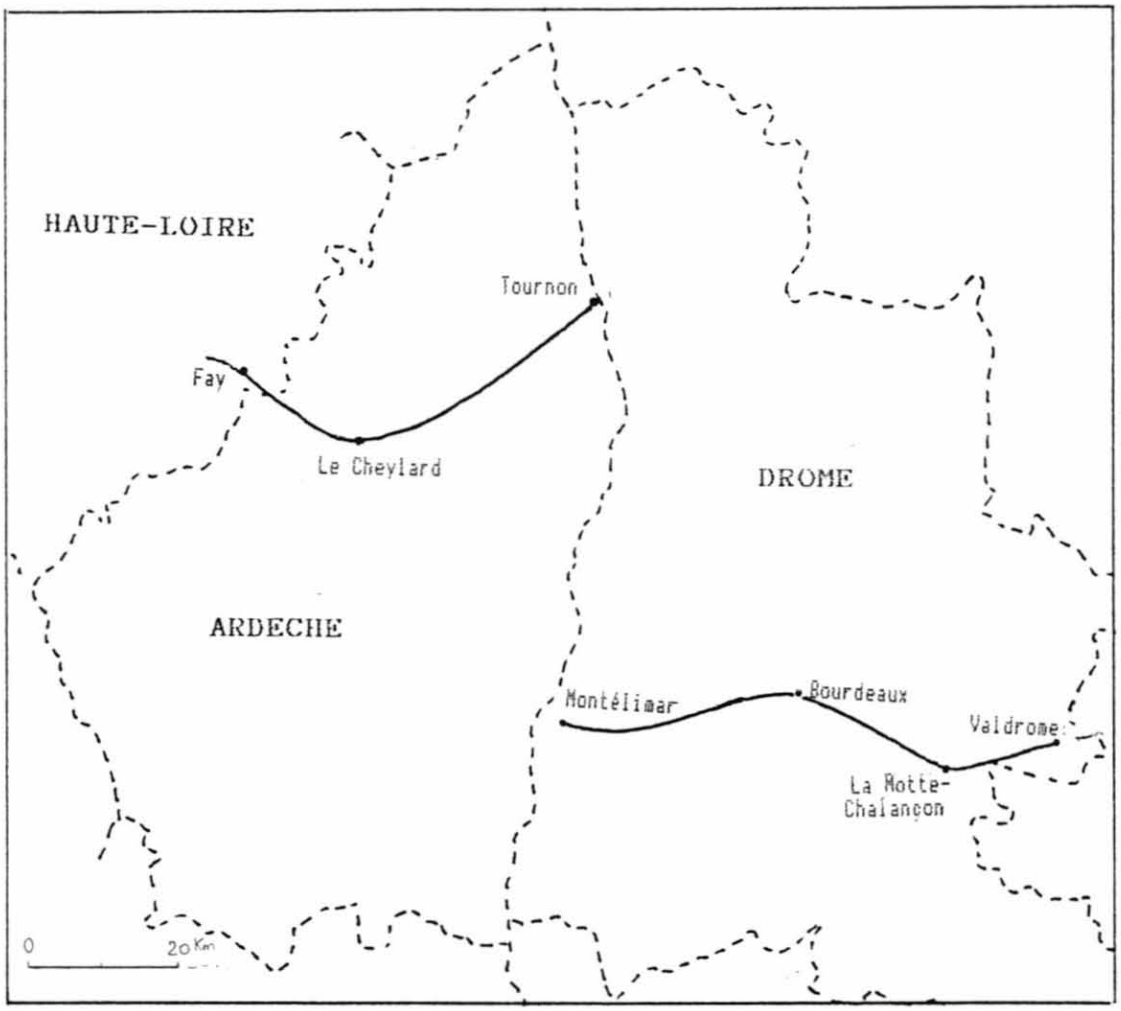

Carte 1.4 : La limite oc-oïl, d'après les indications du sous-préfet de Montélimar et du préfet de l'Ardèche, 1808

La carte 1.4 cartographie les réponses pour les départements de l'Ardèche et de la Drôme. Ces cartes, que nous avons dressées à partir des indications des correspondants, montrent dans quelle mesure les Coquebert de Montbret les ont suivies pour l'établissement de la limite complète. Ici, par exemple, les données n'ont pas subi la même finalité : la limite indiquée par le préfet de l'Ardèche a effectivement servi pour établir la limite oc-oïl, tandis que celle indiquée par le sous-préfet de Montélimar sert pour séparer le provençal du dauphinois. Voir carte 1.15.

C'est donc en cet été 1808, que se situe le point de départ d'une longue investigation sur la limite oc-oïl.

Cependant, nous n'abandonnerons pas tout à fait cette région sans être attirée par les réflexions de certains correspondants, et même par leur volonté de coopération au travail entrepris par le Ministère. Il s'agit du même sous-préfet de Montélimar, qui sollicité pour davantage de détails, s'interroge d'une manière plus générale sur la limite :

> [29 juillet 1808] «Quelques géographes du moyen-âge établirent une différence entre les peuples, d'après celle qui existait entre leurs langages, les uns furent désignés sous le nom de peuple de la Langue d'oc parce qu'ils Prononçaient *oc* au lieu de oui et les autres sous le nom de peuple de la Langue d'oïl ou de oui Parcequ'ils Prononçaient oual ou oui. **La Loire fit la ligne de démarcation**, Je ne sais si cette Ligne remplit alors l'objet pour lequel elle fut adoptée, **mais elle serait inexacte aujourd'hui** ; le temps qui change tout, ou des causes moins connues, ont changé sans doute le langage vulgaire des peuples de la langue d'oc qui avoisinaient la Loire, car il n'a aucun rapport avec le Languedocien ···» [n.a.f. 5910 f° 352-353]

Ce sont sans doute les mêmes sources livresques qui permettent à Liandier, directeur d'école à Saint-Flour (Cantal) et dont la lettre accompagne celle du préfet de son département, d'en arriver aux conclusions suivantes :

> [12 septembre 1808] « ··· notre arrondissement, se trouve sur la ligne de démarcation qui sépare les lieux où la langue des gallo-romains s'est le mieux conservée des lieux où elle s'est presque entièrement perdue : elle a dégénéré, par exemple, dans les provinces que nous avons au nord ···» [n.a.f. 5910 f° 171]

Cette fois, les Coquebert de Montbret répondent au préfet en ces termes :

> [30 novembre 1808] « [J'entrevois, monsieur, mais sans avoir cependant une entière certitude que [···] la ligne qui sépare les dialectes du midi de ceux du nord traverse à peu près votre département.] [35]
> J'attachais cependant d'autant plus de prix a obtenir de bons renseignements sur ce langage de cette partie de l'empire, qu'après avoir suivi jusques là a partir des Alpes la ligne qui sépare la langue générale du midi de la France de la langue générale du nord, j'ai cru remarquer que cette ligne traversait le departement du Cantal. Il importoit au succès du grand travail que je fais suivre de savoir s'il en est en effet ainsi et si dans ce cas cette ligne se dirige de l'est à l'ouest ou du nord au sud afin de pouvoir la prolonger ensuite au moyen d'informations ulterieures jusques aux côtes de l'océan.

35. Ce texte est rayé sur le manuscrit. Là encore, il faut noter que l'écriture diffère de celle des autres réponses.

> Je vous prie, Monsieur, ··· de vous mettre en etat de me faire connoitre si c'est dans la partie méridionale du département du Cantal dont le langage se rapproche du languedocien ou du gascon, tandis qu'au nord des montagnes du Cantal le langage seroit plus analogue au patois du Lyonnais et par conséquent au français septentrional ou bien si au contraire les montagnes etablissent une difference entre la partie orientale et occidentale du département ou bien entre la partie nord est et la partie sud ouest. Je voudrois qu'il vous fut même possible de tracer la ligne de démarcation de ces deux sortes de patois sur une carte de votre département ou au moins de m'indiquer apeupres la direction qu'il faudroit lui donner en la traçant, en désignant quelques lieux principaux parouelle se trouveroit passer.» [n.a.f. 5910 f°164] [36]

Cette lettre appelle plusieurs remarques quant à la méthode de recherche des Coquebert de Montbret : d'une part, à ce stade, ils envisagent sans doute une limite assez méridionale et ils en attendent confirmation, tout en laissant à leur correspondant, c'est à dire "l'homme du terrain", un libre arbitre. D'autre part, le patois lyonnais est déjà classé parmi les dialectes d'oïl, et enfin, ils aimeraient que la limite apparaisse sur une carte, à l'instar de celles qu'ils ont obtenues pour les limites du français au nord et à l'est.

Le préfet du Cantal transmet la demande à Liandier qui se trouve être l'homme de la situation, et, en effet, le 12 décembre 1808 — soit une douzaine de jours après la lettre des Coquebert de Montbret — Liandier, dans un mémoire de 16 pages indique ce qui, d'après lui, pourrait être considéré comme le tracé de la ligne de démarcation, et non seulement pour le département du Cantal, mais aussi depuis les Alpes jusqu'à l'Océan. Mais aucune carte n'accompagne cet envoi.

Ce long mémoire, formant l'Annexe B, présente pour nous de multiples intérêts [37] : en dehors du fait que ce soit l'unique tentative, dans cette correspondance, de l'appréhension de la limite dans sa totalité, les arguments développés pour justifier ce tracé sont très révélateurs.

---

36. Voir aussi Brunot, 1935, pp.53-54.

37. n.a.f. 5910 f° 174-181. Voir aussi Brunot, 1935, pp.60-63.

Ces derniers peuvent être classés en trois catégories :

- arguments faisant appel à la "conscience linguistique" (ici celle de Liandier qui semble avoir beaucoup voyagé), à propos des habitants de la frontière : «la prononciation et l'accent diffèrent au point qu'ils apprennent parfaitement à distinguer les habitants de ces divers pays».

- argument toponymique : Liandier distingue soigneusement les terminaisons en *-ac* des terminaisons en *-at* pour les noms de lieux; les premières allant de pair avec les parlers du midi et les secondes avec ceux du nord.

- argument climatique : Liandier rejette vers l'idiome du nord, les parlers des Alpes et du nord des départements de l'Ardèche et de la Drôme, «la langue d'oc, [···] se naturalise difficilement dans les climats éloignés de son centre [38]».

Liandier termine sa lettre en proposant une idée neuve : une enquête sur place :

> «J'ose vous dire que pour atteindre parfaitement le but que le gouvernement se propose, il serait peut-être nécessaire d'envoyer sur les lieux quelque observateur intelligent et d'un tact assés fin pour saisir des nuances que de simples traductions ne sauraient rendre assès sensibles, attendu qu'il semble impossible de bien les écrire et par suite de les lire.» (f°181)

Seules les villes principales citées par Liandier ont été reportées sur la carte 1.5.

Le tracé qui ne manque pas d'être assez original tout en restant dans les limites assignées par l'Abbé de Sauvages, répondait peut-être aux aspirations des Coquebert de Montbret, mais sans doute pas complètement à l'idée qu'ils s'en étaient fait. Ce mémoire révèle donc une phase importante dans leurs recherches : désormais les Coquebert de Montbret vont chercher à vérifier département par département les assertions de Liandier.

---

38. Cf. plus loin Mandet et Littré.

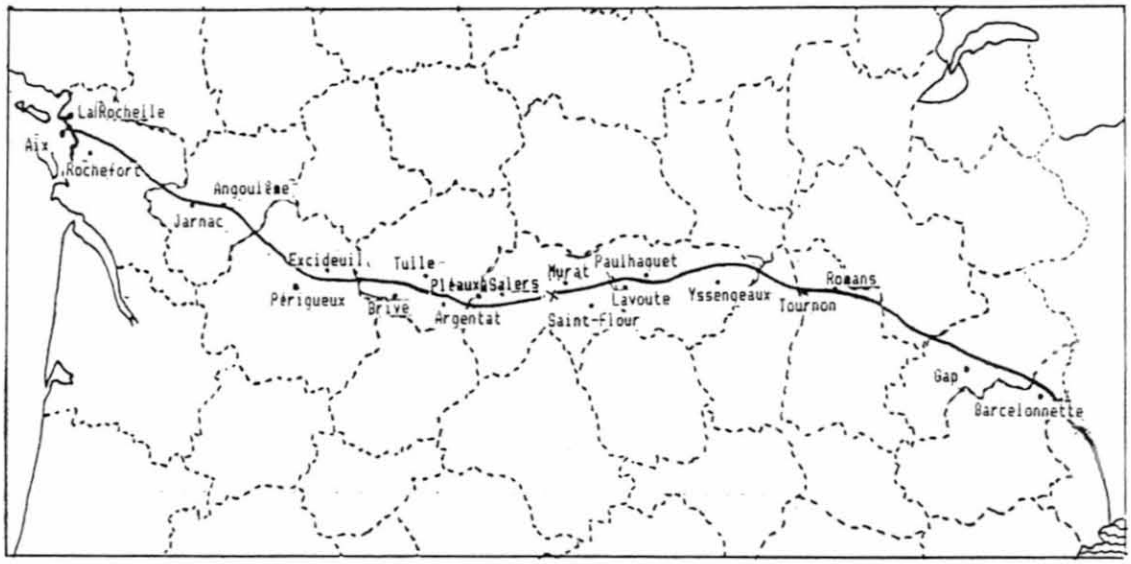

Carte 1.5 : La limite oc-oïl, d'après les indications de Liandier, 1808

1.2.2 A la recherche de la limite

1.2.2.1 Première vérification, réponse pour le département de la Haute-Loire

La lettre du sous-préfet de Brioude, répondant à une demande du 31 janvier 1809 est une preuve de cette orientation dans les recherches.

A la question : «L'arrondissement de Brioude pourrait-il être considéré comme étant placé sur la ligne qui forme la séparation entre le français proprement dit et le langage du midi ou non ?» la réponse est :

> « [28 février 1809] Il seroit difficile d'établir d'une façon satisfaisante la Ligne qui forme cette Séparation ; on ne peut faire que des Conjectures, et Je me Bornerai à Vous proposer mes doutes sur Cet objet en les Etayant de quelques probalités.
> Il paroit que le Pays connu sous la Denomination du Pays de Langue d'oïl Proprement dit, comprenoit les Terres placées entre la Loire et le Languedoc, C'est à dire le Velai, le Vivarais, le Gevaudan et les Sévennes. En partant de Cette Supposition on pourroit Présumer avec quelque fondement que la Ligne qui Sépare le pays d'oïl d'avec le Pays d'Oc Commence à L'extrémité méridionale de l'arrondissement de Brioude qui confine avec L'ancien Velai ; Cette idée acquiert de la Probabilité si L'on Considère que le Langage, et surtout la Prononciation, les moeurs, les usages et l'habillement du Peuple Sont à peu près les mêmes dans le Velai, le Vivarais, le Gevaudan et les Sévennes, Tandis qu'ils Diffèrent d'une manière Extrêmement sensible de Ceux de l'arrond. de Brioude, mais surtout de la Partie Nord de Cet arrondt.» [n.a.f. 5911 f°223] [39]

Cette lettre attire l'attention sur une concordance entre les limites du langage et celles des costumes et des moeurs, mais le sous-préfet reste très circonspect en matière de limite linguistique. La même prudence est affichée par le préfet [40], sollicité à son tour et qui ne voit guère de différence entre les patois de son département et le «languedocien», si ce n'est peut-être au nord où «le climat est plus froid et l'aisance moins grande». [f°218]

Les remerciements envoyés par les Coquebert de Montbret au préfet indiquent leurs premiers doutes vis-à-vis du tracé de Liandier :

---

39. Brunot, 1935, p.64.

40. n.a.f. 5911 f°218-219.

> [31 mars 1809] «···je souhaiterai que pour rendre ces notions qui présentent déjà tant d'intérêt aussi complètes qu'elles en sont susceptibles, vous voulussiez rechercher quelle est dans votre département ou ceux qui l'avoisinent, la direction approchée de la ligne qui sépare le français proprement dit de l'idiome du midi. Il paraîtrait que d'après des Eclaircissemens que j'ai reçu de Saint-Flour que l'Idiome du Nord du département de la Haute-Loire diffère considérablement de Celui de la partie méridionale. Cependant en examinant avec attention les divers échantillons que Vous me transmettez de ces Dialectes je ne puis appercevoir entr'eux aucune différence bien remarquable et ils me paraissent tous se rapporter à la Langue d'oc qui avec beaucoup de variations se parle dans tout le midi de la france.
> Je suis porté d'après cela à croire que c'est dans le Forez qu'il faut chercher la ligne de démarcation entre la Langue d'oil et la Langue d'oc.» [n.a.f. 5911 f°220-221]

Leurs présomptions pour l'hypothèse d'un tracé plus septentrional viennent d'ailleurs d'être renforcées par les réponses de ses correspondants de la Creuse et de la Haute-Vienne.

1.2.2.2 Réponses pour les départements de la Creuse et de la Haute-Vienne

En effet, datées du 22 février 1809, 9 traductions de la parabole pour le département de la Creuse parviennent au Ministère, accompagnées de commentaires pour chacune d'elles. Mais aucune allusion n'est faite sur une quelconque limite qui traverserait le département, néanmoins les remarques suivantes ne sont pas dépourvues d'intérêt pour les parlers concernés :

> [22 février 1809] «[A Chatelus, Chambon et Bonnat] [41] il n'y a point de patois proprement dit : **le langage du peuple est un français qui pour n'être pas très pur et quoique mêlé d'expressions locales, comme il y en a partout, n'en est pas moins entendu de tout le monde.**» [n.a.f. 5910 f°262]

Les Coquebert de Montbret, remerciant le préfet, lui demandent plus de précisions sur une ligne de démarcation qu'ils croient déceler à la lecture des traductions de la parabole :

> [21 mars 1809] «Il m'a paru en examinant chacune de ces versions [···] que les patois en usage à la Souterraine et à Champeix diffèrent assez considérablement de ceux du midi du dépt. de la Creuse et **peuvent être considérés comme des Dialectes de la langue française proprement dite.**[···]

41. Cantons compris aujourd'hui dans le *Croissant*. Voir carte 1.7.

> **Cette circonstance me porte à croire que la ligne de Démarcation doit traverser la partie septentrionale de votre départ.** en laissant d'un côté Champeix et la Souterraine et de l'autre Jarnage, Guéret et Saint-Vaulry. J'observe que c'est dans la même direction que se trouve le village de Morterolles (Dépt. de la Haute-Vienne) qui m'a été indiqué comme la limite entre le français et le limousin.
> Je vous saurais beaucoup de gré de vouloir faire quelques recherches pour tacher d'éclaircir ce point intéressant et de déterminer s'il est possible, avec quelque précision la direction que fait cette ligne.» [n.a.f. 5910 f°260-261]

C'est donc ce même village de Morterolles que nous retrouvons dans les commentaires accompagnant aussi les 15 versions de la parabole pour l'arrondissement de Bellac (Haute-Vienne) [42]. Ces observations classent en deux groupes les différents parlers du nord de la Haute-Vienne :

> [s.d] «Les communes de l'arrondissement de Bellac considéré sous le rapport du langage populaire sont divisées en deux sections. La première comprend toutes celles où le patois limousin est en usage. La deuxième est composée de celles où **le langage populaire s'éloigne plus ou moins du véritable patois limousin et se rapproche du français.** La Gartempe est à quelques légères exceptions près la ligne de séparation des deux divisions» [···][n.a.f. 5912 f°322].
> Le patois de cette division diffère essentiellement de la première en ce qu'**il est composé d'un plus grand nombre de mots absolument français**, en ce qu'il n'admet pas d'autres sons que ceux uzités dans la langue française et enfin en ce **qu'on ne trouve dans ce langage aucune trace de l'accent limousin.**» [n.a.f. 5912 f°330]

Suit un tableau complet des communes réparties dans chaque groupe où Morterolles apparaît dans le second.

La carte page suivante reproduit une partie des indications données par le tableau pour l'arrondissement de Bellac, seul l'emplacement des communes les plus septentrionales de la première division et celles les plus méridionales de la seconde a été reporté. On constate, d'une part, que la Gartempe fait à peu près le partage, ainsi que le fait remarquer l'auteur des commentaires, Texier-Olivier [43] et d'autre part, sa quasi-coïncidence avec la limite sud du "sous-dialecte marchois" de Tourtoulon et Bringuier,

---

42. Ce dossier non daté ne contient pas non plus les habituels remerciements des Coquebert de Montbret [n.a.f. 5912 f°322-338].

43. Auteur à la même époque d'une *Statistique du département de la Haute-Vienne*, Paris, Testu, 1808, sans allusion à cette limite au chapitre "Langage" pp.106-109, mais reproduisant cependant une parabole .

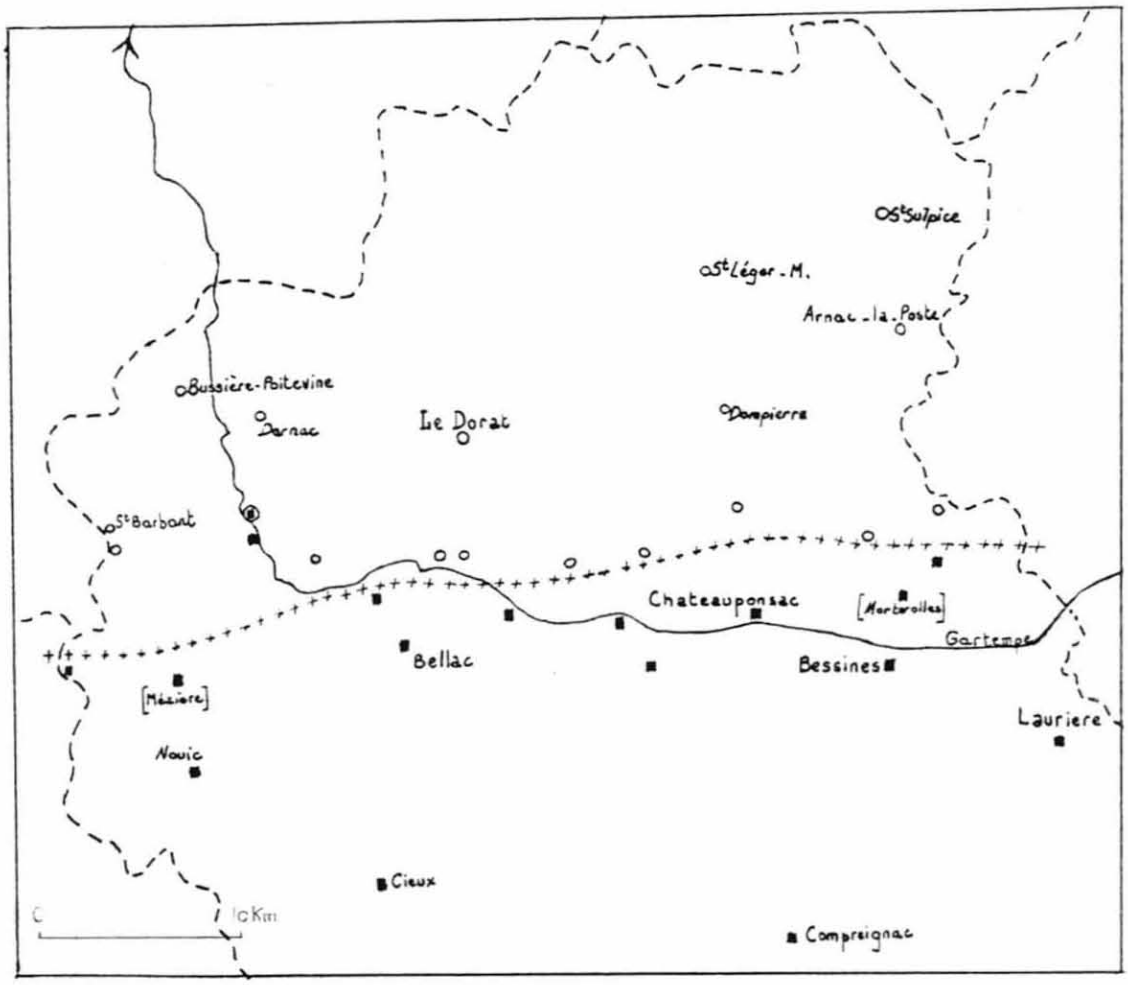

■ : communes les plus septentrionales de la première division (parler limousin)

o : communes les plus méridionales de la seconde division (parlers se rapprochant du français)

Cieux : commune représentée par une traduction de la parabole

+++++ : limite sud du sous-dialecte marchois de Tourtoulon et Bringuier

Carte 1.6 : Les parlers de l'arrondissement de Bellac (Haute-Vienne) d'après les indications du sous-préfet, s.d. [1809]

limite dont on constate encore aujourd'hui la permanence [44], démontrant par là même une certaine fiabilité dans les observations des correspondants.

44. Cf. F. Lagueunière, 1983, « ···au sud d'une ligne passant par Mézière et Nouic et se dirigeant sur Fromental, les parlers sont caractérisés par la densité des traitements conservateurs [d'oc]. Le faisceau sud est le plus net, car il est constitué de noeuds d'isoglosses très serrés, indice d'une accumulation de différences phonétiques entre les parlers situés de part et d'autre. Nous retrouvons ici le tracé [de] Tourtoulon ···» pp.245-246.

Pour le département de la Creuse, les éclaircissements sur la limite confirment la direction esquissée par les indications ci-dessus :

> [18 octobre 1809] «La ligne de démarcation entre la langue d'oil et la langue d'oc traverse effectivement, ainsi que l'a pensé Votre Excellence, la partie septentrionale du Dépt, laissant d'un côté Champeix et La Souterraine, de l'autre Jarnages, Guéret et Saint Vaury. Cette ligne qui commence à St Maurice, canton de La Souterraine, se prolonge jusqu'à La Vaufranche, canton de Boussac : les communes intermédiaires, par lesquelles elle passe, sont celles de St Priest-la-Feuille, Lizières, Bussière-Dunoise, Anzème, Roche et Pradeaux.» [n.a.f. 5910 f°265] [45]

Mais alors que les indications pour le département de la Haute-Vienne concordaient avec les observations postérieures, le résultat diffère avec le département de la Creuse où le tracé proposé par le préfet est plus septentrional que celui de Tourtoulon et Bringuier, sans toutefois diverger complètement (Voir carte page suivante). De plus en dehors du tracé, nous n'avons que très peu d'indications sur les parlers eux-mêmes, ce qui ne nous permet pas de savoir sur quels critères ils ont été classés [46].

Cependant, avant d'aborder la partie ouest du domaine pour laquelle les recherches se sont intensifiées, il faut s'arrêter un instant sur un autre aspect de cette enquête qui aurait pu se révéler aussi riche d'informations s'il avait pu être développé. Il s'agit de l'aspect ethnographique rencontré plus haut avec le département de l'Allier.

---

45. Cf. Brunot, 1935, p.59.

46. Il faut ajouter à propos de la réponse pour le département de l'Indre datée du 23 juillet 1812 [n.a.f. 5911 f°181-187], que le préfet s'excuse de n'avoir que trois versions de la parabole à envoyer. Elles concernent précisément des communes avoisinant les départements de la Vienne, de la Haute-Vienne et de la Creuse et comportent chacune des traits indiscutablement occitans. Voir Annexe C

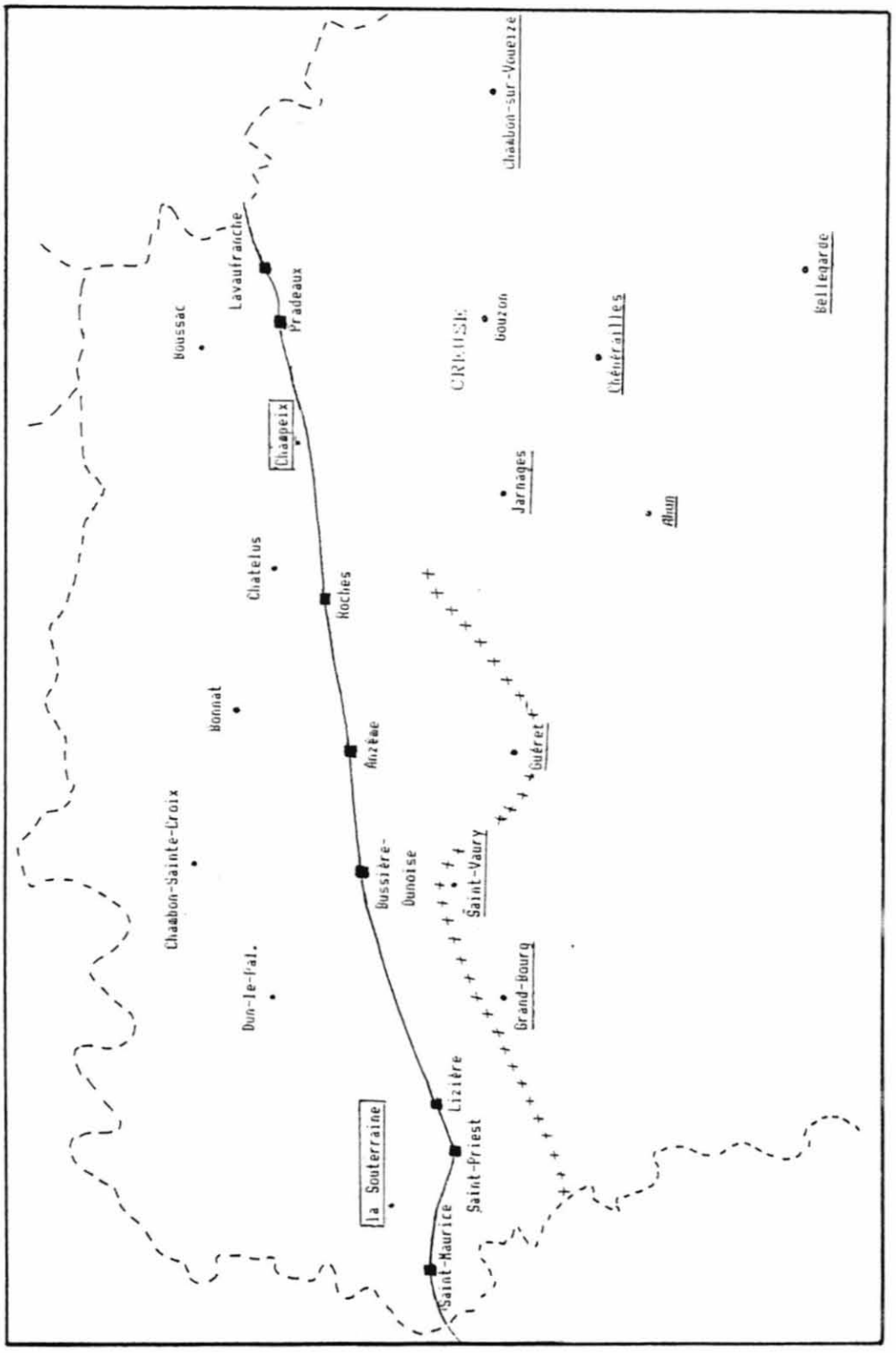

Guéret : canton représenté par une traduction de la parabole

+++++ : limite sud du sous-dialecte marchois d'après Tourtoulon et Bringuier

Carte 1.7 : La limite oc-oïl dans la Creuse, d'après les indications du préfet, 1809

Ce sont les remerciements que Coquebert de Montbret adresse au préfet de la Creuse qui nous le dévoilent :

> [s.d.] «Je suis sensible a l'attention que vous avez eue de me faire part du résultat de vos recherches sur cet objet **intéressant pour la géographie historique** [47].
> Il serait bon de savoir si lorsque l'on se trouve sur la ligne de séparation entre le français proprement dit et l'idiome du midi on remarque indépendamment du changement de dialecte quelque différence dans **la construction des Maisons** ou dans **la forme de leurs Toits**, dans **les traits des habitants** ou dans **leur costume**, dans **le mode d'attelage ou de culture**. Je suis persuadé que les caractères qui sous les différents rapports distinguent le nord et le midi de la France doivent présenter quelque différence sensible, si non précisément aux mêmes points où le langage éprouve de la variation au moins à peu de distance.» [48] [n.a.f. 5910 f°264]

Malheureusement la réponse manque.

1.2.3 Une minutieuse investigation pour l'Ouest

1.2.3.1 Réponses pour le département de la Charente

Mais revenons à l'aspect linguistique de l'enquête avec les départements de la Charente, de la Charente-Inférieure (Maritime) et de la Gironde qui font l'objet d'une recherche particulièrement minutieuse pendant l'année 1810.

Près de 30 lettres (soit la moitié du nombre total concernant la limite) ont été échangées en une seule année pour cette seule partie du domaine.

Comme nous l'avons vu plus haut, dès 1809 l'objectif est clair et la formule est bien au point : il s'agit, pour le correspondant, d'établir avec le plus de précision possible «la ligne de démarcation qui sépare le français proprement dit de l'idiome du midi». Mais dans cette région, si la formule est fidèlement reprise, elle n'en est pas moins nuancée au cours des commentaires, laissant deviner des zones de transitions autour de la ligne établie.

---

47. C'est la première fois que Coquebert de Montbret donne un nom à ses recherches.

48. Cet aspect réapparaitra dans le Rapport en 1812 et il sera à nouveau étudié par Jeanton, 1936, qui compare trois limites : la limite linguistique, celle des pays de droit écrit et des pays de droit coutumier et enfin celle qui existe entre les toits méditerranéens et ceux du nord.

Le fait est par ailleurs attesté dès 1807 dans une lettre du sous-préfet de Confolens :

> «[30 mai 1807] On connait dans cet arrondissement deux idiômes vulgaires ou plutôt deux patois, le Limousin et le Poitevin. Le premier n'est point le vrai, le pur limousin, c'est un dialecte corrompu de ce dernier.
> Le second n'est point non plus le vrai poitevin, il est aussi un dialecte corrompu de ce dernier, qui est une corruption de la langue française ···
> On parle le patois limousin au chef-lieu de cet arrondissement, ce même patois est l'idiôme général usité dans les cantons actuels de Chabanais, Confolens et Montamboeuf, quelques communes exceptées.
> Le patois poitevin est d'un usage vulgaire dans les canton de Saint-Claud, de Champagne-mouton, et dans les communes de Saint-Germain-sur-Vienne, Lessac, Abzac et Oradour Fanais, au Nord et faisant partie du canton de Confolens.
> Les habitans du nord et de l'ouest parlent donc en général le dernier patois, et ceux du sud et de l'est le Premier.
> Dans les communes de Montamboeuf au sud et à l'ouest, comme dans celles du ci-devant district de La Rochefoucault limitrophes du département de la Dordogne, les dialectes sont plus **composés**. On y reconnait le triple accent limousin, périgourdin et angoumoisin ···»
> [n.a.f. 5910 f°203-204] [49]

Voir carte page suivante.

Ces réflexions auraient pu attirer l'attention des Coquebert de Montbret, mais les remerciements envoyés au sous-préfet attestent qu'il n'en fut rien [50], et ce n'est donc qu'en 1809 que, désireux de continuer leurs recherches sur cette limite dont ils venaient de découvrir l'importance, ils décident de relancer des investigations plus approfondies dans cette région. Dans ce but, les Coquebert de Montbret adressent une lettre, non conservée, le 19 octobre 1809, au juge de paix du canton de La Rochefoucauld.

Marsais répond le 12 janvier 1810 en des termes qui confirment les présomptions du sous-préfet de Confolens :

> « [12 janvier 1810] Le Canton de Larochefoucauld dont la limite nord joint l'arrondissement de Confolens, parait effectivement former la ligne de démarcation entre le français proprement dit et l'idiôme ou patois périgourdin. Ce qui prouve cette vérité, c'est qu'à Larochefoucauld même on parle un langage qui n'est ni le vrai français, ni le vrai périgourdin ; mais qui par beaucoup d'expressions a des rapports et des liaisons avec ce dernier idiôme. [···]

.../...

49. Brunot, 1935, p.59.

50. n.a.f. 5910 f°202, 15 juin 1807.

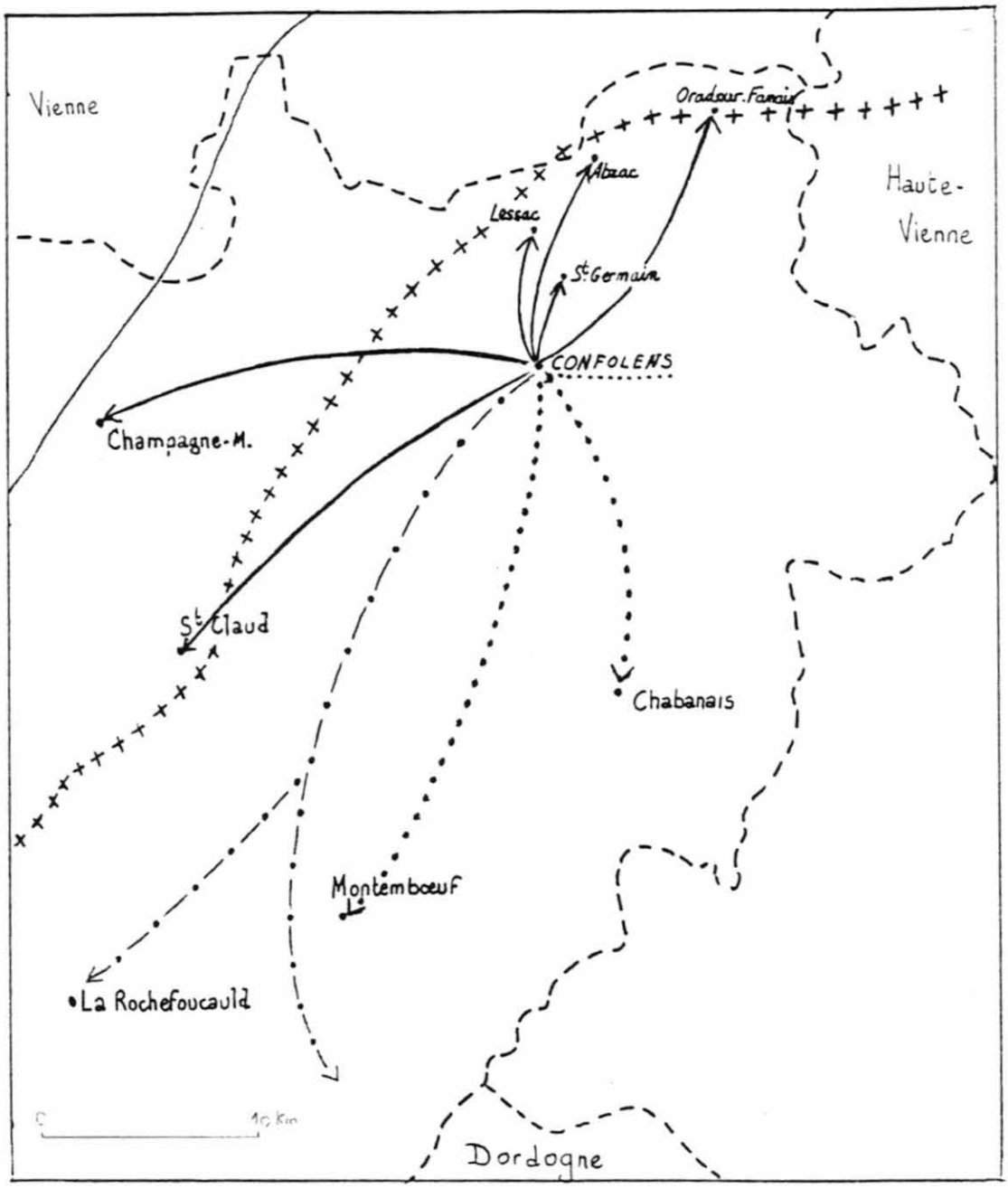

———> : "parlers poitevins"

·····> : "parlers limousins"

–·–·–> : "dialectes composés"

——— : limite nord du sous-dialecte marchois d'après Tourtoulon et Bringuier

++++++ : limite sud du sous-dialecte marchois d'après Tourtoulon et Bringuier

Carte 1.8 : Les parlers de l'arrondissement de Confolens, d'après les indications du sous-préfet, 1807

> Parmi les habitans des communes dont notre canton est composé, on remarque une nuance bien sensible dans la manière de parler des uns et des autres. Celles qui sont à l'ouest et au midi, joignant les cantons de Mansles et d'Angoulême ont un langage moins rude et plus rapproché du français que parlent à Angoulême les gens du peuple ; tandis que dans les communes adjacentes aux cantons de Saint-Claud et Montamboeuf et à celui de Montbron, on est frappé du caractère qu'y prend le patois et de sa ressemblance avec le Limousin si c'est dans les communes nord qui touchent à l'arrondissement de Confolens, et avec le périgourdin si c'est à l'Est dans celles qui touchent au canton de Montbron. [···]
> ··· on doit considérer la contrée que j'habite comme celle où commence du Nord au Midi, l'altération qu'éprouve la langue française, et où elle se confond avec l'idiôme méridional, en adoptant une grande partie de ses termes, de ses inflexions et de sa rudesse ···»
> [n.a.f. 5910 f°202] [51]

Voir carte page suivante.

Les Coquebert de Montbret lui répondent le 1er février :

> [1er février 1810] «···il me semble résulter clairement que ce canton se trouve effectivement placé sur la ligne de séparation entre le français proprement dit et le périgourdin ainsi que j'avais cru pouvoir le conjecturer [···].[Pourriez-vous] **m'indiquer les noms des communes** de votre ressort dont l'idiome vous paraît se rapprocher d'avantage soit du français, soit du limousin, ou soit du périgourdin ? » [n.a.f. 5910 f°188]

Malheureusement, là aussi, la réponse manque.

Le 10 de ce même mois, les Coquebert de Montbret envoient une lettre respectivement, au sous-préfet de Barbezieux, au juge de paix du canton de Lavalette, et à celui du canton de Montbron. Une seule nous est conservée, c'est celle envoyée au sous-préfet de Barbezieux, mais il nous est permis de penser que les deux autres n'étaient guère différentes dans leur contenu :

> [10 février 1810] «Je désirerais à concourir à compléter des recherches auxquelles j'attache beaucoup d'intérêt, relativement aux divers idiomes qui se parlent en France, que vous voulussiez m'indiquer si comme diverses circonstances donnent lieu de le penser, votre arrond. ne se trouve point placé sur la ligne qui sépare la langue française proprement de l'idiome du Midi désigné anciennement sous le nom de <u>langue d'oc</u>, dans le cas où cette idée se trouverait fondée, je vous engage à me faire connaître **les noms des communes** de cette partie du département de la Charente dans lesquelles le patois populaire vous semblerait se rapprocher davantage de l'un ou de l'autre des deux idiomes principaux.»[n.a.f. 5910 f°193]

---

51. Brunot, 1935, pp.58-59.

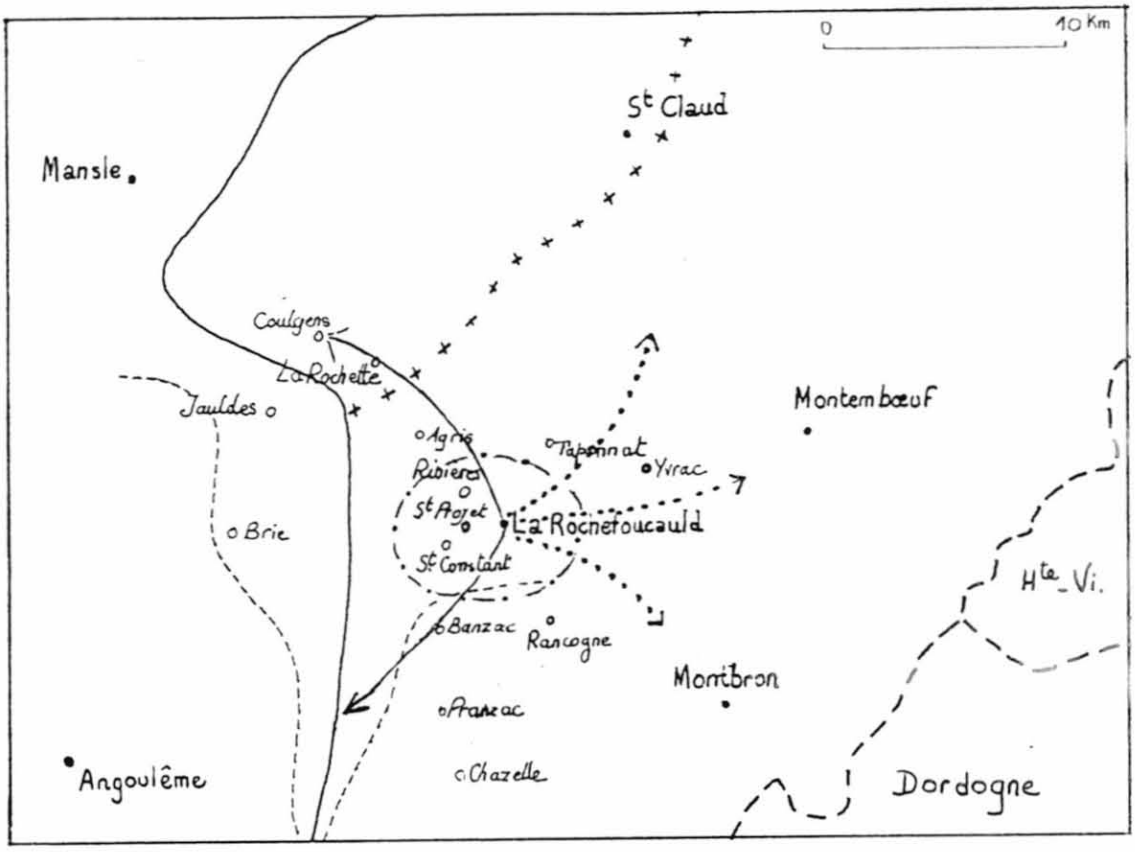

———> : "langage qui se rapproche du français"
·····> : "patois qui ressemble au limousin ou au périgourdin"
–·–·–· : parler mixte autour de La Rochefoucauld
——— : limite nord du sous-dialecte marchois d'après Tourtoulon et Bringuier
++++++ : limite sud du sous-dialecte marchois d'après Tourtoulon et Bringuier
- - - - : limites de la zone mixte par Terracher

Carte 1.9 : Les parlers du canton de La Rochefoucauld, d'après les indications du juge de paix, 1810

Les réponses des juges de paix des cantons de Lavalette et de Montbron sont envoyées le même jour. Celle de Des Bordes, de Lavalette laisse voir encore une zone de parler mixte autour de Lavalette même :

> «[13 mars 1810] Il est très vrai ··· que le langage usité dans les environs de La Valette présente une variation sensible occasionnée par le passage du français des bords de la Charente au périgourdin. Ce langage qui est particulier à la commune de La Valette et à celles qui y sont limitrophes, telles que Saint-Cybard, Le Peyrat, Ronsenac, Magnac, Juillac, Villars et Veaux, ··· est une espèce de **mélange de patois périgourdin avec le patois angoumoisin**, en observant

.../...

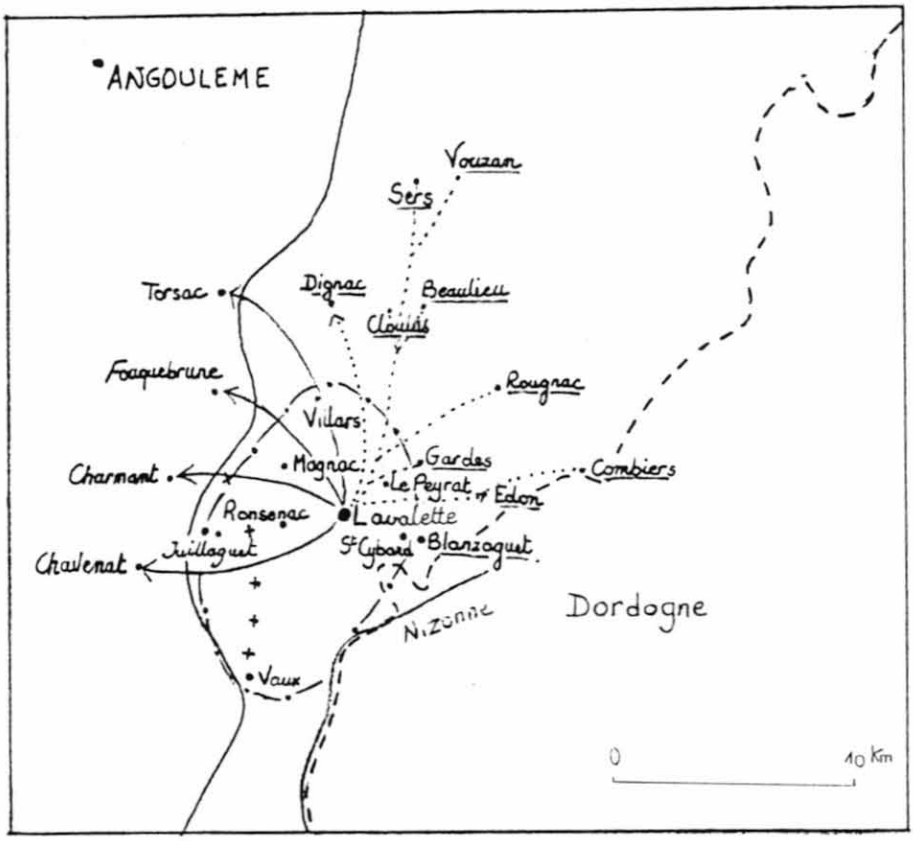

——> : patois angoumoisin

·····> : patois périgourdin

Edon : patois périgourdin

—·—·— : zone de «jargon intermédiaire»

——— : limite oc-oïl d'après Tourtoulon et Bringuier

Carte 1.10 : Les parlers du canton de Lavalette, d'après les indications du juge de paix, 1810

toutes fois qu'il se rapproche bien davantage du premier que du second.
Dans les autres communes de mon ressort, dans celles surtout qui avoisinent la Nizone ··· on parle en général, à quelques différences prés, qui ne sont pas très sensibles, un patois qui a beaucoup de rapport avec le patois pur périgourdin qu'on parle sur l'autre rive de la Nizone. Ces communes sont Blanzaguet, Gardes, Combiers, Edon, Rougnac, Dignac, Beaulieu-Cloulas, Vouzan et Cers, mais dans le surplus du canton, c'est à dire les communes de Torsac, Fouquebrune, Chavenat, Charmant ··· le langage du peuple, à part un assés grand nombre de variantes légères est le patois angoumoisin qui est un français corrompu ···» [n.a.f. 5910 f°210] [52]

52. Brunot, 1935, pp.57-58.

De plus, il faut restituer ici une partie du texte supprimé par Brunot :

> «[Malgré] la multiplicité des nuances qu'on observe, non seulement de Bourg à Bourg, mais même de village à village, dans l'idiome des habitants de mon canton, on peut rapporter les dialectes des différentes communes qui le composent à deux patois principaux dont la **réunion ou plutôt la fusion** dans les environs de La Valette **forme un jargon intermédiaire qui participe de l'un et de l'autre, mais bien plus du patois périgourdin que du patois angoumoisin.**»

C'est à peu de choses près ce que disait le juge de paix du canton de La Rochefoucauld.

Quant à Marchadin, officiant à Montbron, sa lettre est moins détaillée :

> [10 février 1810] «Votre Excellence a bien jugé quand elle a cru que le canton de Montbron se trouvait placé sur la ligne de Démarcation entre le français proprement dit et l'idiome du Midi. C'est à dire que le jargon de ceux qui approchent le canton de La Valette et de La Rochefoucauld se rapproche davantage d'un mauvais français qui cependant est intelligible pour tout le monde : au contraire les pointes du canton de Montbron qui touchent aux cantons de Montemboeuf, de Bussière et de Nontron se ressentent bien plus de l'idiome du midi, surtout les deux derniers, et plus on avance de ce côté là, plus la dialecte y devient rude et yn'intelligible à ceux qui ne connaissent que le français.» [n.a.f. 5910 f°223]

Les Coquebert de Montbret en le remerciant [53] lui demandent de préciser ; ce que Marchadin fait :

> [14 mai 1810] «Sur toute la surface [du canton], le patois y est le même à peu de chose près, tellement que les habitants des campagnes s'y entendent parfaitement les uns et les autres dans leur jargon : la différence y est peu sensible et ne se fait sentir que dans la prononciation. Par exemple, dans la commune de Saint-Sornin, qui touche au nord le canton de la Rochefoucauld, l'idiome s'y rapproche plus du français que partout ailleurs.[···] Montbron, Vouthon, Orgedeuil, Rouzède, Ecuras, Marthon, St Germain, la prononciation y est la même.[···]
> Eymoutier, Feuillade, Souffrignat, Maizac, Charras et Grassac, dont les quatre premières communes faisaient partie de la province périgourdine et les deux autres y touchaient, on remarque une prononciation assez égale dans toutes, mais un tant soi peu plus dure et plus appropriée aux moeurs et au caractère des habitants···» [n.a.f. 5910 f°220-221]

53. n.a.f. 5910 f°222, 31 mars 1810.

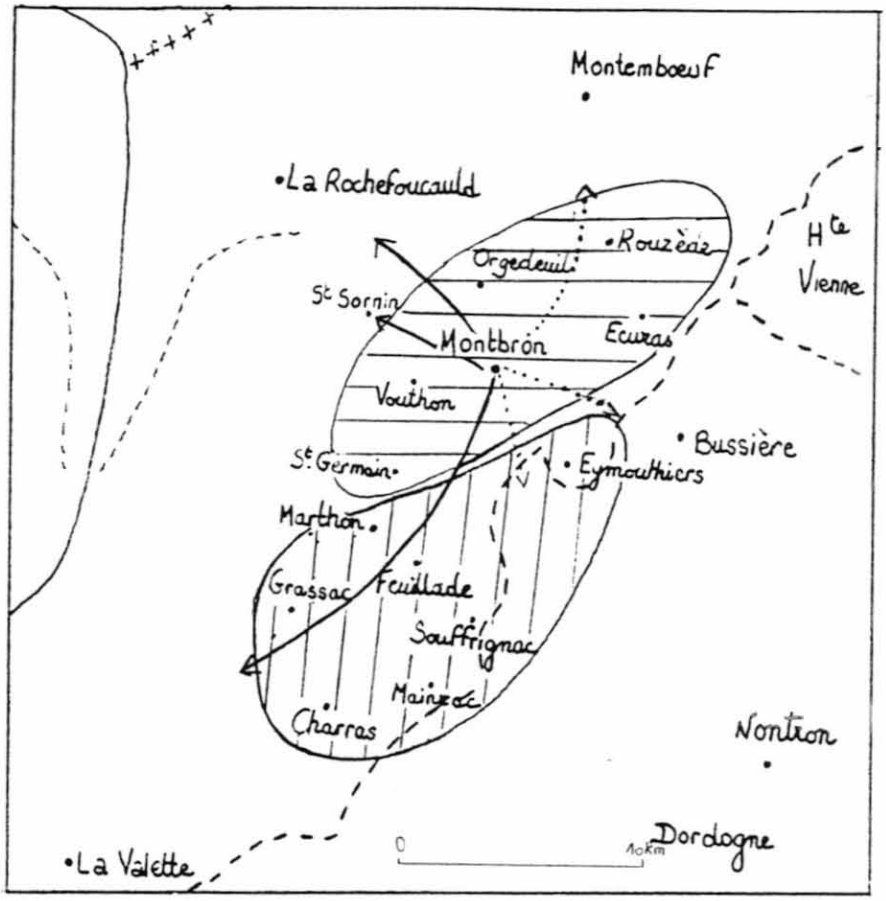

———> : patois qui se rapproche du français
·····> : patois périgourdin
——— : limite oc-oïl d'après Tourtoulon et Bringuier
- - - - : limites de la zone mixte établie par Terracher

Carte 1.11 : Les parlers du canton de Montbron, d'après les indications du juge de paix, 1810

On peut remarquer ici que Marchadin ne qualifie pas nettement le parler de son canton et surtout qu'il est beaucoup moins affirmatif que dans sa première réponse.

Il faut ajouter un fait curieux : une traduction de la parabole accompagnait visiblement cette lettre, après coup, celle ci se trouve classée, dans les dossiers de la Bibliothèque Nationale avec celles du département de la Vienne [54]. Erreur qui aura pour conséquence de faire passer le tracé de la limite des Coquebert de Montbret dans ce département sans autre explication visible. L'origine de cette méprise se trouve dans une "étourderie" de Marchadin, dont nous avons pu reconnaître l'écriture. La parabole faussement classée est ainsi annoncée :

> «Traduction littérale ··· dans l'idiome patois tel qu'il se parle par les gens de la campagne sur toute la surface du canton de Montbron sans distinction et dans les contrées des dépt. de **la Vienne** et de la Dordogne qui touchent à ce canton.»

Au lieu de Vienne, il fallait bien sûr lire Haute-Vienne.

Enfin pour compléter les observations sur le département de la Charente, il faut mentionner les commentaires du sous-préfet de Barbezieux qui répond un peu plus tard, ainsi que ceux du préfet, datés du 30 mars 1812 [55].

Le sous-préfet de Barbezieux répond sous la forme d'un tableau des communes de son arrondissement, accompagné des remarques suivantes :

> «[22 juin 1810] Le seul canton d'Aubeterre par sa proximité du departement de la Dordogne ··· m'a paru devoir fixer votre attention sur l'objet de votre demande.
> Les cantons de Brossac et de Barbezieux faisaient partie de l'ancienne Saintonge. Le patois populaire n'a rien qui se ressente de la langue d'oc ; c'est la langue française altérée dans le patois populaire comme dans l'intérieur de la France.
> Le canton de Baignes, nommé anciennement le Petit Angoumois, n'offre point de différence dans son patois à celui de Barbezieux, pas plus que le Patois des Cantons de Chalais et de Montmoreau, qui faisoient autrefois partie de l'ancien Angoumois.» [n.a.f. 5910 f°196-199] [56]

Voir carte page suivante.

54. n.a.f. 5912 f°309-310.

55. La date tardive s'explique sans doute par le fait que le préfet répond à la lettre-circulaire envoyée par les Coquebert de Montbret le 20 janvier 1812. Cf. Simoni-Aurembou Marie-Rose, 1988. D'autre part les traductions de la parabole qui devaient les accompagner ne figurent dans aucun des dossiers que nous avons consultés.

56. Brunot, 1935, p.57.

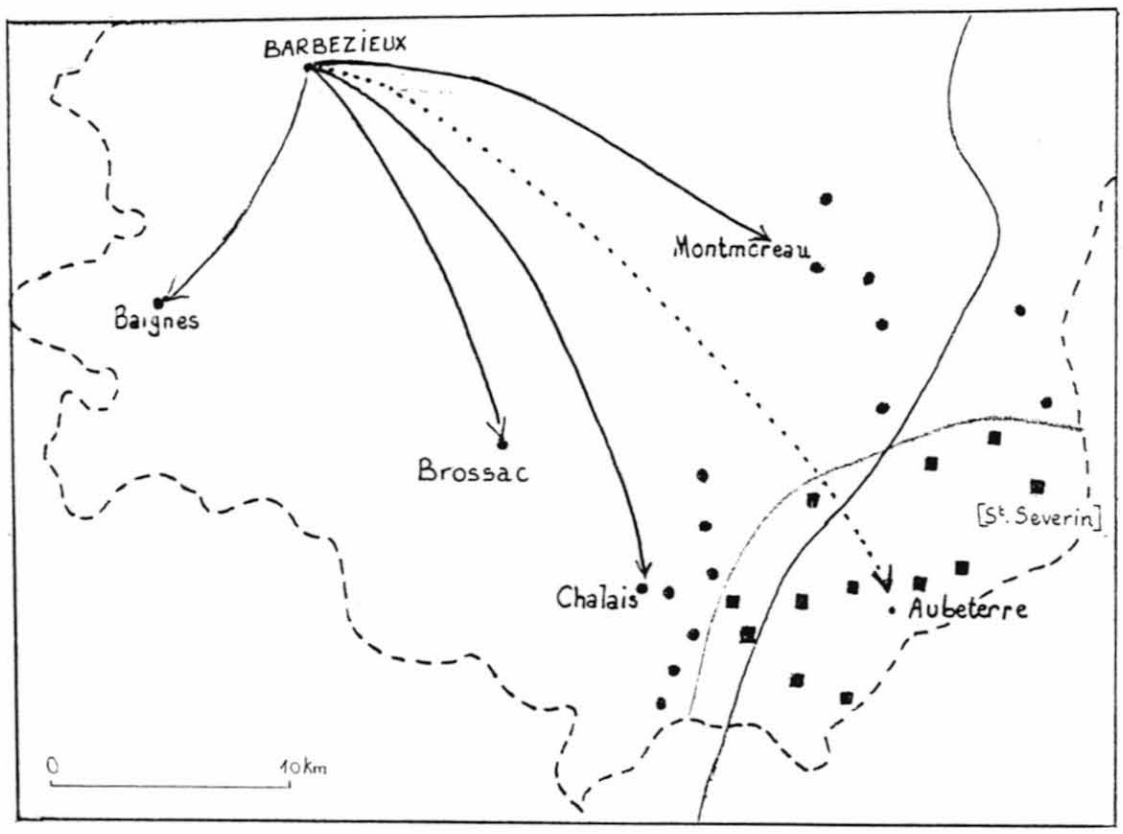

————> : «langue française altérée»

·····> : «idiome du midi»

———— : limite oc-oïl d'après Tourtoulon et Bringuier

● : communes dont le patois est «de la langue française altérée»

■ : communes «où l'idiome du midi s'est conservé»

Carte 1.12 : Les parlers de l'arrondissement de Barbezieux, d'après les indications du sous-préfet, 1810

D'ailleurs, il n'envoie que deux traductions de la parabole, une pour Aubeterre et l'autre pour Saint-Séverin.

Le témoignage du préfet va dans le même sens :

> [30 mars 1812] «···on ne parle point dans le canton de Confolens comme dans celui de Chabanais, [le parler] est plus dissemblable dans les cantons de St-Claud et de Montemboeuf, [···] ces divers jargons conservent cependant si l'on peut dire un air de famille qui indique leur commune origine.
> L'autre patois, celui du **canton de Champagne-Mouton**, compris autrefois dans les limites du Poitou, n'est qu'**un mélange assez bizarre du patois poitevin avec ceux dont on vient de parler, il varie presque d'une commune à l'autre selon qu'elles se rapprochent ou qu'elles s'éloignent des contrées où ces patois sont en usage.**

···/···

> Dans quelques communes de l'arrondissement de Barbezieux limitrophes du département de la Dordogne, les paysans parlent le dialecte périgourdin, qui, à une légère différence près n'est autre que le dialecte limousin.» [n.a.f. 5910 f°186-187]

Les Coquebert de Montbret lui demanderont en vain des précisions.

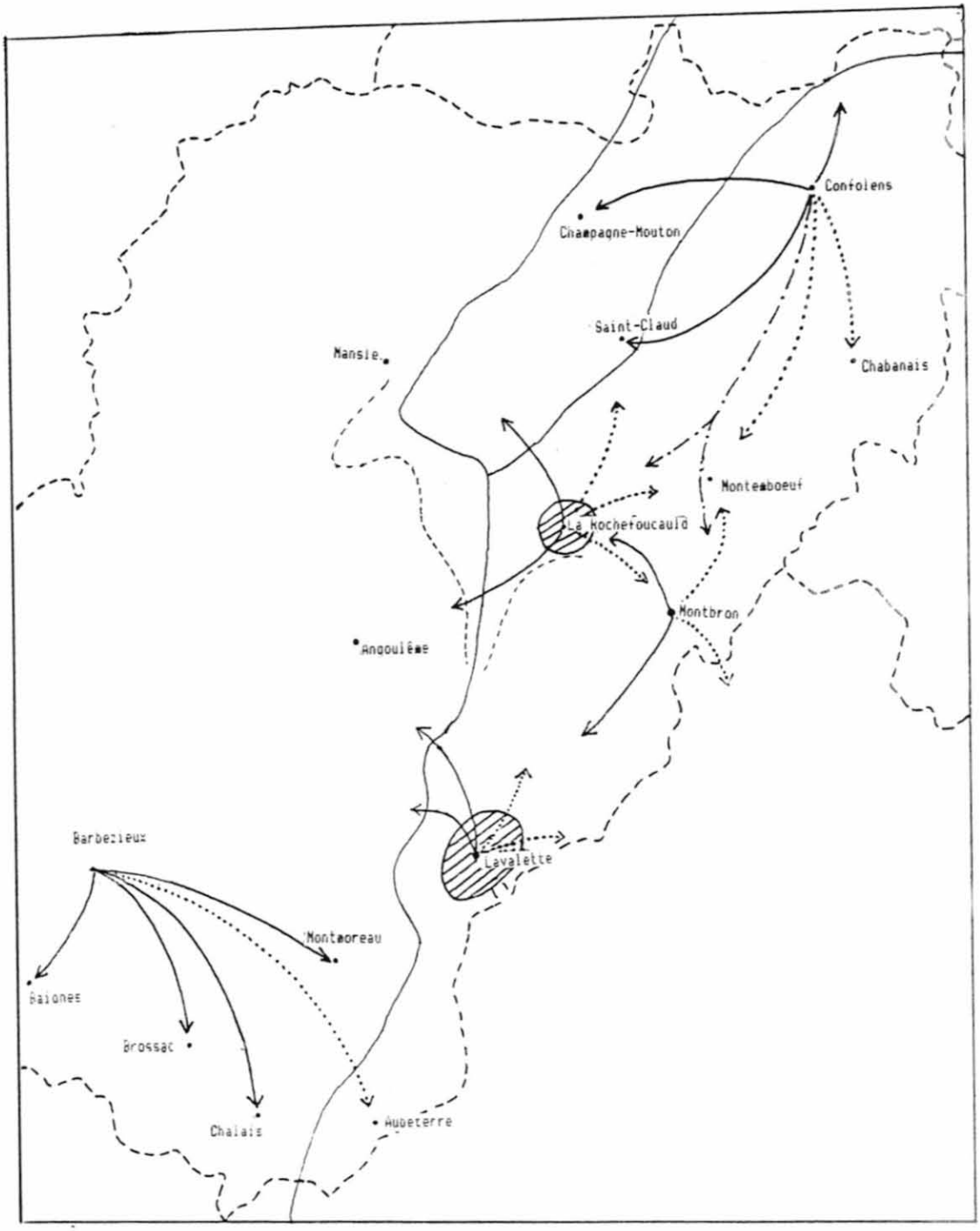

———> : parlers d'oïl

·····> : parlers provençaux

——— : limite oc-oïl d'après Tourtoulon et Bringuier

Carte 1.13 : Carte récapitulative des parlers de la Charente, d'après les différents témoignages, 1807-1810

1.2.3.2 Réponses pour le département de la Gironde

L'année 1810 est particulièrement féconde, car parallèlement à l'enquête en Charente, les mêmes recherches se développent pour le département de la Gironde.

Les premières indications proviennent du sous-préfet de Jonzac (Charente-Inférieure) qui, sollicité au sujet de la limite répond par de longues explications :

> « [24 février 1810] Votre Excellence me charge par sa dépêche du 19 décembre dernier 1° de lui indiquer si mon arrondissement ne se trouve point sur la ligne de démarcation qui sépare le *français* proprement dit de l'idiome du Midi, ou en d'autres termes la *langue d'oil* de la *langue d'oc*, 2° dans ce cas de désigner les noms des communes qui, qui dans la partie du Département de la Gironde limitrophe de mon arrondissement, parlent le français saintongeais, et celles où le langage gascon est d'un usage général ···
> La partie du département da la Gironde, qui est limitrophe de mon arrondissement dépend des deux arrondissements de Blaye et de Libourne. Le dialecte populaire de l'ancienne Saintonge ne cesse point aux limites de mon arrondissement, on le retrouve encore dans ceux de Blaye et de Libourne, même à une distance assez éloignée, et l'on pourrait présumer que dans les tems anciens, et avant que les progrès de la civilisation eussent établi des relations habituelles et nécessaires entre les peuples qui habitoient les rives de la Dordogne, cette rivière formoit la limite de l'idiôme Gascon.
> Plusieurs causes ont pu concourir à porter l'usage de cet idiôme sur la rive droite de la Dordogne, et dans l'état actuel des choses, la contrée où **les deux dialectes populaires saintongeais et Gascon se confondent** et dominent plus ou moins dans une partie que dans l'autre, comprend le territoire du département de la Gironde, qui se trouve circonscrit par les limites de mon arrondissement, par le fleuve de la Gironde, et par les rivières de la Dordogne et de Lille [l'Isle].
> **Le patois saintongeais** éprouve peu d'altération dans les communes du département de la Gironde limitrophe de mon arrondissement ; les changemens qu'il subit dans les communes plus éloignées sont dans la prononciation plus que dans les mots, et il **domine avec plus ou moins de mélange du patois gascon** dans les cantons de Blaye, Saint-Ciers-la-lande et Saint-Savin ··· et dans ceux de Coutras et de Guîtres ··· **Le patois Gascon domine à son tour avec plus ou moins de mélange du langage saintongeais** dans les autres contrées de cette partie du département de la Gironde, ainsi la ligne de démarcation qui sépare aujourd'hui ces deux dialectes populaires, peut être tracée entre les communes limitrophes des cantons de Bourg et Blaye, de Saint-André-de-Cubzac et Saint-Savin, de Fronsac et de Guîtres.» [n.a.f. 5911 f°232-233] [57]

57. Brunot, 1935, pp.54-56.

Nous avons reporté sur la carte récapitulative 1.14 les différentes observations pour le département de la Gironde, car dans l'ensemble elles se recoupent assez bien.

Ainsi les remarques du sous-préfet de Jonzac sont confirmées par celles du sous-préfet de Blaye qui accompagnent un tableau où figurent les traductions de la parabole :

> « [26 mars 1810] On voit que l'idiome du Canton de Blaye est celui qui approche le plus du français correct ···
> L'idiome du Canton de Saint-Ciers-Lalande est à peu de chose près le *Français Saintongeais*.
> L'idiome du Canton de Bourg est le Gascon, mais un peu corrompu, il n'a pas la vivacité du vrai Gascon. Les habitans du Canton de Bourg, particulièrement ceux de la Roque près du Bec-d'Ambes ont l'air embarrassé pour s'exprimer et rendre leurs idées ···
> Les Communes qui parlent le français Saintongeais sont celles des Cantons de Blaye, Saint-Ciers-Lalande et Saint-Savin et quatre à cinq Communes dans le Canton de Bourg, et la ligne de démarcation semble être préciséement tracée par la route qui de Blaye conduit à Saint-André de Cubzac.
> Les Communes situées sur la rive droite de la Dordogne paraissent former les limites de la langue *D'oc* - Immediatement après ces Communes, on entre dans le païs de la langue *D'oil* - **c'est dans ce passage que l'on voit les deux langues former des nuances et se mêler dans la même Commune ainsi que les eaux de deux rivières qui se rencontrent.**» [n.a.f. 5910 f°68-69;71-72] [58]

L'image des rivières mêlant leurs eaux ne laisse pas de doute quant à la manière dont est appréhendée la limite. L'impression est la même pour le sous-préfet de Libourne :

> « [18 mai 1810] L'Arrondissement de Libourne doit en effet être considéré comme le lieux où se trouve placée la ligne qui sépare le français proprement dit de l'Idiome du Midi ; mais on ne doit pas regarder les rivières de l'Ile et de la Dronne comme formant précisément cette ligne, puisqu'on parle encore a une tres petite distance de Libourne le langage Saintongeois corrompu. **Il seroit très difficile de fixer d'une manière positive cette démarcation ; Il y a dans cet Arrondissement une Variété de langage singulière, un enchevêtrement dans les idiomes qu'on ne sauroit marquer et des nuances qu'on ne pourroit saisir.** » [n.a.f. 5911 f°96-97] [59]

Les traductions de la parabole qui accompagnent cette lettre comportent aussi les remarques suivantes :

---

58. Brunot, 1935, p.56.
59. Brunot, 1935, p.56.

> «Les cantons de Coutras et de Guîtres sur la rivière de l'Isle [···] n'offrent pas le même dialecte.
> Sur la rive ou plutôt sur les deux rives de la Dronne et entre cette rivière et celle de l'Isle, allant vers leur confluent près de Coutras le patois est un dialecte angoumoisin qui approche du français.[···]
> Sur la rive droite de l'Isle, dans le canton de Guîtres, la langue du peuple est le français saintongeais défiguré [···] mais en sortant de ce canton et en entrant dans celui de Fronsac, l'idiome populaire est le gascon jusqu'à Saint-André de Cubzac, Bourg et au delà sur la rive droite de la Dordogne : à peu près comme sur la rive gauche depuis le pays de Gensac jusqu'au Bec d'Ambes.
> On remarque, comme une chose singulière, que le patois saintongeais se trouve en quelque sorte implanté dans quelques bourgades, jusqu'au village des Dagueys près Libourne et paraît remonter ensuite à l'est, vers les communes de Lussac et de Montagne où il commence à dégénérer en langue gasconne.» [n.a.f. 5911 f°107]

Il n'est pas question ici de "face-à-face oc-oïl" [60] !

Toujours en ce qui concerne Libourne, le juge de paix du canton auquel les Coquebert de Montbret avaient écrit répond en ces termes :

> « [25 juillet 1810] L'idiome Gascon se parle généralement par le peuple dans les Communes d'Arveyres, Cadarsac, Saint-Sulpice, Saint-Emillion et partie de celle de Libourne, notamment en ville et dans la banlieüe, est et midi, l'idiome gavache se parle ensuite generallement, dans les communes de La Lande, des Billaux, des 3/5^{e} de Pommerol et dans le 1/5^{e} de celle de Libourne, au nord de la ville, lequel idiome Gavache se continue toujours en allant vers le nord jusqu'à Angoulême ; quand au Gascon il parait qu'il prend fin a Libourne en allant vers le nord et à Montagne, qui borde ce Canton, et que l'idiome Gascon est presque Général depuis Libourne Jusques aux Pyrénées.» [n.a.f. 5911 f°101-102] [61]

Enfin le juge de paix du canton de Guîtres, Valet, en accord avec les réponses précédentes repousse la limite dans le canton de Fronsac :

> [25 août 1810] «Ce n'est point dans le canton de Guître que se trouve placée la ligne qui sépare les contrées où l'on parle le français proprement dit et celles où l'idiome du midi (appelé Languedoc) est d'un usage vulgaire. C'est dans le canton de Fronsac qui l'avoisine et entre les communes de Galgon, Perissac, St-Genes, Marcenais et les autres communes qui forment ce canton.» [n.a.f. 5911 f°103]

60. Pierrette Dubuisson, 1976 et Tourtoulon et Bringuier, 1876, voir plus loin.
61. Brunot, 1935, p.56.

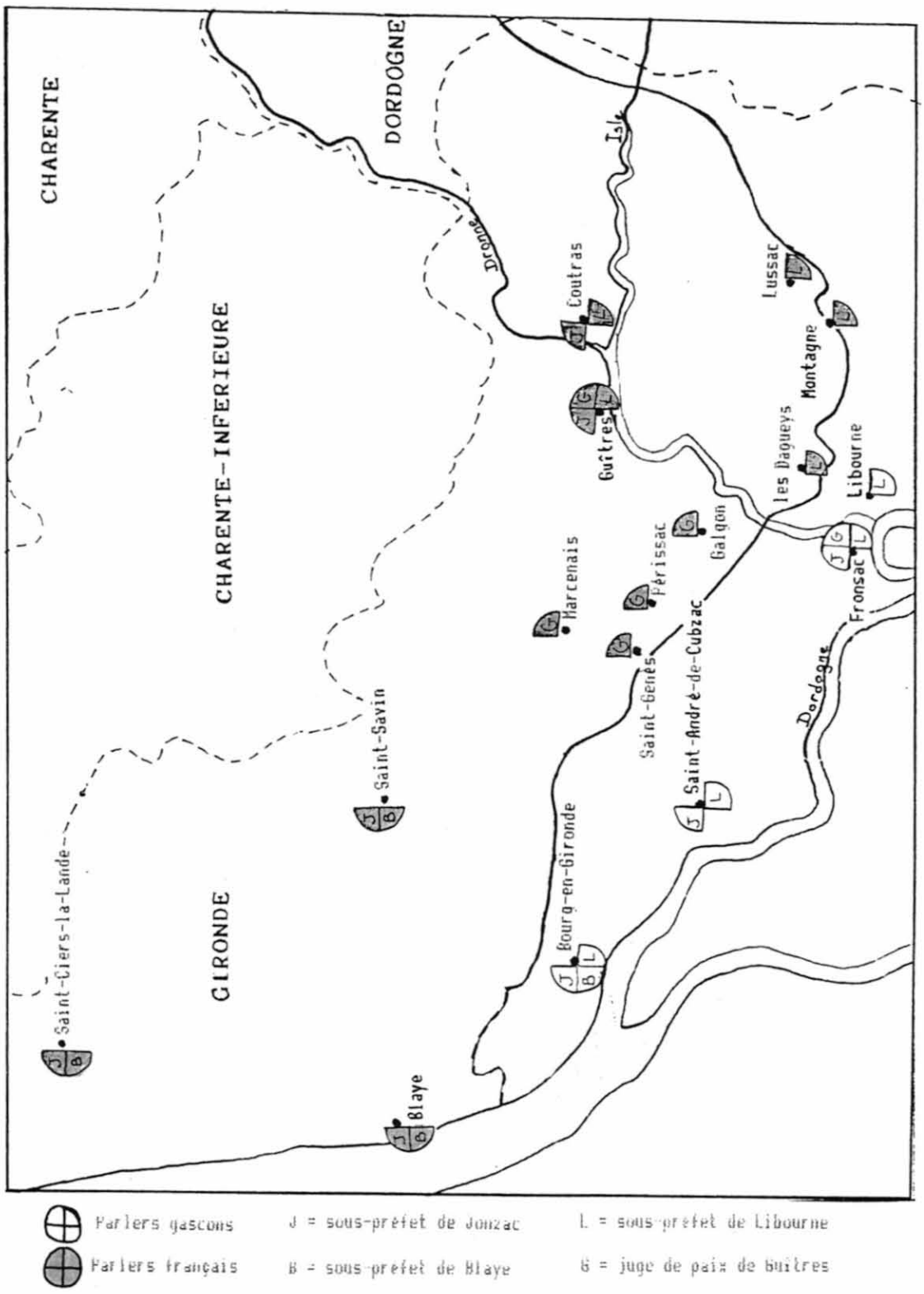

Carte 1.14 : Les parlers de la Gironde, d'après les indications des sous-préfets de Jonzac, de Blaye et de Libourne et du juge de paix du canton de Guîtres, 1810

Cette carte montre une fois encore que, bien que les jugements soient basés sur des critères subjectifs, les interlocuteurs ne sont pas loin des faits réels [62].

62. C'est ce que Seguy appelait l'"aréologie naïve" Cf. *Langue française*, n°18, 1973, pp.86-87.

1.2.4 Chronologie

Pour montrer avec quelle méticulosité l'enquête a été menée, nous avons dressé un tableau récapitulatif regroupant toutes les lettres concernant la limite oc-oïl.

- M. = Ministère (Coquebert de Montbret)
- P. = Préfet
- S.P. = sous-préfet
- J.P.C. = juge de paix de canton
- [] = lettres non conservées, mais dont l'existence est attestée

Tableau 1.1 : Reconstitution de la chronologie (1807-1808)

date	Expédit· - Destinat·	motif	cote BN
1807			
30 mai	S·P· de Confolens à M·	répond à circulaire ?	5910 203-204
15 juin	M· à S·P· de Confolens	remercie	5910 202
[31 dec]	[M· à P· Puy-de Dôme]	envoie circulaire ?	
1808			
[18 jui]	[M· à P· Drôme]	demande limite du provençal dans ce dép	
24 juin	P· Puy-de-Dôme à M·	accompagnée d'une lettre du maire d'Aigueperse qui répond à la circulaire	5912 46 et Archives Nationales F^{17} 1209/25
29 juin	S·P· Montélimar à P· Drôme (transmise à M·)	indique limite du provençal	5910 350-351
5 juil	M· à P· Puy-de-Dôme	remercie	5912 48
13 juil	M· à P· Creuse M· à P· Allier M· à S·P· Montélimar	demande renseignement	
	M· à P· Ardèche	demande limite	5910 109
1808			
29 juil	S·P· Montélimar à M·	donne limite du lang· et du prov·	5910 352-353
3 août	P· Ardèche à M·	limite du prov·	5910 115-116
10 sept	M· à S·P· Montélimar	remercie	5910 347
27 oct	P· Allier à M·	envoie les paraboles	5910 24-25
8 nov	M· à P· Allier	remercie	5910 23
11 nov	P· Cantal à M	envoie les paraboles + lettre de Liandier	5910 169-171
30 nov	M· à P· Cantal	remercie et demande limite	5910 164
12 dec	Liandier à P· Cantal qui a transmis à M·	limite pour toute la France	5910 174-181

.../...

Tableau 1.2 : Reconstitution de la chronologie (1809-1810)

1809			
31 janv	[M· à S·P· Brioude]	demande limite	
22 janv	P· Creuse à M·	envoi de paraboles	5910 262-263
28 fev	S·P· Brioude à M·	répond : pas de limite dans son dépt·	5911 222-223
[s·d·]	S·P· Bellac à M·	envoi de paraboles + limite	5912 322-339
21 mars	M· à S·P· Brioude	remercie	5911 224
id	M· à P· Creuse	remercie et demande limite	5910 260-261
31 mars	M· à P· Haute-Loire	demande limite	5911 220-221
18 oct	P· Creuse à M·	limite	5910 265
[s·d·]	M· à P· Creuse	remercie	5910 264
[19 oct]	[M· à J·P·C· La Rochefoucauld]	demande limite	
[19 dec]	[M· à S·P· Jonzac]	demande limite	
1810			
12 jan	J·P·C· La Rochefoucault à M·	limite	5910 189-190
1er fev	M· à J·P·C· La Rochefoucault	remercie et demande précision	5910 188
10 fev	M· à S·P· Barbezieux	demande limite	5910 193
[id]	[M· à J·P·C· Lavalette]	id	
[id]	[M· à J·P·C· Montbron]	id	
24 fev	S·P· Jonzac à M·	limite	5910 232-234
13 mars	J·P·C· Lavalette à M·	limite	5910 210-211
id	J·P·C· Montbron à M·	limite	5910 223
23 mars	M· à S·P· Jonzac	remercie	5910 231
26 mars	S·P· Blaye à M·	limite	5911 71-72
31 mars	M· à J·P·C· Lavalette	remercie	5910 209
id	M· à J·P·C· Montbron	remercie et demande précisions	5910 222

···/···

Tableau 1.3 : Reconstitution de la chronologie (1810-1812)

1810			
7 avr	M· à S·P· Blaye	remercie	5911 70
14 mai	J·P·C· Montbron à M·	limite	5910 220-221
18 mai	S·P· Libourne à M·	limite	5911 96-97 106-110
22 jun	S·P· Barbezieux à M·	limite	5910 196-197
23 jun	M· à S·P· Libourne	remercie et demande précisions	5911 98
28 jun	M· à J·P·C· Montbron	remercie	5910 219
[30 jun]	[M· à J·P·C· Libourne]	demande limite	
20 juil	M· à S·P· Barbezieux	remercie	5910 194-195
25 juil	S·P· Libourne à M·	limite	5911 94-95 99-100
19 août	M· à S·P· Libourne	remercie	5911 104
25 août	J·P·C· Guîtres à M·	limite	5911 103
16 oct	M· à J·P·C· Guîtres	remercie	5911 105
1812			
30 mars	P· Charente à M·	commentaire	5910 186-187
2 mai	M· à P· Charente	demande précisions	5910 185

Au terme de cette tentative de reconstruction chronologique et à la lumière des nombreuses indications des correspondants, il est important de constater que rares sont ceux qui emploient spontanément les mots "ligne" ou "limite"; c'est une notion qu'ils ignorent. Ces termes sont le plus souvent suggérés par les Coquebert de Montbret (Préfet de la Creuse, sous-préfet de Jonzac, de Blaye, etc) et les correspondants reprennent scrupuleusement leur formulation : «déterminer la ligne qui sépare le français proprement dit de l'idiome du midi». Une seule exception en apparence, le sous-préfet de Bellac, mais le soin apporté aux commentaires laisse croire qu'il a répondu à une demande précise.

Au contraire, à la lecture des remarques des correspondants, on a plutôt le sentiment que, pour eux, le long de cette ligne que cherchent les Coquebert de Montbret, court une zone de parlers intermédiaires, sorte de "zone-tampon" entre un français plus ou moins corrompu et les différents dialectes d'oc, eux aussi plus ou moins purs. Cf les cartes 1.13 et 1.14.

Il n'est que de reprendre les termes employés pour ces parlers : ils sont tour à tour qualifiés de «composés» (sous-préfet Confolens), d'«intermédiaire» (Maire d'Aigueperse, juge de paix du canton de Lavalette), de «mélange» (juge de paix du canton de Lavalette, préfet de la Charente, sous-préfet de Blaye), d'«enchevêtrement» (sous-préfet de Libourne), de «fusion» (juge de paix du canton de Lavalette).

Néanmoins dans cette apparente confusion, il semblerait qu'un trait dominât tout de même : ces parlers tiendraient plus des dialectes d'oc que de ceux d'oïl ou du français, en particulier dans la Charente.

Enfin, il est intéressant de remarquer – encore que le fait puisse être induit pour un certain nombre de réponses par la formulation même des Coquebert de Montbret – que le face-à-face se produit le plus souvent entre des parlers ou dialectes d'oc, reconnus comme autant d'entités (auvergnat, limousin, périgourdin ou gascon) et un français «corrompu, défiguré, altéré» qualifiant sous cette même dénomination le français tel qu'il pouvait être parlé – ce que nous qualifierions aujourd'hui de français régional – mais aussi le saintongeais et le poitevin.

C'est d'ailleurs une situation qui perdure : on retrouve les mêmes expressions chez les locuteurs actuels du *Croissant* qui, comme ceux du début du XIXème siècle, n'ont pas non plus conscience de leur situation particulière entre les deux blocs [63].

63. Cf. Galimard Kalinka, 1986.

1.3 Les publications des résultats

1.3.1 1812, un premier bilan pour les Coquebert de Montbret

Alors que les Coquebert de Montbret continuaient patiemment leur long travail d'investigation, le Bureau de la Statistique est dissous, sans doute fin 1812. Cet événement les oblige alors à rédiger un rapport à leur ministre de tutelle dans le but d'obtenir la continuation des recherches sous la direction d'Eugène. Ce dernier venait d'être rattaché au bureau de la section d'agriculture et sans doute est-il l'auteur du manuscrit, aujourd'hui conservé à la Bibliothèque Nationale [64].

> [COQUEBERT de MONTBRET (Eugène)] : "Rapport au Ministre de l'Intérieur relativement aux divers langages et dialectes usités dans l'étendue de l'Empire."

Ce rapport est très instructif en ce qui concerne la méthodologie et les buts de cette enquête, c'est aussi l'occasion d'une mise au point sur l'état d'avancement des travaux :

> «Cette correspondance continuée pendant cinq ans avec ménagement, mais avec suite et persévérance a déjà produit une masse considérable de matériaux précieux, qui bien que encore incomplets ont fait connaître plusieurs résultats neufs ~~et inconnus~~ [65] et donnés occasion de remarquer des rectifications essentielles à faire dans les ouvrages historiques et philologiques imprimés jusqu'à ce moment.» [f°29]

Bien qu'un grand nombre de départements n'aient pas été sollicités à cette date, les Coquebert de Montbret ont néanmoins recueilli plus de 350 versions de la parabole pour 74 départements. Quant à la méthode, elle est expliquée de la façon suivante :

> «On a pensé que le premier pas à faire devait consister 1° à déterminer avec précision les limites de l'étendue du Pays dans laquelle se parle chacun des idiomes principaux que l'on peut considérer comme des *langues mères*.
> 2° A tacher pareillement de reconnaître les principaux points qui circonscrivent à peu près le territoire qu'occupe chaque dialecte secondaire de ces divers langages principaux.» [f°2-3]

---

64. n.a.f. 20080.

65. Biffé sur le manuscrit.

La première proposition fut facile à exécuter puisque des cartes en ont été dressées [66] ...

> «... quant à l'indication exacte ou district où est usité chaque dialecte secondaire, elle présentait de bien plus grandes difficultés, parce que **ces dialectes ou patois se fondent pour la plupart les uns dans les autres sur leurs confins et que par conséquent il est assez difficile de reconnaître le point précis où s'arrête chacun d'eux**, surtout pour les autorités locales qui n'ont pas le plus souvent le moyen de faire les rapprochements nécessaires.» [f°3-4]

A la suite de cette introduction, vient une classification complète des divers dialectes parlés en France [67] au cours de laquelle il est question de la limite oc-oïl :

> «Ici se présente un distinction très essentielle à établir entre les provinces du nord de la France et celles du Sud. [Cette distinction est ancienne, mais elle] subsiste encore relativement au langage, au mode de culture et à la manière dont les habitations sont construites. [f°8]

C'est là une idée en avance sur l'époque que de vouloir rapprocher, en termes modernes, la linguistique et l'ethnographie.

> «Il était donc fort intéressant de déterminer avec précision la ligne de séparation entre le nord et le sud de la France et c'est à quoi on croit être parvenu après beaucoup de recherches.
>
> Il résulte de tout ce que l'on a pu recueillir à ce sujet, que **cette ligne commence sur les bord de la Gironde près de Blaye, traverse les dépt. de la Gironde, de la Charente-Inférieure, de la Charente, de la Haute-Vienne, de la Creuse, de l'Allier, du Puy-de-Dôme, de la Haute-Loire, de l'Ardèche, ~~de la Drôme et des Basses-Alpes~~** [68] **et de l'Isère.**» [f°8]

Cette première tentative de tracé est donc issue en partie des commentaires des préfets, mais elle n'en est pas le reflet exact si l'on en juge par nos remarques précédentes. On observe aussi que la partie orientale fait difficulté, surtout en ce qui concerne le parler dauphinois pour lequel Coquebert de Montbret hésite.

---

66. Cf. n.a.f. 5913.

67. Nous y reviendrons plus loin, 2.1

68. Voir note 65.

Enfin ce rapport s'achève par une énumération des contributions que l'achèvement de ce travail pourrait apporter dans des domaines aussi divers que la grammaire, l'histoire étymologique ou encore la géographie ancienne du moyen âge :

> «···Votre Excellence a pu remarquer dans le cours de cette notice que l'examen comparatif des dialectes a seul mis sur la voie pour parvenir à déterminer d'une manière précise les limites de Langue d'oil et de la Langue d'oc, expressions qui reviennent à chaque instant dans nos anciens historiens et qu'on n'avait pu jusqu'ici comprendre parfaitement faute de connaître la véritable démarcation de ces deux grandes sections de la France.» [f°27] [69]

La majeure partie de ce rapport étant consacrée à la description de la répartition géographique des divers dialectes sur le sol français [70], nous avons été tentée de dresser une carte de ces indications pour la partie au sud de la Loire qui se trouve être la mieux décrite.

C'est alors qu'un certain nombre de problèmes ont surgi, démontrant que malgré l'apparent ordonnancement, les hésitations du manuscrit révélaient assez bien les difficultés rencontrées par les Coquebert de Montbret devant le classement de certains parlers. Ces dernières ont d'autant plus d'intérêt pour nous, qu'elles apparaissent dans notre domaine.

Les dialectes sont donc répartis en deux grandes classes : «les principaux dialectes de la langue française proprement dite» qui sont au nombre de 9 (wallon, picard, lorrain, franc-comtois, savoyard, lyonnais, bourguignon, poitevin et saintongeais) et les «dialectes de l'idiome du midi de la France» au nombre de 7 (provençal, dauphinois, languedocien, limousin, périgourdin, auvergnat et catalan [71]). Le gascon et le béarnais font l'objet d'un paragraphe à part au même titre que le basque et le bas-breton.

---

69. Cf. La lettre envoyée au Ministère par la Société des langues romanes pour la mission de Tourtoulon et Bringuier jointe en Annexe D.

70. f°9 à 23, on retrouvera la liste en Annexe A.

71. Nous avons respecté l'ordre établi par Coquebert de Montbret.

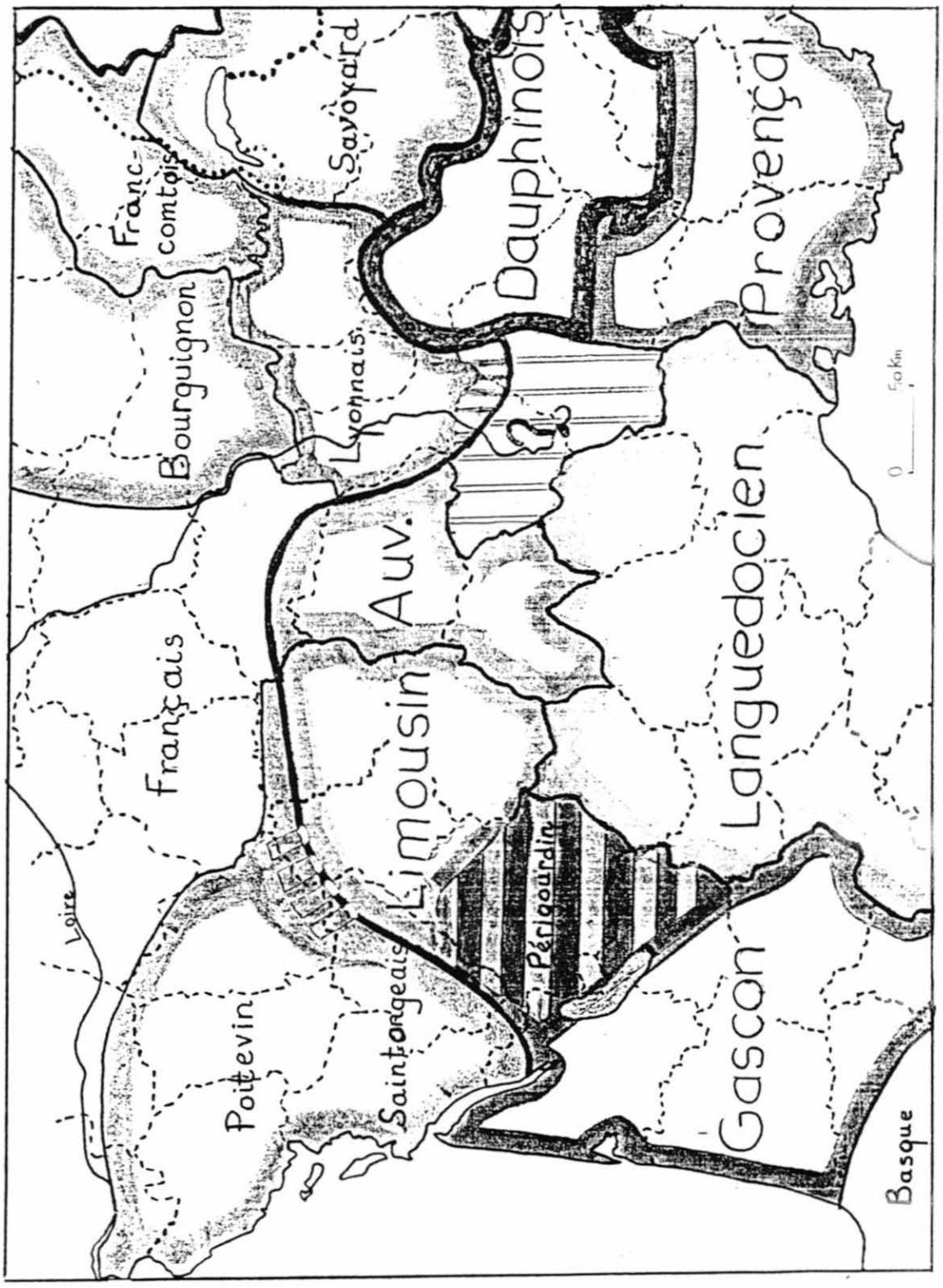

Carte 1.15 : La limite oc-oïl et la répartition des dialectes de la langue d'oc, d'après les indications du rapport de Coquebert de Montbret, 1812

Première hésitation importante : le dauphinois apparaît d'abord sur le manuscrit avec les dialectes français, puis il réapparaît avec ceux d'oc [72], alors que d'emblée, le lyonnais et le savoyard sont classés avec les dialectes français, bien qu'il n'y ait pas eu de réponse pour les départements couverts par ces deux dialectes [73]. Mais cette hésitation se justifie par le caractère double du francoprovençal, auquels ces parlers appartiennent.

Deuxième hésitation : lorsque l'on dresse la carte en suivant les indications du texte à la lettre, on s'aperçoit que les départements de la Haute-Loire et de l'Ardèche sont oubliés, bien qu'en fait ils apparaissent effectivement sur le manuscrit pour le domaine du dialecte lyonnais, mais ils sont biffés et ne réapparaissent nulle part [74]. Pourtant si les remarques de la correspondance avaient été suivies, les dialectes de ces deux départements auraient été classés comme appartenant au domaine du languedocien [75].

Enfin en ce qui concerne plus directement les parlers du *Croissant*, les informations montrent un traitement différent sur l'ensemble du domaine. L'est du département de la Charente et le sud de l'Allier qui aujourd'hui font partie du domaine du *Croissant* sont intégrés dans les dialectes de la langue d'oc, alors que le nord des départements de la Haute-Vienne et de la Creuse sont compris dans le poitevin «à ce qu'il paraît» [76].

---

72. f°10 et 12.

73. Cf. la carte 1.2 p. 34 dressée par Mme Simoni-Aurembou. Voir aussi le rôle joué par Champollion-Figeac, 2.1.1.

74. f°10.

75. n.a.f. 5911 f°218-219 (Préfet de la Haute-Loire), voir p.47 et n.a.f. 5910 f°115-116 (Préfet Ardèche), voir p.41.

76. f°10. Cette formulation apparaît plusieurs fois et laisse supposer que l'information n'a pas pu être vérifiée. Dans le cas présent, nous n'en avons pas trouvé la source.

Malgré ce rapport, il semble que le projet ne connût pas de suite au sein du ministère et le travail paraît alors avoir continué avec la Société des Antiquaires de France [77]. Cette dernière nomma en 1819 une commission des patois chargée de classer et d'examiner tout ce que la Société pourrait recevoir à ce sujet. A cette occasion, Charles Coquebert de Montbret révèle l'existence d'une «carte délimitative des jargons ou patois qui sont parlés en France» [78] : cette carte ne figure malheureusement dans aucun des dossiers consultés.

En 1824, cette même Société fait paraître un certain nombre de versions de la parabole, classées selon un ordre géographique, sous le titre "Matériaux pour servir à l'histoire des dialectes de la langue française" [79].

1.3.2 1831, un second bilan

Cependant les travaux n'en restèrent pas là, quelques années plus tard, l'un des membres de la Société des Antiquaires de France, Sébastien Bottin, décide d'éditer "une collection patoise" rassemblant là encore des études et des textes patois, auxquels sont adjointes les traductions de la parabole déjà parues en 1824. Il demande aussi à Charles Coquebert de Montbret d'y adjoindre une présentation [80].

Cet ouvrage parut sous le titre :

> *Mélanges sur les langues, dialectes et patois,* renfermant, entre autre, une collection de versions de la Parabole de l'enfant prodigue en cent idiomes ou patois différents, presque tous de France, précédés d'un essai d'un travail sur la géographie de la langue française. Paris, au Bureau de l'Almanach du Commerce, 1831. [81]

---

77. Cf. *Mémoires de la Société des Antiquaires de France*, t.IV, 1824, p.432.

78. BOTTIN : "Rapport de la Société des Antiquaires de France, lu à la séance publique du 2 juillet 1820." *Mémoire de la Société des Antiquaires de France*, III, 1821, p.88.

79. *Mémoires de la Société des Antiquaires de France*, IV, 1824, pp.432-545.

80. *Congrès scientifique de France, 1838*, Paris, 1839, p.132.

81. Charles Coquebert de Montbret venait de décéder. L'exemplaire des *Mélanges* ··· conservé à la Bibliothèque Nationale contient en annotation au crayon sur la page de garde : "Par E. Coquebert de Montbret et l'Abbé J. de La Bouderie".

C'est l'essai qui nous intéresse ici, il comprend une vingtaine de pages et il peut, à juste titre, être considéré comme l'une des bases de la géographie linguistique. Néanmoins sous la signature C.M., il est difficile de dire qui du père ou du fils est le véritable auteur de ces pages : on y retrouve bien sûr les lignes principales du rapport de 1812, mais les modifications apportées nous font croire qu'il s'agit, cette fois, du père, comme le spécifie Bottin.

Le problème de la limite oc-oïl y est naturellement abordé avec quelques remarques particulières :

> «Il y a une distinction essentielle à faire quant aux limites de la langue française, entre les langues dérivées du latin et celles qui ont une autre origine.
> Le voyageur passe d'un village français à un village flamand, allemand, basque ou de langue bretonne, sans observer de nuances intermédiaires. La transition est brusque et tranchée». (p.9)

Ce concept est nouveau comparativement au rapport de 1812 et il est important, car la limite oc-oïl va précisément être comparée à ce genre de transition ; ce qui est curieux puisque la langue d'oc et la langue d'oïl ont pourtant la même origine et devraient se comporter à leur frontière comme il en est fait la remarque pour les autres langues romanes :

> «···lorsqu'on passe d'un pays de langue française à un pays de langue italienne ou espagnole, ce n'est plus une ligne tranchée qu'on franchit, **mais une bande plus ou moins large**, où le type de la langue française, déjà altéré à mesure qu'on approche des frontières, par l'effet des divers patois, continue à changer plus ou moins rapidement [82], toujours **par une succession de nuances à peine sensibles**.» (p.9)

Ce à quoi est opposée la limite séparant langue d'oc et langue d'oïl :

> «···d'abord se présente une première **division presqu'aussi tranchée géographiquement parlant, que celle qui sépare la langue française en général des langues qui lui sont hétérogènes**.
> Cette distinction, susceptible d'être tracée sur la carte au moyen d'une ligne de démarcation est en *langue d'oil* et en *langue d'oc* ou *langue romane* [···].

.../...

82. A moins qu'il ne considère les dialectes de la langue d'oc comme des types de la langue française.

> **[Elle] commencerait au Sud-Ouest au bord de la Gironde près de Blaye**, où le patois saintongeais confine au dialecte gascon; **elle se dirigerait, à partir de là, à travers les dépt. de la Charente-Inférieure, et de la Charente, vers la partie orientale de celui de la Vienne et vers la partie septentrionale de ceux de la Haute-Vienne et de la Creuse; puis entrant dans les dépt. de l'Allier, à l'est de celui du Puy-de-Dôme, au nord de ceux de la Haute-Loire, de l'Ardèche et de l'Isère, elle finirait par embrasser la Savoie et la Suisse romande».** (pp.21-23)

La délimitation a subi aussi quelques affinements par rapport à celle de 1812 : elle est un peu plus précise, mais elle apporte aussi deux modifications importantes : l'ajout du département de la Vienne ainsi que celui de la Savoie et de la Suisse romande.

Nous n'avons qu'une explication pour l'adjonction de la traversée du département de la Vienne, il s'agit de l'erreur de classement de la parabole de Montbron, induite par le juge de paix [83]. Quant à la Savoie et à la Suisse romande, aucune indication ne nous éclaire sur ce choix.

D'ailleurs la partie orientale du parcours semble toujours poser problème :

> «Il faut pouvoir déterminer exactement à laquelle des deux grandes divisions de la langue d'oil ou de langue d'oc doit se rattacher le langage des départements de l'Ain, du Rhône et de la Loire. Ce que nous avons pu nous procurer au sujet de ces départements n'a pas suffi pour que nous osions rien affirmer à ce sujet, mais nous ne désespérons pas d'y parvenir pour peu que nous soyons secondé.» (p.29) [84]

Tout comme le rapport, l'*Essai* comporte une répartition géographique des dialectes limitée à la France [85], elle présente par rapport à celle de 1812 quelques changements et surtout quelques oublis ··· tels que l'auvergnat.

A l'occasion du chapitre consacré à Schnakenburg, qui s'inspira largement des travaux des Coquebert de Montbret, nous présenterons un tableau récapitulatif des différentes versions.

---

83. Voir p.61.

84. Serait-ce une main tendue à Champollion-Figeac ?

85. pp.23 à 29. Voir la liste en Annexe A.

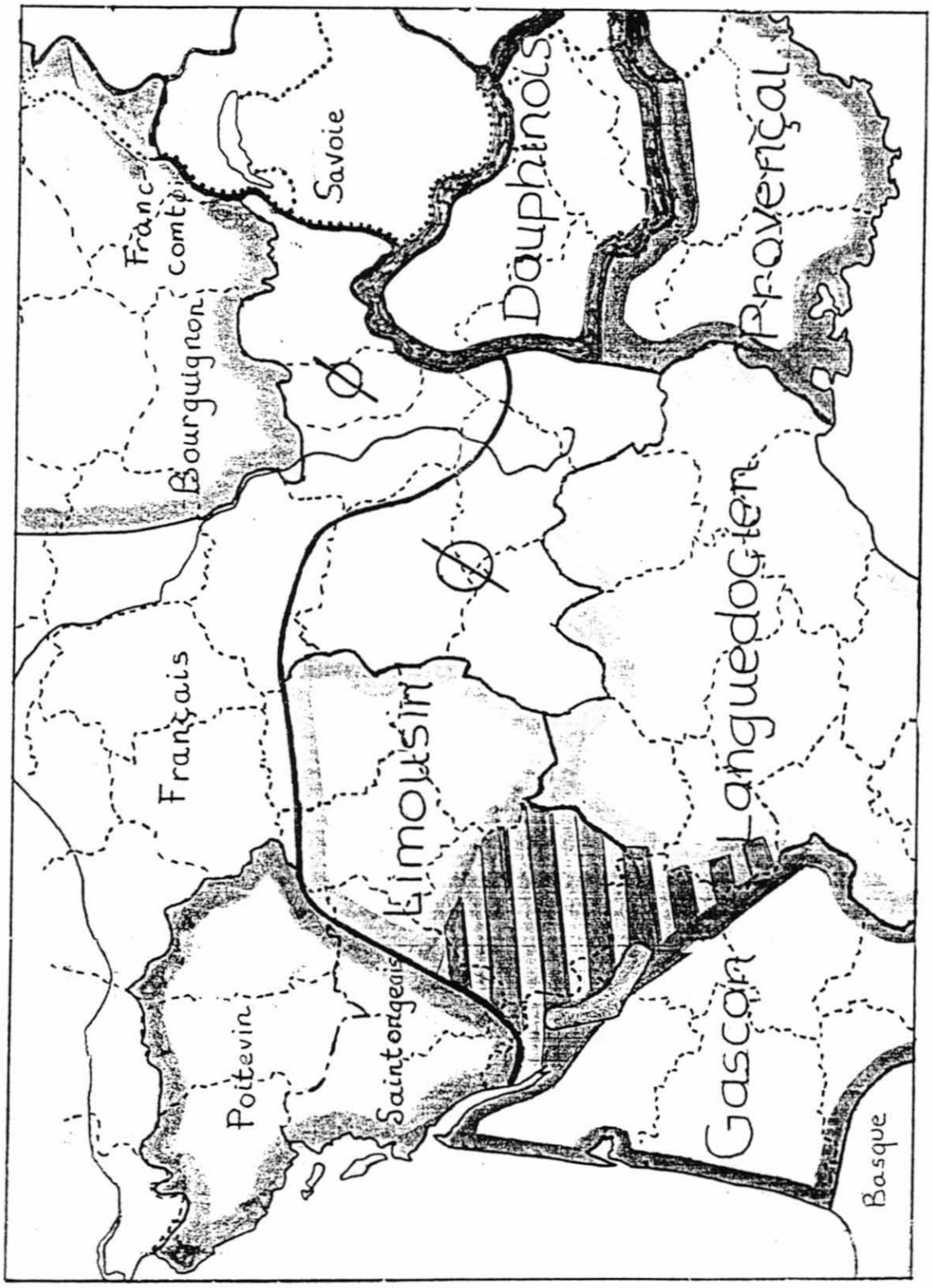

Carte 1.16 : La limite oc-oïl et la répartition des dialectes de la langue d'oc, d'après les indications de l'*Essai*, 1831

1.4 Conclusion sur l'Enquête de l'Empire

Cette longue analyse nous a permis de dégager des points importants pour cette étude :

a) Bien que cette enquête ait été menée par correspondance, les résultats acquis n'en sont pas moins à prendre en considération : si l'on compare certaines de ses données avec des recherches plus récentes, on s'aperçoit que ce qui n'était basé que sur des jugements subjectifs a tout de même une certaine réalité objective.

b) Cette analyse, qui d'ailleurs n'est qu'un mince aperçu de ce que l'on pourrait tirer des documents de cette enquête, montre que ce travail n'est pas à négliger pour l'histoire de la dialectologie et de la géographie linguistique. Sans l'ériger en fondement de ces sciences, il est cependant possible d'y voir un point de départ important, ainsi que le prouve l'étude des travaux qui va suivre.

c) Paradoxalement, les auteurs de cette enquête ne connurent pas la renommée qui leur était due malgré l'engouement prodigieux pour les traductions de la *Parabole de l'Enfant prodigue*. Pourtant, il est facile de voir que, sans leur persévérance, les résultats de cette enquête n'eussent pas été ce qu'ils furent.

d) Enfin il aurait été vain de croire que nous allions trouver le *Croissant* dans cette enquête. Ayant fait appel à leur "conscience linguistique", les correspondants des Coquebert de Montbret ne pouvaient prendre en compte que les repères de leur propre univers linguistique. Ainsi les témoins placés au sud du domaine (préfet de la Creuse, sous-préfet de Bellac) ne voient dans ces parlers que du français, du fait qu'ils ne les comprennent qu'avec son aide et non pas avec leur patois occitan bien trop différent. Au contraire les témoins placés au nord ou à l'ouest (départements de l'Indre, de la Charente ou de l'Allier) rejettent ces parlers vers la langue d'oc ou du moins dans le domaine plus

subjectif de ce qu'il jugent digne d'intérêt, car leur français ne leur permet pas de les comprendre.

Il est intéressant d'ailleurs de constater que les témoignages privilégiés que sont les réponses du maire d'Aigueperse (Puy-de-Dôme) et des juges de paix des cantons de Lavalette et de La Rochefoucauld indiquent effectivement l'existence de parlers intermédiaires.

Chapitre 2

1830-1860 : les philologues précurseurs de la dialectologie, diverses ébauches de tracés

Introduction

A la suite des travaux des Coquebert de Montbret, nous allons parcourir la trentaine d'années allant de 1830 aux environs de 1860, afin de rechercher parmi les différentes hypothèses émises sur la limite oc-oïl durant cette période, s'il n'y en aurait pas qui laissent deviner plus ou moins clairement l'existence de cette zone de parlers intermédiaires découverte par Tourtoulon et Bringuier.

Il ne faut cependant pas perdre de vue que le champ des recherches philologiques en France, sur cette période, n'est absolument pas structuré, il n'existe pas à proprement parler d'"école", peut-être seulement quelques tendances ou affinités. C'est pourquoi la classification qui suit pourra paraître téméraire ou artificielle aux yeux de ceux qui aujourd'hui tentent de retracer l'histoire de la linguistique et plus précisément de la dialectologie française. Notre tentative d'approche, au travers d'une perspective bien précise espère seulement apporter un éclairage nouveau.

2.1 Quelques figures de la philologie française et étrangère, à la suite des Coquebert de Montbret

2.1.1 Jean-Jacques Champollion-Figeac

2.1.1.1 Les travaux

Bien que Champollion-Figeac nous propose une répartition des dialectes français où la Loire sert de limite, ses travaux apparaissent néanmoins ici pour plusieurs raisons : d'une part, son intérêt pour les patois a été stimulé par le mouvement des enquêtes de l'Empire, d'autre part il affirme que ses observations ont été recueillies sur place d'où un certain crédit d'objectivité, et enfin ses travaux connurent une diffusion que nous ne pouvions ignorer.

Quand débutent les recherches des Coquebert de Montbret, Champollion-Figeac, frère aîné de l'égyptologue, est alors bibliothécaire à Grenoble, et c'est à lui que s'adresse le préfet pour répondre à la demande du Ministère [86].

A la fin de 1808, il présente un mémoire sur la question qui sera imprimé après en avoir obtenu l'autorisation : *Nouvelles recherches sur les patois ou idiomes vulgaires de la France et en particulier sur ceux du département de l'Isère* [87].

Cet ouvrage contient donc le mémoire sur les patois, ainsi que deux *Paraboles de l'Enfant prodigue* pour le département de l'Isère et divers textes. Champollion-Figeac y développe un point de vue celtisant quant à l'origine de la langue française, mais c'est aussi un long plaidoyer en faveur de l'étude des patois menacés par le français :

> [1809] «[Il est nécessaire] de constater l'état actuel [des patois, car lorsqu'ils auront disparu] il ne restera rien de ces antiques chartes des peuples, de ces monuments que réclament les premières pages de notre histoire.» (pp.7-8)

86. Datée du 13 nov. 1807.

87. Paris, Gougeon, 1809.

C'est d'ailleurs dans le but d'éclairer ces pages obscures qu'il consacre une partie d'un second ouvrage à l'histoire de la langue :

> CHAMPOLLION-FIGEAC Jean-Jacques : *Charte de commune en langue romane pour la ville de Grealou en Quercy, publiée avec la traduction française et des recherches sur quelques points de l'histoire de la langue romane en Europe et dans le Levant. Paris, Firmin-Didot, 1829.*

Ce sont bien sûr ces recherches qui nous intéressent ici : après avoir cité quelques autorités telles que Fauchet, Caseneuve ou Lebeuf, Champollion-Figeac pense que l'on peut, pour le moyen-âge en s'appuyant sur l'analyse des dialectes modernes, **«assigner à la langue romane toute la rive gauche de la Loire jusqu'aux Pyrénées et à la mer»** [88].

> «La Loire, en effet, dans tout son cours, trace assez exactement les limites où ces deux idiomes [···] furent au moyen-âge, simultanément en usage ; mais **cette distinction est insuffisante à l'égard de quelques cantons de l'ouest où les traces de la langue romane sont à peine perceptibles, et aussi de quelques grandes provinces de l'est plus orientales que les sources de la Loire, telles que le Lyonnais et le Dauphiné, ou même plus septentrionales, telles que la Bresse, le Bugey, le Nivernois et la Bourgogne. L'état actuel des idiomes vulgaires de ces contrées, les ramène, en effet à la langue romane leur souche commune.**» (p.9)

En conséquence, il modifie quelque peu sa délimitation initiale :

> «···on doit entendre par pays de langue romane **tout le territoire qui est borné au nord par toute la rive gauche de la Loire et par une ligne tirée depuis l'embouchure de l'Allier dans la Loire jusqu'à l'issue du Rhône du lac Léman** [···].» (p.13)

Voir carte page suivante.

88. p.10.

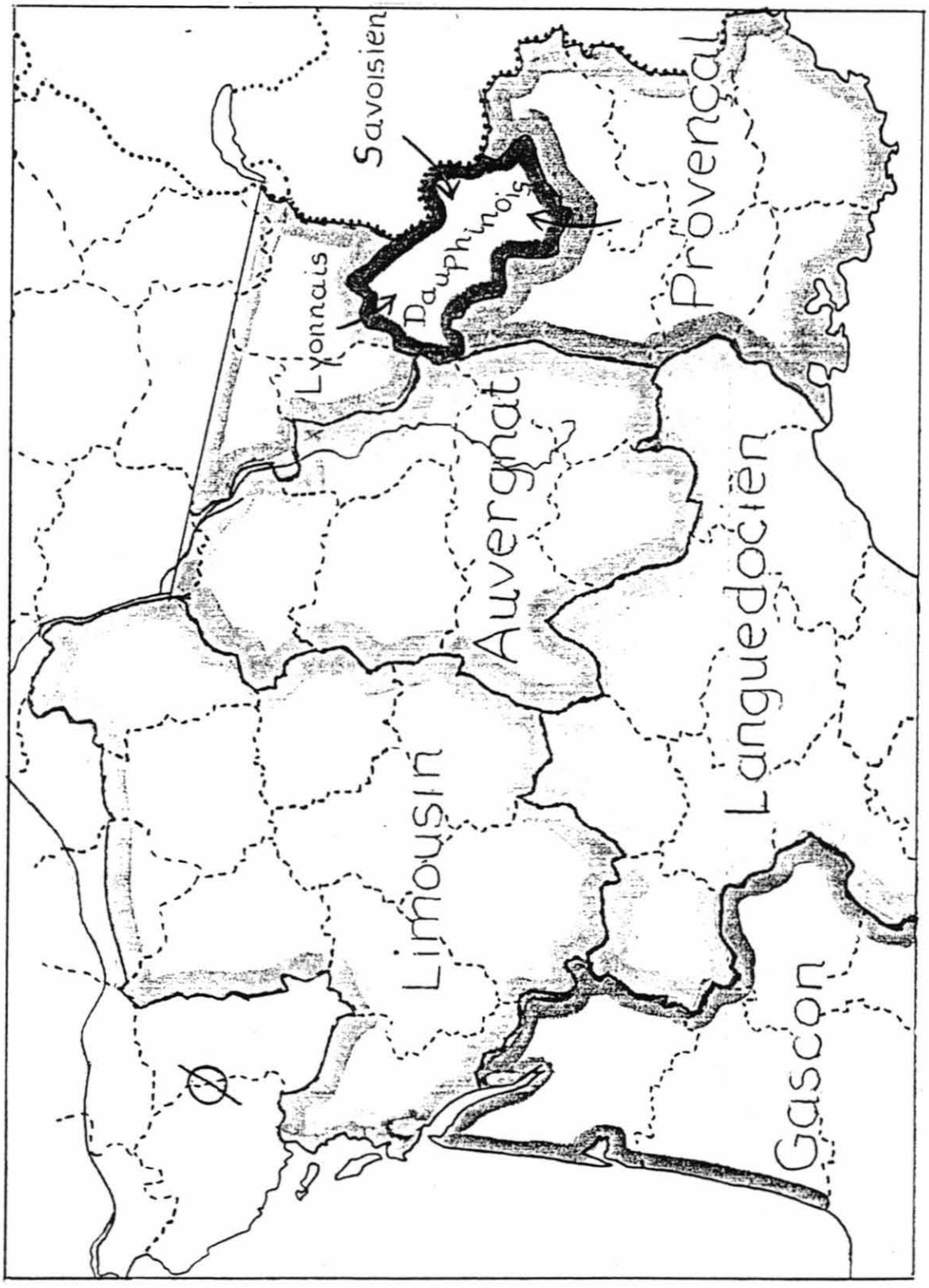

Carte 2.1 : Limite oc-oïl et répartition des dialectes de la langue d'oc au moyen-âge, d'après les indications de Champollion-Figeac, 1829

Ce qui est important ici, c'est que Champollion-Figeac se base sur la géographie des dialectes modernes afin d'établir une répartition pour le moyen-âge. C'est pourquoi à l'aide de recherches dans les actes des provinces et d'observations sur place, il propose une distinction plus complète des dialectes en indiquant les départements que l'on pourrait assigner à chacun d'eux [89], à l'instar des Coquebert de Montbret [90].

Ainsi il reconnaît à la langue romane [langue d'oc], la seule qu'il étudie, sept dialectes assez distincts : le provençal, le dauphinois, le lyonnais, l'auvergnat, le limousin, le languedocien et le gascon [91].

Il faut remarquer au sujet de cette carte que le domaine attribué à chaque dialecte est assez simplifié, mais il ne pouvait être aussi précis que ce que nous avons vu chez les Coquebert de Montbret, puisque Champollion-Figeac se base sur les textes, les patois modernes ne servant que d'appoint. On peut simplement comprendre cette répartition comme autant d'aires d'influence des scriptae.

On notera encore que le domaine du dauphinois n'est pas vraiment précisé dans le texte et que les départements de la Vendée et des Deux-Sèvres ne sont compris dans aucun dialecte, mais Champollion-Figeac avait fait quelques restrictions au sujet du poitevin.

La publication de cet ouvrage précède de deux années l'*Essai* de Coquebert de Montbret ; de plus cette délimitation, accompagnée de la même répartition a déjà paru dès 1826 dans deux ouvrages importants en géographie et en ethnographie [92].

---

89. pp.10-12.

90. Il en sera même pour réaliser le mariage de la délimitation de Coquebert de Montbret, en supprimant le terminus en Savoie et en Suisse, avec la répartition des dialectes de Champollion-Figeac, aussi contradictoire que cela puisse paraître : BAEKER Louis de, *Grammaire comparée des langues de la France.* [Flamand, Allemand, Celto-breton, Basque, Provençal, Espagnol, Italien, Français comparés au Sanscrit], Paris, C. Blériot, 1860.

91. Voir la liste en Annexe A.

92. Adrien BALBI : *Atlas ethnographique du globe ou classification des peuples anciens et modernes d'après leurs langues,···*, Paris, Rey et Gravier, 1826, art. 162 et 164 et Conrad MALTE-BRUN : *Précis de la géographie universelle*, Paris, Buisson, t.VI, 1826. Dans ces deux ouvrages, la répartitions des dialectes apparaît sous forme d'un tableau accompagné de commentaires. Voir plus loin aussi le chapitre consacrés aux géographes et autres cartographes.

2.1.1.2 Un émule de Champollion-Figeac, Pierquin de Gembloux

Parmi les nombreux ouvrages de cet écrivain, "polygraphe prolixe", membre de plus de cinquante sociétés savantes tant en France qu'à l'étranger, il se trouve un important travail sur les patois :

> PIERQUIN de GEMBLOUX Claude : *Histoire littéraire, philologique et bibliographique des patois et de l'utilité de leur étude.* Paris, Techner, 1841 ; Aubry, 1858.

Ce travail est un vibrant éloge dédié à Champollion-Figeac et à Nodier, avec qui l'auteur pense que les patois sont du français non corrompu et que leur étude pourrait servir à faire progresser les sciences philologiques et historiques. On y retrouve aussi la conception celtisante de Champollion-Figeac à propos de l'origine de la langue française.

Pierquin de Gembloux a une vision dynamique de la limite oc-oïl : d'après lui, la Loire servait primitivement de limite, puis «la langue d'oc fut forcée de battre en retraite devant une armée étrangère [le français], en laissant après elle par-ci, par-là des traces d'archéologie phonétique propres à constater sa possession antique et sa fuite récente» (p.16). Une de ces traces, par exemple, se trouverait dans le Morvan dont les dialectes seraient d'oc. C'est pourquoi, il propose le tracé suivant comme délimitation :

«La **véritable ligne de démarcation** ne serait-elle pas plutôt dans cette ligne qui, **circonscrivant un véritable cercle**, s'étendrait de **Bordeaux à Lyon, en passant par Angoulême, Guéret, Dijon, Besançon, Lyon et la Suisse romande** ?» (p.20)

Cette délimitation pose un problème d'interprétation graphique, nous proposons un tracé, mais d'autres pourraient convenir tout autant.

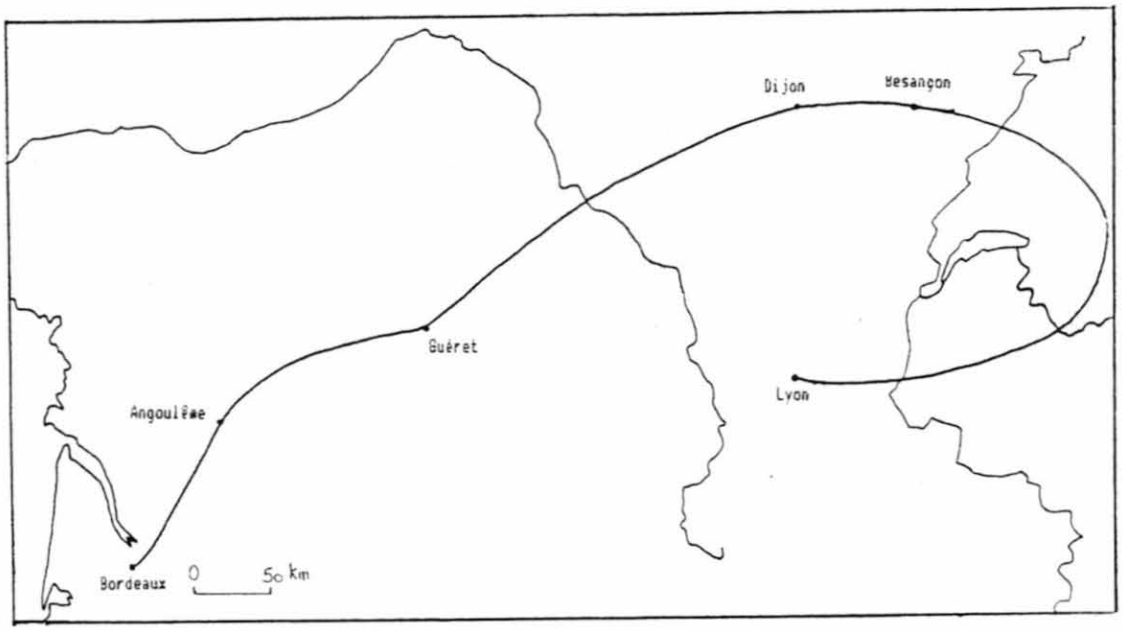

Carte 2.2 : Limite oc-oïl, d'après les indications de Pierquin de Gembloux, 1841

Ce même ouvrage annonce la parution d'un *Langatlas de la France, de la Belgique wallonne et de la Suisse romande*, qui malheureusement n'a pas vu le jour et dont les matériaux sont aujourd'hui introuvables. Il contient également une importante bibliographie d'ouvrages sur les patois.

Enfin, il se permet aussi de décocher quelques flèches acerbes ou patriotiques, notamment à propos de l'enquête de l'Empire dont il attribue l'initiative à Chapsal et qu'il juge «assez mal exécutée en général». Les traductions, dit-il, n'ont pas été faites avec suffisamment de soin, si bien «que les savants doivent recommencer» [93] . Ou encore à l'encontre des philologues français, au sujet de l'ouvrage de Schnakenburg qui venait de paraître : «Qu'il me soit permis [···] de déplorer l'indifférence des savants français qui abandonnent un sujet aussi beau à la plume d'un philologue prussien. N'est-il pas honteux, en effet, que l'ouvrage de M. Schnakenburg ait-été conçu, exécuté et imprimé à Berlin ?» (p.XL).

93. p.204 ; à ce propos, Pop, 1959, t.I, p.22, affirme à tort que l'on ne trouve pas le nom de Coquebert de Montbret dans cette bibliographie ; il s'y trouve avec *Mélanges sur les langues,···*.

2.1.2 Incidences de la limite des Coquebert de Montbret

2.1.2.1 Bottin, un peu de publicité

Si les traductions de la *Parabole de l'Enfant prodigue* connaissent un succès jamais démenti, en revanche, le travail d'analyse des Coquebert de Montbret n'eut pas la même notoriété. L'une des causes visibles peut en être imputée au manque de diffusion des *Mélanges sur les langues, dialectes, patois* contenant l'*Essai*, nous en tenons pour preuve l'intervention de Bottin, éditeur de cet ouvrage, dans un congrès scientifique en 1838 :

> BOTTIN Sébastien : "Sur la limite de la langue d'oc et de la langue d'oil", *Congrès scientifique de France, 6ème session, Clermont-Ferrand, 1838.* Paris, 1839, pp.132-138

Répondant à l'un des sujets proposés par le Congrès [94], Bottin en profite pour faire connaître son ouvrage et pour rendre hommage à Charles Coquebert de Montbret disparu quelques années plus tôt. Il explique comment ce dernier a participé à ce travail :

> «[Il me] communiqua un essai manuscrit d'un travail sur la géographie de la langue française dont il s'occupait depuis plusieurs années [···]. C'est dans ce savant travail que l'on peut regarder **comme étant à peu près inédit**, puisqu'il ne se trouve que dans un volume imprimé en 1831, **qui a été tiré à un nombre très circonscrit d'exemplaires**, que je trouve la réponse presqu'entière à la question du programme du Congrès [95].» (p.133)

Doit-on voir comme l'un des effets de cette "publicité", l'apparition du nom et du travail de Coquebert de Montbret dans cinq publications, durant les deux années qui suivirent ce Congrès ?

Rien ne confirme cette hypothèse, si ce n'est l'intervention de Tailliar, un habitué des congrès scientifiques.

---

94. Cette question fut plusieurs fois à l'ordre du jour dans ces congrès. Voir plus loin 2.2.

95. Bottin reprend à peu près entièrement le texte de Coquebert de Montbret.

La plupart des auteurs empruntant cette délimitation nous entraînent dans le domaine de l'histoire de la langue et utilisent ce travail comme contre-point à leur analyse; un seul s'y intéressera dans le cadre d'une étude entièrement consacrée aux patois. Les premiers sont Français, le dernier est Allemand ···

2.1.2.2 Fallot et Burguy, une tentative d'introduction des travaux allemands

Gustave Fallot, jeune chercheur disparu très tôt, fut guidé dans ses travaux sur l'histoire de la langue par l'Allemand Conrad d'Orelli [96] dont il adopta la théorie. D'après celle-ci, les langues romanes seraient «un développement organique du latin vulgaire». Cette conception, essentiellement professée par les romanistes allemands (Diez, Fuchs, etc), lui vaudra d'être peu apprécié des philologues français ; seuls Ampère et Chevallet reconnaîtront quelques mérites à son travail :

> FALLOT Gustave : *Recherches sur les formes grammaticales de la langue française et de ses dialectes au XIII^e siècle.* Paris, Imprimerie Royale, 1839.

C'est à l'occasion de la présentation générale des dialectes qu'il renvoie, sans le reproduire, au travail de Coquebert de Montbret en ajoutant :

> «Ces limites n'ont pas beaucoup changé depuis la fin du XII^e siècle ; tout au plus on peut croire que, sur divers points, l'autorité toujours croissante du français comme langue littéraire, a refoulé quelque peu vers le Midi l'ancienne langue romane.» (p.9)

Mais pour lui, les limites de dialectes ne sont pas formées par une seule ligne et il reconnaît l'existence de types intermédiaires :

> «··· les limites de dialectes sont naturellement un peu vagues, elles ne correspondent pas avec précision aux limites politiques des provinces [97], et dans les lieux limitrophes entre deux dialectes, sur une lisière de pays plus ou moins étendue, il se parlait **un langage mixte tenant de l'un et de l'autre** [98].» (p.16)

---

96. *Altfranzösische Grammatik*, Zurich, 1830.

97. Cf. à ce propos la tentative de Rosenquist, 1919; ainsi que certains arguments de Meyer.

98. A comparer avec la formulation de Littré.

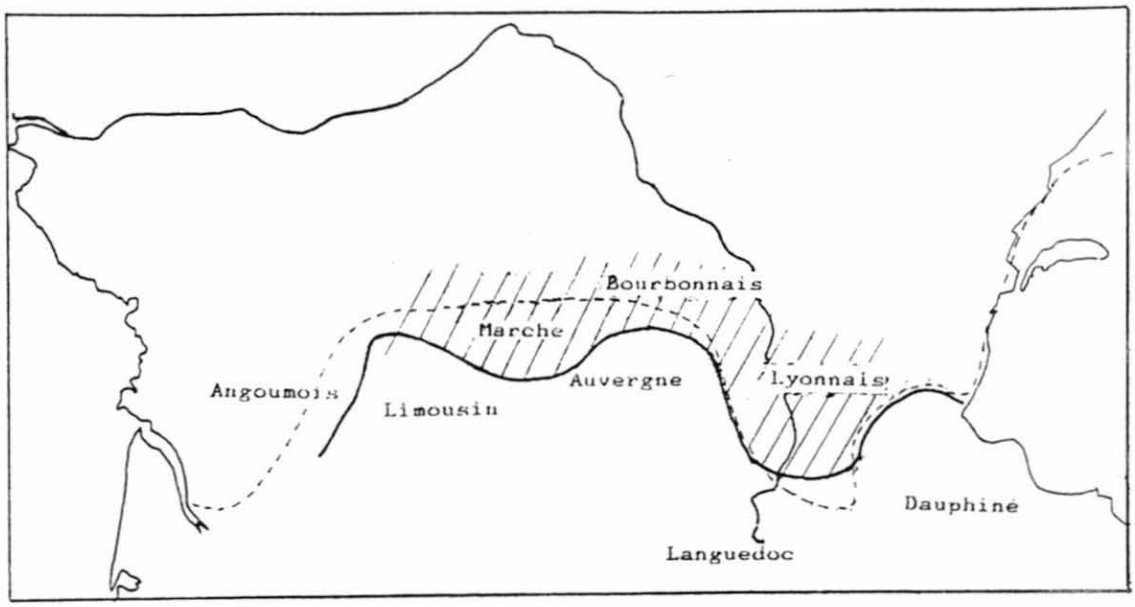

- - - - : Coquebert de Montbret, 1831

Carte 2.3 : Zone-limite oc-oïl, d'après les indications de Fallot, 1839, comparée au tracé de Coquebert de Montbret, 1831

Cette notion s'applique non seulement aux dialectes entre eux (Coquebert de Montbret avait déjà fait cette remarque), mais aussi à la limite oc-oïl :

> «Au Midi, **le dialecte bourguignon longeant l'Angoumois, le Limousin, l'Auvergne, le Languedoc, le Dauphiné** [99] venait **se fondre peu à peu dans les formes de la langue romane au travers de la Marche, du Bourbonnais et du Lyonnais** [100].» (p.21)

Remarquons qu'une partie du *Croissant* et du franco-provençal se trouvent dans ces dernières provinces [101].

99. A l'exception du Languedoc, ce sont les provinces citées par l'Abbé de Sauvages.

100. On retrouve le même conception de la limite chez Albin ABEL de CHEVALLET : *Origine et formation de la langue française*, Paris, Dumoulin, 1853-1857. Bien que cet historien de la langue emploie sans cesse les expressions "au nord et au sud de la Loire", il se range néanmoins aux côtés de Fallot en ce qui concerne les dialectes : «Il y a des nuances de langage de village à village ; mais semblables à des couleurs qui se confondent, ces nuances ne sont pas tranchées, elles sont à peine sensibles ; et l'on passe ainsi sans s'en apercevoir d'un dialecte à l'autre. [···] Une ligne de démarcation [···] ne peut s'imaginer sans une foule de sinuosités plus ou moins considérables (Cf. Schnakenburg).» (t.I, p.15) Et là, Chevallet, sans aucun doute, fait allusion aux dialectes modernes.

101. Nous n'avons trouvé qu'un seul travail se réclamant de Fallot, il s'agit de Girard de Rialle, "Projet d'enquête sur les patois français", *Revue de linguistique et de philologie comparée*, 1868, pp.456-467 et *Bulletin de la Société d'anthropologie de Paris*, 1868, pp.395-398. Ce dernier engage "les savants de province" à faire l'étude des patois (vingt ans avant Paris) et s'étonne de "l'enchevêtrement" des langues d'oc et d'oïl à leurs limites.

Burguy reprend donc, depuis l'Allemagne, les idées et les théories de Fallot qui, comme nous l'avons dit, ne connut pas beaucoup d'audience en France :

BURGUY G.F. : *Grammaire de la langue d'oïl ou grammaire des dialectes français aux XII^e^ et XIII^e^ siècles.* Berlin, 1853-1856.

Il emprunte entièrement à Fallot sa répartition des dialectes, ainsi que ses remarques. Cependant, il apporte une modification à la délimitation, lui donnant une allure qui se rapproche de celle de Fuchs, 1849, (carte 2.15) dont il se réclame aussi :

«Au midi, **à partir de l'Angoumois, le dialecte bourguignon, longeait le Limousin, l'Auvergne, le Lyonnais, comprenait les environs de Mâcon et remontant un peu au nord, il atteignait le cours de l'Orbe, en suivant une ligne à peu près droite au sud de Lons-le-Saulnier.**» (t.I, p.17)

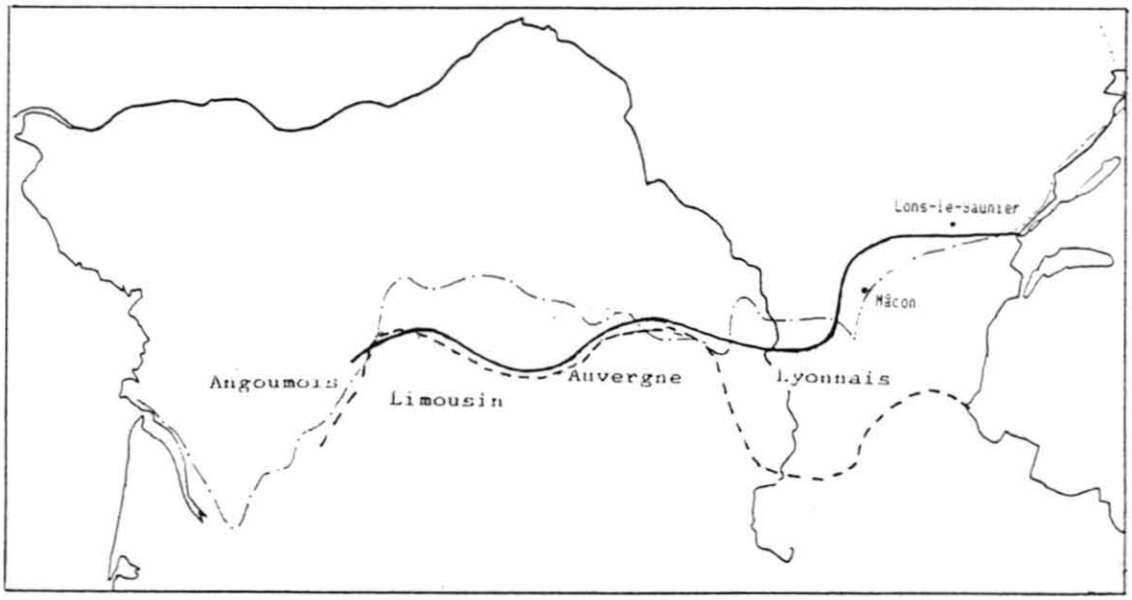

——— : Burguy
- - - - : Fallot, 1839
–·–·– : Fuchs, 1849

Carte 2.4 : Limite oc-oïl, dressée d'après les indications de Burguy, 1853, comparée aux tracés de Fallot, 1839 et Fuchs, 1849

2.1.2.3 Mandet, coup d'oeil critique sur le "mythe" de la Loire

Mandet, à la suite de Fallot, adopte le même point de vue sur la nature de la limite.

> MANDET Francisque : *Histoire de la langue romane. (Roman provençal)*. Paris, Dauvin et Fontaine, 1840.

Cet auteur est, par ailleurs, un cas un peu particulier par l'utilisation qu'il fait, apparemment sans le savoir, de la répartition des dialectes de Coquebert de Montbret, car pour ce qui est de la limite, pour lui il s'agit de la Loire et sa délimitation est composée d'un certain nombre de villes sur ce fleuve, voir carte page suivante.

Mais en ce qui concerne la circonscription des divers dialectes de la langue romane (encore une fois langue d'oc), il cite sans cesse une soi-disant *Géographie historique* qu'il attribue à Malte-Brun. Or cet ouvrage n'existe pas dans la bibliographie du géographe et en examinant les remarques de plus près, on s'aperçoit qu'elles proviennent de l'*Essai* de Coquebert de Montbret [102], signé il est vrai C.M. ; et c'est sans doute ce qui a trompé Mandet, puisque Malte-Brun se prénomme Conrad !.

Sa délimitation est donc axée sur le cours de la Loire (pp.280-281) et sur les degrés de parallèles (p.281) et doit servir à circonscrire «les dialectes ou patois de la France méridionale au moyen-âge», mais en observant de près ses remarques, il semblerait bien que sa description puisse servir aussi aux dialectes modernes.

Il rejoint donc les auteurs précédents par sa conception de la limite :

> «C'est donc chose utile que de suivre, **la carte à la main**, chacune de nos provinces méridionales et de constater les permutations progressives d'un idiome à mesure qu'il s'approche ou s'éloigne du foyer générateur.» (p.280)

102. Exemples : Mandet pp.216, 297, 301, etc = Coquebert de Montbret pp.25, 24, 27, etc.

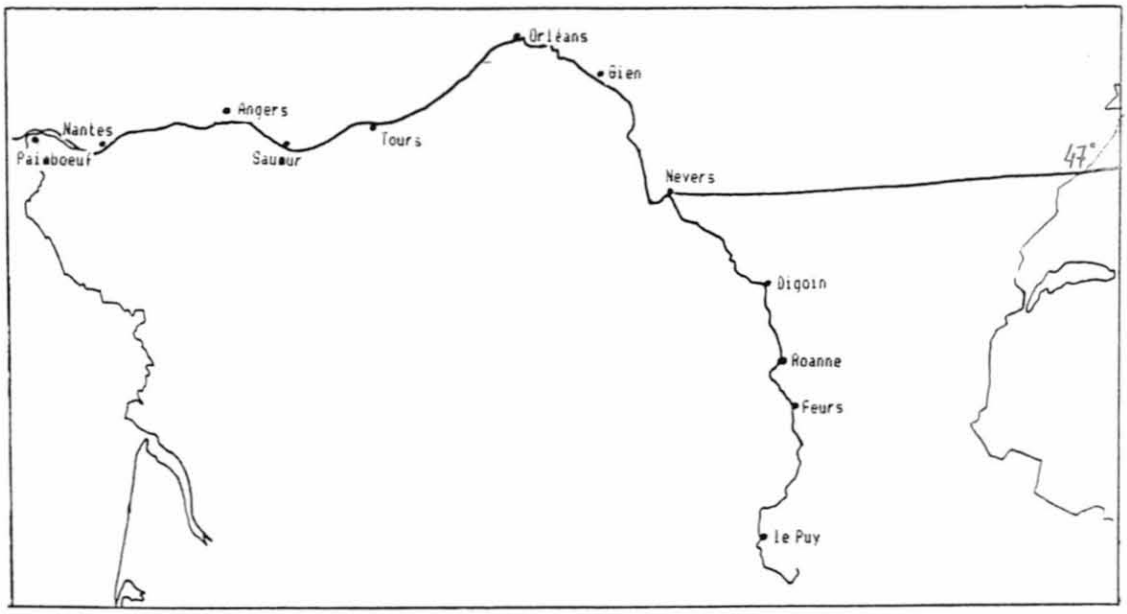

Carte 2.5 : Limite oc-oïl établie d'après les indications de Mandet, 1840

En effet, d'après lui, les dialectes français sont disposés à partir de deux "foyers générateurs", l'un au nord et l'autre au sud, ce qui expliquerait que les dialectes du centre de la France, comme le poitevin, sont en quelque sorte des intermédiaires. Cette constatation l'amène à réviser son jugement sur la Loire :

> «En adoptant dans sa plus grande rigueur le principe posé, que l'ancienne France littéraire était divisée par la Loire,[···] ; il faudrait alors conclure que le Poitou parlait le provençal aussi correctement qu'Arles et Toulouse, ce qui évidemment ne fut jamais. **Cette limite nous a servi pour déterminer d'une manière générale ; mais non pour circonscrire d'une façon absolue** — il est certain que, plus de part et d'autre on s'éloigne des foyers, plus les deux idiomes perdent de pureté ; que par conséquent, aux deux points extrêmes à l'endroit où ils se joignent, **ils doivent se confondre et s'altérer réciproquement**.» (p.284)

Ce coup d'oeil critique à l'encontre du "mythe" de la Loire comme limite, démontre que cet archétype qui domine dans l'espace des recherches sur la langue française pose malgré tout des problèmes face à la réalité des faits. Ajoutons par ailleurs que la réflexion surgit toujours à propos du poitevin, jamais pour le berrichon ou le bourbonnais pourtant dans la même situation, mais dont bien sûr le prestige littéraire est moindre.

La description des dialectes qui suit est, comme nous l'avons dit empruntée à Coquebert de Montbret mais aussi en partie à Champollion-Figeac.

2.1.2.4 Tailliar

Tailliar [103], juriconsulte à Douai est l'auteur de quelques articles sur la langue d'oïl et à ce titre, il participe souvent aux congrès des sociétés savantes. Mais c'est le fait qu'il serve de référence pour la limite oc-oïl, dans la traduction française de *Die Poesie der Troubadours* de Diez [104], qui a attiré notre attention sur cet auteur. Or les deux délimitations que nous avons trouvées chez Tailliar n'ont aucun rapport avec celle de Diez.

TAILLIAR : "Notice sur la langue romane d'oïl", *Mémoires de la Société royale et centrale d'agriculture, sciences et arts du département du Nord*, 1839-1840, pp.395-472.

Il utilise dans ce mémoire le travail de Coquebert de Montbret, dont il a eu connaissance au Congrès scientifique de Clermont-Ferrand [105]. Cette délimitation lui sert en contraste avec celle qu'il a déterminée pour le moyen-âge :

«Le territoire de la langue d'oïl était séparé de la langue d'oc **par la Garonne depuis son embouchure jusqu'au bec d'Ambez où elle reçoit la Dordogne, puis par cette rivière jusqu'aux frontières de l'Auvergne.**» (p.432) [106]

---

103. Nous n'en avons pas trouvé le prénom.

104. Voir plus loin.

105. = Tailliar 1 (dans les tableaux)

106. = Tailliar 2.

Hypothèse qu'il base sur des textes, ainsi la limite n'aurait pas cette fois-ci reculé vers le midi, comme les auteurs le font habituellement remarquer, mais elle aurait avancé vers le nord.

Les divers travaux que nous venons de voir démontrent qu'une délimitation ou une répartition de dialectes peuvent avoir multiples usages[107], mais comme nous l'avons dit en introduction, dans la plus grande partie du XIX^{e} siècle, ce sont souvent les mêmes hommes qui s'occupent de l'histoire de la langue et des patois. L'une et l'autre, d'ailleurs, resteront liés jusqu'à la fin du siècle, cf. plus loin, Gilliéron et le premier enseignement de dialectologie en France.

107. Ainsi, la délimitation de Coquebert de Montbret est mise à contribution pour une mise à jour de l'*Histoire générale de Languedoc*: du MEGE : "Additions et notes", *Histoire générale de Languedoc*, Nelle éd., Toulouse, 1840, t.II, pp.60-69.

2.2 Les "congrès scientifiques"

C'est au cours de ces congrès se tenant annuellement depuis 1833 que sera abordé à plusieurs reprises le problème de la délimitation des territoires respectifs de la langue d'oc et de la langue d'oïl.

Sans ignorer totalement les travaux de leur époque, il est curieux de constater qu'aucun intervenant ne rappelle les hypothèses émises lors des sessions précédentes.

2.2.1 Blois, 1836

Congrès scientifique de France, 4e session, Blois, 1836. Paris, 1837, pp.250-251.

Dans ce congrès abordant pour la première fois la question formulée ainsi : «Déterminer exactement les limites territoriales de la langue d'oil et de la langue d'oc», seule la partie Ouest de la France est concernée par les réponse des intervenants, c'est pourquoi elles trouveront mieux leur place dans la partie consacrée aux études locales.

Cependant la résolution prise à la suite de ces interventions est révélatrice et motivera sans doute la reprise de cette question dans d'autres congrès :

> «La section pense que dans l'état actuel des recherches historiques, on ne peut déterminer les limites territoriales de la langue d'oil et de la langue d'oc.» (p.251)

2.2.2 Clermont-Ferrand, 1838

Congrès scientifique de France, 6e session, Clermont-Ferrand, 1838. Paris, 1839, pp.132-138.

> "5e question : Déterminer les limites qui séparent les contrées où l'on parlait la langue Romane ou langue d'Oc, des contrées où l'on parlait la langue d'Oil. Indiquer la ligne de cette démarcation."

La réponse est apportée par Bottin [108] qui lit l'*Essai* de Coquebert de Montbret paru en 1831 : une fois de plus, il faut constater que c'est un travail sur les dialectes modernes qui est utilisé pour les dialectes anciens. Cependant, c'est sans doute cette initiative qui a contribué à faire connaître ce travail, tout en ne la plaçant pas dans le bon cadre historique.

2.2.3 Tours, 1847

Congrès scientifique de France, 15e session, Tours, 1847. Paris, 1848, t.II, pp.338-354.

"9e question : Quelle est la limite qui sépare la langue d'Oil de la langue d'Oc ?."

Les réponses, au nombre de trois, sont les plus longues et les plus détaillées de tous les congrès, elles émanent de Dufaur de Montfort, de Sourdeval et d'Argenson.

Ce congrès est d'ailleurs celui dont les réponses sont le plus représentatives du brassage des connaissances dans le milieu de l'érudition. Toutes sortes de compétences sont mises en oeuvre : l'histoire, la linguistique, la littérature, la toponymie, etc.

En dépit de leurs points de vue différents, les trois intervenants s'accordent pour rejeter la Loire comme délimitation, dénonçant chacun les auteurs de cette erreur.

Dufaur de Montfort vitupère contre les "écrivains" :

> «Quelques écrivains fixent [la limite] au cours de la Loire, mais c'est là une erreur : la langue d'Oc n'a pas pu s'étendre aussi loin.» (p.346)

Le second, de Sourdeval, contre les historiens :

> «Nous n'admettrons point avec le savant et judicieux auteur des *Lettres sur l'Histoire de France*, [Augustin Thierry] que l'invasion germanique, plus intense au nord de la Loire qu'au midi de ce fleuve, ait occasionné la distinction des deux langues.» (p.347)

Enfin le troisième s'étend plus sur cet aspect de la question et rejette ensemble les historiens Thierry et Michelet, le poète allemand Schiller et Lamé-Fleury, auteur de manuels pour enfants :

---

108. Voir plus haut 2.1.2.1, p.93.

> «il serait à désirer que la question posée devant le Congrès eût cette utilité, pour l'avenir, de faire renoncer à cette locution usitée [···] suivant laquelle le *cours de la Loire* sert de limite aux deux parties de la France ··· Aujourd'hui le cours de la Loire, sa partie moyenne et jusqu'à son embouchure, ne constitue aucune séparation entre des populations différentes. Il y a plus, cette séparation prétendue n'a jamais existé ; jamais la Loire n'a formé ce qui s'appelle une frontière, ni en fait de nationalité, ni en fait de linguistique.» (pp.348-349)

Voyons maintenant quelles sont leurs positions en matière de limite.

2.2.3.1 Dufaur de Montfort

Dufaur de Montfort, directeur des contributions indirectes des Bouches-du-Rhône, reste prudent comme le montre l'avant-propos de sa délimitation :

> «Le point de séparation n'est pas facile à déterminer ; d'abord, parce que les contrées de la France qui parlaient plus spécialement le celtique adoptèrent, les unes la langue d'Oil, les autres la langue d'Oc et aussi par ce motif que **des idiomes particuliers établirent des différences, plus ou moins sensibles, entre les deux dialectes principaux** ; de telle sorte qu'il vaut mieux s'en tenir à cette grande division, sans se préoccuper, comme le fait M. Fallot, du patois normand, picard et bourguignon [···].» (p.346)

Comme on le constate, les travaux des linguistes ne sont pas ignorés.

> «En définitive, j'estime qu'on peut indiquer **approximativement** la limite des langues d'Oil et d'Oc, **par une ligne qui, de Lyon, aboutira à La Rochelle, en traversant divers points du Rhône, de la Loire, de l'Allier, de l'Indre, de la Vienne, des Deux-Sèvres et de la Charente-Inférieure**, sans s'arrêter aux rives de la Loire.» (p.346)

Notons que les parlers franco-provençaux sont oubliés ou prudemment omis.

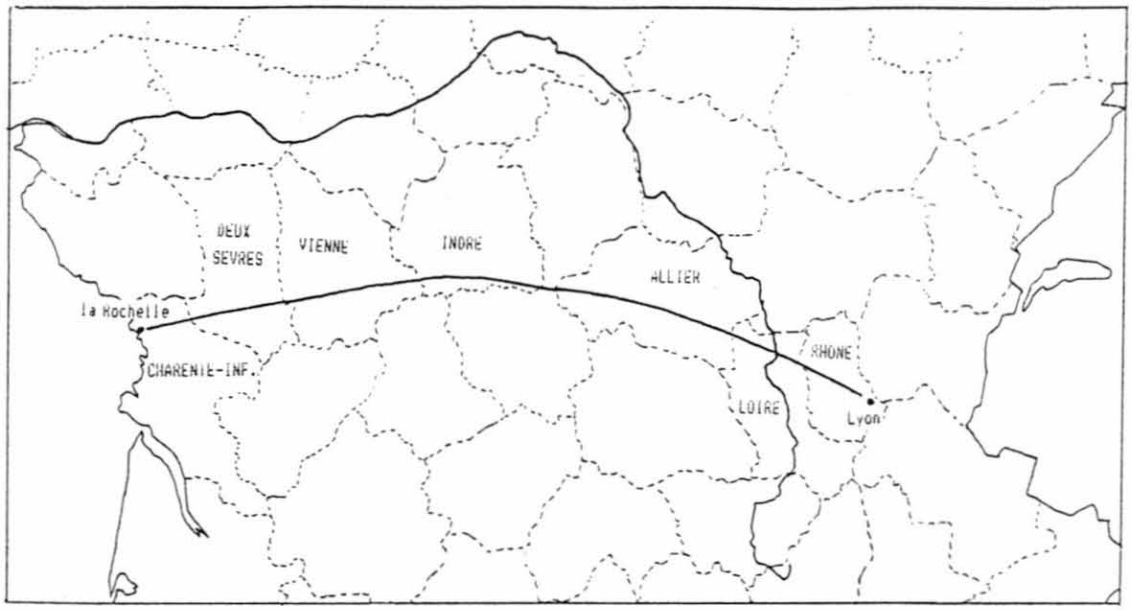

Carte 2.6 : Limite oc-oïl, dressée d'après les indications de Dufaur de Montfort, 1847

2.2.3.2 de Sourdeval

Ces érudits croient bien sûr en la cause celtique et de Sourdeval n'échappe pas à la règle [109], pour lui, la séparation provient de la division des peuples qui habitaient la Gaule avant la conquête romaine.

La limite qu'il indique serait donc celle qui séparait «la langue aquitanique de l'idiome celtique», c'est-à-dire :

> « ··· les limites des deux dialectes suivent **à peu près une ligne qui partirait de la Gironde, près Blaye, et aboutirait au lac Léman, en traversant l'Angoumois, la Marche, en suivant la lisière de l'Auvergne et du Bourbonnais, en coupant le Lyonnais et remontant au nord de la Bresse** qui se trouverait ainsi comprise dans les dialectes méridionaux.» (pp.347-348)

109. Tout comme Tailliar qui assiste aussi à ce congrès.

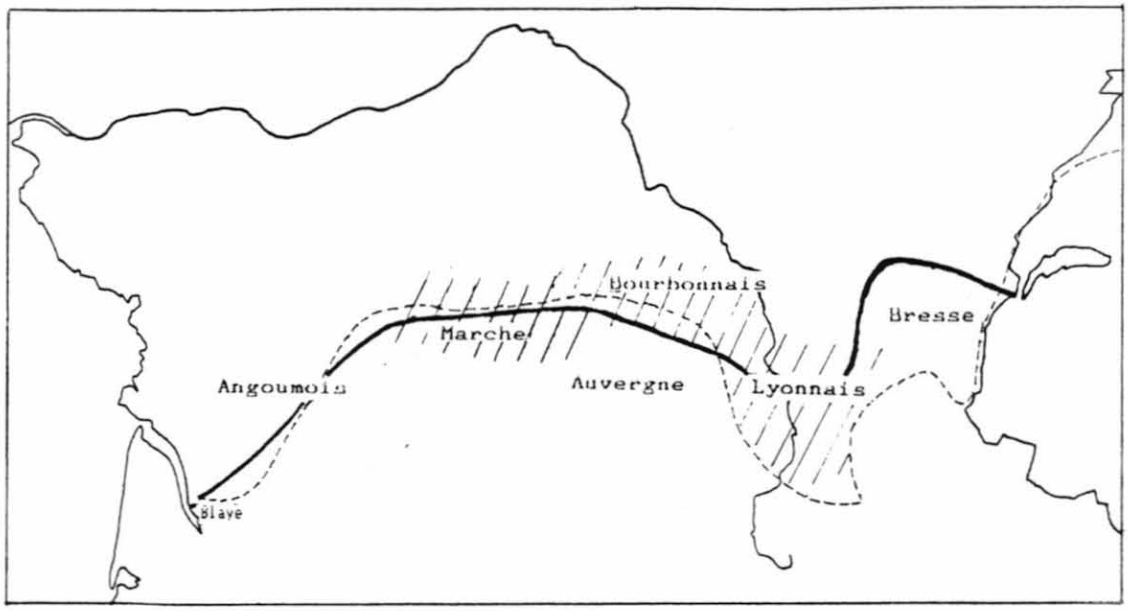

- - - - : Coquebert de Montbret, 1831 ///// : Fallot, 1839

Carte 2.7 : Limite oc-oïl, dressée d'après les indications de Sourdeval, 1847, comparée aux tracés de Coquebert de Montbret, 1831 et de Fallot, 1839

On sent dans cette délimitation diverses influences, notamment celle de Fallot pour le tracé, celle de Coquebert de Montbret pour le point de départ et peut-être celle de Diez (Voir plus loin) pour l'aboutissement [110].

2.2.3.3 D'Argenson

D'Argenson s'appuie sur les «vieux chroniqueurs» [111] pour décider de sa limite :

> «La **vraie** limite des deux langues, [···], ce serait **une ligne tracée du confluent de la Dordogne et de la Garonne, se dirigeant vers le lac de Genève, mais décrivant au nord un circuit considérable, afin de renfermer le Périgord, le Limousin, la Marche, la Haute-Auvergne.**» (p.353)

110. Il est vrai que cet essai résulte d'une conversation avec le Marquis de la Ferté-Sénectère [?], possesseur d'une collection à peu près complète des ouvrages écrits sur les divers patois en France (p.347). Il faut aussi remarquer que c'est Dufaur de Montfort qui évoque Fallot et que ce sont les autres intervenants qui empruntent en partie sa délimitation.

111. Sans plus de précisions.

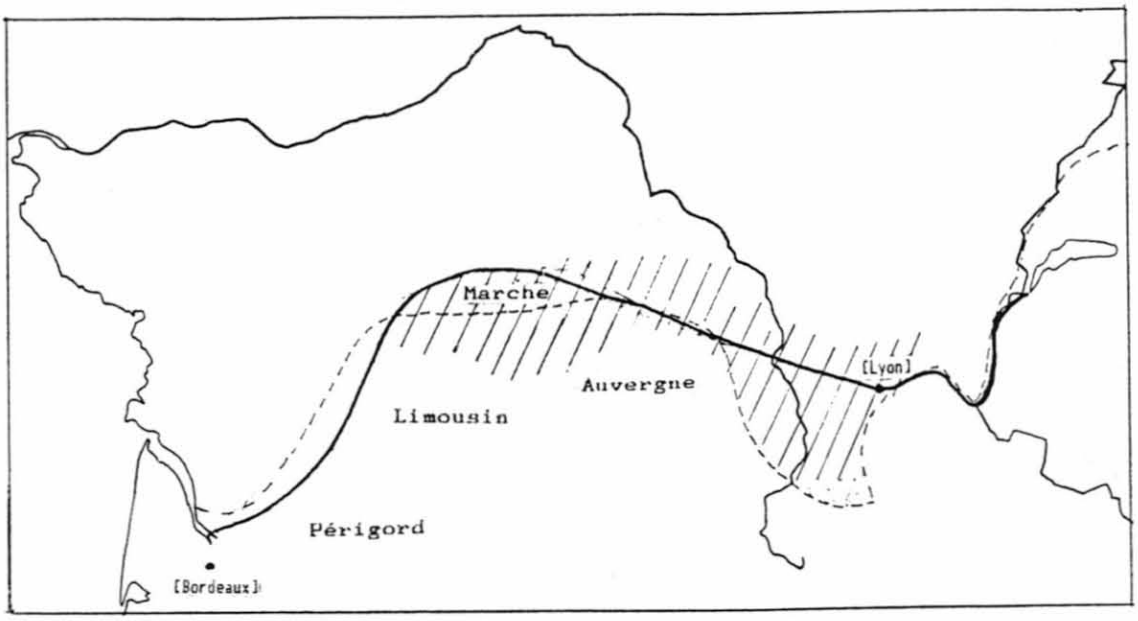

- - - - : Coquebert de Montbret, 1831
///// : Fallot, 1839

Carte 2.8 : Limite oc-oïl, dressée d'après les indications d'Argenson, 1847, comparée aux tracé de Coquebert de Montbret, 1831 et de Fallot, 1839

La délimitation décrite par d'Argenson a des similitudes avec celle de Sourdeval, bien que leurs sources soient apparemment différentes. De plus, l'expression «circuit considérable» a un air de famille avec celle employée par Coquebert de Montbret dans son *Essai*, où le «patois limousin forme une avance considérable sur le territoire de la langue d'oil» [112].

Enfin d'Argenson continue sa démonstration en indiquant que cette limite coïncide avec celle qui existait entre les pays de droit écrit et les pays de droit coutumier, ce que Coquebert de Montbret avait aussi cherché à démontrer.

D'ailleurs, d'Argenson n'en restera pas à cet essai, en 1859, il publie un opuscule où la question des langues est abordée :

ARGENSON René d' : *Des Nationalités européennes.* (avec deux cartes indiquant la division des peuples suivant la langue parlée et les religions). Paris, Dentu, 1859.

112. *Essai*, p.27.

L'intérêt majeur de cet ouvrage, publié à l'occasion de la formation de l'état italien, réside en ce qu'il contient une carte sur laquelle est tracée très approximativement, à cause de l'échelle, une limite. Voir page suivante.

2.2.4 Limoges, 1859

Congrès scientifique de France, 26e session, Limoges, 1859. Paris, 1860, t.I, pp.306-310.

> "4e question : Origine et formation du patois limousin. Indiquer ses rapports avec les autres dialectes de la langue d'oc. [···]
> M. Le Président fait observer que la 5e question fait suite à la 4e. Elle est ainsi conçue : Indiquer les limites géographiques de la langue d'oc et les causes qui ont borné cette langue à ces limites.
> Ces deux questions seront traitées simultanément par Charreire."

Dans ce congrès, le dernier où la limite oc-oïl sera à l'ordre du jour, aucune réponse n'est apportée : en effet, Charreire s'étend longuement sur le limousin et surtout sur son origine formée de la combinaison «du breton ou kimrys, de l'élément celtique et de la basse latinité», mais il oublie de traiter la 5e question !

Certes ces congrès scientifiques n'ont sans doute pas fait avancer la question autant que l'on aurait pu espérer, néanmoins, ils ont permis de faire connaître des travaux (Bottin) et de donner quelques hypothèses de recherches.

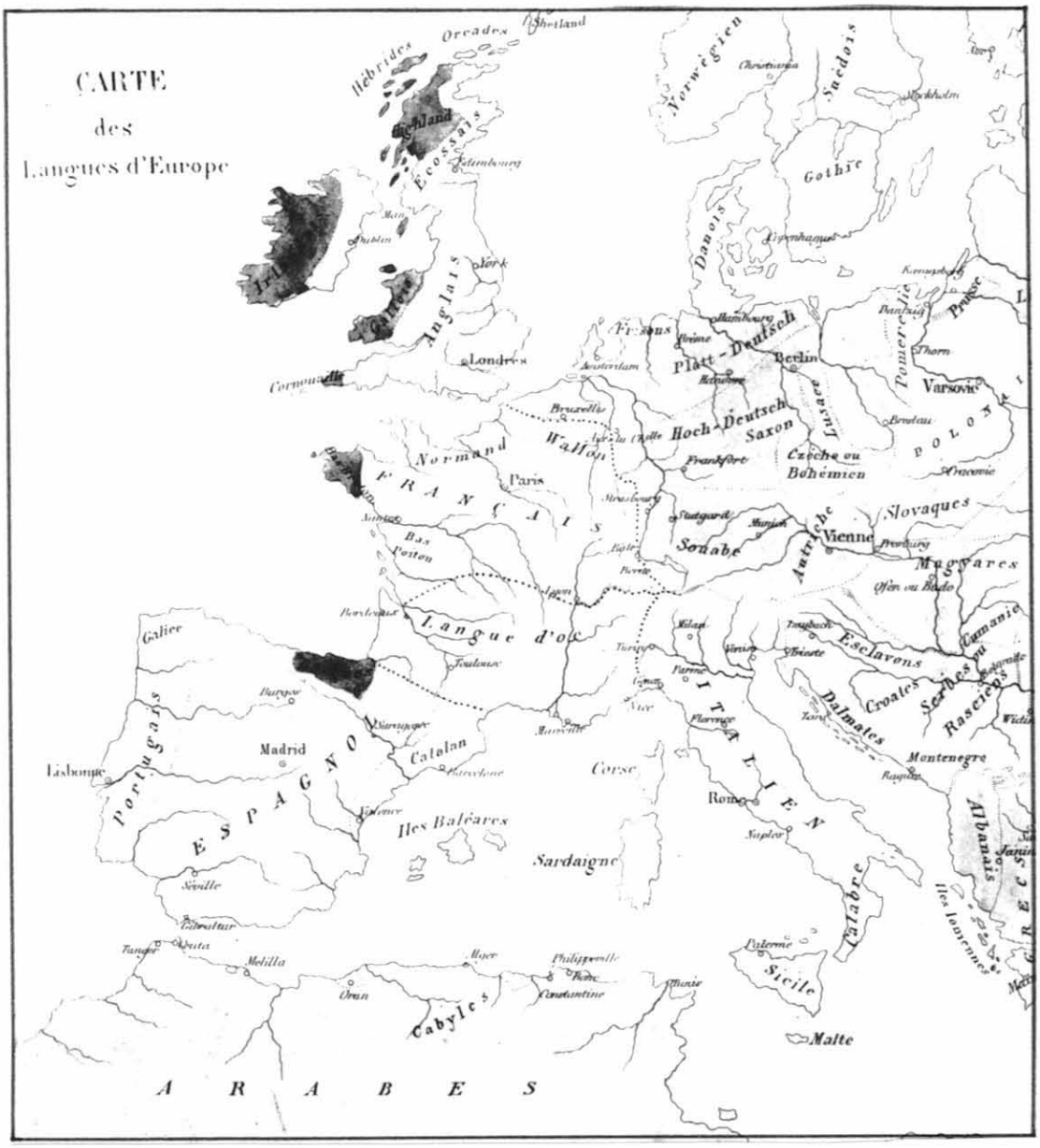

Carte 2.9 : Carte des langues d'Europe, extraite de *Des nationalités européennes* de d'Argenson, 1859

2.3 Vers la cartographie …

2.3.1 Une étude complète des patois français

2.3.1.1 Schnakenburg, un travail de synthèse

Il faut donc se tourner vers l'Allemagne pour trouver une étude entièrement consacrée aux dialectes français dont l'auteur, dans la lignée des comparatistes, fut aussi largement influencé par Coquebert de Montbret, Champollion-Figeac et Nodier.

SCHNAKENBURG J.F. : *Tableau synoptique et comparatif des idiomes populaires ou patois*. Berlin, Paris, Brockhaus et Arénarius, 1840.

Mais comme ses devanciers, Schnakenburg a besoin de se justifier et c'est naturellement à l'histoire de la langue qu'il se réfère :

> «[Avec l'étude des patois] on arriverait peut-être à découvrir et à reconstruire la langue primitive de la Gaule ce qui amènerait tout naturellement la solution d'une foule de problèmes qui s'y rattachent.» (pp.5-6)

Cependant, bien qu'une partie du chapitre consacré à "la division des dialectes et de leurs sous-espèces" soit largement puisée dans les travaux des Coquebert de Montbret et de Champollion-Figeac, les commentaires ajoutés restent néanmoins précieux, car si l'on en croit l'auteur, ses observations ont été recueillies sur place [113].

Il commence par y combattre «l'opinion assez généralement accréditée qui prend la Loire pour ligne de démarcation» (p.28), critiquant à ce propos Champollion-Figeac. Il reprend ensuite la délimitation de l'Abbé de Sauvages, lui prêtant «une bande imaginée qui s'étendrait à peu près **le long des frontières septentrionales** du Dauphiné, du Lyonnais, ···» (p.28). Pourtant, si cette «division a une grande probabilité», elle ne lui semble pas assez précise, c'est

113. Le sous-titre de l'ouvrage est le suivant : "···contenant des notices sur la littérature dialectale, leur division territoriale, ainsi que celles de leurs sous-espèces, des indications générales et comparatives sur leurs articulations et sur leurs formes grammaticales ; le tout composé d'après les meilleures sources et **les observations faites sur place** et accompagné d'un choix de morceaux en vers et en prose dans les principales nuances de tous les dialectes ou patois de la France." En introduction, il précise à ce propos : «···les idiomes que j'ai eu l'occasion de voir de près ···» ou encore « ··· j'ai obtenu [ces notices] presque entièrement en observant attentivement le langage parlé des indigènes.» (p.VIII).

pourquoi, il choisit d'adopter le tracé de Coquebert de Montbret issu de l'*Essai*. Néanmoins, il tempère aussitôt par :

> «L'on sentira cependant que cette ligne ne saurait s'imaginer sans une foule de petites sinuosités ; aussi voit-on qu'elle traverse obliquement la bande de terre proposée par Sauvage.» (p.29)

Puis à l'instar des Coquebert de Montbret et de Champollion-Figeac, il commente les différents dialectes et bien souvent les remarques leurs sont empruntées. Il apporte cependant des aménagements à la répartition des dialectes des Coquebert de Montbret en puisant dans le travail de Champollion-Figeac [114].

C'est à cette occasion qu'il nuance son jugement catégorique sur la notion de limite, emprunté avec le reste à Coquebert de Montbret, en signalant que le limousin et l'auvergnat viennent **«se perdre insensiblement»** dans le Berry et le Bourbonnais (pp.39-40).

2.3.1.2 Bilan sur différentes répartitions

A propos de répartition, il est intéressant de dresser un bilan de celles que nous avons vues jusqu'ici et de constater qu'en fait Schnakenburg n'a innové en rien à ce sujet, mais qu'il a simplement puisé aux différentes sources afin de créer un ensemble cohérent.

Nous n'avons pu observer le fait que pour les dialectes méridionaux (au sens large), puisque ce sont les seuls qui présentent des données complètes et comparables. Nos sources sont donc au nombre de quatre :

1° le Rapport de Coquebert de Montbret de 1812.
(= Coquebert 1)
2° l'*Essai* de Coquebert de Montbret. 1831
(= Coquebert 2)
3° *Charte de commune* ··· de Champollion-Figeac. 1829
4° *Tableau synoptique* ··· de Schnakenburg. 1840

Bien que les données des différentes sources paraissent claires, la réalisation de chacune des cartes dressées à partir de celles-ci n'a pas été aussi simple qu'il aurait pu y paraître.

---

114. Voir la liste en Annexe A.

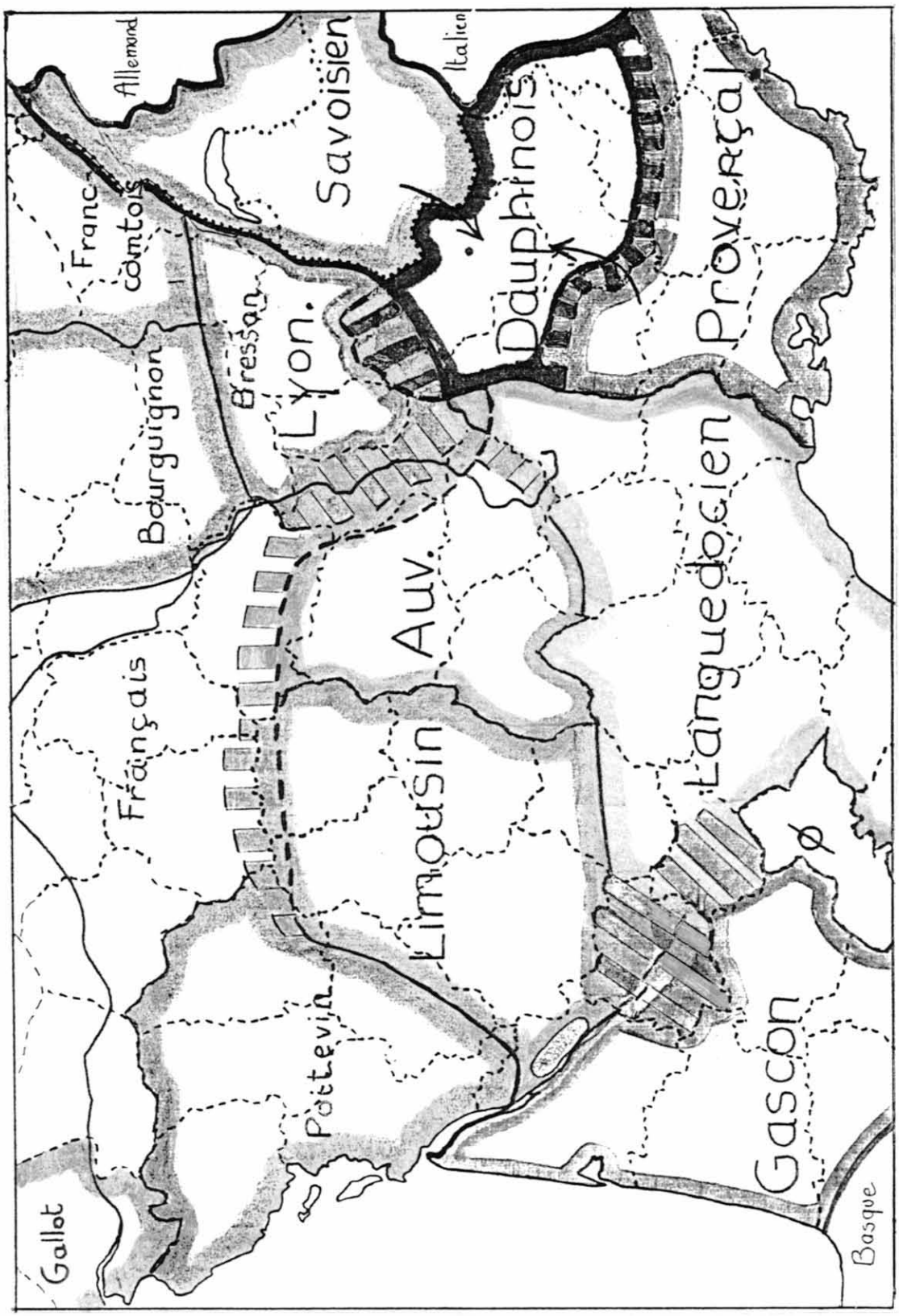

Carte 2.10 : Limite oc-oïl et répartition des dialectes de la langue d'oc, d'après les indications de Schnakenburg, 1840

D'autre part, les données que nous rapprochons peuvent ne pas sembler comparables puisqu'il s'agit d'époques différentes, au moins pour Champollion-Figeac. Néanmoins, nous nous sommes permis de le faire, puisque ce travail a servi pour les dialectes modernes.

La carte issue des données de Champollion-Figeac (Voir carte 2.1) fut à l'évidence la plus facile à réaliser, celles provenant des commentaires du Rapport et de l'*Essai* (Voir cartes 1.15 et 1.16) montrent certains problèmes dont nous avons parlé plus haut.

Avec la carte dressée à partir des remarques de Schnakenburg, le problème est devenu encore plus complexe pour rendre l'adéquation entre la limite oc-oïl énoncée et la répartition des dialectes.

Un tableau des départements traversés par la limite montre parfaitement les incohérences et par là même les difficultés rencontrées par les différents auteurs.

Tableau 2.1 : Répartition des dialectes dans les départements concernés par la limite oc-oïl

Département	Champollion	Schnakenburg	Coquebert 1	Coquebert 2
Gironde	**GASCON**		**GASC.** # périg.	
Charente Mar.	**LIMOUSIN**	**SAINT.**	gasc. # **SAINT.**	
Charente		lim. # **SAINT**	poit./saint. # lim./périg.	
Vienne		**POIT.** ≈ lim.	**POIT.** # lim.	
Haute-Vienne		**LIM.** ≈ 0	poit. # **LIM.**	**LIM.** # 0
Creuse				
Allier	**AUVERGNAT**	**AUV.** ≈ 0	**AUV.** # 0	?
Loire		**AUV.** ≈ **LYON.**	**LYON.**(oïl)	oc ou oïl ?
Haute-Loire		**AUV.** ≈ lang.	[lyon.#lang.]	?
Ardèche		**LANG.**		
Isère	**DAUPHINOIS**			

Légende : **GASCON** : parler prédominant
: limite brusque
/ : limite entre dialecte du même groupe
≈ : limite avec parlers de transition
0 : parler non défini ou "pas de patois"
? : pas d'indication

Comme on le voit dans le tableau précédent, Schnakenburg adopte parfois une attitude de compromis entre la répartition schématique de Champollion-Figeac et celle plus nuancée, mais lacunaire de Coquebert de Montbret.

Par ailleurs, on constate une esquisse de *Croissant* chez Schnakenburg (Voir carte et tableau) et il est intéressant de remarquer que le limousin et l'auvergnat viennent «se perdre insensiblement» non pas dans un autre dialecte, comme cela se passe dans la Vienne, mais dans les provinces de Berry et de Bourbonnais dont il avait pu dire précédemment qu'elles n'avaient pas de patois particulier (p.32).

D'autre part, ses indications ne coïncident pas avec l'énoncé de la limite : ainsi le lyonnais et le bressan, pourtant exclus par la délimitation, sont tout de même qualifiés de dialectes d'oc (p.33).

D'une manière plus générale, une comparaison des différentes cartes indique que ce sont les zones périphériques de certains dialectes qui posent problème [115] : le plus souvent Schnakenburg les transforme en autant de zones de transition, indiquant déjà ce qui sera au coeur de la querelle des années 1870 à propos des limites de dialectes.

Enfin, il est important de savoir que ce travail de Schnakenburg est à la source de la première carte des dialectes français, comme nous allons le voir maintenant.

2.3.2 Les cartographes

Les raisons majeures qui poussent la plupart des auteurs du XIX^{e} siècle à se préoccuper de la limite oc-oïl sont, d'une part le souci de mieux connaître les étapes de l'histoire de la langue pour en rétablir l'étymologie et d'autre part, d'accéder à la géographie des dialectes anciens grâce à la répartition spatiale de leurs aboutissements modernes.

115. Notamment autour du franco-provençal, une étude plus approfondie de ces cartes et de la conception de l'espace géolinguistique qu'elles supposent, aurait été très intéressante, mais cela sort du cadre de notre étude.

Mais qui dit géographie et localisation, dit carte, et sa réalisation fait aussi partie des préoccupations des philologues. Même s'il n'est pas toujours clairement explicite, ce désir de "visualisation" sous-tend un certain nombre de descriptions suffisamment précises pour être reportées sur une carte. Il n'est que de voir celles que nous avons dressées au cours des chapitres précédents. Cela d'ailleurs n'a pas été sans surprise et nous a amené à nous interroger d'une façon plus générale sur la perception de l'espace géographique français chez les philologues du XIX^{e} siècle, car d'après certaines indications, cet espace a plutôt tendance à être "élastique" !

2.3.2.1 Des projets ···

Cette volonté de réalisation d'une carte s'est exprimée depuis le début du siècle avec les premières recommandations de la Société des Antiquaires de France, en 1814, sous la plume de Dupin :

> «Nos correspondants devront s'attacher particulièrement au dialecte le plus répandu et faire connaître les traits caractéristiques des principales différences, en indiquant les cantons où ils puiseront les exemples de ces variétés ; de manière que nous puissions, en quelque sorte, **suivre sur la carte la dégradation des teintes et les voir se fondre avec les nuances des départements voisins, car il n'y a pas de transition brusque dans le langage des peuples.**» [116]

Dupin anticipe ainsi de plus de 70 ans sur le célèbre appel de Paris [117].

Il est difficile de dire si les Coquebert de Montbret ont véritablement voulu suivre les conseils de Dupin, néanmoins l'enquête de l'Empire, comme nous l'avons vu, déboucha sur l'élaboration d'une carte, aujourd'hui disparue, qu'ils présentèrent à la Société des Antiquaires de France, en 1821.

En 1823, Monnier, membre de cette même société, innove en proposant la rédaction de cartes basées sur des critères phonétiques :

---

116. *Mémoires de la Société des Antiquaires de France*, t.I, 1817, p.227.

117. Pourtant Dupin prononce dans ce même article la sentence capitale à l'encontre des patois : «··· lorsque la Société aura recueilli ces fragments épars de nos antiquités, je serai le premier à désirer de voir disparaître et s'effacer entièrement ces différents idiomes qui isolent quelques membres de la grande famille française.» (p.222)

> «On pourrait, dit-il, d'une manière assez précise, **marquer sur une carte géographique l'étendue de pays** où domine l'*a* ; celle où la plupart des mots ont leur désinence en *o* ; celle où l'*an* se change en *in* ; celle enfin où la même voyelle se prononce *on*.» [118]

On retrouve aussi dans cet article les vues de Dupin sur les patois et leurs limites :

> «Il en est des idiomes et de leurs dialectes comme **des couleurs primitives et leurs nuances intermédiaires, dont on ne peut déterminer les bords parce que leur dégradation ne s'arrête point.**» [119]

Un certain souci de représentation spatiale transparaît encore chez Champollion-Figeac qui choisit les départements comme unité de repère dans sa répartition des dialectes :

> «On sentira que ce n'est point sans motif que nous nommons les départements plutôt que les anciennes provinces, puisqu'en effet des variations de langage, et des variations bien sensibles, se faisaient remarquer entre des contrées peu distantes l'une de l'autre, les plus petites divisions territoriales doivent permettre d'en indiquer plus exactement le lieu.» [120]

En 1841, Pierquin de Gembloux qui, comme nous l'avons vu, marche sur les traces de Champollion-Figeac, annonce la parution d'un *Langatlas*, ancêtre mythique de l'*A.L.F.*, au moins par son esprit, puisque, d'après lui, cet ouvrage devait permettre l'étude des patois qui «est la base indispensable des recherches à faire sur les étymologies de la langue française.» [121]

2.3.2.2 ··· au premier essai

L'objet des voeux de ces linguistes ne va pas tarder à se réaliser, puisqu'en 1841 [122], un Italien donne une première ébauche de la limite oc-oïl sur une carte :

---

118. *Mémoires de la Société des Antiquaires de France*, t.V, 1823, p.252.

119. *Mémoires de la Société des Antiquaires de France*, t.V, 1823, p.246.

120. Champollion-Figeac, 1829, pp.10-11.

121. Pierquin de Gembloux, 1841, p.66.
Enfin, il faut aussi signaler quelques tentatives françaises plus tardives : 1° Passard François : *Carte des races européennes ou tableau des peuples européens rangés par familles de langues*. Paris, 1871. (la carte est très petite et la limite entre langue d'oc et langue d'oïl est particulièrement schématique ···) 2° Le projet de Liebich d'une carte linguistique de la France entière, *Revue des Sociétés Savantes*, 1874 1, p.409, resté sans suite 3° comme celui de Granier de Cassagnac (Voir plus loin) en 1876, 4° ou encore celui de Tourtoulon (Voir aussi plus loin) , etc.

122. Nous n'en avons pas trouvé qui lui soit antérieure.

Carte 2.11 : Carte des langues parlées en Europe, extraite de Biondelli, 1841

BIONDELLI B. : *Atlante linguistico de Europa*. 1841.
(Volume et Planches)

Le volume qui accompagne les planches n'apporte aucune indication sur les sources de Biondelli. La seule certitude que nous ayons, réside en ce que cet atlas a été dressé sous l'influence des travaux de Balbi [123], en en ayant toutefois corrigé les erreurs [124]. Cette carte reproduite ci-dessus est d'une échelle trop grande pour pouvoir en tirer le moindre renseignement par recoupements comme nous pourrons le faire en d'autres occasions.

2.3.2.3 H. Berghaus et A. Fuchs

Berghaus et Fuchs sont Allemands, l'un est géographe et l'autre linguiste, et ils vont au grand dam des philologues français donner les premières cartes des dialectes français [125] :

BERGHAUS Heinrich : "Sprachkarte von Frankreich" (1847)
Allegemeiner Ethnographischer Atlas oder Atlas der Völker Künde, in *Physikalischer Atlas*, t.II, Gotha, 1845-1848, carte 11.

id, Gotha, 1852.

Les commentaires, les notes et la bibliographie que donne Berghaus ne nous éclairent en rien sur le choix du parcours, mais ce dernier emprunte ses repères aux travaux de l'enquête de l'Empire et aux traductions de la *Parabole de l'Enfant prodigue* dont il ne fait aucun doute que Berghaus les a consultées [126].

---

123. Voir note 92.

124. Cf. POP, 1959, t.I, p.XXIV et t.II, p.1180, qui pense que ses travaux ont été inspirés par Coquebert de Montbret. Voir aussi l'introduction de Biondelli : *Saggio sui dialetti gallo-italici*, Milan, 1853, où il estime qu'il faut "recueillir les mots directement de la bouche du peuple et non étudier les patois dans des documents écrits".

125. Un premier essai avait été tenté quelques années plus tôt par Ober Müller Wilhem : *Atlas ethno-géographique* ···, Leipzig, 1842. Une carte de l'Europe d'un format très réduit accompagne le volume et comporte pour la France les mentions "langue d'oc" et "langue d'oil". Cependant aucune limite n'y est tracée, on remarque seulement que la mention "langue d'oil" déborde largement vers le centre de la France .

126. Voir en Annexe C notre tentative de classement des traductions.

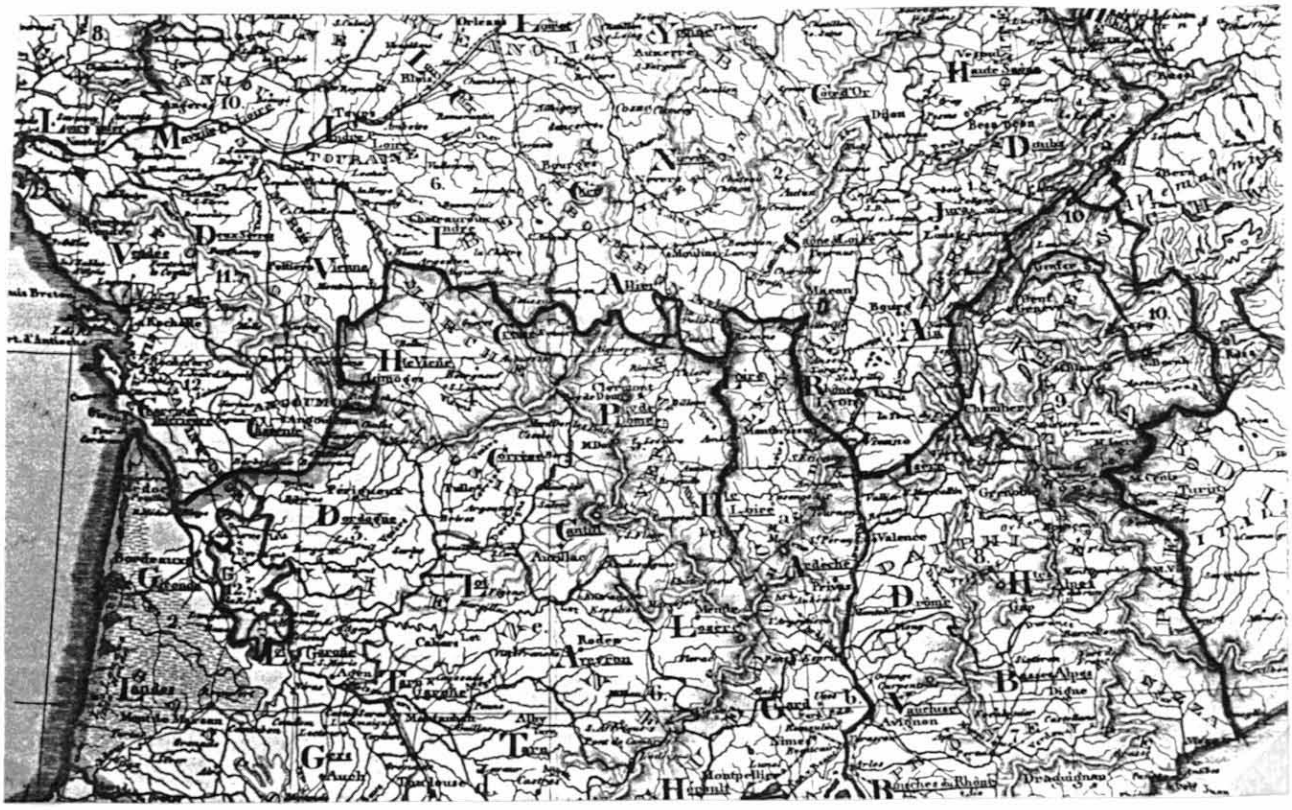

Carte 2.12 : Limite oc-oïl, extrait de la carte n°11 de Berghaus, 1847

D'après Gauchat et Jeanjacquet, 1920, t.II, cette carte serait basée sur les travaux d'Adelung, Coquebert de Montbret et Fallot, ce qui semble assez problable si l'on compare les cartes suivantes que nous avons dressées à partir de l'original ci-dessus avec celles de Coquebert de Montbret p. 78 et 82. On peut également trouver en Annexe A, deux répartitions de dialectes de Berghaus comparées à celles d'Adelung et de Coquebert de Montbret.

Les cartes 2.12 à 2.14 reproduisent :

Carte 2.12 : la carte telle qu'elle figure dans l'atlas.

Carte 2.13 : la limite avec les villes l'entourant immédiatement, dans une carte à notre échelle.

Carte 2.14 : la répartition des dialectes pour la partie méridionale de la France.

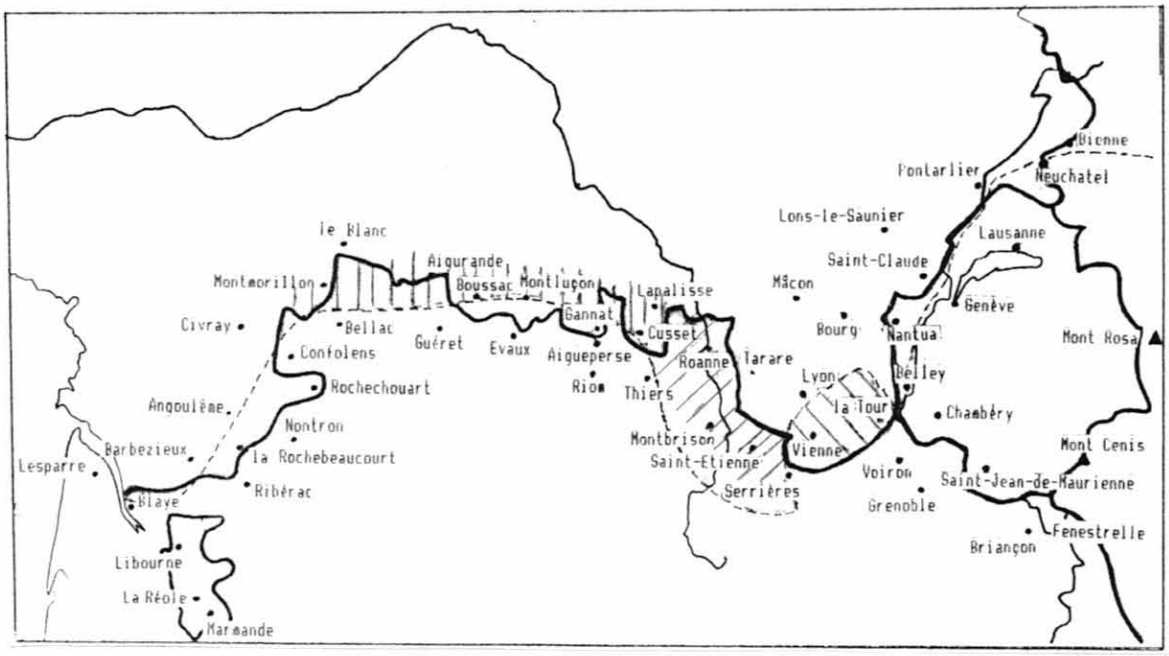

- - - - : Coquebert de Montbret, 1831
///// : Fallot, 1839

Carte 2.13 : Limite oc-oïl, d'après la carte de Berghaus, 1847, comparée aux tracé de Coquebert de Montbret, 1831 et de Fallot, 1839

Les sinuosités du parcours semblent suivre les indications géographiques accompagnant les traductions. Cependant nous ne sommes pas parvenue à déterminer son critère de choix : pourquoi, par exemple, inclut-il dans la langue d'oc, la version de Saint-Benoît-du-Sault (Indre) alors qu'il en exclut celle de Champeix (canton de Boussac - Creuse) ? [127].

Nous avons même trouvé des erreurs d'interprétation : l'excroissance se situant entre Gannat et Cusset (Allier) cherche apparemment à comprendre dans la langue d'oc Saulcet (près de Saint-Pourçain), alors qu'en fait il n'existe une version que pour Saulzet (près de Gannat).

127. Tourtoulon, *Etude sur la limite géographique* ···, p.53, suppose que l'auteur de la carte a pris pour caractère de base a/e < -ARE ou -ATUM, avec quelques erreurs.

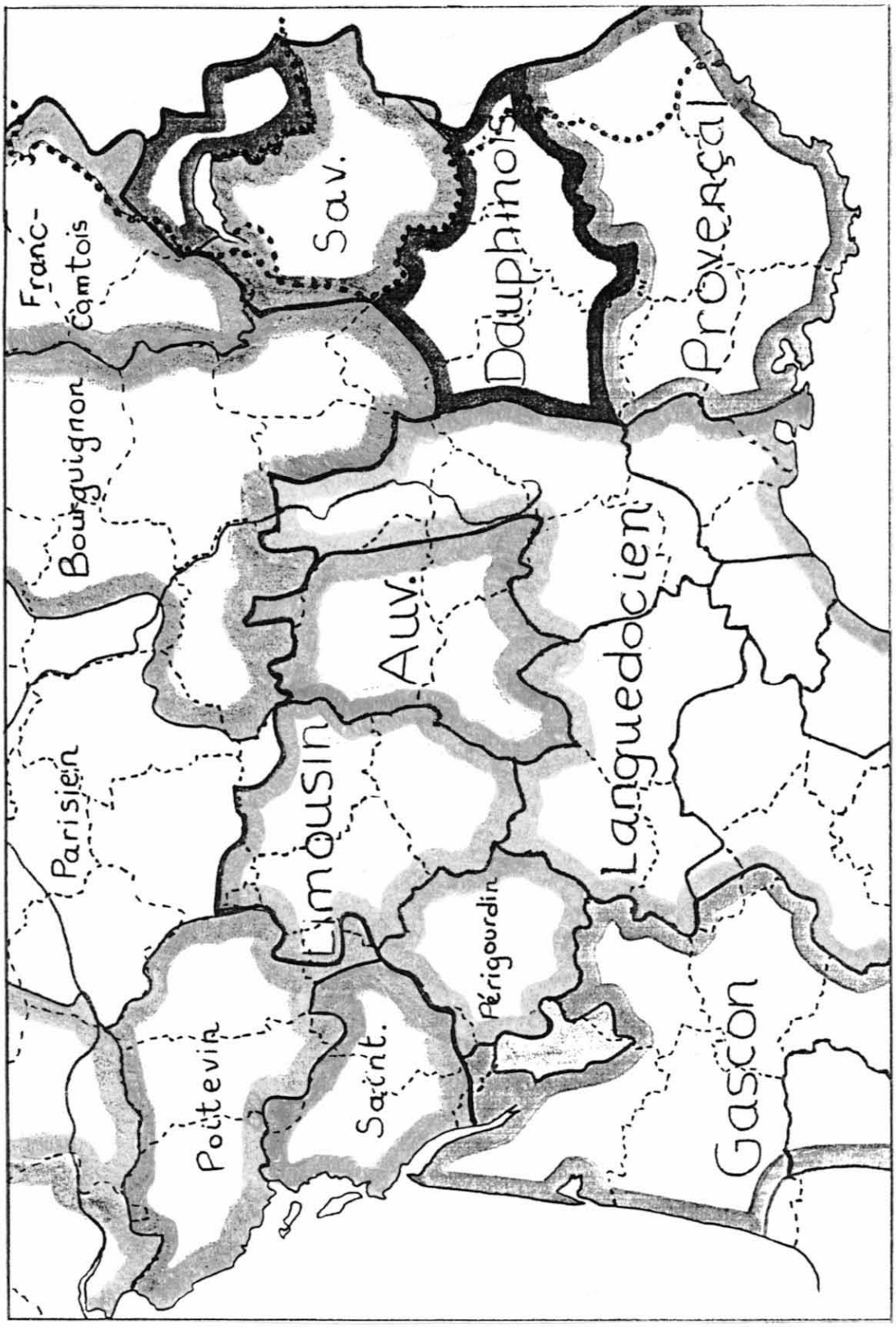

Carte 2.14 : Répartition des dialectes de la langue d'oc d'après la carte de Berghaus, 1847

L'erreur est corrigée sur la carte jointe par Fuchs à son ouvrage de 1849, où figure une limite oc-oïl dont le tracé ressemble, malgré les apparences, à celui de Berghaus.

FUCHS A. : *Die romanischen Sprachen in ihrem Verhälnisse zum lateinischen, nebst einer Karte des romanischen Sprachgebiets in Europa*. Halle, 1849.

Cette carte est accompagnée, dans le texte, d'une délimitation dont certaines parties sont empruntées aux lettres des juges de paix de La Valette et de La Rochefoucauld :

> **«Die Gränze […] beginnt im Westen an der Mündung der Gironde, fällt zuerst mit der Gränze zwischen Saintonge und Guienne zusammen und schneidet dann in nordöstlicher Richtung einen schmalen Laudstrich vom öslischen Angoumois ab, indem ein fleiner Theil des Bezirkes von la Valette, nämlich die Ortschaften Gardes, Edon, Conchières, Rougnac, Dignac, Beaulieux, Choutras, Vouzon und Sers, aber ohne den Hauptort la Valette, und eben so ein Theil des Bezirfes von Confolens, wiederum ohne den Hauptort, also Chabanois u.a. Ortschaften dem Südfranzösischen Sprachgebiete angehören; dann folgt die Sprachgränze ungefähr der nördlichen Gränze von Limousin, Marche, Auvergne und Lyonnais, geht durch den südlichen Theil von Burgund, ungefähr die ehemalige Graffschaft Bresse, d.h. den jeβigen Bezirk Ain für das Südfranzösische Sprachgebiet abschneidend, und durch den südlichsten Theil der Freigrafschaft. Ob das ganze Waadtland und vielleicht auch der östlich Theil von Neufchatel dem Südfranzösischen Sprachgebiete angehört, vermag ich nicht mit Bestimmtheit anzugeben, da es mir an hinreichenden Sprachproben fehlt ; wahrscheinlich folgt die Sprachgränze dem Laufe der Orbe und dem Ufer des Neuenburger Sees, so daβ also nur der Französische Theil von Bern, Neufchatel und der westlichste Theil des Waadtlandes dem Nordfranzösischen Sprachgebiete angehören.»** (pp.78-79) [128]

Fuchs semble simplifier le limite de Berghaus, mais peut-être a-t-il changé de critère, ce qui expliquerait son tracé plus septentrional pour la partie est. Mais là encore, son choix nous échappe.

128. "La limite […] commence à l'ouest à l'embouchure de la Gironde descend d'abord avec la frontière entre la Saintonge et la Guyenne, et puis coupe plus au nord-est une mince partie de l'est de l'Angoumois, à partir de la circonscription de Lavalette, c'est-à-dire des localités de Tardes, Edon, Conchières, [Combiers ?], Rougnac, Dignac, Beaulieu[x], Choutras [Coutras ?], Vouzon et Sers, mais sans le chef-lieu Lavalette, et passe tout près de la circonscription de Confolens, de nouveau sans le chef-lieu, donc Chabanais et ses localités appartiennent aux parlers français du Sud; puis la limite des parlers suit à peu près la limite nord du Limousin, de la Marche, de l'Auvergne et du Lyonnais, et va à travers la partie sud de la Bourgogne et de l'ancien comté de la Bresse, [ ]. Le canton de Vaud en entier et peut-être la partie est du canton de Neuchâtel appartient à la langue d'oc [ ], la limite de langue suit probablement le cours de l'Orbe et la rive du lac de Neuchâtel, alors que seulement la région française de Berne, Neuchâtel et la région occidentale du canton de Vaud appartiennent au territoire de la langue d'oïl."

Carte 2.15 : Limite oc-oïl, extrait de la carte de Fuchs, 1849

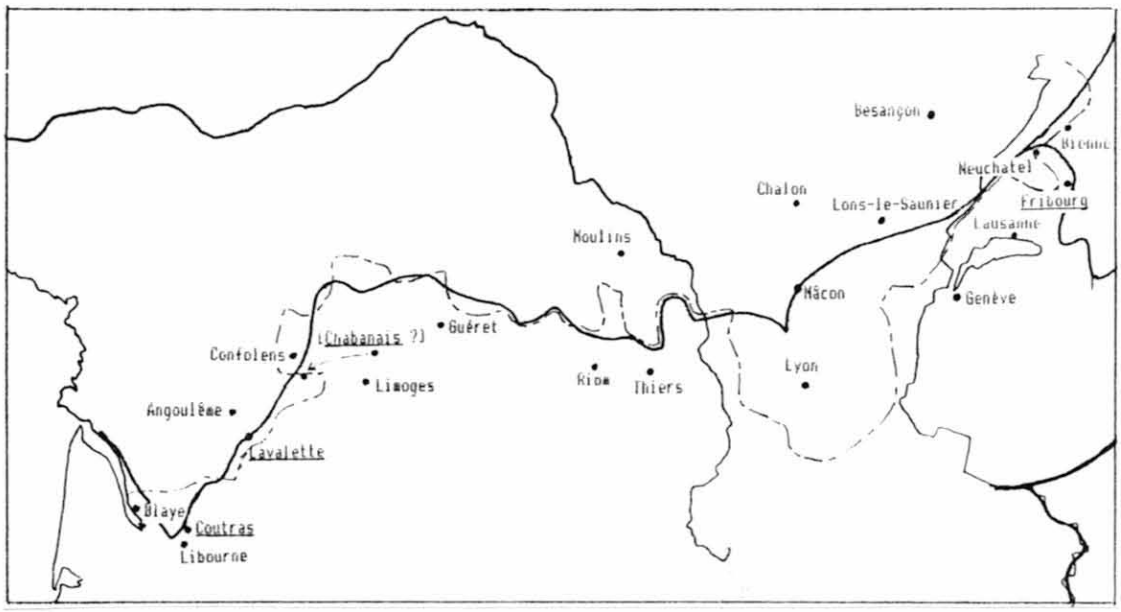

Carte 2.16 : Comparaison des tracés de Berghaus, 1847 et de Fuchs, 1849

Seule la comparaison des deux tracés permet d'établir la source de l'emprunt.

2.4 Les travaux étrangers et leurs échos en France

Cette partie consacrée aux seuls travaux allemands montre combien les philologues français sont restés ignorants de ce qui se passait outre-Rhin, non seulement à cause de la barrière d'une langue que bien peu d'entre eux pratiquaient, mais sans doute plus encore à cause de "l'imperméabilité du marché linguistique français" [129].

Comme nous l'avons vu, peu d'auteurs français ont essayé de se rattacher à leur conception de la langue et ceux qui tentent de le faire restent ignorés et sont même fermement critiqués. Il faudra attendre Meyer et Paris pour qu'enfin les travaux allemands soient réhabilités.

D'autre part, les travaux français "empruntés" par les romanistes allemands subissent le même sort : l'oeuvre de l'Abbé de Sauvages connaîtra, en France, une longue éclipse de près d'un siècle.

2.4.1 Les délimitations de Diez

2.4.1.1 Trois limites

C'est vers 1820 que commencent les travaux du maître de la philologie allemande, Diez. En plusieurs occasions, il sera amené à citer des délimitations, mais il est curieux de voir qu'elles diffèrent à chaque fois, sans doute sont-elles adaptées pour l'époque étudiée.

La première occurrence se trouve dans un petit essai sur les trouvères français et leur langue, *Essai sur les cours d'amour* [130] où Diez reste prudent :

> [1825] «En franchissant, vers le nord, la frontière territoriale de cette langue occitanienne belle et sonore, on atteignait, **bien qu'en deçà de la Loire**, au domaine d'un idiome moins relevé, mais essentiellement en affinité avec le provençal, la France ou le pays de la langue d'oil.» (1842, 67)

129. Pour emprunter une expression de G. Bergounioux.

130. Publié en 1825 en Allemagne et Paris, Labitte, 1842.

L'année suivante, Diez est cette fois-ci à l'origine d'une délimitation :

DIEZ F. : *La poésie des Troubadours*. Leipzig, 1826. Paris, Labitte, 1842.

Cependant, rien de précis ne nous renseigne sur son choix, si ce n'est bien sûr les critères littéraires :

> «Il n'est pas aisé de lui assigner ses limites au nord, bien qu'il soit avéré que la langue romane divisait la France en deux idiomes. Néanmoins sur des inductions passablement fondées,···
>
> ··· nous croyons pouvoir tracer **la ligne de démarcation à partir de la Sèvre Niortaise, tirant sur la pointe du lac de Genève**, et partageant ainsi la France en deux moitiés inégales.» (1826, pp.3-4 ; 1842, p.1)

Voir carte p.126.

Mais ce qui attire l'attention dans la traduction, c'est la note qui suit «Voyez la note d'un savant jurisconsulte de Douai, M. Tailliar, Notice sur la langue romane d'oïl». Or, nous l'avons vu plus haut (p. 99), Tailliar emploie une toute autre délimitation. Cet ajout est probablement dû au traducteur, qui a cru devoir faire une mise à jour.

En 1836, dans la *Grammaire des Langues Romanes*, nous retrouvons sous la plume de Diez, la délimitation de l'Abbé de Sauvages, qui se trouva ainsi entraînée avec le succès de cette grammaire :

DIEZ F. : *Grammatik der romanischen Sprachen*. Bonn, 1836-1844 ; 1856-1860.

Grammaire des Langues Romanes. Paris, Vieweg, 1874-1876.

Pourtant là non plus aucune indication ne nous éclaire sur le choix de ce tracé, d'autant plus que Diez a été lui-même à l'origine d'une délimitation, qui aurait pu convenir tout aussi bien (?).

C'est à l'occasion de la présentation du domaine du provençal que Diez emploie le travail de l'Abbé de Sauvages, sans pour autant s'interroger sur la nature de cette limite :

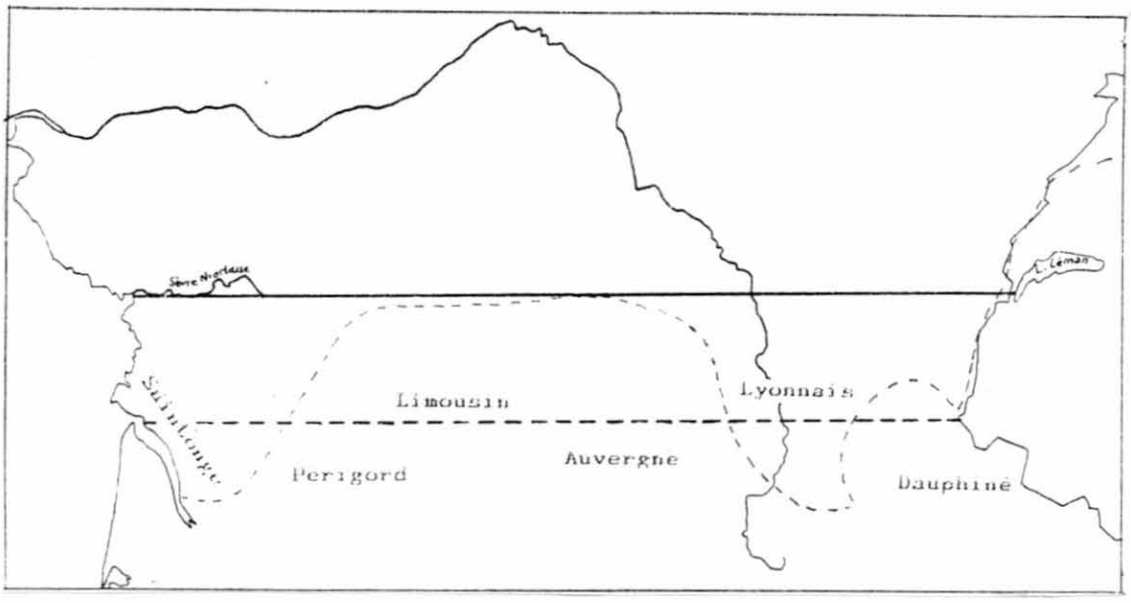

- - - - : Coquebert de Montbret, 1831
– – – : Diez, 1836, d'après Sauvage
——— : Diez, 1826

Carte 2.17 : Limite oc-oïl, dressée d'après les indications de Diez, 1826 et 1836

«Die Linie, welch beide Idiome scheidet, zieht sich durch Dauphiné, Lyonnais, Auvergne, Limousin, Périgord und Saintonge (Sauvages, Dict. Lang. p.217)» (1836, t.I, p.74 ; 1856, t.I, p.104 ; 1874, t.I, p.93.)

Il faut remarquer que la "zone ou bande" de l'Abbé de Sauvages se transforme en "ligne".

En 1856, dans la seconde édition et pour ne pas prendre parti, Diez ajoute prudemment : «d'autres la fixent un peu autrement».

Les nouvelles théories de cette grammaire comparatiste et historique vont être adoptées par la plupart des romanistes allemands, alors que de leur côté, les philologues français l'ignorent et en critiquent même sévèrement les tentatives d'introduction [131].

131. Voir Fallot, p.94 et Ampère.

2.4.1.2 Les continuateurs en Allemagne

On retrouvera ainsi cette délimitation chez chacun des philologues qui, décrivant les langues romanes dans une optique comparatiste, sont amenés à en définir le domaine géographique. Dans l'ordre chronologique, on peut citer Pott [132], Fuchs [133], Schleicher [134], Maetzner [135], plus tardivement Bartsch [136] et Demattio [137]. Chacun d'entre eux reprend scrupuleusement la "ligne" de leur maître Diez, mais aucun ne cite la source réelle.

Remarquons ici que nous sommes dans le domaine de l'histoire de la langue, ces délimitations s'appliquant aux dialectes du moyen-âge, mais force nous est de constater que nous naviguons sans cesse entre les époques et qu'une délimitation énoncée pour le moyen-âge peut très bien être utilisée par un autre auteur pour l'époque moderne, d'où la difficulté de notre étude.

2.4.2 A la suite des romanistes allemands ··· quelques philologues français

Si les romanistes allemands et leur conception du langage n'ont pas eu d'audience en France — la barrière de la langue joue fortement et il y a peu de traductions — les philologues français qui tenteront de les reprendre n'en connaîtront pas plus, au contraire.

---

132. "Indogermanischer Sprachtamm", in ERSCH und GRUBER : *Allgemeine Encyklopädie der Wissenschaften und Künste*, Leipzig, t.XVIII, 1840, p.86. Pott ajoute à la suite : «approximativement le 46° degré de latitude». Voir aussi Mandet.

133. *Über die sogennanten unregelmassigen Zeitworter in dem romanischen Sprachen*, Berlin, 1840, p.232. Avec Fuchs, la délimitation subit une modification : le Périgord et la Saintonge sont remplacés par la Guyenne. De plus, d'après lui, l'auvergnat, le lyonnais et le limousin doivent être considérés comme des dialectes de transition.

134. *Die Sprachen's in sytematischer Übersicht*, Bonn, 1850, p.173.

135. *Französische Grammatik*, Berlin, 1856, p.3.

136. *Grundriss zur Geschichte der provenzalischen Literatur*, Elberfeld, 1872, p.1. Là aussi la délimitation subit une modification puisque le Lyonnais et la Saintonge disparaissent.

137. *Grammatica della lingua provenzale*, Innsbruck, 1880, p.3. Cet ouvrage n'est d'ailleurs qu'une compilation de ceux de Diez et de Bartsch, cf. le compte-rendu peu flatteur dans *Romania*, X, 1881, p.320.

2.4.2.1 Ampère

Ainsi Ampère essuie les critiques acerbes de Guessard lors de la parution de :

> AMPERE Jean-Jacques : "Histoire de la formation de la langue française", *Histoire de la littérature française*. Paris, Tessier, 1841.

Car, bien que Ampère commette des erreurs d'interprétation sur certains faits d'histoire de la langue, il est néanmoins l'un des premiers, après Fallot, à introduire les théories allemandes sur la question.

La conclusion de la critique de Guessard est à cet égard assez significative de l'état d'esprit qui règne à cette époque dans le monde scientifique institutionnalisé en France (Guessard appartient à l'Ecole des chartes) : «On n'espère rien à gagner à être neuf, mieux vaut répéter ce qui est ancien» [138].

Ampère trouve pourtant une explication au phénomène de la bipartition linguistique en France :

> «Les populations du midi avaient été, dans la plus haute antiquité, en partie ibériennes, puis en partie grecques, elles furent dans un contact perpétuel avec les arabes ; elles demeurèrent toujours purement romaines, et jamais la barbarie germanique ne put les soumettre et se les assimiler complètement [139] ; enfin elles formèrent, durant bien des siècles, un pays entièrement séparé de la France.» (p.XXI)

Quant à la délimitation, il emprunte celle de Diez, 1826, mais en la formulant un peu autrement :

> «Le double empire [des troubadours et des trouvères] était séparé par **une ligne qui n'est pas comme on le dit, la Loire**, mais qui, géographiquement parlant, **forme la corde de l'arc que la Loire décrit et s'étend du Lac Léman à l'embouchure de la Sèvre.**» (p.XXI)

---

138. Guessard : "Examen critique de l'histoire de la formation de la langue française par M. Ampère", *Bibliothèque de l'Ecole des Chartes*, t.II, 1840-41, pp.478-498 et t.III, 1841-42, pp.63-101.

139. A comparer avec Fallot, 1839, p.9 :«Les provinces de langue d'oil sont à peu près celles que l'invasion des Francs a remplies de ces hordes germaines, les provinces de langue d'oc sont celles qui ne furent pas atteintes par la conquête des Francs, ou qui ne le furent que passagèrement et à des intervalles éloignés.»

2.4.2.2 Couture

Vingt années plus tard, alors que les travaux allemands commencent à être reconnus en France, grâce notamment à Littré et Paris, cette délimitation de Diez est de nouveau mise à contribution dans le compte-rendu d'un ouvrage de Granier de Cassagnac [140], défenseur de la cause celtique :

> COUTURE Jean-Bernard Léon dit Léonce :
> "Lettres philologiques, bibliographiques et archéologiques. A M. de Cassagnac", *Revue d'Aquitaine*, IV, 1860, pp.453-465.

Couture est un condisciple de Paris et Meyer, dont on trouve déjà là les idées , il défend les origines latines de la langue française, condamne l'ouvrage et propose une limite oc-oïl, celle de Diez [141], alors que Granier de Cassagnac n'abordait pas directement le problème.

«Si vous demandez une ligne de démarcation, on peut la tracer, sans aller à la rigueur et **en tenant compte des dialectes intermédiaires, par une ligne presque droite se dirigeant de la Sèvre Niortaise à la pointe du lac de Genève.**» (p.460) [142]

---

140. Voir plus loin, 4.2.1.1.

141. La limite de Diez, 1826 se retrouve aussi dans la chrestomathie d'un historien suisse, Monnard : *Chrestomathie des prosateurs français du XIV^e^* ···Genève, 1862, t.I, p.32.

142. Voir aussi Brachet pour la formulation.

2.5 Bilan des délimitations de la fin du XVIII^{e} siècle à 1860

Avant de livrer une analyse plus complète à la fin de la seconde partie, nous avons établi un tableau montrant les filiations qui existent entre les différentes délimitations énoncées jusqu'ici.

Légende :

DIEZ 26 : "Chef de famille, avec délimitation originelle ou empruntée avec modifications"

DIEZ 36 : "Chef de famille avec délimitation empruntée"

Pott : Emprunt sans modification

Fuchs 40 : Emprunt avec modification(s)

Cardin : Délimitation isolée

Quenot : Délimitation partielle

_____ : Lien certain

..... : Lien supposé

Tableau 2.2 : Synthèse des auteurs de délimitation depuis la fin du XVIII[e] siècle à 1860

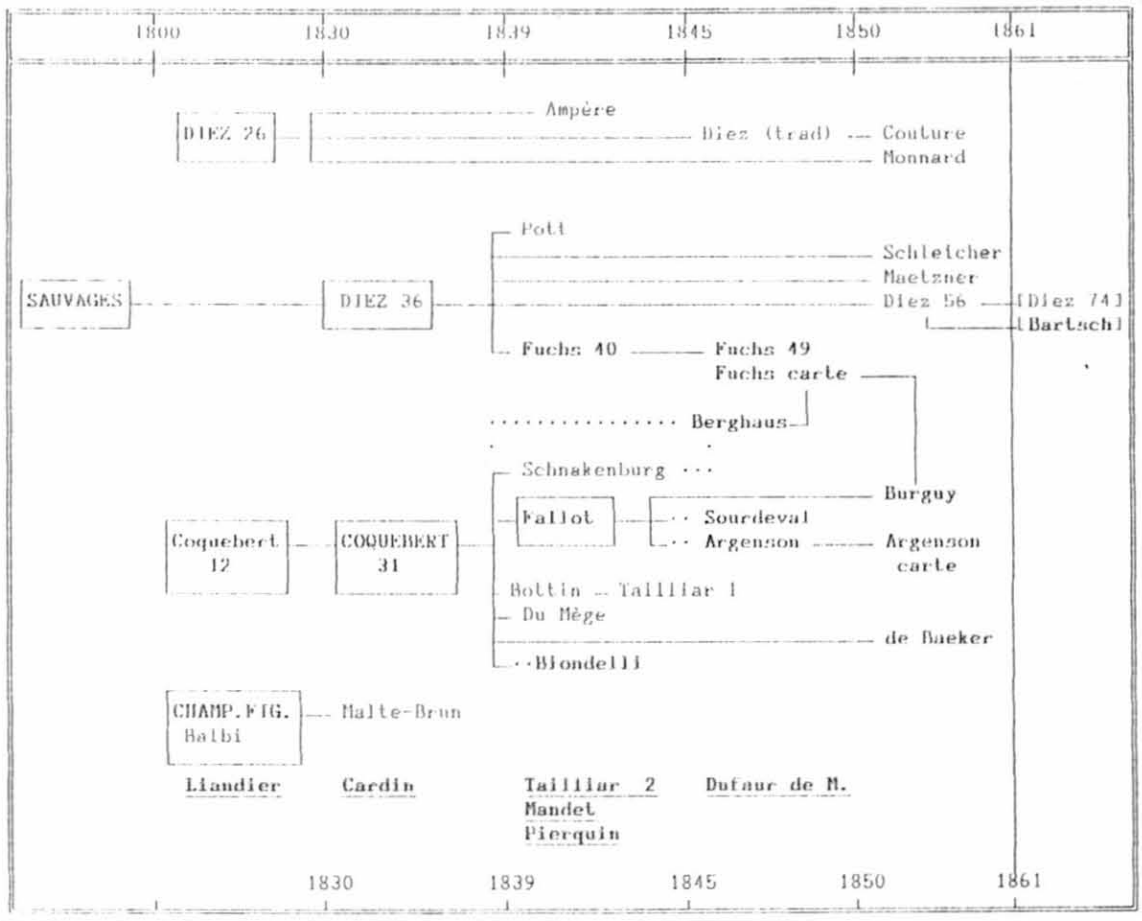

Chapitre 3

Les études locales

3.1 Introduction

Nous avons vu dans les chapitres précédents diverses tentatives d'approche des dialectes et de la limite oc-oïl, mais, pour quelques unes d'entre elles, l'impression ressentie est qu'elles semblent loin de la réalité, parce que le point de vue adopté par leur auteur est trop général.

C'est pourquoi, comme Tourtoulon et Bringuier le suggèrent au début de leur étude (note 1, p.5), nous avons cru bon d'aller interroger les érudits locaux qui, de par leur situation privilégiée sur le terrain, pouvaient en avoir une meilleure connaissance. Nous avons donc regroupé dans ce chapitre un ensemble de travaux dispersés dans différentes revues locales, organes des nombreuses sociétés savantes qui se sont multipliées tout au long du XIX^{e} siècle.

3.2 Quelques érudits locaux

Ce chapitre rassemble des données sur la limite oc-oïl au travers des travaux des érudits locaux, dans les différents départements concernés par son passage. Nous les avons réunis autour de quatre régions géographiques distinctes présentant chacune un aspect de la limite et du *Croissant*.

3.2.1 L'Ouest (Charente, Charente-maritime, Vienne)

Sur l'ensemble du domaine que nous essayons de couvrir, c'est la partie qui est le plus étudiée tout au long de ce XIX^e^ siècle : elle suscite de nombreux travaux philologiques et lexicographiques [143].

Le prestige de son passé littéraire n'est pas étranger à ce fait : dès la fin du XVIII^e^ siècle des travaux lui sont consacrés, et le XIX^e^ avec son engouement pour les patois, trouvera de nombreuses voix pour parler du poitevin.

3.2.1.1 Dreux du Radier et La Révellière-Lépeaux, premiers essais

Le tout premier essai sur la langue poitevine reste assez vague quant à la limite : en effet, pour Dreux du Radier [144], contemporain de l'Abbé de Sauvages, le poitevin appartenait à la «langue aquitanique» qui elle-même se parlait jusqu'à la Loire.

Et lorsqu'au début du XIX^e^ siècle s'élèvent les premières voix pour prendre la défense des patois, La Révellière-Lépeaux conteste les opinions de son prédécesseur :

> LA REVELLIERE-LEPEAUX L.M. : "Notice sur le patois vendéen" *Mémoires de l'Académie celtique*, III, 1809, pp.267-285 ; 370-398.

> «**On a toujours dit**, il est vrai, **que la langue romance d'Oil ou du nord, s'étendait jusqu'à la rive droite de la Loire**, et que, immédiatement à sa rive gauche, commençait le domaine de la langue romance d'Oc ou du Midi ; mais n'est-ce pas une erreur relativement à la langue d'Oc, du moins quant à la partie occidentale de la France ? **Il me parait plus juste d'en fixer les limites à la Charente** [···]. En effet, le langage du Poitou, pays situé entre les deux fleuves, paraît,

143. Pas moins de sept dictionnaires ou glossaires paraissent entre 1864 et 1870.

144. "Essai sur le langage poitevin", *Journal de Verdun*, fév. 1758.

> n'appartenir, en entier, ni à l'une, ni à l'autre des deux langues : **il en est**, en quelque sorte, **l'intermédiaire** ; mais il semble participer bien plus de celle du nord que de celle du Midi.» (p.277)

3.2.1.2 Quenot

Parallèlement à cette époque se déroule l'enquête de l'Empire dont nous avons vu plus haut le développement important qu'elle avait pris dans cette partie de la France. Et bien que les résultats de cette enquête n'aient connu qu'une diffusion presque confidentielle, dès 1818, un point de vue analogue à celui des Coquebert de Montbret se trouve chez un auteur de statistique monumentale dont le genre fut très en vogue dans la première moitié du XIX^{e} siècle.

QUENOT J.P. : *Statistique de la Charente*. Paris, Deterville, 1818.

Il consacre quelques pages au langage et la formulation employée n'est pas sans évoquer celles du Rapport de 1812 ou de l'*Essai* :

> «···la langue romane est encore usitée depuis Lyon jusqu'aux Alpes et aux Pyrénées, et qui, **par des nuances imperceptibles, va se confondre non pas tout à fait avec le toscan et le castillan, mais avec les patois de la frontière de l'Italie et de l'Espagne** [145].
> La ville de la Rochefoucauld est précisément à ce point qui sépare brusquement les contrées où la langue du gouvernement est la langue vulgaire, des régions où la majeure partie du peuple emploie un idiome particulier [146].» (p.347)

Il ajoute quelques indications géographiques que l'on pourra comparer avec les réponses des préfets à l'enquête de l'Empire :

> «Il résulte de cette position, que le jargon employé dans les communes situées au delà de La Rochefoucauld, entre le Bandia et la Tardouëre, est plutôt **une nuance des deux langues limitrophes** qu'il n'est lui-même un idiome à part [147] ; mais en montant vers les communes qui sont de l'arrondt. de Confolens, on rencontre bientôt un vocable très distinct, dont la prononciation est accentuée.» (p.347)

---

145. Cf. *Essai*, p.9.

146. Cf *Essai*, p.21.

147. La formule se retrouve intacte chez A. GAUTIER : *Statistique de la Charente Inférieure*, La Rochelle, 1839 ; à propos des habitants de la partie de ce département qui jouxte la Dordogne et la Gironde (p.238).

Carte 3.1 : Les parlers du département de la Charente d'après les indications de Quenot, 1818

Ici Quenot fait fonctionner "sa conscience linguistique" : il juge les différents langages qui sont autour de la Rochefoucauld, en rejetant du côté du «français corrompu», les parlers poitevin et saintongeais des habitants de l'ouest du département et en valorisant celui des environs de Confolens dont les «locuteurs aisés» emploient à la fois le français et un idiome distinct. D'ailleurs le seul exemple de parler qu'il donne est une traduction de la *Parabole de l'Enfant prodigue* de cet arrondissement.

Enfin une dernière remarque attire l'attention : c'est son opinion à propos du parler du canton de Champagne-Mouton et de quelques communes du nord-est de l'arrondissement de Ruffec, faisant partie aujourd'hui du *Croissant* :

«···on y parle un autre patois [que celui de Confolens] qui a moins de rapport avec le limousin qu'avec le poitevin, et qui n'est **qu'une corruption de ce dernier, et une corruption bien plus grande encore du français.**» (p.347)

3.2.1.3 La Fontenelle de Vaudoré et Cardin, le congrès scientifique de Blois

Les années 1830-1840 sont marquées, pour l'Ouest, par plusieurs tentatives de délimitations, d'une part avec les participants du congrès scientifique de Blois et d'autre part avec un second auteur de statistique monumentale.

Quelques années avant ce congrès, l'un des intervenants, La Fontenelle de Vaudoré, avait déjà émis une opinion à ce sujet lors d'une séance de la Société d'Agriculture du Poitou [148] . Après un long détour par l'histoire, ce dernier en vient au poitevin, pour lequel il suit La Révellière-Lépeaux, en qualifiant ce dialecte de «langue particulière et intermédiaire entre les deux grandes divisions», cependant il n'accepte pas comme limite le cours de la Charente :

[1830] «Des investigations faites avec soins donnent la preuve que ce ne sont point des limites naturelles qui terminent le territoire de la langue du midi [149]. Dès Montmorillon, l'accent méridional commence à se faire sentir [···].» (p.45)

LA FONTENELLE de VAUDORE A.D. et CARDIN :
"Limites territoriales de la langue d'oil et de la langue d'oc", *Congrès scientifique de France, Blois, 1836.* Paris, 1837, pp.250-251.
L'intervention est reprise dans :
Mémoires de la Société des Antiquaires de l'Ouest, 1842, p.430.

La Fontenelle de Vaudoré y reprend les arguments de l'article précédent et c'est à lui que revient l'initiative de renvoyer la question au prochain congrès, pensant qu'elle nécessite «un travail long et suivi». Pourtant un essai de réponse se dessine dans la seconde intervention, due à Cardin, qui après s'être livré à des recherches pense que :

148. "Recherches sur la langue poitevine", *Bulletin de la Société d'Agriculture, Belles-Lettres, Sciences et Arts de Poitiers,* t.III, 1835, pp.33-52.

149. Voir plus loin Boucherie.

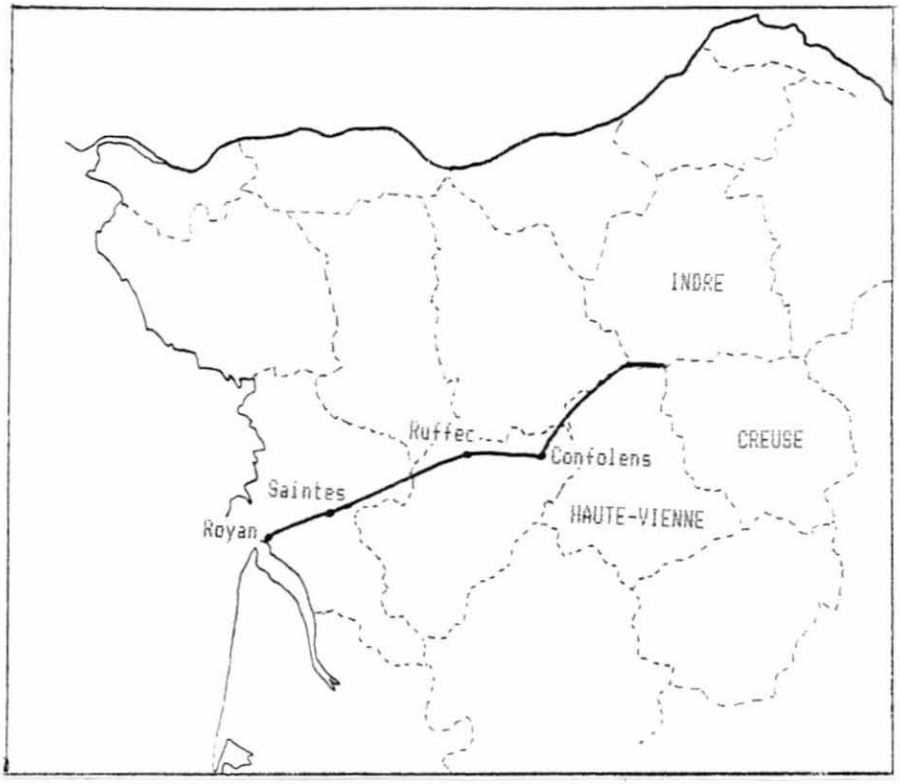

Carte 3.2 : Limite oc-oïl, dressée d'après les indications de Cardin, 1836

«···pour la portion de la France qui s'étend de l'embouchure de la Garonne au Berri, **le caractère essentiel et distinctif du français du nord, la substitution de l'e à l'a, se retrouve dans tous les noms de lieux situés au nord d'une ligne qu'on tirerait de Royan à la limite qui sépare le dépt. de l'Indre, de ceux de la Haute-Vienne et de la Creuse, en passant par Saintes, Ruffec et Confolens.**» (p.250)

Cardin est l'un des rares auteurs qui citent un critère pour l'établissement de la limite, cette dernière s'appliquant aux dialectes du moyen-âge.

3.2.1.4 Michon, une première carte pour la Charente

Peu d'années après ce congrès, paraît une seconde statistique monumentale pour le département de la Charente.

MICHON J.H. : *Statistique monumentale de la Charente.* Angoulême, Paris, 1844.

Son auteur reprend en partie les assertions de son prédécesseur, Quenot et s'interroge sur l'origine du "langage hybride" décelé aux environs de La Rochefoucauld par ce dernier (pp.50-51). Puis, à la suite d'un texte d'Aubeterre datant du moyen-âge, il ajoute :

> « [Ce dialecte] est encore celui des populations qui habitent les versants de la Dronne et de la Lizonne, les bassins de la Tardouère et du Bandiat. Le dialecte parlé dans l'arrondissement de Confolens diffère peu de celui du Limousin, si ce n'est par l'accent et par quelques mots particuliers.» (p.53)

Enfin, Michon donne une délimitation, accompagnée, et c'est important, d'un tracé sur une carte :

> «La limite qui sépare les pays de langue d'oc de ceux de langue d'oil commence dans le dépt. de la Charente, en partant du midi, **entre les communes de Bazac et d'Essarts, passe près de Saint-Martial-de-Coulonge, suit les hauteurs qui séparent le versant de la Lizonne de celui de la Tude jusqu'à Chevenac et Juillaguet. Elle se dirige ensuite vers Charment et Magnac, entre Fouquebrune et Villars, entre Dirac et Dignac, entre Garat et Bouex, jusqu'à la forêt de la Braconne qui est toute dans le pays d'oc. En quittant la forêt, la ligne passe entre Jauldes et Agris, entre Coulgens et La Rochette, entre Sainte-Colombe et Sainte-Mary, entre Valence et La Tache, entre Ventouse et Cellefrouin, entre Saint-Gourson et Chassiecq, entre Saint-Gervais et Champagne-Mouton, entre Benays [Benest] et Alloue, et sort du dépt. entre Chatain et Pleuville.**» (p.55)

Voir carte page suivante.

Il faut cependant remarquer que la phrase qui suit immédiatement ce texte entre quelque peu en contradiction avec ce qu'il avait pu dire précédemment :

> «Cette limite est nettement tranchée dans toute l'étendue du dépt., au point que les communes qui parlent français ont presque le purisme du langage.» (p.55)

D'autre part, sur la carte hors-texte dont nous avons schématisé le tracé [150], le limite varie un peu par rapport à l'énoncé : la limite passe à l'ouest de Benest.

Voir plus loin sur la carte 10.2, la comparaison du tracé de Michon avec les enquêtes postérieures en Charente.

---

150. La Bibliothèque Nationale ne nous a pas permis d'en faire une copie.

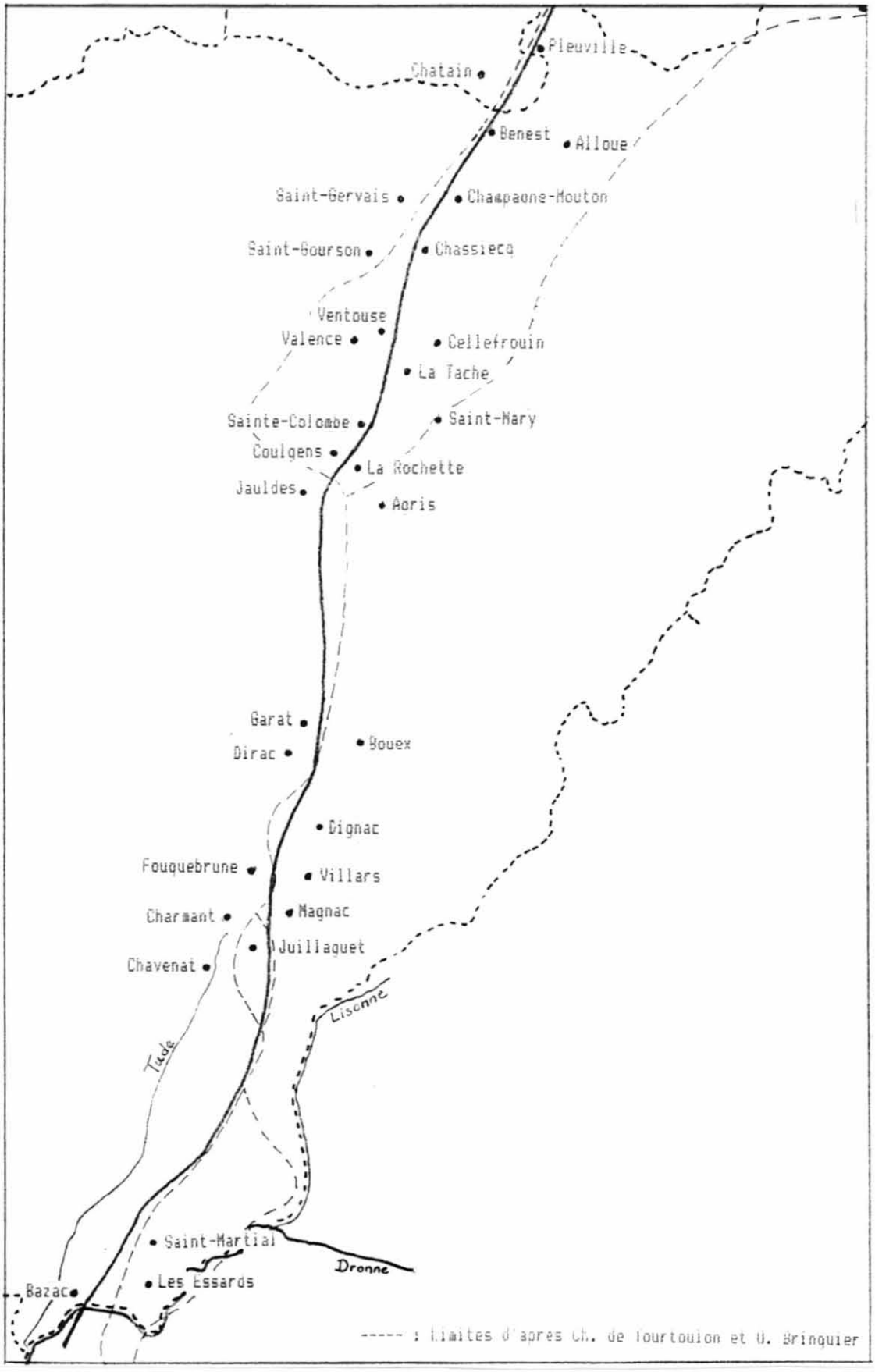

Carte 3.3 : Limite oc-oïl pour le département de la Charente, dressée d'après la carte de Michon, 1844

3.2.1.5 Louis Favre, une compilation

Enfin beaucoup plus tard, alors que le champ des recherches philologiques commence à se structurer, Favre, imprimeur de son état, publie un glossaire aux vastes ambitions géographiques :

FAVRE Léopold : *Glossaire du Poitou, de la Saintonge et de l'Aunis.* Niort, 1867.

Après s'être attaché à prouver que les patois n'ont pas d'autres origines que le celtique, il trace une bibliographie des divers travaux sur la question de la limite oc-oïl, en particulier pour l'Ouest, citant une grande partie des auteurs que nous avons vus précédemment. Cependant, il ne reste pas sans opinion personnelle sur le sujet :

> «On a dit que la langue romano-provençale s'était avancée jusqu'à la Loire. Nous ne pensons pas qu'elle ait atteint ce fleuve. **Nous croyons qu'elle a eu pour limite la Sèvre Niortaise.**» (p.XIII)

Et il conclut son tour d'horizon par une intéressante hypothèse :

> «Maintenant que nous avons reproduit les nombreuses opinions émises sur cette question de limite, nous dirons que, selon nous, M. Ampère [151] est, de tous les philologues celui qui s'est le plus approché de la vérité, en constatant qu'il faut remonter jusqu'à l'embouchure de la Sèvre Niortaise, sans encore trouver de limites précises. Dès lors on peut dire que si la langue d'oil s'est étendue jusqu'au Puy-de-Dôme, la langue d'oc est arrivée à la Sèvre Niortaise, et que ces deux idiomes ont agi un sur l'autre, avec plus ou moins de force, suivant le langage primitif des populations,
>
> **dans une vaste zone qui s'étend de notre fleuve niortais jusqu'au nord du dépt. du Puy-de-Dôme et de ce point à l'embouchure de la Garonne.**» (p.XVI)

Voir carte page suivante.

151. Voir plus haut p.128.

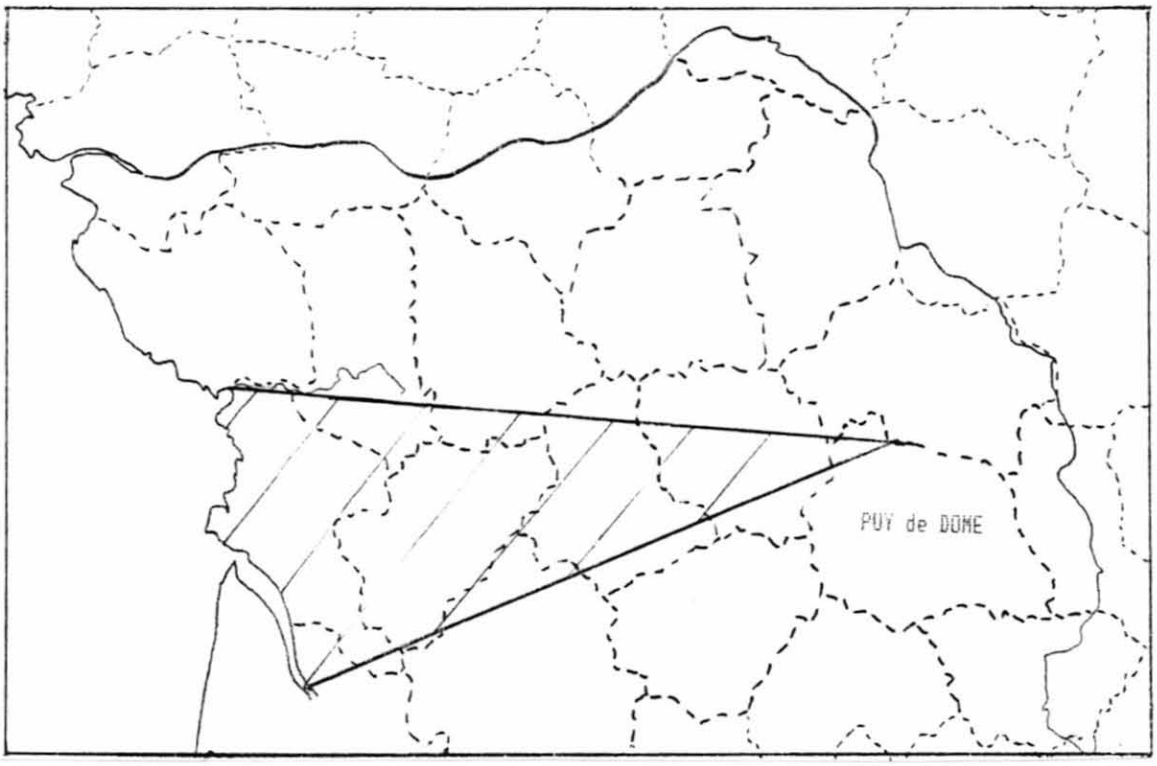

Carte 3.4 : Carte de la zone d'interférence entre la langue d'oïl et la langue d'oc, dressée d'après les indications de Favre, 1867

Pour en finir avec les travaux sur les parlers de l'Ouest, il faut ajouter la "Notice sur le patois saintongeais" de Lagarenne, parue dans la *R.L.R.* [152] et qui délimite ce patois du côté du limousin par :

> [1875] «··· un arc de cercle, à peu près régulier, de Mansle à Chalais, ayant son sommet à 10 ou 12 kilomètres d'Angoulême, sur les routes de Montbron, Marthon, Mareuil, où le dialecte limousin ne tarde pas à se faire entendre, et, graduellement, à régner sans partage.» (p.134)

152. t.VII, 1875, pp.134-144 et t.IX, 1876, pp.44-59.

3.2.2 Marche et Limousin (Creuse et Haute-Vienne)

A l'opposé de la multitude de travaux sur les parlers de l'Ouest, bien peu d'auteurs se sont intéressés à ceux de cette région. Il faudra attendre la fin du siècle pour que des linguistes tels que Chabaneau et Thomas lui consacrent des travaux véritablement scientifiques.

L'enquête de l'Empire n'aura amorcé aucun mouvement en faveur de l'étude de ses patois, alors que les réponses envoyées par le préfet de la Creuse et le sous-préfet de Bellac (Haute-Vienne) traçaient une voie intéressante et que les nombreuses versions de la *Parabole de l'Enfant prodigue* montraient une grande diversité dans les parlers.

3.2.2.1 François Vincent, première étude sur les parlers de la Creuse

VINCENT François : "Quelques études sur le patois de la Creuse", *Mémoires de la société des sciences naturelles et archéologiques de la Creuse*, t.III-IV, 1861, pp.356-393.

Si effectivement une partie de cet article est consacrée aux patois, c'est plus à titre d'illustration que dans le but d'une véritable étude philologique. En fait, Vincent n'utilise la variété des parlers que dans le but de démontrer que différents peuples gaulois avaient occupé le sol marchois.

Il détermine trois groupes de parlers pour le département de la Creuse : le patois du nord ou berrichon, le patois du midi ou limousin et le patois de l'est ou auvergnat :

> «Nous pourrions presque dire que nous n'avons pas de patois particulier à notre province, car, les trois variétés précédemment établies ne sont **que la continuation des patois [voisins] qui, par une dégradation successive viennent se fondre à l'intérieur de notre département**.» (p.363)

Ces patois se confondent eux-mêmes à leur point de jonction, au centre de la Creuse [153] :

153. Ce point de jonction, un monument préhistorique, surnommé le "Marmot" se trouve précisément dans la commune où est né Vincent, comme le fait judicieusement remarquer J.P. Baldit, 1986, p.22.

> «Ces trois variétés de langage exercent une influence de voisinage réciproque les unes sur les autres [···].
> Nous serions presque autorisé à dire que les nuances intermédiaires qui se groupent autour du point central, où les caractères des variétés sont le moins prononcées, et où les variétés se font le plus d'emprunts réciproques, constitue le véritable patois de la Creuse.» (pp.370 ; 371-372)

La carte 3.5 que nous avons établie d'après les indications des pp.368 et 369 de cet article, montre par des rayures cette zone de transition. On constate que la limite sud du «patois du nord» est un peu plus méridionale que celle indiquée par la réponse à l'enquête de l'Empire et d'autre part, on verra qu'elle présente la configuration générale de celle tracée par Tourtoulon et Bringuier, quelques années plus tard. Ce fait n'a rien d'étonnant, puisque ces derniers ont utilisé les travaux de Vincent et que celui-ci en profitera aussi pour faire paraître un nouvel article beaucoup plus nourri sur le même sujet. Voir 7.1.2.

C'est le «patois du nord ou berrichon» qui nous intéresse plus particulièrement ici. Il est révélateur de voir chez Vincent, que ce patois et celui de l'est ne sont définis qu'en fonction du patois du midi, valorisant nettement ce dernier, et qu'il occulte ce qui pourrait permettre de les différencier du français ou des autres dialectes.

Mais il est vrai qu'à ses yeux, ce «patois du nord» ne mérite pas une grande attention, car c'est «un français plus ou moins altéré» qui «se confond avec le mauvais français des campagnes du Berry» (p.360). Pourtant les nombreux exemples cités à l'occasion des différents traits qui le distinguent du «patois du midi», auraient pu, tout autant, prouver le contraire. Cependant, comme nous l'avons déjà remarqué, Vincent, comme la plupart des observateurs méridionaux, ne trouve pas d'intérêt à ces parlers.

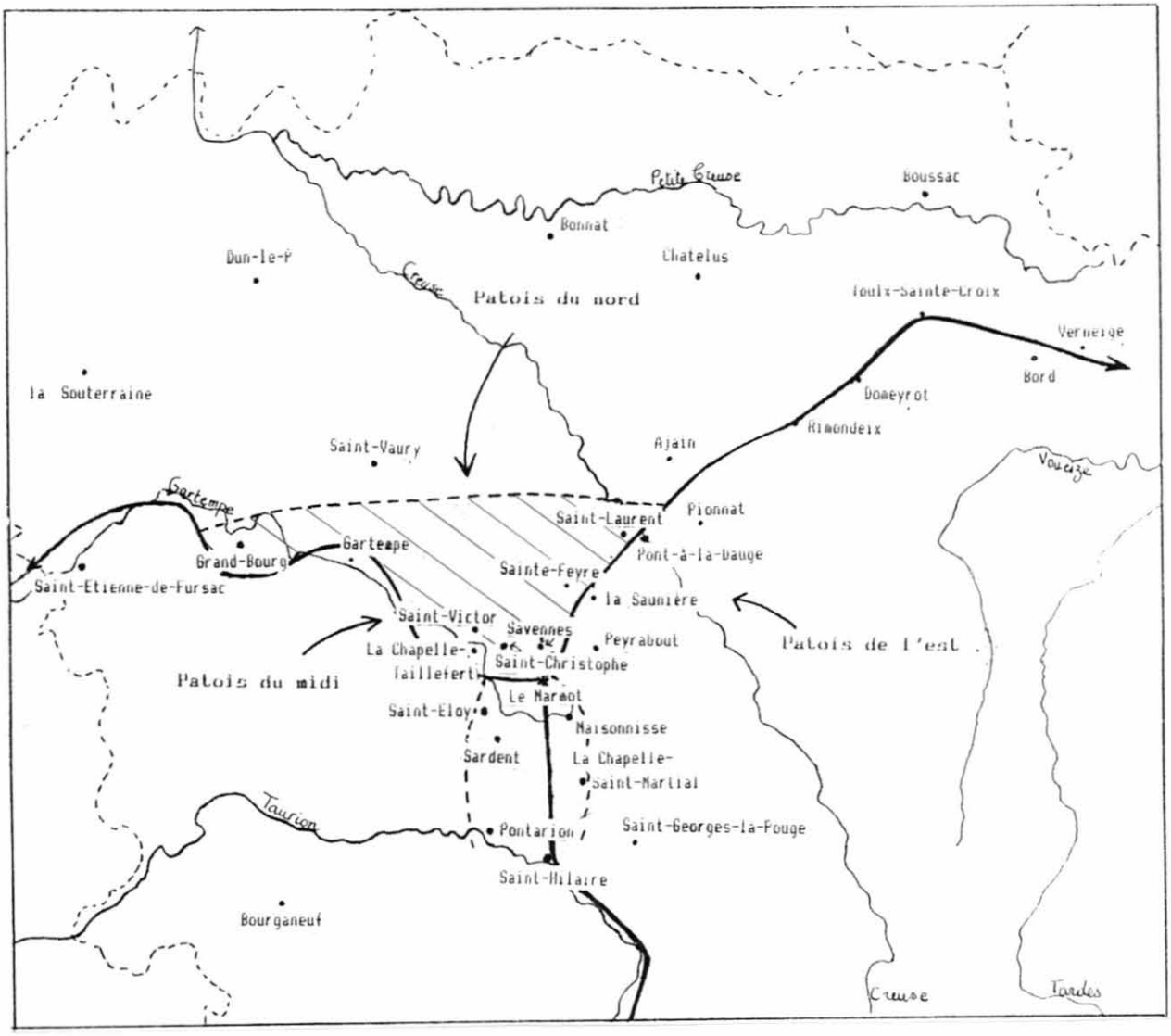

Carte 3.5 : les parlers de la Creuse, d'après les indications de Vincent, 1861

Ce qui fait néanmoins l'importance de cette étude, c'est que son auteur ne se contente pas d'une délimitation, assez précise d'ailleurs, il énumère aussi toute une série de critères phonétiques, qui, d'après lui, démarquent les «patois du nord et de l'est» de celui du midi. Ces traits, bien que discutables d'un point de vue purement scientifique, sont pourtant la première tentative "objective" d'appréhension d'une partie du *Croissant*.

Ces caractères sont au nombre de onze, et parmi les plus fiables, on peut citer : l'emploi de certaines diphtongues, la prononciation des nasales, P intervocalique devenu -b-, etc. Chaque critère est appuyé d'exemples pour chacune des trois variétés, malheureusement, Vincent n'en précise pas les sources ; néanmoins par recoupement on peut penser que pour le «patois du nord», ses références sont les parlers de Saint-Vaury et de Sainte-Feyre, où il exerce sa profession de médecin.

Vincent reprend la question en 1865, dans un congrès [154] où, toujours dans le souci d'appuyer ses arguments en matière de peuplement gaulois, il utilise une partie de l'article précédent, tout en apportant des nuances sur la limite entre les «patois du nord et du midi» :

> «La limite de séparation [···] est moins déterminée [···], parce que la transition entre ces deux patois est plus ménagée. En un grand nombre de points, le cours de la Gartempe formerait cette ligne, tandis que dans d'autres, ce serait peut-être la chaîne de montagnes qui sépare son bassin de celui de la Creuse. Nous adopterons cette dernière limite pour nous rapprocher le plus possible de l'opinion des historiens marchois qui prennent le cours de la Creuse comme ligne de séparation des Lémovices et des Bituriges.» (p.11)

3.2.2.2 L'Abbé Rougerie

Si Vincent insiste tant sur le cours de la Gartempe, c'est que dès 1860, un autre érudit, l'Abbé Rougerie, dans une étude similaire à la sienne [155], lui prêtait le même rôle dans le département de la Haute-Vienne :

---

154. "Réponse à la question relative aux monuments celtiques", *Compte-rendu du Congrès Archéologique et des Assises scientifiques de Guéret, 1865*. Guéret, 1866, pp.8-14.

155. *Recherches sur les limites des peuplades gauloises dans la Haute-Vienne*. Limoges, 1860.

> [1860] «Le **véritable patois** finit **brusquement** vers les dernières pentes du bassin méridional de la Gartempe. [···]. Vers le nord, il n'existe plus, les habitants de la campagne parlent **un jargon qui n'est autre chose qu'un français corrompu. On n'y trouve pas les véritables éléments d'une langue distincte** [156].» (p.8)

Ces réflexions sont à rapprocher de celles de Vincent, mais à la différence de ce dernier, l'Abbé Rougerie décrit une limite brusque, sans transition, comme le sous-préfet de Bellac et comme lui, il rejette, vers le français, les parlers de la partie septentrionale du département.

L'Abbé Rougerie, ainsi que Michon et Vincent seront les correspondants principaux de Tourtoulon et Bringuier.

3.2.2.3 Ruben, une autre compilation

En 1866, Emile Ruben, bibliothécaire à Limoges, consacre une partie de sa préface aux oeuvres du poète limousin Foucaud, à une étude des patois :

> RUBEN Emile : "Etude sur le patois du Haut-Limousin. Chap.III : La langue d'oc et ses limites", dans J. FOUCAUD : *Poésies en patois limousin.* Paris, Firmin-Didot, 1866, pp.LI-LVIII.

Ce chapitre est d'un intérêt tout à fait particulier : Ruben y dresse un tableau des différentes opinions émises au sujet de la limite [157] et commence par dénoncer ce qu'il pense être un préjugé répandu : assigner la Loire comme limite à la langue d'oc. Toutefois une autre limite lui paraît assez difficile à tracer de façon précise :

> «···la difficulté est presque insurmontable. On ne peut guère donner que des *à peu près*. **Les différents patois de la France se touchent et se fondent comme les couleurs du prisme. On voit bien là où la nuance est pure de tout mélange, mais il est impossible de déterminer la ligne précise où elle s'arrête. Tout se perd en dégradation de teintes. Et puis pour établir cette topographie des idiomes, ne faut-il pas établir préalablement les signes distinctifs de chaque idiome ?.**» (pp.LI-LII) [158]

---

156. Voir Tourtoulon et Bringuier 6.2.4.1.

157. Comme le fera Favre, l'année suivante ···

158. On croirait lire Paris ou Meyer.

Après ces précautions oratoires, il se lance dans une tentative de délimitation :

> «Qu'il me soit permis cependant d'essayer de tracer — vaguement, c'est tout ce que l'on peut faire — ce que je crois **la véritable limite**, pour la partie centrale de la France.» (p.LVI)

Mais Ruben ne fait pas dans la nouveauté, il se contente de compiler divers travaux en les mettant bout à bout : il utilise les tracés de Quenot, 1818 et de Vincent, 1861, complétés par un travail inédit d'un certain Malval sur le Puy-de-Dôme, ainsi que les traductions de la *Parabole de l'Enfant prodigue*, tirées des *Mémoires des Antiquaires de France*, t.VI.

> «Il résulte de ces observations et de cette comparaison que **la ligne de démarcation traverse, dans la Charente, le canton de La Valette, passe aux environs de La Rochefoucauld et de Confolens, oblique à droite vers Bellac dans le département de la Haute-Vienne, de sorte que les deux-tiers nord de cet arrondissement appartiennent à la langue d'Oil, suit à quelques kilomètres de distance, le cours de la Gartempe qu'elle continue à suivre dans le département de la Creuse, sauf quelques légères déviations, jusque vers son embouchure** [159], **près de Maisonnisse. A cet endroit la ligne descend du nord au sud jusqu'à Saint-Hilaire, où elle joint le Thaurion, qu'elle remonte jusqu'à sa source. J'ignore quel trajet elle suit en s'approchant de l'Auvergne, ni à quel point précis elle atteint le département du Puy-de-Dôme ; toujours est-il qu'arrivée à ce département, elle en suit irrégulièrement les limites ouest et nord.**» (p.LVII)

Le tracé établi sur la carte suivante appelle plusieurs remarques : d'une part, il ne concerne qu'une partie de la limite, en recoupant exactement le domaine couvert par le *Croissant*, mais d'autre part, Ruben fait une mauvaise interprétation du travail de Vincent en excluant des parlers d'oc «le patois de l'est» qui, était pourtant considéré comme une continuation de l'auvergnat, ce qui donne à son tracé une inflexion curieuse dans le département de la Creuse ; enfin, pour la portion finale, dans le département du Puy-

159. Source, serait plus logique.

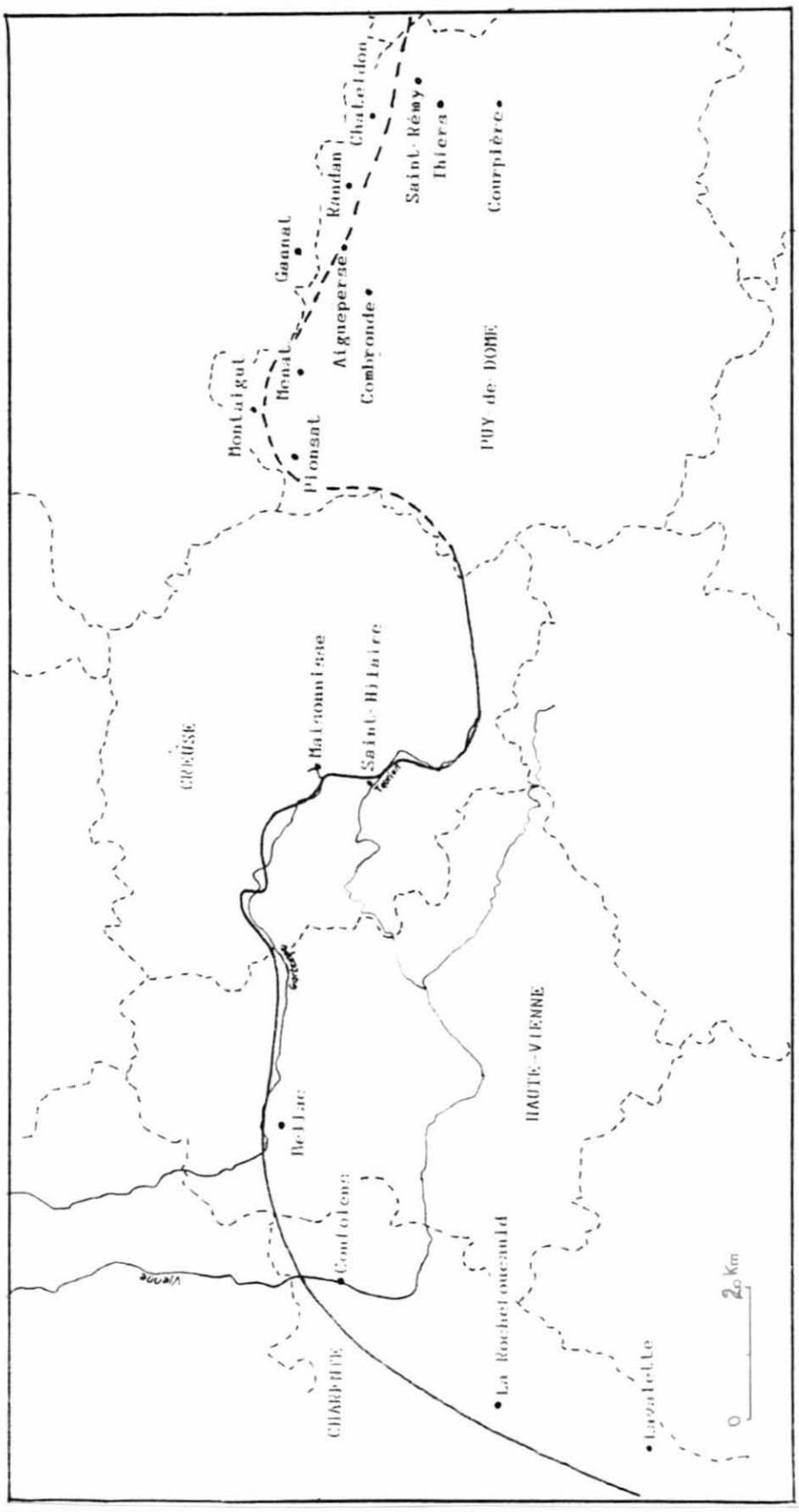

Carte 3.6 : Limite oc-oïl pour la partie centrale de la France, d'après les indications de Ruben et de Malval, 1866

de-Dôme, la note de Malval qu'il reproduit est pourtant un peu plus précise que ce qu'il ne nous en donne [160].

160. « [Dans le Puy-de-Dôme] les limites certaines des langues d'oc et d'oil, [···] sont les mêmes que celles du département pour les côtés nord et nord-est. Courpière, Saint-Rémy et Thiers, langue d'oc ; mais, vers les limites extrêmes du département de l'Allier, le patois a admis une nuance peu sensible de la langue d'Oil qui a toujours été celle de l'Allier. A Chateldon, Randan, le patois d'Oil domine mélangé pourtant. A Aigueperse, le mélange est peu sensible, c'est bien le patois d'oc, mais à Gannat [···], c'est le patois d'Oil qui l'emporte. A Aigueperse, Combronde, Menat, patois d'oc. A Montaigut, qui est presque enclavé dans l'Allier, le langage et les moeurs sont bourbonnais d'une manière très prononcée. A partir de Pionnat [lire Pionsat] et y compris ce canton, dans tout le côté ouest du département, c'est le patois d'Oc qui est parlé [···]. En résumé, le patois de la langue d'oc est parlé dans tout le Puy-de-Dôme. Le patois d'oil ne le touche qu'aux limites du département de l'Allier, et son influence, sauf dans le canton de Montaigut, ne se manifeste que dans une bande de terrain peu large.» (pp.LVII-LVIII).

3.2.3 Berry et Centre

Nous touchons là à la limite septentrionale du *Croissant*, mais cette région n'a pas inspiré de travaux, le leitmotif étant que "le Berry n'a pas de patois". Seul l'ouvrage du Comte Jaubert, un modèle souvent copié, lui est consacré.

Il parut d'abord de façon anonyme sous le titre *Vocabulaire du Berry et de quelques cantons voisins par un amateur du vieux langage* [161]. Puis, devant le succès, Jaubert le fit paraître sous son nom, dans une version considérablement grossie, *Glossaire du Centre de la France* [162].

La même introduction, utilisée pour les différentes éditions, révèle que délibérément Jaubert refuse de donner des limites précises au domaine qu'il étudie :

> [1855] «Il n'était guère plus possible d'assigner au glossaire des limites géographiques bien tranchées qu'il ne l'est d'en trouver, par exemple, à une flore locale [···] où les traits généraux eux-mêmes de la végétation sont tous empruntés de proche en proche à d'autre pays.» (p.13) [163]

D'après lui, seule la géologie peut réaliser «l'idéal des frontières naturelles».

> «[C'est pourquoi] à notre point de vue, nous reconnaissons le caractère d'une contrée naturelle à ce grand pays du Centre borné à l'est par la crête du Morvan, **au sud par les dernières ramifications des montagnes de l'Auvergne et de la Marche**, au nord par la Loire, à l'ouest par le Poitou et la Touraine.» (1855, p.13)

La seule indication sur le parler lui-même est qu'il est «**limitrophe au sud des pays où se conservent les idiomes de la langue d'oc**» (1855, p.6), et Jaubert rapprochera souvent, au cours du dictionnaire, les mots employés dans le Bas-Berry avec le limousin [164].

---

161. Paris, Crapelet, 1838 ; Paris, Roret, 1842 ; Paris, Chaix, 1854.

162. Paris, Chaix, 1855.

163. C'est l'inverse de l'argument pris par Tourtoulon, lors de sa réplique à Paris à propos de la classification des dialectes.

164. Cf. Les compte-rendus de Meyer, "Ouvrages sur les patois", *Revue critique*, 1866, n° 22, 24, 25 ou de Littré, "Patois du Berry", *Journal des Savants*, nov. 1857. Voir plus loin.

3.2.4 Bourbonnais (Allier)

Nous achevons le tour d'horizon des études locales par cette région, puisque c'est ici que les parlers du *Croissant* rencontrent le franco-provençal.

Le Bourbonnais a été surtout étudié d'un point de vue historique et les études véritablement philologiques n'apparaissent que dans la seconde moitié du XIX^{e} siècle.

3.2.4.1 Les historiens

Ainsi, au début du siècle, comme pour le Berry et le Limousin, l'enquête de l'Empire n'a suscité, a posteriori aucun travail et c'est à un historien, Coiffier-Demoret, que revient l'initiative de parler du langage de cette région, dans *Histoire du Bourbonnais et des Bourbons qui l'ont possédé* [165].

Les quelques pages consacrées au langage, distinguent soigneusement celui du peuple de celui de la bonne compagnie : le premier étant caractérisé par des «nuances innombrables» et le second, au contraire, par sa quasi-homogénéité, en ce qu'il est à peu près le même pour tous ceux qui parlent français.

Le parler bourbonnais a, cependant, ceci de particulier :

> [1824] **«On trouve une grande différence dans la manière de parler entre les cantons de Moulins et ceux de Gannat et de Montluçon.** Il semble qu'on retrouve les traces de la grande division qui, sous la première race [des rois], partagea les Gaules en pays des Francs et pays des romains : division d'où naquit la Langued'hoc et la Langued'oil. Il est incontestable que le Bourbonnais était sur la frontière de cette division [···]. La Langued'oil, où se trouva le centre de la puissance politique, fit bientôt des conquêtes et repoussa la Langued'hoc, lui enleva le Berry, le Poitou, le Bourbonnais et même l'Auvergne. [···] [En Bourbonnais] les deux dialectes, en se mêlant, formèrent des nuances sensibles, quelquefois entre deux villages voisins.» (t.II, pp.28-29)

Suivent quelques remarques sur l'accentuation.

---

165. Paris, Michaud, 1814-1816 ; Lecointe-Durey, 1824.

Quelques années plus tard, en 1837, c'est encore dans un ouvrage traitant d'histoire que nous trouvons des indications sur le patois : Allier Achille et Batissier Louis, *Voyage pittoresque. L'ancien Bourbonnais* [166]. Visiblement inspirés de Coiffier-Demoret [167], les auteurs font les mêmes réflexions :

> [1837] «**Dans nos cantons de l'Ouest et du Sud, la langue a des rapport intimes avec celles du midi de la France. [···] Au centre de notre pays, les deux dialectes d'oc et d'oil sont mélangés et combinés.** D'un côté entre l'Allier et la Loire, nous observons des mots et la prononciation de la Bourgogne et de l'autre côté vers la Marche, l'Auvergne et le Forez, nous remarquons des expressions dérivées du roman.» (t.III, p.18)

Un autre historien, Clairefond, aborde la problème de la limite, dans un congrès, tenu à Moulins en 1854 [168] :

> [1854] «Le Bourbonnais, conclut-il, sépare le pays de montagne du pays de plaine, le Droit écrit du Droit coutumier ; la langue d'Oc de la langue d'Oïl.[···] **Il est facile de voir que la langue d'Oc domine sur toutes les frontières limitrophes de l'Auvergne et de la Marche**, au contraire du reste de la province, où l'on ne parle que la langue d'Oïl. Les noms mêmes des paroisses portent un cachet significatif, selon qu'on se rapproche ou qu'on s'éloigne de la ligne que nous venons de tracer.» (p.270)

Une nouvelle fois, la rivière de l'Allier sert encore de limite, l'auteur faisant remarquer que c'est à partir de sa rive gauche qu'apparaissent les noms de lieux terminés en *-at* [169].

Enfin, en 1868, un dernier historien nous renvoie à une métaphore déjà vue à propos de la limite :

> [CHANTELAUZE (de)] : "De la langue vulgaire parlée au moyen-âge dans le Lyonnois, le Forez et le Beaujolais", dans LA MURE : *Histoire des ducs de Bourbons*. Paris, 1868, t.III, pp.149-180.

Chantelauze éditant cet ouvrage, ajoute quelques remarques qui nous valent une belle comparaison [170] :

---

166. Moulins, 1837.

167. Les remarques sur l'accentuation sont reprises telles quelles.

168. "Les limites et divisions du département de l'Allier et de l'ancienne province du Bourbonnais", *Congrès archéologique de France, Moulins, 1854*. Paris, 1855, pp.247-271.

169. Ce qui est vrai, sauf pour la commune de Sanssat (sud de Varennes) qui se trouve à droite de l'Allier.

170. Ressemblant à la réflexion du sous-préfet de Blaye, correspondant de l'enquête de l'Empire. Voir p.66

«**Comme deux grands fleuves, partis de points opposés, qui viendroient se rencontrer et à mêler insensiblement leurs eaux dans une vaste plaine**, la langue d'oil et la langue d'oc venoient se joindre, s'unir et s'amalgamer dans **une certaine zone intermédiaire qui s'étendoit de l'est à l'ouest, et qui comprenoit la Bresse, le Beaujolois, le Lyonnois, le Forez, la Haute-Auvergne, la partie sud du Bourbonnois, le Périgord et la Saintonge.**

Une étude des patois que l'on parle encore suivant cette ligne, donneroit assez exactement la limite, le point de rencontre des deux anciennes langues.» (p.151)

Nous retrouvons ici quelques uns des éléments du tracé de l'Abbé de Sauvages, dont l'auteur cite le nom.

3.2.4.2 Tixier, premiers travaux sur le Bourbonnais

Ce n'est donc que dans la seconde moitié du XIX^{e} siècle qu'un travail entièrement philologique est consacré au Bourbonnais :

TIXIER Victor : "Vestiges de l'époque romane, langue et peinture dans le Bourbonnais", *Compte-rendu des Assises scientifiques de Moulins, 1866*, Moulins, 1867, pp.443-500.

"Lexique du patois du canton d'Escurolles (Bourbonnais) comparé aux langues anciennes et modernes de l'Europe occidentale", *Bulletin de la Société d'émulation du département de l'Allier*, 1868, pp.9-80 ; 195-210.

Tixier, auteur de nombreux travaux sur le Bourbonnais, est ici un témoin privilégié :

«Je suis, à Saint-Pont, dans une position excellente pour constater les différences des patois entr'eux. Situé sur l'extrême frontière de l'ancien Bourbonnais, mon village est limitrophe d'Escurolles, ville d'Auvergne ···» (1867, p.451)

Et à nouveau, contrairement à ce que disent Tourtoulon et Bringuier, Tixier fait encore partie de ces observateurs locaux qui ne voient pas de limite brusque :

«[Le français et les patois se sont formés] en se séparant du roman [···] suivant forcément une voie divergente. De là leurs rapports et leurs différences, **leurs fusions insensibles. Tels seraient des centres lumineux, placés à distance, dont les noyaux seuls distincts confondraient leurs rayons à la périphérie, de sorte qu'il serait difficile de déterminer auxquels des centres leurs extrémités appartiennent.** [···]

···/···

> Il ne peut exister de différences nettement tranchées, entre les langues de deux peuples, que lorsqu'une frontière inhabitable, comme la mer, les sépare et les éloigne forcément. Ainsi quoique la Loire soit reconnue pour la limite des langues d'Oïl et d'Oc, elles se confondent sur leurs confins, de même le patois bourbonnais devient insensiblement auvergnat d'un côté et berrichon de l'autre.» (1867, p.446)

Tixier, qui n'échappe pas à la vogue celtisante de son époque, apporte néanmoins d'intéressantes indications géographiques et se livre même à un classement des parlers :

> «Les dialectes du canton d'Escurolles forment deux groupes tranchés [171]. Le premier est de langue d'oc et comprend toutes les communes appartenant à la province d'Auvergne, d'Aigueperse à Artonne. [···] [172]
> Le second groupe est Bourbonnais et appartient à la langue d'oil, il se divise en deux sections :
> la première comprend Broût-Vernet, Saint-Pont et hors du canton le Mayet-d'Ecole, plus Espinasse et Saint-Didier qui sont hybrides.
> la deuxième division comprend deux sections :
> 1° celle de Vendat, Vesse, Hauterive, traverse l'Allier et commençant en aval de Billy, elle s'étend en amont jusqu'au dépt. du Puy-de-Dôme.
> 2° celle de Charmeil, Saint-Didier (mixte) et Saint-Rémy en-Rollat.
>
> L'isolement de ces divisions est nettement indiquée. Elles forment autant de lignes continues s'étendant du nord au sud, on dirait des courants humains qui se sont répandus parallèlement à l'Allier.» (1868, pp.21-23)

Nous n'avons pu rendre sur la carte les «lignes continues» évoquées par Tixier. Voir page suivante.

Enfin, en 1874 l'archiviste Chazaud, lors d'une séance de la Société d'Emulation du Bourbonnais, lance le projet d'un lexique bourbonnais [173]. L'appel fut entendu et dès 1875, des glossaires commencèrent à parvenir. Malheureusement, la mort de Chazaud empêcha la publication du dictionnaire prévu.

---

171. Ce qui offre une certaine contradiction avec les propos cités ci-dessus.

172. D'après lui, ce patois se rapproche de l'espagnol et prend l'infinitif breton-gallois en a pour la première conjugaison.

173. *Bulletin de la Société d'Emulation du Bourbonnais*, 1874, pp.377-380.

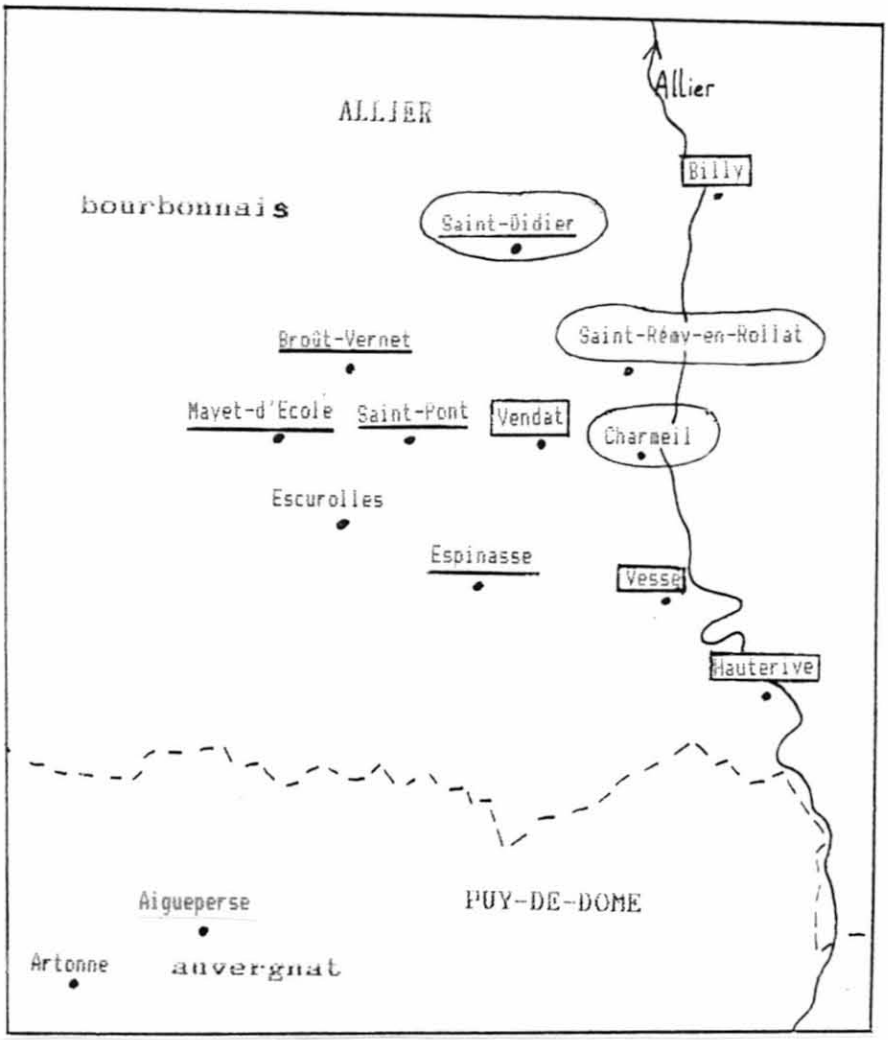

Carte 3.7 : Les parlers du canton d'Escurolles (Allier), d'après les indications de Tixier, 1868

Deuxième partie

Introduction aux chapitres 4, 5 et 6

Après avoir parcouru un peu plus de la première moitié du XIX^{e} siècle et avoir assisté aux balbutiements des études philologiques, nous allons voir maintenant se mettre en place, dans un laps de temps relativement court, les principales composantes et les principaux acteurs de l'essor des études dialectologiques en France, en présentant le contexte immédiat dans lequel s'est déroulée l'enquête de Tourtoulon et Bringuier.

D'après G. Bergounioux, dès les années 1860-1870, le marché de la linguistique en général subit un progressif transfert de la prise en charge "civile" vers une prise en charge "étatique" [174]. Le phénomène est particulièrement révélé avec la naissance des deux pôles qui vont fortement s'opposer dès leurs débuts : d'une part, le monde scientifique "parisien" constitué autour de Paris et Meyer et d'autre part, le monde "méridional" constitué autour de la Société des langues romanes, elle-même issue du Félibrige.

Car si les études des dialectes prennent une tournure plus scientifique avec l'apparition d'hommes nouveaux sur les devants de la scène, elles vont aussi accomplir une extraordinaire mutation.

Les deux sphères vont, chacune à leur façon, donner une impulsion nouvelle à ces études, mais les points de vue et l'approche en sont très différents.

Avant de parcourir les différents travaux, résumons les données de cette bipolarisation :

174. Bergounioux G., 1984, p.25.

Tableau 3.1 : les données de la bipolarisation

Romania	Société des langues romanes
Paris	Montpellier
[Littré], Paris Meyer, etc	Tourtoulon, Boucherie Chabaneau, etc
"parisiens"	"provinciaux"
parlent français + allemand	parlent français + un dialecte
études philologiques, basées sur les textes anciens	études diverses ou autodidactes
fonctionnaires de l'enseignement supérieur	bénévoles, exercent souvent une autre profession
cohésion du groupe autour de l'Ecole des Chartes et de l'EPHE : pôle stable	apparent regroupement, mais éclatement par la suite : force centrifuge
mouvement scientifique	mouvement littéraire et érudique
étudient les dialectes au travers des textes, essentiellement ceux du Moyen-Age	étudient les dialectes par des témoignages vivants

Chapitre 4

En attendant l'enquête de Tourtoulon et Bringuier

4.1 Littré, Paris et Meyer, une certaine conception des dialectes

4.1.1 Littré, un regard neuf

Littré, philologue et historien de la langue française fait partie du renouveau linguistique français de la seconde moitié du XIX^{e} siècle. Il va permettre, avec Paul Meyer et Gaston Paris, d'introduire en France les théories comparatistes et historiques nées en Allemagne sous l'impulsion de Bopp, Grimm et Diez.

Entre 1856 et 1858, Littré fait paraître une série d'articles sur la langue française [175], dans lesquels il porte un regard tout à fait nouveau sur l'histoire de la langue française eu égard aux théories professées jusque là : l'évolution ne s'y exprime pas en terme de décomposition et d'altération par rapport à un modèle latin supposé idéal, mais en terme de recomposition et d'adaptation à chaque nouvel apport. Pour lui, le français et le provençal proviennent "naturellement" du latin (Littré réduit ainsi l'influence du celtique et celle du germanique) et leur répartition obéit à une "loi de dégradation géographique" [176]. Dans ce système, le provençal constitue un intermédiaire entre l'italien et la langue d'oïl par le jeu de "dégradations du type croissantes" [177], aussi le concept de limite entre les différents dialectes n'a pas de sens :

175. *Journal des Savants*, 1856-1858.

176. Ces articles ayant été réunis dans *Histoire de la langue française*,Paris, Didier, 1863, nous citons les pages de cette édition. t.I, pp.XLIII-XLIV.

177. t.II, p.433.

> «Prenant, comme cela doit être, le latin pour point de départ, pour type auquel tout se rapporte, on reconnaît dans l'ensemble des langues romanes, à mesure qu'on s'éloigne **une série de dégradations**. Là gît la cause pour laquelle les patois ne sont pas fortuitement répartis. Si, empiriquement, il est constaté que **les teintes de langues** se succèdent sans éprouver **ni saut, ni brusque interruption** [···], on tient la loi de répartition.» (t.II, p.95)

A fortiori, ce concept ne peut pas exister non plus entre les langues d'oïl et d'oc :

> «La langue d'oc a son domaine propre ; mais quand on s'approche de l'espace où règne la langue d'oïl, on trouve des patois tenant tantôt plus de l'une et tantôt plus de l'autre [178], mais formant **une zone mitoyenne de langage comme de position.**» (t.II, p.98)

Pourtant, il est curieux de constater que dans le compte-rendu du *Glossaire du Centre de la France* de Jaubert faisant suite à l'article précédent, Littré n'a pas saisi l'occasion de faire la démonstration de cette proposition. Il aurait pu extraire de ce dictionnaire quelques exemples pour illustrer sa théorie, mais il se contente de noter :

> «On remarque, il est vrai, dans le parler du Berry, quelques formes qui se rapprochent du limousin, par exemple ortruge, ortie, en limousin ortrudze; mais elles sont très rares, et témoignent par leur rareté que **la frontière du parler provençal est loin au midi.**» (t.II, p.113) [179]

4.1.2 Paul Meyer et Gaston Paris, les débuts

C'est à la même époque que débutent ceux qui deviendront les plus importantes figures du monde philologique français en cette fin de XIX[e] siècle : il s'agit de Paul Meyer et de Gaston Paris qui entraîneront dans leur sillage certains de leurs condisciples puis leurs propres élèves.

---

178. Cf. Fallot 2.1.2.2, p.94.

179. Les formes citées par Littré sont celles que Jaubert attribue comme appartenant exclusivement au langage du Bas-Berry et pour lesquelles, il fait de fréquents rapprochements avec le limousin, elles ne sont d'ailleurs pas si rares que ça.

L'un et l'autre ont suivi les cours de la prestigieuse Ecole des chartes qui, à cette époque, détient un quasi-monopole pour les études sur l'histoire de la langue française ; ils ont également appris l'allemand, ce qui leur a permis de suivre les cours de Diez en Allemagne. Leur influence ne va cesser de croître, d'une part à l'aide des revues qu'ils vont créer et d'autre part au travers des cours qu'ils professeront (Ecole des chartes, Ecole Pratique des Hautes Etudes, etc).

Leurs orientations sont tout à fait novatrices par rapport au monde universitaire où ils évoluent, ce dernier étant formé en majorité de littérateurs et de journalistes issus du romantisme ; au contraire Meyer et Paris sont en affinité avec le monde des sciences exactes.

Tous les deux sont bien entendu en accord avec la conception des dialectes proposée par Littré. Paris l'enseigne même comme le prouve une leçon d'ouverture de 1868 [180] :

> «Nous voyons se détacher nettement — au moins dans leurs dialectes les plus caractéristiques (car il ne faut jamais oublier les transitions par lesquelles un dialecte en rejoint un autre) — deux grands groupes, correspondant aux divisions naturelles du nord et du midi.»(p.8)

Naturel s'entend ici au sens que lui a donné Littré, c'est-à-dire que les dialectes sont des organismes appartenant à un système spontané, mais où rien n'est fortuit [181].

Quant à Meyer, c'est son compte-rendu de l'ouvrage de Littré qui nous permet de découvrir qu'il en partage les opinions :

> MEYER Paul : "Les études de M. Littré sur l'histoire de la langue française." *Bibliothèque de l'Ecole des Chartes*, 5ème série, t.IV, 1863, pp.353-387 et t.V, 1864, pp.193-218.

180. *Grammaire historique de la langue française.* Leçon d'ouverture. Paris, Franck, 1868.

181. Cf. Littré, 1863, t.I, pp.XLIII-XLIV.

Paul Meyer fait le point sur les différentes théories avancées à propos de l'origine du français et accepte sans discuter les explications de Littré : aussi bien l'influence du climat, générateur de la différenciation entre les parlers romans, que le fait qu'il n'existe pas de limite brusque :

> «··· si nous considérons la suite des dialectes intermédiaires, nous verrions la plupart des différences s'effacer peu à peu et disparaître complètement [dans la langue vers laquelle nous nous dirigeons].» (1863, t.IV, pp.381-382)

Néanmoins, il donne une limite oc-oïl tempérée aussitôt d'un mais :

> «··· **la langue d'oc a pour limite, au nord, une ligne qui serait tirée de l'embouchure de la Charente aux Alpes, en passant par Limoges, Clermont, Tournon et Grenoble** [···],
>
> cette délimitation ne peut avoir l'exactitude d'une opération cadastrale; il y a , comme le dit fort bien M. Littré, sur les confins des pays de langue d'oc et de langue d'oïl des dialectes "tenant tantôt plus de l'un et tantôt plus de l'autre ···".» (1863, t.IV, p.377)

Voir carte page 163.

4.1.3 Paul Meyer et la question des dialectes, une polémique qui s'installe

C'est véritablement aux alentours des années 1870 que Meyer et Paris vont asseoir leur autorité et leur renommée. Pour ce faire, ils vont se doter de deux revues qui deviendront rapidement très importantes : l'une, la *Revue critique d'histoire et de littérature*, créée en 1866, est entièrement consacrée aux compte-rendus d'ouvrages de sciences humaines et l'autre, fondée en 1872, n'est autre que la *Romania*. La plupart des grandes figures de la linguistique vont collaborer à ces deux revues dont un trait de plume pouvait faire ou défaire une renommée. D'ailleurs la *Revue des Langues Romanes*, née deux ans plus tôt, ne s'y trompe pas en saluant le premier numéro de la *Romania* :

> «La science n'a qu'à gagner à cette concurrence à la fois ferme et bienveillante [···]. Cette revue, qui compte déjà parmi ses rédacteurs ou ses collaborateurs tout ce que la capitale possède de savants romanisants, est destinée à faire autorité dans la science et à prendre part à la renaissance des hautes études dans ce pays.» (t.III, 1872, pp.251 ; 253)

En effet ces deux revues sont en concurrence directe sur le même terrain et l'émulation se changera souvent en rivalité à propos d'un certain nombre de questions importantes. Les directeurs de la *Romania* ne veulent pas laisser à la *Revue des Langues Romanes* le monopole de la diffusion en matière de philologie romane, d'autant plus qu'ils contestent vigoureusement la valeur de certaines de ses opinions.

Chaque camp s'installe sur ses positions : celles de Meyer et de Paris, en particulier sur l'existence de limite entre les dialectes, sont définitivement acquises et personne ne voudra faire de concession.

De plus, il est évident que la Guerre de 1870 a joué là un rôle important comme facteur de cristallisation : à la suite de ce conflit dont la France est sortie vaincue et "mutilée", il ne saurait être question de morceler le pays en deux. Désormais, ii faut montrer le visage d'un pays uni par le même élan patriotique et bien sûr par la même langue. Soutenir le contraire, dans cette optique, relève du non-sens et c'est peut-être pour cette raison que leurs antagonistes perdront la partie.

4.1.3.1 Le mémoire sur les dialectes d'oc

Pendant cette même période, Paul Meyer rédige un mémoire lauréat du prix du Budget de l'Académie des Inscriptions et Belles-Lettres, mais qui pourtant restera à l'état de manuscrit [182] :

> MEYER Paul : *Etude sur la langue d'oc et ses dialectes au Moyen-Age.* 1874

182. Il est conservé à la Bibliothèque Nationale. n.a.fr. 23969.

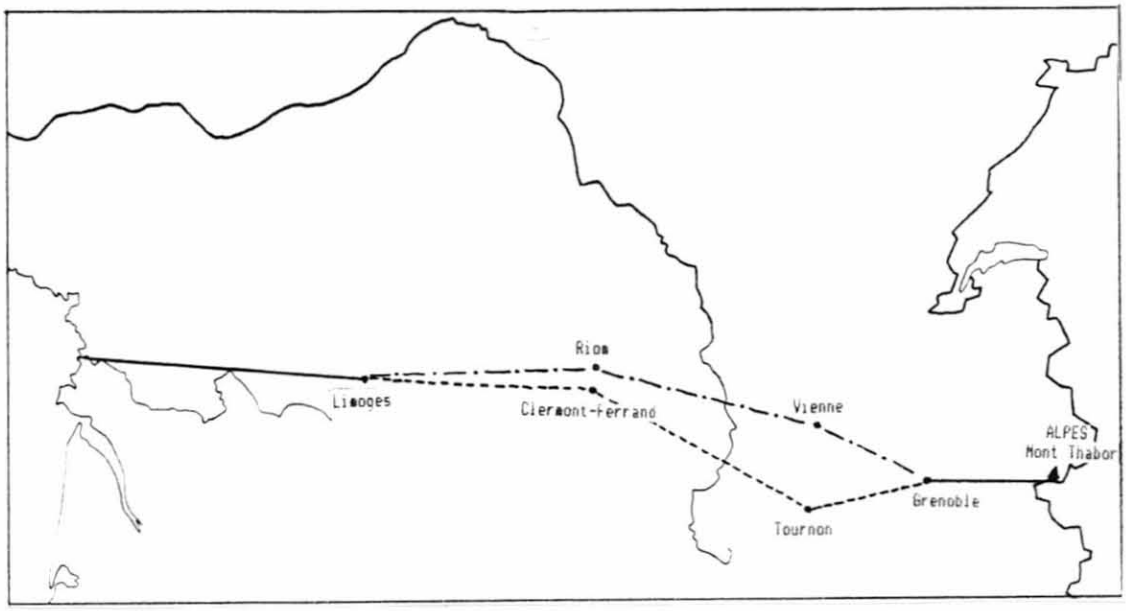

- - - - : Meyer, 1863 —·—· : Meyer, 1874

Carte 4.1 : Limites oc-oïl, d'après les indications de Meyer, 1863 et 1874

C'est une étude assez importante puisqu'elle comporte 314 pages. Une longue introduction nous permet de retrouver "son cheval de bataille", car obligé de définir le cadre de son travail, Meyer va de nouveau donner une délimitation, mais en la faisant suivre de plus de dix pages d'argumentation.

Là encore, nous sommes dans le domaine de la langue ancienne, mais nous retrouverons souvent les développements de ce mémoire à propos des dialectes contemporains.

D'après lui, la langue d'oc est donc bornée :

> [1874] «··· **au nord, d'une ligne fictive partant de l'embouchure de la Charente, et passant par Limoges, Riom, Vienne, Grenoble et allant rejoindre la frontière italienne au mont Thabor.**

> Cette délimitation est absolument arbitraire, mais je m'empresse d'ajouter que tout autre le serait au même degré [···]. C'est un fait conforme à la nature, et établi par l'observation qu'il n'y a point de limites précises entre deux idiomes populaires de même origine.» (f°43-44)

Sa démonstration, évidemment appuyée sur les traits relevés dans les textes, tend à prouver qu'aucune limite ne concorde pour un certain nombre de traits caractéristiques (persistance de a latin après tonique, de la diphtongue au, conservation de c à l'initiale).

> « En l'absence d'un caractère unique et précis à l'aide duquel on puisse, comme à un signe certain, reconnaître ce qui appartient à la langue d'oc et ce qu'il convient d'attribuer au roman des pays voisins, la seule ressource est de faire en quelque sorte une moyenne de tous les caractères, très nombreux d'ailleurs qui sont fréquents dans les dialectes provençaux, sans être leur propriété exclusive, et d'attribuer à la langue d'oc, tout dialecte où ces caractères se retrouvent dans une proportion notable.» [183] f°50-51

Cependant, sa ligne de démarcation est en fait basée sur un seul trait, la limite de conservation de la diphtongue **au**, qui paraît la plus importante à ses yeux.

Au terme de cette introduction, il lance en fin de non-recevoir, une mise en garde à l'encontre de ceux qui voudraient s'aventurer dans l'entreprise d'une délimitation :

> «··· il faut renoncer à déterminer une série de dialectes à limites précises. Toutes les circonscriptions dialectales ou sous-dialectales qu'on puisse décrire dans le midi de la France n'auraient qu'une valeur conventionnelle : non que nos moyens d'information soient impuissants à découvrir ces circonscriptions si elles existent, mais simplement parce qu'elles n'existent pas. [···]
> En fait, cette division en dialectes est plus nuisible qu'utile ···» (f°52-53)

Voici un avertissement directement destiné aux Ascoli et autres Tourtoulon qui, d'ailleurs était précisément en train d'enquêter à cette époque-là.

Enfin, il achève son préambule par ces mots qui préfigurent un appel devenu célèbre :

> « L'étude de notre roman méridional ne perdra rien à être débarrassé de cette division fictive en dialectes. **La langue apparaîtra** dans sa variété infinie non point semblable à un ouvrage de marqueterie composé de morceaux aux couleurs tranchées, mais **comparable plutôt à un tableau dont les teintes se fondent par d'insensibles transitions, sans que l'oeil puisse saisir le point où deux nuances se rencontrent.**» (f°55) [184]

---

183. Comparer avec la méthode employée par Tourtoulon et Bringuier, 1876, pp.10-11.

184. Il est vrai que cette année là Claude Monet exposait *Impression, soleil levant* ···

4.1.3.2 Meyer et Ascoli

Comme on le sait le conseil ne sera pas écouté et c'est Ascoli qui va relancer le débat avec l'article "Schizzi franco-provenzali" [185].

Ascoli, en ferme défenseur des dialectes en tant qu'unités délimitables, s'aidant des lois phonétiques, donne naissance au troisième groupe des dialectes gallo-romans, le franco-provençal dont nul aujourd'hui ne conteste l'existence.

Cet article lui vaut immédiatement une réplique de Meyer [186] où ce dernier développe, de nouveau, son point de vue sur la question :

> [1875] « A mon sens, aucun groupe de dialectes, de quelque façon qu'il soit formé, ne saurait constituer une famille naturelle, par la raison que le dialecte (qui représente l'espèce) n'est lui-même qu'une conception assez arbitraire de notre esprit [···]. C'est que les phénomènes linguistiques que nous observons en un pays ne s'accordent point entre eux pour couvrir la même superficie géographique. Ils s'enchevêtrent et s'entrecoupent à ce point qu'on n'arriverait jamais à déterminer une circonscription dialectale, si on ne prenait le parti de la fixer arbitrairement.» (p.294)

Notons au passage que le mot arbitraire ne revient pas moins de six fois en deux pages ! Meyer poursuit, rappelant à l'occasion la méthode qu'il préconisait dans son mémoire de 1874 :

> « Il s'ensuit que le dialecte est une espèce bien plutôt artificielle que naturelle; que toute définition du dialecte est une definitio nominis et non une definitio rei [···]. C'est pourquoi je suis convaincu que le meilleur moyen de faire apparaître sous son vrai jour la variété du roman consiste non pas à tracer des circonscriptions marquées par tel ou tel fait linguistique, mais à indiquer sur quel espace de terrain règne chaque fait. Tel est le but que je me suis proposé dans le mémoire sur la langue d'oc que j'ai présenté l'an dernier à un concours académique, faisant en quelque sorte la géographie des caractères dialectaux bien plus que celle des dialectes.» (p.295) [187]

185. *Archivio glottologico italiano*, t.III, 1878, pp.61-130, mais qui en fait parut dès 1874.

186. "Compte-rendu de «Schizzi francoprovenzali»", *Romania*, t.IV, 1875, pp.294-296.

187. Cette théorie sera appliquée par Thomas et J. Gilliéron.

Ascoli ne manquera pas de répondre dans un article spécialement consacré à la question [188] où il pose comme contre argument l'existence dans la nature de divisions et de classifications pour les espèces animales et végétales [189]. Mais, Meyer n'en sera pas pour autant ébranlé dans ses convictions, au contraire, et une nouvelle réponse dans la *Romania* se termine ainsi :

> [1876] « Je ne pousserais pas plus loin cette discussion, [···] parce qu'en des questions qui touchent la conception générale des faits plutôt que les faits eux-mêmes, on arrive rarement à convaincre son adversaire.» [190]

4.1.4 Quelques élèves ou condisciples

Comme nous le constaterons, les délimitations de Meyer vont connaître une certaine notoriété : non seulement à cause de la renommée grandissante de leur auteur, mais aussi grâce à ses élèves et autres auditeurs. En particulier, par l'intermédiaire de celui qui fut à l'origine de l'introduction de notions d'histoire de la langue dans les grammaires scolaires à partir de 1874.

Il nous est permis de croire, sans trop nous avancer, que Meyer employait ces délimitations dans ses cours à l'Ecole des Chartes dont le public devait se composer d'auditeurs comme Pellissier, Brachet ou Gautier [191], car la citation se retrouve intacte dans leurs oeuvres : par exemple, chez Pellissier [192] ou encore, vingt ans plus tard, chez l'élève Brunot qui débutait alors sa carrière d'historien de la langue française [193].

---

188. "Paul Meyer e il franco-provenzale", *Archivio glottologico italiano*, t.II, 1876, pp.385-395.

189. Voir plus loin Tourtoulon au Congrès de Montpellier en 1890.

190. *Romania*, t.V, 1876, pp.504-506. Ajoutons d'autre part que *Schizzi franco-provenzali* reçut une médaille d'or, en 1875, au concours de Montpellier organisé par la Société des Langues Romanes.

191. Nous n'avons pas de témoignage des cours de cette époque là, seul le sommaire qui parut en 1865, nous révèle que la seconde leçon de son cours d'histoire de la littérature provençale était consacrée à "la langue d'oc, ses limites, ses caractères, ses dialectes".

192. *La langue française depuis son origine jusqu'à nos jours. Tableau historique de sa formation et de ses progrès.* Paris, Didier, 1866, p.73 et *Précis d'histoire de la langue française.* Paris , Didier, 1873, p.68.

193. *Précis de grammaire historique de la langue française.Avec une introduction sur les origines et le développement de cette langue.* Paris, Masson, 1887, p.13.

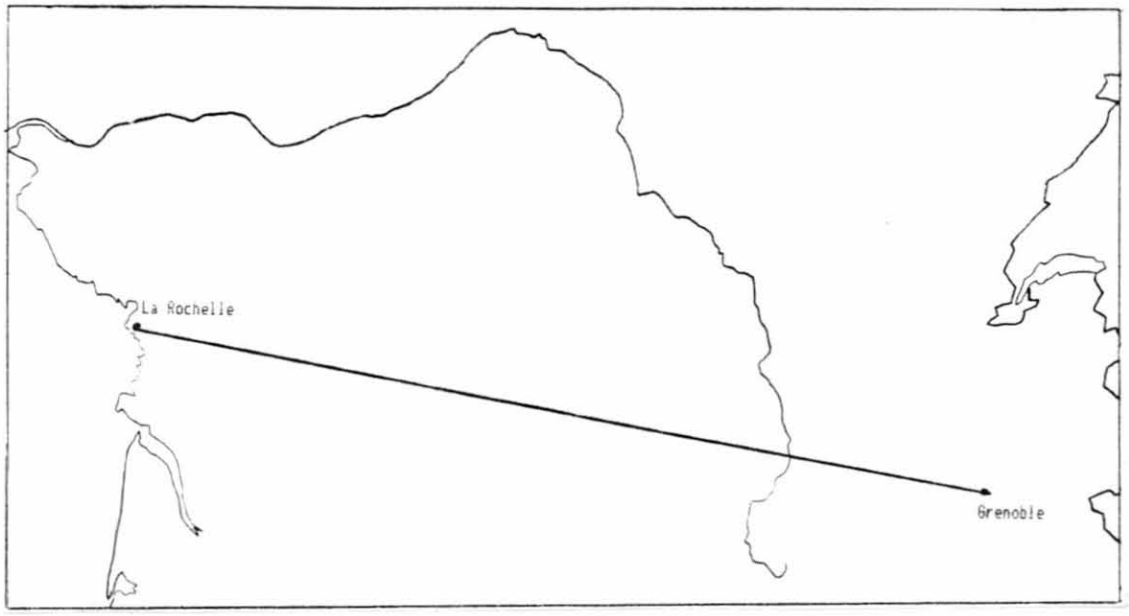

Carte 4.2 : La limite oc-oïl, d'après les indications de Brachet, 1867

4.1.4.1 Pour la diffusion en milieu scolaire, Brachet ···

La délimitation de Meyer apparaît donc en une formule raccourcie chez Brachet, digne élève de Paris, Meyer et Littré, auxquels d'ailleurs il dédie son premier ouvrage :

BRACHET Auguste : *Grammaire historique de la langue française*. Paris, Hetzel, 1867.

Cette grammaire qui eut le mérite de vulgariser les recherches sur les origines du français, connut un grand engouement : il n'y eut pas moins de 15 réimpressions entre 1870 et 1887.

C'est l'introduction qui retient ici notre attention, avec la délimitation de Meyer réduite à sa plus simple expression :

> «**Si on tire une ligne de La Rochelle à Grenoble, on aura tracé la démarcation des deux langues**, et fixé leurs frontières, [···].
>
> On comprend bien que cette délimitation ne comporte pas la rigueur d'une opération cadastrale.» (p.43)

Le procédé consistant à tirer une ligne entre deux points n'est pas sans évoquer le tracé du maître Diez ···

D'autre part, cet ouvrage contient un développement intéressant des théories de Littré :

> «[Remarquons] combien la langue latine se contracte et s'assourdit à mesure qu'on s'éloigne du Midi. Le mot latin est ici un thermomètre très-sensible qui s'abaisse de plus en plus, en montant vers le nord, par une série de modifications continues et non point par un écart brusque ou un saut précipité. En voyant **les teintes de la langue** se succéder sans brusque interruption, par des dégradations lentes à mesure qu'on passe d'un climat à un autre, on en conclut qu'il y a là un fait naturel, que les langues comme les plantes se modifient sous l'influence du climat, en un mot que le climat est, comme disent les allemands un des facteurs du langage.» (pp.44-45)

Cette délimitation, laissant toute latitude aux interprétations, connaîtra un franc succès, car Brachet sera, à partir de 1874, à l'origine de l'introduction de notions d'histoire de la langue dans les grammaires scolaires avec :

> BRACHET Auguste : *Nouvelle grammaire française fondée sur l'histoire de la langue à l'usage des établissements d'instruction secondaire.* Paris, Hachette, 1874

Il s'agit, à l'imitation des Allemands, de «faire servir l'histoire de la langue à l'explication des règles grammaticales». Ce mouvement, essayant de renouveler l'approche de la grammaire dans les écoles, est directement issu du monde scientifique. Il est même encouragé par le Ministère et ainsi pendant près d'une vingtaine d'années, une production relativement abondante de ce genre d'ouvrage donnera lieu bien souvent à l'énoncé d'une limite oc-oïl.

4.1.4.2 Aubertin ···

Nous n'oublions pas qu'avec ces ouvrages nous sommes dans le domaine de l'histoire de la langue et que la limite proposée concerne les dialectes du Moyen-Age. Cependant, et c'est une des difficultés de cette étude, évoquée en introduction, ce sont souvent les mêmes hommes qui étudient les dialectes anciens et les dialectes vivants et qui naviguent d'une époque à une autre en utilisant les seconds pour prouver l'existence des premiers. Toutefois, la base de leurs travaux reste les textes qui sont pour eux autant de sources infaillibles. La preuve en est apportée par un autre historien de la

langue, Aubertin, dans la publication de ses conférences de l'Ecole Normale [194] dont une grande partie de ses affirmations sont empruntées à Brachet :

> [1874, 1876, 1882] «**Si on tire une ligne de La Rochelle à Grenoble on aura tracé à peu près la démarcation de la langue d'oc et de la langue d'oïl** et fixé leurs frontières : mais il est bien évident que sur la limite même les caractères tranchés des deux idiomes s'adoucissaient, se fondaient ensemble dans certains dialectes de nuances mixtes : nous avons plusieurs exemples de ce rapprochement, de cette fusion des deux langues, notamment la *Passion du Christ*, poésie du Xème siècle, découverte à Clermont.» (1874, p.97; 1876, p.98; 1882, p.142)

Brachet et Aubertin feront à leur tour bien des émules, ce qui permet de retrouver autant de fois cette délimitation [195].

4.1.4.3 ··· et Gautier

Enfin, dans le même mouvement des auteurs de manuels scolaires se trouve Léon Gautier, enseignant à l'Ecole des chartes dont les nombreuses éditions de la *Chanson de Roland* sont l'occasion, pour quelques unes d'entre elles, d'un bref exposé sur l'histoire de la langue. Lorsqu'il doit définir les limites de l'ancien domaine d'oïl, Gautier utilise le tracé de Meyer, mais avec quelques modifications :

> GAUTIER Léon : *La Chanson de Roland*. Tours, Mame et fils, 2e éd. 1875; 1880.

> « [une ligne partant] **depuis l'embouchure de la Charente à Rochefort, et [passant] par Angoulême, un peu au dessus de Limoges, puis par Clermont, Montbrison, Vienne, Grenoble et enfin Saint-Jean de Maurienne jusqu'au Mont-Cenis.**» (1875, p.481; 1880, p.453)

---

194. *Les origines de la langue et de la poésie française*. Paris, Belin, 1874 ; *Histoire de la langue et de la littérature françaises au Moyen-Age*. Paris, Belin, 1876 ; *Origine et formation de la langue et de la métrique françaises*. Paris, Belin, 1882.

195. Voir Condamin J., *Cours complémentaire de langue et littérature romane (langue d'oil). Leçon d'ouverture. Université catholique de Lyon. (2 mars 1880)*. Paris, Lyon. 1880, p.7. (Ce dernier en profite au passage pour égratigner Tourtoulon et Bringuier)
Toytot E. de, " L'histoire scientifique de la langue française", *Revue des questions scientifiques*, t.VIII, 1880, pp.555-582 .
Dussouchet J. et Brachet A., *Cours de grammaire française fondée sur l'histoire de la langue. Cours supérieur*. Paris, Hachette, 1883, p.IV .
Michel M., *Notions élémentaires de grammaire historique de la langue française*. Paris, Belin, 1885, p.V (Les données sont complétées par la délimitation de Léon Gautier).
Arnoux J., *Les Troubadours et les Félibres du Midi*, Paris, Gedalge jeune, 1889 .
Laporte E. et Raguet C. : *Cours supérieur de grammaire et de langue française*. Paris, Delaplane, 1889.

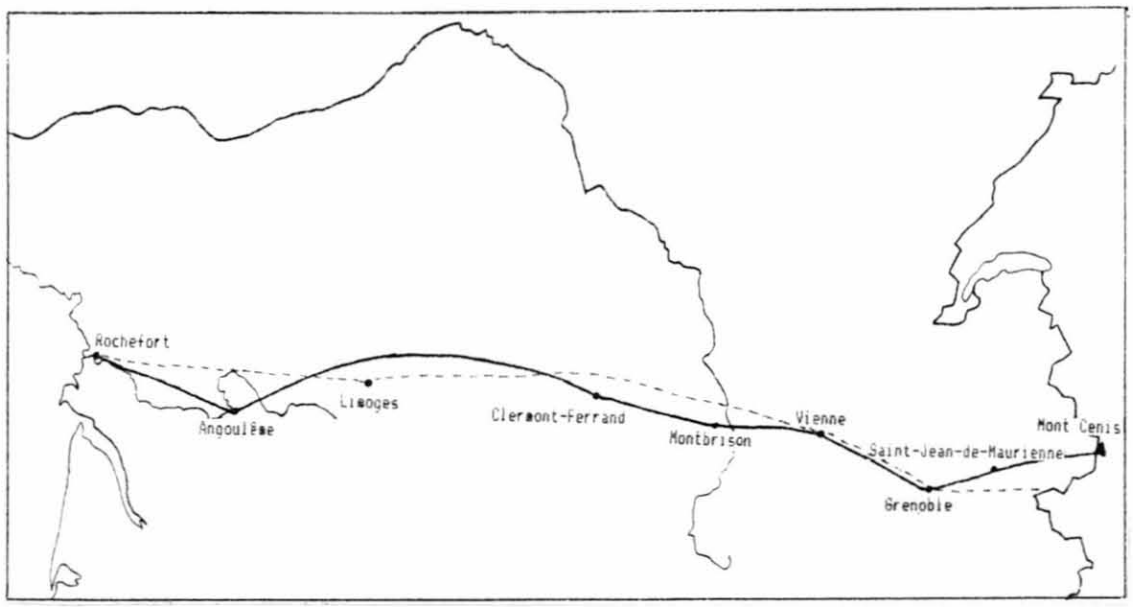

- - - - : Meyer, 1874

Carte 4.3 : La limite oc-oïl, d'après les indications de Gautier, 1875

Il ajoute en note «d'après une carte des langues romanes, dressée par Paul Meyer pour son cours à l'Ecole des Chartes» (Voir plus loin, un témoignage des cours de Meyer, 8.1.4.)

Ce tracé qui, selon toute apparence, ressemble assez à celui de Meyer, 1874, comporte aussi des repères appartenant à la carte de Berghaus, 1847 [196].

196. Cf. le compte-rendu peu favorable de Paris pour la première édition de cet ouvrage en 1872 où le passage cité n'existe pas. Ce dernier montre le peu d'estime dans lequel il tient le travail de Gautier, auquel il a toujours reproché d'avoir publié *La Chanson de Roland* : «Les notes et le glossaire sont, comme l'introduction, plutôt destinés à vulgariser la science qu'à l'accroître» (*Romania*, t.I, 1872, pp.113-114). L'un des "émules" de Gautier, empruntant cette délimitation, n'aura pas plus de succès que lui : l'ouvrage de Loiseau, *Histoire de la langue française*. Paris, E. Thorin, 1881 pourtant récompensé par la Société des études historiques, se voit qualifié non seulement «d'inutile, mais plus encore de nuisible» ! par Meyer (*Revue critique d'histoire et de littérature*, 1881 $_1$, pp.193-196).

4.2 Autour de la Société des langues romanes

4.2.1 Naissance de la Société des langues romanes

La naissance en 1869 de la Société pour l'Etude des langues romanes (Société des langues romanes) n'est bien évidemment pas un hasard. Fondée par des sympathisants du Félibrige, elle en est, en quelque sorte l'émanation scientifique [197].

Créé en 1854 par de jeunes poètes provençaux, le Félibrige s'était donné pour mission de rétablir la langue d'oc comme seconde langue littéraire de la France, c'est pourquoi il s'attacha à promouvoir avec force l'étude et surtout le maintien de ses patois.

Les cinq fondateurs de la Société Cambouliu, Glaize, Montel, Boucherie et Tourtoulon [198] poseront donc ce principe comme objectif de la Société à sa création :

> « [Son but] est de renouer la tradition et surtout de perpétuer le goût et la connaissance de notre belle langue du Midi et de sa littérature à toutes les époques. Néanmoins afin de ne pas s'isoler et de suivre les progrès de la science, elle admettra tous les travaux philologiques de quelque nature qu'ils soient.»[199]

Mais à l'encontre du monde scientifique "parisien", la Société des langues romanes va rassembler des hommes de tous les horizons, aussi bien géographiquement parlant qu'en ce qui concerne leur formation. Beaucoup d'entre eux se retrouvent dans l'idéal des Félibres et en défendent ardemment la cause. Et même si dans la liste générale des membres de la Société figurent les noms de Meyer, Paris, Guessard ou Diez, on y trouve aussi ceux beaucoup moins renommés de Ruben, Caudéran, Boucoiran, Bringuier ou de Granier de Cassagnac qui sont loin de partager les convictions philologiques des premiers.

---

197. *Armana Prouvençau*, 1870, p.13.

198. Nous nous arrêterons plus loin sur ces deux dernières figures.

199. Dès ses début la Société des langues romanes se dote d'un bulletin, *Bulletin de la Société pour l'étude des langues romanes* (*B.S.L.R*) qui publiera jusqu'en 1871 les compte-rendus des séances de travail, avant d'être incorporé à la *Revue des langues romanes*. Il ne comporte qu'un seul volume pour les trois années d'exercice, mais l'exemplaire conservé à la Bibliothèque Nationale n'étant pas complet, nos informations ne vont pas au-delà de mai 1871.
B.S.L.R, [1869], p.22.

4.2.1.1 Les tenants des origines celtiques du français, Boucherie et Granier de Cassagnac

Dès les premières séances de la Société des langues romanes des dissensions vont apparaître, en particulier à propos des origines du français et du provençal.

Le champion de la cause celtique n'est pourtant pas à proprement parler un simple érudit local, puisqu'il s'agit d'Anatole Boucherie, agrégé de grammaire que sa carrière de professeur a mené à Montpellier.

La séance du 17 avril 1869 est ainsi résumée :

> « [M. Boucherie] combat l'opinion généralement admise et d'après laquelle les Gaulois auraient perdu leur langue pour y substituer la langue latine. [···]
> ··· l'ancienne langue gauloise devait avoir avec la langue latine les mêmes rapports que les patois français ont aujourd'hui avec les patois italiens. En un mot, la parenté qui unit actuellement ces deux idiomes, et qu'il suppose avoir été à peu près la même autrefois, serait une parenté de soeur à soeur et non de mère à fille.[···]
> [M. Boucherie] ne se dissimule pas que son opinion paraîtra paradoxale à beaucoup de personnes; jusqu'à présent seuls M. Granier de Cassagnac et M. Montel ont affirmé ce principe.» (*B.S.L.R*, pp.24-25)

En effet, Granier de Cassagnac fut, quelques années plus tôt, l'auteur d'un opuscule d'une quarantaine de pages intitulé *Antiquité des patois. Antériorité de la langue française sur le latin* [200]. Il y défendait avec ardeur la thèse celtique, considérant que la langue latine est plutôt "la fille" du français, de l'italien et de l'espagnol que leur "mère". Le ton général est à la polémique, comme le montre cette réflexion à propos de la langue d'oc et de la langue d'oïl :

> [1859] « [Il faut] faire sortir de l'esprit du lecteur la préoccupation née de certaines divisions de notre langue, telle que la division en langue d'oil, en langue d'oc et en langue romane. Non seulement ces divisions sont idéales et chimériques, mais il n'a jamais existé, autre part que dans l'imagination de certains lettrés, une langue d'oc, une langue d'oil et une langue romane.» (p.20)

200. Paris, Dentu, 1859.

Ce travail ne manqua pas de déclencher de vives réactions, parmi lesquelles celle de Couture [201] ou celle encore très incisive de Meyer pour qui ces propos sont «affirmés avec l'outrecuidance d'un journaliste-orateur dans une méchante brochure» [202]. Cette critique n'empêchera pas Granier de Cassagnac de publier un ouvrage sur le même sujet quelques années plus tard [203].

Montel, dont parle Boucherie, reprend la question au cours de la séance suivante, le 1er mai 1869 :

> « Nos idiomes et nos dialectes actuels n'ont fait que succéder aux idiomes et aux dialectes d'autrefois [···]. Aussi peut-on avancer que la délimitation exacte des patois actuels serait très utile à la géographie et à l'histoire des époques antiques.» (*B.S.L.R*, pp.29-30)

Le débat prend ici une tournure nouvelle : la nécessité d'une délimitation exacte s'y fait jour et c'est d'ailleurs ce sujet qui occupera une grande partie des séances de la Société des langues romanes durant l'année 1870.

4.2.2 Les activités de la Société des langues romanes

4.2.2.1 La *Revue des langues romanes*

1870 est une année importante pour la Société : en effet cette année là paraît le premier numéro de la *Revue des langues romanes* (*R.L.R.*) [204], première revue française consacrée entièrement aux travaux philologiques.

Tourtoulon profite de cette occasion pour rappeler les buts de la Société et la mission de sa revue :

> « La Société pour l'étude des langues romanes n'est qu'une association de chercheurs particulièrement bien placés pour mettre au jour des documents inédits et des observations la plupart recueillies sur nature. Ces matériaux sont emmagasinés dans la *Revue* : s'ils sont de bonne qualité, nous aurons rendu un assez grand service à la science philologique en les mettant à sa disposition.» (*R.L.R.*, I, 1870, p.233)

---

201. Voir plus haut p.129.

202. *Revue critique d'histoire et de littérature*, 1868, p.187.

203. Voir plus loin.

204. En fait, il ne parut qu'en 1871 à cause de la guerre, mais il est daté de 1870.

Tourtoulon insiste ici sur l'un des points essentiels qui, à ses yeux, différencient les collaborateurs de la *R.L.R.* de ceux de la "sphère parisienne" : leur volonté de recueillir sur place leurs matériaux, non seulement les documents écrits, mais aussi les témoignages oraux afin de les sauver avant qu'ils ne disparaissent, emportés par le progrès et le français [205].

De son coté, dans la *Revue critique d'histoire et de littérature*, Meyer accueille de façon bienveillante la naissance de la *R.L.R.* et il se félicite de ce que la France soit enfin dotée de ce type de revue ; néanmoins et c'est là que le bât blesse, il n'apprécie pas certaines des vues développées dans le *B.S.L.R* :

> « Nous regrettons d'avoir à dire que nous [y] avons rencontré [···] des théories qui sont en opposition avec les résultats les plus certains de la science. Nous ne les discuterons pas [···]. Il n'y a pas lieu de réfuter des idées dont il est si aisé de constater l'inanité pour peu qu'on prenne la peine de se mettre au courant de la science. Nous nous bornerons à dire que la Société se ferait un tort réel en discutant ou en produisant des théories dont il convient de laisser M.M. Granier de Cassagnac et Cénac-Moncaut se disputer le monopole.» (1870 *1*, p.340)

Pourtant ce qui retient particulièrement notre attention pour cette année 1870, après la parution de la *R.L.R.*, c'est l'émergence du problème de la limite dans un certain nombre de travaux enregistrés par la Société : les trois premières séances lui sont d'ailleurs entièrement consacrées.

En fait, on peut se demander si l'enquête entreprise par Tourtoulon et Bringuier quelques années plus tard est une conséquence de ces travaux ou si au contraire, ces recherches n'auraient pas été plutôt provoquées par la Société et en particulier par Tourtoulon pour qui le problème semble prendre une importance grandissante ; lui-même peut-être poussé par le mouvement félibréen qui cherchait à rendre viablesses revendications territoriales [206].

---

205. Voir *B.S.L.R*, [1869], p.25.

206. Il est intéressant de comparer l'article de Mistral : "La lengo prouvençalo", *Armana Prouvençau*, 1856, pp.25-28 où le domaine de la langue d'oc ne comprend que les parlers de Marseille, des rives du Rhône, de Montpellier et l'espace entre Toulouse et Bordeaux, soit une vingtaine de départements (c'est d'ailleurs à peu de choses près le domaine couvert par le *Dictionnaire provençal-français* d'Honnorat, qui fut l'un des modèles du *Trésor du Félibrige)*, avec l'apparition des différentes maintenances du Félibrige englobant, au fur et à mesure, un espace géographique de plus en plus grand et dont la limite nord sera précisem ent la ligne décrite par Tourtoulon et Bringuier.

4.2.2.2 Boucoiran-Pons

Ainsi le 2 février 1870, l'introduction inédite du dictionnaire de Louis Boucoiran-Pons est lue en séance. Refusant la Loire comme limite et après quelques précautions oratoires où l'on sent l'influence de Meyer, l'auteur nous livre le résultat de recherches qui, d'après ses dires, ont été menées sur place :

> « Toute ligne de démarcation ne peut s'établir que d'une manière bien approximative, et rien n'est absolument tranché dans les moeurs, comme dans les dialectes d'une nation.[···]
> Il y a des nuances infinies qui contribuent à fondre les dialectes d'une province à ceux d'une autre, comme la langue d'une nation à celle d'une nation voisine.[···]
> Voici à peu près la limite de fusion entre les patois du Midi et le français et ses dialectes, telle que je l'ai observée sur presque toute cette ligne idéale de séparation.
> **Cette limite formerait un arc rentrant au nord**, dans la partie centrale de la France et s'infléchirait à gauche vers le sud-ouest, et à droite vers le sud-est.
>
> ---
>
> **Elle comprend ainsi toute la pointe du Médoc d'un côté, pour finir de l'autre entre le Lac Léman et le Lac du Bourget, en passant au-dessus de Blaye et par Ribérac, Brantôme, Nontron, Chabanais, Confolens, Bellac, Guéret, Montluçon, La Palisse, Charlieu, Villefranche, Trévoux et Saint-Rambert.**» (*B.S.L.R*, p.37)
>
> ---

Voir carte page suivante.

Ce dictionnaire paraîtra sous le titre complet de :

> BOUCOIRAN-PONS Louis : *Dictionnaire analogique et étymologique des idiomes méridionaux qui sont parlés depuis Nice jusqu'à Bayonne et depuis les Pyrénées jusqu'au centre de la France*. Nimes, 1875. [207]

4.2.2.3 Boehmer

Le 20 avril 1870, La Société des langues romanes reçoit le travail de Boehmer de Halle :

> BOEHMER Eduard : *Die provenzalische Poesie der gegenwart*. Halle, 1870.

---

207. L'introduction s'y trouve pp.7-8, idem, seule la ville de Boussac est intercalée entre Guéret et Montluçon. Cf aussi le compte-rendu peu favorable dans la *Romania*, t.IV, 1875, p.158.

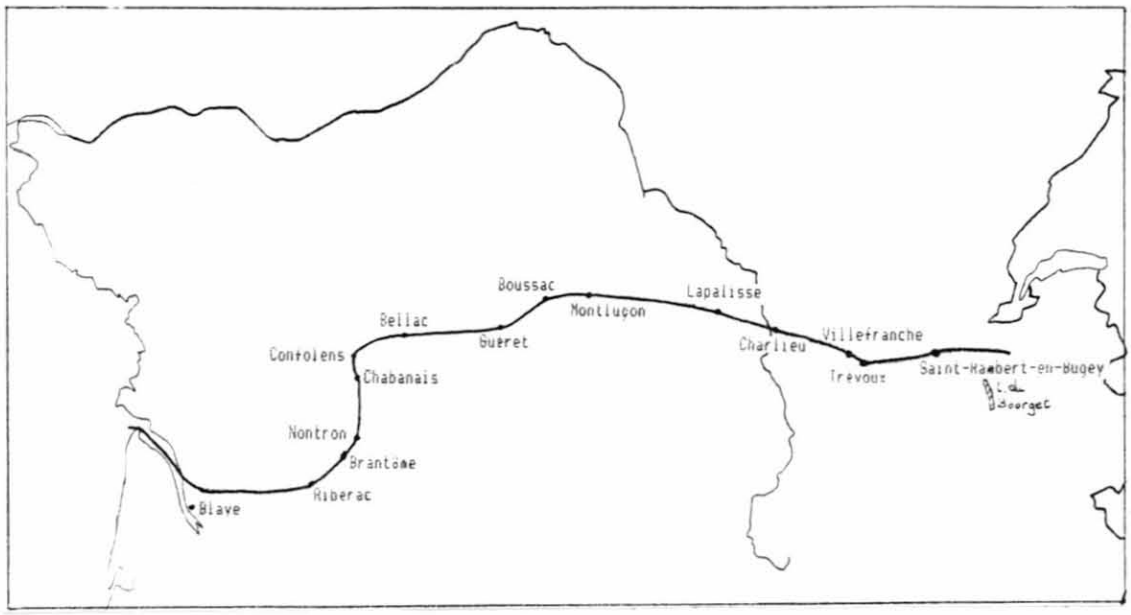

Carte 4.4 : La limite oc-oïl, d'après les indications de Boucoiran, 1870-1875

Cet ouvrage se veut le panorama complet de la poésie provençale contemporaine. Pour situer le cadre de son étude, Boehmer emploie le travail de Ruben [208]. Après une courte délimitation dans le cours du texte, il renvoie à une note plus détaillée où il apporte des modifications au tracé de Ruben, dont nous avons vu qu'il comportait quelques hésitations. Il est fort probable que la Société des langues romanes ait servi de lien entre ces travaux puisque leurs auteurs en sont membres tous les deux.

> « Die ungefähre Grenze zwischen dem Französischen und Provenzalischen würde jetzt eine Linie bilden, **die von der Girondemündung über den Puy de Dôme nach Grenoble liefe.**» (p.2) [209]

208. Voir plus haut 3.2.2.3

209. "La limite approximative entre le français et le provençal serait formée par une ligne depuis l'embouchure de la Gironde au dessus du Puy-de-Dôme en direction de Grenoble"

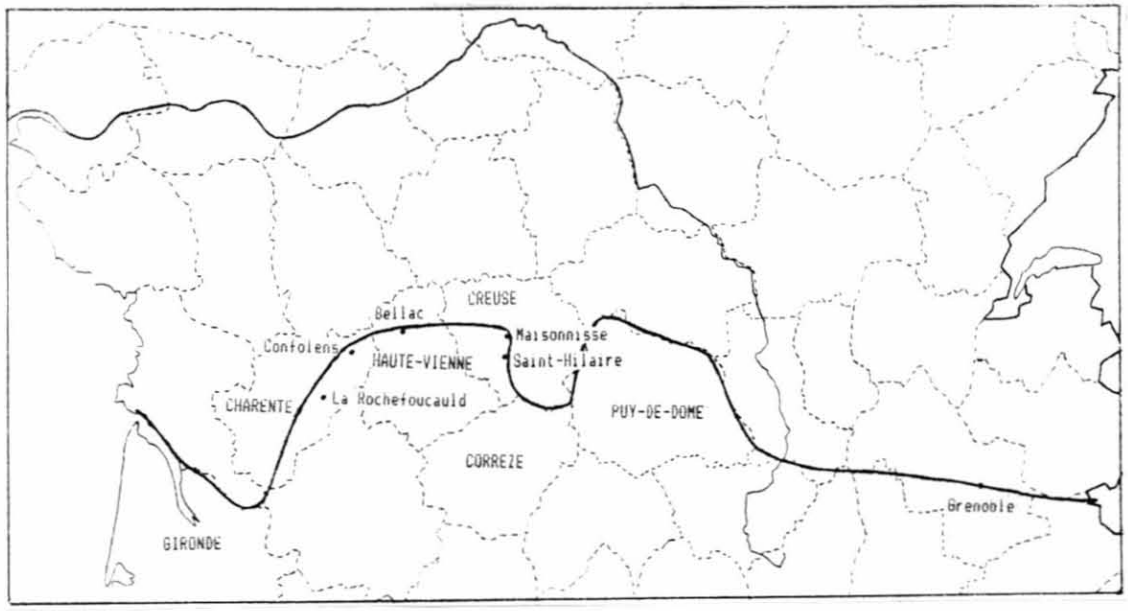

Carte 4.5 : La limite oc-oïl, d'après les indications de Boehmer, 1870

Cette note renvoie donc à un texte plus détaillé :

> **« Die Linie folgt zunachst der Nordgrenze des Dept. Gironde; dann steigt sie etwas von der Südspitze des Dept. Charente nordlich auf und schneidet von dem selben ein westliches Stück ab, die Städte La Rochefoucauld und Confolens berührend. Nunmehr überschreitet sie die Ostgrenze des Dept. Haute-Vienne, erreicht in dem selben bei Bellac die Gartempe und geht an dieser (oder dem Höhen zug ihres rechten Ufers), entlang bis mitten in das Dept. Creuse. Dort wendet sie sich von Maisonnisse südlich nach Saint-Hilaire, wo sie den Thorion trifft, an dem sie bis zur Quelle aufsteigt. Sie folgt dann der Nordgrenze von Dept. Correze, folgt in nördlichen Bogen den Grenzen des Dept. Puy de Dôme, und geht von dessen Südostspitze ostwarts an die französische Grenze.** Vgl. E. Ruben.» (p.32) [210]

Boehmer corrige le tracé de Ruben, mais celui-ci n'en reste pas moins sinueux et il conserve toujours l'erreur d'interprétation pour le département de la Creuse [211]

210. "La ligne suit d'abord la limite nord du dpt de la Gir., ensuite elle monte de la pointe sud du dpt de la Char., un peu vers le nord et en coupe la partie ouest [?], touchant les villes de La Rochefoucauld et de Confolens. Elle franchit la limite ouest du dpt de la Hte-Vienne, atteint Bellac et suit la Gartempe (ou sur les hauteurs de sa rive droite), jusqu'au milieu du dpt de la Creuse. Là, elle tourne au sud de Maisonnisse vers St-Hilaire où elle remonte le Thorion jusqu'à sa source. Elle suit ensuite la limite nord du dpt de la Corrèze et forme un coude pour suivre plus au nord la limite du dpt du Puy-de-Dôme et va de la pointe sud-est de celui-ci vers la frontière orientale de la France"

211. On trouve encore un écho de ce travail chez un autre philologue allemand : Winkler C. : *Über die Patois der Langue d'Oil*. Inaugural Dissertation des Philosophischen Facultät. Halle, 1871, p.7, citant aussi Brachet .

4.2.2.4 Caudéran

Lors de la séance du 4 mai 1870, le secrétaire de la Société des langues romanes donne lecture d'un travail, resté inédit, de Caudéran.

Hippolyte Caudéran, originaire de Bordeaux, est un de ces érudits locaux "touche-à-tout" [212], auteur de travaux philologiques et toponymiques [213]. C'est un émule de Granier de Cassagnac avec lequel il est lié, à cette époque, par le projet de poursuivre l'enquête des Coquebert de Montbret, en utilisant toujours comme support les traductions de la *Parabole de l'Enfant prodigue*. L'entreprise qui était subventionnée par le Ministère de l'Instruction Publique, n'aboutit cependant pas [214].

La limite qu'il propose ici est basée sur une combinaison de villes et de rivières :

« [La ligne de démarcation] **part de l'embouchure de la Gironde, remonte ce fleuve jusqu'à Blaye (oil), s'en écarte pour contourner le Libournais (oc), coupe l'Isle, la Dordogne et pousse jusqu'à la Garonne entre la Réole (oil) et Marmande (oc); franchit de nouveau ces rivières en sens inverse, coupe la Dronne, passe entre Angoulême (oil) et Nontron (oc); traverse la Vienne entre Confolens (oil) et Rochechouart (oc), atteint la Gartempe vers Bellac, coupe la Creuse aux environs de Guéret, gagne la source de l'Indre et de l'Arnon, contourne Boussac (oc), coupe le Cher au sud de Montluçon, l'Allier entre Moulins (oil) et Clermont (oc), descend au sud de Saint-Etienne (oil) en traversant par le milieu la région entre les deux fleuves de la Loire et de l'Allier; coupe le Rhône à Saint-Rambert, l'Isère entre Chambéry (oil) et Grenoble (oc), pour franchir les Alpes au Pas de Suze et de là, se diriger vers Turin, en laissant Fenestrelle et Pignerol à la langue d'oc.**
En un mot, cette ligne va de l'embouchure de la Gironde au Pas de Suze en contournant les hauts plateaux du Limousin et de l'Auvergne.» (*B.S.L.R*, pp.44-45)

Cette tentative pourrait paraître novatrice et intéressante si la superposition de son trajet avec celui de Berghaus ne révélait pas comme un certain "emprunt" ! Caudéran lit tout simplement la carte de Berghaus.

---

212. Il a participé, entre autre, à l'élaboration d'une pâte dentifrice !

213. *Dialecte bordelais. Essai grammatical*. Paris, Aubry, 1861 et "Origine des noms de lieux en -ac et en -an", *Congrès scientifique de France, Bordeaux, 1861*. Paris, 1863. t.IV, pp.699-732.

214. Cf. Archives Nationales, dossier F^{17} 3291.

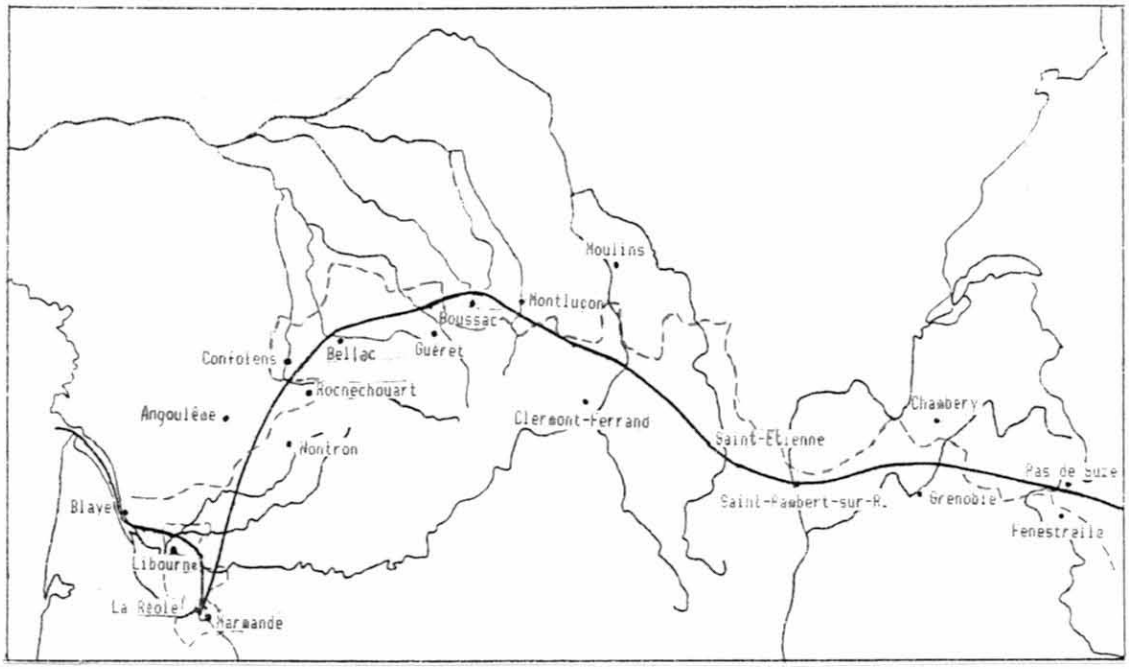

- - - : Berghaus, 1847

Carte 4.6 : La limite oc-oïl, d'après les indications de Caudéran, 1870, comparée au tracé de Berghaus, 1847

4.2.2.5 Hovelacque, une lecture de Caudéran

En 1876, pour la première édition de la *Linguistique* [215], Hovelacque [216] "emprunte" à la délimitation de Caudéran et peut-être à celle de Boucoiran.

> « La limite actuelle des patois provençaux et français n'est pas très exactement fixée. Les derniers renseignements qui nous sont parvenus donnent comme **frontière extrême de la langue d'oïl, du côté de l'ouest, Blaye, Angoulême, Confolens, Montluçon, Saint-Etienne; au sud de cette région commencerait la langue d'oc, dont les localités importantes situées le plus au nord seraient Libourne, Ribérac, Bellac, Nontron, Rochechouart, Clermont. Vers l'est la frontière est assez difficile à déterminer : elle paraît rejoindre les Alpes un peu au dessus de Grenoble.**» (p.268)

215. Paris, Reinwald et Cie, 1876.

216. Voir plus loin pour une présentation plus en détail de ses travaux.

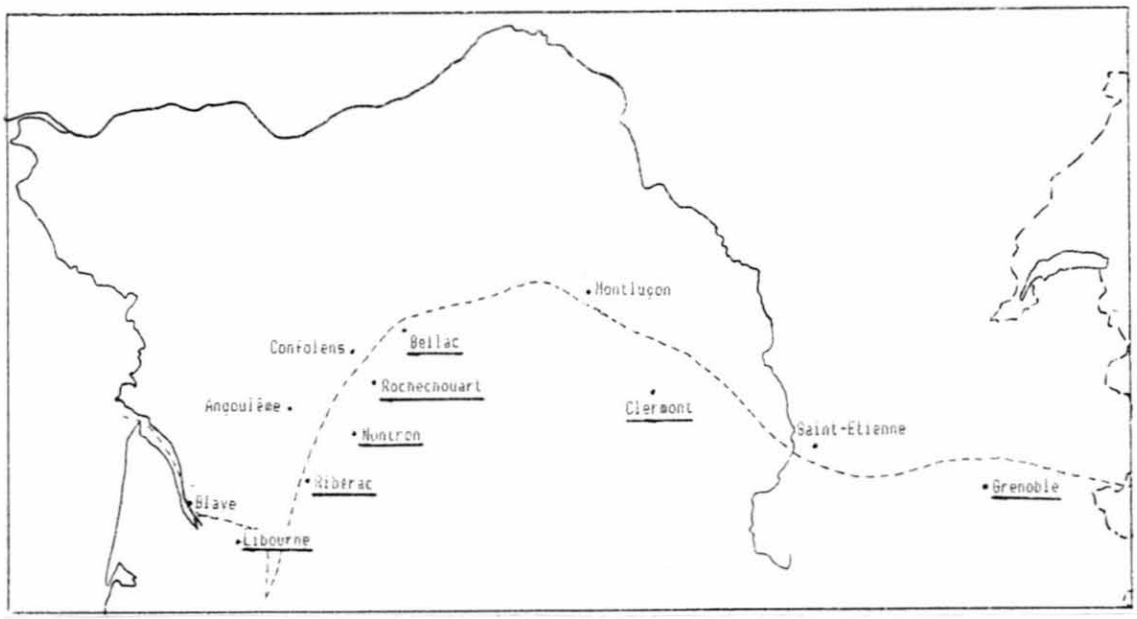

- - - : Caudéran

Carte 4.7 : La limite oc-oïl, d'après les indications d'Hovelacque, 1876, comparée au tracé de Caudéran, 1870

La délimitation d'Hovelacque est d'un style nouveau puisqu'il ne trace pas de limite, mais énumère des villes frontières entre lesquelles le tracé est supposé passer. Hovelacque saura à l'occasion profiter des travaux de Tourtoulon pour mettre à jour sa délimitation pour chaque nouvelle édition de son ouvrage.

4.2.2.6 Granier de Cassagnac, une nouvelle tentative

Malgré l'échec du projet avec Caudéran, Granier de Cassagnac essaiera par tous les moyens de mettre en oeuvre ses idées : en 1876, il soumet au Comité des Travaux Historiques un projet de carte philologique de la France prenant pour base cette même enquête de l'Empire.

Celle-ci est refusée par les rapporteurs (Marty-Laveaux, Meyer et Wey), qui, prenant à témoin le rapport que venaient de publier Tourtoulon et Bringuier, renvoient la question en attendant «une solution plus sérieuse et véritablement définitive» [217].

217. *Revue des Sociétés Savantes*, 1876 $_2$, p.335 et 1877 $_1$, pp.161-162.

A l'évidence, le manque de réalisme des travaux de Granier de Cassagnac ne pouvait pas lui attirer la bienveillance de ses pairs, la plupart de ses oeuvres vont à contre-courant des principes philologiques admis. Déjà en 1859, il s'était fait remarquer par ses opinions sur la question de l'origine des langues romanes et voici qu'en 1872, il fait renaître la polémique avec la parution d'un ouvrage de la même veine :

GRANIER de CASSAGNAC A. : *Histoire des origines de la langue française.* Paris, Firmin-Didot,1872

Granier de Cassagnac livre ici le fruit de quelque trente années de travail [218] et développe dans cet ouvrage ce qui n'était que des prémices en 1859.

La thèse de l'origine celtique de la langue française est démontrée de façon magistrale à l'aide de nombreux textes, renversant tous les principes émis par les savants et autres Littré [219]. Au passage, il s'en prend à l'Abbé de Sauvages qui n'en demandait pas tant et qui surtout n'a rien affirmé de ce que Granier de Cassagnac lui prête :

> « L'Abbé de Sauvage [···] veut encore que la Loire soit la ligne séparative [des deux] familles de dialectes ··· [Cette indication] est tout à fait gratuite.
>
> ---
>
> La démarcation, quoique précise sur le terrain, ne saurait être rendue par un tracé rectiligne. Toutefois, **un trait qui, partant du Mont-Rosa, courant du sud au nord jusqu'à Fribourg, et qui, tournant alors de l'est à l'ouest, passerait à Lons-le-Saulnier, à Bourg, à Riom, à Guéret, à Confolens, à La Valette, à Ribérac, pour aboutir à Bordeaux, séparerait assez exactement les deux familles de langues** [···].
>
> ---
>
> La ligne de démarcation, fort étrangère au cours de la Loire, coupe donc, à peu de chose près, la France en deux parties égales.» (pp.218-219)

Voir carte page suivante.

On peut simplement remarquer au sujet de cette limite qu'une superposition de son tracé avec celui issu de la carte de Fuchs, 1849 montre une certaine ressemblance.

---

218. C'est lui qui le dit.

219. Pardon, lettrés!

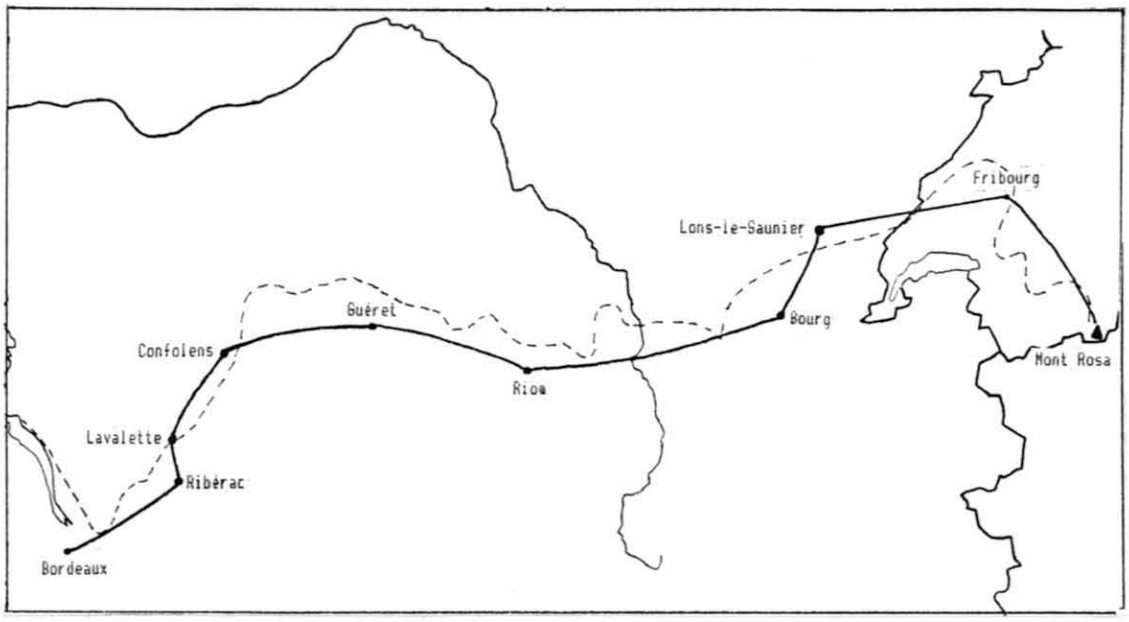

- - - : Fuchs, 1849

Carte 4.8 : La limite oc-oïl, d'après les indications de Granier de Cassagnac, 1872, comparée au tracé de Fuchs, 1849

La citation précédente donne le ton qui, sans conteste, est à la provocation; stigmatisant tour à tour Raynouard, Roquefort et Leroux de Lincy, il s'en prend même et surtout à Littré et à sa théorie basée sur l'influence du climat :

> « Une ligne allant de l'est à l'ouest coupe en deux parties à peu près égales l'arrondissement de Confolens, et dans cet arrondissement le canton de La Valette [220]. A droite on parle les dialectes d'oil; à gauche les dialectes d'oc.
> Pourquoi ? — c'est le climat !.» (p.227)

Les réactions ne vont pas manquer, elles seront naturellement défavorables du côté de Paris et de Couture, ou au contraire sympathisante du côté de Boucherie.

220. Lavalette ne se trouve pas dans l'arrondissement de Confolens.

Paris donne un long compte-rendu dans la *Revue Critique d'Histoire et de Littérature* (1873 $_1$, pp.289-301) où il combat point par point les arguments avancés par Granier de Cassagnac. Couture, de son côté, lui consacre un article entier dans la *Revue de Gascogne* (1873, pp.518-527), renvoyant ses lecteurs aux travaux plus sérieux de Paris et Meyer, il regrette que des savants tels que Boucherie puisse professer ouvertement les mêmes théories.

En effet, ce dernier donne une critique très favorable de ce travail dans la *R.L.R.* (t.IV, 1873, pp.348-350), faisant elle-même l'objet d'une réplique de la part de Meyer dans la *Romania* :

> « M. Boucherie accepte les théories émises dans cet étrange ouvrage et trouve que le «livre de M. Granier de Cassagnac fait honneur à sa perspicacité et à son bon sens ». Cet éloge ne me surprend pas autant qu'on pourrait croire [···]. [Mais] il ne saurait du reste être question de discuter M. Granier de Cassagnac dans la *Romania* et nous ne pouvons que renvoyer les personnes qui désireraient être édifiées sur sa perspicacité et à son bon sens à l'article publié par G. Paris.»(t.II, 1873, pp.269-270) [221].

4.2.3 Deux grandes figures de la Société des langues romanes

Avant de poursuivre le fil chronologique des évènements, il nous faut revenir sur deux des plus importantes figures de la Société des langues romanes grâce à laquelle d'ailleurs ces hommes se sont trouvés projetés sur les devants de la scène scientifique et philologique. Nous allons évoquer brièvement leurs itinéraires, qui sont importants pour l'histoire que nous essayons de tracer, néanmoins nous ne retiendrons de leur carrière que les faits qui nous intéressent.

---

221. Ce genre de procédé se multipliera au fur et à mesure que le fossé s'élargira entre les collaborateurs des deux "sphères". La fréquence et le système de parution différents des revues leur permettront souvent de se répondre très rapidement.
En outre, malgré tous les articles dénonçant les théories de Granier de Cassagnac, l'année suivante, paraît un ouvrage similaire, annoncé ainsi par la *R.L.R.* : " Sous le titre, *La vérité sur la langue d'O* [sic], notre confrère, M. P. Barbe, vient de faire paraître un livre qui nous semble destiné à soulever des polémiques semblables à celles qui ont accueilli [l'ouvrage] de M. Granier de Cassagnac." (t.IV, 1873, p.716)

4.2.3.1 Anatole Boucherie

Anatole Boucherie, né en 1831 à Challignac en Charente, est professeur de grammaire dans la région Ouest avant d'être nommé à Montpellier en 1864. Très tôt, il s'intéresse aux études de philologie et il fait paraître en 1865 un premier ouvrage, *Patois de la Saintonge, curiosités étymologiques et grammaticales* [222].

Certaines des positions qu'il défendra par la suite au sein de la Société des langues romanes s'y trouvent déjà : il discute notamment de la théorie de la fusion entre les dialectes qu'il combat vigoureusement de par son expérience de locuteur saintongeais :

> « [Le patois saintongeais] n'est séparé des patois voisins par aucune barrière naturelle. Ne semble-t-il pas dès lors que notre patois, serré de si près et comme bloqué par la langue d'oc, aurait dû s'altérer profondément et former entre elle et la langue d'oil une transition semblable à celle que représente le climat de la Saintonge entre les froids du Nord et les chaleurs du Midi ?. Il n'en n'est rien pourtant.» (p.7)

En 1873, Boucherie fait paraître un mémoire, *Dialecte poitevin au XIIIème siècle* [223], déjà rédigé depuis 1867 et précédé d'un rapport faussement attribué à Meyer et de sa réponse [224].

En introduction, il aborde le problème de la limite oc-oïl et compare la situation du Moyen-Age à celle qui lui est contemporaine :

> « ··· le dialecte poitevin était représenté par Angoulême et Charroux. Ces localités placées toutes deux sur la limite qui séparait autrefois la langue d'oil et la langue d'oc, et qui sépare encore aujourd'hui les patois issus de ces deux langues, avaient chacune ce qu'on peut appeler un sous-dialecte. Ces sous-dialectes se ressentent du voisinage de la langue méridionale. Cependant on ne peut pas dire qu'il y ait eu mélange : **les langues vraiment intermédiaires n'existent pas.**
> On est généralement tenté de croire qu'il n'y a pas de séparation brusque entre les différents langages, et qu'ils doivent se fondre les uns dans les autres par des dégradations presque insensibles, surtout quand il n'y a pas d'obstacles naturels entre ceux qui les parlent. Si cette théorie, très simple en apparence, était fondée, les provinces du sud-ouest, où le sol est peu accidenté, les cours d'eau peu considérables, où rien n'arrête et

---

222. Angoulême, 1865.

223. Paris, Pedone-Lauriel.

224. En fait ce rapport émanait de Hippeau. Cf. *R.L.R.*, t.IV, 1874, p.614 : « Le rapporteur était M. Hippeau et c'est à lui qu'appartient la responsabilité du passage où il est question de la délimitation de la langue d'oc de la langue d'oil, passage qui contient des assertions erronnées que j'ai dû signaler et combattre.».

> n'a jamais arrêté les communications, qui de plus se trouvent sur la limite de la langue d'oil et de la langue d'oc, devraient nous montrer des populations parlant un langage mixte et former une zone intermédiaire où les deux langues, se mélangeant à dose égale, seraient fondues en une seule. Or, il n'en est rien : les deux langues, celle du Nord et celle du Sud, sont restées parfaitement distinctes.» (pp.XIV-XV)

C'est le point contesté par le rapporteur, qui voit dans le poitevin «···un dialecte d'autant plus curieux à étudier qu'on peut le considérer comme le point de jonction entre les deux langues···» (p.II)

4.2.3.2 Camille Chabaneau

Boucherie trouva en Camille Chabaneau en quelque sorte un reflet : ce dernier est né lui aussi en 1831 à Nontron en Dordogne (situé à une cinquantaine de kilomètres du village natal de Boucherie) et c'est aussi un autodidacte en matière d'études philologiques. Employé des Postes, Chabaneau découvre, vers 1850, les travaux de Raynouard et la philologie. Cette vocation, encouragée par Boucherie, l'amène à entrer, dès sa fondation, au sein de la Société des langues romanes dont il devient un des membres correspondants, au même titre que Paris ou Meyer.

A partir de 1871, Chabaneau fait paraître sa *Grammaire limousine* dans la *R.L.R.* (t.II à VIII, 1871 à 1875), avant de la publier à part [225]; l'accueil est unanime et bienveillant dans le monde scientifique.

Cette grammaire a largement contibué à faire sa renommée et elle restera pour longtemps un modèle du genre. Cependant, malgré son titre, elle reste spécifique de la région de Nontron, et l'auteur s'y révèle prudent quant au cadre de son étude :

> [1871] « Le dialecte limousin est parlé dans la plus grande partie des dept. de la Haute-Vienne, de la Corrèze, de la Dordogne, et à peu près dans le tiers de la Creuse et le quart de la Charente. Je n'essaye pas d'en marquer plus précisemment les limites géographiques, parce que je crains de ne pouvoir le faire avec l'exactitude nécessaire. [Je tâcherai pourtant, dans un appendice, de donner sur ce point des

225. Paris, Maisonneuve, 1876.

indications moins vagues [226]. Je note seulement qu'il est borné au midi par les dialectes de la Gascogne et du Quercy, qu'il confine à l'est avec celui de l'Auvergne, et **qu'il va se perdre au nord et à l'ouest, dans les patois de langue d'oil, berrichon, poitevin, saintongeais**.» (*R.L.R.*, t.II, 1871, p.167)

226. Ce qui ne sera pas fait à notre connaissance.

4.3 Bilan des délimitations 1860-1876 [1890]

Légende voir tableau 2.1, p.130.

Tableau 4.1 : Bilan des délimitations 1860-1876 [1890]

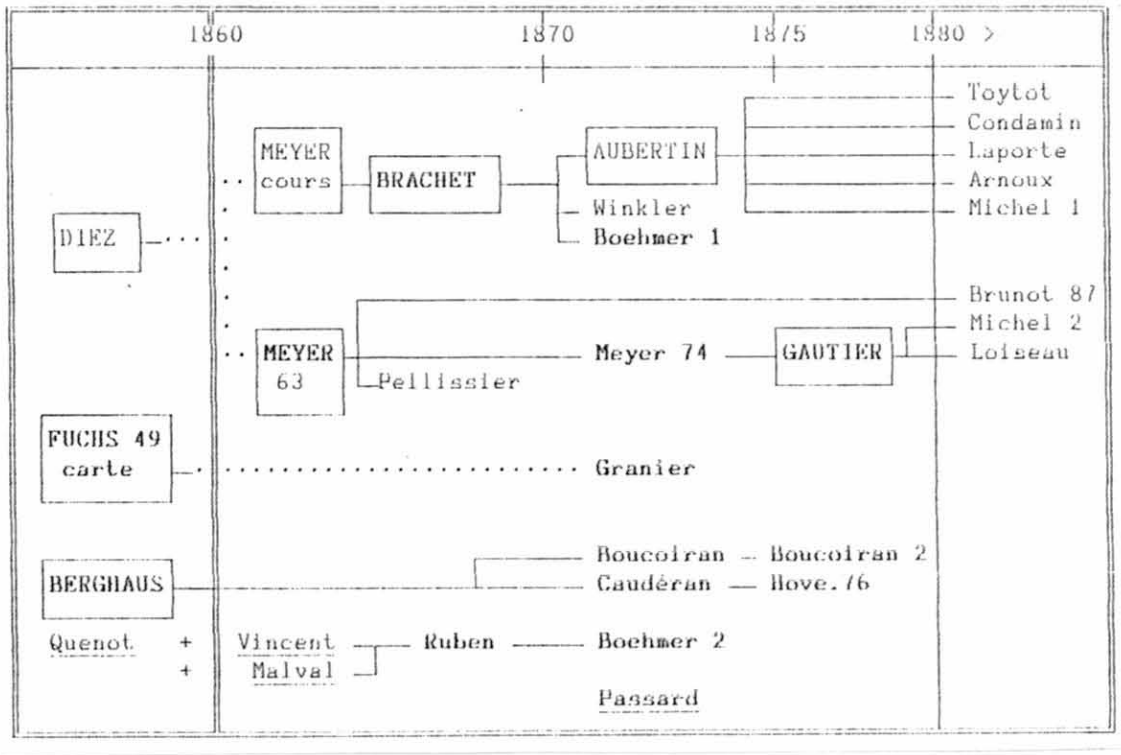

Chapitre 5

Premier bilan général sur un siècle de délimitations

Bien que nous ayons déjà, au cours de ces deux premières parties, réalisé un essai de classement des diverses délimitations, une analyse globale de l'ensemble permettra de rendre compte d'un certain nombre de phénomènes forcément atomisés par l'énumération.

Les tableaux insérés en fin des chapitres 2 et 4 permettaient déjà de dégager les principales filiations de cette cinquantaine de délimitations, parmi lesquelles plus de trente sont différentes à un élément près.

Nous allons essayer d'étudier ces délimitations et d'en dégager la structure au travers de leurs différentes composantes, nous nous attacherons d'abord à leur vocabulaire, puis aux repères.

Avant tout, il ne faut pas oublier leur rare caractéristique commune : aucun critère de base n'est cité, exception faite chez Cardin et Meyer, 1874.

5.1 Les délimitations, nature et structure

5.1.1 Le vocabulaire autour des délimitations

5.1.1.1 Les substantifs, nature des délimitations

Comme on le voit sur le tableau suivant, les termes qui désignent la limite sont présents depuis l'Enquête de l'Empire et pour la majorité des auteurs, il s'agit d'une ligne menée entre plusieurs repères, le plus souvent évoquant un tracé sur une carte imaginaire, voire même chimérique, si l'on pense aux difficultés rencontrées pour représenter certains énoncés (Cf. Pierquin de Gembloux). Seul Granier de Cassagnac emploie le mot trait, accentuant l'effet de visualisation cartographique ou ··· désirant plus simplement se démarquer ?

Cette ligne peut prendre un caractère plus absolu avec les termes démarcation et séparation/qui sépare.

On trouve aussi un ensemble d'auteurs reprenant le terme limites dont on remarquera qu'ils se situent surtout dans la première moitié du XIX^{e} siècle.

Enfin les mots bande, zone et limite de fusion peuvent laisser croire à l'existence d'une zone mixte, ainsi que le procédé de Fallot, repris par Burguy, par lequel un dialecte se fond au travers d'une province (Cf. aussi Schnakenburg).

Tableau 5.1 : Les substantifs[227]

	<1830	1839	1845	1850	1865	1870	1875
Bande	Sauvages Coqb.enq.	Coqb. 31					
Zone	Sauvages				Favre 67 Chantel.		
Limite de fusion						Boucoir.	Boucoir.
les limites	Sauvages La Rével. Coqb. 12 Diez 26 Champ.Fig	Coqb. 31 La Font.	Fallot	Sourdeval	Malval Favre 67		
LIGNE	Coqb.enq. Coqb. 12 Diez 26 Champ.Fig	DIEZ 36 Cardin Bottin	Fuchs 40 Mandet Pott Ampère	Dufaur Sourdeval Argenson	Vincent Meyer 63	Brachet	Boucoir. Boehmer Bartsch Meyer 74	Aubertin Gautier Demattio Toytot Arnoux Brunot
Ligne de démarcation	Coqb.enq.	Coqb. 31	Tailliar Schnakb. Pierquin		Chevallet Couture	Ruben	Boucoir. Caudéran Granier Diez 74	Condamin Michel Laporte
ligne/lim de séparation	Coqb.enq. Coqb. 12	Diez 36	du Mège Michon	Dufaur	Vincent l.séparative		Boucoir. Granier (id)	
Limite				Fuchs 49				

Liste des abréviations employées :

Coqb.enq : Coquebert de Montbret, enquête de l'empire, correspondance
Coqb.12 : Coquebert de Montbret, 1812
Coqb.31 : Coquebert de Montbret, 1831
Chantel. : Chantelauze
Boucoir. : Boucoiran
La Revel.: La Révellière-Lépeaux
Champ.Fig. : Champollion-Figeac
La Font. : La Fontenelle de Vaudoré
Schnakb. : Schnakenburg
Granier : Granier de Cassagnac

5.1.1.2 Attributs et épithètes, leur forme et leur statut

Lorsqu'un adjectif accompagne l'un des substantifs précédents, celui-ci donne des indications soit sur la forme, soit sur le statut de la dite limite.

227. Tout au long de cette analyse, nous avons conservé les conventions adoptées pour les tableaux : un nom en minuscule désignant que seul cet auteur et sa délimitation sont indiqués, un nom en majuscule désignant toute "la famille".

Dans le premier cas, il s'agit d'indication joignant la cartographie : soit, la limite est presque droite (Couture), droite, dès lors qu'elle est tirée entre deux points (DIEZ,1826, BRACHET) ou "rectiligne" quand elle est assimilée à un degré de parallèle (Pott, Mandet). Aspect que lui dénie Granier de Cassagnac qui prend soin de préciser que sa «démarcation ne saurait être rendue par un tracé rectiligne». Enfin c'est la même image qui est évoquée lorsque la limite est comparée à la corde d'un arc (celui formé par la Loire en l'occurrence) (Ampère).

A l'opposé, le même instrument peut être utilisé pour sa partie courbée (Boucoiran), l'image est par ailleurs d'autant plus intéressante qu'elle réapparaîtra au moment de la naissance du mot *Croissant*.

Le phénomène va encore plus loin quand la limite décrit un circuit considérable (d'Argenson) et il est poussé à son paroxysme, lorsqu'elle circonscrit un véritable cercle (Pierquin de Gembloux) qui nous a laissée perplexe, quant à son interprétation géographique.

Ce sont d'ailleurs ces deux mêmes auteurs qui affichent le statut de leurs limites, l'imposant, respectivement, comme vraie et véritable, ainsi que Ruben.

Enfin chez Meyer, 1874, elle est qualifiée de fictive, montrant bien là qu'il s'agit d'une concession aux habitudes, tout comme Boucoiran qui la qualifie d'idéale.

Quant au vocabulaire utilisé pour décrire le parcours de cette délimitation, il est très varié : de son point de départ à celui de l'arrivée, la limite effectue le plus souvent une traversée mouvementée : elle entre, traverse, coupe ou longe un certain nombre de provinces ou de départements en s'accompagnant de changements de direction, puisqu'elle remonte ou descend, tourne, oblique et peut même pousser une pointe ou franchir des obstacles. Mais tout est bien qui finit bien, puisqu'elle finit par embrasser ··· une province.

5.1.1.3 La structure

Nous n'avons pu dégager véritablement des schémas de structure : les délimitations s'énoncent toutes, à peu près, comme une énumération de points à relier dont le nombre peut être très variable, comme nous le verrons plus loin. Seules exceptions, quelques délimitations sont d'un type un peu particulier, en ce sens que l'énoncé s'effectue en deux temps : on annonce d'abord le point de départ et celui d'arrivée, puis les repères sont énumérés : «La limite va de A à E, en passant par B, C, D.». Ce type "récurrent" se retrouve chez des auteurs comme Cardin, Pierquin de Gembloux, de Sourdeval, d'Argenson, Dufaur (les trois participants au congrès scientifique de 1847), Boucoiran et ··· Meyer, 1863.

Enfin, il faut ajouter deux mots sur le modèle d'Hovelacque, 1876, qui ne trace pas de limite, mais cite les villes-frontières pour les deux langues, ce qui laisse toute latitude quant à l'interprétation géographique de la dite limite.

5.1.1.4 Le sens du mouvement

La direction générale des délimitations est une description des repères allant d'ouest en est [228], mais certaines d'entre elles empruntent le sens inverse, ce sont celles de Sauvages (DIEZ), d'Ampère, de Dufaur et de Granier de Cassagnac. On peut croire chez ce dernier à un besoin de se démarquer par rapport à ses prédécesseurs, mais l'explication ne vaut guère chez les autres.

5.1.2 Les images autour de la limite

Lorsque la limite n'est pas une ligne, elle suscite chez les auteurs adeptes de la "théorie de la fusion", des images qui se rangent autour de trois concepts différents :

228. Nous n'avons pas trouvé d'autres explications que celle de la convention géographique.

Les eaux mêlées :

L'image de deux rivières mêlant leurs eaux revient à deux reprises, chez des auteurs dont nous sommes assurée qu'aucun lien ne les unit, il s'agit de Chantelauze et du sous-préfet de Blaye, particulièrement bien placé, il est vrai, pour ce genre d'évocation.

La lumière :

Ce concept de deux "foyers" opposés dont les rayons lumineux se confondraient à leur point de rencontre apparaît chez Mandet et Tixier.

Les couleurs :

C'est la métaphore qui revient le plus souvent, accompagnée de son corollaire que sont les nuances [229]. Mais alors que ses prédécesseurs évoquaient la dégradation des couleurs du spectre solaire (couleurs primitives, Monnier; prisme, Ruben), Meyer en 1874 fait appel au tableau somme toute très ··· impressioniste.

5.2 Les repères

5.2.1 Le nombre

Le nombre de repères utilisés dans une délimitation peut varier d'un minimum de 1, si l'on tient compte du degré de parallèle employé chez Pott, à 38 chez Caudéran, voire plus de 60 pour la carte de Berghaus (et encore en ne comptabilisant que les villes les plus près de la limite tracée).

229. Voir annexe Image.

Le tableau suivant montre qu'à l'aide de ce critère la "hiérarchie" est relativement bien respectée : à partir de la moyenne de 9 repères (en exceptant les cartes), les délimitations présentant le moins de repères sont le fait des "scientifiques allemands et parisiens" et sont énoncées pour la période ancienne et inversement, celles présentant le plus de repères sont le fait des "non-scientifiques" (érudits locaux et collaborateurs de la Société des langues romanes) et sont énoncées pour la période contemporaine.

Tableau 5.2 : Nombre de repères par délimitation

	1830	1839	1845	1850	1865	1870	1875
1		Pott 2					
2	DIEZ, 26				BRACHET		
3	CHAMP.FIG				Favre	Boehmer 1	
4		Taillïar				Bartsch	
5		Fuchs 40					
6	Sauvages	DIEZ, 36		MEYER, 63		Meyer, 74	
7		Pierquin	Argenson	Burguy			
8		Fallot			Chantel.		
9		Cardin	Sourdeval Dufaur				
10						Granier	Gautier
11				de Baeker			
12	Coqb. 12						
13					Ruben		Hovel.
14		COQB. 31				Boehmer 2	
18						Boucoiran	
19							Boucoiran
21			Fuchs carte				
23			Fuchs 49				
38						Caudéran	
60			Berghaus				

5.2.2 Les composantes

Les repères, tous de nature géographiques, se partagent en quatre sortes bien distinctes : - les provinces et leurs frontières
- les départements
- les villes
- les éléments du relief physique

5.2.2.1 Les provinces

C'est la catégorie de repères la plus anciennement utilisé, mais aussi la plus floue, même si certains auteurs prennent la peine de préciser qu'ils recourent aux frontières. En fait, rien ne nous a paru plus ambigu que ce concept dont on ne sait quelle réalité il recouvre dans l'esprit de ceux qui les emploient. Sont-ce les circonscriptions militaires ou fiscales telles qu'on les entendait sous l'ancien régime, définition qui fonctionne bien pour l'Abbé de Sauvages, ou les régions au sens ethnographique du terme ?

Quoiqu'il en soit, les démarcations basées sur les provinces ou leurs confins sont celles des romanistes allemands, qui avec Diez empruntent le tracé de l'Abbé de Sauvages, ainsi que les rares philologues français qui ont voulu les suivre (Fallot, Burguy). Fallot entraîne aussi dans son sillage deux des intervenants du Congrès scientifique de 1847, d'Argenson et de Sourdeval. Enfin on retrouve Chantelauze.

Tableau 5.3 : Les provinces citées dans les délimitations

	Sauv	Diez	Fall	Fuch40	Srdv	Argn	Fuch49	Burg	Chant.	Barts
Saintonge	******	******					******		******	
Guyenne				******			******			
Angoumois			******		******		******	******	******	
Périgord						******			******	******
Limousin	******	******	******	******		******	******	******		******
Marche			******		******	******	******			
Bourbonn.			******		******				******	
Auvergne	******	******	******	******	******	******	******	******	******	******
Languedoc			******							
Forez									******	
Lyonnais	******	******	******	******	******		******	******	******	
Beaujolais									******	
Bourgogne							******			
Bresse					******		******		******	
Franche-C.							******			
Dauphiné	******	******	******	******						******

Sauv : Abbé de Sauvages, 1756
Diez, 1836, 1856, 1874
Fall : Fallot
Fuch40 : Fuchs, 1840
Srdv : Sourdeval
Argn : d'Argenson
Fuch49 : Fuchs, 1849
Burg : Burguy
Chant : Chantelauze
Barts : Bartsch

Enfin, ici et là, parmi les autres délimitations, on note l'apparition d'autres provinces, telles que le Berry chez Cardin, encore l'Auvergne chez Tailliar et Ruben, ou de la Suisse romande chez Pierquin de Gembloux. Cette dernière est précédée de la Savoie chez Coquebert de Montbret, 1831, qui n'ayant pu mener à bien ses investigations pour cette partie de la France, emploie ces deux entités, laissant ainsi la fin de son tracé dans une certaine imprécision.

5.2.2.2 Les départements

Les départements utilisés sont également au nombre de 16 et appartiennent pour la plupart à deux types de délimitations : celles des COQUEBERT de MONTBRET et celle de Dufaur de Montfort.

Accessoirement, les limites de certains départements sont employéesdans les "délimitations-fleuves".

5.2.2.3 Les villes

C'est évidemment ce qu'il y a de plus précis comme repère et elles sont au nombre de 58 pour une quinzaine de délimitations et les cartes de Berghaus et Fuchs, si l'on ne tient compte que des villes les plus proches de la ligne tracée.

Une quarantaine d'entre elles sont utilisées dans au moins deux délimitations différentes et parmi ces dernières, certaines constituent, en quelque sorte, un passage obligé dès lors qu'elles sont fréquemment citées.

Voir le tableau suivant.

Tableau 5.4 : Les villes les plus citées dans les délimitations avant 1876 (Première partie)

	Coquebert	Cardin	Pierquin de G.	Sourdeval	Dufaur de M.	Berghaus	Fuchs carte	Fuchs 1849	Burguy	Meyer 1863	Brachet	Meyer 1874	Gautier	Ruben	Boehmer	Boucotran	Cauderan	Novelacque	Granier de C.
Confolens		*				*	*	*						*	*	*	*	*	*
Grenoble						*	*			*	*	*	*		*		*	*	
Blaye	*			*		*	*									*	*	*	
Bellac						*								*	*	*	*	*	
Angoulême			*			*	*						*				*	*	
Clermont-Fer.						*	*			*			*				*	*	
Guéret			*			*	*									*	*		*
Limoges						*	*			*		*	*						
Lavalette							*	*						*					*
Libourne						*	*										*	*	
Lyon			*		*	*	*												
Montluçon						*										*	*	*	
Nontron						*										*	*	*	
Ribérac						*										*		*	*
Bordeaux			*			*	*												*
Riom						*	*					*							*
St-Etienne						*	*										*	*	
Lons-le-S.						*	*		*										*
Vienne						*	*					*	*						

Tableau 5.5 : Les villes les plus citées dans les délimitations avant 1876 (Deuxième partie)

	Coquebert	Cardin	Pierrquin de G	Sourdeval	Dufaur de M.	Berghaus	Fuchs carte	Fuchs 1849	Burguy	Meyer 1863	Brachet	Meyer 1874	Gautier	Ruben	Boelaert	Bouceiran	Candéran	Hovelacque	Granier de C.
Chabanais							*	*								*			
Boussac						*										*	*		
Bourg-en-Br.						*	*												*
Mâcon						*	*		*										
Marmande						*	*										*		
Moulins						*	*										*		
La Réole						*	*										*		
Rochechouart						*											*	*	
Turin						*	*										*		
La Rochelle					*						*								
Lapalisse					*											*			
Trévoux					*											*			
Villefranche					*											*			
Fenestrelle					*												*		
Chambéry					*												*		
Montbrison					*								*						
St-Jean-de-M.					*								*						
Tournon					*					*									
Pignerol						*											*		

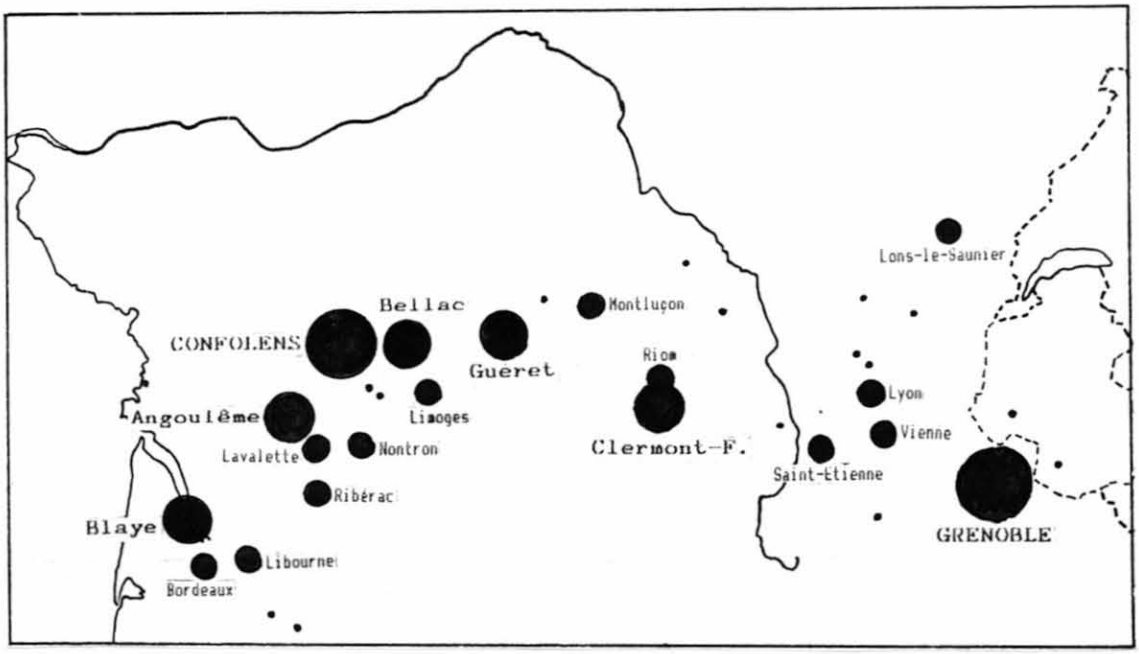

Carte 5.1 : Les villes les plus citées dans les délimitations avant 1876

Le classement des villes, ainsi que la carte 5.1 montrent leur prépondérance pour la partie ouest et la lacune pour la partie est, reflet de limites relativement cohérentes pour la partie occidentale et des difficultés rencontrées au niveau des parlers franco-provençaux.

Ce tableau renforce aussi nettement un certain nombre de nos hypothèses de filiation : Caudéran - Berghaus et Hovelacque - Caudéran apparaissent maintenant comme très évidentes.

Cependant, il révèle aussi d'autres liens, plus ténus sans doute, mais qui apportent des éclairages nouveaux : il semblerait que les cartes de Berghaus et de Fuchs aient eu plus d'influence que ce que nous avions d'abord supposé. Il est vrai que ce seront les seules cartes linguistiques de la France jusqu'en 1888, où elles seront remplacées par celle du *Grundriss* ···

Ainsi il apparaît que d'autres auteurs aient pu être influencés, comme Gautier, dont on connaissait déjà la place à part au sein de la sphère de la *Romania* et dont la délimitation n'était pas entièrement "empruntée" à Meyer, mais en partie à la carte de Berghaus : Montbrison, Saint-Jean-de-Maurienne et le Mont-Cenis y figurent sur la limite.

En fait, même si les tracés sont différents et la carte de Berghaus relativement complète en matière de repères, il ne semble pas que ce soit le hasard qui fasse que tant de ces repères soient communs aux délimitations postérieures. Cette carte était connue — et dénigrée [230]—, elle fait partie des sources et son tracé appartient de ce fait à la représentation mentale que les philologues ont de l'espace linguistique français.

5.2.2.4 De l'utilisation de la géographie physique

Cette catégorie de repères est aussi fréquemment usitée, plus de la moitié des délimitations en comporte au moins un.

Ils se divisent en deux "sous-espèces" : les repères orographiques et les repères hydrographiques.

a) Repères orographiques

Ceux-ci n'ont qu'un seul représentant générique : les Alpes, ce massif étant le terminus ad quem de quelques tracés, dont la série fut inaugurée par Meyer, 1863. Quelques auteurs seront moins approximatifs en précisant un point particulier (Pas de Suze, Caudéran ; Mont Rosa, Granier de Cassagnac ; Mont Thabor, Meyer, 1874 qui figurent tous sur la carte de Berghaus)

Il est révélateur de constater que personne n'évoque le Massif Central, alors que la plupart des délimitations le contournent ostensiblement ! Mais ce n'est peut-être qu'une notion de géographe que les linguistes ignorent.

230. Cf. Tourtoulon, 1876.

b) Repères hydrographiques

Le système hydrographique de la France, ainsi que celui de la Suisse sont plus largement mis à contribution, surtout pour ces voies royales que sont les fleuves.

Si l'on excepte la Loire que nous avons vue, par exception, servir de limite chez Champollion-Figeac et Mandet, d'autres fleuves ou rivières sont utilisés.

En premier lieu, la Gironde, fleuve large, puissant et ··· relativement court, dont le trajet est reconnu unanimement comme frontière entre les parlers français et provençaux pour les dialectes modernes. Il sert très souvent de point de départ (COQUEBERT de MONTBRET, Fuchs 1849, de Sourdeval [visiblement inspiré ici par Coquebert de Montbret], d'Argenson, Boehmer 2 et Caudéran). Il faut décerner à ce dernier une mention spéciale, puisqu'il n'utilise pas moins de 15 fleuves ou rivières dans sa délimitation.

On retrouve encore au palmarès la Sèvre Niortaise et la Charente dont les embouchures font la prédilection de DIEZ, 1826 et de Meyer, 1863. Citons aussi l'Orbe, petite rivière franco-suisse d'une cinquantaine de kilomètres qui nous est désormais connue grâce à Fuchs,1849 et Burguy; et enfin la Dordogne sert de limite chez Tailliar 2.

Quant aux lacs, c'est celui de Genève (ou Léman) qui se trouve être le point d'arrivée des tracés de DIEZ, 1826, Champollion-Figeac, d'Argenson, de Sourdeval et Boucoiran, ce dernier choisissant d'ailleurs un point situé à mi-chemin avec le lac du Bourget.

Ce premier bilan, à mi-parcours, nous amène à constater que, pour constituer la trentaine de délimitations différentes énoncées pendant environ un siècle de travaux philologiques, il aura fallu 16 provinces, autant de départements, autant de fleuves ou de rivières, 2 lacs, quelques monts des Alpes et 58 villes. Ce chiffre passe d'ailleurs à 100 si l'on décompte les villes des cartes de Berghaus et de Fuchs, qui bien qu'elles ne fassent partie d'aucune délimitation textuelle, ont eu une grande influence sur les travaux qui ont suivi.

Tableau 5.6 : Les composantes des délimitations avant 1876

	<1830	1839	1845	1860	1865	1870
Provinces	Sauvages	COQB,31 DIEZ,36 Cardin	Tailliar2 Fallot Fuchs,40	Argenson Sourdeval Fuchs,49 Burguy		Chantel.	Bartsch
Départ.	Coqb,12	COQB,31 Cardin		Dufaur		Ruben	
Repères physiques	Coqb,12 CHAMP.FIG DIEZ,26	COQB,31 Cardin Mandet	Tailliar2	Argenson Sourdeval Fuchs,49 Burguy	MEYER,63	Ruben Favre,67	Boehmer Boucoir. Caudéran Granier Meyer,74 Gautier
Villes	Coqb,12	COQB,31 Cardin Mandet	Pierquin	Sourdeval Dufaur Fuchs,49 Burguy	MEYER,63	Ruben BRACHET	Boehmer Boucoir. Caudéran Granier Meyer,74 Gautier Hovelaq76

Les différentes remarques que nous avons faites ci-dessus nous permettent d'apporter des modifications aux tableaux 2.1 et 4.1 et de les assembler.

Légende :

DIEZ 26 : "Chef de famille, avec délimitation originelle ou empruntée avec modifications"

DIEZ 36 : "Chef de famille avec délimitation empruntée"

Pott : Emprunt sans modification

Fuchs 40 : Emprunt avec modification(s)

Cardin : Délimitation isolée

* Ampère : Auteur cité par Tourtoulon

Quenot : Etude locale à la source d'une délimitation

——————— : Lien certain

..... : Lien supposé

Tableau 5.7 : Récapitulation des délimitations de la fin du XVIIIe siècle à 1876 [1880]

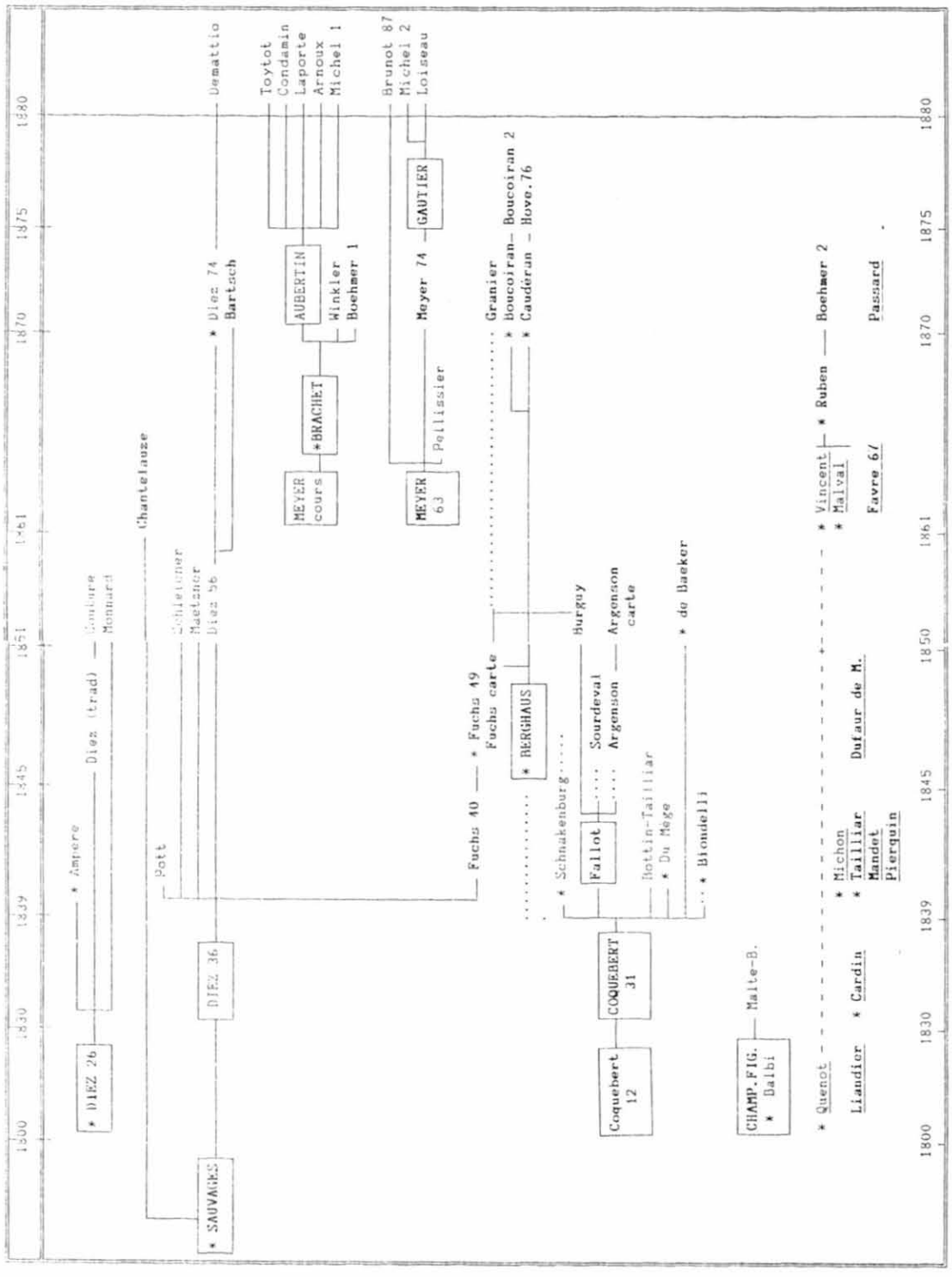

Chapitre 6

L'enquête de Tourtoulon et Bringuier

6.1 Préliminaires

Nous allons évoquer ici plus longuement celui qui est le pivot central de cette étude, Charles de Tourtoulon, sans lequel certains aspects de la dialectologie française n'auraient peut-être pas vu le jour, tant ses travaux ont déclenché de réactions dans le monde scientifique de l'époque.

Tourtoulon est né en 1836 à Montpellier où il fit des études de droit avant de s'intéresser à l'histoire.

Très tôt, il est lié au mouvement des Félibres, dont les accents se sentent dans ses écrits et plus particulièrement dans sa première oeuvre importante, *Jacques 1er le Conquérant* [231] où il critique, en introduction, la vision des événements donnée par les « historiens du Nord » :

> [1863] « ··· pour nous, Français du Midi, à qui les historiens du Nord viennent raconter en détail, la vie des rois de Paris, lorsque nos véritables princes trônaient à Barcelone et que la Loire était une barrière plus difficile à franchir que les Pyrénées ···» (t.I, p.VIII)

Est-ce de cette époque, alors qu'il se passionnait pour l'histoire de la nationalité du Midi de la France, que date son besoin d'une délimitation précise entre les pays de langue d'oc et ceux de langue d'oïl ?.

La première indication précise à ce sujet apparaît en 1871, alors que Tourtoulon est devenu l'un des membres fondateurs de la Société des langues romanes, pour ne pas dire le principal instigateur. En effet, il fait d'intéressantes propositions, au cours du compte rendu des séances de la Société pour l'année 1870, en résumant les travaux que nous avons vus plus haut :

---

231. Montpellier, Gras,1863-1867.

> « Je crois que la divergence des tracés proposés a pour principale cause la divergence des avis sur les caractères distinctifs des deux langues à délimiter. Avant d'aborder le côté purement géographique du problème, **il convient de s'entendre sur les signes auxquels on reconnaîtra qu'un idiome doit être rangé dans la langue d'oc ou dans la langue d'oil.** Cette question préliminaire une fois tranchée, **il sera nécessaire d'étudier sur les lieux mêmes les divers dialectes** et d'en opérer le classement. Il n'est peut-être pas trop téméraire d'espérer que la Société des langues romanes pourra quelque jour mener à bonne fin ce travail si important pour l'étude des origines historiques et linguistiques de la France.» (*B.S.L.R.*, pp.61-62; séance du 11 mai 1871)

De plus, cette intervention s'assortit d'un appel afin ···

> « ··· que de nouvelles recrues viennent se joindre à nous pour fournir des renseignements sur des contrées qui jusqu'ici n'ont point été explorées [··· et que] les idiomes plus ou moins mélangés de la frontière d'oil deviennent l'objet de recherches persévérantes et bien dirigées.» (p.64)

L'importance de ce compte-rendu n'échappe pas : Tourtoulon met l'accent sur deux faits capitaux, la nécessité, d'une part de définir des critères distinctifs précis à partir desquels il sera possible de déterminer la limite d'une manière scientifique et d'autre part celle de l'enquête sur place.

Par ailleurs s'y trouve aussi le fait que les parlers de la frontière ainsi tracée pourraient être plus ou moins mélangés, fait dont Tourtoulon a parfaitement conscience et qui tend à prouver qu'il n'a pas toujours eu des opinions aussi tranchées sur la question des limites.

Ainsi, dès 1870, dans le premier numéro de la *R.L.R.*, on lit sous sa plume, au sujet du provençal et de ses sous-dialectes, des propos qui peuvent paraître presque trop conformes aux idées de Paris et Meyer pour qu'ils lui soient attribués :

> « Il est inutile de dire que les limites des sous-dialectes, comme celles des dialectes, comme celles de toutes les langues en général, sont très-difficiles à déterminer avec précision, le langage d'un pays se modifiant de proche en proche jusqu'au point où il se fond en quelque sorte dans le langage du pays voisin.» (p.43)

Il semble que la tournure que prendront les événements soit à l'origine des positions plus catégoriques qu'il adoptera plus tard.

Tout porte à croire que Tourtoulon fut donc l'instigateur de la mission ayant pour but de déterminer sur le terrain la limite entre la langue d'oc et la langue d'oïl.

6.2 1873-1876, histoire d'une enquête

6.2.1 Les pièces du dossier

Afin de reconstruire le processus et les différentes étapes des enquêtes, nous avons utilisé les documents suivants :

1. Le rapport, publié en 1876 : *Etude sur la limite géographique de la langue d'oc et la langue d'oil.* (abrégée *Etude sur la limite* ···)
2. Le dossier Bringuier, conservé aux Archives Nationales, F^{17} 2943 (abrégé *Dossier*).
3. La correspondance de Paris et Meyer, conservée aux manuscrits de la Bibliothèque Nationale. (n.a.f. 24 461 et 24 428)
4. Divers articles de Tourtoulon.(voir plus loin)

Trois points seront étudiés dans ce chapitre : d'abord la naissance et le déroulement des enquêtes, puis les innovations en matière d'études philologiques qui apparaissent dans l'*Etude sur la limite* ··· et enfin l'émergence du concept de *Croissant* à travers le "sous-dialecte marchois".

6.2.2 Naissance et déroulement des enquêtes

6.2.2.1 La première mission

En l'absence d'autres sources que celles précédemment citées, nous n'avons pas d'éléments qui nous permettent de faire le lien entre le compte-rendu du 11 mai 1871 et la lettre datée du 28 avril 1873 qui fut envoyée au Ministère de l'Instruction Publique par la Société des langues romanes [232].

232. Il eût été intéressant de pouvoir consulter les mémoires de Tourtoulon « Notes et souvenirs de quelqu'un qui ne fut rien » resté inédit, cité par Jean-Marie Petit,1985 [1], p.95, ainsi que la suite du *B.S.L.R.* Cette longue lettre, constituant la pièce 1 du dossier Bringuier et que nous reproduisons en Annexe D, se résume ainsi : la Société informe le Ministère qu'elle désire établir une carte des dialectes de la langue d'oc, pour ce faire, elle souhaite que, dans un premier temps, soit lancée une mission dans le but de déterminer de façon précise la limite entre les dialectes d'oc et ceux d'oïl.

Deux aspects lui paraissent essentiels pour mener à bien cette enquête en ne renouvelant pas les erreurs commises par ses prédécesseurs [233] : les études devront être menées sur les lieux mêmes par les mêmes personnes :

> « [car] il est nécessaire que les mêmes délégués soient autant que possible, envoyés sur les différents points à étudier; non seulement afin que le même esprit préside à l'ensemble des recherches; mais aussi parce que les nuances phonétiques souvent si délicates, et presque toujours impossibles à noter exactement par l'écriture ne peuvent être comparées que par ceux qui les ont perçues directement.» (*Dossier*, pièce 1)

En fait, deux missions devront se dérouler en parallèle : d'une part l'étude de la limite ancienne dont Tourtoulon se charge à son compte, et d'autre part la détermination de la limite actuelle, mission qui serait confiée à Bringuier et pour laquelle la Société des langues romanes demande une subvention.

Le projet a le soutien d'Emile Egger, et aussitôt [234], le 2 mai, un arrêté ministériel confie la mission à Bringuier, receveur des Postes dans l'Hérault et poète à ses heures ; le 11 juin un autre arrêté notifie à Tourtoulon qu'il est adjoint à Bringuier pour cette mission. Les relations que possède Tourtoulon au sein de ce Ministère ne sont sans doute pas étrangères à la rapidité avec laquelle l'affaire a été menée.

Tourtoulon commence seul la mission sur le terrain [235], mais au début du mois de juillet 1873, nos deux "missionnaires" sont sur place et entament, avec les moyens de transport de l'époque, leur long et éprouvant périple :

> « ··· après un mois et demi de courses continuelles par les chaleurs de juillet et d'août, après avoir visité 150 communes, interrogé près de 500 personnes, parcouru plus de 1500 km pour tracer notre limite sur une longueur d'environ 400, il nous a été impossible de pousser plus loin notre travail.» (*Etude sur la limite* ···, p.10)

---

233. Les enquêtes de l'Empire sont directement mises en cause ici.

234. Trois jours plus tard !

235. Bringuier étant retenu par une crise de rhumatisme articulaire, *Dossier*, pièce 7.

C'est donc du côté de Nouziers, dans la Creuse, que leur mission s'achève aux environs du 23 août, date à laquelle Tourtoulon écrit à Meyer de Guéret :

> [1873] « [Votre lettre] m'est parvenue au milieu du voyage intéressant mais fatigant que M. Bringuier et moi avons entrepris à travers les villages du centre de la France pour déterminer la limite qui sépare la langue d'oc et la langue d'oil. Nous avons recueilli d'assez curieuses observations et j'espère que les résultats acquis [auront leur] utilité pour les études romanes.»[236]

6.2.2.2 La seconde mission

Cependant et contrairement à une idée reçue [237], l'enquête ne s'arrêta pas au milieu de la Creuse. Après qu'un premier rapport de 87 pages, accompagné de 9 cartes, eût été adressé au Ministre en mars 1874 [238], la Société des langues romanes demande que la recherche soit poursuivie dans la partie Est de la France [239].

Cette nouvelle demande est soumise à l'approbation de Paris, qui après lecture du compte-rendu de la mission, émet un avis favorable en dépit de quelques critiques [240].

Nous verrons plus loin, les éléments connus de cette seconde mission.

6.2.3 L'*Etude sur la limite*··· des innovations en matière de dialectologie

6.2.3.1 Les publications

Ce n'est donc qu'en 1876, à la suite de diverses circonstances, dont la mort de Bringuier, que paraît le rapport de la première mission intitulé :

---

236. Correspondance Paul Meyer, f°313.

237. Propagée par quelques auteurs parmi lesquels Dauzat.

238. *Dossier*, pièce 13 = avis de réception de ce premier rapport.

239. *Dossier*, pièce 14.

240. *Dossier*, pièce 16 bis, nous avons joint en Annexe E une partie du rapport de Paris, dont l'esprit et même certains termes se retrouvent dans le compte-rendu que Meyer fera en 1877 de *l'Etude sur la limite* ···.

TOURTOULON Charles de et BRINGUIER Oscar :
" Etude sur la limite géographique de la langue d'oc et de la langue d'oil (avec une carte), par Ch. de Tourtoulon et O. Bringuier, membres résidants de la Société pour l'étude des langues romanes. Premier rapport à M. le Ministre de l'Instruction publique, des Cultes et des Beaux-arts." *Archives des Missions scientifiques et littéraires*, 3ème série, t.III, 1876, pp.544-605.

et en tiré à part :

id, Paris, Imprimerie Nationale, 1876. Avec une carte indiquant la limite des phénomènes étudiés.

C'est en partie à cause de cette carte qu'est dû le retard pour la publication : dès 1874, Tourtoulon et Bringuier sont informés que leur rapport sera publié dans les *Archives des Missions*, mais sans les cartes (les 9 qui accompagnaient le rapport manuscrit) [241].

Les deux "missionnaires" s'entêtent et le 2 juillet 1875, le ministère accuse réception «d'un carton contenant 12 feuilles cartes relatives à la mission de MM. Tourtoulon et Bringuier» [242]. On continue cependant de leur refuser l'impression, même d'une seule carte [243]. Finalement, Tourtoulon parvient à en faire adjoindre une au rapport, mais on sent au travers des pièces du *Dossier* qu'il lui a fallu vaincre bien des réticences. Nous la reproduisons en format réduit pages suivantes [244].

Le plan adopté pour l'*Etude sur la limite* ··· est simple : à la suite d'une introduction présentant le but et la méthode employée, la description procède par paragraphes faisant aller de pair tracé géographique et remarques linguistiques.

241. *Dossier*, pièce 15.

242. *Dossier*, pièce non numérotée.

243. *Dossier*, pièce 26. Correspondance Paris f°242 et 244 ; correspondance Meyer, f°320.

244. Nous avons dû procéder à un montage pour respecter la lisibilité de cette carte. On peut en voir un bel exemplaire en couleur à la Bibliothèque Nationale, dept. Cartes et Plans, sous la cote Ge C 6586.

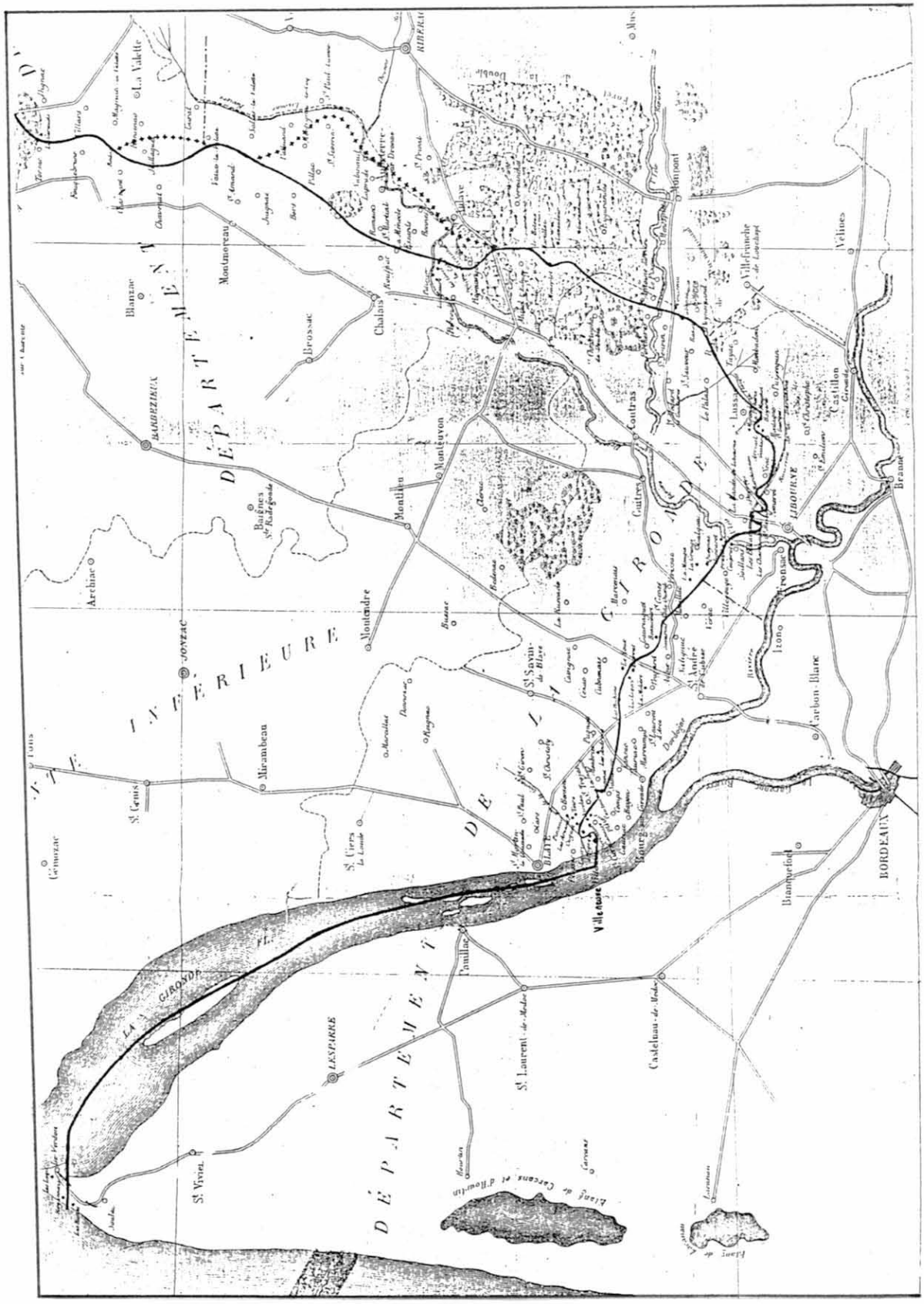

Carte 6.1 : Limite oc-oïl dans les départements de la Gironde et de la Charente, extrait de la carte de Tourtoulon et Bringuier, 1876.

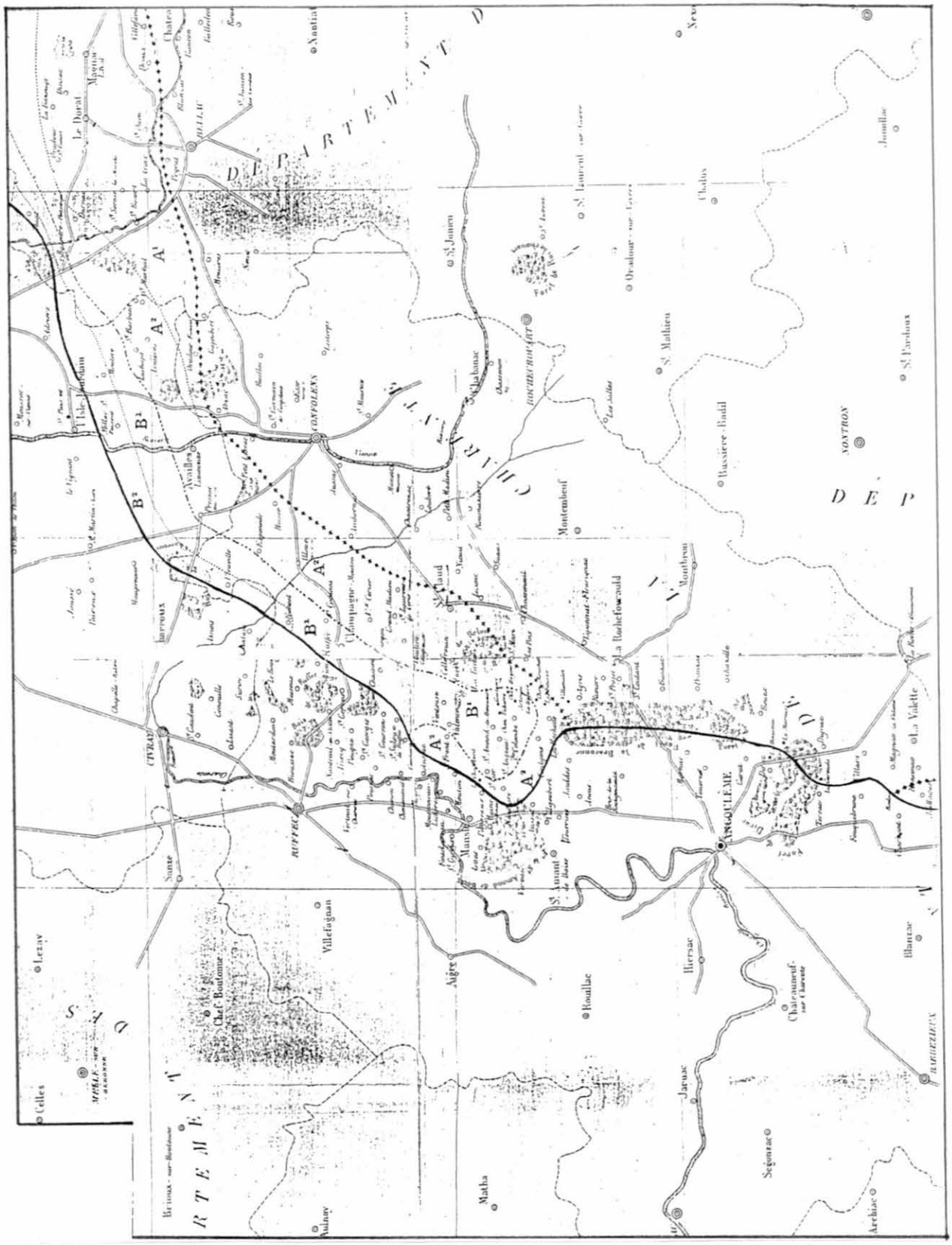
ANGOULÊME
RUFFEC
CHABANAIS
CONFOLENS
MONTBRON
La Rochefoucauld
Montembœuf
Roullac
Hiersac
Jarnac
Segonzac
Matha
Aigre
Villefagnan
Chef-Boutonne
Sonte
Celles
Aulnay
Archiac
Blanzac
Châteauneuf
Jauldes
Jurignac
Le Dorat
Mareuil
Oradour-sur-Vayres
Rochechouart
Saint-Junien
Saint-Laurent-sur-Gorre
Saint-Mathieu
Saint-Pardoux
Bussière-Badil
Soyaux
Nontron
Exideuil
Piégut-Pluviers
Saint-Saud
Villebois-Lavalette
Lavalette
Ruffec
Barbezieux
Jonzac
Pons
Saintes
Rochefort
Tonnay-Charente
Rochefort-sur-Mer
Marennes
Oléron
Royan
Saint-Georges-de-Didonne
Meschers
Mirambeau
Blaye
Bourg
Libourne
Saint-Emilion
Pujols
Castillon
Sainte-Foy-la-Grande
Bergerac
Eymet
Issigeac
Lalinde
Mussidan
Saint-Astier
Périgueux
Brantôme
Thiviers
Nontron
Saint-Yrieix
Rochechouart
Saint-Junien
Limoges
Bellac
Confolens
Civray
Melle
Niort
Saint-Maixent
Parthenay
Thouars
Saumur
Angers
Cholet
Châtellerault
Poitiers
Loudun
Chinon
Tours
Amboise
Blois
Vendôme
Romorantin
Orléans
Pithiviers
Montargis
Gien
Sancerre
Bourges
Vierzon
Issoudun
Châteauroux
Le Blanc
Argenton
Bellac
Saint-Yrieix
Uzerche
Tulle
Brive
Figeac
Cahors
Montauban
Moissac
Agen
Marmande
Tonneins
Nérac
Condom
Lectoure
Auch
Mirande
Lombez
Saint-Gaudens
Saint-Bertrand-de-Comminges
Saint-Martory
Muret
Toulouse
Carcassonne
Narbonne
Béziers
Agde
Sète
Montpellier
Lunel
Nîmes
Beaucaire
Tarascon
Arles
Saint-Gilles
Aigues-Mortes
Le Vigan
Alès
Uzès
Bagnols
Pont-Saint-Esprit
Orange
Carpentras
Avignon
Cavaillon
Apt
Forcalquier
Manosque
Digne
Barcelonnette
Gap
Embrun
Briançon
Guillestre
Barcelonnette
Castellane
Grasse
Cannes
Antibes
Nice
Menton
Monaco
Vintimille
Saorge
Tende
Sospel
Puget-Théniers
Entrevaux
Annot
Colmars
Saint-André
Allos
Barcelonnette
Seyne
Barrême
Riez
Moustiers
Sainte-Croix
Gréoux
Valensole
Manosque
Pertuis
Lourmarin
Cadenet
Apt
Bonnieux
Roussillon
Gordes
Cavaillon
Saint-Rémy
Les Baux
Arles
Tarascon
Beaucaire
Saint-Gilles
Aigues-Mortes
Le Grau-du-Roi
Palavas
Frontignan
Sète
Agde
Béziers
Narbonne
Carcassonne
Limoux
Quillan
Axat
Mont-Louis
Prades
Perpignan
Elne
Argelès
Port-Vendres
Collioure
Cerbère
Banyuls
Céret
Arles-sur-Tech
Prats-de-Mollo
Amélie-les-Bains
Saint-Laurent-de-Cerdans
Le Boulou
Thuir
Rivesaltes
Salses
Leucate
Port-la-Nouvelle
Narbonne
Lézignan
Capendu
Castelnaudary
Saint-Papoul
Revel
Saint-Félix-Lauragais
Villefranche-de-Lauragais
Caraman
Toulouse
Muret
Saint-Martory
Saint-Gaudens
Saint-Bertrand-de-Comminges
Montréjeau
Luchon
Bagnères-de-Luchon
Saint-Béat
Aspet
Boulogne
Saint-Girons
Foix
Pamiers
Mirepoix
Lavelanet
Quillan
Limoux
Carcassonne
Castelnaudary
Villefranche-de-Lauragais
Caraman
Revel
Saint-Félix-Lauragais
Saint-Papoul
Lézignan
Capendu
Narbonne
Port-la-Nouvelle
Leucate
Salses
Rivesaltes
Perpignan
Elne
Argelès
Port-Vendres
Collioure
Cerbère
Banyuls
Céret
Arles-sur-Tech
Prats-de-Mollo
Amélie-les-Bains
Saint-Laurent-de-Cerdans
Le Boulou
Thuir
Prades
Mont-Louis
Axat
Quillan
Lavelanet
Mirepoix
Pamiers
Foix
Saint-Girons
Boulogne
Aspet
Saint-Béat
Bagnères-de-Luchon
Luchon
Montréjeau
Saint-Gaudens
Saint-Martory
Muret
Toulouse
Carcassonne
Narbonne
Béziers
Agde
Sète
Montpellier
Lunel
Nîmes
Beaucaire
Tarascon
Arles

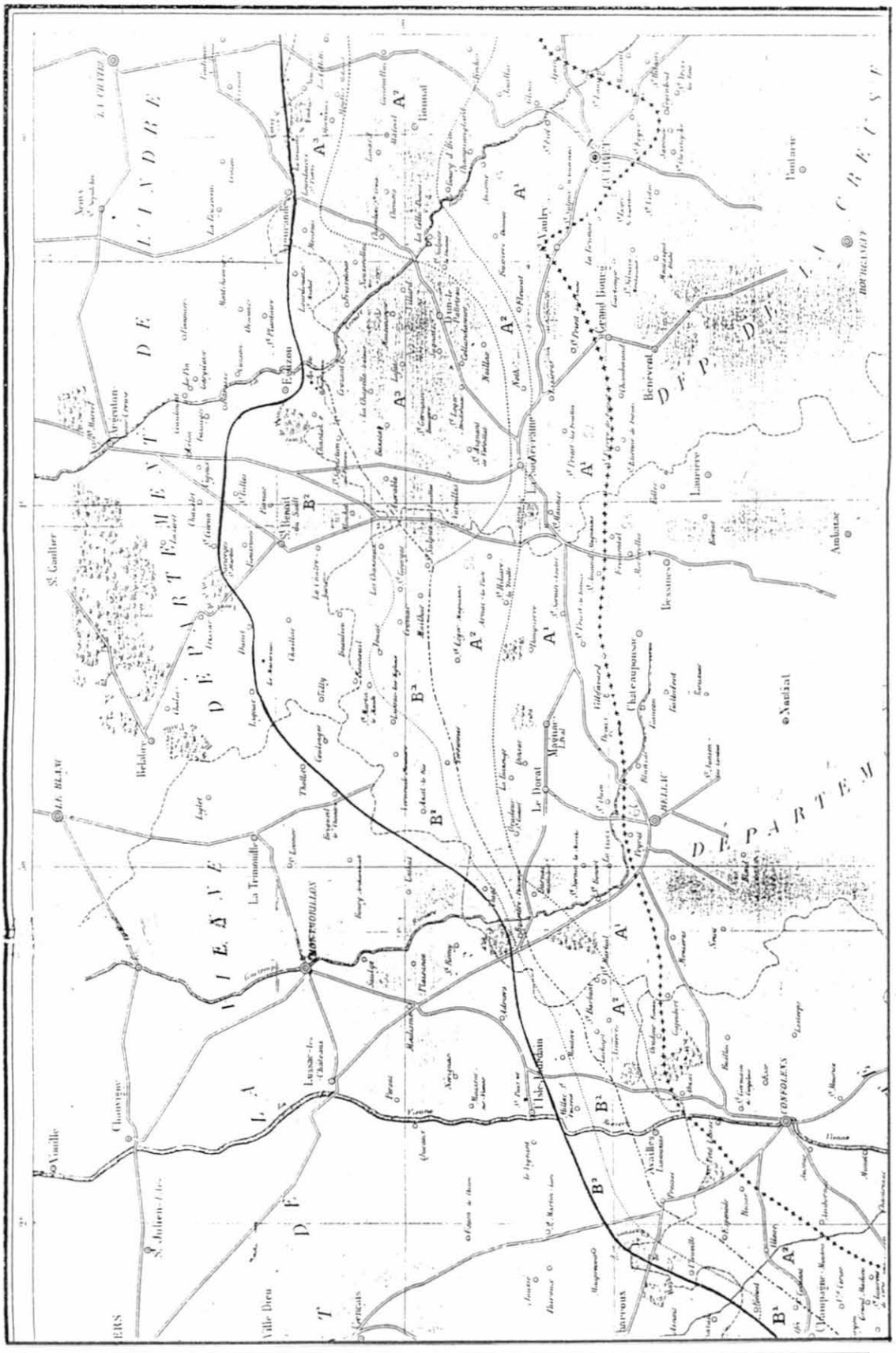

Carte 6.3 : Limite oc-oïl dans les départements de la Haute-Vienne, de la Vienne, de l'Indre et de la Creuse, extrait de la carte de Tourtoulon et Bringuier, 1876.

Nous allons examiner maintenant, à l'aide des observations préliminaires, ce que cette enquête a pu apporter comme innovations en matières de recherches philologiques dans le domaine français : ces nouveautés placent, à notre sens, Tourtoulon et Bringuier comme les précurseurs du grand mouvement d'enquêtes de cette fin du XIX^{e} siècle, précédant sur cette voie l'Abbé Rousselot et bien sûr Gilliéron et l'*A.L.F.*.

A ce propos, Tourtoulon aspire lui-même à la réalisation d'une carte linguistique de la France où figurerait chaque dialecte et sous-dialecte [245], voeu qui sera réalisé d'une certaine façon par l'*A.L.F.*, mais pas sous la forme qu'il attendait.

6.2.3.2 Une enquête sur place

Après avoir fait la critique des enquêtes par correspondance, Tourtoulon et Bringuier montrent que le seul moyen de donner des résultats rapides et sûrs, c'est d'aller «recueillir directement de commune en commune et de village en village, les observations qui doivent servir à classer l'idiome local» (p.9), tout en s'étant renseigné auparavant auprès des archives, des bibliothèques et des sociétés savantes locales afin de tracer un itinéraire provisoire : cette «étude immédiate du langage sur les lieux mêmes» (p.9) est la garantie d'une certaine objectivité [246].

6.2.3.3 Nécessité et choix des critères

> « Avant de tracer la ligne divisoire des deux langues, il semble naturel de déterminer avec précision les caractères auxquels on reconnaîtra qu'un idiome doit être rangé d'un coté ou de l'autre de cette ligne.» (p.10)

245. Voir *Etude sur la limite* ···, p.6 et " De la géographie des patois de la France ", *Association française pour l'avancement des sciences. Section anthropologie. Compte-rendu de la 5ème session. Clermont-Ferrand 1876.* Paris, 1877, p.669.

246. Un témoignage plus tardif de Charles de Tourtoulon sur le déroulement de l'enquête, nous montre combien les difficultés furent grandes : «Il est très commode de discuter dans un fauteuil sur l'étymologie des mots,··· Mais courir de village en village, en voiture et non en chemin de fer, comme je l'ai fait avec mon ami Bringuier [···], passer des demi-journées dans un petit village pour y chercher un interlocuteur bien autochtone et assez intelligent pour comprendre les questions qu'on lui pose, puis un second, un troisième, et les contrôler l'un par l'autre : c'est une besogne pour beaucoup ennuyeuse, et, pour tous fatiguante au bout de quelques jours.» (Lettre envoyée à Plazanet le 12 nov. 1912) (Cf. Plazanet, 1913, p.180)

Reprochant aux auteurs qui les ont précédés dans cette tentative de ne pas avoir clairement défini de critères, Tourtoulon et Bringuier en établissent six qui, selon eux, «donnent à chacune des langues sa physionomie propre et sa personnalité» (p.11).

En d'autres termes, ce sont moins des critères scientifiques que des critères issus de la pratique, déterminés en quelque sorte par ce que nous appellerions aujourd'hui la "conscience linguistique des locuteurs" :

> « Il y a en effet, pour les langues comme pour les individus, un *air de famille*, qui dépend moins de la ressemblance de tel ou tel trait en particulier que d'un certain ensemble auquel un oeil exercé se trompe rarement. Le paysan de la Gironde, incapable d'expliquer en quoi le *gabai* diffère du gascon, reconnaît sans la moindre hésitation si son voisin parle gascon ou *gabai*.» (pp.10-11)

Voici donc leurs six critères :

1. Forme des voyelles finales accentuées ou non
2. Conservation ou réduction des diphtongues
3. Traitement des intervocaliques
4. Traitement de la voyelle issue de *a* latin tonique libre
5. Traitement des nasales en [ã], in [ẽ] et un [ũ]
6. Absence ou présence du pronom sujet personnel

Cependant cet ensemble n'a rien d'absolu, car l'absence d'un ou deux de ces caractères dans un parler n'exclut pas celui-ci de la famille à laquelle il peut se rattacher par sa physionomie générale :

> « Lorsque, dans le même langage, les caractères d'oil et les caractères d'oc sont à peu près égaux en nombre et en importance — cas beaucoup plus rare qu'on ne pourrait le supposer — on arriverait encore, croyons nous, à une détermination par l'analyse minutieuse de la phonétique et de la grammaire.» (p.16)

Ainsi, dans le cas des idiomes mixtes, Tourtoulon et Bringuier n'ont pas voulu trancher :

> « Après avoir recueilli, autant que cela nous a été possible, toutes les données de nature à faciliter la solution du problème, et fait connaître notre opinion, nous avons indiqué d'un côté la ligne précise où la langue d'oc présente un ensemble de caractères qui ne permettent pas de la méconnaître : de l'autre, la ligne correspondante pour la langue d'oil, laissant entre les

.../...

> deux le domaine de l'idiome mixte livré à la discussion des philologues.» (p.17)

Noter là la scientificité de la démarche.

6.2.3.4 Les informateurs et les informatrices

Nous n'avons pas beaucoup d'indications sur le choix des informateurs, si ce n'est :

> « Il nous aurait été difficile d'avoir le nom de toutes les personnes que nous avons interrogées; on connaît en effet la méfiance que la question la plus simple, faite par un étranger, éveille chez les habitants de la campagne. Grâce à d'obligeants intermédiaires, nous avons obtenu à peu près partout que l'on parlât devant nous le langage indigène; mais nous avons dû renoncer souvent à demander le nom des interlocuteurs bien que, pour faciliter le contrôle de nos assertions, il eût été utile d'avoir la liste complète des personnes auprès desquelles, nous avons recueilli nos observations.» (p.19)

Garantissant toujours la véracité de leur enquête, une liste des personnes ayant fourni les principaux renseignements est placée au début de chaque chapitre concernant une partie du tracé.

Sur les 500 personnes qu'ils disent avoir interrogées, Tourtoulon et Bringuier ont consigné les noms de 268 d'entre elles, pour la moitié desquelles la profession est indiquée. Nous pouvons faire une brève analyse de ces données, comme l'a fait S. Pop pour les enquêtes postérieures (Rousselot, *A.L.F.*, etc) [247] afin de pouvoir en effectuer la comparaison.

Trois fonctions sont particulièrement bien représentées, mais cela n'a rien d'étonnant, puisque ce sont les personnages les plus influents des villages et surtout les plus faciles à interroger : le maire (ou son adjoint) 28%, l'instituteur 28% et l'abbé 12%, suivent des propriétaires, des notaires et des médecins 6%, puis viennent pêle-mêle : un archiviste, un bibliothécaire, un architecte, un commandant, un imprimeur, une bouchère, une hôtelière, un tonnelier, etc.

247. T.I, pp.125-130.

Enfin globalement, les femmes représentent 10% des informateurs, soit autant que pour l'enquête de l'*A.L.F.*

6.2.3.5 La transcription, nécessité d'un alphabet unique

Les auteurs, qui n'ont pas voulu utiliser l'orthographe des Félibres, ont senti la nécessité d'instituer un alphabet unique pour les deux langues :

> « ··· afin que la comparaison puisse se faire d'un seul coup d'oeil, sans que nous soyons obligé d'indiquer pour chaque syllabe si elle doit être prononcée à la manière d'oc ou à la manière d'oil.» (p.17)

Les sons, souvent hybrides qu'ils ont rencontrés, ont pu ainsi être rendus de la meilleure façon. Ils devancent l'Abbé Rousselot dans cette démarche.

6.2.3.6 Une théorie des dialectes

Il va sans dire que Tourtoulon et Bringuier croient fermement à l'existence de limites entre les dialectes, et que toute leur étude essaie d'apporter un démenti à la théorie de fusion. Leur rapport commence d'ailleurs par les diverses opinions qu'ils ont pu recueillir dans les travaux qui les précèdent sur la question [248]. Il s'en dégage, d'après eux, deux tendances opposées :

1° ceux qui considèrent la limite dans toute son étendue et qui admettent la théorie de la fusion graduelle et 2° ceux, qui observant le phénomène au niveau local, «croient à la possibilité d'établir une ligne de démarcation suffisamment précise» [249]. Nous avons vu plus haut, avec le chapitre consacré aux études locales, que les faits n'étaient pas aussi tranchés que le prétendent Tourtoulon et Bringuier.

Leur étude devra donc servir à donner raison aux auteurs du second groupe :

---

248. Il est curieux de constater que Tourtoulon a demandé de pouvoir consulter les documents de l'enquête de l'Empire et qu'il n'a pas pu les voir. Le ministère lui répondit à ce sujet qu'ils étaient introuvables (Cf. Archives Nationales, dossier Bringuier, pièces 17 et 18), alors que Caudéran les avaient eus entre les mains quelques années auparavant en 1870 (Dossier F^{17} 3291).

249. Leur classement n'est pas tout à fait exact : ainsi Coquebert de Montbret croyait à une limite brusque et il est classé dans la première catégorie ou Ruben qui se trouve dans le cas inverse.

> «Nous devions conclure que la théorie de la fusion des langues, telle qu'elle est généralement acceptée était fausse en tant que règle absolue, [···] qu'il y avait un réel intérêt scientifique à tracer la ligne de démarcation avec une rigueur mathématique partout où cela pouvait se faire, et, partout ailleurs à indiquer quel est le point précis où la fusion des langues, si elle existe, commence à rendre impossible la classification de l'idiome mixte intermédiaire.» (p.6)

La «rigueur mathématique» pour l'établissement de la limite va même amener nos auteurs à l'élaboration d'une théorie :

> «Il n'y a pas de caractère qui soit applicable à tous les dialectes de l'une des deux langues d'oil et d'oc à l'exclusion de tous les dialectes de l'autre langue. Doit-on tirer de là un argument en faveur de la fusion insensible de deux langages limitrophes ?. Evidemment non. Cette fusion existerait si les deux langues, en se rapprochant, perdaient graduellement leurs caractères distinctifs et arriveraient peu à peu à former par leur mélange un idiome où les éléments de l'une et de l'autre se rencontreraient en égale proportion. Dans cette hypothèse, la limite serait évidemment impossible à tracer. Ce n'est pas ainsi que les choses se passent d'ordinaire, du moins dans les pays que nous avons parcourus. **La langue d'oc et la langue d'oil s'altèrent plus ou moins, il est vrai, en se rapprochant, mais jamais assez pour perdre leur physionomie, et il arrive un point où l'une des deux langues succède brusquement à l'autre.** Représentons par a, b, c, d, quatre villages situés sur une ligne perpendiculaire à notre limite, laquelle passerait entre b et c, l'idiome de a offre tous les caractères de la langue d'oc ; b a perdu un ou deux de ces caractères ; c présente au contraire tous les caractères d'oil moins un ou deux ; et d est de la langue d'oil pure. La transition est peu sensible d'a à b et de d à c ; elle est tranchée de c à b. Les caractères qui disparaissent ainsi à l'approche de la limite, diffèrent selon les pays.» (note 2, p.16)

Néanmoins cette limite qui tend vers une rigueur mathématique en théorie, n'est cependant pas d'une rigueur absolue sur le terrain :

> « Nous ne croyons pas avoir besoin de dire en effet que la limite de deux langues ne peut être une ligne dans le sens géométrique du mot, comme l'est une limite politique ou administrative. La première flotte forcément, sur presque tous les points de son parcours, entre deux centres de population.» (note 3, pp.27-28)

6.2.4 De la théorie à la pratique, le "sous-dialecte marchois"

6.2.4.1 Quelques réflexions d'ordre général à propos du langage mixte

Avant d'atteindre la région de ce qui sera appelé "sous-dialecte marchois" [250], Tourtoulon et Bringuier ont déjà rencontré en chemin, deux zones d'importance inégale où ils se sont trouvés en présence d'un idiome qu'ils n'ont pu définitivement classer en oc ou en oïl. Il s'agit de l'aire autour d'Aubeterre-sur-Dronne (en tout 12 communes) et de celle plus restreinte de Juillaguet. Les deux langues n'y sont plus juxtaposées et distinctes mais ···

> «··· nous les trouvons **fondues en un seul idiome** où les éléments d'oc et ceux d'oil se combinent dans des proportions telles qu'une classification semble tout d'abord impossible. ce sont des faits de ce genre qui ont donné naissance à l'hypothèse de la fusion graduelle des langues.
> Mais [···] il est essentiel de constater que la fusion n'est pas tellement insensible [···], il est facile de circonscrire nettement ces territoires mixtes ···»
>
> (p.36)

Néanmoins lorsqu'on lit la première partie de l'*Etude sur la limite géographique* ··· qui traite de la limite depuis l'Océan jusqu'à La Rochette (Charente), point où débute le "sous-dialecte marchois", on est en droit de se demander si la limite décrite est aussi nette que voudraient le laisser penser Tourtoulon et Bringuier.

Leurs observations laissent échapper parfois des remarques qui ne s'accordent pas avec la thèse qu'ils défendent. Car bien qu'elles soient aussitôt tempérées, elles peuvent faire croire qu'en certains points la limite n'est pas aussi "étanche" que cela. Ainsi le parler de Villeneuve (au sud de Blaye) «est mêlé de langue d'oc et de langue d'oil, ce qui ne veut pas dire qu'on y parle un langage mixte.» (p.24). Ce phénomène que Tourtoulon et Bringuier rencontreront plusieurs fois sur leur parcours, s'explique d'après eux par la coexistence dans un même village de locuteurs de langue d'oc et

250. La détermination de ce groupe est dûe à Tourtoulon seul. Lors du premier voyage, Tourtoulon et Bringuier en avaient reconnu la limite septentrionale et ce n'est qu'en octobre 1875 que Tourtoulon a pu achever ce travail (notes 1 et 2, p.42).

de langue d'oïl, chacun d'eux comprenant les deux langues, qui elles-mêmes subissent des influences réciproques par ces interactions.

Le gascon, reçoit dans cette région l'appellatif «altéré» (pp.27-28), ou encore l'idiome limousin de Puynormand «est une variété du périgourdin, variété de la frontière, plus ou moins imprégné de langue d'oil, mais ayant conservé cependant les caractères génériques de la langue méridionale.» (p.33)

Quant aux deux zones mixtes (Aubeterre et Juillaguet), le langage n'y est pas homogène, tout comme les variétés du "sous-dialecte marchois" avec lequel elles offrent de grandes ressemblances, cependant tous ces parlers ont «pour base le même dialecte d'oc, le limousin, **altéré** par l'influence de la langue d'oil.» (p.43)

Ce terme "altéré" s'entend ici au sens de "modifié" : le postulat de base étant que les parlers mixtes ne seraient que le résultat de la progression des parlers français sur les parlers occitans, ce que nous avions déjà vu dans certaines réponses à l'enquête des Coquebert de Montbret (Voir p. 74).

Le "sous-dialecte marchois" usité dans une aire correspondant, d'après Tourtoulon (et Bringuier ?), à peu près à la Marche historique [251], constitue en lui-même une «marche linguistique». Tourtoulon lui a donné ce nom, car ce langage est appelé «marchois» par ses locuteurs.

Deux impressions ressortent nettement à la lecture des remarques qu'ils font sur ce sous-dialecte : d'une part, pour eux, un sentiment de mélange confus entre les deux grands idiomes et d'autre part, eu égard à leur expérience de dialectophone , le sentiment que les locuteurs eux-mêmes entretiennent cette confusion par une apparente liberté dans leurs constructions syntaxiques, comme s'ils composaient leur langage à leur gré.

L'impression générale retirée n'est guère positive : il n'est que de rassembler les termes qui qualifient ce sous-dialecte.

---

251. Cf. Thomas : *Le Comté de la Marche et le parlement de Poitiers*, Paris, Champion, 1910, XXXVI-LVII.

Quelques uns d'entre eux peuvent paraître assez neutres : «idiome mixte» (pp.17;42;43); «double patois» (p.44); «patois mi partie d'oil et d'oc» (p.45); «entrecroisement de deux idiomes» (p.44) ; mais d'autres prennent nettement une connotation moins neutre : «mélange arbitraire de formes d'oil aux formes méridionales» (p.51) ou encore «dégénérescence plus moderne du limousin» (p.59).

Les locuteurs ne sont pas beaucoup plus appréciés, puisque Tourtoulon leur reproche leur «défaut d'imagination, d'originalité et d'initiative ··· qui n'est pas sans relation avec le défaut d'une vraie langue maternelle.» (Note 4, pp.44-45)

Il va sans dire que la conscience linguistique joue ici son rôle à plein, surtout de la part des observateurs méridionaux , pas tout à fait impartiaux, que sont Tourtoulon et Bringuier, les quelques reflexions qu'ils font à propos des Marchois et de leur langue sont significatives :

> "···on dirait un idiome adapté à des organes septentrionaux, et dépouillé par conséquent, de celles de ses inflexions qui exigent le plus de sonorité et de souplesse ··· il semble que les Marchois parlent une langue dont ils n'ont pas pu s'approprier l'accent." (pp.37; 43))

Et non seulement ces Marchois semblent «empruntés» avec leur langue, mais de plus, chacun d'eux semble livré à sa fantaisie pour la composition de son parler. Il est à noter que ces réflexions proviennent de sources différentes qui confirment à point les assertions des deux enquêteurs :

1° de Tourtoulon et Bringuier :

«[un idiome d'oil] se trouve mêlé à [la langue d'oc] dans toutes les bouches et en proportions très variables **suivant les personnes et les localités**.» (pp.43-44);
«ce patois est parlé par certaines personnes et dans certaines localités d'une façon des plus irrégulières.» (p.45);
«[dans la variété B], l'irrégularité du langage y atteint un tel degré que la notion grammaticale du genre semble parfois disparaître.» (p.62).

2° d'un observateur non patoisant : le maire d'Aigurande (Indre) qui ne connaissant que le français, comprend pourtant mieux ···

« ··· le pur limousin qui au moins est une langue, que le patois de Mortroux et de Linard [Creuse] [···] que **chaque individu compose à sa manière d'un mélange d'éléments du nord et du midi**.» (p.49).

3° et enfin des intéressés eux-mêmes, d'après Tourtoulon et Bringuier : ainsi un témoin affirme «qu'**il n'y a pas deux personnes qui disent la même phrase de la même manière.**» (p.43) [252].

6.2.4.2 Pour une délimitation

Néanmoins au sein de cet apparent désordre, Tourtoulon et Bringuier ont pu tout de même dégager une délimitation relativement précise, à l'aide de deux critères incontestables, puisque basés sur les phénomènes de limites d'intercompréhension.

> «[Les locuteurs de cette région] ne sont pas mieux compris des habitants des pays d'oil situés sur leur frontière que de ceux des pays d'oc, et par conséquent leur langage, tout mélangé qu'il est, a des limites géographiques très nettes ···» (p.49))

Ainsi comme ce langage «a pour base, le limousin, altéré par l'influence de la langue d'oil, le premier effet de cette influence est de supprimer les paroxytons d'oc» (p.43), d'où l'emploi de ce critère pour séparer le "sous-dialecte marchois" de la langue d'oc «correctement accentuée» (p.51).

Puis, « à côté de ce caractère [···], le "sous-dialecte marchois" en offre un second qui ne permet pas de le confondre avec les idiomes d'oil dont il est limitrophe : c'est la persistance de l'*a* comme terminaison de l'infinitif de la première conjugaison» (p.43), ce sera le critère utilisé pour déterminer la limite septentrionale.

Si bien que, d'après eux, le fait que ce langage mixte soit enfermé à l'intérieur de limites très précises apporte la preuve que les langues ne fusionnent pas entre elles de façon graduelle et insensible.

6.2.4.3 Le "sous-dialecte marchois" et ses variétés

Ce sous-dialecte n'offre pas un visage uniforme, il se subdivise, d'après Tourtoulon, en «variétés s'éloignant plus ou moins du type limousin et admettant le mélange de la langue du nord dans des proportions diverses.»(p.44)

---

252. Il faut remarquer que ce type de remarques s'entend encore aujourd'hui lorsqu'on enquête sur le terrain.

Nous allons essayer ici d'analyser ces sous-variétés et de comprendre comment elles fonctionnent les unes par rapport aux autres. Toutefois les indications recueillies à ce propos ne sont — de l'aveu même des auteurs — que de simples observations très certainement susceptibles d'affinement dans l'analyse.

Ces variétés sont au nombre de deux, simplement dénommées A et B, elles-mêmes subdivisées en sous-variétés A_1, A_2, A_3 et B_1, B_2.

A l'aide des remarques faites au cours du texte sur ces variétés, nous avons établi deux tableaux tentant d'apporter un éclaircissement et montrant une sorte de gradation allant des parlers offrant le plus de traits occitans à ceux en offrant le moins. Un espace de transition est ainsi ménagé entre le limousin et les parlers poitevins et berrichons.

a) Premier tableau

En utilisant — sans en discuter la valeur — les critères et les caractères définis pour chacune des sous-variétés, trois groupes de parlers assez distincts apparaissent :

Le premier est formé de la sous-variété A_1 seule : il diffère du limousin

- par la prononciation qui «fait disparaître les finales atones d'oc».
- par «l'emploi du *e* muet».
- par «une irrégularité dans l'emploi du pronom personnel».

Le second est constitué par les sous-variétés A_2 et A_3, auxquelles nous croyons pouvoir adjoindre la sous-variété B_1. Les premières perdent par rapport à A_1 deux traits essentiels : les «nasales occitanes» et les «diphtongues fortes», de plus elles se singularisent par une terminaison en *-é* pour le pluriel des substantifs et des adjectifs masculins ou féminins. La sous-variété B_1 ne diffèrent d'A_2 et d'A_3 que par l'utilisation du pluriel non marqué.

Enfin B_2 ne conserve que les traits occitans les plus marquants :

- *-a* à l'infinitif des verbes du premier groupe.
- les consonnes intervocaliques.
- les pronoms personnels occitans (?) *o* "il" et *i* "je".

Tableau 6.1 : Classement des sous-variétés d'après les critères

	A1	A2	A3	B1	B2
-a <-ARE	O	O	O	O	O
Conserv. des cons. intervoc.	O	O	O	O	O
O/ou pron. pers. 3è pers.sg	O	O	O	O	O
i pron. pers. 1ère pers. sg	O	O	O	O	O
-a < -ATUM	O	O	O	O	O/N
Formes occitanes de conjugaison	O	O	O	O	O/N
Diphtongue forte *eï*	O	O	O	O	?
Forme marquée au fem. plur.	O	O	O	N	N
Forme marquée au mas. plur.	O	O	O	N	N
Chute des nasales finales	O	N	N	O/N	N
Conservation des «nasales occitanes»	O	O/N	N	N	N
-a < -ATEM (substantifs)	O	N	N	N	N
Diphtongues fortes	O/N	N	N	N	N
Persistance de la finale atone	N	N	N	N	N
Emploi du pronom personnel	O/	O	O	O	O

b) Second tableau

D'autre part, afin de vérifier les assertions du premier tableau, on peut en réaliser un second à partir des exemples cités (phrases ou mots). Les résultats restent sensiblement les mêmes : les trois groupes de sous-variétés se détachent encore plus nettement les uns des autres, surtout si l'on introduit du lexique.

Il faut cependant noter que les exemples manquent pour la sous-variété A_3, mais Tourtoulon et Bringuier se proposaient de l'étudier dans leur second rapport [253].

En tout état de cause et en ne tenant compte que de leurs indications, nous avons dressé un tableau et une carte, pour montrer d'une part les isoglosses de certains traits phonétiques et syntaxiques et d'autre part les groupement des sous-variétés. Cela met aussi en évidence que la transition des parlers d'oïl aux parlers d'oc s'effectue par bandes plus ou moins parallèles et de façon plus ou moins progressive dans cette région.

253. Nous pouvons ajouter à ce propos, pour y avoir personnellement mené des enquêtes, que cette partie du *Croissant* n'est pas homogène et que certains de ses parlers pourraient être rapprochés des sous-variétés B, telles qu'elles ont été définies par Tourtoulon et Bringuier.

Tableau 6.2 : Classement des sous-variétés d'après les exemples

	A1	A2	A3	B1	B2
-a<-ARE	mindja	menja	*	mija	manja
consonnes interv.	pleja	madurê	*	madure	maridade
pron.pers.3ème sg	o	eu/o	ou	ou/eu	o/ou
pron.pers.1ère sg	i	i	i	i	i
-a<-ATUM	chanta	marida	*	chanta	0
formes occitanes de conjugaison	vanguè (il vint)	ana (est allé)	éran (étaient)	chantave (chantait)	vanguiran (vinrent)
dipht. eï	fannèï	pèïsso	*	péïsso	_
femme(s)	fannèï	fannê	0	fannes	femme
des (fem)	de lâ	de lâ	dâ	de lâ	do
boeuf	biô	bu	0	bû,buè	beu
formes du plu.fem	fannâ	fannê	poulê	fannes	femmes
formes du mas.plu	oumèï	oumê	*	oumes	*
nasales finales	matí/pan	pèïsso/ matin	_	pèïsso/ matin	_
nasales occitanes	mindja	minja/ ménja	0	mija	manja
-a<-ATEM	verita	*	*	vérité	*
autres diphtong.	pooubre	_	_	_	_
finales atones	fanne	fanne	*	*	*

Légende :

0 : pas d'exemple
* : pas d'exemple, mais identique à sa catégorie
- : pas d'exemple, car n'existe pas

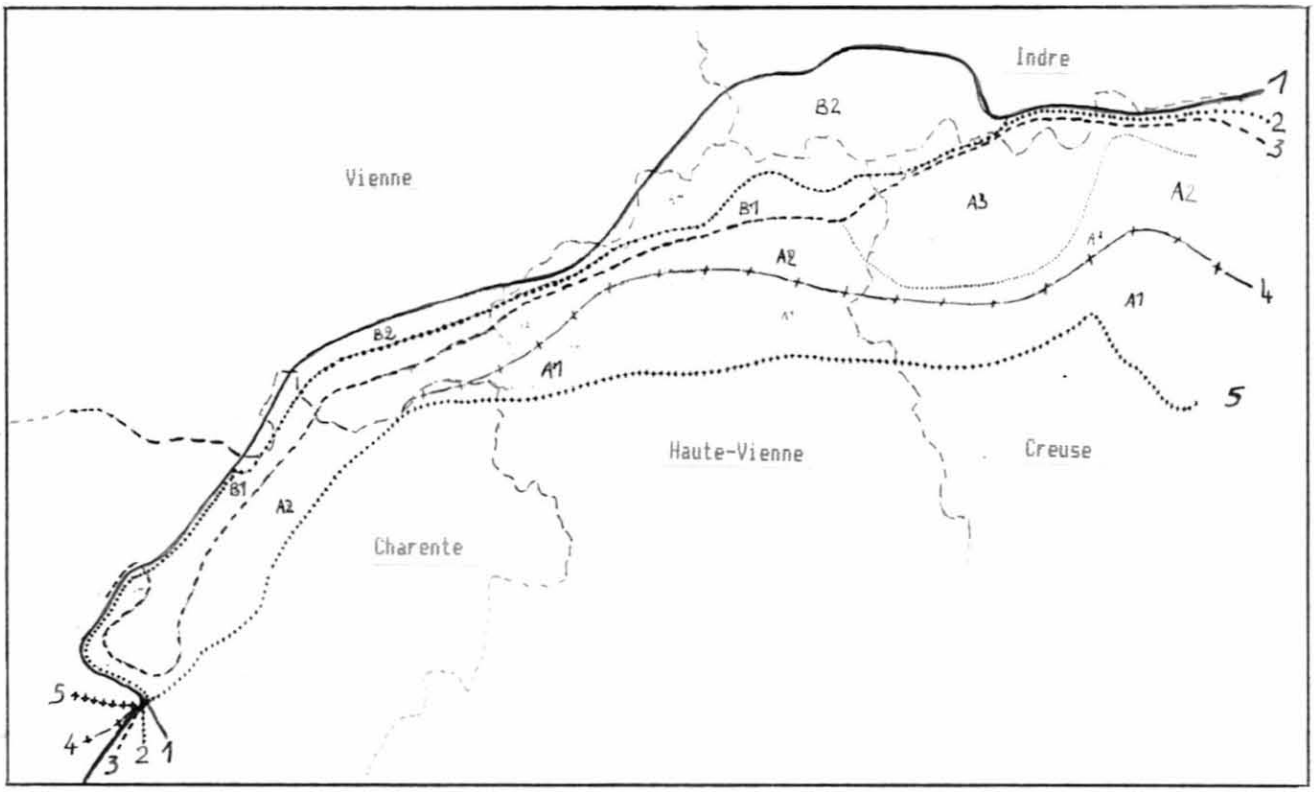

1 : limite sept. de « -a(-ARE ; conservation des consonnes intervocaliques ; "o", 3eme pers. sing. ; "i", 1ere pers. sing ; diphtongue "ei" ; formes occitanes de conjugaison.»

2 : limite sept. de « -a(-ATUM.»

3 : limite sept. des «formes marquées du pluriel.»

4 : limite sept. des «nasales occitanes ; la chute des nasales finales ; -a(-ATEM ; diphtongues fortes.»

5 : limite sept. «conservation d'une finale atone autre que "e" muet des proparoxitons.»

Carte 6.4 : Les sous-variétés du "sous-dialecte marchois"

6.3 Les prolongements de l'enquête de Tourtoulon et Bringuier

6.3.1 Les comptes-rendus

A sa parution, l'*Etude sur la limite* ··· fit l'objet de compte-rendus de natures diverses, plus ou moins attentifs à la découverte du sous-dialecte marchois. Les impressions "à chaud" de ces critiques, écrivant dans les principales revues philologiques de l'époque, tant en France qu'à l'étranger, montrent bien l'intérêt engendré par les recherches de Tourtoulon et Bringuier dans le cadre d'une polémique naissante.

Il est à noter que la *R.L.R.* ne fera aucun commentaire, si l'on excepte les quelques remarques de Boucherie et de Chabaneau dans leurs discours d'ouverture du cours de philologie romane à Montpellier [254].

Les compte-rendus, que nous avons pu trouver, sont au nombre de sept :

- COUTURE L., *Revue de Gascogne*, 1877, pp.575-576.
- HOVELACQUE A., *Revue de linguistique et de philologie comparée*, 1877, t.X, pp.169-170.
- MEYER P., *Romania*, t.VI, 1877, pp.630-633.
- STENGEL E., *Jenear Literaturzeitung*, 1877, n°18, pp.286-287.
- ROZIERE, *Bibliothèque de l'Ecole des chartes*, 1878, t. 39, p.146 et le même, *Rapport fait au nom de la commission des Antiquités de la France sur les ouvrages envoyés au concours de 1877. Institut de France. Académie des Inscriptions et Belles Lettres*, Paris, 1878.
- SUCHIER H., *Zeitschrift für romanisch Philologie*, t.II, 1878, pp.325-327.
- BREYMANN, *Zeitschrift für romanisch Philologie*, t.IV, 1880, pp.429-430.

Ce dernier peut d'ailleurs être éliminé, puisqu'il s'agit d'un relevé des coquilles de la carte.

254. Chabaneau, *R.L.R.*, t.XV, 1879, pp.157 et sq. et Boucherie, *L'enseignement de la philologie romane en France*, Montpellier, 1878. Ce dernier résume la mission par «MM. O. Bringuier et Ch. de Tourtoulon ont été chargés par le gouvernement de constater *de visu* et *de auditu* la limite actuelle des patois de la langue d'oc et de la langue d'oïl···» (p.18) plaidant ainsi la cause de l'enquête sur place.

En résumé et avec plus ou moins de détails, les six compte-rendus restants s'accordent pour louer le soin apporté à l'enquête et reconnaître que le choix de critères (bons ou mauvais) est une excellente méthode. Puis chacun résume, à sa façon, la limite : en deux mots, «la ligne tracée [···] part de l'embouchure de la Gironde et s'arrête [···] dans le département de la Nièvre» [?] (Couture), ou en 26 comme Hovelacque, qui énumère les villes les plus importantes encadrant la limite. Enfin, leurs conclusions s'échelonnent de la prudence extrême «qui veut qu'on attende la publication de la seconde partie avant d'accepter ou de rejeter leurs conclusions.» (Rozière, p.31) à l'enthousiasme le plus fort, «C'est un travail auquel nous ne saurions donner trop d'éloges. [···] Puissions nous recevoir bientôt la fin de cet utile travail.» (Hovelacque, pp.169-170).

Seuls les compte-rendus les plus complets, ceux de Meyer, de Suchier et de Stengel prennent la peine d'évoquer les circonstances de l'enquête, la théorie de départ et le sous-dialecte marchois. C'est bien sûr la critique de Meyer qui retiendra ici le plus notre attention, elle est assez longue et appelle quelques remarques : en effet, contre toute attente et malgré des reproches, ceux-là même de Paris dans son rapport (Voir annexe E), le ton général est bienveillant.

Si Meyer ne paraît ni renforcé, ni ébranlé dans ses convictions à propos des dialectes et de la non existence de leurs limites, il ajoute cependant un <u>mais</u> à sa théorie qui semblait jusque là n'en admettre aucun.

> «Je nie que pour aucun dialecte ou groupe de dialectes on puisse trouver une série de caractères existant simultanément en un espace déterminé et ne dépassant pas cet espace. En quelqu'endroit qu'on place les limites, il y aura toujours des caractères qui resteront en deçà et d'autres qui iront au delà. **Mais, si on choisit un petit nombre de caractères, on pourra déterminer sur le terrain les points jusqu'où ces caractères se manifestent, et la constatation de ces points est en soi très-intéressante** [255]. Que l'on affirme ensuite que la ligne qui passe par ces points est la limite ou le lieu
>
> ···/···

255. Cet énoncé trouvera une illustration parfaite dans les analyses menées par Gilliéron des cartes de l'*A.L.F.* : les limites constatées ne sont jamais présentées sous forme de lignes passant entre deux points, mais par une juxtaposition de rectangles de couleurs différentes. Voir plus loin les cartes 8.3.

> de jonction de deux groupes de dialectes, c'est une affaire d'appréciation qui n'a qu'une importance secondaire. Ce qui est un résultat important c'est d'avoir établi la limite géographique d'un certain nombre de caractères linguistiques.» (p.631)

Meyer ne triomphe pas plus de la découverte du "sous-dialecte marchois" qu'il rattache à la langue d'oïl (p.632) et qui aurait pu apporter une preuve à la théorie de la fusion, qu'il ne se sent contredit dans son opinion par la juxtaposition des deux langues, telle qu'elle se trouve en Gironde. Ce fait, d'après lui, «ne représente pas un état normal [et] n'est pas de date ancienne. Il est certain qu'au moyen-âge, la langue d'oc s'étendait assez loin au nord de la Gironde et se confondait avec la langue d'oïl à peu près entre Barbezieux et la Charente.» (p.633). Cette situation ne s'explique donc que par des mouvements récents de population, tout comme d'ailleurs l'existence du "sous-dialecte marchois".

Enfin, Meyer, comme la plupart des auteurs des autres compte-rendus, attend la poursuite et l'achèvement de ces recherches.

6.3.2 Difficile passage à la postérité

Pourtant, en dépit d'un accueil plutôt favorable de la critique, le schisme est consommé, désormais il ne sera plus possible de publier des travaux de linguistique sans prendre position sur la question des dialectes [256], et rares seront ceux qui se rangeront aux côtés de Tourtoulon.

Il va même se créer une sourde conjuration à l'encontre de cette enquête, lui laissant pour longtemps l'image d'une entreprise impossible et surtout inachevée. Le coup fatal sera porté par Paris en 1888, dans son célèbre discours, mais d'autres, à la suite, "enfonceront ce clou", tels Darmesteter [257] ou Dauzat [258] dont on sait le poids dans la dialectologie moderne.

---

256. Cf. Devaux, *Essai sur la langue vulgaire du Dauphiné septentrional au moyen-âge*, Lyon, 1892 ou du Puitspelu, *Dictionnaire étymologique du patois lyonnais*, Lyon, 1887-1890.

257. Cf. 1891, p.24.

258. Cf. 1908, p.164.

Même à sa mort en 1913, Tourtoulon ne trouvera pas de grâce aux yeux de Meyer, qui, dans sa nécrologie [259] qualifie ses travaux de «recherches d'amateur» et cite l'*Etude sur la limite* ··· comme une oeuvre incomplète et surtout comme le dernier travail de Tourtoulon, oubliant son intervention au premier congrès de linguistique romane à Montpellier en 1890.

Il faudra attendre les travaux de S. Pop (après la mort de Dauzat) pour que ce travail soit réhabilité et reconnu comme une contribution à l'essor de la dialectologie au XIX^{e} siècle.

A ce propos, nous croyons devoir faire remarquer que le manque de prestige imparti aux travaux de Tourtoulon et Bringuier a sans nul doute contribué au manque d'intérêt pour le *Croissant* par la suite. Car même si Dauzat en reprend la dénomination et en reconnaît la réalité, il est intéressant de constater, comme nous l'avons dit en introduction, que dans la vaste entreprise des *Nouveaux Atlas linguistiques* qu'il dirigeait, le domaine du *Croissant* est "écartelé" entre quatre atlas (*ALO*, *ALAL*, *ALCe*, *ALLy*).

Malgré cet apparent dédain pour l'*Etude sur la limite* ···, nous verrons que la plupart des travaux postérieurs faisant intervenir une démarcation oc-oïl ont été influencés par les résultats géographiques de cette enquête. Il y eut cependant deux tentatives se réclamant de la méthode de Tourtoulon et Bringuier entreprises par Berluc-Perussis, mais elles restèrent sans suite [260].

259. *Romania*, 1913, t.42, pp.623-624.

260. "Carte des dialectes et sous-dialectes provençaux", *Congrès scientifique de France, Nice, 1878*, Nice, 1879, t.II, pp.360-364 (Cf. "Chronique", *R.L.R.*, t.XV, 1879, p.306) et Introduction à *Salut à l'Occitanie imité de Florian par Fortuné Pin, traduit en 107 idiomes*, Montpellier, 1886.

6.3.3 Une seconde mission ?

C'est bien la question que l'on peut se poser et à laquelle , sans doute, seuls les Mémoires de Tourtoulon pourraient répondre. Malheureusement, ils ne sont pas publiés et sont, semble-t-il, intouchables !

Il n'en reste pas moins à ce sujet divers témoignages quelque peu contradictoires. En effet, si l'on s'arrête aux textes parus dans les années qui suivent immédiatement l'*Etude sur la limite* ···, tout porte à croire qu'une seconde mission a bien eu lieu et qu'elle s'est même poursuivie jusqu'en Suisse, alors que les témoignages plus tardifs laissent le doute s'insinuer.

6.3.3.1 Pour une seconde mission, premiers témoignages

Les premiers d'entre eux tendent effectivement à prouver qu'une seconde mission s'est bien déroulée : comme nous l'avons vu plus haut, à la suite de l'avis favorable donné par Paris, un nouvel arrêté daté du 17 juillet 1874, permet à Tourtoulon et Bringuier de reprendre leurs investigations [261]. D'ailleurs, la *Romania* en prend acte dans ses chroniques en 1874 :

> « MM. de Tourtoulon et Bringuier qui ont commencé l'année dernière [···] une exploration à l'effet de déterminer, s'il est possible, la limite de la langue d'oïl et de la langue d'oc l'ont reprise et terminée cet été.» (t.III, 1874, p.509)

Ainsi que la *R.L.R.* en 1876 :

> « La mission que le Ministère de l'Instruction Publique confia, en 1873, à MM. de Tourtoulon et Bringuier sera probablement terminée à la fin de cette année, par la délimitation de la langue d'oc à l'est de la France et dans la Suisse Romande.» (t.X, 1876, p.221)

Tout le problème est de savoir qu⌣elle fut la teneur exacte de cette seconde mission et quelle étendue géographique fut effectivement parcourue.

---

261. *Dossier*, pièces 19 et 20.

On sait que la mort de Bringuier survenue le 10 septembre 1875 et des ennuis de santé ralentiront considérablement les travaux de Tourtoulon. De plus, l'*Etude sur la limite* ··· et la nécrologie de Bringuier laissent penser que ce dernier n'a pas participé à la suite des recherches : Tourtoulon a repris seul, en octobre 1875, les recherches sur la limite sud du sous-dialecte marchois [262]. Ceci semble contredire la chronique de la *Romania*, mais cette dernière a pu être établie d'après des informations qui n'étaient pas forcément exactes.

Certains articles, parus après 1876, vont révéler plus de détails sur cette seconde mission, sans pour autant apporter une entière certitude : le premier, d'entre eux, est le compte-rendu d'une séance extraordinaire de la Société des langues romanes, tenue à l'occasion d'une réunion de la Maintenance de Languedoc du Félibrige, en 1877 :

> ROQUE-FERRIER A. :"Compte-rendu de la séance extraordinaire de la Société des langues romanes, séance du 24 mars 1877", *R.L.R.*, t.XI, 1877, p.156.
>
> «M. Ch. de Tourtoulon communiqua d'abord le résumé des observations qu'il avait recueillies sur les lieux mêmes touchant les limites de la langue d'oc en France et dans la Suisse romande. Il s'attacha à constater qu'à partir du point où s'arrête la grande carte qui accompagne son rapport [···],
>
> **cette limite se dirige vers l'Est jusqu'aux environs de Bourg; qu'elle remonte de là vers le Nord-Est à travers les dept. de l'Ain, du Jura et du Doubs, pour aboutir à Bienne, en Suisse, redescendre par Morat, Fribourg et Sierre, en s'infléchissant un peu vers l'Ouest, à la hauteur de Lausanne.**
>
> D'après M. de Tourtoulon, la presque totalité de la Suisse romande appartient à la langue d'oc, et le français n'y est qu'une langue importée.»

Ce compte-rendu, ainsi que la chronique de la *R.L.R.* pourraient laisser croire que Tourtoulon est au moins allé en Suisse.

262. Cf. *R.L.R.*, t.IX, 1876, p.312 : «Bringuier ne put malheureusement participer qu'à la première partie de cette exploration [qui] eut pour résultat d'arrêter, d'une manière très précise, une limite que l'on avait cru jusque là impossible à déterminer.» et *Etude sur la limite* ···, pp.42 et 51.

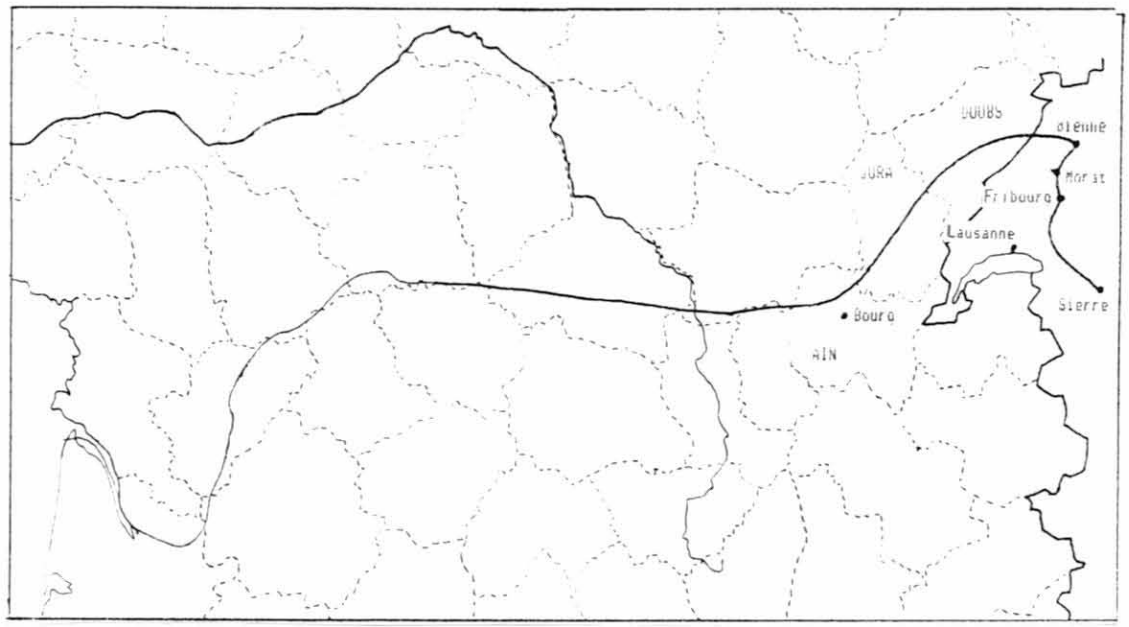

Carte 6.5 : Limite oc-oïl d'après les indications de Tourtoulon, 1877

Le second article, publié l'année suivante dans «la gazette des méridionaux de Paris», est un article de vulgarisation où Tourtoulon entre un peu plus en avant dans les détails, en donnant aux lecteurs peu avertis de linguistique un aperçu des limites du domaine de la langue d'oc :

TOURTOULON Charles de : " La terre d'or", *La Farandole*, 2, sept.1879, pp.9-11

Il résume en quelques lignes la limite reconnue et décrite jusque dans la Creuse et poursuit par ···

> «··· **[notre frontière linguistique] coupe l'Allier au dessus de La Palisse, remonte vers Mâcon qu'elle laisse en pays d'oc, se prolonge jusqu'à une petite distance au sud de Vesoul; là elle se recourbe sur Montbéliard et coupe la frontière française en s'avançant vers la ville suisse de Bienne, à la pointe du lac de ce nom.**» (p.10)

C'est la limite septentrionale de la langue d'oc; puis il indique l'existence d'une «zone mixte», «sorte de marche linguistique» assez vaste qui commence dans le département de la Charente et dont la limite inférieure part :

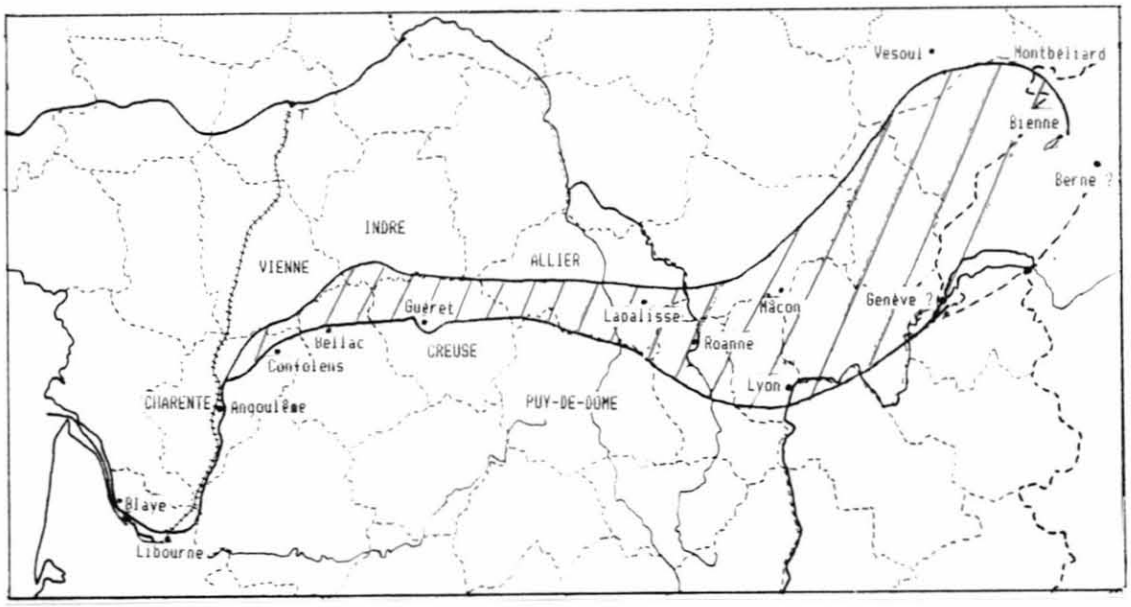

Carte 6.6 : Limite oc-oïl d'après les indications de Tourtoulon, 1879

> **« ··· d'un point situé à 15 km au nord-est d'Angoulême, à l'extrémité supérieure de la forêt de la Braconne, se dirige vers le nord-est, laissant Confolens en pays d'oc, passe au-dessus de Bellac, contourne Guéret au sud, sépare le Puy-de-Dôme de l'Allier, touche par leur limite nord aux territoires de Roanne et de Lyon pour rejoindre la frontière à peu près au point où le Rhône pénètre à Berne** [263].» (p.11)

Il ajoute aussi : «On comprend que la limite puisse varier suivant les caractères qu'on attribue à cette langue d'oc···»

Entre temps, nous savons aussi que Tourtoulon a communiqué plusieurs cartes à la Société d'Anthropologie de Paris qui les présenta pour l'Exposition Universelle en 1878 [264].

Une vingtaine d'années plus tard, une autre carte paraît dans un ouvrage de linguistique traitée sous l'aspect de l'anthropologie [265] :

263. Il ne s'agit pas de Berne, mais de Genève ou de l'Aar, à la place du Rhône ?.

264. *Catalogue spécial de l'exposition des Sciences anthropologiques.* [Exposition universelle de Paris, 1878], Paris, 1878. p. 30 : Tourtoulon : 3 cartes sur la limite oc/oïl. Pour le moment, nous n'en avons pas retrouvé la trace.

265. Il est intéressant de remarquer ici, que l'on retrouve le travail de Tourtoulon dans l'oeuvre d'un préhistorien, lui-même à la source d'une classification en paléontologie.

FIG. 24. — Séparation de la langue d'Oc et de la langue d'Oïl, d'après CH. DE TOURTOULON.

Carte 6.7 : Carte de Tourtoulon, extraite de l'ouvrage de G. Mortillet, 1897

MORTILLET Gabriel de : *Formation de la langue française.* Textes, linguistique, palethnographie, anthropologie. Paris, Alcan, 1897.

Le tracé sommairement décrit en 1877 et 1879 apparaît ici avec beaucoup plus de détail, et l'on voit nettement, sur cette carte, que les parlers franco-provençaux sont largement inclus dans la langue d'oc, cependant aucun commentaire particulier n'accompagne cette carte.

Les témoignages précédents confirment l'existence de cette seconde mission et laissent croire qu'elle s'est entièrement déroulée, ceux qui suivent ne l'infirment pas, mais apportent quelques réserves quant au domaine couvert.

6.3.3.2 Les témoignages tardifs et ··· restrictifs

Le premier témoignage est celui de l'Abbé Rousselot qui, pour les besoins de sa thèse [266], a effectué des enquêtes jusque dans les monts de la Madeleine à la limite du département de la Loire [267] ··· sur les traces de Tourtoulon.

> «Sur la foi de M. de Tourtoulon, j'entrepris l'étude du sous-dialecte marchois, [···] et je^me^ mis à parcourir la région qui lui a été assignée, [···] depuis Saint-Claud jusqu'à Ids [= Hyds] au delà de Montluçon, marchant toujours à la recherche d'une limite qui fuyait sans cesse devant moi. J'atteignis par les renseignements que je pus recueillir, les monts de la Madeleine, et je m'arrêtai.
> Je rapportai, de cette première expédition, des idées qui n'étaient plus celles de M. de Tourtoulon, et des notes que j'espère utiliser un jour [268] » (pp.2-3)

Un peu plus loin dans le texte, à propos de la limite de a < -ARE ou de -ATUM, l'Abbé Rousselot indique les limites de la langue d'oïl d'après Tourtoulon jusqu'à Aigurande (Indre) et continue par ···

> «···Ajoutons qu'elle passe au nord de Boussac, de Domérat, de Morvicq, d'Ids [Hyds], de Mayet-d'Ecole, probablement au sud d'Estivareilles.» (p.291)

Enfin pour le reste de la zone mixte, avec les villes citées par Tourtoulon, l'Abbé Rousselot indique Commentry, Saint-Bonnet-de-Rochefort et Gannat. Voir plus loin la carte 6.8. Nous retrouverons plus tard l'Abbé Rousselot, pour une analyse plus détaillée de ses travaux dans le département de la Charente.

Cette hypothèse d'une enquête effectuée sur place jusque dans le département de l'Allier est confirmée par deux témoignages directs, ceux du Général Plazanet et de Ronjat.

---

266. *Les modifications phonétiques du langage étudiées dans le patois d'une famille de Cellefrouin.* Paris, Welter, 1891.

267. Arrêt significatif, puisque c'est à cet endroit que l'on assigne la limite orientale du *Croissant*. Cf. Simone Escoffier, 1957.

268. Que sont-elles devenues ?.

En 1912 [269], le Général Plazanet, dans le but d'écrire un article sur la question de la limite oc-oïl, s'adresse à Tourtoulon. Ce dernier lui envoie alors deux cartes : la première étant celle qui avait figuré trente ans plus tôt à l'Exposition Universelle et une autre manuscrite, à la même échelle que la carte accompagnant l'*Etude sur la limite* ···, indiquant des tracés pour la partie allant de la Creuse à la Bresse.

Le Général Plazanet fait alors paraître son article [270], reprenant une partie des tentatives de délimitation depuis celle de Tourtoulon jusqu'à des travaux plus récents et il lui adjoint une carte, dont nous reproduisons ici la partie qui nous intéresse (Voir carte 6.8), mais que l'on peut retrouver en entier pp. 353-354.

Ce qui insinue ici un doute, c'est une remarque rapportée par Plazanet, extraite d'une lettre de Tourtoulon :

> «Ces cartes contiennent des renseignements dont je ne me porte pas garant, **ne les ayant pas contrôlés sur place pour la plupart et aucune exploration n'étant venue les confirmer.**» [271]

Voilà qui est troublant et qui renforce, avec la multiplicité des tracés proposés pour l'Est à partir du département de la Loire, notre hypothèse.

C'est d'ailleurs dans des textes parus après la mort de Tourtoulon que sera révélée la teneur de cette seconde mission : Tourtoulon a aussi prêté ses notes manuscrites ainsi que des specimens de divers parlers à Jules Ronjat, pour la partie du tracé allant d'Ajain (Creuse) aux environs de Vichy (Allier). Ce dernier est lui-même retourné en enquête dans le département de l'Allier.

---

269. Un an avant le décès de Tourtoulon survenu le 12 août 1913.

270. "Essai d'une carte des patois de la France", *Revue de géographie commerciale de Bordeaux*, 1913, pp.166-185 ; 208-227, avec une carte.

271. Plazanet, 1913, p.221.

Ronjat utilisera ces notes pour déterminer les limites du *Croissant*, en particulier dans sa *Grammaire istorique des parlers provençaux* [272], dont nous utilisons les sources malgré la date tardive, puisque par ailleurs, nous savons que les travaux sur cette limite étaient prêts depuis les années 1910 [273] :

> «[La limite sud des parlers du *Croissant*] semble passer entre Blaudeix et Ladapeire, au sud de Domérot, au sud de Gouzon, entre Evaux et Chambon-sur-Voueize, au sud de Marcillat, au sud de Virlet, puis traverser Menat, Chouvigni (sic) et Ebreuil. Elle passe sûrement entre Gannat et Escurolles, sûrement au sud de Vichi (sic), probablement au nord de Randan, sûrement au nord de Chateldon.» (p.15)
>
> .../...
>
> «[La limite nord pour cette même portion] passe entre Sainte-Sévère et La Châtre, Culan et Loye, Montluçon et Hérisson, Montmarault et Le Montet, Chantelle et Saint-Pourçain.» (p.16) Voir carte page suivante.

Ce sont d'ailleurs une partie de ces repères que nous allons retrouver dans les travaux d'un linguiste qui suivent pas à pas ceux de Tourtoulon.

6.3.4 Hovelacque, un disciple de Tourtoulon

Hovelacque tient une place à part dans le monde des philologues, il est issu de l'Ecole de Broca et sa qualité d'anthropologue lui vaudra d'avoir beaucoup de mal à se faire reconnaître comme linguiste par ses pairs. Il sera l'un des rares à suivre Tourtoulon. Pour lui, l'une des tâches du linguiste doit être la délimitation géographique des langues, tâche qu'il accomplira dans plusieurs de ses ouvrages.

L'un d'eux, la *Linguistique* connaîtra quatre éditions successives dont trois seront remaniées pour la partie consacrée à la délimitation. Cependant, pour chacune des éditions, le "canevas" reste toujours le même, seul le nom et le nombre des villes-repères changent (1876, 12 villes ; 1877, 14 ; 1887, 1911, 23)

---

272. t.I, Montpellier, 1930.

273. Voir plus loin.

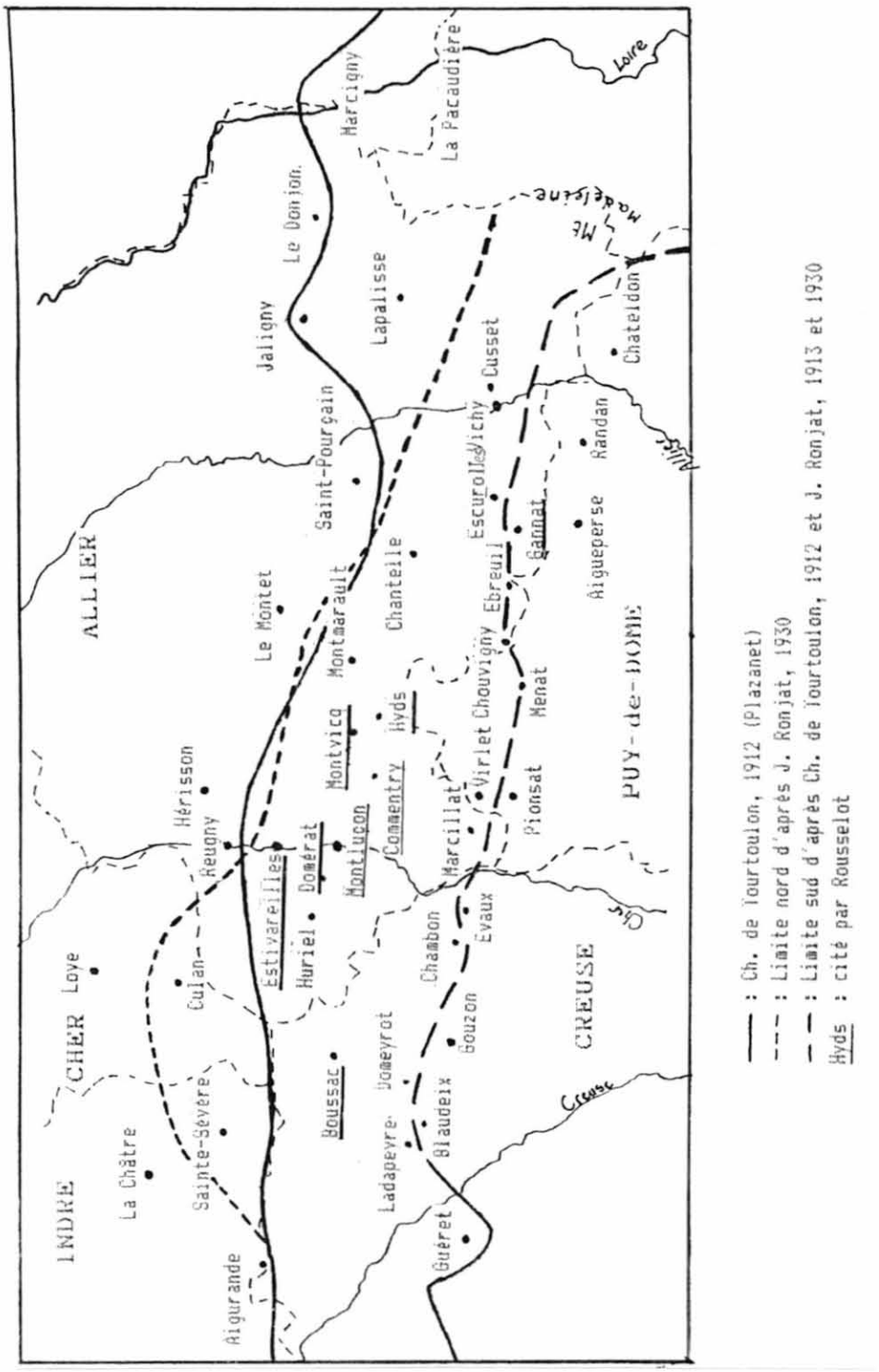

Carte 6.8 : Les limites de la zone de transition dans le département de l'Allier d'après les indications de l'Abbé Rousselot, de Tourtoulon (extraites de l'article du Général Plazanet, 1912) et Ronjat, 1930

Comme nous l'avons vu plus haut, Hovelacque ne trace pas de limite au sens physique du terme, il indique les dernières villes appartenant à la langue d'oïl et les premières appartenant à la langue d'oc : la limite est ainsi supposée «flotter» entre ces repères [274] dont le nombre augmente au fur et à mesure des éditions.

D'autre part, Hovelacque comme Tourtoulon, inclut les parlers de la zone mixte dans la langue d'oc et enfin, il n'est nulle part question de critère.

En 1876, pour la première édition de *La Linguistique* [275], Hovelacque emprunte la délimitation de Caudéran. Mais cette année là, Hovelacque assiste au Congrès de l'Association Française pour l'avancement des Sciences, aux côtés de Tourtoulon qui profite de cette occasion pour attirer l'attention sur l'utilité d'une carte des patois de la France [276].

La parution de l'*Etude sur la limite* ··· est d'ailleurs l'occasion d'un compte-rendu très enthousiaste de la part d'Hovelacque [277] et la seconde édition de la *Linguistique* en 1877 [278] bénéficie, pour la partie ouest de la délimitation, des résultats publiés par Tourtoulon. Cependant la partie orientale conserve les repères de 1876, dont on peut remarquer qu'ils sont bien peu nombreux.

[1877] «La limite actuelle des patois provençaux et français n'est pas très exactement fixée. **On donne comme frontière extrême de la langue d'oil du côté de l'ouest Blaye, Angoulême, Montmorillon, La Châtre, Saint-Etienne ; au sud de cette région commencerait la langue d'oc, dont les localités importantes situées le plus au nord seraient Libourne, Ribérac, Confolens, Nontron, Rochechouart, Guéret, Clermont. Vers l'est, la frontière est assez difficile à déterminer : elle paraît rejoindre les Alpes au dessus de Grenoble et Chambéry.**» (p. 327)

Voir carte page suivante.

274. Nous retrouverons ce genre de procédé chez Suchier.

275. Paris, Reinwald et Cie.

276. Tourtoulon (M. le Baron de) : "De la géographie des patois de la France", *Association française pour l'avancement des sciences. Compte-rendu de la 5ème session. Clermont-Ferrand, 1876.* Paris, 1877, pp.669-670.

277. *Revue de Linguistique et de philologie comparée*, t.X, 1877, pp.169-170. Ce compte-rendu se borne à énumérer les villes principales qui entourent la limite, telles qu'on les voit sur la carte.

278. Paris, Reinwald et Cie.

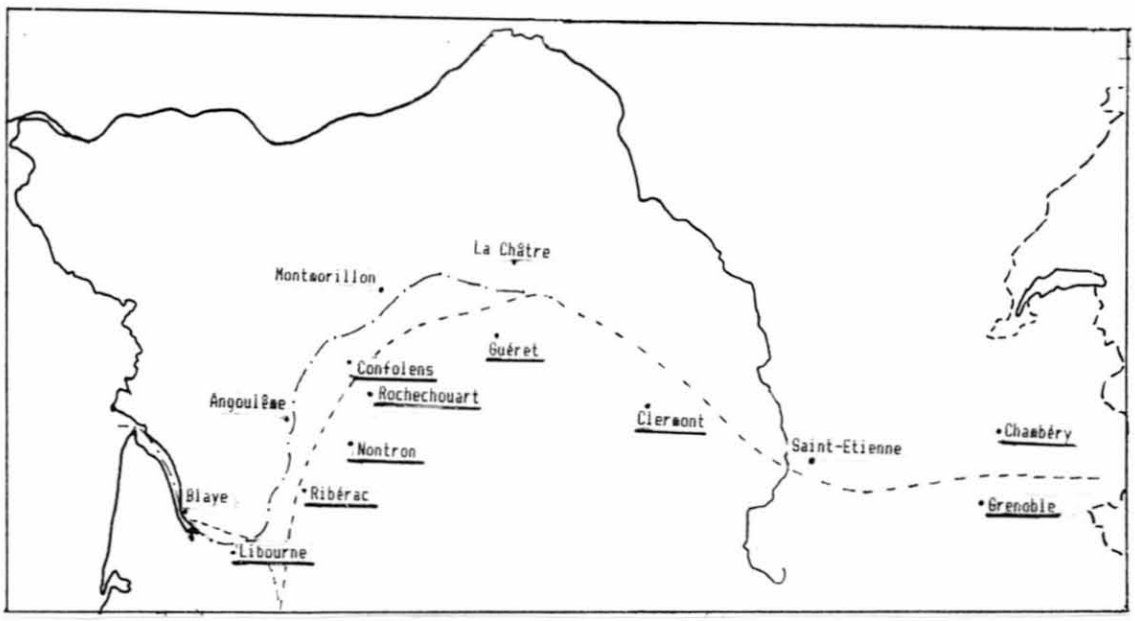

—·—·— : Tourtoulon, 1876 - - - - : Caudéran

Carte 6.9 : Villes-frontières des langues d'oïl et d'oc, d'après Hovelacque, 1877, comparées aux tracés de Tourtoulon, 1876 et de Caudéran, 1870

Dix ans plus tard, pour la troisième édition [279], d'importants remaniements sont apportés à la délimitation, mais la source des emprunts paraît plus difficile à cerner bien qu'il semble qu'elle se trouve chez Tourtoulon. En effet, les villes-repères indiquées ici apparaissent sur l'une des cartes publiées par de Mortillet en 1897, avec le titre "La France linguistique par Hovelacque" et accompagnée de la mention "La limite d'oc et d'oïl est tracée d'après Ch. de Tourtoulon".

> [1887, 1911] «La limite actuelle des patois provençaux et français n'est pas très exactement fixée. **On donne comme frontière extrême de la langue d'oil du côté de l'ouest Royan, Chalais, Ruffec, Montmorillon, Sainte-Sévère, Moulins, Charolles, Dôle, Vesoul, Belfort ; au sud de cette région commencerait la langue d'oc, dont les localités importantes situées le plus au nord seraient Bordeaux, Libourne, Confolens, Bellac, Boussac, Lapalisse, Villefranche, Mâcon, Lons-le-Saunier, Poligny, Besançon, Montbéliard, Neuchâtel.**» (p. 331)

279. Paris, Schleicher, 1887. La délimitation ne sera pas modifiée dans l'édition de 1911, mais la mort d'A. Hovelacque, en 1896, doit expliquer ce fait.

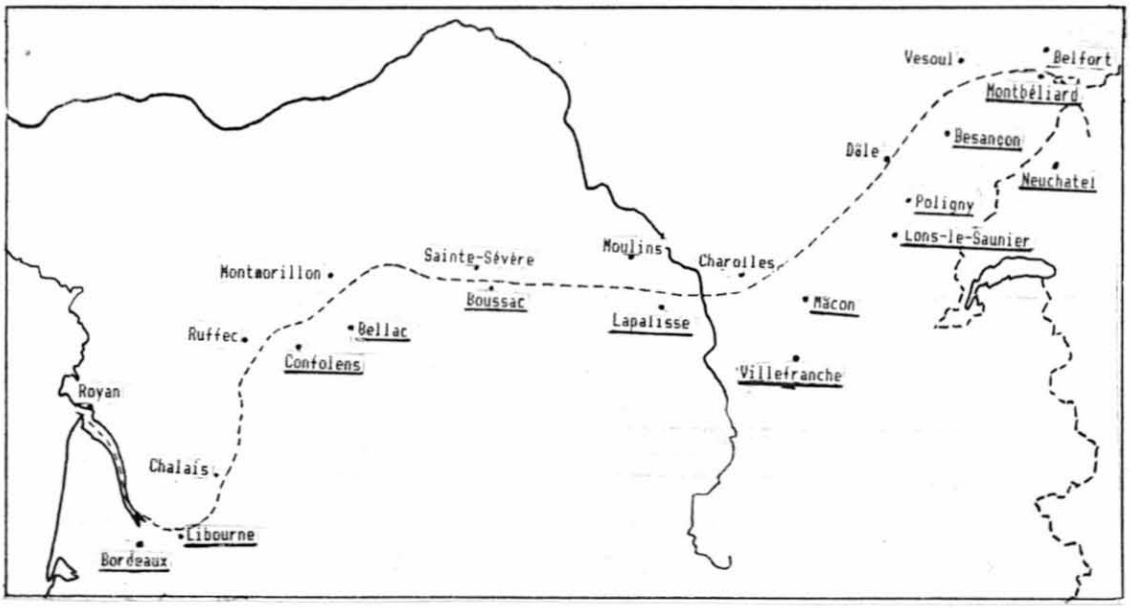

Carte 6.10 : Villes-frontières des langues d'oïl et d'oc, d'après Hovelacque, 1887, comparées au tracé de Tourtoulon, 1879

Les éléments de cette carte se retrouvent donc dans celle publiée par de Mortillet.

Beaucoup d'éléments sont nouveaux par rapport aux délimitations précédentes, mais c'est surtout la partie Est du parcours qui a subi les modifications les plus importantes. Elle se rallie aux tracés de Tourtoulon, qui, comme nous l'avons vu, cherchent à englober très largement les parlers franco-provençaux et francs-comtois.

La carte ci-dessus est évidemment à rapprocher de celle de Tourtoulon parue dans dans le même ouvrage et qui trouve à son tour son expression textuelle dans un dernier article d'Hovelacque publié en 1891, dans la revue qu'il dirige :

HOVELACQUE Abel : "Les limites de la langue française", *Revue de linguistique et de philologie comparée*, t.XXIV, 1891, pp.191-205.

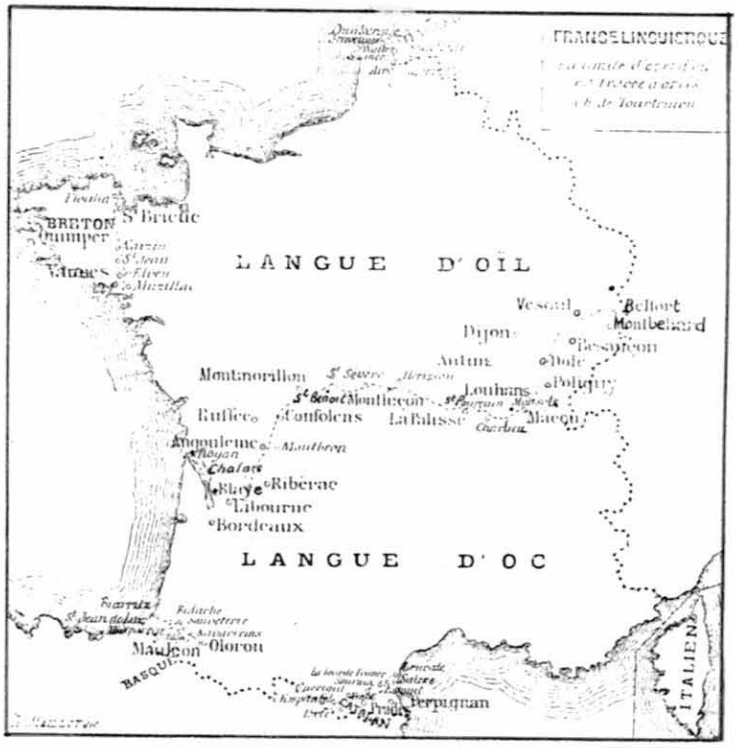

FIG. 7. — France linguistique, par A. HOVELACQUE.

Carte 6.11 : Carte d'Hovelacque, extraite de l'ouvrage de G. de Mortillet, 1897

[1891] «La limite entre [les dialectes d'oïl et les dialectes d'oc] a été donnée par M. Ch. de Tourtoulon. **Les principales localités sud de la langue d'oil sont, d'après l'auteur : Blaye, Lussac, Chalais, Montmoreau, Angoulême, Mansle, Ruffec, Charroux, L'Isle-Jourdain, Montmorillon, Eguzon, Aigurande, Sainte-Sévère, Hérisson, Le Montet, Saint-Pourçain, [Le] Donjon, Marcigny, Monsols, Louhans, Chaussin, Dôle, Rochefort, Marnay, Gy, Fresne, Vesoul, Belfort.**» (pp.203-204)

Voir plus haut la carte p.239.

Dans ce cas, l'énumération concerne uniquement les villes les plus méridionales de la langue d'oïl et elle est directement attribuée à Tourtoulon. D'ailleurs, la première partie reprend les villes qu'Hovelacque avait citées dans son compte-rendu de l'*Etude sur la limite* ···.

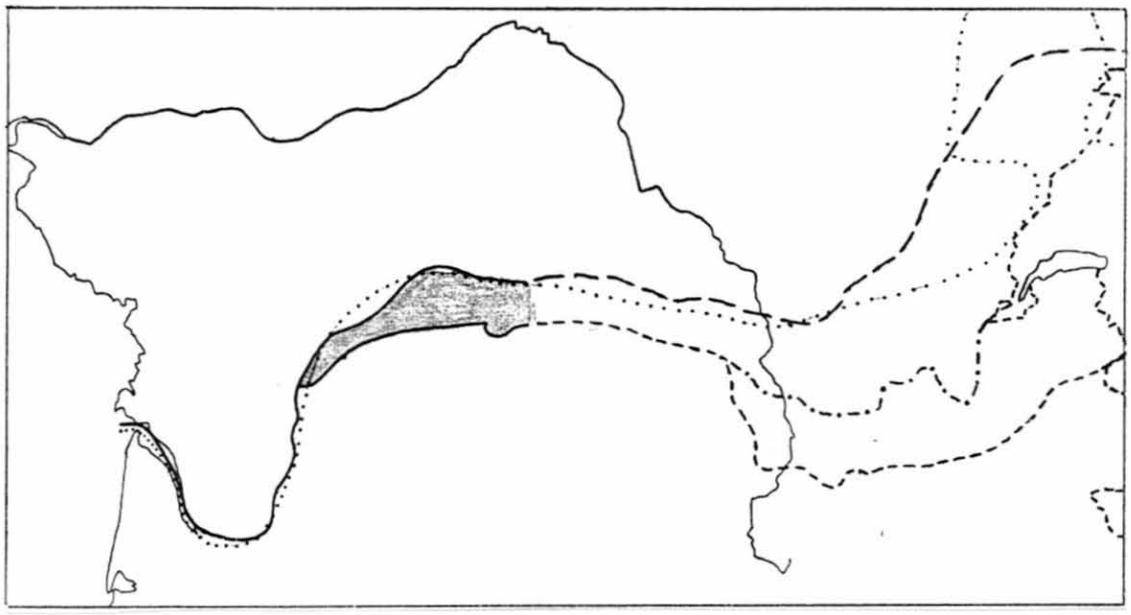

_____ : tracé d'après la carte de 1876
_ _ _ : tracé d'après la carte de 1897 (≈ 1879)
– – – : tracé d'après la limite I de la carte de Plazanet
–·–·– : tracé d'après la limite II de la carte de Plazanet
····· : limite sept. de -a < -ARE (d'après *ALF*)

Carte 6.12 : Comparaison des tracés de Tourtoulon (1876-1912)

Une analyse comparative des énoncés cités par Hovelacque et par Tourtoulon, il y en a plus de 200 sans compter ceux qui apparaissent sur la carte accompagnant l'*Etude sur la limite* ···, nous amène à constater plusieurs faits : il semblerait, d'une part, que le tracé établi pour la partie Est de la France ne soit vraiment fiable que jusqu'à la limite des départements de l'Allier et de la Loire, car la multiplicité des tracés à partir de ce point et le manque de villes-repères indiquent qu'il n'y a pas pu y avoir d'enquête du type de celle de la première mission.

Ces tracés montrent que Tourtoulon inclut dans une vaste zone de parlers de transition, à la fois le sous-dialecte marchois et le franco-provençal.

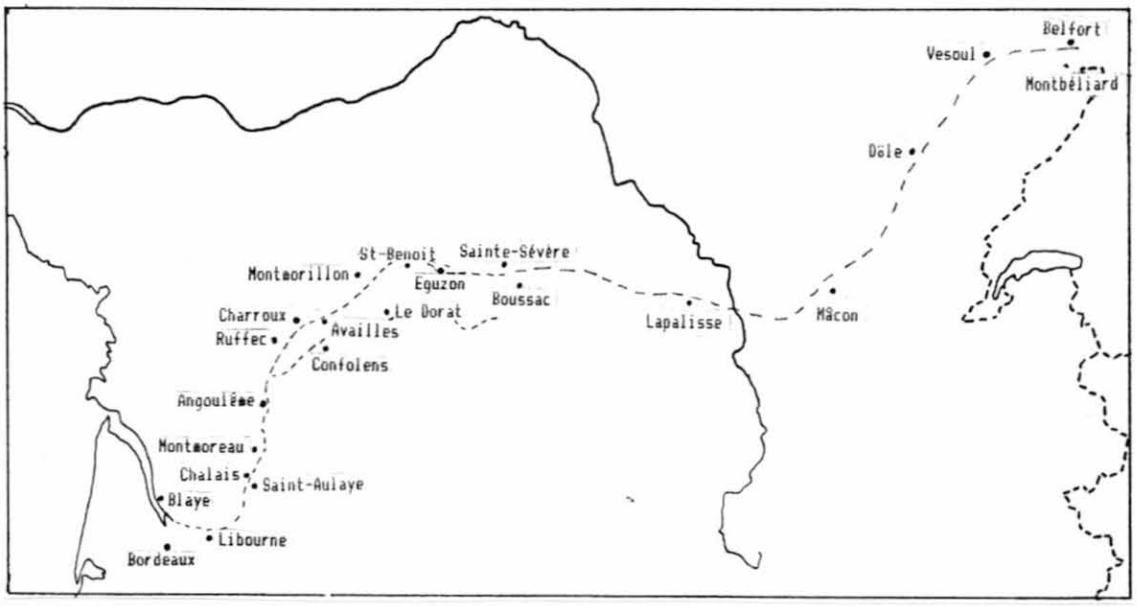

Carte 6.13 : Villes les plus citées par Tourtoulon et Hovelacque (1876-1912)

D'autre part, il est curieux de constater, alors que nous sommes au milieu du débat sur la question des dialectes et de leurs limites, que ni Tourtoulon, ni Hovelacque n'indiquent les caractères sur lesquels sont basés leurs tracés. On peut néanmoins supposer, sans beaucoup s'avancer, que le critère principal est le traitement de la voyelle issue de -ARE, comme le montre la carte ci-dessus.

Enfin, sur ces 200 énoncés, toutes sources confondues, seules une vingtaine de villes sont citées au moins 4 fois et parmi elles, plus des deux tiers appartiennent à la première exploration. Ces villes sont, dans l'ordre géographique de l'ouest vers l'est :

langue d'oïl : Blaye (33); Chalais, Montmoreau, Angoulême, Ruffec (16); Charroux, Montmorillon (86); Eguzon // Sainte-Sévère (36), Dôle (39), Vesoul (25), Belfort (90).

langue d'oc : Bordeaux, Libourne (33); Saint-Aulaye, Confolens (16) Availles[-Limousine] (86), Le Dorat (87), Saint-Benoît[-du-Sault] (36) // Boussac (23), Lapalisse (03), Mâcon (71), Montbéliard (25).

Troisième partie

Introduction aux chapitres 7, 8, 9 et 10

Cette dernière époque qui s'étend du dernier quart du XIX^{e} siècle à la veille de la Première Guerre Mondiale, voit apparaître les grands noms de la dialectologie française et il est curieux de constater que certains de ces hommes sont précisément issus de cette région-charnière : Thomas est né à Saint-Yrieix-la-Montagne (Creuse), Dauzat à Guéret et l'Abbé Rousselot à Cellefrouin (Charente). Les autres, contrairement à leurs illustres aînés, ne sont pas "parisiens" (Brunot, Gilliéron, Ronjat, etc) et sont tous dialectophones.

Mais ce ne sont pas des autodidactes, la plupart d'entre eux ont suivi les cours de l'Ecole des chartes ou des Hautes Etudes, et ont donc subi l'influence de leurs maîtres qui, à cette époque, règnent sur les études philologiques françaises. En effet, bien que des chaires de philologie occupées par Boucherie et Chabaneau aient été créées à Montpellier, bien peu de leurs étudiants parviendront à la notoriété de leurs condisciples : il faut absolument s'être assis sur les bancs des écoles parisiennes pour y prétendre.

Les événements majeurs de cette période seront la publication de l'*ALF* et le discours de Paris. Ce dernier marquera de son empreinte les études dialectologiques : les dialectes ne seront plus appréhendés qu'avec une extrême prudence, il en sera de même pour toutes les délimitations qui ne concerneront bien souvent qu'un trait phonétique.

Et alors que l'on constatera une nette diminution des travaux des érudits locaux, subitement dépossédés de leur terrain favori, parallèlement on ne peut que remarquer le prodigieux développement des études scientifiques : on assiste à un renouvellement complet de la vision des dialectes, en particulier après l'*ALF*. Cet ouvrage, conçu par Gilliéron, secondé de son enquêteur Edmont, va révéler de manière frappante ce que Gilliéron et Paris avaient toujours nié,

à savoir l'existence d'aires dialectologiques délimitables. Qui plus est, la limite oc-oïl, «cette muraille imaginaire», va aussi apparaître, non pas sous la forme d'une ligne coupant la France en deux, mais sous l'aspect d'une zone relativement étroite, où se coupent et s'enchevêtrent les principales isoglosses séparant les parlers français des parlers provençaux [280].

Cette période est aussi dominée, en matière de linguistique, par les romanistes allemands qui imposent ici méthodologie et rigueur, alliant tout à la fois un savoir puisé aux meilleures sources, celles de Paris et Meyer, une grande connaissance des textes médiévaux, ainsi qu'une certaine appréhension du terrain.

280. Ce que montreront Dauzat, 1906, 1911, etc et Rosenquist, 1919.

Chapitre 7

La grande polémique sur les dialectes : la limite oc-oïl au coeur du débat

7.1 Deux études sur les parlers de la Creuse : la science contre l'érudition, Thomas contre Vincent

Nous allons maintenant voir la première application de la théorie de Meyer, avec l'un de ses plus fidèles élèves, Thomas, dont l'étude sur les patois de la Creuse est une anticipation sur les événements qui se produiront à la suite du discours de Paris.

En effet, aux environs de 1876-1877, deux recherches menées sur les parlers de la Creuse sont en quelque sorte, l'une et l'autre, les conséquences plus ou moins directes des travaux de Tourtoulon et Bringuier, mais leurs buts et leurs méthodes diamétralement opposés nous amènent au coeur du conflit né quelques années plus tôt entre les collaborateurs de la *Romania* et ceux de la *R.L.R.* : Vincent, avec Tourtoulon, Chabaneau et Boucherie, croit aux dialectes et à une possible délimitation, tandis que Thomas, élève de l'Ecole Pratique des Hautes Etudes et de l'Ecole des chartes met en pratique les principes de son maître Meyer, qui enseigne le contraire.

Ces deux hommes enquêtent sur un terrain commun qu'ils connaissent bien, puisque l'un est né à Sardent et l'autre à Saint-Yrieix-la-Montagne [281], mais ils ont cependant tout pour s'opposer : Thomas est un jeune diplômé de l'Ecole des chartes et vit à Paris, Vincent, sommité du monde médical ··· creusois atteint la cinquantaine et vit à Sainte-Feyre···

281. Voir la carte plus loin.

7.1.1 Antoine Thomas et la mise en application de la théorie de Paul Meyer

Thomas est donc investi, en 1877, d'une mission officielle subventionnée par le gouvernement, dans laquelle il est chargé de rechercher les limites des principales variétés des patois méridionaux de la Creuse situés au sud de la limite déterminée quelques années plus tôt par Tourtoulon.

Bien que cette étude porte sur des parlers extérieurs au *Croissant*, elle nous intéresse néanmoins par sa méthode et son terrain : en effet, Thomas vient tester et vérifier la théorie de Meyer sur des terres récemment foulées par Tourtoulon, dont il juge cependant l'étude digne de confiance :

> THOMAS Antoine : "Rapport à M. le Ministre de l'Instruction publique et des Beaux-Arts sur une mission philologique dans le département de la Creuse", *Archives des missions scientifiques et littéraires*, 3ème série, t.V, 1879.

> «Les faits que nous avons constatés dans le champ restreint que nous avions à étudier sont venus nous démontrer la parfaite justesse des considérations [de Meyer] ··· sauf sur quelques points isolés, il n'y a pas de ces brusques transitions.» (p.11)
> « ··· il y avait mieux à faire qu'à discuter le caractère spécifique des différents phénomènes linguistiques, c'était de prendre l'un après l'autre et donner aussi exactement que possible la limite géographique de chacun d'eux : c'est cette méthode que nous avons suivie.» (p.12)

Au cours de son enquête, réalisée dans près de quarante communes et villages, Thomas a pris un certain nombre de caractères phonétiques et morphologiques dont il a déterminé la limite géographique et propose donc une nouvelle répartition des patois occitans de la Creuse.

Car ce n'est pas Tourtoulon qui est battu en brèche dans ce travail, mais Vincent, à propos de l'article que nous avons vu plus haut [282] et sur lequel Thomas ironise.

---

282. Cf. Voir p.142.

Il va sans dire que les méthodes de Thomas sont rigoureusement scientifiques et bien qu'il cite le nom de certains de ses témoins, dont on remarque que les femmes exercent en majorité le métier d'aubergiste et les hommes celui d'instituteur, il n'est jamais question de ce que les autochtones pensent du sujet.

Comme il fallait s'y attendre, les conclusions vont dans le sens des pensées de Meyer :

> «Les patois de l'est et de l'ouest ··· présentent d'assez nombreux caractères distinctifs dont les limites respectives tantôt coïncident, tantôt se suivent et tantôt s'entrecroisent.» (p.35)

Enfin, il est intéressant de constater que, dans le souci de combler une lacune des *Mélanges sur les langues, dialectes et patois*, Thomas publie une version de la *Parabole de l'Enfant prodigue* en patois de Saint-Yrieix-la-Montagne ··· .

Le compte-rendu de Meyer est, bien entendu, élogieux :

> [1879] «M. Thomas a pris l'un après l'autre les particularités des patois de la Creuse et s'est attaché à donner aussi exactement que possible la délimitation géographique de chacune d'elle. **C'est la bonne méthode et la seule bonne.**» [283]

Meyer recommande même ce travail «comme modèle à tous ceux qui dorénavant étudieront la géographie des patois romans».

De son côté, Vincent fait un compte-rendu plus critique [284] : attaqué sur son terrain, il se défend pied à pied et pour cause, puisque la nouvelle répartition de Thomas, quatre variétés de patois au lieu de trois, vient renverser sa théorie démontrant la correspondance entre les dialectes et les peuples gaulois. Thomas traitera d'ailleurs cette critique par le dédain : «··· ses idées diffèrent tellement des miennes que nous nous entendrions malaisément.» [285].

---

283. *Romania*, t.VIII, 1879, pp.469-471.

284. *Mémoires de la Société des sciences naturelles et archéologiques de la Creuse*, t.IV-V, 1882, pp.427-443.

285. *Romania*, XI, 1882, pp.451-452.

7.1.2 François Vincent et les patois de la Creuse

Vincent se sent d'autant plus envahi sur ses terres, que lui-même vient de terminer une nouvelle étude sur les patois de la Creuse, étude pour laquelle il s'est vu décerner, en 1878, un prix par la Société des langues romanes.

Ce travail est en fait la reprise, considérablement augmentée, de son article de 1861.

> VINCENT François : "Etude sur le patois de la Creuse", *Mémoires de la Société des Sciences naturelles et archéologiques de la Creuse*, t.IV-V, 1882, pp.226-316 ; 346-416.

La première partie, entièrement consacrée aux dialectes, soit près de 90 pages, montre un effort de formulation scientifique de la part de Vincent qui ajoute, par rapport à l'article de 1861, plus d'exemples en patois et fait de fréquents rapprochements avec le latin.

Il semblerait que le contact avec Tourtoulon soit à l'origine de cette transformation : Vincent lui a servi de correspondant pendant l'enquête dans le département de la Creuse et a même «poussé l'obligeance jusqu'à écrire un mémoire destiné à rectifier et à compléter ce qu'il avait publié sur le sujet» [286]. On peut supposer que la nouvelle étude est en partie issue de ce mémoire.

Vincent continue de désigner la partie du "sous-dialecte marchois" se trouvant au nord de la Creuse par l'appellation «patois du nord» et alors qu'en 1861, quatre pages suffisaient pour le comparer au «patois du midi», la nouvelle étude consacre quinze pages à la même comparaison. On note là encore l'influence de Tourtoulon ou de l'*Etude sur la limite* ··· : Vincent a supprimé de son discours toutes les connotations négatives qui étaient systématiquement accolées au «patois du nord» en 1861.

---

286. *Etude sur la limite* ···, p.42.

Cependant, Vincent valorise toujours le «patois du midi» auquel il rapporte les deux autres, celui de l'est et celui du nord, et dans son système, le «patois du nord» n'est d'ailleurs que la transformation du «patois du midi» en français.

7.1.2.1 Les caractères phonétiques

Vincent énumère une dizaine de caractères phonétiques qui selon lui, montrent la différence entre le «patois du nord» et le «patois du midi», mais qui, de fait, souligne les ressemblances du premier avec le français. Les exemples qu'il cite, dont on ne connaît pas d'ailleurs la provenance, sont choisis pour aller dans ce sens : il a même supprimé, par rapport à l'article de 1861, ceux qui offraient encore trop d'analogie avec le «patois du midi» ou en a modifié l'orthographe, afin de leur donner une forme plus française [287].

Chacun de ces caractères phonétiques exprime , selon lui, <u>le retour</u> au français, car par de simples substitutions, «bon nombre de mots «patois du midi» <u>redeviennent</u> français». En fait, le système paraît fonctionner comme si le «patois du midi» était issu du français par transformations [288] et qu'il suffise de quelques changements pour obtenir le «patois du nord».

Ces caractères sont au nombre de dix :

PM = «patois du midi» ; PN = «patois du nord»

1°- <u>Retour</u> de *a* à la place de *o* (p.276)
ex PM Possâ lo chorto dins lou chomi
PN Passâ la charte dins le chami
(passer la charrette dans le chemin)

2°- Emploi de *e* muet <u>comme en français</u> (p.277)
ex (la jeune fille moissonne. Voir note ci-dessous)

287.

Ex :		Cette jeune fille/femme moissonne :	
1861	P. nord	Quelle j<u>au</u>ne	fenne me<u>i</u>ssoune
	P. midi	Quello j<u>au</u>no	fenno me<u>ï</u>ssouno
1882	P. nord	Quelle j<u>ô</u>ne fille	me<u>s</u>soune
	P. midi	Quelo j<u>ŏ</u>une fillo	m<u>è</u>issouno

288. Cf. "Le patois est du français écorché" que l'on entend dans la bouche des autochtones.

3°- Emploi de *o* à la place de *ou* «qui contribue grandement à franciser les mots patois où ce son se rencontre» (p.278)

ex PM à la pourtado, moutra, batailloun
PN à la portade, môtra, bataillon
(à la portée, montrer, bataillon)

4°- Le son *oi* redevient fréquent et emploi de *oué* dans les cantons limitrophes du Berry (pp.277-278)

5°- Les diphtongues méridionales *ài, èi, àu, òu, èu* se réduisent en leurs sons simples français correspondants (pp.279-280)

ex PM Qu'èi bien fàit, àigo, co me fài màu, òu, còu, quèu
PN Qu'é bien fait, aigue, ca me fait mau, ó, có, queu
(c'est bien fait, eau, ça me fait mal, il, ce, cuir

6°- Disparition des triphtongues

7°- Les sons naseaux *en, em, in* et *un* se prononcent comme en français.

8°- Les consonnes *ch, g* et *j* se prononcent exactement comme en français.

9°- Pas d'emploi de *b* pour *v* :
ex PM troubâ, mèi d'abriòu
PN trouvâ, mé d'avri
(trouver, mois d'avril)

10°- Diverses terminaisons particulières au «patois du midi» se modifient, en se rapprochant des terminaisons françaises

ex PM coundici, noutari, scèitàire
PN condiciòu/conditioun/condition, notaire, sejeur
(condition, notaire, scieur)

L'ajout de certains caractères, par rapport à l'article de 1861, notamment la remarque sur les triphtongues, a dû être inspiré par l'*Etude sur la limite* ···.

7.1.2.2 La morpho-syntaxe

D'après Vincent, c'est dans cette partie du discours que le «patois du nord» rejoint le «patois du midi», car il possède la marque du genre et du nombre, au moins dans la partie méridionale de son domaine, il emploie des adjectifs et des pronoms possessifs identiques à ceux du «patois du midi» et enfin c'est avec le verbe que le «patois du nord» «s'éloigne le plus du français» [289].

289. Et non pas, se rapproche le plus du «patois du midi» ···

De plus, Vincent remarque, avec Tourtoulon, que la persistance des consonnes intervocaliques est un des traits occitans de ce «patois du nord».

7.1.2.3 Une particularité du «patois du nord», les «mouillements»

Ce patois qui, selon Vincent, tend vers le français pour la phonétique et vers l'occitan, pour sa morpho-syntaxe, a quand même quelques particularités désignées sous le nom de "mouillements".

Ce phénomène atteint de façon importante les consonnes occlusives [d, g, t, k] dans *di, du, gui, gu / ti, tu, qui, qu* qui se transforment en *dji, dju / tchi, tchu*. Cette caractéristique que Vincent appelle «mouillement des «patois du nord»» lui semble d'une importance considérable et donne une physionomie toute particulière à ce patois.

Ce fait lui paraît d'autant plus remarquable qu'il s'accompagne de «l'hypermouillement», qui n'est autre que la palatalisation des groupes *pl, bl,* etc.

Enfin, d'après lui, cette série mouillée s'accompagne aussi du «supermouillement» qui consiste en l'ajout «d'une terminaison assez bizarre» «-agne ou -anglhie» à la fin des mots terminés en *-in* en français. Ce phénomène constaté aussi par Tourtoulon [290], transforme par ex. les mots *"lapin", "chemin",* en lapagne, chemagne. De plus, comme le trait précédent, il semble caractéristique de la partie septentrionale du «patois du nord» «dans une zone plus ou moins large bordant la limite de l'ancien Berry».

D'après nos propres connaissances du terrain, les remarques de Vincent sont tout à fait exactes : les trois phénomènes apparaissent effectivement dans la partie creusoise du *Croissant*. Mais si les mi-occlusives et la palatalisation ne sont pas le seul fait des parlers du *Croissant*, en revanche, il semble que le dernier phénomène le soit, au moins par le nombre important de mots concernés. Il occupe d'ailleurs un domaine relativement restreint

290. Cf. *Etude sur la limite géographique* ···, p.60, où il est qualifié de «nasalisation tout à fait berrichonne».

près de la limite des départements de l'Indre et de la Creuse et il donne au parler une allure si particulière que les patoisants des communes environnantes le citent spontanément comme un trait distinctif. Cet "appendice nasal" affecte en effet toute la série des mots qui finissent par [ẽ] et pour la plupart issus de -INUS latin. Cependant, d'après ce que nous avons pu constater [291], le phénomène, contrairement à ce que dit Vincent, n'atteint pas les mots *pain* et *main*, qui ici sont respectivement [pã] et [mã].

Ce «patois du nord» que Vincent avait repoussé un peu vite vers le berrichon dans sa première étude semble gagner ici dans son estime. Tourtoulon n'est sûrement pas étranger à ce fait et sa désignation "marche linguistique" est adoptée en conclusion :

> «Si par sa prononciation et le grand nombre de termes français introduits, le patois du nord appartient à la langue d'oil et se rapproche des jargons du Nord de la France, il s'en éloigne aussi par la forme toute méridionale du plus grand nombre de ces mots, par leur origine plus latine, par le nombre considérable de termes essentiellement patois [c'est à dire non-français] qu'il contient ; et par ces derniers caractères il appartient à la langue d'oc. Il en résulte une certaine difficulté pour le classer [···]. M. de Tourtoulon [···] en fait une espèce de **Marche linguistique** *de la langue d'oc* [292] ··· je ne demande pas mieux que d'adopter l'opinion du savant linguiste. Dans tous les cas, s'il est la fin de la *langue* du midi, il est aussi le commencement de la *phonétique* du nord.» (p.291)

7.1.2.4 Domaine du «patois du nord»

Cependant, contrairement aux principes de Tourtoulon, Vincent continue de penser que les parlers creusois s'ordonnent selon une dégradation : ce système l'amène à instaurer un triangle autour de Guéret, correspondant à peu près à la "poche" délimitée par Tourtoulon, dans lequel viennent se fondre les trois patois qu'il a définis, et à observer que les cantons les plus proches du Berry (La Souterraine, Dun, Bonnat, Chatelus) sont atteints par un degré de francisation plus grand.

---

291. Lors d'enquêtes réalisées à Lourdoueix-Saint-Michel (Indre) et alentours, pour notre mémoire de maîtrise, ainsi qu'au point 35 de l'*ALAL*, (Nouzerolles (Creuse)).

292. En gras et en italique dans le texte.

Néanmoins, Vincent ne s'interroge pas sur la limite septentrionale du «patois du nord» : soit elle est assimilée à la limite départementale, car il ne paraît pas avoir mené d'enquêtes au-delà d'Anzème et de Bussière-Dunoise, soit il adopte implicitement le tracé de Tourtoulon comme il le fait pour le tracé de la limite sud, auquel il a sans doute participé.

Il s'emploie même à donner quelques indications pour le reste du parcours laissé inexploré à cette date, rectifiant au passage ses assertions de 1861 :

> «··· je vais me borner à donner son tracé approximatif d'après des points de repère certains : Pionnat est en patois de l'est et Blaudeix [···] en «patois du nord» ; la Tour-Saint-Autrille [···] parle le patois de l'est et Parsac [···] le «patois du nord» ; enfin aux limites du département, à Auzances [···] le patois a une teinte auvergnate [···] tandis qu'à Fontannières [···] le langage commence à prendre une physionomie bourbonnaise [···] A Sannat, on parle le patois de l'est. D'un autre côté, Evaux et Chambon se trouvent en «patois du nord». D'après ces données, une ligne partant d'Ajain, passant au nord de Jarnages, suivant la limite sud de la plaine de Gouzon qu'elle séparerait de la partie montagneuse, et allant aboutir au sud de Fontannières, représenterait assez bien la limite séparative ··· » (p.307)

Voir carte page suivante.

Cependant, il ne faut pas perdre de vue l'objectif principal de Vincent : cette étude sur les patois n'a pas un but purement philologique, elle lui sert encore à démontrer, dans une seconde partie presque aussi longue que la première, que l'on peut, à partir des domaines couverts par les trois patois, retrouver les territoires respectifs des Lémovices, des Arvernes et des Bituriges ; il n'a toujours pas quitté son cheval de bataille.

C'est, d'ailleurs, implicitement l'un des reproches que lui adresse l'auteur du compte-rendu dans la *Romania* [293], qui admet cependant que ce travail comporte de «bonnes observations». Ce critique n'est autre que Thomas !

293. t.XIV, 1885, p.619.

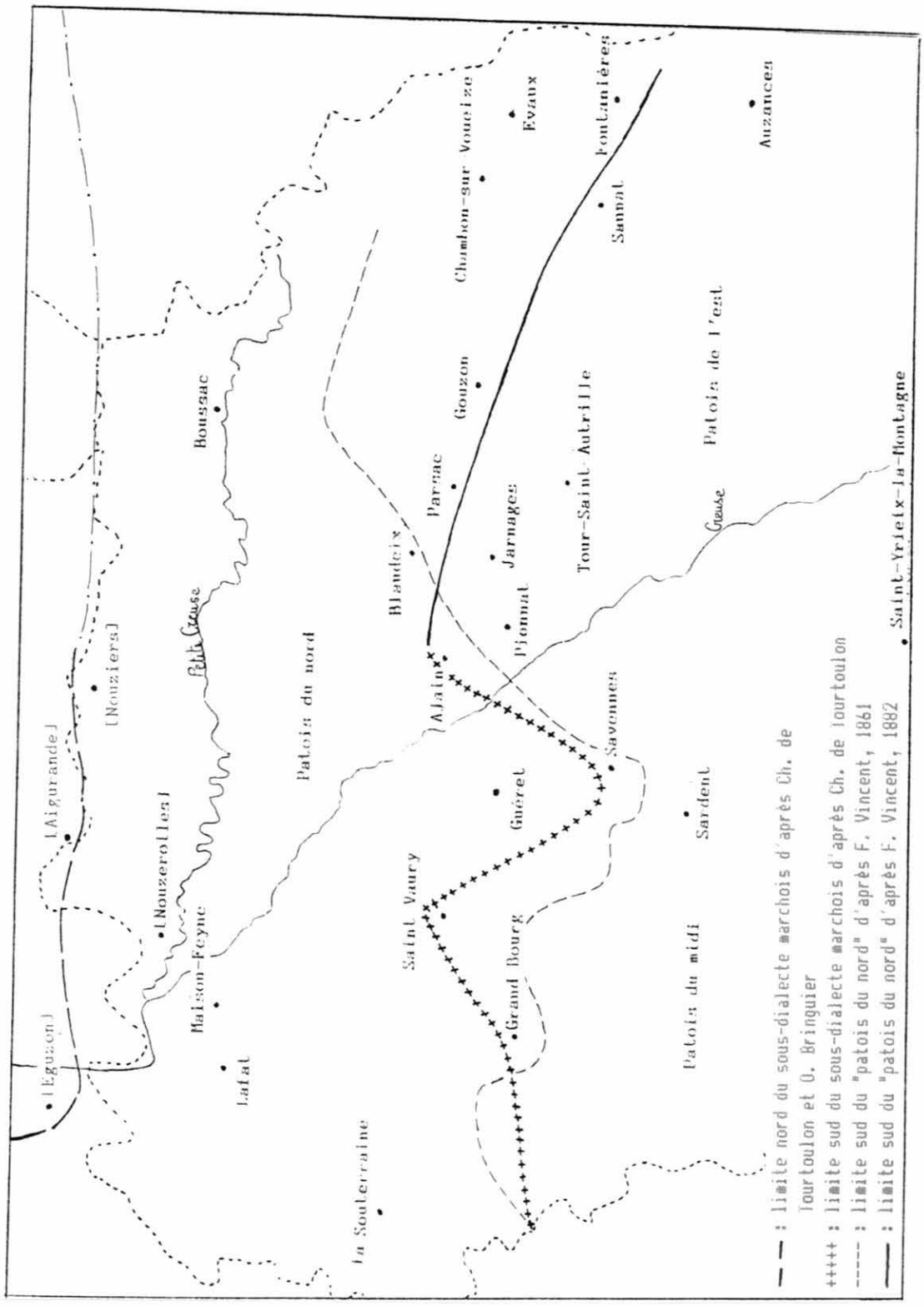

Carte 7.1 : Carte des patois de la Creuse, dressée d'après les indications de Vincent, 1882

Enfin, pour rendre son étude tout à fait complète, Vincent lui adjoint quelques spécimens de textes dialectaux, parmi lesquels se trouvent la version d'une fable en patois de Lafat, près de Dun et une chanson en patois des environs de La Souterraine, accompagnée du commentaire suivant : «les mots se prononcent à la française, tel qu'ils sont écrits, de sorte qu'**un parisien pourrait la lire tout aussi correctement qu'un paysan de la localité**» (p.298) ···

Vincent ne s'en arrête d'ailleurs pas là, puisque pendant quelques années, il va publier dans l'*Almanach de la Creuse* des contes en patois, dont certains seront reproduits aussi dans la *R.L.R.*. Quelques uns d'entre eux concernent les parlers du *Croissant*, avec un conte en patois de Maison-Feyne (près de Dun) [294] et un autre pour Boussac [295]. Mais Vincent y fait moins oeuvre d'ethnographe et de collecteur de littérature orale, que de linguiste : ces contes illustrent simplement les différentes sortes de patois de la Creuse. J.P. Baldit, dans un article à ce sujet, va même jusqu'à affirmer que ces contes sont de la propre plume de Vincent [296].

Quoi qu'il en soit les versions pour les parlers compris dans le *Croissant* sont effectivement très proches du français et l'attention des lecteurs est particulièrement attirée dans ce sens par les notes philologiques qui accompagnent les textes :

> [1884] «··· comme on le voit par le texte, les deux tiers des mots au moins sont français, l'autre tiers peut être rapporté aux dialectes du Midi ; la prononciation est française à peu d'exceptions près.» [297]

294. *R.L.R.*, 1884, t.26, pp.219-227.
295. *R.L.R.*, 1889, t.33, pp.386-395.
296. Baldit, 1987, pp.21-22.
297. *R.L.R.*, 1884, t.26, p.224.

D'ailleurs, Vincent est redevenu catégorique à l'encontre de la partie septentrionale du «patois du nord» : «Cette partie de notre dialecte du nord [···] doit donc être rangée dans la classe des patois de langue d'oil plutôt que dans celle des patois de langue d'oc». On remarque encore ici, comme plus haut, que le français et les dialectes du midi sont les seuls protagonistes, il n'est pas question du berrichon ou autre dialecte d'oïl.

"Thomas contre Vincent" est le reflet de la partie de bras de fer qui se joue entre la *R.L.R.* et la *Romania*, mais c'est aussi le combat d'arrière-garde du monde des érudits locaux du XIX^{e} siècle dont le terrain de prédilection, les patois, est envahi par des jeunes gens formés sur les bancs des écoles et apportant avec eux, peut-être moins l'amour de la terre et des vieilles choses, que la science et sa rigueur. Ce n'était donc pas le même regard que ces deux hommes, pourtant issus du même terroir, ont porté sur les patois de la Creuse.

7.2 Le discours de Paris

Comme un coup de tonnerre dans un ciel déjà chargé d'orage, la conférence de Paris vient mettre un point d'orgue au conflit déjà existant entre les collaborateurs de la *Romania* et ceux de la *R.L.R.*.

PARIS Gaston : *Les parlers de France.* (Lecture faite à la réunion des Sociétés savantes le 26 mai 1888). Paris, Imprimerie Nationale, 1888.

et *Revue des patois gallo-romans*, 1888, pp.161-175

C'est à l'occasion de la réunion annuelle des Sociétés savantes que Paris fait le point sur l'état des recherches en linguistique et lance le projet d'une enquête à grande échelle, en énonçant par avance les méthodes à employer.

De ce discours bien connu, nous retiendrons les points suivants : Paris y officialise la théorie de Meyer, condamne en public les travaux de Tourtoulon et Bringuier et rejette toute tentative passée et à venir qui n'appliquerait pas le programme dicté.

7.2.1 La théorie de Paul Meyer

Faisons un bref retour en arrière : la naissance visible de cette théorie chez Meyer date, d'un point de vue textuel, du mémoire de 1874, resté inédit et du compte-rendu des travaux d'Ascoli sur le franco-provençal en 1875, elle coïncide aussi, à peu de choses près, avec les enquêtes de Tourtoulon et Bringuier.

Cependant, sa source véritable pourrait être un peu antérieure et provenir d'une part de l'influence de Littré et d'autre part, de l'enseignement reçu en Allemagne où la conception d'un développement naturel du latin est admise assez largement, conception à laquelle Meyer adhère comme en témoignait son compte-rendu de *l'Histoire de la langue française* de Littré en 1863.

Cette théorie avait été développée, dans les années 1870, par Hugo Schuchardt dans *Vokalismus des Vulgärlateins* [298], ainsi que dans une conférence ouvrant sa carrière universitaire [299]. On y trouve déjà, à une époque où la question des dialectes ne déchire pas encore les romanistes, les arguments développés par certains des antagonistes : notamment, l'image d'un tableau aux couleurs variées (p.21) et l'idée que ···

> «Ce que nous pouvons déterminer, c'est, plutôt que le domaine d'un dialecte particulier, le domaine de tous les traits phonétiques qui le composent» (p.26) [300]

Nous n'avons pas pu établir de rapport direct entre Meyer et Schuchardt, mais il paraît évident que le premier a eu connaissance des travaux du second.

Cette théorie, sans doute intégrée à ses cours, s'est élaborée et affinée au long des compte-rendus de la *Romania* [301], elle trouvera sa consécration dans le discours de Paris.

Mais si en 1888, sous la plume de ce dernier, la théorie se résume en deux propositions :

> «Dans une masse linguistique de même origine, il n'y a pas de dialecte, il n'y a que des traits linguistiques qui entrent respectivement dans des combinaisons diverses ···
> ··· chaque trait linguistique occupe une certaine étendue de terrain dont on peut reconnaître les limites ···» (p.3)

---

298. Leipzig, 1866-1869.

299. *Ueber die Klassification der romanischen Sprachen*, Graz, 1900. Cette conférence ne fut en effet publiée que trente ans plus tard, alors que Schuchardt quittait son poste.

300. Nous empruntons cette traduction au compte-rendu que Roques en fit en 1900. *Romania*, t.XXIX, 1900, pp.634-635. Voir aussi celui de Grammont, *R.L.R.*, t.XLIII, 1900, pp.474-475.

301. t.IV, 1875, pp.294-295 (compte-rendu Ascoli) ; t.V, 1876, pp.504-506 (compte-rendu Ascoli) ; t.VI, 1877, pp.630-633 (compte-rendu Tourtoulon et Bringuier) ; t.VIII, 1879, pp.460-461 (compte-rendu Chabaneau) et pp.469-471 (compte-rendu Thomas), etc.

Celle-ci accuse quelques différences avec la première mouture, en effet si Meyer a toujours pensé que les dialectes n'avaient pas de limites précises, la méthode à appliquer pour l'étude des parlers a quelque peu changé. Alors qu'en 1874, elle consistait à réaliser «en quelque sorte **la moyenne de tous les caractères**» (f°50), dès 1875, elle impose «d'indiquer sur quel espace de terrain règne **chaque fait**» (*Romania*, IV, p.295)

7.2.2 Condamnation de Tourtoulon et Bringuier, changement dans les études philologiques

Tourtoulon et Bringuier, désignés pourtant comme de «vaillants et consciencieux explorateurs» [302], voient leurs efforts anéantis en quelques mots par ce discours :

> «Il suit de là que tout le travail qu'on a dépensé à constituer, dans l'ensemble des parlers de la France, des dialectes et ce qu'on a appelé des "sous-dialectes" est **un travail complètement perdu.**» (p.3)

Plus encore, Paris qualifie leur délimitation de «muraille imaginaire» et surtout «d'étrange frontière coupant la France en deux et passant par des points absolument fortuits» (pp.3-4). Cette critique a posteriori est d'autant plus curieuse que Tourtoulon et Bringuier avaient reçu l'aval de Paris pour réaliser leurs enquêtes et que ce dernier les a même conseillés dans le choix de leurs critères [303].

Ces paroles, nous l'avons dit, vont porter un grave préjudice à la renommée de cette étude : Tourtoulon et Bringuier sont désormais désignés comme l'exemple à ne pas suivre.

Ce discours va plus loin : il jette, on le sait, les bases de l'*ALF*, mais de plus il engendre un changement radical dans les études dialectales en France.

---

302. Ils ne sont d'ailleurs pas nommés.

303. Cf. *Etude sur la limite* ···, pp.14-15.

En effet, jusqu'ici, les érudits locaux avaient seuls l'apanage des études sur les dialectes, désormais Paris ferme la porte à toutes leurs initiatives et les transforme en simples collecteurs, réservant aux jeunes scientifiques de l'Ecole des chartes et de l'Ecole pratique des Hautes Etudes la noble tâche et le soin d'élaborer les théories à l'aide des matériaux recueillis.

Les études dialectologiques sont désormais canalisées par toute une infrastructure qui vient d'ailleurs de se mettre en place : avec, d'une part, les cours dispensés par Gilliéron à l'Ecole pratique des Hautes Etudes et de l'autre, la *Revue des patois gallo-romans*, dirigée par ce dernier et l'Abbé Rousselot. Les principes de Meyer y sont scrupuleusement appliqués et des directives y sont données afin de guider toutes les bonnes volontés, le but étant :

> [1888] «···d'arriver à la constatation aussi exacte que possible des faits linguistiques considérés dans leur nature et leur extension ··· en employant fréquemment des cartes dont chacune est consacrée à un seul phénomène linguistique» [304].

Hors de la "loi-programme", aucun salut ni succès possible ! Il ne sera plus possible désormais de décrire et de délimiter un dialecte, seule la limite d'un caractère particulier, le plus souvent phonétique, pourra être envisagée. Cet axiome nous vaudra de voir énoncer, le plus souvent, comme limite des parlers d'oc et d'oïl, celle du caractère considéré comme marqueur de la langue d'oc, c'est-à-dire la conservation de *a* latin issu de -ARE, -ATUM, etc, ou précédé de palatale.

7.2.3 L'image

L'image célèbre de la «tapisserie dont les couleurs variées se fondent sur tous les points en nuances insensiblement dégradées» n'est pas une métaphore due à l'imagination de Paris : la tapisserie est tissée depuis longtemps, seulement elle avait besoin de l'envergure d'un Paris pour se rendre célèbre.

---

304. *Romania*, t.XVII, 1888, p.322.

Nous avons regroupé en Annexe F tous les textes qui ont pu inspirer Paris et Meyer, puisque dès 1874 [305], l'image se trouve déjà dans le manuscrit, avec tous les ingrédients réunis et nous présentons ici ceux dans lesquels la métaphore se trouve donc déjà prête ou presque.

Elle apparaît pour la première fois chez Dupin [306], en 1817 :

> «··· [il faut] que nous puissions, en quelque sorte, suivre sur la carte **la dégradation des teintes** et les voir **se fondre avec les nuances** des départements voisins, car **il n'y a pas de transition brusque dans le langage des peuples.**» (p.227)

Ainsi que chez Monnier [307], en 1823 :

> «Il en est des idiomes et de leurs dialectes comme **des couleurs** primitives et leurs **nuances** intermédiaires, dont on ne peut déterminer les bords parce que leur **dégradation** ne s'arrête point.» (p.246)

Puis, elle a prend le temps de s'affiner chez Chevallet [308], en 1853 :

> «Il y a des **nuances** de langage de village à village ; mais semblables à des **couleurs qui se confondent, ces nuances ne sont pas tranchées, elles sont à peine sensibles** »(p.15)

Chez Littré [309], en 1857 :

> «··· on reconnaît dans l'ensemble des langues romanes, à mesure qu'on s'éloigne **une série de dégradations.** Si, empiriquement, il est constaté que **les teintes** de langues se succèdent sans éprouver **ni saut, ni brusque interruption** [···], on tient la loi de répartition.» (p.95)

Chez Ruben [310], en 1866 :

> «Les différents patois de la France se touchent et **se fondent comme les couleurs du prisme.** On voit bien là où la **nuance** est pure de tout mélange, mais il est impossible de déterminer la ligne précise où elle s'arrête. **Tout se perd en dégradation de teintes.**» (pp.LI-LII)

---

305. Ce manuscrit est décidément très productif.

306. "Mémoire sur le patois poitevin ···", *Mémoires de la Société des Antiquaires de France*, t.I.

307. "Vocabulaire de la langue rustique et populaire du Jura", *Mémoires de la Société des Antiquaires de France*, t.V.

308. *Origine et formation de la langue française.*

309. "Distribution des patois et dialectes et des conséquences qui en résultent" (*Histoire de la langue française*).

310. "Etude sur le patois du Haut-Limousin".

Et chez Brachet [311], en 1867 :

> «En voyant les **teintes** de la langue se succéder **sans brusque interruption, par des dégradations lentes** à mesure qu'on passe d'un climat à un autre···» (pp.44-45)

Pour la retrouver prête à l'emploi, dans un mémoire resté, il est vrai à l'état manuscrit chez Meyer [312], en 1874 :

> «La langue apparaîtra dans sa variété infinie non point semblable à un ouvrage de marqueterie composé de morceaux aux couleurs tranchées, mais comparable plutôt à un tableau dont les **teintes se fondent par d'insensibles transitions**, sans que l'oeil puisse saisir le point où deux **nuances** se rencontrent." (f°55)

Pourtant, si l'image ne se trouve pas de façon aussi exacte que chez les auteurs précédents, l'idée que les dialectes se fondent les uns dans les autres, existe chez d'autres et depuis même longtemps, puisqu'on la rencontre dès le XVIII[e] siècle, chez l'Abbé de Sauvages [313], comme nous l'avons vu.

> «[Les différents dialectes d'oc] depuis Antibes jusqu'à Bordeaux, se rapprochent, **se mêlent, se fondent, pour ainsi dire, par des nuances insensibles l'un dans l'autre** : en sorte qu'on ne saurait assigner les limites qui les séparent, ni marquer où l'un finit et où l'autre commence.» (1785, p.II ; 1820, p.XIII)

---

311. *Grammaire historique de la langue française.*

312. *Etude sur la langue d'oc et ses dialectes au Moyen-Age.*

313. *Dictionnaire languedocien-français*

7.3 La réaction de la Société des langues romanes

Les membres de la Société des langues romanes ne vont pas manquer de réagir à ce discours où ils se sont sentis concernés en premier lieu. Trois réponses seront faites : celles de Castets [314] et de Durand de Gros [315] et celle que Tourtoulon donnera lors du premier Congrès de Philologie romane, tenu à Montpellier en 1890.

Chaque orateur débat des principes avancés par Paris, lui contestant la volonté d'imposer une hégémonie parisienne en ce qui concerne les études dialectologiques [316] et ils combattent la plupart de ses propositions, parmi lesquelles, l'impossibilité de classer les dialectes.

Nous ne reviendrons pas sur leurs diverses argumentations, nous retiendrons seulement de ces pages les quelques faits qui nous intéressent ici et nous les emprunterons en particulier à la communication de Tourtoulon, dont le ton est, de loin, le plus incisif.

7.3.1 La communication de Charles de Tourtoulon

En effet, comme par un heureux hasard, c'est Tourtoulon qui se charge de l'un des sujets proposés par les organisateurs du congrès : "la résolution définitive de la question des dialectes".

"La classification des dialectes" [317] comprend près de cinquante pages et l'on sent, au travers de ce texte qui n'est autre qu'un droit de réponse à Paris, comme il a été affecté par son discours.

---

314. *R.L.R.*, t.XXXII, 1888, pp.303-314.

315. *R.L.R.*, t.XXXIII, 1889, pp.47-84.

316. Castets : «[le programme de Paris] réduit les auteurs des monographies au rôle très-méritant, mais très-modeste de simples préparateurs d'un fond que d'autres auront le soin et l'honneur d'étudier et d'organiser ···» Art. cité p.311.

317. *R.L.R.*, t.XXXIV, 1890, pp.130-178.

Tourtoulon conteste aussi cette autorité parisienne et ironise sans cesse sur ses antagonistes en leur octroyant les qualificatifs d'«éminents» et de «savants», à tel point que l'on ne sait pas si l'on doit prendre au sérieux une phrase telle que : «Ce n'est qu'en tremblant que je me permets de retourner ainsi les axiomes du maître. Il faut que je sois convaincu de mon bon droit, car je ne me dissimule pas le danger que je cours.» (p.175)

Parmi les flèches qu'il leur décoche, Tourtoulon reproche à Paris et à Meyer de n'étudier des dialectes que leurs «spécimens morts» et non pas leurs variétés vivantes (p.145), en conférant plus de bon sens aux illettrés pour saisir la variation des parlers qu'aux «élèves ayant appris leur science dans les écoles et dans les livres» (p.146), allant même jusqu'à dire «qu'une cuisinière vaut bien dix élèves de l'Ecole des Chartes» ! (p.149).

Ces cinquante pages de démonstration conduisent Tourtoulon à modifier les propositions de Paris pour en prendre le contre-pied.

A lire cette communication au ton si mordant, il semblerait que Tourtoulon ait définitivement tourné le dos à Paris, peut-être sait-il qu'il jette ses dernières forces dans la bataille, puisque peu de temps après, il va quitter et la scène philologique et le Félibrige avec lequel il se trouve en rupture d'idéal.

Cependant, ces impressions doivent être tempérées par le témoignage d'une lettre qu'il adresse à Paris à la fin de 1890, à propos de ce congrès :

> «Je ne pouvais combattre qu'avec respect — le mot n'a rien d'excessif — une opinion émise par vous et j'aime à croire que tous nos lecteurs verront, à travers les vivacités de la discussion, les sentiments que je professe à mon contradicteur. Je crois d'ailleurs qu'il y a plus de malentendus que de divergences entre nos deux manières de voir.» [318]

318. Correspondance Paris, 18 nov. 1890, f° 258.

7.3.2 Dernière flèche de Charles de Tourtoulon

Pourtant en public, le ton reste à la polémique avec le compte-rendu de la communication de Tourtoulon par Meyer qui n'assistait pas à ce congrès auquel pourtant tous les romanistes étaient conviés [319]. Ou bien encore avec l'une des dernières interventions de Tourtoulon à l'Académie des sciences ··· d'Aix [320] où il vient de se retirer chez sa fille. Ce discours marque la fin de sa carrière.

Le ton n'est plus vraiment à la controverse, il y a même une pointe de désabusement. Tourtoulon y donne des indications pour l'étude des limites dialectales avec une prudente réserve, comme s'il avait fini par admettre les théories de ses adversaires. Pourtant la conclusion est en forme de clin d'oeil :

> [1897] «Si quelqu'un affirme qu'il n'y a pas de dialecte, parce qu'on ne peut déterminer d'une manière nette, précise, absolue, les caractères qui séparent un parler de ses voisins, renvoyons notre contradicteur aux classifications de l'histoire naturelle, telle qu'on l'enseigne aujourd'hui et non telle qu'on l'enseignait il y a cent ans.
> Il est probable qu'il évitera de nous répondre.
> Que si nous voulons paraître très forts, être comme on dit aujourd'hui *dans le train*, **disons qu'il n'y a pas de dialecte et faisons comme s'il y en avait.**» (p.26)

7.3.3 La proposition de la Société des langues romanes en matière de limite

En regard du nombre important de délimitations énoncées aussi bien par Meyer et ses élèves (Voir chapitre suivant), que par les romanistes allemands, la Société des langues romanes n'a que peu de travaux à proposer.

Il semblerait que ce terrain, occupé exclusivement par Tourtoulon pendant des années, ne parvienne pas à se trouver un successeur. Il est vrai que l'"occupant" continue sans cesse de promettre qu'il va reprendre et poursuivre ses travaux [321].

---

319. *Romania*, t.XX, 1891, p.323. Meyer y engage Tourtoulon qui parle de reprendre ses études sur la délimitation, à s'approprier la méthode de Gilliéron et de l'Abbé Rousselot.

320. *Discours de réception, 15 juin 1897, à l'Académie des sciences, agriculture, arts et belles lettres d'Aix*. Aix, 1897.

321. Jusqu'en 1912 quand il laisse espérer au Général Plazanet «qu'il va tâcher de dépouiller les notes destinées au second rapport et qu'il publiera un mémoire sur cette question qui le passionne toujours». Plazanet, 1913, p.221.

D'autre part, la Société des langues romanes a perdu en 1883 l'un de ses ténors en la personne de Boucherie et Chabaneau qui lui succède ne paraît pas avoir ni la virulence de son collègue, ni peut-être le goût pour cette bataille. D'ailleurs, après des débuts difficiles à la Faculté des Lettres de Montpellier comme professeur [322], Chabaneau se consacre presque entièrement à l'édition de textes anciens.

C'est sans doute ce qui explique la rareté de ses prises de position sur la question des dialectes et plus encore sur la limite :

> CHABANEAU Camille : "Note XXXVI ajoutée par les nouveaux éditeurs. Sur la langue romane du midi de la France ou le "provençal", *Histoire de Languedoc*. Nouvelle édition, Toulouse, 1885, t. 10 $_1$, pp.168-177.

Après quelques explications sur les différents appellatifs de la langue provençale, Chabaneau indique une limite qui, d'après lui, serait la même depuis le Moyen-Age :

«Pour Brunetto Latini [323] comme pour nous, le domaine de la langue d'*oil* descend jusqu'à la Gironde, & non pas seulement, comme on a dit si souvent par erreur, jusqu'à la Loire. **La ligne de démarcation des deux langues, qui, de la mer jusqu'à Blaye, est la Gironde elle-même, court durant quelques lieues parallèlement à la Dordogne, à quelque distance de cette rivière, puis se dirige brusquement au nord, englobant dans le domaine de la langue d'oc tout le département de la Dordogne, un tiers à peu près de la Charente, toute la Haute-Vienne, sauf une étroite lisière à l'ouest, les deux tiers de la Creuse, & se dirige ensuite, à peu près en droite ligne, en inclinant un peu au sud, vers notre frontière orientale, à travers l'Auvergne, le Lyonnais & le Dauphiné.**» (p.174)

La référence à Latini [324] est un passage obligé pour quiconque s'occupe du Moyen-Age, elle argumente sur une stabilité de la limite.

---

322. Cf. J.M. Petit, 1985, pp.112-113 et Anglade, 1908, pp.481-489.

323. Brunetto Latini écrivait au XIII[e] siècle une sorte d'encyclopédie, *Li Livres dou Tresor*, dans laquelle il décrit le territoire du français : «··· puis commence la droite France à la cité de Lion sor le Rosne, et dure jusque en Flandres, à la mer d'Angleterre et en Picardie et Normandie, et la Petite Bretaigne et Anjou et en Poitou jusqu'à Bordele et au flun de la Gironde, jusqu'au Pui Nostre Dame, ··· . Après est Provence jusqu'à la mer.» p.167, ed. Chabailles, 1863.

324. Cet auteur déborde du cadre chronologique de notre étude, mais il fait partie aussi de cette histoire pour laquelle il conviendrait sans doute d'explorer les auteurs du Moyen-Age afin qu'elle soit complète.

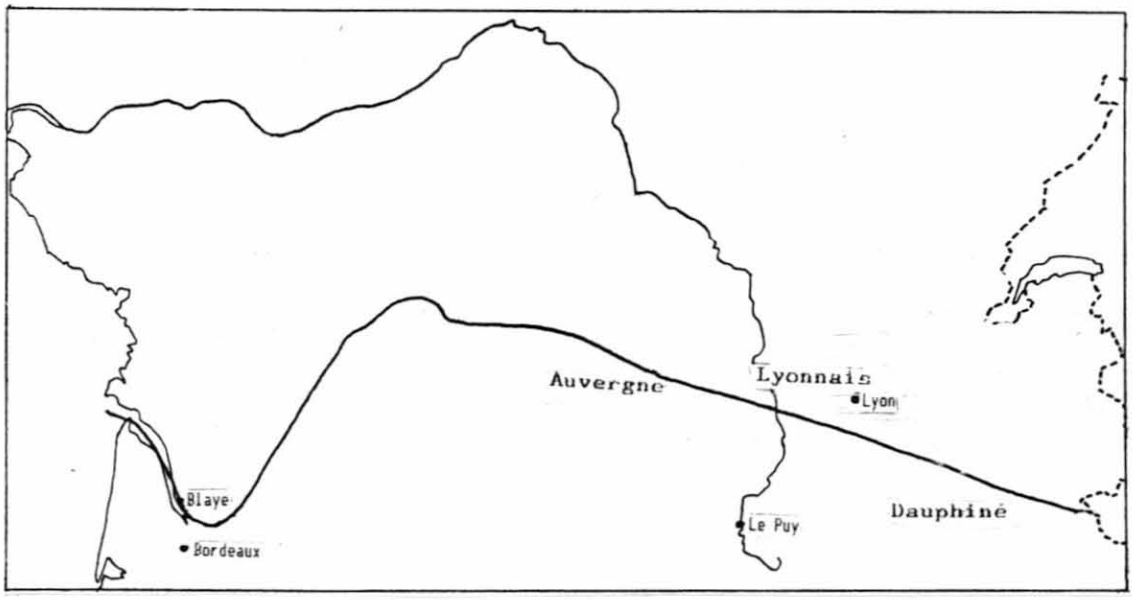

Carte 7.2 : Limite oc-oïl, d'après les indications de Chabaneau, 1885

Quant à la délimitation de Chabaneau, sa première partie est empruntée à Tourtoulon et Bringuier et la seconde à l'Abbé de Sauvages, via Diez qui demeurera toujours une référence jusqu'aux travaux de Suchier en 1888.

Curieusement, la zone de parlers mixtes découverte par Tourtoulon et Bringuier ne semble pas l'intéresser, d'ailleurs, dans un autre article [325], il lui réserve un sort partagé : incluant dans les parlers limousins la partie charentaise et excluant la partie marchoise .

7.3.4 La fausse interview

Pour en finir, provisoirement, avec la question des dialectes, il faut ajouter qu'entre temps, le monde philologique avait été remué par ce qu'on appellerait aujourd'hui une interview truquée, dont la victime ne fut autre que Paris et dans laquelle on prêtait à ce dernier des paroles telles que "tous les patois de la France sont des corruptions du français" !

325. "La langue et la littérature du Limousin", *R.L.R.*, t.XXXV, pp.379-380.

Les Félibres se saisirent de l'affaire et en profitèrent pour consacrer un n° spécial d'une de leurs revues à cette question des dialectes, en mettant en avant la communication de Tourtoulon à Montpellier avec toute la fougue méridionale [326] !

Paris répliqua dans la *Romania* et conclut par :

> [1894] «La question de l'existence d'une langue d'oc est toute théorique et presque métaphysique : on peut être bon félibre et penser tout ce qu'on voudra sur ce point.» [327]

Seulement cette querelle autour de l'existence des dialectes n'est pas simplement théorique et linguistique, elle va beaucoup plus loin. C'est une question politique et c'est pourquoi, Paris insiste tant pour répéter que la France ne peut pas être scindée en deux. Gabriel Bergounioux l'a bien montré dans son article [328], il est impossible pour les romanistes parisiens d'accorder une existence autonome aux parlers occitans, car ce serait admettre un morcellement de la France fondé sur une différenciation des langues, ouvrant la porte à une forme d'indépendance que souhaitaient les Félibres.

D'autre part, le débat a lieu à une époque où se met en place le système de l'école primaire et il n'est donc pas possible, à la fois, de reconnaître l'existence des dialectes, quels qu'ils soient et de prôner le français comme langue unique. En atomisant les dialectes, les romanistes leur interdisent ainsi toute prétention à concurrencer la langue française.

---

326. Mistral : "La secundo Crousado", *La Cigalo d'Or*, n°121-122, 15 avril-1er mai 1894.

327. *Romania*, t.XXIII, 1894, p.298.

328. Bergounioux, 1984.

Chapitre 8

Paul Meyer, Gaston Paris et leurs élèves en France et en Allemagne

8.1 Les différentes approches de la limite oc-oïl par Paul Meyer

8.1.1 Paul Meyer et les parlers du Croissant

Meyer ne donne guère l'occasion de faire connaître son opinion sur les parlers du *Croissant* : si l'on excepte le compte-rendu de l'*Etude sur la limite* ···, les seules remarques que nous ayons trouvées proviennent du compte-rendu de Thomas, 1879 et de celui de Vincent "Conte de Maisonfeyne" [329]. Dans le premier, il indique que ces parlers «oscillent entre la langue d'oc et la langue d'oui» [330] et dans le second, il note que le patois employé est «mixte et que les mots purement français y abondent» [331].

Par ailleurs, aucun mot : Meyer fait comme si cette zone de transition n'existait pas ! Il s'applique seulement à énoncer une délimitation quand le besoin s'en fait sentir, délimitation qui varie en fonction du public visé.

8.1.2 Paul Meyer et la vulgarisation du savoir

Pour une large audience, Meyer reste assez vague, se prévalant de la théorie énoncée plus haut :

> MEYER Paul : "Provençal language", *Encyclopedia Britannica*. 9e éd., 1885, t.XIX, pp.867-868. [332]

329. Voir plus haut, p.262.
330. *Romania*, t.VIII, 1879, p.469.
331. *Romania*, t.XIV, 1885, p.156.
332. Le même texte sera utilisé dans l'édition de 1911, t.XXII, pp.491-495.

Après avoir dit que le provençal se mêlait à ses voisins par d'insensibles dégradations, il en indique «approximativement» la limite septentrionale, non sans ajouter qu'elle est purement conventionnelle. :

> «[Provençal language] may be said ··· to be bounded ··· **by a line through the departements of Gironde, Dordogne, Haute-Vienne, Creuse, Allier, Loire, Rhône, Isère and Savoie** ···» (p.867)

Voir carte page suivante.

8.1.3 Paul Meyer et les institutions

Le public se restreint un peu avec l'intervention suivante qui devait être le premier chapitre d'une histoire de la littérature provençale et qui sert ici de leçon d'ouverture au Collège de France :

MEYER Paul : *La langue romane du midi de la France et ses différents noms*. Toulouse, 1889.

Là encore, Meyer insiste sur la variété et l'impossibilité de tracer des frontières précises, mais en s'arrêtant à certains phénomènes généraux tels que la persistance de *a* latin tonique ou de la diphtongue *au* ···

> « ··· on peut limiter du côté du nord le domaine provençal par une **ligne ondulée partant de l'Atlantique un peu au nord de Bordeaux, et se dirigeant vers les Alpes en passant par le nord de la Gironde, l'est de la Charente, le nord de la Haute-Vienne et de la Creuse, le sud de l'Allier, le centre de la Loire, suivant le cours du Rhône à partir de Lyon, de façon à comprendre une partie de l'Ain et de la Savoie**···» (p.2)

Ainsi, chaque fois que les circonstances le lui permettent, Meyer répète et reprend ses arguments, et sa longue carrière lui en donnera souvent l'opportunité. A propos, par exemple, d'un phénomène qui semble lui tenir particulièrement à coeur [333], il conclut sur ces quelques principes :

333. "C et G suivis d'a en provençal", *Romania*, t.XXIV, 1895, pp.529-595.

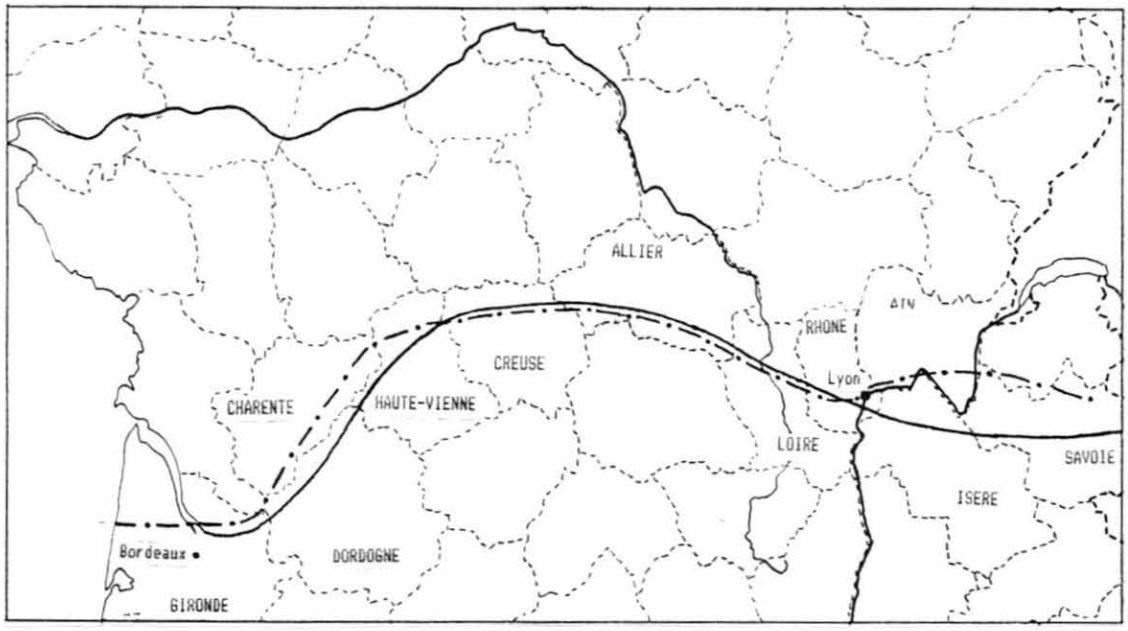

Carte 8.1 : Limites oc-oïl, d'après les indications de Meyer, 1885 et 1889

> [1895] «[Il apparaît] clairement, que cette division [entre langue d'oc et langue d'oil] est fondée exclusivement sur le traitement des voyelles et que si l'on avait pris le traitement des consonnes, on aurait dû reculer bien plus au sud les limites de la langue d'oil ··· Je voudrais qu'on étudiât les phénomènes linguistiques isolément et dans toute leur extension géographique, sans chercher à les combiner avec d'autres en vue de former des circonscriptions dialectales qui n'existent pas.» (p.575)

8.1.4 Un témoignage inédit des cours de Paul Meyer

Le dernier document de Meyer que nous ayons à étudier est un témoignage inédit : il s'agit de notes du cours de philologie romane, prises par Pierre Champion, pendant l'année scolaire 1899-1900, alors qu'il était élève de l'Ecole des chartes [334].

334. Ce précieux cahier appartient à M. Jacques Monfrin, directeur de l'Ecole des chartes qui a bien voulu le mettre à notre disposition.

C'est au chapitre intitulé "Comment peut-on déterminer les anciennes divisions linguistiques en France" que se trouvent les faits qui nous intéressent. En fait, les notes révèlent que Meyer donnait deux limites : une pour la période ancienne et une autre pour la période moderne, non sans avoir préalablement répété les principes de sa théorie, dont on constate qu'ils n'ont pas varié en trente ans. En se basant sur la limite de conservation de *a* latin tonique, Meyer énonce donc les délimitations suivantes :

«**[Pour une époque ancienne], on part de Rochefort, la Charente (Cognac, Jarnac), Bellac, Boussac, dans le sud de l'Allier Ganat [sic], Roanne dans la Loire, Saint-Etienne, Montbrisson.**
Vers Lyon le caractère devient plus difficile à cause des mouillures. Nous arrivons jusque dans la Suisse. Les cantons de Vaux, Fribourg, Valais sont encore de la langue d'oc. [···]
[**Actuellement** la limite] **part au sud de Blaye. Passe à Coutras (un peu au sud), elle se relève, passe à l'ouest de Nontron et Angoulême, par Rochechouart, Guéret et atteint la limite ancienne.**» [335]

Voir carte page suivante.

Le texte est même illustré d'un dessin schématisé reprenant les termes indiqués ci-dessus et provenant visiblement d'un dessin au tableau, méthode affectionnée par Meyer comme en témoigne cet extrait d'un compte-rendu de la *Romania* :

> [1888] «On peut aisément et sans inconvénient indiquer l'extension de plusieurs phénomènes linguistiques sur une même carte, mais il faut alors que chaque phénomène soit marqué par une **couleur** différente. Il y a quelques années, lorsque j'exposais en détail, au Collège de France, la phonétique provençale, **je marquais les limites plus ou moins bien définies de chaque fait linguistique à l'aide de crayons de diverses couleurs sur une carte murale de France à fond noir.**» [336]

Il est curieux de constater que le nom de Tourtoulon figure en référence au bas de la page, aux côtés de Diez, alors que Meyer n'y fit jamais allusion dans ses textes publics.

---

335. Les notes ont été reprises textuellement.

336. *Romania*, t.XVII, 1888, p.322.

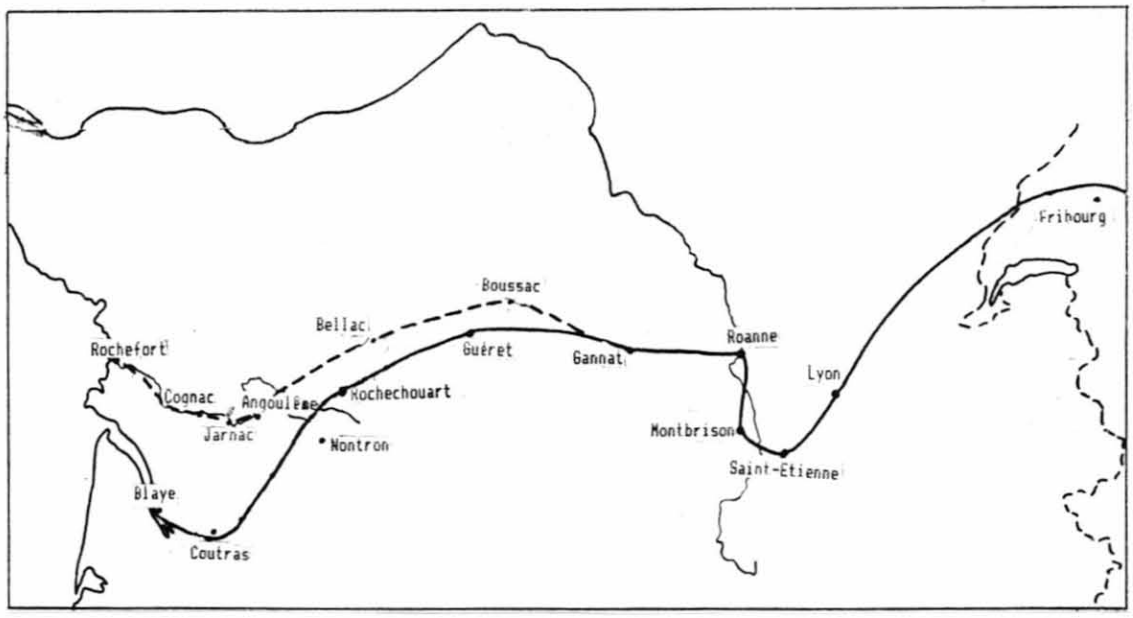

——— : limite moderne - - - - : limite ancienne

Carte 8.2 : Limites oc-oïl, ancienne et moderne, d'après les indications de Meyer, 1899

Enfin, nous avons également eu l'occasion de consulter une carte qu'il utilisait également lors de ses cours, carte «montrant les modifications d'*a* tonique latins dans les noms de lieux issus de -accum», pour la moitié sud de la France.

8.2 Jules Gilliéron et l'ALF

8.2.1 Quelques travaux préparatoires

Incontestablement, la dialectologie française doit beaucoup à ce Suisse, auquel un père géologue donna le goût des enquêtes et des belles cartes.

En 1876, Jules Gilliéron vient à Paris suivre les cours de Paris, à l'Ecole Pratique des Hautes Etudes et ceux de Meyer à l'Ecole des chartes. En 1880, il publie *Le patois de la commune de Vionnaz* [337], puis en 1881, le *Petit Atlas du Valais roman* [338], où il énonce clairement qu'il s'agit d'une application de la théorie de Meyer.

En 1883, Gilliéron est nommé, en remplacement de Darmesteter à l'Ecole Pratique des Hautes Etudes [339] où un enseignement de dialectologie est créé pour lui. Il y est chargé de «s'occuper de l'étude des patois vivants de la France, rattachée à celle des variations dialectales de l'ancien français» [340]. Dès cette époque, Gilliéron a fait siennes les convictions de Meyer et c'est avec la même rigueur qu'il juge les oeuvres de ceux qui n'appliquent pas "la théorie prescrite". Ainsi à propos de Joret, *Du caractère et de l'extension du patois normand*, 1883, son compte-rendu conclut par :

> «En résumé, cet ouvrage contient des faits intéressants, mais il ne présente … ni les caractères ni les limites du patois normand, et il y a pour cela une bonne raison, c'est que le patois normand n'existe pas et n'a par conséquent ni caractères, ni limites.» [341]

8.2.2 L'*ALF*

Mais sa grande contribution à la dialectologie française est l'*Atlas linguistique de France* [342], oeuvre immense à laquelle il consacra des années avec son collaborateur Edmont.

---

337. Paris, Vieweg et dans lequel d'ailleurs on peut remarquer en appendice une traduction de la *Parabole de l'enfant prodigue*.

338. Paris, Champion, 1881.

339. L'ascension est relativement rapide.

340. *Romania*, t.XII, 1883, p.138. On constate encore que le premier enseignement en France de dialectologie doit être rattaché à l'histoire de la langue.

341. *Romania*, t.XII, 1883, p.403.

342. Paris, Champion, 1902-1910.

Les bases en avaient été jetées en 1888 avec le discours de Paris et la Société des parlers de France avait été fondée, l'année suivante, dans le but de réaliser une enquête générale et s'imposant «la tâche d'offrir au pays pour l'exposition de 1900 un atlas linguistique de la France» [343].

Mais que l'on ne s'y méprenne pas, il ne s'agit pas de mettre en oeuvre l'un de ces multiples projets de cartes philologiques où apparaîtraient les dialectes, mais de réaliser une carte qui «mettrait à même de saisir d'un coup d'oeil dans son admirable variété et son incontestable unité, l'efflorescence du latin dans notre pays ...» [344].

Ce projet initial, réclamant «le concours actif d'un grand nombre de travailleurs», enquêtant sous la directive de la Société des parlers de France n'aboutit pas. En effet, les directeurs de cette Société (Paris, Meyer, etc) croyaient pouvoir rééditer le succès de la Société des anciens textes français, fondée par eux en 1875. Seulement, ce qui avait pu réussir avec les bibliothécaires de Paris et de province ne put se réaliser avec les érudits locaux, rebelles à l'hégémonie dictée depuis les bureaux parisiens [345] et c'est donc en dehors d'eux que se fit l'*ALF*.

En 1895, Gilliéron prend donc la décision d'accomplir seul ce que les autres n'ont pas voulu faire : une enquête dirigée par un seul esprit et menée avec une seule méthode [346]. Il fallut quatre ans pour qu'Edmont accomplisse son tour de France, sous les directives de Gilliéron qui centralisait les données à Paris.

---

343. *Bulletin de la Société des parlers de France*, p.33.

344. *Bulletin de la Société des parlers de France*, pp.170-171, séance de mars 1894.

345. Cette insoumission se révèle dès les premières réactions au discours de Paris : cf. par exemple, Castets, art. cité, p.304 , qui se déclare peu disposé à suivre «le programme». Cf. aussi à ce sujet Bergounioux, 1984, pp.27-30.

346. Roques Mario, 1930. Voir aussi les méthodes de l'enquête de Tourtoulon et Bringuier.

8.2.3 Une vision nouvelle des dialectes et de leurs limites

Lorsque Gilliéron commença à exploiter les matériaux considérables accumulés par les 1920 cartes, demi-cartes et quart de cartes, il avait un but clairement fixé : faire l'étude d'un mot et non d'un patois ! Découvrir et analyser la distribution géographique du premier et non appréhender le second dans son entité.

Les premières études lui permirent de mettre en place sa théorie de la géographie linguistique : elles furent menées à partir des seuls matériaux recueillis pour des mots tels que *scier*, *abeille*, *merle*, etc et illustrées chacune de cartes «coloriées comme celle des géologues» [347]. Par ailleurs, Gilliéron se refusa d'utiliser des matériaux autres que ceux de l'*ALF*, créant une discipline nouvelle "la géologie linguistique", mais se privant des apports des dictionnaires et des autres travaux dialectologiques.

Ses conclusions vont encore plus loin que celles émises par Paris : non seulement il n'y a pas de dialectes, mais il n'y a même pas de patois en tant qu'unité linguistique, ces derniers étant qualifiés d'«artificiels, d'impurs et de suspects» ! [348]

Il était donc inutile de rechercher dans l'*A.L.F.* des données sur la bipartition oc-oïl, qui pourtant apparaît nettement dans certaines des études menées par Gilliéron, notamment avec les cartes "sel" [349] ou "pièce-nièce" [350] reproduites pages suivantes. La première montre nettement ce qu'a pu être l'aire d'extension maxima des parlers d'oc et la seconde leur extension actuelle avec des "buttes-témoins" à l'ouest et à l'est et toujours une inflexion au centre.

---

347. Cf. Gilliéron et Mongin, *Scier dans la Gaule romane*, Paris, Champion, 1905. p.3

348. Id. p.27. Cf. Le compte-rendu par Dauzat dans *Romania*, t.XXXIV, 1905, pp.621-622, qui n'est pas en accord sur ce point.

349. Gilliéron et Mongin : "Etudes de géographie linguistique - IX Le sel, les aires disparues", *Revue de philologie française et de littérature*, t.XXI, 1907, pp.292-296 + carte.

350. Gilliéron et Mongin : "Etudes de géographie linguistique - VI Pièce et nièce", *Revue de philologie française et de littérature*, t.XX, 1906, pp.161-167 + carte.

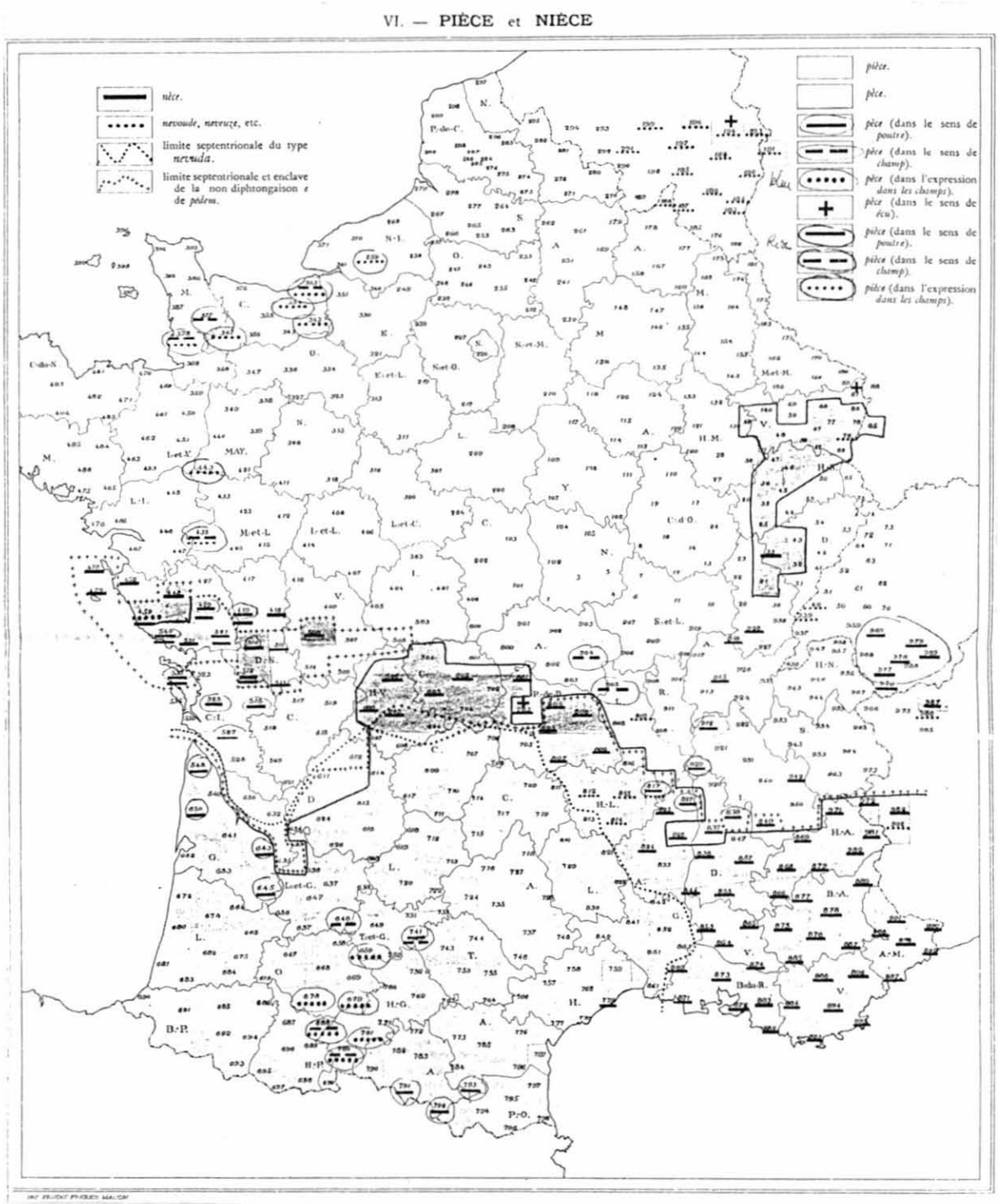

Carte 8.3 : Carte "pièce-nièce", Gilliéron et Mongin, 1906

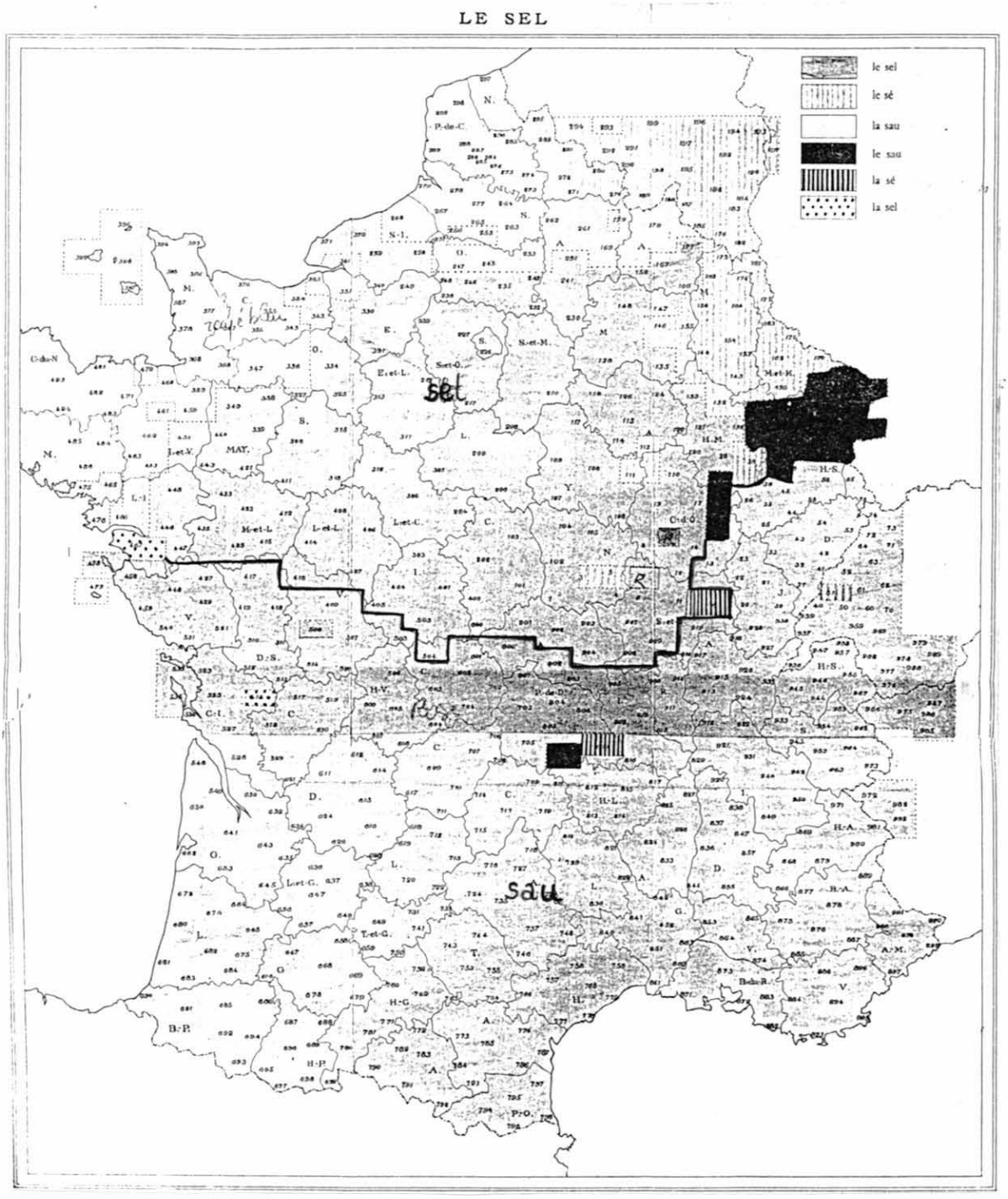

Carte 8.4 : Carte "sel", Gilliéron et Mongin, 1907

8.2.4 Une révélation de l'ALF … un *Croissant*

Cet *Atlas* que Paris et Gilliéron avaient appelé de tous leurs voeux, se révéla avoir aussi une autre portée pour en quelque sorte échapper à ses auteurs. Alors que son but n'était pas de montrer des aires dialectales, son étude d'un point de vue phonétique en traçant des limites à partir de certains mots-types, fait apparaître un fait très important, celui d'un faisceau d'isoglosses, relativement serrées, entourant le Massif Central et occupant précisément l'espace dévolu au "sous-dialecte marchois" par Tourtoulon [351].

Ce phénomène, que nous avons illustré par la carte suivante regroupant quelques unes des principales limites, permit donc aux adversaires, mais aussi aux propres élèves de Paris et de Meyer de montrer ce qu'il y avait d'excessif dans leur théorie. On voit apparaître ainsi, dès la parution des premiers fascicules de l'*ALF*, des prises de position tout à fait critiques à l'égard des "éminents maîtres" même parmi les "fidèles disciples". En schématisant, il y a dans l'attitude vis à vis des parlers du *Croissant* et de la limite oc-oïl en général, "un avant-*ALF*" et "un après-*ALF*" tant le changement peut paraître grand. Incontestablement, la question des dialectes trouve là un éclairage nouveau [352].

8.2.5 Le *Croissant* dans le réseau de l'ALF

La carte suivante montre aussi que le faisceau enserre huit points d'enquête [353] et qu'il est entouré par une quarantaine [354]

351. Nous n'avons pas trouvé de travaux illustrant cet aspect avant 1911, l'article de Morf, suivi, quelques années plus tard de celui de Rosenquist, 1919.

352. Nous n'avons pas non plus trouvé de témoignage attestant de la réaction de Tourtoulon qui a dû ressentir une certaine satisfaction.

353. 519 (Saint-Claud, 16) 509 (Millac, 86) 505 (Chaillac, 36) 504 (Dun, 23) 601 (Lavaufranche, 23) 800 (Désertines, 03) 802 (Chantelle, 03) 803 (Vesse, 03).

354. Parlers d'oc : 548 (Saint-Vivien, 33) 549 (Cissac, 33) 641 (Pessac, 33) 643 (Targon, 33) 635 (Andraut, 33, enclave de saintongeais en pays gascon) 634 (Vélines, 24) 611 (La Tour Blanche, 24) 610 (Chazelle, 16) 606 (Saint-Junien, 87) 506 (Chateauponsac, 87) 603 (Saint-Dizier, 23) 602 (Cressat, 23) 702 (Auzances, 23) 801 (Saint-Eloy-les-Mines, 63) 804 (Ennezat, 63) 806 (Thiers, 63) 703 (Pontgibaud, 63) 705 (Mont-Dore, 63) 809 (Ambert, 63).
Parlers franco-provençaux : 816 (Saint-Bonnet-le-Château, 42) 808 (Sail-sous-Couzon, 42) 905 (Ambierle, 42) .

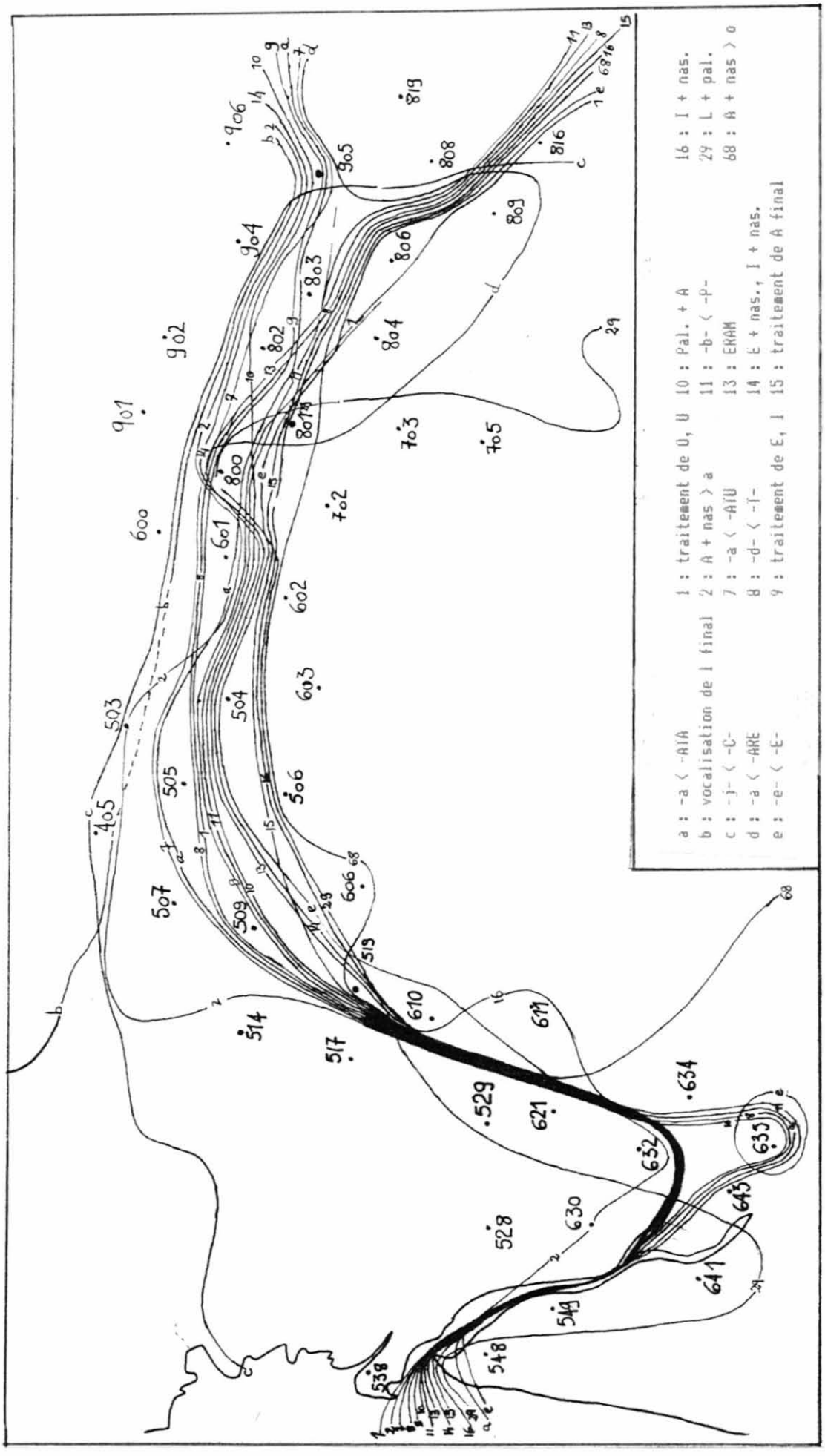

Carte 8.5 : Les principales isoglosses phonétiques séparant les parlers d'oc de ceux d'oïl, d'après l'*A.L.F.* (1902-1910) et Rosenquist, 1919

pouvant servir de témoins pour les parlers environnants.

Mais le fait important reste la représentation générale qui s'en dégage : une accumulation de lignes enchevêtrées sur une largeur d'environ 40 Kilomètres, se rejoignant toutes à l'ouest pour former une pointe, et se divisant en deux faisceaux pour ceinturer le franco-provençal. L'image du *Croissant* est née de là : ce sont probablement les isoglosses tracées avec l'*ALF* qui l'ont suscitée dans l'esprit de son créateur.

Les points d'enquête compris dans le domaine du *Croissant* se trouvent en marge d'une vaste zone centrale pour laquelle le réseau est beaucoup plus lâche, ce qui a pour conséquence de donner un peu moins de repères pour établir la limite septentrionale que pour la limite méridionale.

Ce phénomène s'explique par la même raison qui avait amené les Coquebert de Montbret à négliger le centre de la France : jugeant ces parlers sans intérêt, Gilliéron s'est volontairement limité à 3 ou 4 points par départements alors que la moyenne pour le reste de la France est de 6 [355].

La carte suivante montre la densité des points d'enquêtes en fonction de la surface de chaque département. La valeur moyenne est d'un point d'enquête pour 906 km^2, mais on peut arriver aux valeurs extrêmes d'un point pour 2965 km^2 pour le département de la Seine-et-Marne (un seul point pour tout le département) et d'un point pour 421 km^2 pour celui des Vosges (14 points).

Quant à l'ordre chronologique dans lequel ont été réalisées ces mêmes enquêtes, il est par lui-même révélateur : un an et demi sépare l'enquête du point 509 de celle du point 802.

Parlers d'oïl : 538 (La Tremblade, 17) 528 (Guitinière, 17) 630 (Saint-Savin, 33) 632 (Abzac, 33) 621 (Yviers, 16) 529 (Angeduc, 16) 517 (Saint-Groux, 16) 514 (Blanzay, 86) 507 (Sillard, 86) 405 (Pouligny-Saint-Pierre, 36) 503 (Argenton-sur-Creuse, 36) 600 (Culan, 18) 901 (Theneuille, 03) 902 (Souvigny, 03) 904 (Jaligny, 03) 906 (Vindecy, 71).

355. Cf. Bloch Oscar, 1935 (a), p.30 et 1935 (b), pp.174-186.

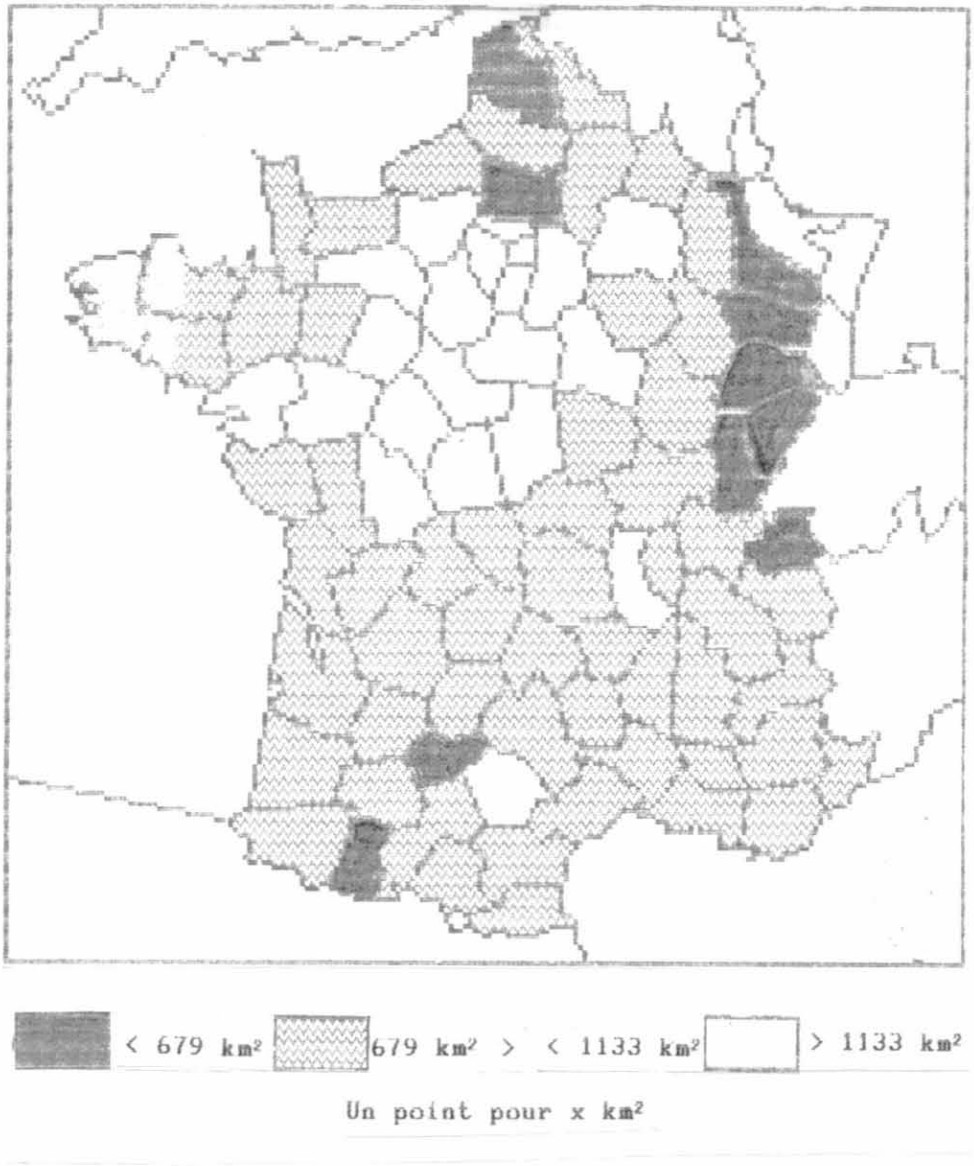

Carte 8.6 : Densité du réseau d'enquêtes de l'*ALF*, en fonction de la surface des départements

En fait, l'ensemble des quarante points concernés fut effectué lors de trois "campagnes" différentes [356] : la partie ouest fut enquêtée en juin 1899, Edmont venant des pays de Loire et du Poitou, la partie centrale en décembre de la même année, en venant de la Gascogne et la partie est en décembre 1900, en venant de la région Rhône-Alpes. Les enquêtes de ces derniers points sont, par conséquent, plus complètes que pour les premiers.

356. Edmond Edmont n'effectua pas bien sûr ses enquêtes d'une seule traite, il les fit en plusieurs "campagnes", se ménageant un arrêt de quelques semaines environ deux fois par an. Ces arrêts, par ailleurs studieux, correspondent le plus souvent à un apport au questionnaire.

Les zigzags du parcours sont tout à fait volontaires : Edmont voulait ainsi éviter à son oreille de s'habituer et de se laisser influencer par des sons dans des patois trop voisins.

Il est donc intéressant de constater que l'*ALF* a donné une réalité et confirmé les travaux de Tourtoulon et Bringuier, mais rares seront les linguistes qui s'en prévaudront. Les personnalités que sont Paris et Meyer jouent là, incontestablement, un grand rôle comme nous allons le voir maintenant.

8.3 Les élèves et disciples de Gaston Paris et Paul Meyer

Ils sont nombreux à s'être assis sur les bancs de l'Ecole des chartes et de l'Ecole pratique des Hautes Etudes, ou du Collège de France, et à avoir écouté gravement les cours de ces deux maîtres réputés. Mais parmi ces hommes, nous n'avons retenu que ceux dont la carrière et les travaux sont impliqués dans l'histoire du *Croissant*.

Leurs premiers travaux, pour la plupart, se placent dans la période du discours de Paris, et ce sont le plus souvent des mises en applications de la théorie de Meyer, comme nous l'avons vu avec Thomas et Gilliéron. Cependant, les autres élèves devenus linguistes dans différents secteurs de cette science n'échappent pas non plus à cette règle [357].

8.3.1 Arsène Darmesteter

Darmesteter tient une place à part dans la sphère des romanistes, puisque c'est un lexicographe. Les cours qu'il a suivis à l'Ecole pratique des Hautes Etudes lui ont donné les mêmes points de vue que ses condisciples :

> [1881] « ··· avant de délimiter entre eux des dialectes voisins, il faut dresser autant de cartes qu'il y a de limites linguistiques particulières à la région ··· La moyenne de ces cartes donnera la limite purement conventionnelle, plus idéale que réelle, des dialectes.» [358]

En 1883, Darmesteter est nommé à la faculté des Lettres de la Sorbonne pour y enseigner la langue et la littérature médiévales.

---

357. Cf. Passy : *Etude sur les changements phonétiques et leurs caractères généraux*, Paris, 1890. «Impossible de fixer des limites, à moins de prendre arbitrairement comme norme un caractère particulier, à l'exclusion de tous les autres, ce qui conduirait aux classifications les plus bizarres.» (pp.13-14) ou encore Philippon : "Compte-rendu de du Puitspelu, *Dictionnaire étymologique du patois lyonnais*, 1887-1890", *Romania*, t.XX, 1891, pp.306-320 qui commence par les mots suivants : «Il est aujourd'hui admis que les divisions dialectales ne sont qu'une création plus ou moins arbitraire de notre esprit, l'expérience ayant démontré que les différents parlers d'un pays se fondent en quelque sorte les uns dans les autres ···» (p.306). Comme on le remarque, le mot arbitraire a connu un franc succès auprès des élèves de Meyer, nous l'avons retrouvé pratiquement chez chacun d'eux.

358. "Compte-rendu de Gilliéron, *Petit Atlas phonétique du Valais roman*", *Revue critique d'histoire et de littérature*, 1881 $_2$, pp.324-325.

Mais il disparaît en 1888, à 42 ans, et ce sont ses cours publiés à titre posthume, qui nous permettent d'apprendre ce qu'il enseignait en Sorbonne et d'avoir ainsi une nouvelle version de la mission de Tourtoulon et Bringuier.

DARMESTETER A. : *Cours de grammaire historique de la langue française*. t.I, la phonétique. Paris, Delagrave, 1891.

En énonçant au préalable que la limite entre la langue d'oc et la langue d'oïl était scientifiquement impossible à déterminer, il continue :

> «Deux savants français, M. Bringuier et M. de Tourtoulon, essayèrent il y a une dizaine d'années, avec de grandes difficultés, de déterminer cette limite.
>
> Ils reconnurent **une ligne qui, partant de la pointe du Grave, laisse à la langue d'oil, la partie septentrionale du Médoc, traverse la Gironde, la suit jusqu'à Villeneuve, passe par Vérac, remonte vers Libourne, puis vers Puynormand, en divisant plusieurs communes, passe à l'est de Coutras, Angoulême, Civray, Chollet** [359], **court au sud de Montmorillon, de La Trémouille, d'Argenton, de La Châtre, qui coupe ainsi la Guyenne et le Limousin. C'est là que la mort de M. Bringuier a arrêté la recherche des explorateurs.** Sans pouvoir suivre plus loin cette limite avec la même exactitude, **on la voit se prolonger par l'Auvergne et le Lyonnais, couper le sud de la Bourgogne et de la Franche-Comté, pénétrer en Suisse et donner au provençal les cantons de Vaud, Neufchâtel, Genève et la partie romane de ceux de Fribourg et du Valais.** Ainsi la ligne monte à l'est beaucoup plus haut qu'à l'ouest.» (pp.24-25)

Voir carte page suivante.

Dans le cas de cette délimitation, les parlers mixtes du "sous-dialecte marchois" sont compris dans la langue d'oc alors que nous avons vu que chez Meyer, par exemple, ils ne l'étaient pas.

Darmesteter, disparu trop tôt, n'aura pas comme ses confrères la chance de profiter des travaux qui vont suivre et du prodigieux développement des études dialectologiques.

359. Ce nom de lieu n'existe pas sur la carte de Tourtoulon et Bringuier et le seul qui puisse correspondre est un écart de la commune de Villejésus, canton d'Aigre, Cholet ?

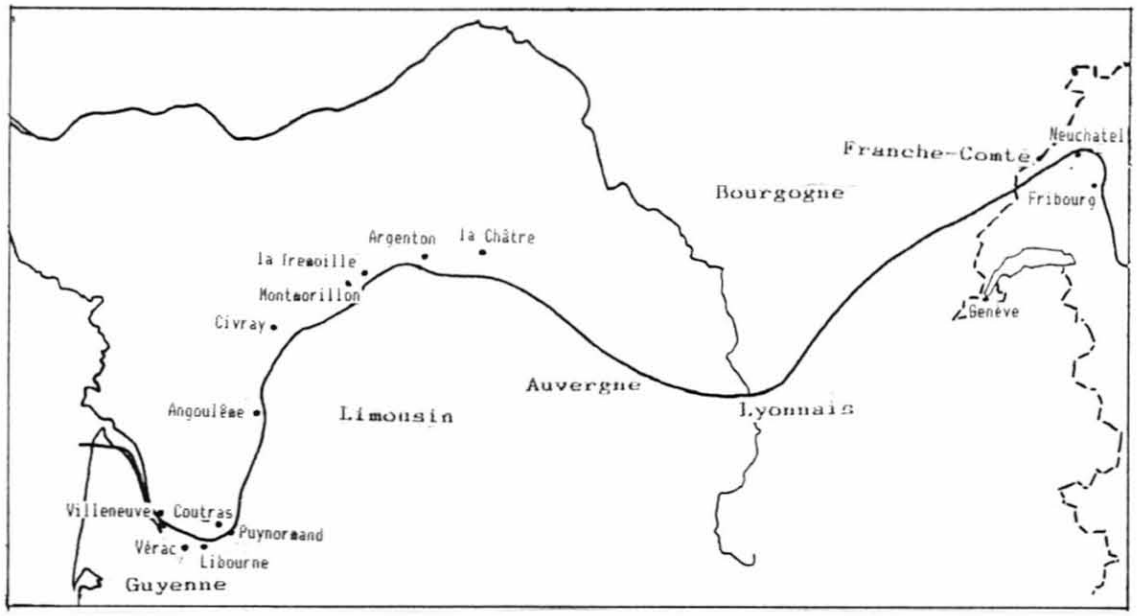

Carte 8.7 : Limite oc-oïl d'après les indications de Darmesteter, 1891

8.3.2 Ferdinand Brunot

Les travaux importants de Brunot sur l'histoire de la langue française vont nous permettre de suivre l'évolution de l'attitude des linguistes vis à vis de la limite oc-oïl.

En 1887, pour la parution de l'un de ses premiers ouvrages, destiné à un public scolaire, Brunot emprunte à son maître, Meyer, sa théorie et sa délimitation de 1863 [360].

BRUNOT Ferdinand : *Précis de grammaire historique de la langue française*. Paris, Masson, 1887.

Il y insiste sur le fait qu'il existe des types intermédiaires par lesquels on passe d'un domaine à un autre et c'est pourquoi, d'après lui ···

> « ··· il serait inexact de dresser une carte quelconque des provinces linguistiques de la France entre lesquelles on ne pourrait pas marquer de frontière précise.
> Il n'en est pas moins légitime de grouper les dialectes en quelques grandes divisions ··· réunissant dans une même catégorie ceux qui ont leurs caractères généraux semblables.» (p.14)

360. Voir plus haut p.161.

En 1896, Brunot collabore à un ouvrage de Petit de Julleville, où il est naturellement chargé de la partie sur l'histoire de la langue, ce texte est en fait le préambule de son oeuvre majeure.

BRUNOT Ferdinand : "La langue française jusqu'à la fin du XIV^{e} siècle – Le français et ses dialectes." dans PETIT de JULLEVILLE : *Histoire de la langue et de la littérature française*. Paris, Colin, 1896, t.II, pp.446-457.

Brunot fait le point sur la question des dialectes qui secoue encore le monde des romanistes aussi bien français qu'allemands, en exposant les différentes théories mais en ne prenant plus aussi clairement position que dans l'ouvrage précédent [361]. En fait, Brunot montre déjà l'extrémisme de la position de Meyer et de Paris, qui lorsqu'ils nient l'existence des dialectes, rendent caduque la division, pourtant admise, en normand, bourguignon, etc des parlers français dont certains traits caractéristiques ne se trouvent réunis nulle part ailleurs.

Néanmoins, on retrouve là, en partie, la délimitation de 1889 de Meyer, limite fondée sur un seul phénomène, celui du maintien de *a* libre latin non précédé de palatale :

[1896] «[C'est une] ligne **vague**, en général considérée comme **partant de l'Atlantique à la pointe de Grave et allant vers le Rhône, en passant par le nord de la Gironde , l'est de la Charente, le nord de la Haute-Vienne et de la Creuse, le sud de l'Allier, le centre de la Loire et Lyon. De là, elle suit le cours supérieur du Rhône, de façon à englober une partie de l'Ain et de la Savoie ; puis des Alpes, elle descend à Vintimille, en prenant la partie supérieure de quelques vallées du Piémont**.» (p.455)

Voir carte p.277.

En 1905, Brunot reprend une grande partie de ce chapitre pour :

BRUNOT Ferdinand : *Histoire de la langue française*. Paris, Colin. t.I, 1905, pp.296-309.

361. Paris le lui reprochera dans son compte-rendu : *Journal des Savants*, oct. 1897, pp.596-613.

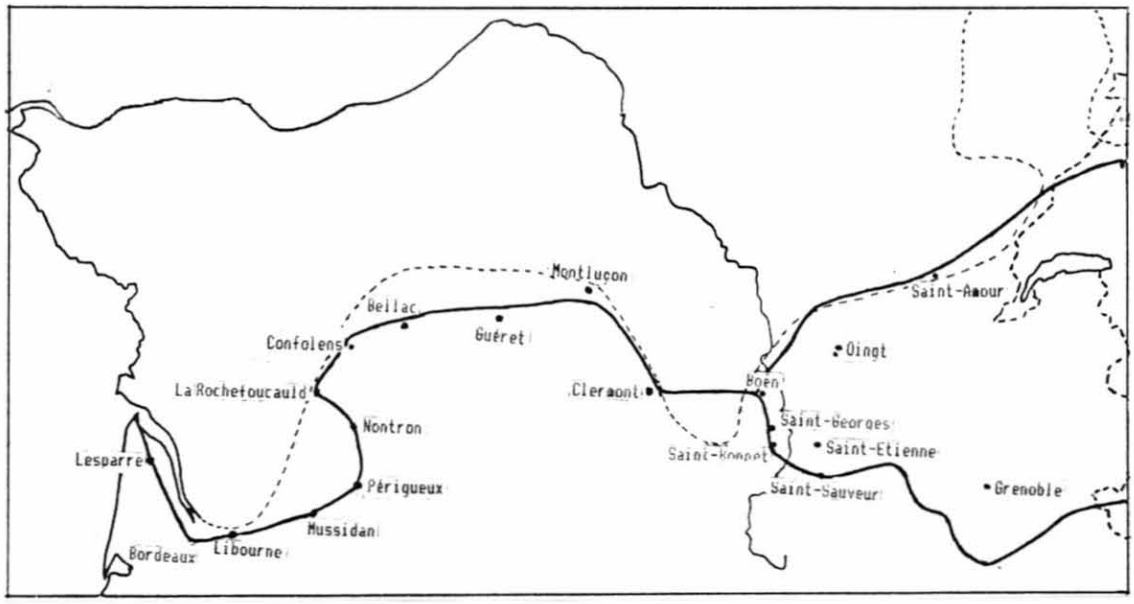

- - - - : limite sept. -a < -ARE, d'après l'ALF

Carte 8.8 : Limites oc-oïl d'après les indications de Brunot, 1905

Mais un changement important intervient au niveau de la délimitation, car à l'aide du même caractère qu'en 1896, elle peut, en 1905, se tracer d'une «**manière rigoureuse** de l'Océan jusqu'au cours supérieur de la Loire» :

> «**Elle part de la pointe de Grave et passant par Lesparre, Bordeaux, Libourne, Mussidan, Périgueux, elle s'élève dans la direction du nord vers Nontron, La Rochefoucauld, Confolens, Bellac, tourne à l'est vers Guéret, Montluçon, puis s'abaisse dans la direction du sud-est vers Clermont-Ferrand, Boën, Saint-Georges, Saint-Bonnet-le-Château, Saint-Sauveur (près Annonay).**» (p.304)

Cette fois Brunot s'appuie sur les travaux de Suchier (Voir plus loin), et comme lui, au delà du département de la Loire, il fait une place particulière au franco-provençal dont il donne également les limites (p.305).

Cependant il atténue «la rigueur» de sa délimitation en ajoutant que «des traits propres [à chacune des deux langues] se retrouvent sur tel ou tel point du domaine de l'autre et quelquefois assez loin de la frontière ··· [Les langues] se pénètrent à chaque instant.» (p.307).

8.3.3 L'Abbé Rousselot

Ce sont moins les résultats, pourtant essentiels à la dialectologie, que le point de départ de la démarche de l'Abbé Rousselot qui nous ont intéressée. Nous l'avons vu plus haut [362], vers 1879, l'Abbé Rousselot partit sur les pas de Tourtoulon à la recherche du "sous-dialecte marchois" depuis Saint-Claud (Charente) jusqu'à Hyds, près de Montluçon (Allier). Expédition vaine à ses yeux ···

A la suite d'une maladie, il reste immobilisé chez lui et en profite pour étudier le parler de sa famille et de sa mère en particulier, on connaît la suite ···

ROUSSELOT Abbé Pierre : *Les modifications phonétiques du langage étudiées dans le patois d'une famille de Cellefrouin*. Paris, Welter, 1891.

Entre temps, l'Abbé Rousselot est devenu l'un des fidèles disciples de Meyer, de Paris et de Gilliéron, avec qui il fonde en 1887 la *Revue des patois gallo-romans*.

8.3.3.1 L'enquête, les informateurs

205 villages ou communes ont été visités sur une dizaine d'années, mais plus particulièrement en 1879 et en 1886-1887.

362. Voir p.239.

A titre indicatif, nous avons dressé un bref bilan à partir de la liste des informateurs cités pp.169-179 : la profession des informateurs n'étant que très rarement mentionnée, seuls les renseignements sur l'âge et le sexe ont pu être mis à profit. Il en ressort que, parmi les personnes interrogées, 43% sont des hommes, 30% sont des femmes et 27% des enfants et que la répartition sur les trois tranches d'âge représentant à peu près trois générations (0-20 ans, 20-50 ans et plus de 50 ans) est égale.

8.3.3.2 Quelques indications nouvelles sur les parlers du *Croissant*

L'abbé Rousselot, au cours de la seconde partie de son ouvrage consacrée aux transformations phonétiques, donne quelques indications sur la zone de parlers intermédiaires qui, selon lui et en accord avec les recherches de Tourtoulon, pourrait être déterminée géographiquement à l'aide de deux critères : la limite du maintien du *a* issu de -ARE ou -ATUM du côté des parlers français et celle de l'affaiblissement de *a* final pour les parlers limousins.

Cette seconde limite lui semble très importante : «C'est celle, dit-il, qui pour mon oreille et pour les indigènes, délimite le mieux les patois du Midi ··· à La Souterraine (Creuse), j'ai été pris pour un *voisin* [363], tandis que ceux qui habitaient à quelques kilomètres de là, au dessous de la limite d'a>e, étaient considérés comme des *étrangers*.» (pp.296-297)

C'est un des rares témoignages sur sa première enquête.

Nous avons vu plus haut ce que cela donne pour l'ensemble de la zone mixte, la carte suivante l'indique de façon plus précise pour le département de la Charente.

A l'occasion d'une analyse globale sur les enquêtes en Charente, nous ferons le point sur ce terrain particulièrement bien exploré.

363. En italique dans le texte.

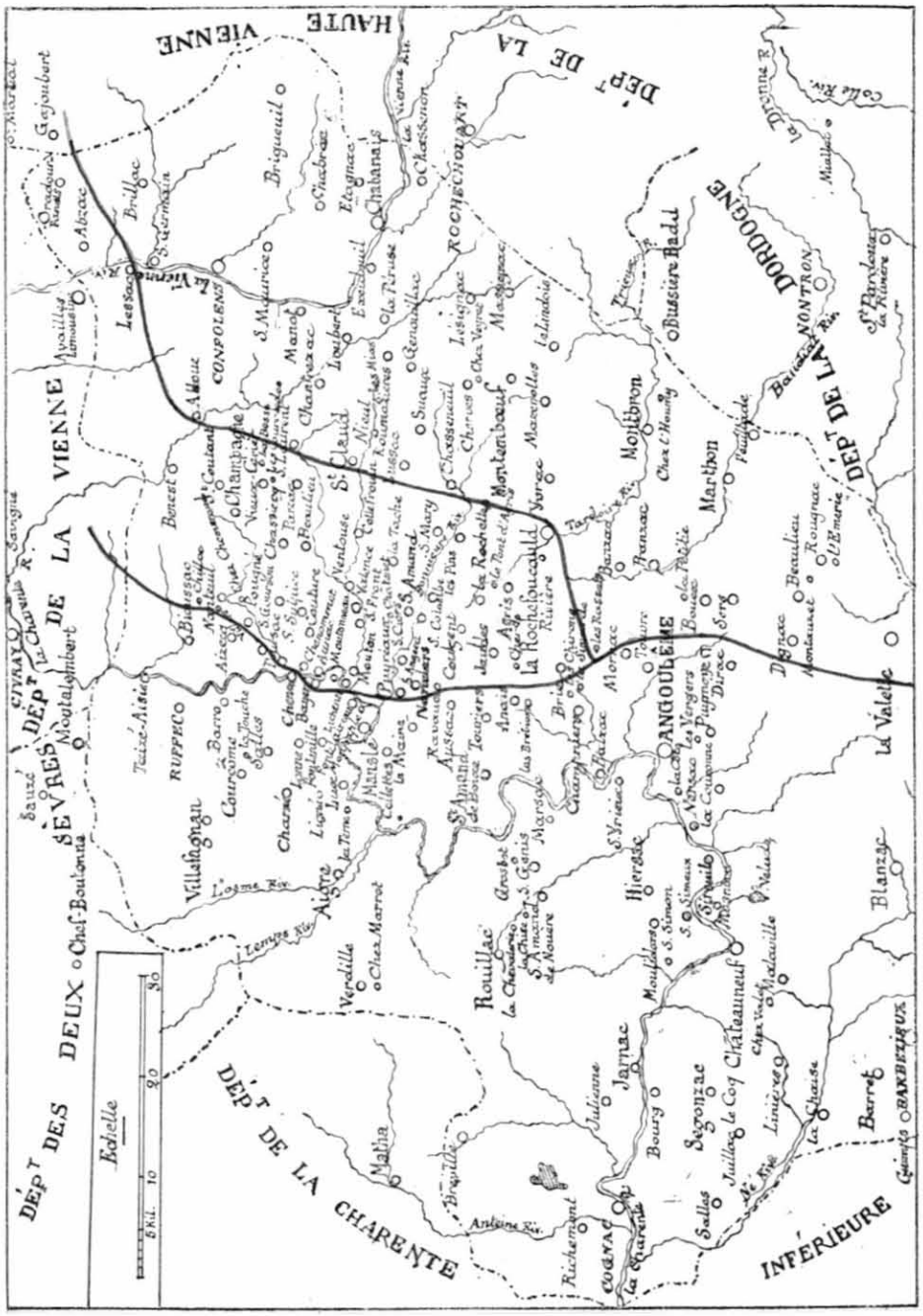

Carte 8.9 : Limite oc-oïl dans le département de la Charente, établie d'après les indications de l'Abbé Rousselot, 1891

8.3.4 Albert Dauzat

Dauzat entre un peu plus tardivement sur la scène philologique par l'intermédiaire de Thomas qui, en 1894, le recrute comme correspondant pour le Puy-de-Dôme, dans la Société des parlers de France [364].

Thomas est d'ailleurs l'auteur de la préface du mémoire de licence soutenu par Dauzat, alors qu'il poursuit ses études à Paris : *Etudes linguistiques sur la Basse Auvergne. Phonétique historique du patois de Vinzelles (Puy-de-Dôme)* [365]. Seule la préface retient ici notre attention puisque Thomas y égratigne une fois encore Vincent, pourtant décédé, et en profite pour répéter au passage une leçon bien connue : «On nous a clairement démontré que les dialectes et les sous-dialectes n'ont pas d'existence réelle ···»

Dauzat, qui jouera un rôle important vis à vis de la promotion du *Croissant*, a aussi une place particulière dans le monde de la philologie française : bien qu'il soit en quelque sorte l'héritier de Gilliéron en lançant les *Nouveaux Atlas linguistiques*, sa carrière ne se borna pas aux seuls travaux scientifiques. Une grande partie de son oeuvre fut vulgarisatrice et beaucoup plus proche du grand public que ne l'avait été celle de ses prédécesseurs. De plus, il offre à nos yeux la particularité d'être né à Guéret ··· bien que son "port d'attache" restât Vinzelles (Puy-de-Dôme).

Alors que curieusement rien ne transparaît dans sa thèse secondaire [366], Dauzat se montre nettement critique dans sa thèse principale :

> DAUZAT Albert : *Essai de méthodologie linguistique dans le domaine des langues et patois romans.* Paris, Champion, 1906.

---

364. *Bulletin de la Société des parlers de France*, mars 1894, p.309.

365. Paris, Alcan, 1897.

366. *Géographie phonétique d'une région de la Basse Auvergne*, Paris, Champion, 1906 avec en introduction : «··· comme il n'existe pas de dialecte, la délimitation d'une région dont on veut étudier les parlers est purement arbitraire». Entre temps, Dauzat a aussi publié une *Morphologie du patois de Vinzelles (Etudes linguistiques sur la Basse Auvergne)*, Paris, Bouillon, 1900, afin d'obtenir le diplôme de l'Ecole pratique des Hautes Etudes.

Il s'oppose à Meyer sur la question des dialectes et ramène la différenciation linguistique au problème ethnique du peuplement. De plus, nous sommes au lendemain de la publication de l'*ALF* et ce dernier offre aux linguistes des perspectives nouvelles pour une appréhension globale du phénomène des limites phonétiques sur le territoire gallo-roman.

La limite oc-oïl prend désormais tout son relief et elle offre, pour lui, des particularités intéressantes :

> «**De l'embouchure de la Gironde aux environs de Lapalisse et de Roanne**, on est frappé par le nombre de limites très importantes qui se suivent, se côtoient ou s'entre-croisent, sans s'éloigner beaucoup l'une de l'autre ··· Je crois que la rencontre de limites aussi importantes dans une zone de quelques lieux, permet d'opposer les patois du nord à ceux du midi.» (p.224)

Il va même jusqu'à affirmer qu'en France, il y a «deux langues, deux races, deux peuples» ! Voilà qui assurément n'a pas dû avoir l'heur de plaire à Meyer et Paris.

Dauzat concède à ce dernier l'image de la tapisserie, mais il pense que «les tons ne se fondent pas ··· et que l'on peut distinguer un certain nombre de régions naturelles caractérisées par la présence de plusieurs phénomènes importants» (p.227) [367].

L'aspect ethnographique du problème fait encore l'objet d'un article en 1911 :

DAUZAT Albert : "Les mouvements ethniques d'après les limites phonétiques", *La Revue du Mois*, t.XI, 1911, pp.592-600.

367. L'argumentation restera la même dans *La langue française d'aujourd'hui. Evolution. Problèmes actuels*, Paris, Colin, 1908, pp.164-165; 199 dont une partie reprend ou est reprise dans "La question des patois", *La Revue du mois*, t.V, 1908, pp.54-64.

Dauzat montre les caractères communs des limites les plus importantes (conservation de *c* devant *a* latin, de *s* devant consonne sourde, des intervocaliques et de *a* libre) et donne, pour chacune, le tracé géographique [368]. Ces caractères communs sont : les mêmes convexités à l'est et à l'ouest, leur convergence à l'ouest, leur divergence à l'est et enfin au centre, un écart moyen relativement faible.

Ce phénomène s'explique, d'après lui, par des poussées ethniques de natures différentes : une masse plus homogène à l'ouest, d'où des limites convergentes et une masse plus hétérogène à l'est d'où des limites divergentes.

Cette hypothèse séduisante apporte, elle aussi, un regard nouveau sur la problématique, car sans aller jusqu'à permettre l'existence de dialectes aux limites précises, elle leur octroie un droit à devenir des entités non pas "délimitables" mais à tout moins "étudiables", séparées les unes des autres par un faisceau d'isoglosses plus ou moins large [369].

8.3.5 Antoine Thomas, suite et fin

Thomas qui fut le premier à mettre en application les principes de Meyer, admet, dès la parution de l'*ALF* l'existence d'un faisceau de limites [370].

Nous en avons trouvé un témoignage dans un article reproduisant des conférences faites à Londres en 1903 :

> THOMAS Antoine : "La langue française au moyen-âge. Histoire externe.", *Revue des Idées*, 15 mai 1904, pp.321-337.

368. Voir la carte que nous avons dressée plus haut, à partir de certaines limites.

369. Ce concept réapparaît dans *La géographie linguistique*, Paris, 1922 et dans *Les patois*, Paris, 1927 où des cartes illustrent ces faits.

370. Il est d'ailleurs l'auteur d'un compte-rendu très critique sur cet *Atlas*, *Journal des Savants*, 1904 et *Nouveaux essais de philologie française*. Paris, 1904, 346-358.

> «Cette frontière des deux langues n'avait rien de rigide, et nous pouvons constater encore aujourd'hui par **quel enchevêtrement de caractères linguistiques le français et le provençal se lient inextricablement l'un à l'autre** [371].
>
> **Une ligne ondulée partant de l'embouchure de la Gironde pour aller aboutir aux Alpes aux environs de Lyon, correspond assez exactement à leurs confins, sans qu'on puisse la tracer avec une rigueur que la nature ne connaît pas. Les provinces de Saintonge, de Poitou, de Berry, de Bourbonnais, de Bourgogne et de Franche-Comté appartenaient et appartiennent encore au domaine du français, bien que leurs extrémités méridionales se ressentent plus ou moins du voisinage du provençal.»** (p.329)

Cette délimitation est en partie empruntée à Meyer, 1889, mais c'est la seule remarque de Thomas que nous ayons trouvée sur cette question. Il ne semble pas avoir fait par ailleurs de commentaires sur les parlers du *Croissant*, pas même dans son ouvrage sur le comté de la Marche dont une partie de la frontière nord qu'il détermine [372] coïncide étonnamment avec la limite septentrionale du sous-dialecte marchois déterminée par Tourtoulon et Bringuier.

371. Au moment où nous écrivons ces lignes, nous avons sous les yeux la carte de synthèse de la thèse de F. Lagueunière pour le département de la Haute-Vienne qui illustre admirablement ces propos.

372. *Le comté de la Marche et le parlement de Poitiers*. Paris, Champion, 1910 ; voir pp.XXXVI-LVII.

8.4 Les travaux étrangers

Pour les mêmes raisons que celles énoncées à la section précédente, nous n'avons retenu des travaux étrangers que ceux qui s'intéressaient de façon plus ou moins directe à notre domaine. En effet, nous avons rencontré dans de nombreux ouvrages des délimitations, mais bien souvent, elles n'étaient qu'un emprunt à d'autres auteurs et ne se préoccupaient pas spécialement de faire connaître la nature de la limite oc-oïl.

8.4.1 La méthodologie allemande

Peu de temps avant que la polémique qui secouera le monde philologique français ne se répercute outre-Rhin, deux groupes de chercheurs allemands publièrent presque simultanément des ouvrages importants pour la philologie romane, traitant des langues romanes d'un point de vue historique mais aussi méthodologique. Le premier, publié par G. Koerting se borne à reprendre des travaux, déjà anciens pour certains, sur la limite oc-oïl [373].

Le second ouvrage est le fruit de la collaboration de plusieurs auteurs, il permet à ces derniers de prendre position, à la veille du discours de Paris, sur la question des dialectes et consacre même une attention spéciale à la limite en fournissant un certain nombre de cartes pour illustrer leurs propos.

GROEBER Gustav : "Die romanischen Sprachen — Ihre eintelung und äussere Geschichte" *Grundriss der romanischen Philologie*. Strasbourg, 1888, t.I, pp.415 et sq.

SUCHIER Hermann : "Die Französische und Provenzalische Sprach und ihre Mundarten" *Grundriss der romanischen Philologie*. Strasbourg, 1888, t.I, pp.561-669.

Le Français et le Provençal. Paris, Bouillon, 1891.

373. *Encyklopädie und Methodologie der romanischen Philologie*, Heilbronn, 1886. t.III, pp.34-37. Ce sont les travaux de Fuchs, 1849 ou plus récents de Diez, 1874, de Tourtoulon et Bringuier à travers le compte-rendu de Suchier.

Les positions de ces deux auteurs sont par ailleurs opposées puisque Suchier se range du côté de Paris, alors que Gröber prend le parti inverse et appuie son argumentation sur les travaux de Boucherie et de Tourtoulon (p.417). Il emprunte à ce dernier son tracé pour la limite oc-oïl en lui adjoignant une suite qu'il attribue à l'Abbé de Sauvages.

«··· einer Scheidelinie bestünden, die von Villeneuve (südl. von Blaye an der Gironde) gegen Lussac gezogen, westlich von Aulaye [Saint-Aulaye] den Dronne überschreitet, sich bei Angoulême der Charente auf etwa 10, bei Mansle auf etwa 4 Kilometer nähert, und unterhalb L'Isle-Jourdain über die Vienne, und im Dep. de l'Indre an Lignac Eguzon (an der Creuse) und Aigurande vorübergeht. Nach Sauvage [sic] setz sich von hier die linie durch das Dep. Allier fort, wendet sich nach der Vereinigung von Allier und Sioule südöstlich gegen Saint-Etienne, von dort durch das Lyonnais zur Südgrenze des Dep. Isère, und erreicht so die italienische Grenze.» (p.426) [374]

On remarquera dans cette délimitation, d'une part, l'importance accordée aux fleuves et d'autre part, que le "sous-dialecte marchois" de Tourtoulon est inclus dans la langue d'oc. Ce texte est illustré par la carte générale des dialectes romans où une ligne symbolise la limite citée, voir page suivante.

Suchier adopte, lui, une toute autre méthode, puisqu'il applique dans ses recherches les principes préconisés par Meyer :

> « ··· pour atteindre à une parfaite connaissance des formations dialectales, [il faut] suivre chaque trait caractéristique d'une région particulière, dans toute l'étendue du domaine entier.» (592 ; 63 [375])

374. "··· il existe une ligne de démarcation allant de Villeneuve (au sud de Blaye sur la Gironde) vers Lussac, elle franchit la Dronne, à l'ouest de St-Aulaye, passe à peu près à 10 km d'Angoulême sur la Charente, s'approche à, à peu près, 4 km de Mansle, franchit la Vienne en dessous de l'Isle-Jourdain, et entre dans le dpt de l'Indre, à Lignac Eguzon (sur la Creuse) et passe à Aigurande. D'après Sauvages, d'ici la ligne s'en va à travers le dpt de l'Allier, tourne vers le confluent de l'Allier et de la Sioule au sud-est vers St-Etienne, et par là, à travers le Lyonnais, vers la limite sud du dpt de l'Isère et atteint la frontière italienne."

375. Le premier chiffre renvoie à l'édition allemande, le second à l'édition française.

K A N A L
Normand
Maine
Anjou
Poitou
Berry
Bourgogne
Auvergne
Limousin
Querci
Rouergue
Languedoc
Provence
Dauphiné
Savoie
Franche Comté
PARIS
Lille
Dunkerque
BRUSSEL
Luttich
Köln
Luxemburg
Metz
Strassburg
Basel
Bern
Genf
Lyon
Toulouse
Montpellier
Marseille
Nizza
Perpignan
Carcassonne
Narbonne
Bordeaux
Bayonne
Guernesey
Jersey
Belle Ile
St Nazaire
Nantes
Angers
Tours
Orléans
Auxerre
Nevers
Bourges
Poitiers
Limoges
Clermont
Aurillac
Cahors
Rodez
Nimes
Arles
Draguignan
Grenoble
Turin
Mentone
Ain
Jura
Doubs
Savoie
Isère
Hte Savoie
Savoie-Wallis
Hte Garonne
Ariège
Aude
Pyrénées Orientales
Roussillon
Gascogne
Languedoc
Provence
Dauphiné
Auvergne
Limousin
Berry
Bourgogne
Franche Comté
Lothringen
Elsass
Champagne
Ile de France
Normandie
Bretagne
Maine
Anjou
Poitou
Guyenne
Querci
Rouergue
Languedoc
Provence
Dauphiné
Savoie

«A se maintient au Sud d'une ligne courbe qu'on pourrait mener **de l'embouchure de la Gironde à Puy-Saint-André.** Les localités situées les plus au Nord, dans ce domaine, sont ***Lesparre*** [376] **(Gironde), Bordeaux, Libourne, *Mussidan* (Dordogne), Périgueux, *Nontron*, *Mouhet* (Indre), *Bellac* (Haute-Vienne), Limoges, *Guéret* (Creuse), Chénérailles, *Montluçon* (Allier), Verneuil, Clermont-Ferrand (Puy-de-Dôme), Saint-Bonnet-le-Château (Loire), Saint-Sauveur-en-Rue, *Gilhoc* (Ardèche), Saint-Vallier (Drôme), Romans, Die, Montmaur (Hautes-Alpes), Puy-Saint-André.**
Les localités qui marquent la frontière du moyen-rhodanien [franco-provençal] et qui appartiennent déjà à ce dialecte, sont : **Grenoble (Isère), *Saint-Etienne* (Loire), *Rive-de-Gier*, *Montbrison*, Oingt (Rhône), *Bourg* (Ain), *Genève* (Suisse), Neuchâtel.**
La frontière Sud du domaine où *A* latin devient *e* ou *ie* est indiqué par : ***Le Verdon* (Gironde), *Blaye*, Jarnac (Charente), Angoulême, Poitiers (Vienne), Châteauroux (Indre), Saint-Amand (Cher), *Boussac* (Creuse), Moulins (Allier), Mâcon (Saône-et-Loire), Louhans, Arbois (Jura), Besançon (Doubs), *Montbéliard*, *Courroux* (Suisse).** (— ; pp.64-65)

Les sources, faute de recherches exhaustives sur les patois français, sont les textes dialectaux du XIII^{e} siècle. Ils sont complétés par des emprunts aux patois modernes puisés, pour une large part, dans les traductions de la *Parabole de l'Enfant prodigue*, dont il donne une longue liste en appendice.

D'autre part, Suchier emploie ici le procédé consistant à énumérer les villes marquant l'extrême limite des différents aboutissements du trait phonétique choisi. En fait, ce texte remplace la carte, reproduite page suivante, figurant en annexe du *Grundriss* ···.

Plus loin à propos des dialectes du français, il reprend cette même limite plus en détail (pp.598-599 ; 76-79) faisant d'elle «une frontière de langue (annoncée plus haut comme une exception en France) et séparant nettement les unes des autres toute une série de particularités dialectales» (p.597 ; 76) parmi lesquelles les traitements de *a*, de *E*, *O*, des intervocaliques, des nasales finales ou encore les formes verbales (certains de ces traits sont illustrés de cartes du même type que celle présentée ci-dessous).

376. Les noms en italique sont des endroits pour lesquels Suchier a eu recours aux patois modernes.

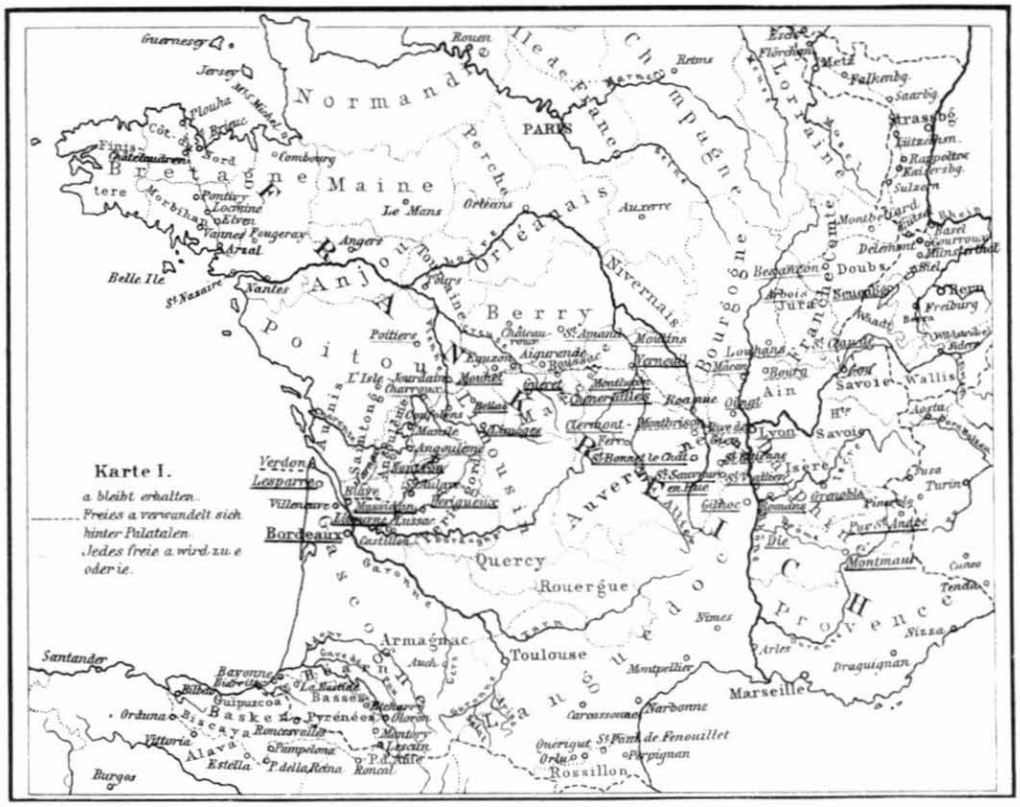

Carte 8.11 : Carte I, traitement de a latin, extraite du *Grundriss* ···

Au cours de la description de cette limite, empruntée directement aux travaux de Tourtoulon et Bringuier, Suchier accorde une place particulière au "sous-dialecte marchois" et en complète le domaine géographique par diverses données dont celles de Malval . Il utilise aussi comme source le roman de George Sand *Jeanne*, dont l'action se situe aux environs de Boussac (Creuse), dont les traits dialectaux ne sont pourtant guère représentatifs du parler local. Il fait du "sous-dialecte-marchois" un «territoire neutre» (neutraler Streifen [377]) où se mélangent en parts égales le français et le provençal (p.599 ; 79), ce qui, d'après lui, n'empêche cependant pas l'existence d'une véritable frontière dialectale entre ces deux langues, comme le pense aussi Tourtoulon.

377. Qui aurait dû être traduit par le mot "bande", répondant mieux à la réalité géographique.

8.4.2 Influences déterminantes du *Grundriss* ··· à l'étranger

Ce travail, par son apport important au niveau méthodologique dans l'étude des langues romanes, va devenir une référence obligée dans le monde philologique européen et même mondial, en lieu et place de la *Grammaire* de Diez qui avait, pour le moins, besoin d'un renouvellement [378].

Et alors que le discours de Paris fait l'effet d'un diktat au sein de la philologie française, on retrouve dans un certain nombre de travaux allemands ses principes, associés à des délimitations issues de celle de Gröber ···

8.4.2.1 Wilhem Meyer-Lübke

On retrouve ainsi cette association chez un autre grand auteur de la romanistique allemande, Meyer-Lübke :

> MEYER-LÜBKE Wilhem : *Grammaire des langues romanes*. Paris, Welter, t.I, 1890.

> «Partout où dominent les relations mutuelles, on trouve une transition graduelle entre un patois et l'autre. [Ce n'est seulement que lorsque ces rapports font défaut qu'il existe] des contrastes et des limites nettement tranchées.» (pp.9-10)

Cependant, à l'aide toujours du même trait phonétique, les aboutissements de *a* libre latin, une limite entre le français et le provençal peut être définie comme suit :

---

378. Voici quelques ouvrages reprenant peu ou prou la délimitation de Gröber ou de Suchier : "Provenzalische Sprache", *MEYERS' Konversations-Lexicon*, t.14, Leipzig, 1897. « ··· **einer Linie die sich etwas nordlich von Bordeaux, Limoges, Montluçon, Saint-Vallier und Pun-Saint-André [Puy-] hinzieht.**» (pp.286-287) ; NONNENMACHER *Praktisches Lehrbuch der altfranzösischen Sprache*. Wien. Leipzig. s.d. «**Die Grenze zwischen beiden folgt ungefährhr der Gironde bis Blaye, dann geht sie nordlich bei Angoulême vorbei an die Vienne, wendet sich dann östlich bis Montluçon und verlaüst endlich in südöstlicher Richtung bis an die Alpen.**» (p.5); GRANDGENT : *An outline of the phonology and morphology of old provençal*. Boston, 1905, avec une carte schématisant la carte du *Grundriss* ···, mais où ne figure aucun repère.

«**La ligne de démarcation part de l'embouchure de la Gironde et va droit à l'est jusqu'à Lussac ; de là elle se dirige vers le nord jusqu'à Jourdain [lire L'Isle-Jourdain] sur la Vienne ; puis elle court de nouveau vers l'est jusqu'à Montluçon, prend ensuite la direction du sud-est et atteint à la frontière sud du département de l'Isère, la chaîne des Alpes qui sert de limite du côté de l'Italie.**» (pp.13-14) [379]

Lui même va trouver de nombreux adeptes et sa délimitation sera maintes fois empruntée [380], elle-même encore schématisée.

8.4.3 Incidence sur les travaux français

8.4.3.1 La délimitation de Paris

Comme par un échange de bons procédés, Paris emprunte à son tour, pour une édition de textes du moyen-âge destinée à l'enseignement, la délimitation de Meyer-Lübke, en la simplifiant. C'est d'ailleurs, la seule que nous ayons trouvée chez Paris.

PARIS G. et LANGLOIS E. : *Chrestomathie du moyen-âge*. Paris, Hachette, 1897.

«Certains traits plus ou moins caractéristiques ont permis de réunir ces parlers divers en deux groupes principaux.[···]

Une ligne vaguement menée de Bordeaux à Lussac, de Lussac à Montluçon, de Montluçon au sud du département de l'Isère, peut être considérée comme une limite entre ces deux groupes.

Toutefois cette distinction n'a qu'une valeur de convention ; elle n'est réelle que pour les langues littéraires ···» (p.XI)

379. Voir carte générale extraite du *Grundriss* ···

380. CRESCINI : *Manualetto provenzale*, Verona, Padova, 1892-1894. « ··· si può segnare approssivamente una linea che **dallo sbocco della Gironde segua un picol tratto la Dordogne, salga a settentrione verso l'Isle-Jourdain, si pieghi ad oriente fino a Montluçon, per discendere indi encora a mezzogiorno, e, di là dal Rodano, traverso il Lionese e il Delfinato, toccare le Alpi.**» (p.XIV); SCHWAN et BEHRENS : *Grammatik des Altfranzösischen*, Leipzig, 1898 et *Grammaire de l'ancien français*. Leipzig, 1900, 1913. (Traduction de Bloch). «On a l'habitude de tracer une ligne qui part, à l'ouest, **de l'Océan Atlantique, suit à peu près la Gironde jusqu'à Villeneuve (au dessus de Blaye), puis prend la direction du sud-est vers Lussac et, de là, celle du nord vers Angoulême et Mansle, passe la Vienne au-dessus de l'Isle-Jourdain, ensuite se dirige vers l'est jusqu'à l'Allier, en se confondant d'abord à peu près avec la limite sud des départements de la Vienne et de l'Indre, et après avoir passé l'Allier, court vers le sud-est du côté de Roanne, dans le département de la Loire.**» (pp.6; 9; 9); etc.

La même version servira dans les multiples éditions de cet ouvrage jusqu'en 1952 [381] !

8.4.3.2 Joseph Anglade

Joseph Anglade est à la fois l'un des rares élèves issus de la sphère montpélliéraine à avoir connu une certaine notoriété, comme Ronjat, et l'un des seuls linguistes, avec Dauzat, qui mette sa plume au service du grand public, en publiant un certain nombre d'ouvrages visant à la vulgarisation.

Parallèlement, Anglade a également suivi des cours en Allemagne ce qui peut expliquer l'influence des travaux de Suchier et Gröber sur ses essais de délimitations :

ANGLADE Joseph : *Les Troubadours*. Paris, Colin, 1908.

"La langue d'oc — Ses caractères — Son histoire — Ses dialectes", *Documents sur Toulouse et sa région*. Toulouse, 1910. t.I, pp.17-29. [382]

Dans les deux cas, Anglade part du principe que la limite entre la langue d'oc et la langue d'oïl n'a pas varié depuis le Moyen-Age, c'est pourquoi il utilise la même délimitation.

«La ligne qui sépare les deux langues de la France part **de la rive droite de la Garonne, à son confluent avec la Dordogne, remonte vers le Nord, en laissant Angoulême dans le domaine de la langue d'oil et dépassant Limoges, Guéret et Montluçon, elle redescend ensuite vers Lyon par Roanne et Saint-Etienne.**» (1908, p.6)

---

381. Elle apparaît de même chez NYROP Kr, *Grammaire historique de la langue française*, Leipzig, Paris, 1899, p.19.

382. Publication de la ville de Toulouse à l'occasion du 39e congrès de l'Association française pour l'avancement des sciences.

> «Ses limites actuelles ··· sont marquées par une ligne qui, partant **du confluent de la Dordogne et de la Garonne, remonte vers le nord**, en laissant à gauche les dialectes saintongeais et poitevins. **La ligne s'incline ensuite à l'est, en suivant approximativement "la limite sud des départements de la Vienne et de l'Indre"** [383], **c'est à dire en coupant la Marche en deux parties** [384] : **Confolens et Bellac appartiennent à la langue d'oc, Guéret et Montluçon sont du même domaine. Après avoir dépassé l'Allier, la ligne de démarcation s'infléchit vers Saint-Etienne, en passant par Roanne, suit le Rhône et traverse le sud du Dauphiné en laissant au nord Grenoble.**» (1910, p.20)

Une fois encore, cet exemple montre que certaines délimitations ne sont pas toujours faciles à interpréter cartographiquement. D'autre part, Anglade est aussi un des rares auteurs incluant les parlers mixtes à l'intérieur de la langue d'oc.

8.4.3.3 Edouard Bourciez

Si l'on considère l'oeuvre majeure de Bourciez, uniquement du point de vue de la délimitation, on peut considérer cette dernière comme le fruit de l'influence des travaux du *Grundriss* ··· :

BOURCIEZ Edouard : *Eléments de linguistique romane*. Paris, Klincksieck, 1910.

La caractéristique, essentielle à ses yeux, qui permet de distinguer le français du provençal est l'évolution de *a* libre latin, dont la délimitation «approximative» s'énonce de la façon suivante :

> «··· **une ligne qui part de la Gironde, passe au dessus de Limoges, puis par Guéret, Montluçon, Roanne, Mâcon.**» (p.165)

383. Renvoi à Suchier et à la carte de Gröber

384. Ce qui pose problème, puisque les limites des départements cités ci-dessus correspondent à la frontière septentrionale de la-dite Marche.

Cette limite, jusqu'ici effacée devant des impératifs de cohésion nationale, reparaît, aux yeux des linguistes, comme évidente et naturelle : « il était donc dans la nature des choses [385] qu'il se constituât peu à peu en France, deux langues distinctes ···» (p.286).

Nous avons réuni dans un tableau les repères empruntés à la carte du *Grundriss* ··· par les différents auteurs que nous venons de citer.

385. Cf. «les divisions naturelles» de Paris en 1868, voir plus haut p.160.

Tableau 8.1 : Influences de la carte du *Grundriss* ···

Carte Gröber	Gröber	Schwan	Mey.Lub	Angl.08	Angl.10	Dottin	Cresci.	Nonnem.	Paris	Bourci.
Emb. Gironde		X	X				X			
Blaye		X						X		
Villeneuve	X	X								
Bordeaux									X	
Dordogne riv.				X	X		X			
Libourne						X				
Lussac	X	X	X						X	
St-Aulaye	X									
Dronne riv	X									
Angoulême	X	X		X		X		X		
Charente riv	X									
Mansle	X	X								
Confolens					X	X				
L'Isle-Jourd.	X	X	X				X			
Vienne riv.	X	X	X					X		
Limoges				X						X
Eguzon	X									
Aigurande	X									
Guéret				X	X	X				X
Montluçon			X	X	X	X	X	X	X	X
Roanne		X		X	X	X				X
St-Etienne	X			X	X					
Lyon				X						
Sud Isère dp	X		X		X				X	
Grenoble					X					
Alpes			X				X	X		

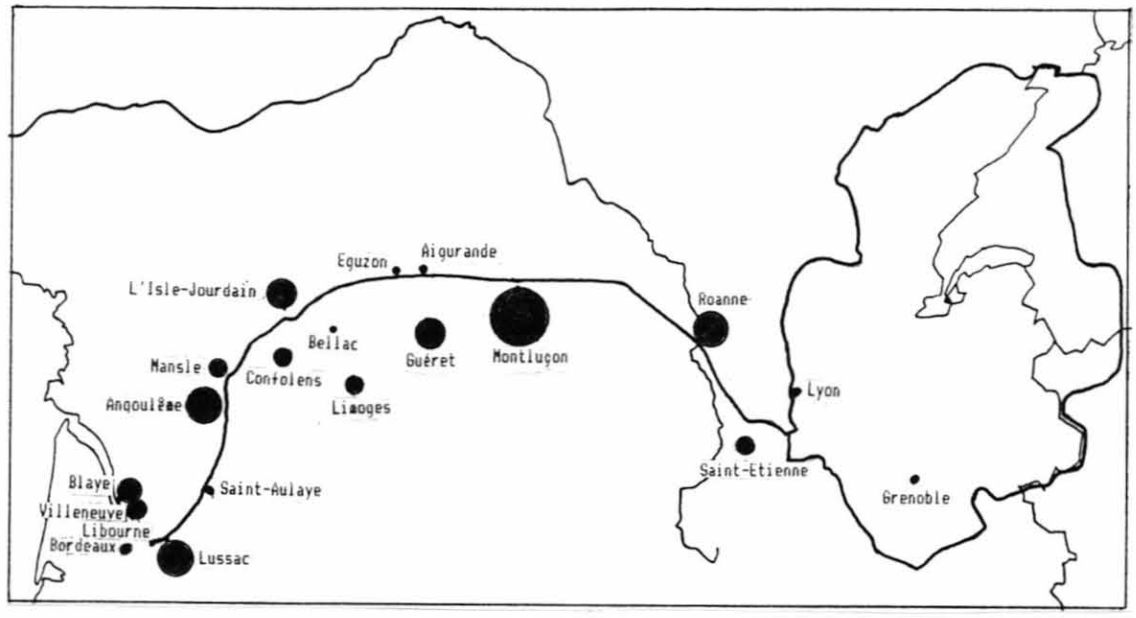

Carte 8.12 : Les villes les plus citées des délimitations et de la carte de Gröber et de Suchier

8.4.4 Les suites du discours de Gaston Paris en Allemagne

Pendant ce temps, la controverse autour de la question des dialectes a provoqué les mêmes passions de chaque côté de la frontière : en Allemagne, plusieurs articles, reprenant à chaque fois les données se succèdent , formant autant de réponses les uns aux autres. Sans entrer dans le détail, on peut en citer quelques uns parmi les plus marquants.

8.4.4.1 Horning

Dans son article, "Ueber Dialektgrenzen im Romanischen" [386] en 1893, Horning se range délibérément du côté de Tourtoulon, il s'inscrit en faux contre l'opinion de Paris et en dénonce les excès, notamment l'impossibilité d'établir une limite entre les parlers d'oc et d'oïl. Horning prend à témoin la découverte du sous-dialecte marchois pour montrer que les limites dialectales ne sont pas des lignes mathématiques «fortuites, passant par des points imaginaires», mais qu'elles se présentent sous l'aspect de «zone-limite» avec des formes intermédiaires. Paris, dans son compte-rendu, condamnera une fois encore l'existence de cette limite sous quelque forme que ce soit : «··· au manque de preuve de son existence, dit-il, vient s'ajouter son improbabilité.» [387]

C'est, sans nul doute, ce genre de sentence qui motiva la prudence affichée chez les auteurs que nous avons vus précédemment.

8.4.4.2 Louis Gauchat

L'*ALF*, nous l'avons dit, va radicalement changer ce point de vue et entraîner les propres élèves de Paris à critiquer les principes de leur maître.

386. *Zeitschrift für romanischen Philologie*, t.XVII, 1893, pp.160-187.
387. *Romania*, XXII, 1893, pp.604-607.

C'est le cas de Louis Gauchat qui, lors de ses premiers travaux suivait Meyer [388] et qui, après la parution de l'*ALF*, publie, à la lumière de ces nouvelles données, un article "Gibt es Mundartgrenzen ?" [389], où il cautionne, en quelque sorte, les travaux de Tourtoulon et montre la justesse des résultats acquis par cette enquête de terrain. Il va même plus loin dans la remise en cause en prouvant que la coïncidence des limites de plusieurs phénomènes phonétiques n'est pas le fait des seuls obstacles géographiques, mais qu'il faut prendre aussi en compte l'histoire politique.

C'est le même type d'argument qui est développé par Tappolet dans "Ueber die Bedeutung die Sprachgeographie" [390] et la liste pourrait ainsi s'allonger d'autres articles sur ce sujet.

8.4.5 Morf, une tentative d'explication de la limite

Mais avant de clore ce chapitre sur les travaux d'outre-Rhin, il faut dire quelques mots d'une tentative d'explication de cette limite oc-oïl. Confrontant les matériaux de l'*ALF* aux données historiques, Morf met ainsi en application les principes énoncés par Gauchat en 1903. Deux de ses articles mettent en présence certaines limites phonétiques établies d'après l'*ALF* et les tracés des plus importantes voies romaines :

MORF Heinrich : "Mundartforschung und Geschichte auf romanischen Gebiet", *Bulletin de dialectologie romane*, t.I, 1909, pp.1-17.

"Zur sprachlichen Gliederung Frankreichs", *Abhandlungen die Königle preussian Akademie der Wissenschaften*, II, 1911, pp.1-37 + cartes.

388. "Le patois de Dompierre", *Zeitschrift für romanischen Philologie*, t.XIV, 1890, pp.397-366.

389. *Archiv für das Studium der neueren Sprachen und Litteraturen*, t.CXI, 1903, pp.365-403.

390. *Aus romanischen Sprachen und Litteraturen. Festchrift H. Morf.* Halle, 1905, pp.385-416.

L'idée générale est que la romanisation de la Gaule se serait propagée le long des grandes voies romaines : ainsi la voie Lyon - Autun - Bourges - Poitiers - Saintes - Bordeaux aurait permis le développement d'une zone d'influence où se serait formée la langue française, zone dont le contact avec celle du midi, issue elle-même des voies romaines de la vallée de la Garonne, aurait déterminé la limite entre le français et le provençal. Morf constate ici que le tracé de cette voie correspond à peu près à l'allure caractéristique que prennent les principales isoglosses séparant les deux langues. D'autre part, il signale aussi l'influence des limites diocésaines issues des *pagi* romains. La démonstration s'illustre même d'une carte dans le second article (Voir reproduction page suivante).

Mais à ce sujet, Morf va trouver des contradicteurs, notamment en la personne de Roques [391] et de Ronjat [392], ce dernier lui objectant que la question doit être étudiée à la lumière des différences ethniques, des divisions politiques, ecclésiastiques, des migrations de population, etc.

391. *Romania*, t.XLIII, 1914, pp.318-319 (pour Morf, 1911)

392. "La lengo prouvençalo e li camin roumieu", *Vivo Prouvenço !*, 7 fév. 1909, pp.3-4 et *R.L.R.*, t.LV, 1912, pp.418-422.

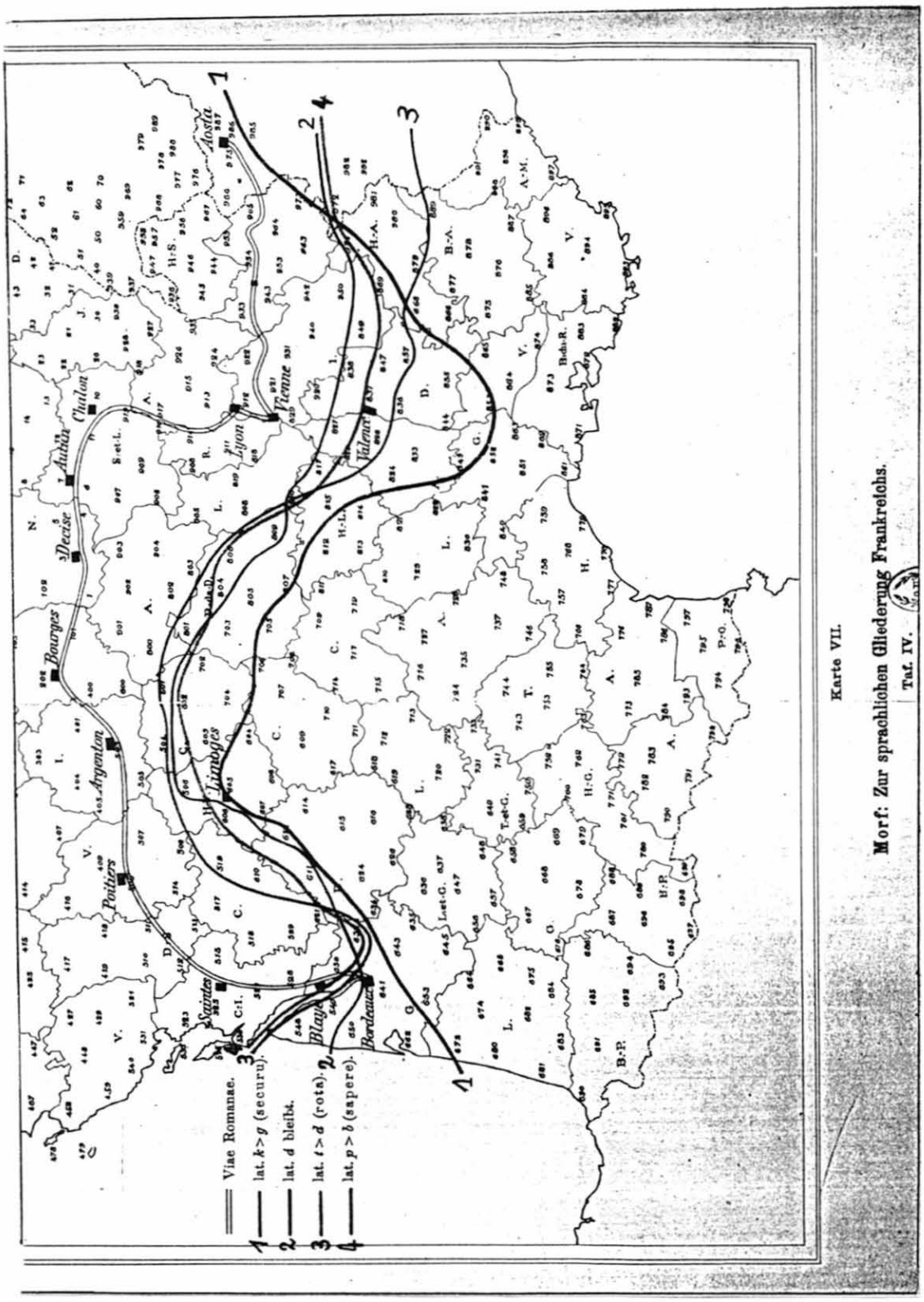

Carte 8.13 : Carte extraite de l'article de Morf, 1911

Chapitre 9

D'autres regards sur la limite oc-oïl

9.1 En marge des romanistes, pour une vulgarisation du savoir

En marge des romanistes gravite un monde d'auteurs issus d'horizons très divers, qui alimentent, en quelque sorte, les sources du savoir. Il est vrai que la scolarisation, rendue obligatoire en 1882, provoque une forte demande, d'où la multiplication de ces "missionnaires" propageant des connaissances dans des domaines aussi variés que les manuels scolaires, les dictionnaires et toute une littérature au service de ces nouveaux lettrés.

9.1.1 Les grammaires et autres manuels scolaires

L'innovation pédagogique consistant à introduire dans la grammaire scolaire des notions de grammaire historique, fut lancée dans les années 1870, comme nous l'avons vu, par Brachet [393], mais elle sera rapidement désavouée, car l'apport historique se révèlera inutile pour résoudre les problèmes de l'orthographe grammaticale [394] et en 1890, des instructions officielles sont données pour que s'arrête le mouvement. Cela n'empêchera pourtant pas la parution de ce type d'ouvrages jusque dans les années 1900.

393. Voir plus haut p.168.

394. Voir A. Chervel, 1977. «Jamais l'information historique apportée dans les manuels ne s'est intimement mêlée au discours grammatical traditionnel. Elle apparaît toujours comme un placage assez artificiel, un éclairage historique donné comme en annexe, en général dans les introductions, ou dans les notes. Sur la doctrine grammaticale elle-même, aucun effet notable.» (p.258)

Certains d'entre eux, munis d'une introduction contenant un abrégé d'histoire de la langue française, donnent lieu, bien souvent, à l'énoncé d'une limite entre la langue d'oc et la langue d'oïl au moyen-âge. C'est peut-être là que se trouve l'origine, non pas du concept [395] mais de la grande diffusion de ce préjugé bien ancré qui veut que la Loire soit la limite entre les deux langues. En effet, sur une vingtaine d'ouvrages recensés pour cette période, allant des grammaires aux précis d'histoire de la langue destinés à un public scolaire et donnant une limite, douze désignent la Loire ···

Parmi ceux-ci, certains vont même jusqu'à la contradiction [396], en plaçant dans les dialectes d'oïl au nord de la Loire, le berrichon et le poitevin [397] ! Il serait d'ailleurs intéressant à ce propos d'analyser, dans ce genre d'ouvrage dont l'impact sur le public pourrait être mesuré au nombre d'exemplaires vendus, l'idéologie véhiculée à propos des patois et qui ne semble pas toujours les valoriser.

Les rares exemples offrant un autre type de délimitations que la Loire, sont quelquefois le fait de linguistes eux-mêmes qui ne dédaignent pas ainsi améliorer les manuels scolaires. C'est notamment le cas de Brunot [398] ou de Paris [399] qui intègrent à leurs propos les idées en vogue en matière de linguistique : ainsi la polémique qui agite les esprits autour de l'existence des dialectes et de leurs limites trouve un écho jusque dans les salles d'école.

Ainsi, dès 1883, Petit de Julleville affiche une grande prudence dans ses propos :

> PETIT de JULLEVILLE L. : *Notions générales sur les origines et l'histoire de la langue française*. Paris, Delalain, 1883.

---

395. Il existe depuis longtemps par ailleurs.

396. Ou sont fâchés avec la géographie !

397. Cocheris H., *Origine et formation de la langue française. Précis historique*, à l'usage des écoles normales et des écoles primaires supérieures. Paris, Bibliothèque de l'Echo de la Sorbonne, 1881, p.98.

398. Voir plus haut 8.3.2, p.293.

399. Voir plus haut 8.4.3.1, p.309.

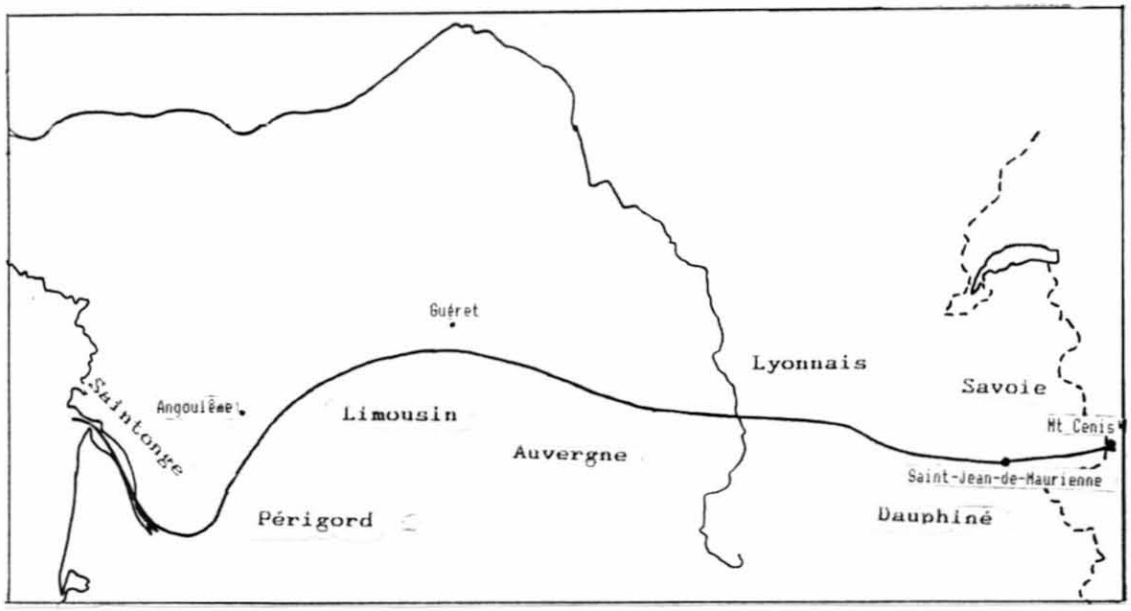

Carte 9.1 : Limite oc-oïl, d'après les indications de Petit de Julleville, 1883

«La limite entre les deux domaines ··· est assez difficile à préciser : sur bien des points les deux idiomes se pénètrent. En s'arrêtant à certains caractères choisis et déterminés, on a pu tirer une ligne de partage, qui **partant de la côte de l'Atlantique, passe au nord de la Gironde, au sud d'Angoulême et de Guéret ; coupe successivement la Saintonge, le Périgord, le Limousin, l'Auvergne, le Lyonnais, le Dauphiné et la Savoie par Saint-Jean-de-Maurienne et le Mont-Cenis.**» (p.51)

Il faut avouer que cette délimitation présente un caractère composite : on y reconnaît la tracé de Sauvages (sans doute via Diez) et la fin de celui de Gautier.

Comme le succès de ce genre d'ouvrages dépend largement de l'opinion de la critique, on comprend que les auteurs de manuels scolaires cherchent à s'en concilier les bonnes grâces. Nous l'avons dit plus haut, Meyer et Paris faisaient ou défaisaient une réputation d'un trait de plume et c'est sans doute ce qui motive les propos suivants, recueillis chez les auteurs d'une grammaire :

> «Chacun de ces dialectes [oc et oïl] avait encore ses sous-dialectes dont les limites seraient assez difficiles à préciser et qui donnaient lieu, dans les portions de territoire où deux dialectes étaient en contact, à **une sorte de dialecte intermédiaire qui mêlait les formes de l'un et de l'autre.**» [400]

Un autre prend à témoin «un des grands maîtres de la linguistique française» (sans le nommer) pour affirmer que «la ligne de démarcation est impossible à préciser». Pourtant «en traçant une ligne passant par Angoulême et Lyon ou Grenoble, on aura une idée des régions dont le parler se rattachait plutôt à la langue d'oil ou à la langue d'oc» [401].

D'autres encore, peut-être comme l'auteur précédent, se laissent influencer par les romanistes allemands :

DOTTIN G. et BONNEMAIN H. : *Grammaire historique du français*. Paris, Fouraut,1898.

«··· les dialectes français sont limités au sud par **une ligne qui passerait par Libourne, Angoulême, Confolens, Guéret, Montluçon, Roanne.**» (pp.12-13)

Voir plus haut p.304 la carte du *Grundriss* ···

9.1.2 Les dictionnaires

Cette période voit aussi l'émergence et le développement des grandes sources encyclopédiques du XIX[e] siècle, parmi lesquelles on compte Littré et Larousse. En France, comme à l'étranger, on peut suivre au travers des définitions des mots "patois", "dialecte", "oc", "oïl", etc, une nette évolution.

400. Laporte et Raguet, *Cours supérieur de grammaire et de langue française*. Paris, Delaplane, 1889. p.20.

401. Rambaud, *Précis de formation historique de la langue française*. Paris, 1909. Dédié spécialement aux personnes qui ont peu de connaissances du latin.

Alors que le *Dictionnaire de la langue française* [402] de Littré, suivi en cela par le *Grand dictionnaire universel du XIX^e siècle* [403] de Larousse, ne délivre que des informations relativement anciennes sur les patois (Larousse puise son article sur le patois poitevin chez La Révellière-Lépeaux) et accordent à la Loire le rôle principal pour la limite entre les parlers d'oc et ceux d'oïl au Moyen-Age, les dictionnaires publiés par la suite intègrent les travaux philologiques les plus récents. Ils sont le reflet des préoccupations du moment, même de l'autre côté de la Manche :

NICOL H. : "French language", *Encyclopaedia Britannica*. 8eme éd., 1879, t.IX, pp.629-636.

Nicol se révèle particulièrement prudent en matière de délimitation, insistant sur l'existence de dialectes intermédiaires entre les parlers d'oc et ceux d'oïl, mais il reconnaît néanmoins l'existence d'une limite :

> **«Starting in the west at the mouth of the Gironde, the boundary runs nearly north soon after passing Bordeaux ; a little north of Angoulême it turns to the east, and runs in this direction into Switzerland to the north of Genova.»** (p.629)

Meyer se chargera lui-même du délicat problème dans l'édition suivante [404].

Du côté français, on enregistre l'entrée des travaux de Tourtoulon et Bringuier dans le *Nouveau Larousse illustré* [405], mais au travers de ce qu'en avait dit Darmesteter [406], contribuant ainsi à répandre plus largement la réputation tenace d'une oeuvre inachevée.

402. Paris, Hachette, 1863-1877. t.III, p.248.
403. Paris,[1866-1876]. t.XI, p.1209.
404. Voir plus haut 8.1.2, p.276.
405. Paris,s.d. t.VI, p.449.
406. Voir plus haut p.292.

La *Grande Encyclopédie* dont les articles sont signés par de nombreux collaborateurs (dont Thomas pour l'auvergnat), se refuse à toute délimitation [407]. L'article "patois" reproduit d'ailleurs de larges extraits du discours de Paris, interdisant ainsi l'énoncé d'une quelconque limite même vague.

Enfin, il faut remarquer l'absence de délimitation dans le *Trésor dou Félibrige* de Mistral qui énumère pourtant les dialectes de la langue d'oc [408].

9.1.3 Les compilations

Les auteurs de ces travaux que nous avons déjà rencontrés, font partie de ceux qui véhiculent le savoir, ou plutôt une forme de savoir, et c'est précisemment le cas de Favre, imprimeur et amateur de patois, auteur d'une première tentative en 1867 [409]. En 1877, il prend la direction de la *Revue historique de l'ancienne langue française et revue des patois de France* et tente, sous la forme d'extraits d'auteurs différents, de vulgariser des connaissances dans divers domaines, mais l'ensemble se révèle disparate et incohérent [410]. La limite oc-oïl qu'il donne est d'ailleurs à l'image du reste de la revue, composite :

> «Pour obtenir la limite de l'ouest à l'est, on doit tirer **une ligne qui partirait de Blaye, se dirigerait sur Angoulême, Montmorillon, La Châtre, des Coudrais** [411] **à Montluçon, Clermont, passerait à Montbrison, Saint-Etienne, Vienne, Grenoble, Saint-Jean-de Maurienne et aboutirait au Mont-Cenis.**» (t.I, p.36)

407. Paris, Larousse, s.d. Cf. "Langues romanes", t.XXVIII, pp.841-sqq.

408. Aix-en-Provence, 1878-1886. t.I, p.797.

409. Voir plus haut 3.2.1.5, p.140.

410. Cf. J.C. Chevalier, 1988.

411. "Les Coudrais" est aujourd'hui un microtoponyme de la commune de Vesdun, près de Culan (Cher).

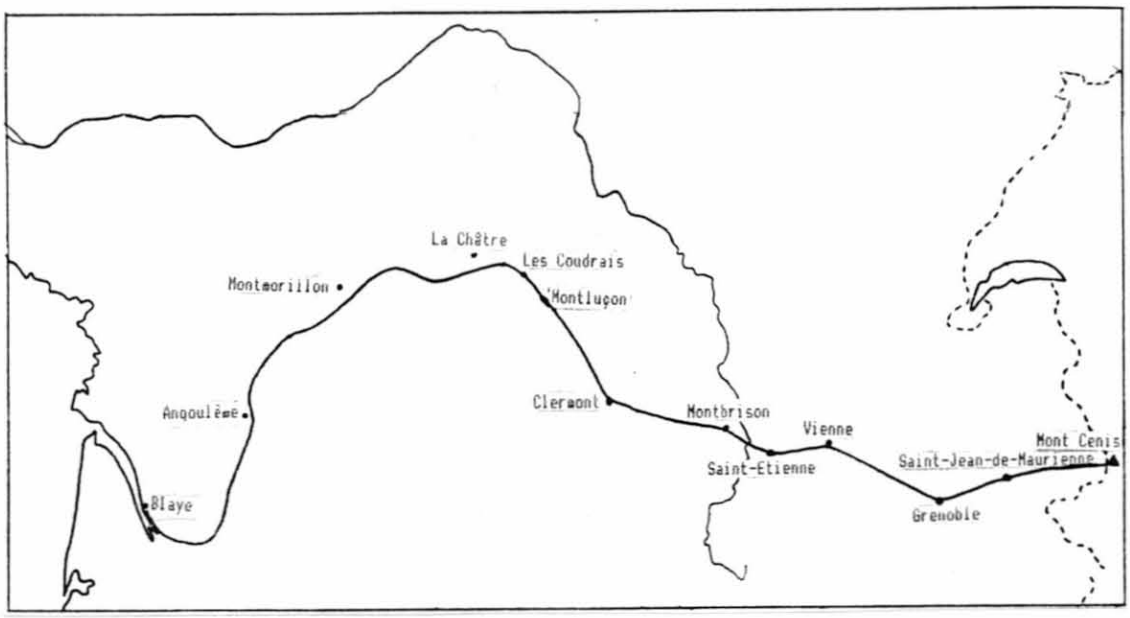

Carte 9.2 : Limite oc-oïl, d'après les indications de Favre, 1877

Cette limite serait établie «d'après les recherches de P. Meyer, L. Gautier et Ch. de Tourtoulon et O. Bringuier». Malgré les critiques [412], Favre ne se décourage pas et édite quelques années plus tard, un ouvrage entièrement consacré aux patois où réapparaît la même délimitation :

> FAVRE Léopold : *Les patois de France*. Précédés d'une étude sur l'origine des patois, sur les langues d'Oil et d'Oc et sur leurs limites. Niort, 1882.

Là encore, Favre passe en revue tout ce qui a été dit sur la question, mêlant Sauvages, Schnakenburg, Fallot, etc.

Dans le même genre, on peut citer Bertrand, *Sur les idiomes et dialectes de la France* [413], qui renvoie à la délimitation de Granier de Cassagnac et à celle de Coquebert de Montbret, quelque peu transformée.

412. Cf. les compte-rendus *Romania*, 1877, t.VI, pp.305 ; 477 et *R.L.R.*, 1877, t.XI, p.140.

413. Stuttgart, 1888.

9.2 En dehors des romanistes, les érudits locaux et les géographes

Si l'on en juge par le peu de travaux que nous ayons à analyser ici, les paroles de Paris ont porté un coup sévère à une production pourtant prolifique jusqu'alors. Les érudits locaux semblent désormais dépossédés de leur terrain favori qu'étaient les patois.

Pourtant, nous pensions que les travaux de Tourtoulon et Bringuier allaient déclencher quelques vocations, tout du moins quelques études à leur suite, mais il n'en fut rien et leurs noms ne sont même pratiquement jamais cités !

Il ne reste que quelques amateurs pour oser publier des dictionnaires, d'où sont d'ailleurs évacuées, la plupart du temps, toutes préoccupations étymologiques, ou quelques géographes pour tenter de confronter limites linguistiques et limites géologiques ou historiques.

9.2.1 Les études locales

La plupart de ces études locales s'éloignent complètement du champ scientifique institutionnalisé et ne prennent que rarement position sur la question des limites de dialectes. En conséquence, elles restent, à leur tour, ignorées du monde scientifique.

Comme nous n'avons glané que de rares indications ici et là sur le domaine de ce qui allait devenir le *Croissant*, nous n'avons donc pas procédé au regroupement des travaux par régions géographiques, comme nous l'avions fait dans la première partie.

9.2.1.1 Les dictionnaires et glossaires

Ainsi pour l'Ouest, après la prolifération de dictionnaires et autres glossaires qui avaient été publiés jusqu'en 1875, c'est, soudainement, un vide presque total : il est vrai que les études de l'Abbé Rousselot et de Terracher occupent largement la scène.

De son côté, le patois berrichon présente toujours aussi peu d'attrait, surtout lorsque des instituteurs, dont on ne peut tout de même pas contester l'"autorité", prétendent qu'il s'agit «surtout d'une déformation de la langue française» [414]. Nous n'avons donc recensé qu'une seule tentative de glossaire, restée d'ailleurs inachevée, avec quelques spécimens du patois de Chantôme (Eguzon, Indre), qualifié de «berichon-marchois» (sic) [415].

D'autre part, bien qu'un grand nombre de monographies aient été publiées à cette époque, on remarquera que leurs indications linguistiques sont fort discrètes et peu prolixes. Voici un exemple, à propos de la commune d'Eguzon : «Les paysans ont un langage correct, il n'y a pas de patois, si ce n'est sur les confins du département, près de la Creuse où le patois marchois est encore en honneur» [416]. Propos qui recoupent les indications de Ponroy. Dans l'ensemble, ces travaux ne prennent pas en compte les recherches philologiques, ni même les études menées précédemment sur leur terrain.

Il faut cependant faire une exception pour une monographie dans le département de la Creuse, dont une longue partie est consacrée au patois :

DARDY Abbé : *Ajain*. Ajain, Limoges, 1902.

Après un rapide coup d'oeil sur l'histoire de la langue française, Dardy se demande si le langage d'Ajain appartient à la langue d'oc ou à la langue d'oïl et emprunte une délimitation à Vincent [417] :

> «Tirez une ligne partant de Montmorillon et venant aboutir à Guéret en passant par les montagnes de Saint-Vaury ; suivez ensuite la route de Moulins passant par Ajain et Gouzon pour arriver à Montluçon.» (p.122)

Dardy finit par opter pour la solution du compromis : Ajain se trouve sur la limite, mais son patois doit s'apparenter à la langue d'oc.

---

414. Jouin, Redon, Tortrat, *Le Berry*, Bourges, 1913. p.92.

415. Piêre de la Loge, pseud. d'Alphonse Ponroy, *Glossaire du bas-Bêri* (sic), Paris, Bouillon, 1891-1893.

416. Blanchard, *Notice monographique sur Eguzon*, Châteauroux, 1895, p.232. Cf. à ce sujet la carte de Tourtoulon et Bringuier.

417. Nous n'en avons pas retrouvé la source, si tant est qu'elle existe !

9.2.1.2 Les parlers bourbonnais

Cette époque connaît pourtant un regain d'activité autour de la publication de textes patois, mais ils se limitent à des revues locales et aucun commentaire ne les accompagne.

Seuls les parlers bourbonnais semblent encore offrir matière à étudier avec la parution de deux dictionnaires, faisant suite au projet de Chazaud en 1874 [418] et utilisant certains des glossaires restés à l'état manuscrit. Il s'agit de *Grammaire et dictionnaire du patois bourbonnais* (canton de Varennes) [419] de Paul Duchon et du *Patois Bourbonnais. Simple essai étymologique.* [420] de Joseph Choussy qui reprend en partie les commentaires de Duchon sur la limite oc-oïl. Nous ne discuterons pas ici de la valeur de ces dictionnaires [421], mais nous retiendrons des commentaires de Duchon le fait qu'il qualifie les parlers du sud de l'Allier «de mélange égal des langues d'oïl et d'oc», faisant de cet espace une «zone neutre» illustrée par la carte ci-dessous.

Enfin, il faut mentionner l'étude de Lavergne, *Le parler bourbonnais au XIII^e et XIV^e siècle. Etude philologique de textes inédits* [422]. Cette thèse est consacrée à l'édition de chartes bourbonnaises du moyen-âge, suivies d'une phonétique et d'une morphologie. Ses conclusions portent moins sur le problème de la limite, dont il suppose cependant qu'elle a dû être plus septentrionale que ce que ne l'indique Suchier, mais sur la question de l'existence d'un patois bourbonnais [423].

---

418. Cf. plus haut p.154.
419. Moulins, 1904.
420. Moulins, 1908.
421. Cf. le compte-rendu de Thomas, *Romania*, t.XXXVIII, 1909, pp.150-152.
422. Etude philologique de textes inédits. Paris, Champion ; Moulins, Grégoire, 1909.
423. Voir le compte-rendu de Thomas, *Romania*, t.XXXIX, 1910, pp.106-108 et plus loin celui de Ronjat.

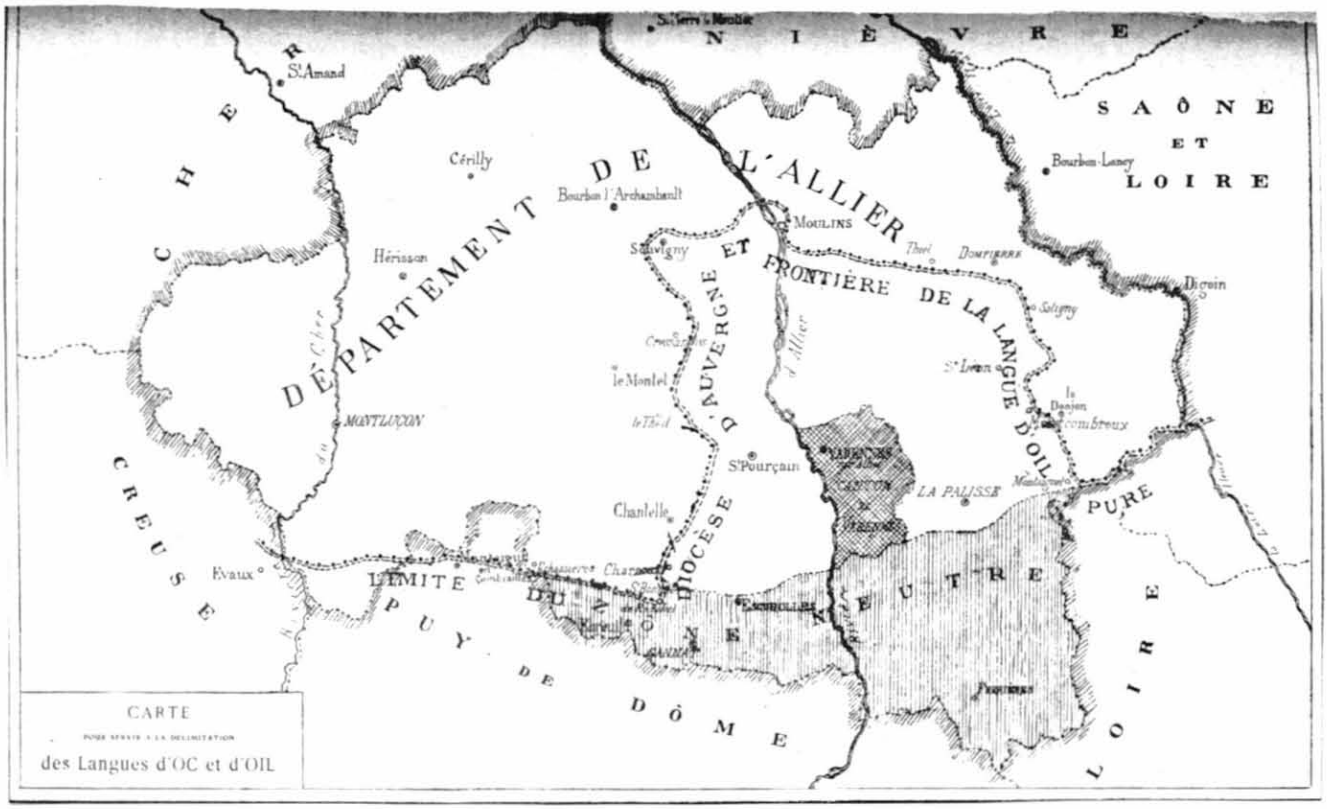

Carte 9.3 : Carte extraite de l'ouvrage de Duchon, 1904

9.2.2 Les géographes, un autre point de vue

Quand les érudits locaux sont dessaisis des patois, les sciences humaines connexes peuvent encore fournir un peu de cet état d'esprit qui les animait au début de ce siècle.

Certains de ces géographes se font les propagateurs d'un savoir disparate, voire ancien, d'autres plus au courant de l'actualité scientifique en intègrent les données.

Là encore, il faut insister sur le fait que nos sources sont parcellaires et que nous ne manquerions pas de trouver d'autres références en effectuant des recherches plus approfondies dans cette discipline. Nous pensons seulement que ces quelques noms cités donneront un aperçu général de ce que l'on peut rencontrer dans ce type d'ouvrages.

9.2.2.1 Joanne, la vulgarisation d'un certain savoir

Les quelques lignes que nous consacrons à cet auteur servent moins à retracer l'histoire du *Croissant* qu'à montrer quel type de savoir pouvait être répandu en cette fin de XIX^{e} siècle. Joanne est l'auteur de nombreux ouvrages de géographie, parmi lesquels il faut citer une série consacrée aux départements français.

Nous y avons puisé quelques remarques qui ont dû faire frémir les linguistes [424] : on y apprend par exemple que les «habitants de Saint-Jean-d'Angély, Saintes et Jonzac se servent d'un patois dérivé de la langue d'oïl, offrant un mélange d'expressions celtiques, anglaises et latines» [1880] [425] ou encore que dans le sud de l'Allier, «il se parle le patois d'Auvergne, langage lourd et sans harmonie» [1873] [426].

Sans autre commentaire !

9.2.2.2 Bref retour à Berghaus

Plus sérieusement, revenons aux géographes allemands et faisons un détour par la carte accompagnant la dernière édition du *Physikalischer Atlas* de Berghaus [427].

Il n'y existe plus de carte des dialectes français, ces derniers figurent simplement sur la carte générale des dialectes en Europe [n° 67] que nous reproduisons ci-dessous.

---

424. Cf. Bauquier, *R.L.R.*, t.XVIII, 1880, p.102.
425. *Géographie du département de la Charente-Inférieure*, Paris, Hachette, 1880. p.30.
426. *Géographie du département de l'Allier*, Paris, Hachette, 1873. p.21.
427. Gotha, 1892.

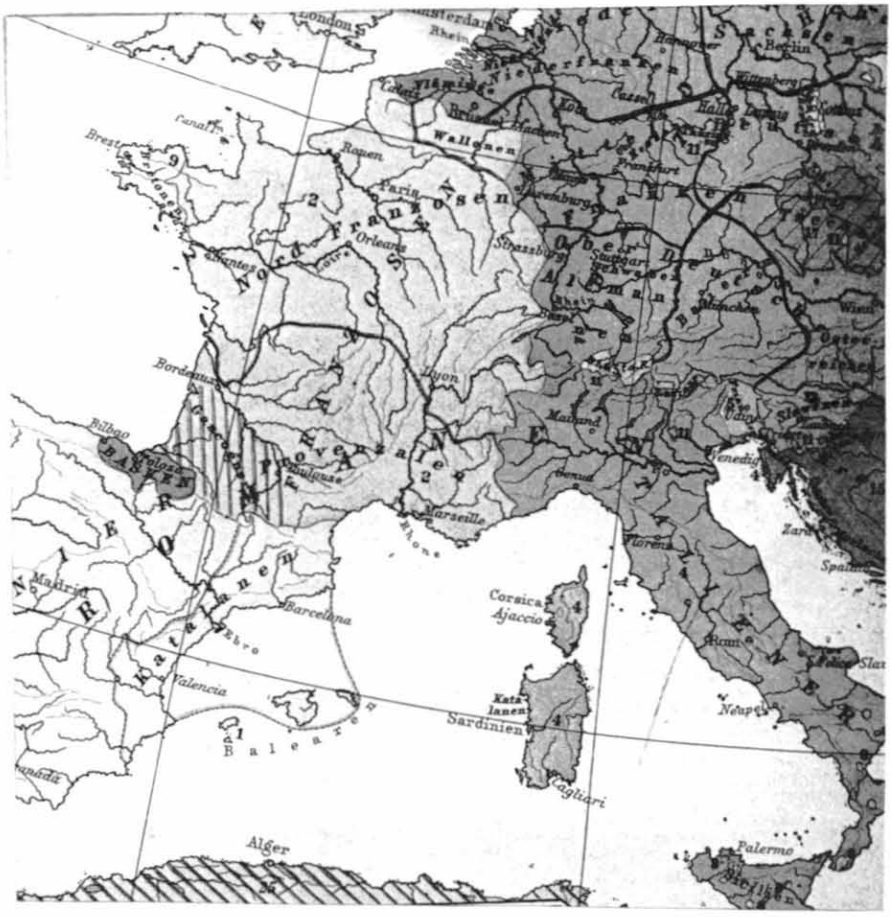

Carte 9.4 : Extrait de la carte du *Physikalischer Atlas* de Berghaus, 1892

Nous sommes bien loin de la carte de 1847 : seuls deux repères apparaissent, Bordeaux et Lyon. En dehors de tout commentaire, il nous est difficile de donner une explication tangible à ce tracé, la seule hypothèse que nous puissions formuler réside en une probable influence de la carte du *Grundriss* ··· de Gröber dont il nous semble reconnaître l'allure générale du tracé.

9.2.2.3 Reclus et Andree, une union audacieuse

Quelques années plus tôt, Reclus et Andree réalisèrent un mariage téméraire qui ne dut pas être tout à fait du goût de l'un des "époux", la juxtaposition des données de la carte de Tourtoulon et Bringuier avec celles de Berghaus, 1847, les secondes complétant les premières.

Carte 9.5 : Carte des "langues de la France", extraite de l'ouvrage de Reclus, 1879

Les deux auteurs nous gratifient même chacun d'une carte illustrant leurs propos, mais alors que Andree en donne les sources, Reclus néglige de le faire.

RECLUS E. : *Nouvelle géographie universelle.* t.II, la France. Paris, Hachette, 1879.

Ce géographe de renom profite d'un chapitre sur les populations françaises pour s'en prendre aux félibres et à leurs désirs nationalistes. Il dénigre même les dialectes méridionaux, les repoussant au niveau d'objets du passé : «Les anciennes limites des langues n'ont guère plus d'importance que pour l'étude d'une ère historique déjà passée.» (p.47). Reclus se fait ici le chantre de l'unification par la langue française, méprisant les «grossiers patois» qui ne servent qu'à empêcher l'assimilation «des paysans des campagnes reculées» au reste de la nation.

C'est peut-être ce qui explique que la petite carte, reproduite ci-dessus, qui illustre ces propos se trouve reléguée à la p.913 dans le chapitre des colonies !

Nous l'avons dit, Reclus n'en cite pas les sources, pourtant la juxtaposition de son tracé à ceux de Tourtoulon et de Berghaus révèle une certaine analogie, sauf une étrange concavité au niveau des départements de la Creuse et de l'Allier, ressemblant vaguement à celle de Boehmer et de Ruben, sans que cette dernière l'explique pour autant.

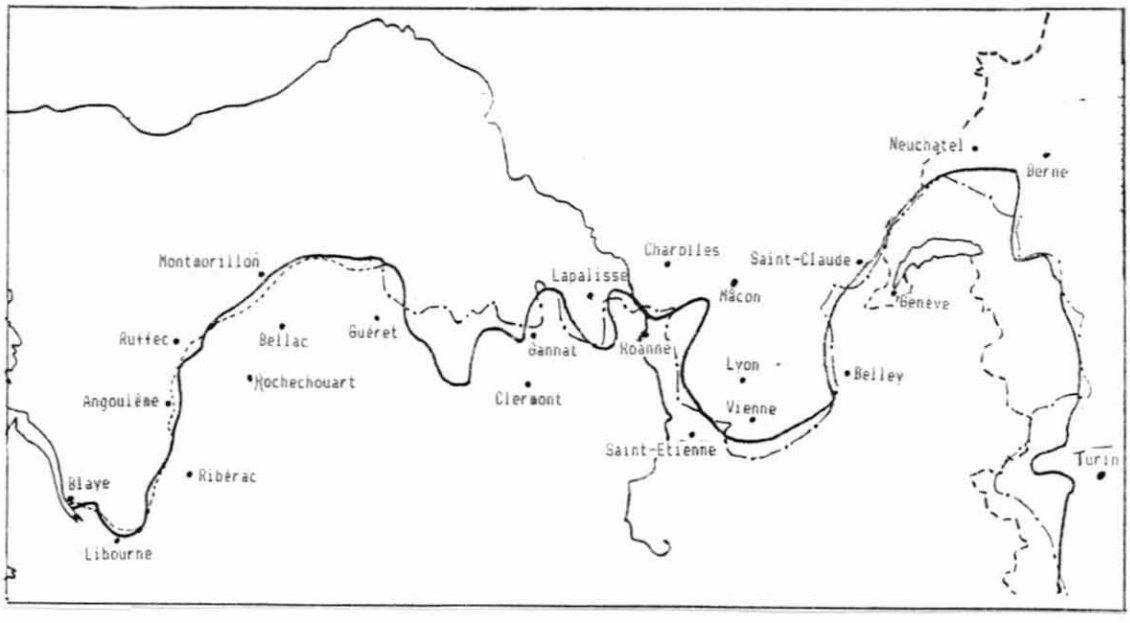

——— : Reclus - - - - : Tourtoulon, 1876
—·—·— : Berghaus, 1847

Carte 9.6 : Comparaison du tracé de Reclus, 1879 avec ceux de Tourtoulon, 1876 et de Berghaus, 1847

Cette bizarrerie de parcours n'apparaît pas chez Andree qui pourtant cite Reclus parmi ses sources aux côtés de Berghaus et de Tourtoulon et Bringuier dont il résume la limite en quelques lignes, empruntées au compte-rendu de Suchier :

> ANDREE Richard : "Die Völkergrenzen in Frankreich", *Le Globus*, t.XXXVI, 1879, pp.6-10 ; 25-29 avec carte hors texte.
>
> "Ethnographischen Karten", *Mitteilung des Vereins für Erdkünde zu Leipzig, 1885*. Leipzig, 1886 ; pp.175-240. [même texte que ci-dessus pour la limite oc-oïl]

Voir une reproduction de la carte page suivante.

9.2.2.4 Un peu de géographie locale

Certains travaux de géographie concernant les régions limitrophes de la limite oc-oïl tentent d'apporter quelques données nouvelles sur la question.

Ainsi Passerat [428] attire l'attention sur le fait que, dans le Poitou, la limite linguistique ne corresponde à aucune barrière naturelle [429] et que sa configuration particulière ne peut donc s'expliquer que parce que la langue d'oc n'a pu se maintenir qu'en dehors des grandes voies de communication.

428. "Les plaines du Poitou", *Revue de géographie annuelle*, t.III, 1909, pp.155-380.
429. Cf. plus haut A. Boucherie p.184.

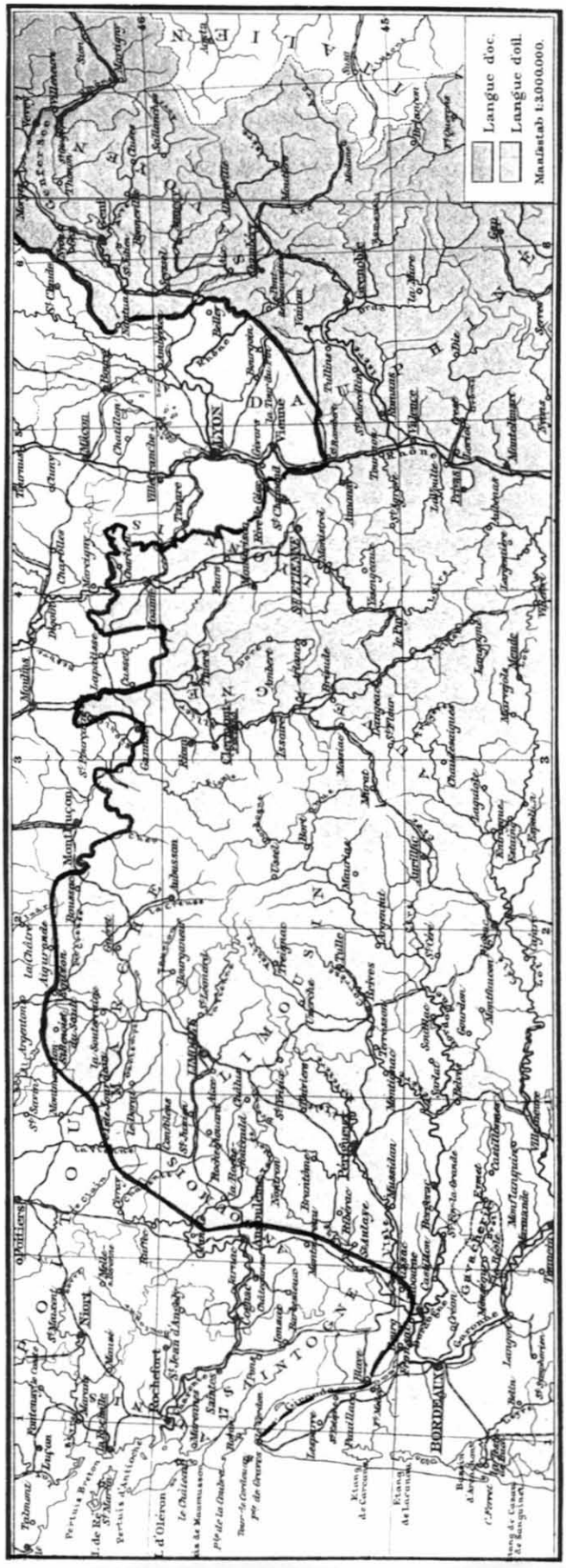

Carte 9.7 : Carte hors-texte, accompagnant l'article de Andree, 1879

Ce même aspect apparaît aussi dans un travail sur le Berry de Vacher [430] qui développe l'hypothèse selon laquelle les limites des principaux phénomènes linguistiques séparant les parlers français des parlers provençaux se seraient formées à cause d'une ceinture de bois et de forêts, jadis continue, isolant les habitants. A cet obstacle physique s'ajouteraient les circonstances politiques qui ont également séparé ces terres pendant des siècles. Vacher s'appuie naturellement sur les travaux de Tourtoulon et Bringuier qui avaient eux aussi évoqué cette explication [431].

430. *Le Berry*. Contribution à l'étude géographique d'une région française. Paris, Imprimerie Nationale, 1908.

431. La carte accompagnant l' *Etude sur la limite* ··· indique aussi le régime forestier.

Chapitre 10

1913, une année décisive

Ce chapitre est le terminus de cette étude : 1913 est en effet une année importante pour l'histoire que nous essayons de tracer, parce que le Croissant, alias sous-dialecte marchois de Tourtoulon et Bringuier, voit enfin son domaine complété à l'est, mais aussi et c'est important, parce qu'il reçoit son nom définitif.

D'autre part, en cette veille d'un conflit qui allait modifier sensiblement les comportements, y compris ceux des linguistes, d'autres travaux viennent s'ajouter à ceux déjà connus. Deux d'entre eux sont oeuvres de scientifiques et le dernier est le fruit d'un "amateur".

10.1 La Charente, un terrain très exploité

10.1.1 Terracher, une nouvelle configuration du *Croissant*

La thèse de Terracher montre, s'il en était besoin, comme le terrain est occupé par les élèves de Paris et de Meyer qui viennent trouver dans leur province d'origine un lieu d'expérimentation pour les théories de leurs maîtres.

TERRACHER A. : *Les Aires morphologiques dans les parlers du nord-ouest de l'Angoumois (1800-1900)*. Paris, Champion, 1913.

Atlas. Paris, Champion, 1914.

En effet, vingt ans après l'abbé Rousselot, Terracher enquête une nouvelle fois dans une partie du département de la Charente qu'il explore avec minutie (50 communes et plus de 150 villages) [432].

Dans son introduction, il montre que l'on avait jusqu'ici donné trop d'importance aux limites phonétiques, puis, que la "géologie linguistique" de Gilliéron, bien que féconde, restait, elle aussi, encore trop attachée à la phonétique. C'est pourquoi, d'après lui, seule la "géographie linguistique" peut expliquer par les rapports sociaux, plus que par les faits géographiques et historiques, les faits du langage et leurs limites [433].

Terracher choisit donc d'étudier les faits morphologiques plutôt que les faits phonétiques, parce qu'ils lui paraissent plus stables, plus conservateurs, moins susceptibles d'être «désagrégés» par des agents extérieurs : «Les éléments morphologiques sont des outils inconscients et échappent, comme tels, à l'attention des sujets parlants et à l'influence des parlers voisins.» (p.54)

---

432. Terracher reprend 43 points d'enquête de l'Abbé Rousselot.

433. Dès avant cette thèse, A. Terracher exprimait déjà cette opinion lors du compte-rendu de l'ouvrage de Dauzat, *Essai de méthodologie* ···, 1906. Il reproche à ce dernier de valoriser l'explication ethnographique : « ··· il aurait dû, dit-il, examiner de près la notion même d'"aires linguistiques" et se demander si la géographie linguistique [···] n'est pas appelée [···] à rendre inutiles et vaines à leur tour les cartes de "limites phonétiques", qui ont succédé aus (sic) cartes de "limites dialectales" de Tourtoulon et Bringuier.» *Revue de philologie française et de littérature*, 1907, t.XXI, p.66.

Néanmoins, il est amené à donner la limite de -a issu de -A latin tonique (pp.81-85), illustrée par la carte X, reproduite page suivante.

Cette limite, qui, d'après lui, avait été mal déterminée par Tourtoulon et Bringuier, puis par l'Abbé Rousselot, engloberait les localités suivantes :

> «Ronzac, le Quéroy, la Brouterie (Mornac [434]), Brie (moins les Favrauds, la Simarde, les Chirons, les Brébions, Champ-de-Goret), Jauldes (moins l'Age, Cussac, la Mercerie, Magnac, Nouailles et Chez-Renard), Tourriers et ses deux villages Bouffanais et Fenêtre, Villejoubert (moins Puyperou), Saint-Amand-de-Boixe, Aussac, Nanclars, Saint-Ciers, le Chatelard (Puyréaux) et jadis (d'après l'Abbé Rousselot) le reste de la commune de Puyréaux.» (p.83)

Il s'empresse cependant d'ajouter que cette limite est très fragile et qu'elle est "attaquée" de toute part.

Il indique ensuite la limite de conservation de *a* final atone que l'on ne trouve qu'à «Pranzac, Bunzac (sauf Anthieu et Fouilloux) et Ronzac (Mornac)» (p.85).

Ces deux limites ne sont pas bien sûr isolées, elles font chacune partie de faisceaux de limites morphologiques importantes encadrant une zone qui pourrait faire penser, par sa configuration, à une zone de parlers mixtes. De chaque côté, se trouvent des parlers nettement français et occitans, mais c'est avec une extrême prudence que Terracher avance comme «très probable» «une limite du français et du provençal» dans cette région (Note 1, p.115) [435]. Dans un tableau récapitulatif (pp.122-129), Terracher classe les différents points d'enquête et regroupent ceux situés à l'est de la limite de -a < -ARE, dans les parlers d'oc, sous le terme "zone B".

Or comme nous l'avons vu avec Tourtoulon et Bringuier, puis avec l'Abbé Rousselot, ces deux limites phonétiques marquent respectivement les limites septentrionale et méridionale de ce qu'il sera bientôt convenu d'appeler le *Croissant*.

---

434. Nous avons souligné les noms de commune pour les distinguer des villages.

435. Cf. les compte-rendus de Ronjat, *R.L.R.*, 1918-1920, t.60, pp.194-197 et de Dauzat, *Revue de linguistique et de littérature*, 1915, t.XXIX, pp.74-79.

CARTE X. — *A* tonique libre → *a* ou *e*.

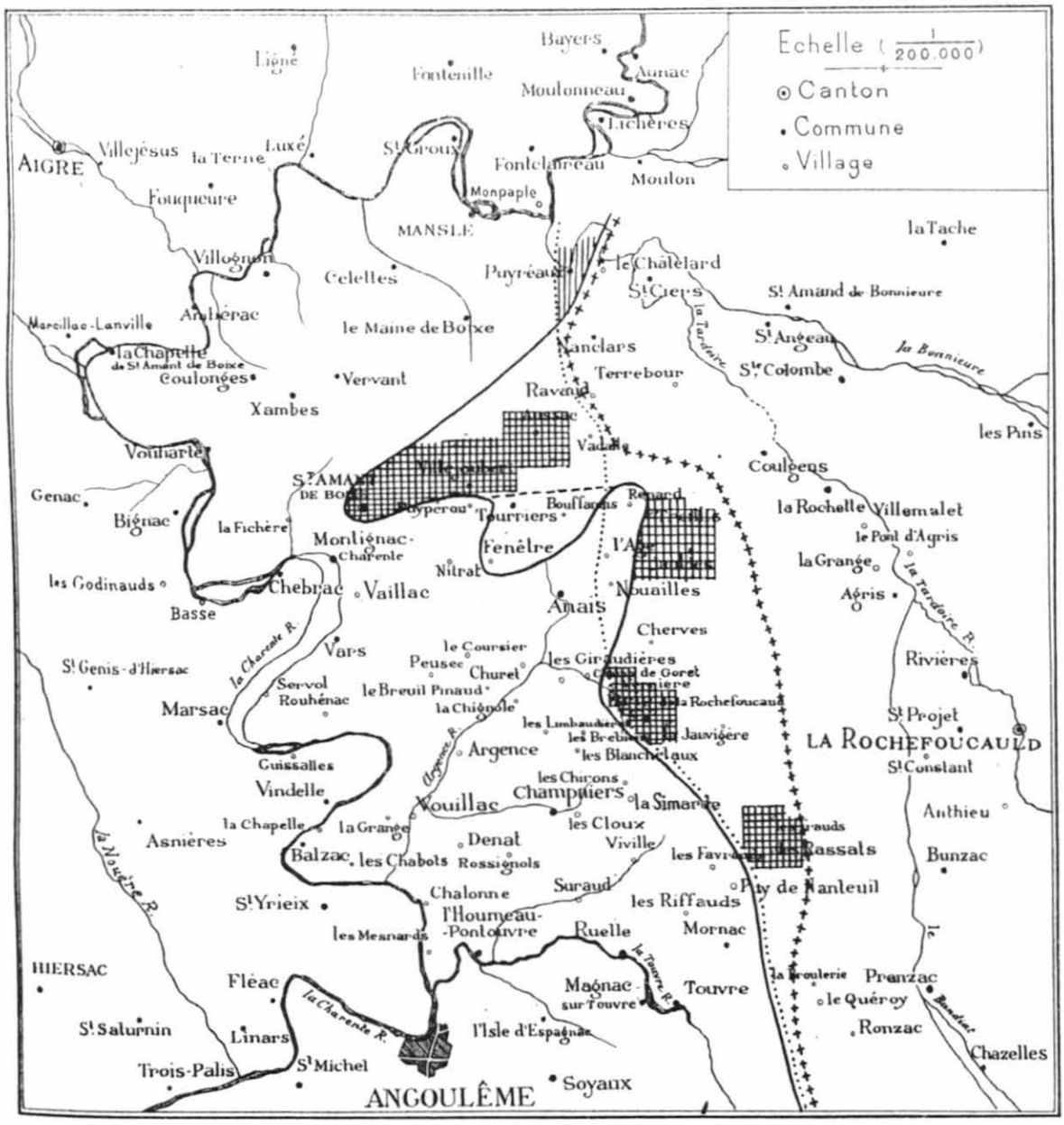

——— Limite occidentale de *-are* → *-a*, *-atum* → *-a*.

Délimite l'aire de *-are*, *-atum* → *-a*, mais *-atam* → *-ę́* (et non *-ad*).

IIIII Localité où l'on a eu naguère *-atum* → *-a*.

Zones où *-a*, *-ad* reculent devant *-e*, *-ę́*.

..... Limite occidentale de l'*-a* (← *-are*, *-atum*), d'après M. l'abbé Rousselot.

++++ » » » » , d'après de Tourtoulon et Bringuier.

Carte 10.1 : Carte X, extraite de l'*Atlas* de Terracher

Si l'on replace, comme le fait Terracher pour son domaine d'enquêtes, ses indications ainsi que celles de l'Abbé Rousselot sur le fond de la carte de Tourtoulon et Bringuier, on s'aperçoit que le *Croissant* prend une nouvelle forme à chaque enquête. La carte page suivante reproduit simplement les indications données en matière de délimitation pour les traits concernés.

Au fur et à mesure que le domaine d'enquête diminue en surface et gagne en précision pour le "maillage", la limite de - a< -A latin tonique, considérée comme une limite majeure aux yeux de la plupart des linguistes, avance de façon sensible vers l'Ouest, alors que le temps aidant à la désagrégation des parlers, on aurait pu attendre le contraire.

La nouvelle configuration donnée par Terracher confirme les assertions du Juge de paix de La Rochefoucauld, qui qualifiait, peut-être à bon escient, le parler de son chef-lieu de «jargon» mélangeant le français et le périgourdin.

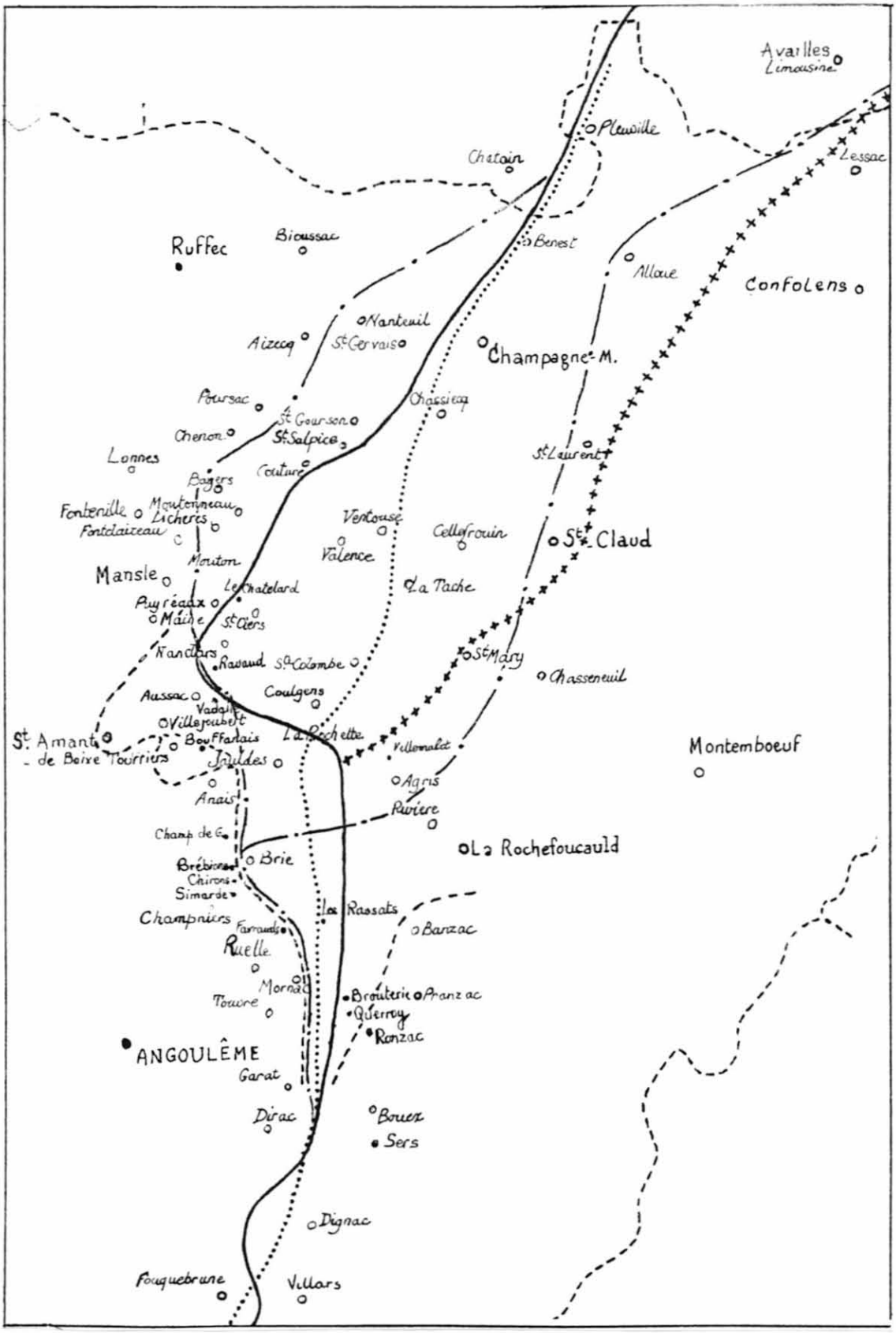

Carte 10.2 : Comparaison des tracés de Michon, de Tourtoulon et Bringuier, de l'Abbé Rousselot et de Terracher, pour les limites de -a < -A latin tonique et de -A final atone

10.1.2 Un siècle d'enquêtes en Charente

Puisque nous sommes dans le département de la Charente avec Terracher, il nous a paru intéressant de dresser le bilan d'un siècle d'enquêtes dans ce département particulièrement exploré, d'autant qu'il se trouve être le lieu de la découverte de l'existence du *Croissant* : c'est ici que Tourtoulon et Bringuier ont rencontré en premier des parlers qu'ils ne savaient comment classer.

Depuis les correspondants des Coquebert de Montbret jusqu'à Terracher et Ronjat, dont on peut supposer que les vérifications qu'il a faites datent à peu près de cette époque [436], bien des hommes se sont succédés sur cette terre : ainsi certaines communes ont pu être enquêtées jusqu'à quatre fois, voire cinq fois.

Les protagonistes :

a) Les enquêtes-témoignages, sans critère défini :

- les correspondants des Coquebert de Montbret (dans l'ordre chronologique des réponses)

  Sous-préfet de Confolens (1807)
  Juge de paix du canton de La Rochefoucauld
  Juge de paix du canton de Lavalette
  Juge de paix du canton de Montbron
  Sous-préfet de Barbezieux
  Préfet (1812)

- Michon, *Statistique monumentale* ···, 1844

b) Les enquêtes scientifiques avec critères (en particulier, la limite de a< A ton. latin et de a final atone)

- Tourtoulon et Bringuier, *Etude sur la limite géographique* ···, (enq. 1873)
- Abbé Rousselot, *Modifications* ···, (enq. 1879-1891)
- Gilliéron et Edmont, *ALF*, (enq. 1897-1900)
- Terracher, *Aires morphologiques* ···, (enq.1900)
- Ronjat (enq. env. 1910)

436. Cf. Ronjat, 1930, t.I, pp.14-15.

Avec les seules enquêtes scientifiques, près de 200 communes ont été visitées [437], soit près de la moitié de ce que compte le département.

Les tableaux suivants regroupent ces points d'enquêtes par canton (en allant du sud vers le nord et de l'est à l'ouest), permettant ainsi un meilleur point de vue avec les correspondants des Coquebert de Montbret [438].

Légende des tableaux :

xxx (canton) : l'indication concerne tout le canton.
oc : regroupe à la fois toutes les indications de parlers occitans.
oïl : idem avec le français ou les parlers français.
M : parlers mixtes.
E : enquête sans classification.
(oc), (oïl), (M) : Terracher, les points d'enquête ont été classés à l'aide des critères cités ci-dessus. Voir la carte plus haut.

437. Nous n'avons pas compris les nombreux villages enquêtés notamment par l'Abbé Rousselot et Terracher, seuls ceux qui ont fait l'objet de visites multiples ont été retenus.

438. On retrouvera dans l'index géographique des noms de lieux cités, l'ordre chronologique.

Tableau 1 : Enquêtes en Charente, cantons d'Aubeterre, Chalais, Brossac, Baignes, Barbezieux, Montmoreau, Lavalette, La Couronne, Blanzac

	Enquête Empire		Mich	TB	Rouss	Terra	Ronj	ALF
	S.P. Barbez.	Préfet	1844	1876	1891	1913	1913	1902
Aubeterre (canton)	oc	oc						
Aubeterre (com.)	oc			M			M	
Bonnes	oc			M				
Essarts les	oc		oc	M				
Laprade	oc			M				
* Ménècle la	oc			oɣl				
Montignac-le-Coq	oc			M	M		oɣl	
Nabinaud	oc			M				
Pillac	oc			M	M			
Rouffiac	oc			oɣl				
* St-Martial	oc		D	M				
St-Romain	oc			M				
St-Séverin	oc			M	M			
Chalais (canton)	oɣl							
Bazac	oɣl		oɣl					
Chalais (com)	oɣl			oɣl				
Yviers	oɣl							Pt
Brossac (canton)	oɣl							
Brossac	oɣl			oɣl				
Baignes (canton)	oɣl							
Baignes	oɣl			oɣl				
Barbezieux (canton)	oɣl							
Angeduc	oɣl							Pt
Barbezieux	oɣl			oɣl				
Guimps	oɣl				E			
Montmoreau (canton)	oɣl							
Bors	oɣl			oɣl				
Déviat	oɣl				E			
Juignac	oɣl			oɣl			oɣl	
Montmoreau (com)	oɣl			oɣl	oɣl			
Palluaud	oɣl			oc			oc	
St-Amant-de-Montm.	oɣl			oɣl				
Salles-Lavalette	oɣl			oc			oc	
	J.P. Laval	J.P Montb. Frç						
Lavalette (canton)								
Blanzaguet	oc							
Charmant	oɣl		oɣl	oɣl				
Chavenat	oɣl		oɣl	oɣl				
Combiers	oc							
Dignac	oc		oc	oc	oc			
Edon	oc							
Fouquebrune	oɣl		oɣl	oɣl				
Gardes	oc							
Gurat				oc				
Juillaguet	M		oc	M			M	
Lavalette	M			oc	E			
Magnac	M		oc	oc				
Ronsenac	M			oc			oc	
Rougnac	oc				E			
St-Cybard	M							
Sers	oc				E			
Torsac	oɣl			oɣl				
Vaux	M			oc				
Villars	M		oc	oc				
La Couronne (canton)								
Couronne La					E			
Puymoyen					E			
Blanzac (canton)								
Blanzac				oɣl	E			

Tableau 2 : Enquêtes en Charente, cantons de Chateauneuf, Ségonzac, Montbron, Soyaux, Ruelle, Angoulême, Hiersac, Jarnac, Montemboeuf

	Enquête Empire			Mich 1844	TB 1876	Rouss 1891	Terra 1913	Ronj 1913	ALF 1902
Chateauneuf-sur-Ch. (canton)									
Mallaville						E			
St-Simeux						E			
Ségonzac (canton)									
Lignères						E			
Salles-d'Angles						E			
	JPLa Rochef	JP Montbr.							
Montbron (canton)	oc	oc							
Feuillade		oc				E			
Montbron (com)	oc				oc	E			
St-Sornin		oɣl							
Soyaux (canton)									
Bouex				oc	oc	oc			
Dirac				oɣl	oɣl				
Garat				oɣl	oɣl				
Vouzan	oc								
Ruelle (canton)									
Balzac							E		
* Brouterie La (Mornac)					M	oc	(M)		
Champniers						oɣl	(oɣl)		
Le Gond-Pontouvre							E		
Magnac-sur-Touvre							(oɣl)		
Mornac					oɣl	oɣl	(oɣl)		
* Querroy le (Mornac)						M	(M)		
* Rouzac (Mornac)						oc	(oc)		
Ruelle						oɣl	(oɣl)		
St-Yrieix						E	E		
* Simarde la(Champniers)						oɣl	E		
Touvre					oɣl	oɣl	(oɣl)		
Angoulême					oɣl	oɣl			
Hiersac (canton)									
Hiersac						E			
St-Amant-de-Nouère						E			
St-Genis-d'Hiersac						E	E		
Sireuil						E			
Vindelle							E		
Jarnac (canton)									
Chassors									Pt
Jarnac					oɣl				
	La Rochef.	Montb.	Conf.						
Montemboeuf (canton)	oc	oc	oc						
Cherves-Chatelard						E			
Lézignac-D.						E			
Lindois le						E			
Montemboeuf					oc	E			
Braconne (Forêt de la)				oc	oc				

Tableau 3 : Enquêtes en Charente, cantons de La Rochefoucauld, St-Amant-de-Boixe, Rouillac, Cognac, Chabanais

	Enquête Empire			Mich 1844	TB 1876	Rouss 1891	Terra 1913	Ronj 1913	ALF 1902
	La Rochef.	Montb.	Conf.						
La Rochefoucauld (canton)	M	Frç	M						
Agris				oc	oc	M	(oc)	oc	
* Brébions les (Brie)						oɣl	(oɣl)		
Brie-de-La-Rochef.					oɣl	M	(M)		
Bunzac					oc	oc	(oc)		
Chazelles					oc				Pt
* Cherves (Jauldes)						M	(M)		
* Chirons les (Brie)						oɣl	(oɣl)		
Coulgens				oɣl	M	M	(M)		
* Grange la (Agris)						M	(M)		
Jauldes				oɣl	oɣl	M	(M)	oɣl	
* Pont-d'Agris (Agris)						E	E		
Pranzac					oc	oc	(oc)		
* Rassats les (Brie)						M	(M)		
Rivières					oc	M	(M)		
Rochefoucauld La (com)				oc	M	oc			
Rochette la				oc	M	M	(M)	M	
St-Constant					oc		(M)		
St-Projet					oc		(M)		
Taponnat					oc				
* Villemalet(La Rochet.)					oc	M			
St-Amant-de-Boixe (cant)									
Ambérac							E		
Anais					oɣl	oɣl	(oɣl)		
Aussac					oɣl	oɣl	(M)		
* Bouffanais (Tourriers)					oɣl	oɣl	(oɣl)		
Chapelle La							E		
Coulonges							E		
Maine-de-Boixe					oɣl	oɣl	(oɣl)		
Marsac						E	E		
Nanclars					M	M	(M)		
* Raveau (Aussac)						M	(M)		
St-Amant-de-Boixe					oɣl		(M)		
Tourriers					oɣl	oɣl	(oɣl)		
Vars							E		
Vervant					oɣl		(oɣl)		
* Vadalle (Aussac)						oɣl	(M)		
Villejoubert					oɣl		(M)		
Vouharte							E		
Xambe							E		
Rouillac (canton)									
Bignac							E		
Genac							E		
Marcillac-Lanville							E		
Cognac (canton)									
Bréville							E		
	La Rochef.	Confolens							
Chabanais (canton)		oc							
Chabanais (com)					oc	E			
Chabrac						E			
Chassenon					oc				
Peruse la						E			

Tableau 4 : Enquêtes en Charente, cantons de St-Claud, Mansle, Aigre, Confolens

	Enquête Empire		Mich 1844	TB 1876	Rouss 1891	Terra 1913	Ronj 1913	ALF 1902
	La Rochef.							
St-Claud (canton)	oc	oɣl						
Beaulieu-sur-S.				M	M			
Chasseneuil				oc	oc			
Genouillac					E			
Grand-Madieu le				M	M			
Loubert-Roumazières				oc	oc			
Lussac				oc	oc			
Nieul				oc	oc			
Parzac					M			
Pins les				oc	M			
St-Claud				M	oc			Pt
St-Laurent-de-Ceris				M	oc			
St-Mary			oc	oc	M			
Suaux				oc	oc			
Mansle (canton)	oɣl							
Aunac				oɣl	M			
Bayers				oɣl	M			
Cellefrouin			oc	M	M		M	
Cellettes				oɣl	oɣl	(oɣl)		
* Chatelard le(Puyréaux)				M		(M)		
Chenommet				oɣl				
Chenon				oɣl	M			
Fontclaireau				oɣl	oɣl	(oɣl)		
Fontenille					oɣl	(oɣl)		
Lichères				oɣl	M	E		
Lonnes					oɣl			
Luxé					E	E		
Mansle				oɣl	oɣl	(oɣl)	oɣl	
* Monpaple(Fontcl.)					oɣl	(oɣl)		
Mouton				oɣl	M			
Moutonneau				oɣl	M			
Puyréaux				oɣl	M	(M)		
St-Amant-de-Bon.				M	M			
St-Angeau				M	M	(M)	(oɣl)	
St-Ciers-de-Bon.				M		(M)	M	
Ste-Colombe			oɣl	M	M			
St-Front				M	M			
St-Groux				oɣl		(oɣl)		Pt
Tache la			oc	M	M			
* Terne la (Luxé)					E	E		
Valence			oɣl	M	M			
Ventouse			oɣl	M	M			
Villognon						E		
Aigre (canton)								
Aigre				oɣl				
Fouqueure						E		
Ligné					E			
Verdille					E			
	SP Confolens							
Confolens (canton)								
Abzac		oɣl		oc	M		oc	
Ambernac				oc				
Ansac-sur-Vienne				oc				
Confolens				oc				
Epenède				oc				
Esse				oc				
Hiesse				M				
Lessac		oɣl		oc	M			
Lesterps				oc	oc			
Manot				oc	oc			
Oradour-Fanais		oɣl		M	M			
Pleuville			oc	M				
St-Germain-de-C.		oɣl		oc				
St-Maurice				oc				

Tableau 5 : Enquêtes en Charente, cantons de Champagne-Mouton, Ruffec, Villefagnan

	Enquête Empire	Mich	TB	Rouss	Terra	Ronj	ALF
	Confolens	1844	1876	1891	1913	1913	1902
Champagne-Mouton	oɣl						
(canton)							
* Aizecq			oɣl	oɣl			
Alloue		oc	M	M			
Benest		oc	M	M			
Bouchage le			oɣl				
Champagne-Mouton		oc	M	M		M	
Chassiecq		oc	M	M			
St-Coutant			M				
Turgon			M				
Vieux-Cérier			M	M			
Ruffec (canton)							
Barro				E			
Bioussac			oɣl	oɣl			
Couture			oɣl	M			
Nanteuil			oɣl	M			
Poursac			oɣl	oɣl			
Ruffec			oɣl	oɣl		oɣl	
* St-Gervais		oɣl	oɣl				
St-Georges			oɣl				
St-Gourson		oɣl	oɣl	M			
St-Sulpice-de-Ruffec		oɣl	M				
Taisé-Aisie				E			
Verteuil-sur-Charente			oɣl				
Vieux-Ruffec			M				
Villefagnan (canton)							
Courcôme				E			
Salles-de-Villefagnan				E			
Villefagnan			oɣl				

Sur les 215 points d'enquêtes répertoriés (194 communes et 21 villages), 81 ont été vus ou cités (pour les correspondants de l'enquête de l'Empire) deux fois (soit 1/3), 52 l'ont été trois fois (soit 1/4), 9 l'ont été quatre fois et 3, cinq fois.

Les tableaux montrent aussi, lorsque les données étaient utilisables, les classements pour chaque commune ou village par chacun des auteurs.

La plus ou moins grande extension de la zone mixte engendre seule quelques différence de classement, en fait il n'y a guère de contrastes majeurs, même avec les données de la correspondance : les enquêtes scientifiques leur donnent souvent raison.

Il y a cependant quelques cas de divergence totale, il s'agit, d'une part, de la commune de Brie (canton de La Rochefoucauld, classée tour à tour en oïl par Tourtoulon et Bringuier, en oc par l'Abbé Rousselot et dans une zone intermédiaire par Terracher, mais ce dernier note sur une carte d'ensemble de son *Atlas* que le parler de cette commune subit une "désagrégation intense", d'où peut-être les différences de classement de ses prédécesseurs. D'autre part, les communes de Lessac et d'Abzac (canton de Confolens) subissent les mêmes tiraillements : classées comme parlant français par le sous-préfet de Confolens, puis en oc par Tourtoulon et Bringuier et dans la zone mixte par l'Abbé Rousselot. Cependant la proximité de cette zone peut expliquer la réaction du Sous-préfet pour qui ces parlers ont pu paraître moins limousins.

Enfin, cette perspective met en relief le fait que Tourtoulon et Bringuier ont suivi les indications de Michon et que les leurs ont été reprises, en toute confiance ou presque [439] par Ronjat.

De son côté, l'Abbé Rousselot marche aussi sur leurs traces et confirme, du moins en partie, leurs résultats, apportant néanmoins des modifications sensibles au domaine des parlers mixtes.

439. J. Ronjat a quand même demandé à Chabaneau des vérifications et lui-même a fait un recoupement de Mansle à Chasseneuil où cependant les parlers de Saint-Ciers et de Saint-Angeau lui ont paru plus français que "mixtes".

Enfin, Terracher, à son tour, part sur les pas de l'Abbé Rousselot et complète ses données par un réseau d'enquêtes plus dense, mais surtout lui aussi donne une physionomie nouvelle à la zone intermédiaire.

10.2 Vers le Croissant

10.2.1 Le Général Plazanet

Le général Plazanet est typiquement l'exemple du chercheur local qui cherche à diffuser des connaissances vers un large public en compilant diverses données [440]. Mais il occupe ici une place de choix pour une tentative unique en son genre.

PLAZANET Général : "Essai d'une carte des patois du Midi. Chapitre premier. Langue d'oc et langue d'oïl.", *Revue de géographie commerciale de Bordeaux*, 1913, pp.166-185 et 208-227.

Nous avons déjà évoqué cet auteur pour ses relations avec Tourtoulon. En effet, le Général Plazanet est allé puiser aux «meilleures sources» pour réaliser sa carte : on y retrouve les tracés des cartes de Reclus et Gröber, ainsi que des limites établies d'après des données communiquées par Tourtoulon et Ronjat et la limite d'un trait morphologique tracé d'après l'*ALF*.

Après s'être longuement étendu sur l'incompétence des auteurs du siècle précédent en matière de délimitations, Plazanet fait un éloge appuyé des travaux de Tourtoulon et Bringuier et se range bien sûr à leurs côtés. Il s'en prend aussi à Paris et à Meyer pour leur «théorie fusionniste» dont la mise en oeuvre dans l'*ALF* n'a pour résultat « de ne donner que des renseignements bien vagues» et de ne faire ressortir que «la masse linguistique de Paris» (p.220).

Cette carte que nous reproduisons ci-dessous en deux parties, est la première tentative de synthèse des données les plus fiables. Elle a aussi le mérite de montrer pour la première fois dans toute son extension la limite oc-oïl, avec des zones mixtes et de donner un premier aperçu du *Croissant*.

440. Cf. Favre p.140 et 324 ou encore Ruben p.146.

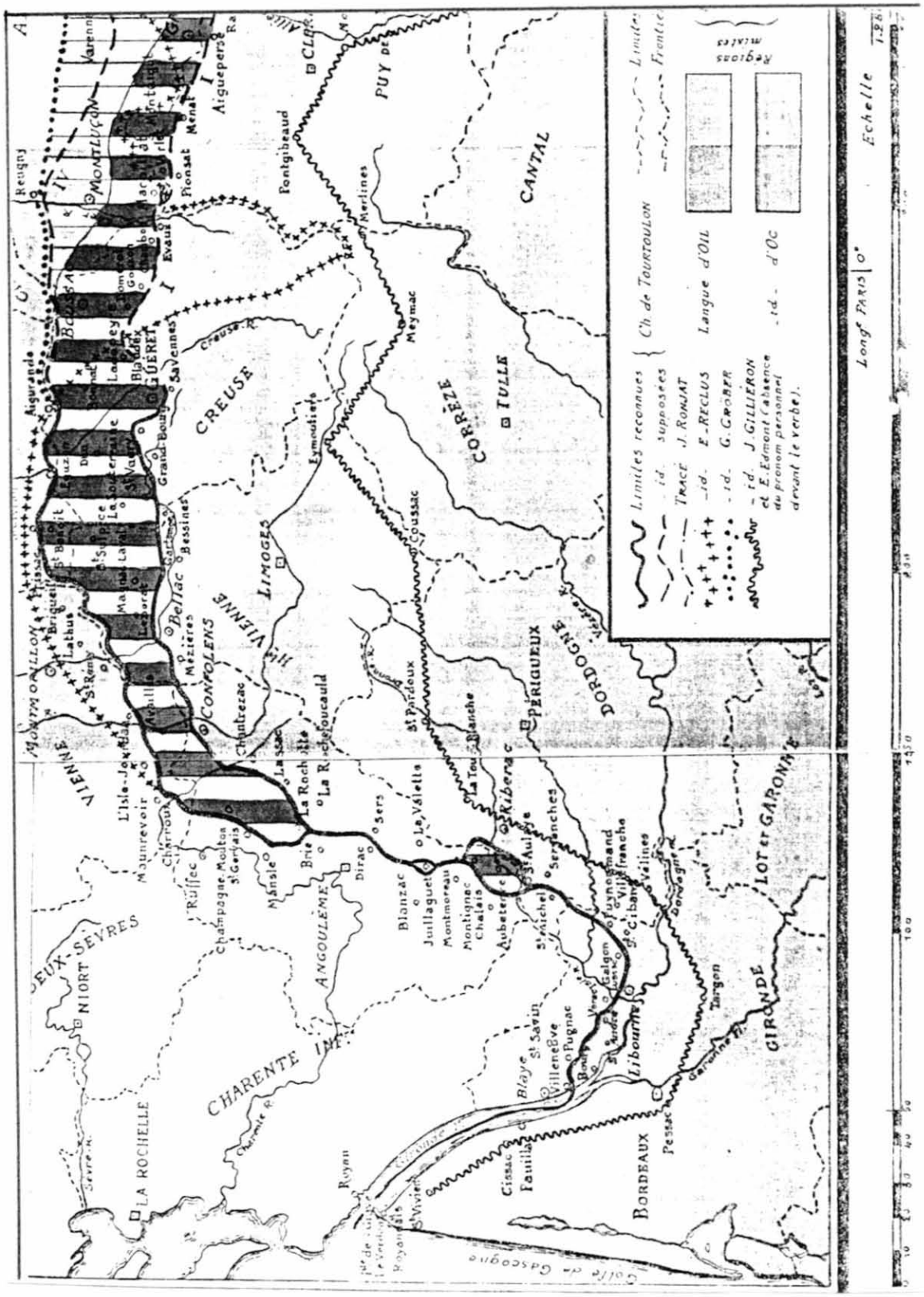

Carte 10.3 : Partie ouest de la carte du Général Plazanet

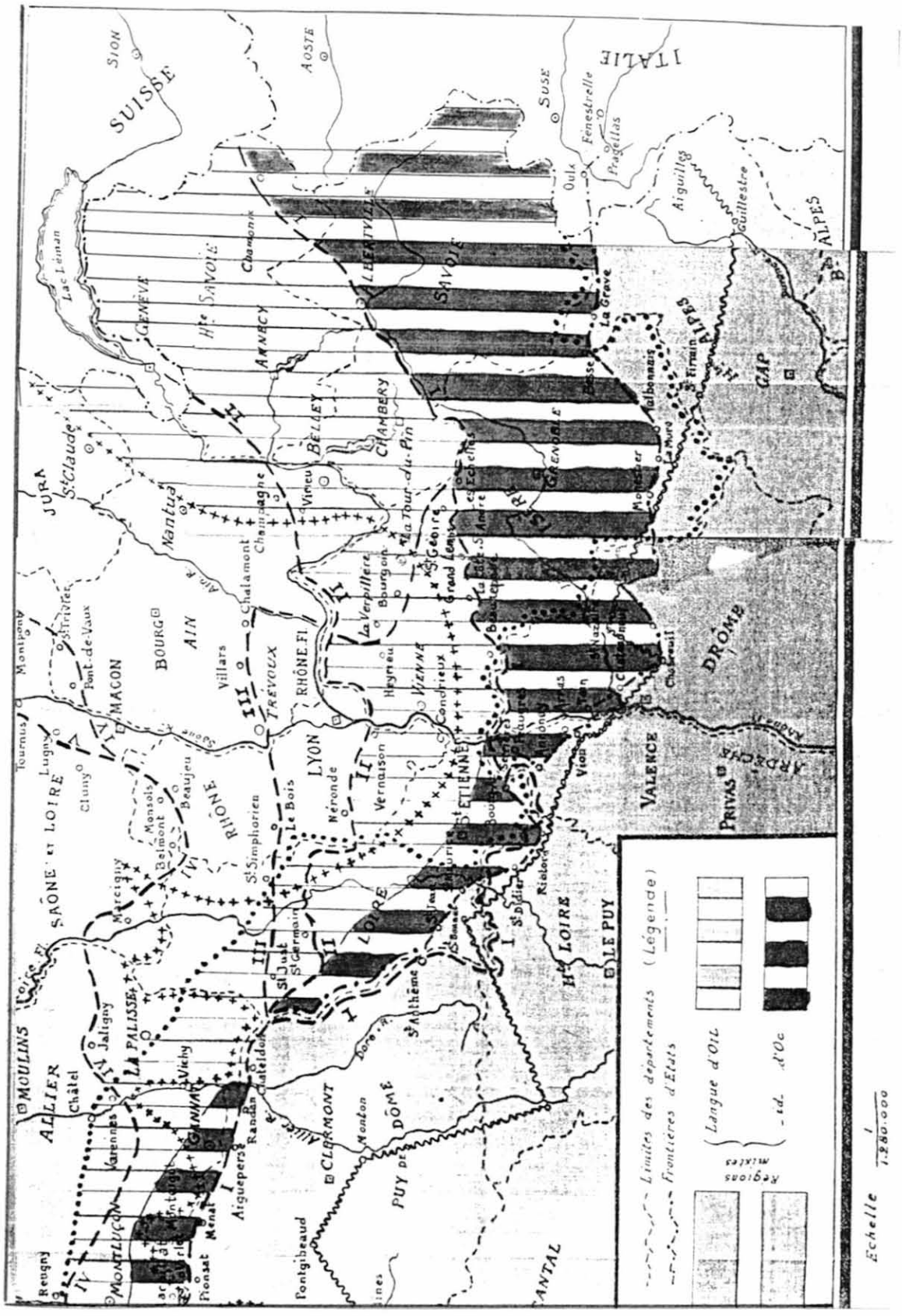

Carte 10.4 : Partie est de la carte du Général Plazanet

Pourtant le fait d'avoir accolé plusieurs tracés — dont les multiples hypothèses de Tourtoulon — ne rend pas les choses claires. D'autant que le Général Plazanet complique encore en instaurant deux zones mixtes, l'une à dominante provençale «régions mixtes d'Oc» et l'autre à dominante française «région mixte d'Oïl». La limite de chacune de ces zones est elle-même le fruit de la juxtaposition de tracés empruntés à différents auteurs ··· méthode pour le moins peu scientifique.

Cependant le Général Plazanet cherche moins à faire oeuvre de linguiste que de géographe [441], il souhaite simplement donner des indications aux futurs "explorateurs" qui voudraient se lancer sur les traces de Tourtoulon et Bringuier, afin d'achever leur travail. Cet encouragement restera vain à la veille d'un conflit qui allait décimer toute une génération.

441. C'est pourtant ce que lui reproche Millardet dans son compte-rendu, qui voudrait que les questions de géographie linguistique soient traitées par les linguistes et non par les géographes. *R.L.R.*, 1914, pp.113-114.

10.2.2 Jules Ronjat

Jules Ronjat, venu tardivement aux études supérieures, s'intéresse au problème de la limite oc-oïl dans les années 1910.

Tourtoulon lui a communiqué les notes destinées au second rapport et Ronjat, part à son tour sur le terrain pour en vérifier une partie. Il explore en particulier la partie se trouvant dans le département de l'Allier et poursuit son enquête sur la limite septentrionale des parlers provençaux jusque dans les Alpes.

Cette nouvelle investigation est destinée à l'établissement du cadre d'un vaste ouvrage en projet avec Bertuch, *Istoire de la langue et de la littérature néo-provençales*, dont le tome 1, initialement consacré à la langue, deviendra la très importante *Grammaire istorique des parlers provençaux*.

Dès 1909, Ronjat donne un aperçu de son introduction dans un article :

> RONJAT Jules : "La langue provençale, ses limites géografiques, ses dialectes", *Revue de Provence et de langue d'oc*, août-déc. 1909, pp.177-184

Mais contrairement à ce qu'annonce le titre, Ronjat traite moins des limites géographiques en elles-mêmes que des problèmes qu'elles soulèvent : «Il ne faut pas perdre de vue qu'en réalité stricte il n'i a pas de limites de langues ou de limites de dialectes.»

Il ne faudrait cependant pas imaginer que Ronjat adopte les principes de Meyer et Paris, au contraire, il rejoint même Tourtoulon en ajoutant qu'une langue ou un dialecte « est une chose existante qui ne peut qu'être *décrite* que par voie d'*observation*, à la manière des sciences *naturelles*.» (p.183)

En ce qui concerne les limites, Ronjat les voit comme des nappes ou zones de traits communs, à l'intérieur desquelles tel ou tel parler pourra être souvent rattaché à volonté à l'un ou l'autre des groupes voisins.

L'année suivante, il revient sur cette question d'une façon plus précise au cours du compte-rendu de l'ouvrage de Lavergne sur les parlers bourbonnais [442] :

> [1910] «Quand on parcourt, comme je l'ai fait après M. de Tourtoulon, le pays de l'O. de l'Allier, entre Gannat et Saint-Pourçain, on entend par exemple à Chantelle, à Charroux, à Escurolles, à Saint-Rémy-en-Rollat, des parlers intermédiaires qu'un observateur connaissant le français, le provençal et un patois des environs de Vienne sur Rhône comprend tantôt à l'aide de l'un de ces idiomes, tantôt à l'aide de plusieurs combinés à deux ou à trois. Classer plus exactement ces parlers exigerait, pour un seul observateur, des années d'études sur place. Vers quelle époque se serait particulièrement accentué le caractère composite ou transitionnel qui nous les fait apparaître aujourd'hui comme une île placée à la rencontre des trois grands courants linguistiques de la Gaule, nous ne le saurons peut-être jamais.» (p.205)

Il ajoute plus loin : « ··· rien ne prouve que cette nappe intermédiaire ait été jadis plus large. Il paraît au contraire assez probable que les parlers indigènes de Gannat et Saint-Pourçain, nettement et dès le moyen-âge, se rattachaient respectivement au sistème provençal et au sistème français.» (p.207)

En quelques mots, Ronjat jette ici les bases de sa pensée sur cette zone de parlers intermédiaires :

1° Ces parlers ne peuvent être compris que par une combinaison du français et/ou du provençal et/ou du franco-provençal.

2° Il faudrait leur consacrer une étude spéciale.

3° Il semble impossible aujourd'hui de savoir comment s'est formée cette zone.

Ces mêmes principes sont à nouveau énoncés dans l'introduction de sa thèse qu'il soutient en Sorbonne en 1913 :

RONJAT Jules : *Essai de syntaxe des parlers provençaux modernes*. Mâcon, 1913

Délimitant l'aire des parlers provençaux dont il se propose de décrire la syntaxe, Ronjat expose enfin une délimitation, dont la première partie est issue des travaux de Tourtoulon et Bringuier qu'il a jugés fiables :

---

442. Voir plus haut p.328. Ronjat, *R.L.R.*, 1910, t.53, pp.204-208.

> **«En partant de l'Océan, on trouve d'abord une limite bien nette ··· depuis l'embouchure de la Gironde jusqu'un peu au S. de Blaye ··· Puis la limite passe entre Bourg-sur-Gironde et Blaye [443], Libourne et Guîtres, Montpont et Coutras, Ribérac et Chalais, Montbron et Angoulême.»** (p.6)

Mais à partir de là, Ronjat fait constater un changement dans la nature de cette limite qui jusque-là séparait deux masses linguistiques distinctes ···

> **«Des environs d'Angoulême aux bords de l'Allier à l'E. de Gannat** elle a la forme générale d'un arc de cercle dont la corde serait sensiblement dirigée de l'O. à l'E., et elle sépare notre domaine linguistique d'un territoire, **présentant la forme générale d'un croissant** (largeur maxima, de 40 à 50 kilomètres ; longueur de la corde d'arc, environ 240), dans lequel on rencontre des parlers intermédiaires entre le provençal et le français ···
> Les parlers du *croissant* ne peuvent pas être rattachés au franco-provençal ···» (pp.6-7)

On assiste donc ici à la naissance du terme *Croissant*, dont il faut remarquer qu'il est aussitôt employé avec sa nouvelle acception comme appellatif d'une vaste zone de parlers intermédiaires extrêmement variés.

Ronjat en définit comme suit la limite sud sur laquelle il avait donc personnellement enquêté :

> **«Elle passe entre Confolens et Civray, Bellac et Le Dorat, Bénévent et La Souterraine, Pontarion et Guéret, Jarnages et Chatelus-Malvaleix, Evaux et Chambon-sur-Voueize, Gannat et Escurolles, Chateldon et Cusset.»** (p.6)

Voir carte page suivante.

Ronjat ne donnera pas plus de précisions, renvoyant aux travaux de l'Abbé Rousselot, sur Cellefrouin. Cependant, à l'aide des indications que nous avons vues plus haut p.241 et 242, nous pouvons dresser la carte suivante telle qu'a pu se l'imaginer Ronjat et qui lui a peut-être donné l'idée du nom de *Croissant*.

443. Dans ses énumération, le premier lieu cité appartient à la langue qu'il étudie, c'est à dire le provençal et le second est en dehors.

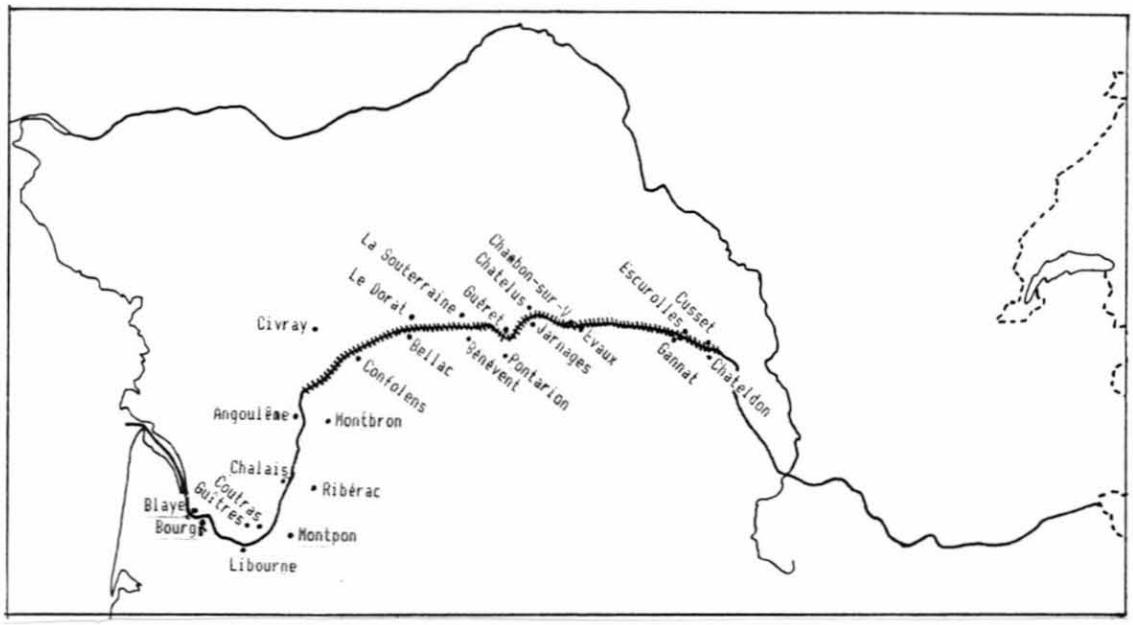

Carte 10.5 : Limite méridionale du *Croissant* d'après les indications de Ronjat, 1913

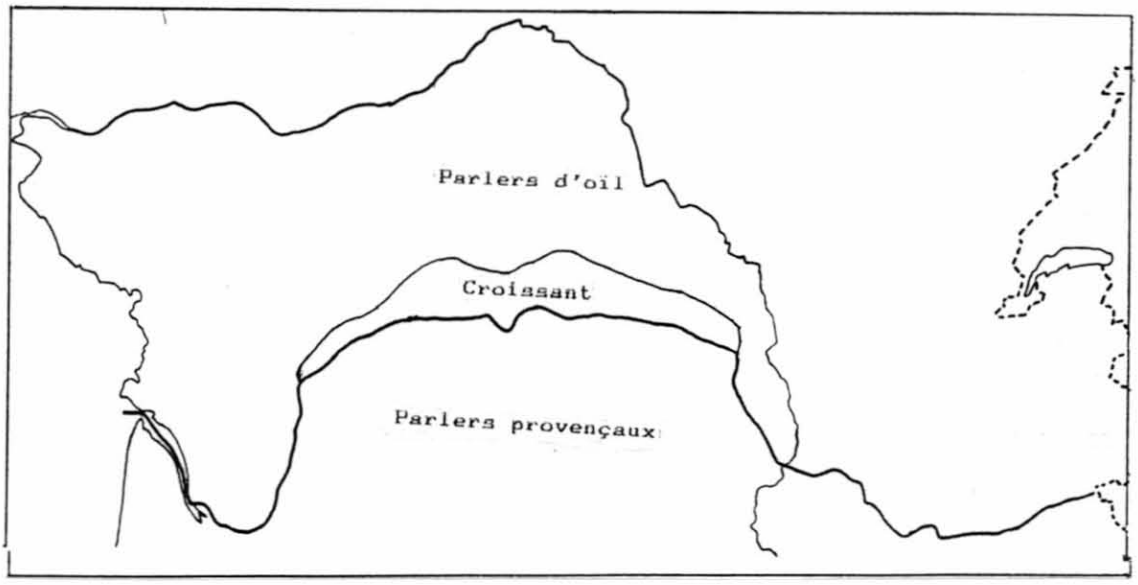

Carte 10.6 : Limites du *Croissant* d'après les indications de Ronjat, 1913 et 1930

Le *Croissant* qui vient de trouver ici un nom — il aura fallu près de quarante ans — et un domaine [444] n'inspire pourtant aucune réflexion, ni ne suscite aucune réaction dans les divers compte-rendus [445]. Il faudra attendre le lendemain de la première guerre mondiale pour que quelqu'un reprenne le nom et le concept, mais c'est presque une autre histoire ···

444. Ce qui n'était pas le cas chez Tourtoulon dont le sous-dialecte marchois restait ouvert sur une vaste aire. Cf. les cartes chez Plazanet.

445. Roques, *Romania*, t.43, 1914, 158-159 ; Millardet, *R.L.R.*, 1915, 159-160 ; Meillet, *Bulletin de la Société de Linguistique de Paris*, t.XIX, 1914, 82-84 ; Dauzat, *Revue de philologie française et provençale*, t.28, 1914, 157-160 ; Minckwitz , *Germanisch-romanische Monatsschrift*, t.VI, 1914, 591-594.

10.3 Bilan sur les délimitations de 1876 à 1913

Au terme de cette étude, nous allons mener un bilan des délimitations depuis les travaux de Tourtoulon et Bringuier.

10.3.1 Tableau des délimitations de 1876 à 1913

Le tableau suivant permet de constater un fait important : alors que les auteurs de délimitations des parties 1 et 2 se groupaient en "familles" assez unies, au contraire, nous assistons ici à un éclatement, car beaucoup d'auteurs procèdent à la création d'une délimitation en procédant par "collage" (Cf. Petit de Julleville, Favre, Reclus, etc). D'autres restent fidèles aux valeurs sûres que sont les travaux allemands (*Grundriss* ···). Enfin nous ne pouvons guère mesurer dans cette période la portée de l'*ALF* dont la parution s'étendit de 1902 à 1910.

Tableau 10.1 : Délimitations 1876-1913

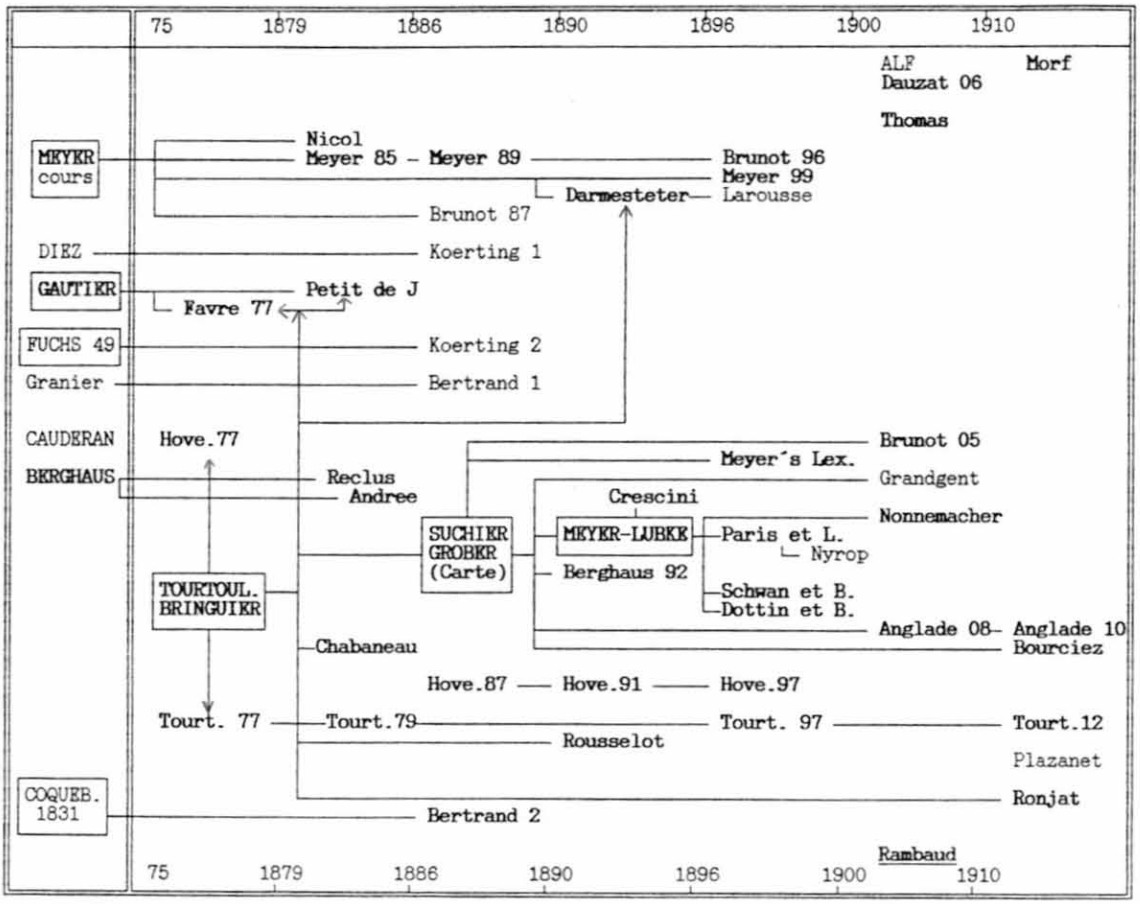

10.3.2 Etude sur les délimitations

Comme nous l'avons fait au chapitre 5, nous allons étudier les différentes composantes de ces délimitations et voir en quoi elles ont évolué par rapport à notre premier bilan.

10.3.2.1 Nature et structure

Le tableau suivant montre dans la répartition des termes employés pour dénommer la limite, la nette préférence pour le terme ligne concurrencé par limite et dans une plus faible mesure par frontière. Ceci prouvant le peu d'impact que la découverte du "sous-dialecte marchois" a eu sur les études dialectologiques.

Légende des abréviations valables pour les tableaux suivants :

Tourt.76 : Tourtoulon et Bringuier
Tourt.79 : Tourtoulon, 1879
Berluc-P.. : Berluc-Perussis
Darmest. : Darmesteter
Meyer's L : Meyer's Lexicon
Schwan. : Schwan et Behrens
Anglade08/10 : Anglade, 1908/1910
Meyer-Lub : Meyer-Lubke
Hovela. : Hovelacque

Tableau 10.2 : Les substantifs

1876	1880	1890	1895	1900	1910
LIGNE	Tourt.76 Tourt.79 Berluc-P. Favre 77	Gröber Meyer 89 Vincent82	Crescini Darmest. Suchier91	Meyer's L Schwan. Dottin Brunot 96 Paris	Angla.08 Rambaud Thomas Dardy	Angla.10 Bourciez
Ligne de démar-cation	Tourt.76	Condamin Chabaneau Michel Gröber	Meyer-Lub	Nyrop	Rambaud	
Ligne-frontière		Loiseau				
Ligne de partage		Petit de Jullevil.				
LIMITE	Tourt.76 Favre 77 Hovela.77 Tourt.79 Nicol	Suchier88 Hovela.87	Suchier91		Brunot05 Dauzat	Ronjat
limites	Tourt.79	Meyer 85			Angla.08	Angla.10
limite de sépa-ration				Schwan.		
FRONTIERE	Hovela.77 Tourt.79 Berluc-P.	Brunot 87	Suchier91		Thomas	
ZONE	Tourt.79					
BANDE		Suchier88				
CROISSANT						Ronjat

On notera aussi avant la naissance du mot *Croissant*, les apparitions fugitives des mots bande et zone, désignant son domaine.

Les adjectifs accompagnant ces divers substantifs n'apportent guère de nouveautés par rapport au bilan précédent, nous retrouvons divisoire sous la plume de Tourtoulon, 1876 et de Berluc-Perussis. Meyer reste fidèle à son opinion en accolant conventionnelle (1885) et ondulée (1889) à une limite souvent vague. Sentiment qui réapparaît chez l'élève Brunot avec vague (1896) ou chez le confrère Paris avec vaguement menée.

Quant au sens du mouvement que nous avions vu varier, il se résout ici en une seule direction : d'ouest en est.

Enfin, comme dans la première partie, les délimitations se déclinent comme des énumérations de points à relier. Seuls Hovelacque, Suchier et Ronjat emploient le procédé consistant à citer les villes-frontières des deux langues.

10.3.2.2 Les repères

a) Le nombre :

Légende :

Nonnem. : Nonnenmacher
Petit J. : Petit de Julleville
Gröber c. : Gröber (carte)
Suchier A : Suchier, limite du maintien de A
Suchier d : Suchier, délimitation
Hovela.97/Tourt.97 : Hovelacque et Tourtoulon (cartes Mortillet, 1897)

Tableau 10.3 : Nombre de repères par délimitation

	1876	1880	1890	1895	1900	1910
2			Bergh.92			
3					Rambaud	
4				Paris		
5	Nicol			Meyer's L		
6			Meyer-Lub	Dottin	Nonnenma.	Bourciez
8			Crescini			
9	Tourt.77	Meyer 85			Thomas Anglade08	
11			Chabaneau			
13	Favre 77	Petit J. Meyer 89		Brunot 96		
14				Schwan.		Anglade10
15	Hovela.77					
17		Gröber c.			Brunot 05	
21				Meyer 99		
22	Reclus	Gröber				
23		Hovela.87				
24	Tourt.79					
26						Ronjat
27			Darmest. Rousselot			
28			Hovela.91	Hovela.97		
38		Suchier A				
50		Suchier d				
57				Tourt.97		

Le tableau précédent montre une évolution du nombre de repères vers une augmentation sensible : alors que 6 points suffisaient en moyenne, désormais c'est 16 qui sont nécessaires pour décrire le même parcours. Le phénomène s'explique d'une part par le nombre plus important de cartes (celles d'Andree et de Plazanet n'ont pas été prises en compte) et d'autre part, pour certains auteurs, le chiffre englobe deux délimitations (Suchier A, d et Tourtoulon, 1879, limites nord et sud ; Meyer, 1899, limites ancienne et moderne).

b) Les composantes :

α : Les provinces :

Nous retrouvons le même cortège de provinces que dans le tableau 5.3, mais le nombre de délimitations empruntant principalement cette sorte de repère a nettement diminué, il n'y a plus que 4 auteurs pour les employer : Petit de Julleville, Darmesteter, Thomas et Chabaneau (la première partie de sa délimitation est tirée des travaux de Tourtoulon et Bringuier et la seconde partie semble provenir de l'énumération de l'Abbé de Sauvages, via Diez).

β : Les départements :

Avec cette catégorie de repère, nous reprenons la situation précédente : les mêmes départements que dans le premier bilan pour un nombre restreint de délimitations, puisqu'il s'agit de Meyer 1885, Meyer, 1889 et Tourtoulon, 1879.

τ : Les villes :

Il faut constater ici un net accroissement du nombre de villes citées, d'une part à cause du plus grand nombre de cartes, mais aussi parce que la plupart des délimitations emploient ce type de repère : 30 délimitations dont 5 cartes en sont presque exclusivement composées.

C'est pourquoi nous ne pouvons pas insérer ici un tableau tel que celui des p.198 et 200, néanmoins on retrouvera les auteurs concernés dans le tableau 10.5 et la hiérarchie suivante sur la carte 10.7 :

Tableau 10.4 : Les villes les plus citées dans les délimitations après 1876

ANGOULEME	21	occurrences	Grenoble	8	occurrences
MONTLUÇON	18	-	Lapalisse	8	-
Guéret	16	-	Mâcon	8	-
Blaye	15	-	Mansle	8	-
Libourne	15	-	Aigurande	7	-
Confolens	13	-	Boussac	7	-
Saint-Etienne	12	-	Chalais	7	-
Bordeaux	11	-	Clermont-F.	7	-
Montmorillon	11	-	Le Dorat	7	-
Roanne	11	-	Eguzon	7	-
Bellac	10	-	Gannat	7	-
Lussac	10	-	Ribérac	7	-
Lyon	10	-	Saint-Aulaye	7	-
Isle-Jourdain	9	-	Villeneuve	7	-

La carte suivante dressée d'après les résultats montre moins l'influence de l'*Etude sur la limite* ··· que celle de la carte qui l'accompagne : parmi les 14 noms nouveaux apparaissant sur cette liste, 11 appartiennent à cette carte. De même que les nombreuses tentatives de Tourtoulon et Hovelacque contribuent à grossir certains faits, c'est le relais par le *Grundriss* ··· qui engendre le plus d'emprunts.

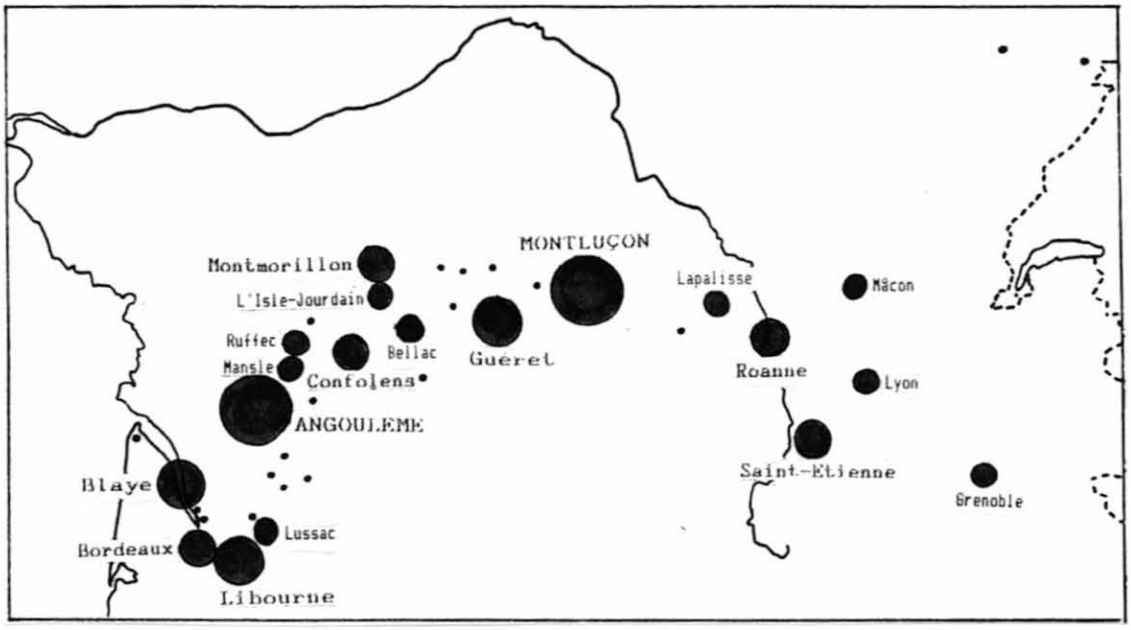

Carte 10.7 : Les villes les plus citées dans les délimitations après 1876

La répartition géographique révèle un fort regroupement des repères vers l'ouest et d'ailleurs, la carte du *Grundriss* ··· p.304 et celle que nous avons dressée d'après ses emprunts p.313, illustrent assez bien ce phénomène.

δ : Les obstacles naturels :

Aux montagnes et aux fleuves que nous avons vus précédemment, il faut ajouter une nouvelle sorte d'obstacle naturel capable de former une limite, il s'agit des forêts, et principalement de la forêt de la Braconne en Charente, qui, sur une importante distance, forme la limite entre les deux langues.

Cette hypothèse d'une vaste forêt qui expliquerait cette limite semble avoir Tourtoulon et quelques géographes (Vacher) et va dans le sens des affirmations de Meyer et de Paris qui n'admettaient de limites linguistiques que dans des lieux présentant des obstacles importants. Or on sait aujourd'hui que les plus hauts monts des Alpes ne forment pas pour autant une limite, alors que des massifs beaucoup plus modestes peuvent le devenir. Nous pensons par exemple aux monts du Forez ou à ceux de la Madeleine, qui arrêtèrent l'Abbé Rousselot dans ses recherches et qui, tout en ne dépassant pas 1500 mètres d'altitude constituent la frontière entre les parlers du *Croissant* et le franco-provençal [446].

En dehors de ce fait nouveau, les fleuves et les montagnes sont toujours largement représentés par l'estuaire de la Gironde et les Alpes.

L'*ALF* a permis de confirmer le premier dans sa fonction de frontière et de point de départ de nombreuses isoglosses et le second offre suffisamment de longueur pour accueillir l'éventail de leurs multiples points d'arrivée.

Enfin, Tourtoulon nous offre un nouveau genre de repère dans sa délimitation de 1879 : le tracé de la ligne de chemin de fer Bordeaux-Tours.

---

446. Cf. Gardette, 1941.

Le tableau suivant montre la répartition des auteurs en fonction des composantes de leurs délimitations.

Tableau 10.5 : Les composantes des délimitations après 1876

	1876	1880	1890	1895	1900	1910
Provinces		Petit J. Chabaneau Gröber Gröber c.	Darmest. Crescini		Thomas Dauzat	Anglade10
Départem.	Tourt.77 Tourt.79	Petit J Meyer 85 Chabaneau Gröber Meyer 89	Meyer-Lub Darmest.	Brunot 96 Paris Schwan. Meyer 99	Brunot 05 Dauzat	Anglade10 Plazanet
Repères physiques	Hovela.77 Favre 77 Andree Reclus Nicol Tourt.79	Petit J. Chabaneau Gröber c. Gröber	Meyer-Lub Darmest. Crescini	Brunot 96 Schwan. Meyer 99	Thomas Dauzat Anglade08	Plazanet Bourciez Anglade10 Ronjat
Villes	Tourt.77 Hovela.77 Favre 77 Reclus Andree Nicol Tourt.79	Petit J. Chabaneau Hovela.87 Gröber c. Gröber Meyer 89	Meyer-Lub Hovela.91 Rousselot Darmest. Bergh.92 Crescini	Brunot 96 Tourt.97 Hovela.97 Meyer's L Paris Dottin Schwan. Meyer 99	Thomas Brunot 05 Dauzat Anglade08 Rambaud	Bourciez Nonnem. Anglade10 Plazanet Ronjat

Conclusion générale

Au terme de cette étude, il est possible de dégager plusieurs faits importants : d'une part, il a pu paraître hasardeux ou ambitieux de vouloir donner une cohérence à plus de 100 références d'ouvrages n'ayant pour seul point commun que le fait de donner une délimitation géographique entre les langues d'oc et d'oïl. Une étude générale sur l'histoire de la dialectologie française nous ayant fait défaut, ce fait nous a conduit à faire des rapprochements que d'aucuns qualifieront d'audacieux, cependant, nous pensons qu'ils peuvent être autant d'indications à vérifier dans une histoire qui reste à écrire.

Il est certain que le concept de *Croissant* est né dans une période très controversée où de fortes personnalités se sont opposées.

D'autre part, nous l'avons vu, le *Croissant* reste indissociable de l'étude de la limite oc-oïl, qui elle-même est étroitement liée à la répartition des dialectes sur le sol français par les philologues du XIX^{e} siècle. Cette répartition est d'ailleurs fortement influencée par les cartes publiées d'ailleurs par les Allemands. Mais il est intéressant aussi de constater, qu'en dépit du brassage et du nombre croissant de travaux dans le dernier quart du XIX^{e} et le début du XX^{e} siècle, la plupart des villes-repères avaient déjà été citées avant 1875.

Une autre constatation se fait jour au terme de ce travail, c'est, alors que presque aucun des travaux publiés avant l'enquête de Ch. de Tourtoulon et O. Bringuier ne laissait deviner l'existence du *Croissant*, tout aussi rares sont ceux qui en reprendront la notion à la suite de la publication du *Rapport* : excepté Suchier et Ronjat, aucun linguiste ne discute de l'apparition de ce nouveau groupe de parlers.

Seule la limite oc-oïl fera l'objet d'un débat.

Autre écueil, le problème du critère. Ce n'est qu'à la suite des remarques de P. Meyer, qui joue un rôle très important dans cette histoire, que ce fait va être mis en relief. Le choix de ce critère jugé comme fondamental va se porter sur la limite septentrionale de conservation de *a latin tonique*, pourquoi ce critère, phonétique, plutôt qu'un autre ?.

Cette question trouve un début de réponse avec Ch. de Tourtoulon, pour qui ce trait était le plus important, or, nous savons aussi que ce dernier avait orienté son choix en fonction de la conscience des sujets parlants [447].

Le *Croissant* est à l'opposé du franco-provençal * avec lequel cependant il présente l'analogie d'avoir été inventé à la même époque par des philologues *, il a été "découvert" alors qu'on ne le cherchait pas !

C'est ce qui a créé à la fois son originalité, mais aussi son manque d'aptitude à une étude dans les années qui ont suivi sa découverte. Il gardera longtemps l'image que lui avaient laissé ses créateurs : celle d'une oeuvre inachevée et "inachevable".

Enfin, cette étude, présentée comme un aspect de l'histoire de la dialectologie français du XIX^{e} siècle, n'est aussi qu'un aspect de l'histoire du *Croissant*, celle de la naissance du concept et de son nom.

Il reste d'autres perspectives à analyser : d'une part, continuer à étudier, dans les différents travaux qui ont été publiés depuis 1913 à nos jours, le rôle attribué au *Croissant* : tour à tour ignoré, ou réduit à "un mince couloir" [448] ou encore, intégré à un vaste ensemble "la Médioromanie" [449].

447. Ce critère est d'ailleurs celui que nous ont cité spontanément nos témoins lors des enquêtes que nous avons réalisées dans la nord du département de la Creuse.

448. Cf. J. Chaurand, 1972, p.40.

449. P. Bonnaud, 1981, pp.200 et sq.

D'autre part, une étude d'ensemble paraît nécessaire et réalisable, à l'aide des nombreux matériaux accumulés par les différents *atlas linguistiques régionaux*. En effet, d'un point de vue dialectologique, le *Croissant* soulève une autre ambiguïté : existe-t-il vraiment comme un ensemble cohérent ? Quelle réalité offre-t-il sur le terrain ? Quels sont les traits communs aux parlers du sud-est de l'Allier, fortement marqués par l'auvergnat et le franco-provençal, et aux parlers de l'est de la Charente, qui subissent l'influence du limousin et du poitevin ? Loin de nous est l'idée de récuser les observations de Ch. de Tourtoulon et O. Bringuier, qui par ailleurs ont été confirmées par les travaux de F. Lagueunière, pour le département de la Haute-Vienne, mais il nous semble seulement cette étude devient aujourd'hui indispensable.

Mais plus encore, le *Croissant* nécessite une étude élargie sur les différents problèmes qu'il soulève (cause linguistique de la bipartition sur le sol français et/ou date d'existence et extension de cette zone à travers les siècles). Celle-ci doit nécessairement intégrer un grand nombre de données, telles que celles de l'étude pressentie ci-dessus qui apporterait peut-être un début de réponse, les données de l'histoire, de l'étude des textes anciens et des textes dialectaux, de l'onomastique ou peut-être de l'archéologie … Ce travail présenterait un réel intérêt pour la dialectologie moderne, pour laquelle le *Croissant* semble rester une entité vague, mais commode.

Notre travail n'est donc qu'une pierre de ce grand édifice auquel elle espère avoir apporté une contribution intéressante.

Guylaine Patricia
BRUN-TRIGAUD

Université Paris XIII
UER Sciences du langage

Formation du concept *Croissant* : contribution à l'histoire de la dialectologie française au XIX^{e} siècle

Volume II

Bibliographies, annexes, index

Doctorat nouveau régime

1989

Université Paris XIII

UER Sciences du langage

Formation du concept *Croissant* : contribution à l'histoire de la dialectologie française au XIX^{e} siècle

Volume II

Bibliographies, annexes, index

Thèse soutenue par Guylaine Patricia BRUN-TRIGAUD

sous la direction de M. Jacques CHAURAND

le 12 décembre 1989, en vue de l'obtention

du doctorat nouveau régime devant le jury composé de

Melle Brigitte HORIOT,

Mme Marie-Rose SIMONI-AUREMBOU,

M. Gabriel BERGOUNIOUX.

Bibliographies

Références bibliographiques

ADELUNG J.Ch. et VATER J.S. : *Mithridates ou linguistique générale, avec le pater noster comme spécimen de près de 500 langues et dialectes ···*. Berlin, 1806-1809.

ADELUNG J.Ch. : *Uebersicht aller bekannten Sprachen und ihrer Dialekte*. Saint-Petersbourg, 1820.

ALLIER Achille et BATISSIER Louis : *Voyage pittoresque. L'ancien Bourbonnais*. Moulins, 1837.

AMPERE J.J. : "Histoire de la formation de la langue française", *Histoire de la littérature française*. Paris, Tessier, 1841.

ANDREE R. : "Ethnographische Karten", *Mitteilung des Vereins für Erkünde zu Leipzig, 1885*, Leipzig, 1886, pp.175-240.

"Die Völkergrenzen in Frankreich", *Le Globus*, t.XXXVI, 1879, pp.6-10 ; 25-29 + carte.

ANGLADE Joseph : "La langue d'oc - ses caractères - son histoire - ses dialectes", *Documents sur Toulouse et sa région*. Publication de la ville de Toulouse à l'occasion du 39e congrès de l'Association française pour l'avancement des sciences. Toulouse, 1910, t.I, pp.17-29.

Les Troubadours. Paris, Colin, 1908.

ARGENSON René d' : "Sur les limites de la langue d'oil et de langue d'oc", *Congrès scientifique de France, Tours, 1847*, Paris, 1848, t.II, pp.348-354.

Des nationalités européennes (avec deux cartes indiquant la division des peuples suivant la langue parlée et les religions). Paris, E. Dentu, 1859.

ARNOUX Jules : *les Troubadours et les Félibres du midi*. Paris, Gedalge jeune, 1889.

ASCOLI G.I. : "Paul Meyer e il francoprovenzale", *Archivio glottologico italiano*, t.II, 1876, pp.385-395.

"Schizzi franco-provenzali", *Archivio glottologico italiano*, t.III, 1878, pp.61-120. [paru en 1874]

AUBERTIN Charles : *Histoire de la langue et de la littérature françaises au Moyen-Age*. Paris, Belin, 1876.

Les origines de la langue et de la poésie française. Paris, Belin, 1874.

Origine et formation de la langue et de la métrique françaises. Paris, Belin, 1882.

BAEKER Louis de : *Grammaire comparée des langues de la France*. Paris, C. Blériot, 1860.

BALBI Adrien : *Atlas ethnographique du globe*. [ou classification des peuples anciens et modernes d'après leurs langues ···]. Paris, Rey et Gravier, 1826.

BARBE Paul : *La vérité sur la langue d'O*. Toulouse, 1873.

BARTSCH Karl : *Grundriss zur Geschichte der provenzalischen Literatur*. Elberfeld, 1872.

BAUQUIER J. : "Compte-rendu de Joanne, *Géographie du Gard*, Paris, Hachette, 1880", *R.L.R.*, t.XVIII, 1880, p.102.

BERGHAUS Heinrich : "Europa Sprachen", *Physikalischer Atlas*. Gotha, 1892. Carte n°67.

"Sprachkarte von Frankreich", *Physikalischer Atlas*. Gotha, t.II, 1847. Carte n°11 ; *id*, 1852.

Die Völker des Erdballs. Bruxelles-Leipzig, 1845-1847

BERLUC-PERUSSIS Léon de : "Carte des dialectes et des sous-dialectes provençaux", *Congrès scientifique de France, Nice, 1878*, Nice, 1879, t.II, pp.360-364.

(voir aussi GAGNAUD, pseud.)

BERTRAND L. : *Sur les idiomes et dialectes de la France*. Stuttgart, 1888.

BIONDELLI B. : *Atlante linguistico de Europa*. sl. 1841.

Saggio sui dialetti gallo-italici. Milan, 1853.

BLANCHARD L. : *Notice monographique sur Eguzon*. Châteauroux, 1895.

BÖHMER Eduard : *Die provenzalische Poesie der gegenwart*. Halle, 1870.

Boissier de la Croix de Sauvages, voir Sauvages.

BOTTIN Sébastien : "Rapport de la Société des Antiquaires de France, lu à la séance publique du 2 juillet 1820", *Mémoire de la Société des Antiquaires de France*, t.III, 1821, pp.15-123.

"Sur les limites de la langue d'oc et de la langue d'oil", *Congrès scientifique de France, Clermont-Ferrand, 1838*, Paris, 1839, pp.132-137.

BOUCHERIE Anatole : "Compte-rendu de Granier de Cassagnac, 1872", *R.L.R.*, t.IV, 1873, pp.348-350.

Le dialecte poitevin au XIII^e siècle. Paris, Pedone-Lauriel, 1873.

L'enseignement de la philologie romane en France. Leçon d'ouverture de la conférence de philologie romane (langue d'oil) à Montpellier. Montpellier, 1878.

"Des origines de la langue française", *Bulletin de la Société pour l'étude des langues romanes*, [1869], pp.26-28.

Patois de la Saintonge, curiosités étymologiques et grammaticales. Angoulême, 1865.

BOUCOIRAN-PONS Louis : "Introduction inédite au *Dictionnaire analogique et étymologique*", *Bulletin de la Société pour l'étude des langues romanes*, [1870], p.37.

Dictionnaire analogique et étymologique des idiomes méridionaux qui sont parlés depuis Nice jusqu'à Bayonne et depuis les Pyrénées jusqu'au centre de la France ··· Nîmes, 1875.

BOURCIEZ Edouard : *Eléments de linguistique romane*. Paris, Klincksieck, 1910.

BRACHET Auguste : *Grammaire historique de la langue française*. Paris, Hetzel, 1867.

Nouvelle grammaire française fondée sur l'histoire de la langue, à l'usage des établissements d'instruction secondaire. Paris, Hachette, 1874.

BRACHET A. et DUSSOUCHET J. : *Cours de grammaire française fondée sur l'histoire de la langue. [Cours supérieur]*. Paris, Hachette, 1883.

BREYMANN Hermann : "Compte-rendu de Tourtoulon et Bringuier, 1876.", *Zeitschrift für romanische Philologie*, t.IV, 1880, pp.429-430.

BRINGUIER Oscar : *Dossier sur la mission en France ayant pour but d'étudier la limite entre la langue d'oc et la langue d'oil*. [28 avril 1873 - 5 février 1876] Archives Nationales F^{17} 2943.

BRUNOT Ferdinand : "Le français et ses dialectes. La langue française jusqu'à la fin du XVI^e siècle", PETIT de JULLEVILLE : *Histoire de la langue et de la littérature française*. Paris, Colin, 1896, t.II, pp.446-455.

Histoire de la langue française. t.I, Paris, Colin, 1905.

Précis de grammaire historique de la langue française, avec une introduction sur les origines et le développement de cette langue. Paris, Masson, 1887.

Bulletin de la Société pour l'étude des langues romanes, t.I, Montpellier, Paris, 1869-1871 [···]

Bulletin de la Société des parlers de France, Paris, 1893-1899.

BURGUY G.F. : *Grammaire de la langue d'oïl ou grammaire des dialectes français aux XII^e^ et XIII^e^ siècle.* Berlin, 1853-1856.

CARDIN : "Sur les limites de la langue d'oc et de la langue d'oil", *Congrès scientifique de France, Blois, 1836*, Paris, 1837, pp.250-251.

CASTETS Ferdinand : "Compte-rendu de Paris, 1888", *R.L.R.*, t.XXXII, 1888, pp.303-314.

CAUDERAN Abbé Hippolyte : *Dialecte bordelais. Essai grammatical.* Paris, Aubry, 1861.

"Origine des noms de lieux en -ac et en -an", *Congrès scientifique de France, Bordeaux, 1861*, Paris, Bordeaux, 1863; t.IV, pp.699-732.

Projet de publication d'un glossaire des anciens patois de la France [1868-1870]. Archives Nationales F^17^ 3291

"Sur les limites géographiques de la langue d'oc", *Bulletin de la Société pour l'étude des langues romanes*, [1870], pp.44-45.

CHABANEAU Camille :"Compte-rendu de Thomas, 1879", *R.L.R.*, t.XVI, 1879, pp.182-185.

Grammaire limousine. Paris, Maisonneuve, 1876.

"La langue et la littérature du Limousin", *R.L.R.*, t.XXXV, 1891, pp.379-430.

"Sur la langue romane du midi de la France ou 'provençal'", *Histoire de Languedoc*, Nouvelle édition, Toulouse, 1885, t.10 $_1$, pp.168-177.

CHAMPION Pierre : Notes du cours de philologie romane de P. Meyer. 1899-1900
(Manuscrit appartenant à M. Jacques Monfrin)

CHAMPOLLION-FIGEAC Jean-Jacques : *Charte de commune en langue romane pour la ville de Grealou en Quercy, publiée avec la traduction française et des recherches sur quelques points de l'histoire de la langue romane en Europe et dans le Levant.* Paris, Firmin-Didot, 1829.

Nouvelles recherches sur les patois ou idiomes vulgaires de la France et en particulier sur ceux du département de l'Isère. Paris, Goujon, 1809.

Voir aussi en bibliographie complémentaire DAVID.

[de CHANTELAUZE] : "De la langue vulgaire parlée au moyen-âge dans le Lyonnais, le Forez et le Beaujolais", LA MURE : *Histoire des ducs de Bourbons*. Paris, 1868, t.III, pp.149-180.

CHARREIRE : "Sur les limites de la langue d'oc et de la langue d'oil", *Congrès scientifique de France, Limoges, 1859*, Paris, 1860; t.I, p.307.

[CHAZAUD] : "Projet d'établissement d'un lexique bourbonnais", *Bulletin de la Société d'Emulation du Bourbonnais*, 1874, pp.377-380.

CHEVALLET Albin ABEL de : *Origine et formation de la langue française*. Paris, Dumoulin, 1853-1857. (3 vol.)

CHOUSSY Joseph : *Le Patois Bourbonnais. Simple essai étymologique*. Moulins, 1908.

CLAIREFOND Marius : "Les limites et divisions du département de l'Allier et de l'ancienne province du Bourbonnais", *Congrès archéologique de France, Moulins, 1854*. Paris, 1855, pp.247-271.

COCHERIS Hippolyte : *Origine et formation de la langue française. Précis historique*. A l'usage des écoles normales et des écoles primaires supérieures. Paris, Bibliothèque de l'Echo de la Sorbonne, 1881.

COIFFIER-DEMORET Simon de : *Histoire du Bourbonnais et des Bourbons qui l'ont possédé*. Paris, Michaud, 1814-1816 ; 1824.

CONDAMIN Abbé Jean : *Cours complémentaire de langue et de littérature (langue d'oil). Université catholique de Lyon. Leçon d'ouverture*. Paris, Lyon, 1880.

COQUEBERT de MONTBRET [Eugène] : *Rapport au Ministre de l'Intérieur, relativement aux divers langages et dialectes usités dans l'étendue de l'Empire*. Bibliothèque Nationale, Nouvelles acquisitions françaises, 20 080. sd

C.M. [Coquebert de Montbret Charles] : "Essai d'un travail sur la géographie de la langue française", *Mélanges sur les langues, dialectes, patois, ···*. Paris, au Bureau de l'Almanach du Commerce, 1831.

COURT de GEBELIN Antoine : *Monde primitif, analysé et comparé avec le monde moderne, considéré dans les origines françoises ou Dictionnaire étymologique de la langue françoise*. Paris, chez l'auteur, 1778.

COUTURE Jean-Bernard Léon dit Léonce : "Compte-rendu de Barbe, 1873", *Revue de Gascogne*, t.XV, 1874, pp.557-560.

"Compte-rendu de Tourtoulon et Bringuier, 1876", *Revue de Gascogne*, t.XVIII, 1877, pp.575-576.

"Lettres philologiques, bibliographiques et archéologiques. A M. de Cassagnac", *Revue d'Aquitaine*, t.IV, 1860, pp.453-465.

"Les origines des langues romanes et M. Granier de Cassagnac", *Revue de Gascogne*, t.XIV, 1873, pp.518-527

CRESCINI Vicenzo : *Manueletto provenzale*. Verona, Padova, 1892-1894.

DARDY Abbé : *Ajain*. Ajain, Limoges, 1902.

DARMESTETER Arsène : "Compte-rendu de Gilliéron, 1881", *Revue critique d'histoire et de littérature*, 1881 $_2$, pp.324-325.

Cours de grammaire historique de la langue française. t.I : La phonétique. Paris, C. Delagrave, 1891.

DAUZAT Albert : "Compte-rendu de Gilliéron et Mongin, 1905", *Romania*, t.XXXIV, 1905, pp.621-622.

"Compte-rendu de Ronjat, 1913", *Revue de philologie française et provençale*, t.XXVIII, 1914, pp.157-160.

"Compte-rendu de Terracher, 1913, *Revue de philologie française et de littérature*, t.XXIX, 1915, pp.74-79.

Essai de méthodologie linguistique dans le domaine des langues et patois romans. Paris, Champion, 1906.

Etudes linguistiques sur la Basse-Auvergne. [Phonétique historique du patois de Vinzelles]. Paris, F. Alcan, 1897.

"Un exemple de linguitique sociale : les mouvements ethniques d'après les limites phonétiques", *La Revue du Mois*, t.XI, 1911, pp.592-600.

La géographie linguistique. Paris, Flammarion, 1922.

Géographie phonétique d'une région de la Basse Auvergne. Paris, Champion, 1906.

La langue française d'aujourd'hui. Evolution. Problèmes actuels. Paris, Colin, 1908.

Morphologie du patois de Vinzelles (Etudes linguistiques sur la Basse Auvergne). Paris, Bouillon,1900.

Les patois. (Evolution. Classification. Etude) Paris, Delagrave, 1927.

"La question des patois", *La Revue du Mois*, t.V, 1908, pp.54-64.

DEMATTIO F. : *Grammatica della lingua provenzale con un discorso preliminare sulla storia della lingua* ···. Innsbruck, 1880.

DEVAUX A. : *Essai sur la langue vulgaire du Dauphiné septentrional au moyen-âge*, Lyon, 1892

DIEZ Friedrich : *Essai sur les cours d'amour*. Paris, Labitte, 1842. (Ed. All. 1825)

Die Poesie der Troubadours. Leipzig, 1826 ; Paris, Labitte, 1845.

Grammatik der romanischen Sprachen. Bonn, 1836-1844; 1856-1860.

Grammaire des Langues Romanes. Paris, Vieweg, 1874-1876.

DOTTIN G. et BONNEMAIN H. : *Grammaire historique du français*. Paris, Fouraut, 1898.

DREUX du RADIER Jean-François : *Essai sur le langage poitevin*. (Extrait du *Journal de Verdun*, fev. 1758) Niort, 1866.

DUCHON Paul : *Grammaire et dictionnaire du patois bourbonnais*. (canton de Varennes). Moulins, 1904.

DUFAUR de MONTFORT : "Sur la limite qui sépare la langue d'oc de la langue d'oïl", *Congrès scientifique de France, Tours, 1847*. Paris, Tours, 1848; t.II, pp.338-354.

DUMERIL Edelestand : *Essai philosophique sur la formation de la langue française*. 1852.

DUPIN : "Mémoire sur le patois poitevin ···" *Mémoire de la Société royale des Antiquaires de France*, t.I, 1817, pp.195-229.

DURAND de GROS : "Notes de philologie rouergate", *R.L.R.*, t.XXXIII, 1889, pp.47-84.

EDMONT Edmond : Voir Gilliéron

ESPAGNE A. : Lettre au ministère de l'Instruction publique pour la mission Tourtoulon et Bringuier. 28 avril 1873. Archives Nationales F^{17} 2943.

FALLOT Gustave : *Recherches sur les formes grammaticales de la langue française et de ses dialectes au XIII^e siècle*. Paris, Imprimerie Royale, 1839.

FAVRE Léopold : *Glossaire du Poitou, de la Saintonge et de l'Aunis*. Niort, 1867.

Les patois de la France. Niort, 1882.

Revue de l'ancienne langue française et revue des patois de la France. Paris, Champion, 1877-1878.

FUCHS August : *Ueber die sogennanten unregelmassigen Zeitworter in den romanischen Sprachen*. Berlin, 1840.

Die romanischen Sprachen in ihrem Verhältniss zum Lateinischen. Berlin, 1849.

GAGNAUD A. de (Pseud. de BERLUC-PERUSSIS) : "Introduction", *Salut à l'Occitanie imité de Florian par Fortuné Pin, traduit en 107 idiomes*. Montpellier, 1886.

GAUCHAT Louis : "Gibt es Mundartgrenzen ?", *Archiv für das Studium der neueren Sprachen und Litteraturen*, t.CXI, 1903, pp.365-403.

"Le patois de Dompierre", *Zeitschrift für romanische Philologie*, t.XIV, 1890, pp.397-466.

GAUTIER A. : *Statistique de la Charente Inférieure*. La Rochelle, 1839.

GAUTIER Léon : *La Chanson de Roland*.Tours, Mame et fils, 1875 ; 1880.

GAZIER A. : *Lettres à Grégoire sur les patois de la France*. Paris, 1880.

GILLIERON Jules : "Compte-rendu de Joret, *Du caractère et de l'extension du patois normand*, 1883", *Romania*, t.XII, 1883, pp.393-403.

Le patois de la commune de Vionnaz. Paris, Vieweg, 1880.

Petit Atlas phonétique du Valais roman. Paris, Champion, 1881.

GILLIERON Jules et EDMONT Edmond : *Atlas linguistique de la France*. Paris, Champion, 1902-1910.

GILLIERON J. et MONGIN J. : "Etudes de géographie linguistique - VI. Pièce et nièce", *Revue de philologie française et de littérature*, t.XX, 1906, pp.161-167 + carte

"Etudes de géographie linguistique - IX. Le sel, les aires disparues", *Revue de philologie française et de littérature*, t.XXI, 1907, pp.292-296 + carte

Scier dans la Gaule romane. Paris, Champion, 1905.

GIRARD de RIALLE : "Projet d'enquête sur les patois français", *Revue de linguistique et de philologie comparée*, 1868, pp.456-467 et *Bulletin de la Société d'anthropologie de Paris*, 1868, pp.395-398.

GRAMMONT Maurice : "Compte-rendu de Schuchardt, 1900", *R.L.R.*, t.XLIII, 1900, pp.474-475.

La Grande Encyclopédie, Paris, Larousse, s.d.

GRANDGENT C.H. : *An outline of the phonology and morphology of old provençal*. Boston, 1905.

GRANIER de CASSAGNAC A. : *Antiquité des patois. Antériorité de la langue française sur le latin*. Paris, Dentu, 1859.

Histoire des origines de la langue française. Paris, Firmin-Didot, 1872.

Projet d'enquête sur les patois ··· Voir CAUDERAN

"Projet de publication d'une carte philologique de la France", *Revue des Sociétés Savantes*, 1876 $_2$, 335 et 1877 *1*, pp.161-162.

GRÖBER Gustav : "Die romanischen Sprachen — Ihre eintelung und äussere Geschichte", *Grundriss der romanischen Philologie*. Strasbourg, 1888. t.I, pp.415-sqq

GUESSARD François : "Examen critique de l'histoire de la formation de la langue française par M. Ampère", *Bibliothèque de l'Ecole des Chartes*, 1840-1841, t.II, pp.478-498 et t.III, pp.63-101.

HONNORAT J.S. : *Projet d'un dictionnaire provençal-français ou dictionnaire de la langue d'oc*. Digne, 1840.

HORNING : "Ueber Dialektgrenzen im Romanischen", *Zeitschrift für romanische Philologie*, t.XVII, 1893, pp.160-187.

HOVELACQUE Abel : "Compte-rendu de Tourtoulon et Bringuier, 1876", *Revue de linguistique et de philologie comparée*, t.X, 1877, pp.169-170.

"Les limites de la langue française", *Revue de linguistique et de philologie comparée*, t.XXIV, 1891, pp.191-205.

La linguistique. Paris, Reinwald et Cie, 1876; 1877 ; Schleicher, 1887; 1911.

JAUBERT François-Hippolyte Comte : *Glossaire du Centre de la France*. Paris, Chaix, 1855.

Vocabulaire du Berry et de quelques cantons voisins par un amateur de vieux langage. Paris, Chapelet, 1838 ; Roret, 1842 ; Chaix, 1854.

JOANNE Adolphe : *Géographie du département de l'Allier*. Paris, Hachette, 1873.

Géographie du département de la Charente-Inférieure. Paris, Hachette, 1885.

JOHANNEAU Eloi : "Prospectus", *Mémoires de l'Académie Celtique*, t.I, 1807, p.2.

JOUIN Edouard, REDON André et TORTRAT Abel : *Le Berry*. Bourges, 1913.

KOERTING Gustav : *Encyklopädie und Methologie der romanischen Philologie*. Heilbronn, 1886. t.III

LA FONTENELLE de VAUDORE A.D. de : "Recherches sur la langue poitevine", *Bulletin de la Société d'agriculture de Poitiers*, t.III, 1835, pp.33-52 ; 201-208.

"Sur les limites de la langue d'oïl et de la langue d'oc", *Congrès scientifique de France, Blois, 1836*. Paris, 1837, 251.

LAGARENNE P. : "Notice sur le patois saintongeais", *R.L.R.*, t.VII, 1875, pp.134-144 et t.IX, 1876, pp.44-59.

LAPORTE E. et RAGUET C. : *Cours supérieur de grammaire et de langue française*. Paris, Delaplane, 1889.

LA REVELLIERE-LEPEAUX Louis-Marie de : "Notice sur le patois vendéen" *Mémoires de l'Académie Celtique*, t.III, 1809, pp.267-285.

LAROUSSE Pierre : *Grand dictionnaire universel du XIX^e siècle*. Paris, 1866-1876.

Nouveau Larousse illustré. Paris, [1897-1904].

LATINI Brunetto : *Li livres dou Tresor*. Edition Chabailles, 1863.

LAVERGNE Géraud : *Le parler bourbonnais aux XIII^e et XIV^e siècles. Etude philologique de textes inédits*. Paris, Champion ; Moulins, Grégoire, 1909.

LIEBICH : "Plan pour l'élaboration d'une carte linguistique de la France entière. Examiné par M. Michelant.", *Revue des Sociétés savantes*, 1874 $_1$, p.409.

LITTRE Emile : *Dictionnaire de la langue française*. Paris, Hachette, 1863-1877.

Histoire de la langue française. Paris, Didier, 1863.

LOISEAU A. : *Histoire de la langue française*. Paris, E. Thorin, 1881.

MAETZNER Eduard : *Französisch Grammatik*. Berlin, 1856.

MALTE-BRUN Conrad : *Précis de la géographie universelle*. Paris, Buisson, t.VI, 1826 et t.VII, 1829.

Précis de la géographie universelle. Nelle éd., Paris, t.III, 1832.

MANDET Francisque : *Histoire de la langue romane*. Paris, Dauvin et Fontaine, 1840.

MARINET Georges : "Compte-rendu de Lavergne, 1909", *Revue de philologie française et de littérature*, t.XXV, 1911, pp.58-59.

MARTY-LAVEAU : "Rapport sur le projet d'une carte philologique ···" Voir MEYER Paul.

MEGE A. du : "Additions et notes", *Histoire générale de Languedoc*. Toulouse, 1840, t.II, pp.60-69.

MEILLET Antoine : "Compte-rendu de Ronjat, 1913", *Bulletin de la Société de linguistique de Paris*, t.XIX, 1914, pp.82-84.

Mélanges sur les langues, dialectes, patois, renfermant, entre autre, une collection de versions de la Parabole de l'enfant prodigue en cent idiomes ou patois différens, presque tous de France, précédé d'un essai sur la géographie de la langue française. Paris, au Bureau de l'Almanach du Commerce, 1831.

MEYER Paul : "C et G suivis de *a* en provençal", *Romania*, t.XXIV, 1895, pp.529-575.

"Carte montrant les modifications d'*a* tonique latin dans les noms de lieu issus de -accum", Ecole des chartes.

"Compte-rendu de Ascoli, 1876", *Romania*, t.V, 1876, pp.504-506.

"Compte-rendu de Ascoli, *Schizzi franco-provenzali*", *Romania*, t.IV, 1875, pp.294-295.

"Compte-rendu de Boucherie, 1878", *Romania*, t.VIII, 1879, pp.141-142.

"Compte-rendu de Chabaneau, 1879", *Romania*, t.VIII, 1879, pp.460-461.

"Compte-rendu de Loiseau, 1881", *Revue critique d'histoire et de littérature*, 1881 $_1$, pp.193-196.

"Compte-rendu de la *Revue des patois gallo-romans*, t.I", *Romania*, t.XVII, 1888, p.322.

"Compte-rendu de la *Revue des langues romanes*, t.I", *Revue critique d'histoire et de littérature*, 1870 $_1$, pp.328-340.

"Compte-rendu de Thomas, 1879", *Romania*, t.VIII, 1879, pp.469-471.

"Compte-rendu de Tourtoulon et Bringuier, 1876", *Romania*, t.VI, 1877, pp.630-633.

"Compte-rendu du compte-rendu par Boucherie de Granier de Cassagnac, 1872 dans *R.L.R.*", *Romania*, t.II, 1873, pp.267-269.

"Compte-rendu du congrès de philologie romane, Montpellier, 1890", *Romania*, t.XX, 1891, p.323.

Cours de philologie romane, voir P. Champion.

Etude sur la langue d'oc et ses dialectes au moyen-âge. 1874. Manuscrit Bibliothèque Nationale, n.a.fr. 23969.

"Les études de M. Littré sur l'histoire de la langue française", *Bibliothèque de l'Ecole des Chartes*, 5ème série, t.IV, 1863, pp.353-387 et t.V, 1864, pp.193-218.

La langue romane du midi de la France et ses différents noms. Toulouse, 1889.

"Nécrologie de Chabaneau", *Romania*, t.XXXVII, 1908, pp.624-625.

"Nécrologie de Tourtoulon", *Romania*, t.XLII, 1913, pp.623-624.

"Ouvrages sur les patois", *Revue critique d'histoire et de littérature*, 1866, n°22, 24, 25.

"Provençal language", *Encyclopedia Britannica*. t.XIX, 1885, pp.867-868 ; t.XXII, 1911, pp.491-495.

"Rapport sur le projet d'une carte philologique de la France par Granier de Cassagnac", *Revue des sociétés savantes*, 1876 $_2$, p.335 et 1877 $_1$, pp.161-162.

Voir aussi Cagnat dans index complémentaire

MEYER-LÜBKE Wilhem : *Grammaire des langues romanes*. Paris, Welter, 1890. t.I

MEYERS'Konversations-Lexicon. "Provenzalische Sprache". Leipzig, 1897. t.XIV, pp.286-287.

MICHEL Marius : *Notions élémentaires de grammaire historique de la langue française* ···. Paris, Vve Belin et fils, 1885.

MICHON J.H. : *Statistique monumentale de la Charente*. Paris, Dérache et Angoulême, 1844.

MILA y FONTANALS : "Compte-rendu de la *Revue historique de la langue française et revue des patois*, dirigée par Favre", *Romania*, t.VI, 1877, p.305

MILLARDET Georges : "Compte-rendu de Plazanet, 1913", *R.L.R.*, t.LVII, 1914, pp.113-114.

"Compte-rendu de J. Ronjat, 1913", *R.L.R.*, 1915, t.LVIII, pp.159-160.

MINCKWITZ M.J. : "Compte-rendu de J. Ronjat, 1913", *Germanisch-romanische Monatsschrift*, t.VI, 1914, pp.591-594.

MISTRAL Frédéric : "La lengo prouvençalo", *Armana Prouvençau*, 1856, pp.25-28.

"La secundo Crousado", *La Cigalo d'or*, n°121-122, 15 avril-1er mai 1894.

Lou Tresor dou Felibrige. Aix-en-Provence, 1878-1886.

MONT-PAVOUN Gui de [pseud. de MISTRAL] : "Crounico Félibrenco", *Armana prouvençau*, 1870, p.13 ; 1871, p.10 ; 1874, p.13.

MONNARD Charles : *Chrestomathie des prosateurs français du quatorzième siècle*, avec une grammaire et un lexique de la langue de cette période ; une histoire abrégée de la langue française depuis son origine jusqu'au commencement du XVII^{e} siècle et des considérations sur l'étude du vieux français. Genève, 1862.

MONNIER : "Vocabulaire de la langue rustique et populaire du Jura", *Mémoire de la Société des Antiquaires de France*, 1823, t.V, pp.246-309 et 1824, t.VI, pp.150-219.

MONTEL Achille : "A propos de la langue d'oc et de la langue d'oïl", *Bulletin de la Société pour l'étude des langues romanes*, [1869], p.29 ; p.35.

MORF Heinrich : "Mundartenforschung und Geschichte auf romanischen Gebiet", *Bulletin de dialectologie romane*, t.I, 1909, pp.1-17.

"Zur sprachlichen Gliederung Frankreichs", *Abhandlungen die Königle preussian Akademie der Wissenschaften*, t.II, 1911, pp.1-37 + cartes.

MORTILLET Gabriel de : *Formation de la nation française*. Textes. Linguistique. Palethnographie. Anthropologie. Paris, Alcan, 1897.

NICOL H. : "French language", *Encyclopaedia Britannica*. 8ème ed., 1879, t.IX, pp.629-636.

NODIER Charles : *Notions élémentaires de linguistique ou histoire abrégée de la parole et de l'écriture*. Paris, Renduel, 1834.

NONNENMACHER E. : *Praktisches Lehrbuch der altfranzösichen Sprache*. Wien, Leipzig. s.d.

NYROP Kr : *Grammaire historique de la langue française*. Paris, Picard, 1899, t.I.

OBER MÜLLER Wilhem : *Atlas ethno-géographique ou Länder und VölkerKarten*. Leipzig, 1842.

ONOFRIO J.B. : *Glossaire des patois de Lyonnais, Forez et Beaujolais*. Lyon, 1864.

ORELLI Conrad d' : *Altfranzösische Grammatik* ···. Zurick, 1830.

PALLAS Pierre-Simon : *Linguarum totius orbis vocabularia comparativa*. Saint-Petersbourg, 1787-1799.

PARIS Gaston : "Compte-rendu de Brunot, 1896", *Journal des Savants*, 1897, sept. pp.542-555; oct. pp.596-613; nov. pp.659-675.

"Compte-rendu de Gautier, *La Chanson de Roland*, 1872", *Romania*, t.I, 1872, pp.113-114.

"Compte-rendu de Granier de Cassagnac, 1872", *Revue critique d'histoire et de littérature*, 1873 $_1$, pp.289-301.

"Compte-rendu de Horning, 1893", *Romania*, t.XXII, 1893, pp.604-607.

"Compte-rendu de la *Revue historique de la langue française et revue des patois de la France*, dirigée par Favre", *Romania*, t.VI, 1877, p.477.

"La fausse interview", *Romania*, t.XXIII, 1894, pp.296-298.

Grammaire historique de la langue française. Leçon d'ouverture. Paris, Franck, 1868.

Les parlers de France. (Lecture faite à la réunion des Sociétés savantes, le 26 mai 1888). Paris, Imprimerie Nationale, 1888 et *Revue des patois gallo-romans*, 1888, pp.161-175.

PARIS G. et LANGLOIS E. : *Chrestomathie du Moyen-Age*. Paris, Hachette, 1897 [1952].

PASSARD François : *Carte des races européennes ou tableau des peuples européens rangés par familles de langues*. Paris, chez l'auteur, 1871.

PASSERAT C. : "Les plaines du Poitou", *Revue de géographie annuelle*, t.III, 1909, pp.155-180.

PASSY Paul : *Etude sur les changements phonétiques et leurs caractères généraux*. Paris, Firmin-Didot, 1890.

PELLISSIER A. : *La langue française depuis son origine jusqu'à nos jours. Tableau historique de sa formation et de ses progrès*. Paris, Didier, 1866.

Précis d'histoire de la langue française. Paris, Didier, 1873.

PETIT de JULLEVILLE L. : *Notions générales sur les origines et l'histoire de la langue française*. Paris, Delalain Frères, 1883.

Voir aussi BRUNOT, 1896.

PHILIPPON E. : "Compte-rendu de Puitspelu, 1887-1890", *Romania*, t.XX, 1891, pp.306-320.

PIERQUIN de GEMBLOUX Claude : *Histoire littéraire, philologique et bibliographique des patois et de l'utilité de leur étude*. Paris, Techner, 1841 ; Aubry, 1858.

PLAZANET Général : "Essai d'une carte des patois du Midi", *Revue de géographie commerciale de Bordeaux*, 1913, pp.166-185 et 208-227 avec une carte.

PONROY Alphonse, dit Piêre de la Loge : *Glossaire du bas-Bêri*. Paris, Bouillon, 1891-1893.

POTT A.F. : "Indogermanischer Sprachtamm", in ERSCH und GRUBER : *Allgemein Encyklopädie der Wissenschaften und Künste*. Leipzig, 1840, t.XVIII, pp.1-112.

PUITSPELU N. du : *Dictionnaire étymologique du patois lyonnais*. Lyon, 1887-1890

QUENOT J.P. : *Statistique de la Charente*. Paris, Deterville, 1818.

RAMBAUD H. : *Précis de la formation historique de la langue française*. Paris, Croville-Morand, 1909.

RECLUS Elysée : *Nouvelle géographie universelle*. Paris, Hachette, t.II, 1879.

Revue critique d'histoire et de littérature. Paris, [1866-1935]

Revue des langues romanes. Montpellier, [1870 - ——>]

Romania. Paris, [1872 - ——>]

RONJAT Jules : "Compte-rendu de Morf, 1911", *R.L.R.*, t.LV, 1912, pp.418-422.

"Compte-rendu de Lavergne, 1909", *R.L.R.*, t.LIII, 1910, pp.204-208.

"Compte-rendu de Terracher, 1913, *R.L.R.*, t.LX, 1918-20, pp.194-197.

Essai de syntaxe des parlers provençaux modernes. Mâcon, 1913.

Grammaire istorique des parlers provençaux modernes. Montpellier, t.I, 1930.

"La langue provençale, ses limites géografiques, ses dialectes", *Revue de Provence et de langue d'oc*, août-déc. 1909, pp.177-184.

"La lengo prouvençalo e li camin roumieu", *Vivo Prouvenço !*, 7 fév. 1909, pp.3-4. [Compte-rendu de Morf, 1909]

ROQUES Mario : "Compte-rendu de Morf, 1911", *Romania*, t.XLIII, 1914, pp.318-319.

"Compte-rendu de J. Ronjat, 1913", *Romania*, t.XLIII, 1914, pp.158-159.

"Compte-rendu de Schuchardt, 1900", *Romania*, t.XXVIX, pp.634-635.

ROQUE-FERRIER Louis : "Compte-rendu de Berluc-Perussis, 1878", *R.L.R.*, t.XX, 1881, pp.42-43.

"Compte-rendu de la séance extraordinaire de la Société des langues romanes du 24 mars 1877", *R.L.R.*, t.XI, 1877, p.156. [Résumé des observations de Tourtoulon]

ROUGERIE Abbé : *Recherches sur les limites des peuplades gauloises dans la Haute-Vienne*. Limoges, 1860.

ROUSSELOT Abbé : *Les modifications phonétiques du langage étudiées dans le patois d'une famille de Cellefrouin (Charente)*. Paris, Welter, 1891.

ROZIERE Eugène : *Institut de France. Académie des Inscriptions et Belles-Lettres. Rapport fait au nom de la commission des Antiquités de la France sur les ouvrages envoyés au concours de l'année 1877*. Paris, 1878. [Compte-rendu de Tourtoulon et Bringuier, 1876].

RUBEN Emile : "Etude sur le patois du Haut-Limousin", FOUCAUD J. : *Poésie en patois limousin*. Paris, Firmin-Didot, 1866.

SALVERDA de GRAVE : "Compte-rendu de Gauchat, 1903", *Romania*, t.XXXVIII, 1909, p.336.

SAUVAGES Abbé de [BOISSIER de la CROIX de] : *Dictionnaire languedocien-français*. Nîmes, 1756 ; 1785 et 1820.

Voir aussi Broves.

SCHLEICHER A. : *Die Sprachen Europa's in systematischer Uebersicht*. Bonn, 1850.

Les langues de l'Europe moderne. Paris, Ladrange et Garnier, 1852.

SCHNAKENBURG J.F. : *Tableau synoptique et comparatif des idiomes populaires ou patois*. Berlin, 1840.

SCHUCHARDT Hugo : *Ueber die KlassifiKation der romanischen Mundarten*. Gedruckt der K.K. Univers. Buchdr. *Styria*. Graz, 1900.

Vokalismus des Vulgärlateins. Leipzig, 1866-1869.

SCHWAN E. : *Grammatik des Altfranzösischen*. Leipzig, 1888

SCHWAN E. et BEHRENS D. :
Grammatik des Altfranzösischen. Leipzig, 1898.

Grammaire de l'ancien français. Leipzig, 1900 ; 1913. [Traduction française par O. Bloch]

SOURDEVAL de : "Sur la limite de la langue d'oc et de la langue d'oïl", *Congrès scientifique de France, Tours, 1847*. Paris, 1848, t.II, pp.346-348.

STENGEL E. : "Compte-rendu de Tourtoulon et Bringuier, 1876", *Jenear Literaturzeitung*, 1877, n°18, pp.286-287.

SUCHIER Hermann : "Compte-rendu de Tourtoulon et Bringuier, 1876", *Zeitschrift für romanische Philologie*, 1878, t.II, pp.325-327.

Le Français et le Provençal. Paris, Bouillon, 1891.

"Die Französische und Provenzalische Sprach und ihre Mundarten", in GRÖBER G. : *Grundriss der romanischen Philologie*. Strasbourg, 1888. t.I, pp.561-669

TAILLIAR : "Notice sur la langue romane d'oïl", *Mémoires de la Société royale et centrale d'agriculture, sciences et arts du département du Nord*, 1839-1840, pp.395-472.

TAPPOLET E. : "Ueber die Bedeutung die Sprachgeographie", *Aus romanischen Sprachen und Litteraturen. Festschrift H. Morf*. Halle, 1905, pp.385-416.

TERRACHER A.L. : *Les aires morphologiques dans les parlers populaires du nord-ouest de l'Angoumois (1800-1900)*. Paris, Champion, 1913.

Les aires morphologiques dans les parlers populaires du nord-ouest de l'Angoumois (1800-1900). Atlas. Paris, Champion, 1914.

"Compte-rendu de Dauzat, 1906, *Revue de philologie française et de littérature*, t.XXI, 1907, pp.57-66.

TEXIER-OLIVIER Louis : *Statistique générale de la France : département de la Haute-Vienne*. Paris, Testu, 1808.

THOMAS Antoine : "Compte-rendu de Choussy, 1904 et Duchon, 1908", *Romania*, t.XXXVIII, 1909, pp.150-151.

"Compte-rendu de Lavergne, 1909", *Romania*, t.XXXIX, 1910, pp.106-108.

"Compte-rendu de Tappolet, 1905", *Romania*, t.XXXVIII, 1909, p.173.

"Compte-rendu de Vincent, *R.L.R.*, 1884", *Romania*, t.XIV, 1885, p.619.

"Compte-rendu de Vincent, 1882 (b)", *Romania*, t.XI, 1882, pp.451-452.

Le comté de la Marche et le parlement de Poitiers. Paris, Champion, 1910.

"La langue française au moyen-âge. Histoire externe", *Revue des Idées*, 15 mai 1904, pp.321-337.

Nouveaux essais de philologie française, Paris, Bouillon, 1904.

"Rapport sur une mission philologique dans le département de la Creuse", *Archives des missions scientifiques et littéraires*, 3e série, t.V, 1879.

TIXIER Victor : "Lexique du patois du canton d'Escurolles (Bourbonnais) comparé aux langues anciennes et modernes de l'Europe occidentale", *Bulletin de la Société d'émulation du département de l'Allier*, 1868, pp.9-80 ; 195-210.

"Vestiges de l'époque romane, langue et peinture", *Compte-rendu des Assises scientifiques de Moulins, 1866*. Moulins, 1867, pp.443-500.

TOURTOULON Charles de : "La classification des dialectes", communication au congrès de philologie romane de Montpellier, 1890, *R.L.R.*, 1890, t.XXXIV, pp.130-178.

"Compte-rendu des travaux de la Société, depuis le 1er nov. 1869 jusqu'au 31 déc. 1870, séance du 11 mai 1871", *Bulletin de la Société pour l'étude des langues romanes*, pp.60-67.

Correspondance avec G. Paris : B.N. n.a.fr. 24 461
P. Meyer : B.N. n.a.fr. 24 428

Discours de réception à l'Académie des Sciences, Agriculture, Arts et Belles Lettres d'Aix. Aix, 1897.

Dossier de la mission ··· Voir Bringuier.

et BRINGUIER Oscar :
Etude sur la limite géographique de la langue d'oc et de la langue d'oïl. Paris, Imprimerie Nationale, 1876.

Jacques 1er Le Conquérant. Montpellier, Gras, 1863-1867.

"De la géographie des patois de la France", *Association française pour l'avancement des sciences. Compte-rendu de la 5e session. Clermont-Ferrand 1876.* Paris, 1877, pp.669-670.

"Note sur le dialecte provençal et ses sous-dialectes" *R.L.R.*, t.I, 1870, pp.42-49.

"La terre d'oc", *La Farandole*, n°2, sept. 1879, pp.9-11.

"Trois cartes sur la limite oc-oïl", *Catalogue spécial de l'exposition des Sciences Anthropologiques.* [Exposition universelle de Paris, 1878]. Paris, 1878.

Voir aussi ROQUE-FERRIER, 1877.

Voir aussi Azema et Marieton dans bibliographie complémentaire.

TOYTOT Ernest de : "L'histoire scientifique de la langue française", *Revue des questions scientifiques*, t.VIII, 1880, pp.555-582.

VACHER Antoine : *Le Berry.* Contribution à l'étude géographique d'un région française. Paris, Imprimerie Nationale, 1908.

VINCENT François : "Etudes sur le patois de la Creuse et ses dialectes", *Mémoires de la Société des sciences naturelles et archéologiques de la Creuse*, t.V, 1882, pp.226-316 ; 347-413. (a)

"Etudes sur le patois de la Creuse (Sur le mémoire de M. A. Thomas)", *Mémoires de la Société des sciences naturelles et archéologiques de la Creuse*, t.V, 1882, pp.427-443. (b)

"Le garçon que vai demanda une fie en maridage", *R.L.R.*, t.XXVI, 1884, pp.219-227.

"Le gargant de Montégut, conte en patuais de Boussa", *R.L.R.*, t.XXXIII, 1889, pp.386-395.

"Des limites du peuple arverne dans le département de la Creuse", *Association française pour l'avancement des sciences. Compte-rendu de la 5e session. Clermont-Ferrand 1876*. Paris, 1877, pp.972-979.

"Quelques études sur le patois de la Creuse", *Mémoires de la Société des sciences naturelles et archéologiques de la Creuse*, t.III, 1861, pp.356-396.

"Réponse à la question relative aux monuments celtiques", *Compte-rendu du congrès archéologique et des Assises scientifiques de Guéret, 1865*. Guéret, 1866, pp.8-14.

WEY Francis : "Rapport sur le projet d'une carte ···"
Voir P. Meyer

WINKLER Carl : *Ueber die Patois der Langue d'oil*. Halle, 1871.

Zeitschrift für romanische Philologie. [1876- ——>]

Bibliographie complémentaire

Ouvrages généraux :

ANGLADE Joseph : *Pour étudier les patois méridionaux. Notice bibliographique*. Paris, E. de Boccard, 1922.

BAL W. et GERMAIN J. : *Guide bibliographique de linguistique romane*. Louvain, 1978.

BEHRENS D. : *Grammatikalische und lexicalische arbeiten über die lebenden Mundarten der Langue d'oc und der Langue d'oïl*. Leipzig, 1887.

Bibliographie des patois gallo-romans. Berlin, 1893.

BERGOUNIOUX Gabriel : *Histoire sociale de la linguistique en France de 1789 à 1914*. Thèse de III[e] cycle, sous la direction de M. Chevalier, Paris VIII, 1981.

"La science du langage en France de 1870 à 1885 : du marché civil au marché étatique.", *Langue française*, n°63, 1984, pp.7-41.

BONNAUD Pierre : *Terre et langages. Peuples et régions*. Clermond-Ferrand, 1981.

CAMPROUX Charles : *Histoire de la littérature occitane*. Paris, 1971.

CHAURAND Jacques : *Introduction à la dialectologie française*. Paris, Bordas, 1972.

DUBUISSON Pierrette : *Atlas linguistique et ethnographique du Centre*. Paris, CNRS, t.1, 1971, t.2, 1976, t.3, 1982.

"Un face-à-face oc-oïl", *Actes du premier colloque de langue et civilisation auvergnate*. Clermont-Ferrand, 1976, pp.1-4.

ESCOFFIER Simone : *La rencontre de la langue d'oc, de la langue d'oïl et du franco-provençal entre Loire et Allier*. Paris, 1958.

GARDETTE Pierre : *Atlas linguistique et ethnographique du Lyonnais*. Paris, CNRS, 1950-1976.

HASKELL Daniel C. : *Provençal literature and language*.New-York, 1925.

HORIOT Brigitte : "Limites et caractéristiques dialectales dans l'ALO", *Les dialectes romans de France*. Paris, CNRS, 1973. pp.255-288

HORLUC Pierre et MARINET Georges : *Bibliographie de la syntaxe du français. (1840-1905)*. Paris, Picard, 1908.

JAGUENEAU Liliane : *Structuration de l'espace linguistique entre Loire et Gironde*. Analyse dialectométrique des données de l'A.L.O. Thèse de doctorat d'état es Lettres et Sciences Humaines. Sous la direction de J.L. Fossat. Toulouse II Le Mirail, 1987.

KUKENHEIM : *Esquisse historique de la linguistique française*. Leiden, 1962.

LEFEVRE Edmond : *Catalogue félibréen et du midi de la France···*. Marseille, 1900.

MASSIGNON Geneviève et HORIOT Brigitte : *Atlas linguistique et ethnographique de l'Ouest (Poitou, Aunis, Saintonge, Angoumois)*. Paris, CNRS, t.1, 1971, t.2, 1974, t.3, 1983, t.4, en préparation.

POP Sever : *La dialectologie*. Louvain, 1950.

POTTE Jean-Claude : *Atlas linguistique et ethnographique du Limousin et de l'Auvergne*. Paris, CNRS, t.1, 1975, t.2, 1987.

SEMEILHON Geneviève : *Thèses, diplômes, mémoires d'université et de grandes écoles concernant le Limousin*. Limoges, 1983.

SIMONI-AUREMBOU Marie-Rose : "Les atlas linguistiques, des *Linguarum totius orbis vocabularia comparativa* (1787) à l'*Atlas linguarum Europae* (1983 -)", communication présentée lors de la journée d'étude du 24 janvier 1987 "La variation dialectale", Société de linguistique de Paris. A paraître.

WARTBURG Walter von : *Bibliographie des patois gallo-romans (1550-1967)*. Genève, 1969.

ZELDIN : *Histoire des passions françaises : orgueil et intelligence*. t.II, 1978. (Les sociétés savantes, le Félibrige)

Première partie

BALDIT Jean-Pierre : "Tableau de la littérature occitane de la Creuse au XIX^{e} siècle (IV) : le docteur François Vincent, l'auteur, le linguiste (1824-1893)", *La Clau lemosina*, n°59, 1986, pp.18-22.

BROVES Abbé de : "L'abbé de Sauvages", *Mémoires et compte-rendus de la Société scientifique et littéraire d'Alais*, t.XXVIII, 1897, pp.69-371.

BRUNOT Ferdinand : *Histoire de la langue française*. t.IX 1, Paris, Colin, 1927.

"Les limites des langues en Belgique sous le Premier Empire d'après les documents officiels", *Bulletin de l'Académie royale de Langue et Littérature française*, t.III, n°6, 1924, pp.163-200.

"Sur la limite des dialectes du nord et du midi de la France au temps du Premier Empire", *Festschrift für E. Tappolet*. Bâle, 1935, pp.53-65.

BULOT Thierry : "L'enquête de Coquebert de Montbret et la glottopolitique de l'Empire Français", colloque de Leipzig, septembre 1988, à paraître.

CHAURAND Jacques :"L'histoire de la langue avant Brunot : *Origine et formation de la langue française* d'Albin de Chevallet (1858)", *Au bonheur des mots, mélange en l'honneur de Gérald Antoine*. Nancy, Presses universitaires, pp.471-485.

"Pour l'histoire du mot «francien»", *Mélanges de dialectologie d'oil, à la mémoire de Robert Loriot*, Fontaine-les-Dijon, 1983, pp.91-99.

"Relectures et perspectives : comment on se représentait les dialectes médiévaux de langue d'oïl en France dans le deuxième quart du XIX^{e} siècle", *Cahiers de civilisation médiévale*, t.XVIII, 1975, pp.45-51.

DAVID Jules : *Notice sur la vie de J.J. Champollion-Figeac*. Fontainebleau, 1867.

DUBUISSON Pierrette : "Un face à face oc-oïl", *Actes du premier colloque de langue et civilisation auvergnates*, Clermont-Ferrand, 1976, pp.1-4

DUPORTET Maurice : *Topobibliographie de la France*. (Creuse. Indre. Allier) 1937

GALIMARD Kalinka : "La conscience linguistique dans le croissant de l'Ouest", *Les Français et leurs langues*. Colloque, Montpellier, sept. 1988, à paraître.

Enquête sur la conscience linguistique de locuteurs français et/ou patois, dans une zone de contacts linguistiques (limite des domaines d'oc et d'oïl dans les départements de la Vienne et de la Charente). D.E.A. sous la direction de M. Chaurand, Paris XIII, 1986. (Texte dactylographié)

GAUCHAT L. et JEANJACQUET : *Bibliographie linguistique de la Suisse Romande. Histoire et grammaire des patois. Lexicographie patoise. Français provincial. Noms de lieux et de personnes*. Neuchatel, 1920.

JEANTON Gabriel : *Enquête sur les limites des influences septentrionales et méditerranéennes en France.* Dijon, 1936.

LAGUEUNIERE France : *Etudes de géographie linguistique dans l'arrondissement de Bellac (Haute-Vienne). Phonétique historique et phonologique.* Thèse de doctorat de 3e cycle. Sous la direction de J. Mazaleyrat. Paris IV, 1983. (Texte dactylographié)

LEVASSEUR Florence : *L'enquête linguistique de Coquebert de Montbret [1806-1812].* Mémoire de maîtrise de Lettres. Sous la direction de J.B. Marcellesi. Rouen, 1985.

MONFRIN J. : "Leçon d'ouverture du cours de philologie romane à l'Ecole des Chartes (6 nov. 1958)", *Bibliothèque de l'Ecole des Chartes*, 1958, t.CXVI, pp.170-193.

PIGNON Jacques : "La littérature patoise en Poitou", *Les dialectes belgo-romans*, t.XII, 1955, pp.5-41.

REBOUL Robert : *Bibliographie des ouvrages écrits en patois du midi de la France et des travaux sur la langue romano-provençale.* Paris, Techner, 1877.

RIPERT Emile : *La renaissance provençale (1800-1860).* Paris, Aix, 1918.

SEGUY : *Langue française*, n°18, 1973, pp.86-87 ??

SIMONI-AUREMBOU Marie-Rose : "La couverture géolinguistique de l'Empire napoléonien", *Mélanges G. Tuaillon*, Grenoble, 1989, pp.114-139.

"L'enquête de 1806 sur la Parabole de l'Enfant prodigue", *Qui vive International*, n°5, "Parlez-vous français ?". Paris, CNRS, 1987, pp.45-47.

"Les noms de l'Enfant prodigue", Colloque "Les Français et leurs langues", Montpellier, Sept. 1988, à paraître.

SYLVESTRE (Baron de) : "Notice biographique sur M. le Baron Coquebert de Montbret", *Mémoires publiées par la Société royale et centrale d'Agriculture*, 1832, pp.63-84.

Deuxième partie

AZEMA Pierre : "Charles de Tourtoulon", *Calendau*, 1936, pp.286-299.

BARTHE Roger : "L'école de Montpellier : Charles de Tourtoulon (1836-1913)", *L'Idée latine*. Toulouse, 1951, pp.1-19.

BRANCA Sonia : "Espace national et découpage dialectal : deux étapes de la construction de la dialectologie au XIX^{e} siècle", *TRAMES* (Travaux et Memoires de l'Université de Limoges. UER Lettres et Sciences Humaines). *Actualité de l'histoire de la langue française. Méthodes et documents*. Actes du colloque du groupe d'étude en histoire de la langue française, Limoges, 1982. Limoges, 1984.

CAGNAT : *Notice sur la vie et les travaux de Paul Meyer*. Paris, 1920.

CHAURAND Jacques :"Littré et l'histoire de la langue française", *Actes du colloque Littré, Paris, 1981*, pp.303-334. Paris, A. Michel, 1982.

CHERVEL André : *Histoire de la grammaire scolaire*.Paris, Payot, 1977.

GRANIER de CASSAGNAC A. : *Souvenirs du Second Empire*. Paris, 1882.

MARIETON Paul : *L'idée latine : Charles de Tourtoulon*. Lyon, 1883.

PARIS Gaston : "Les études sur la langue française", *Revue de France*, 1871, pp.395-398 ; pp.434-439 ; pp.492-495; pp.528-533.

PETIT Jean-Marie : "Trois figures de la période montpelliéraine de la renaissance occitane du XIX^{e} siècle : Ch. de Tourtoulon, L. Roques-Ferrier, C. Chabaneau", *R.L.R.*, 1985 1, pp.93-121.

TUAILLON Gaston : "Littré, dialectologue", *Actes du colloque Littré, Paris, 1981*, pp.377-390.

Troisième partie

ANGLADE Joseph : "Camille Chabaneau", *R.L.R.*, t.LI, 1908, pp.481-489.

BALDIT Jean-Pierre : "Tableau de la littérature occitane de la Creuse au XIX^{e} siècle (V) : le docteur François Vincent : le conteur", *La Clau lemosina*, n°62, 1987, pp.21-25.

BLOCH Oscar : "La dialectologie gallo-romane", *Où en sont les études de français ? ···*. Paris, d'Artrey, 1935 ; pp.174-186.

"La dialectologie romane", *Conférences de l'Institut de linguistique de l'Université de Paris*, III, 1935, pp.25-41.

CHEVALIER Jean-Claude : "Création d'une revue provinciale éphémère en fonctionnement dans un champ scientifique, celui de l'étude de la langue française dans les années 1870-1880", *Hommage à la mémoire de Jean Stéfanini*. Recueil d'études rassemblées par C. Blanche-Benveniste, A. Chervel et M. Gross. Publication de l'Université de Provence, 1988.

GARDETTE Pierre : *Géographie phonétique de Forez*. Mâcon, 1941.

Mélanges linguistiques offerts à A. Dauzat. Paris, d'Artrey, 1951.

MILLET A. : *Précis d'expérimentation phonétique. Précédé d'une introduction sur l'oeuvre de l'Abbé Rousselot*. Paris, Didier, Toulouse, Privas, 1925.

Où en sont les études de français ? Manuel général de linguistique française moderne.(Sous la direction d'A. Dauzat). Paris, d'Artrey, 1935.

ROQUES Mario : *Bibliographie des travaux de Jules Gilléron*. Paris, Droz, 1930.

ROSENQUIST Arvid : "Limites administratives et division dialectale de la France", *Neuphilologische Mitteilungen*, 20, 1919, pp.87-119.

Annexes

Annexe A

Enumérations des dialectes français

Les tableaux ci-dessous ont été dressés d'après les travaux suivants :

COURT de GEBELIN A., *Dictionnaire étymologique de la langue françoise*, 1778, p.LXIX.

COQUEBERT de MONTBRET [E.], *Rapport au Ministre de l'Intérieur, relativement aux divers langages et dialectes usités dans l'étendue de l'Empire.*, [1812], f°9-14.

ADELUNG J.Ch., *Uebersicht aller bekannten Sprachen und ihrer Dialekte*, 1820, pp.59-60.

CHAMPOLLION-FIGEAC J.J.(chez BALBI, *Atlas ethnographique du globe.* [ou classification des peuples anciens et modernes d'après leurs langues ···], 1826, tableaux n°162 et 164.

C.M. [Coquebert de Montbret], "Essai d'un travail sur la géographie de la langue française", *Mélanges sur les langues, dialectes, patois, ···*, 1831, pp.23-29

MALTE-BRUN C., *Précis de la géographie universelle*, 1832, pp.157-160.

SCHNAKENBURG J.F., *Tableau synoptique et comparatif des idiomes populaires ou patois*, 1840, pp.29-43.

BERGHAUS H., *Die Völker des Erdballs*, 1845-1847, pp.298-300.

BERGHAUS H., "Sprachkarte von Frankreich", *Physikalischer Atlas*, 1847, Carte n°11.

	Court de G.	Coqbt, 12	Adelung	Champ.Fig.	Coqbt, 31	Malte-Brun	Schnakenb.	Berghaus, 45	Berghaus, 47
Flamand			*	*					
Wallon	*	*	*	*	*		*		*
Picard	*	*	*	*	*		*		*
Normand			*	*		*	*	*	*
Français vulgaire		*		*	*	*	*	*	* °
Breton frçs.(gallo)				*	*	*	*	*	*
Champenois			*	*		*		*	
Lorrain	*	*	*	*	*	*	*	*	*
Messin		*							
Bourguignon	*	*	*	*	*	*	*	*	*
Franc-Comtois	*	*	*	*	*	*	*	*	*
Neuchatelois		*		*	*			*	*
Valdois	*	*	*		*	*		*	* oc
Bressan	*		*				* oc	* oc	
Savoyard		*		* oc	*	*	*	*	* oc
Dauphinois (villes)						*		*	
Lyonnais		*	*	* oc		*	* oc	*	
Orléanais				*		*		*	
Blaisois						*		*	
Manceau			*	*		*		*	*
Angevin			*	*		*		*	*
Berrichon						*		*	
Vendéen						*	*	*	
Poitevin		*	*		*	*	*	*	*
Saintongeais		*			*		*		*

° = parisien

	Court de G.	Coqbt,12	Adelung	Champ.Fig.	Coqbt,31	Malte-Brun	Schnakenb	Berghaus, 45	Berghaus, 47
Provençal	*	*	*	*	*	*	*	*	*
Niçard		*			*		*	*	
Dauphinois		*	*	*	*	*	*	*	*
Lgge d'Oysan							*		*
Lgge du Trièves							*		*
Languedocien	*	*	*	*	*	*	*	*	*
- des Cévennes		*			*		*		*
- de Nîmes		*			*		*	*	*
- de l'Hérault et de l'Aude		*			*		*		*
- de Hte Garonne, Ariège, Tarn, Lot-et-Gar., Tarn-et-gar		*			*		*	*	*
Toulousain	*								
- de l'Aveyron et du Lot.		*			*		*	*	*
- Rouerguas	*		*						
Valayen	*		*					*oïl	
Auvergnat	*	*	*	*		*oïl	*	*oïl	*
Limousin	*	*	*	*	*	*	*	*	*
Périgourdin		*			*	*	*	*	*
Gascon	*	*	*	*	*	*	*	*	*
Bordelais						*oïl	*oïl	*oïl	
Béarnais	*	*	*		*	*	*	*	*
Catalan	*	*	*		*		*		*
Bas-Breton		*	*				*		
Basque		*	*		*		*		

Annexe B

Extraits de la lettre de M. Liandier au sous-préfet, 12 décembre 1808. Bibliothèque Nationale, Manuscrits, n.a.fr. 5910 f° 174-181.

«Le dialecte de Saint-Flour différe de ceux des départements qui l'avoisinent au midy et au sud-ouest et ··· cette difference devient plus sensible à mesure qu'on s'avance vers le nord, le nord-est et le nord-ouest, d'où il semblerait permis de conclure que la ligne de démarcation assés fortement prononcée entre les langues vulgaires des contrées méridionales et septentrionales de la france doit passer par quelques points de votre arrondissement.

J'ai examiné de nouveau les motifs de cette assertion, et je me suis de plus en plus persuadé qu'elle était assés exacte, il me reste à donner quelques développements pour la justifier et à marquer les lieux que traverse la ligne qui fait l'objet de nos recherches, et dont la direction est, à mon avis, de l'ouest à l'est, pour la fraction du moins que nous en considérons ici séparément. Je crois qu'il est raisonnable d'en fixer le point de départ à la principale source de notre petite rivière d'Alagnon, au pied du revers septentrional du Cantal. Elle suivrait le cours de cette riviere dans la gorge du Liorent et plus bas aux environs de Molompise, laissant notre Saint-Flour avec sa planéte à droite et Murat à gauche avec son arrondissement presque entier. Elle sortirait du vôtre après en avoir traversé les communes de St Mary le Cros, St Mary le Plain, Vieilles Pesse, Lastic, Vedrines, St Loup, pour entrer dans le département de la Haute-Loire par la chûte de montagnes de la Margeride et se placer entre Lavoute et Pauliaguet, laissant au nord le dernier bourg. Je me suis déterminé à cette indication par les raisons ci-après qui s'accorderont peut-être, avec les observations que vous avés pu faire vous même, Monsieur le Sous Préfet, pendant votre résidence à Murat ··· Premierement il est remarquable que les peuples situés sur les deux bords de la riviere d'Alagnon ont un langage vulgaire bien différent, et que s'il existe quelques rapports de ressemblance, c'est uniquement sur les points de contact, comme un effet de communications habituelles.

On ne parle point à Murat, Dienne, Chayludes, Marcenat, Allanches, Condat comme on parle à Saint-Flour, Pierre-fort Chaudesaigues, Ruynes, etc. On n'employe pas en général les mêmes mots pour exprimer les mêmes choses; la prononciation et l'accent diffèrent au point qu'ils apprennent parfaitement à distinguer les habitans de ces divers pays; si nous descendons plus bas, nous trouverons les mêmes nuances, elles sont sensibles sur les plateaux, qui couronnent les côtes profondes de notre riviere, et il n'est personne qui ne reconnoisse auquel des deux appartient celui qui parle; on ne saurait confondre sous ce rapport les habitans de St Mary le plain, Vieilles-Pesse, Montchamps, Lastic avec ceux de Laurye, Molède, Peyrusse, St-Victor, La Chapelle-Laurent, Ailly.

Secondement il est frappant pour l'observateur qui examine les choses avec attention, que les dénominations des villes, bourgs, villages et hameaux ont presque partout de chaque côté une terminaison qui semble indiquer leur place. Vers le fond nous avons beaucoup de noms en ac, tandis que ceux au nord qui affectent, si je puis parler ainsi, de finir par la même syllabe, se terminent plus rudement en at, c'est-à-dire d'une manière plus *Celtique*. Ainsi nous voyons au midi de notre ligne, Aurillac, Rauliac, polmignac, Thiezac, Paulhac, Auliac, Bonnac, etc. et au nord Murat, Marcenat, Condat, etc.

Le caractère se prononce encore davantage à mesure qu'on s'étend au loin des deux côtés; il est vrai que l'on peut citer autour des points qui les séparent des traits de ressemblance à cet égard; mais cette exception rentre d'elle-même dans celle que j'ai faite plus haut, ce qui a pour cause les relations de voisinage. Cette idée est extrêmement simple, mais ce n'est peut-être pas un titre pour la faire rejeter : elle me rit d'autant plus, qu'elle doit me servir dans la suite de cet aperçu ···

Je pense que la ligne à reprendre entre Lavoute et Pauliaguet doit passer au sud de la montagne de Fix et au nord d'Issengeaux, tronquer le département de l'Ardèche à Tournon, traverser le Rhône, entrer dans le département de la Drôme par Romans, le longer dans sa partie orientale au pied des monts, entrer dans celui des Hautes-Alpes, au Nord-Est de Gap, embrasser la vallée de Barcelonnette, dans celui des Alpes, joindre le cours du Var et se terminer à l'embouchure de ce fleuve.

Vous me demanderés, peut-être, Monsieur le Sous-Prefet, pourquoi je laisse au Nord et au Nord-Est de la ligne que je viens de tracer, une partie des départements de la Haute-Loire, de l'Ardéche et de la Drome, celui de l'Izere en entier, le Mont-Blanc, et toute la croupe des Alpes réunies aujourd'huy à notre territoire; j'ai l'honneur de vous répondre que, notre objet n'étant pas de faire une division géographique, mais bien de séparer les lieux qui différent entre eux plus ou moins par une suite de caractères généraux du langage, je pense que ces caracteres varient sur la trace que j'ai notée.

Et d'abord je suis presque certain que les dialectes usités dans les cantons septentrionaux de la Haute-Loire, tels que Brioude, La Chaise-Dieu, Craponne, Monistrol, Saint-Didier, sont bien différent de ceux en usage à Saugues et au Monastier; que la ligne intermédiaire qui les sépare réellement se confond avec celle que j'ai adoptée pour le pays.

Je suis porté à croire que j'ai également atteint le bu dans l'Ardeche, et qu'aux environs d'Annonay, par exemple, le langage participe bien plus de celui de l'ancien Forès que de celui du Vivarais en général. La langue *d'oc*, pour me servir d'une vieille expression, se naturalise difficilement dans les climats éloignés de son centre.

Ce que je viens de dire relativement à la partie septentrionale de l'Ardéche, je crois devoir le dire aussi de cette portion du département de la Drome que l'Isére laisse en le traversant sur sa rive droite. J'oserais penser que l'idiome vulgaire du Péage diffère de celui de Romans, et que le premier a une nuance plu méridionale.

Pour les départements de l'Izére et du Mont-Blanc, je les exclus en entier, et j'ai pour motif de cette détermination quelques connaissances des dialectes parlés dans le Graisivaudan et la Savoye; ils n'ont rien, ce me semble, du provençal et du languedocien. J'ai hésité à adopter le gapençois, mais je me souviens que j'ai vécu avec des habitants du chef-lieu de cette contrée, et, par réminiscence au moins, je me sens enclin à lui trouver un air de famille : la vallée de Barcelonnette, quoique enclavée bien avant dans les montagnes, en fait partie évidemment; ···

Je suis persuadé que sur la lisière occidentale du département des Alpes Maritimes, on ne parle pas vulgairement comme on parle en deçà du Var; on reconnoit le provençal d'un côté et de l'autre la langue piémontaise. D'Antibes à Nice, comme de Vence à Aspremont, il n'y a peut%être pas une grande différence, mais elle doit croître à mesure qu'on avance en deçà et e. de,à, et c'est le milieu qu'il faut choisir ···

Je n'ay pas fait encore la moitié du chemin puisqu'i, e% reste à noter le passage occidentad de la nigne de démarc!tion depuis fa s/5rce d'Alagnon dans les gorges de notre Cantal jusqu'à l'O#éan ··· je cours presque évidemment le risque de me tromper : mais, peut-être, serais-je assès heureux pour avoir rencontré dans mon audace quelques uns des points qui doivent servir de jalons dans la direction de l'ouvrage que le gouvernement se propose ···

De la font de Cère, source de la riviére d'Alagnon dont nous avons tant parlé déjà, notre ligne continuerait de parcourir le département du Cantal à peu de distance et au midy de Salers et de Pléaux, entrerait dans la Corrèse en coupant la Dordogne au nord d'Argentat, passerait entre Tulle et Brive, traverserait le département de la Dordogne au nord de Périgueux, au midi d'Excideuil, se dirigerait sur Angoulême, signalerait une seconde fois les plaines de Jarnac déjà si célèbres dans l'histoire de notre belle france et s'éteindrait au pertuis d'Antioche, ou vis-à-vis l'île d'Aix entre La Rochelle et Rochefort.

C'est ici le lieu de remarquer encore les dénominations géographiques, et de rappeler l'observation faite ailleurs sur la syllabe qui les termine, on peut en faire l'application presque partout au midy de la ligne que je viens de tracer depuis Cognac et Jarnac jusqu'à Aurillac et même Langeac. Je répète que je ne prends point ceci pour un caractère déterminant, que je le note simplement comme une nuance qui peut ajouter à de plus grands moyens ···

J'ai été quelques temps incertain sur le choix des lieux précis que, vers le terme de ma route, je laisserais à droite ou à gauche. Je penchais d'abord à placer La Rochelle au midy sur ce que cette ville, avant la funeste révocation de l'édit de Nantes, était principalement habitée par les Calvinistes qui s'y rendaient de nos contrées méridionales et devaient y avoir porté leur langage avec leur industrie, mais j'ai pensé que les choses pouvaient être bien changées depuis par les relations commerciales dont cette ville est un de nos entrepôts les plus considérables.

Limoges et ses environs ont un moment aussi suspendu ma marche; mais je me suis souvenu que j'ai souvent entendu parler des limousins et que leur patois a plus de rapport à celui de notre Limagne qu'à tout autre.

J'aurais dû, peut-être, pour suivre une opinion plus générale, resserrer davantage le territoire des dialectes méridionaux, et diriger la ligne qui en marque les bornes vers l'embouchure de la Gironde, lieu où se terminait la première Aquitaine, et où le patois gascon semble perdre réellement son caractère distinctif. Cependant j'ai résisté à cette considération pour céder à des raisons que j'ai jugées plus puissantes ···.

Annexe C

Quelques traductions de la Parabole de l'enfant prodigue

Cette annexe est constituée des premières phrases des traductions de la *Parabole de l'Enfant prodigue* pour 7 points situés à l'intérieur et immédiatement à l'extérieur du Croissant : 1 Champeix (23, canton de Boussac), 2 La Souterraine (abrégé La Sout.) (23), 3 Saint-Vaury (23), 4 Guéret (23), 5 La Châtre (36), 6 Saint-Benoit (36) et 7 Argenton (36).

A chaque phrase, nous avons classé les réponses correspondantes en fonction de leur plus ou moins grand nombre de traits occitans.

	Un	homme	avait	deux	enfants
4 Guéret	Un	ome	ayant	doux	garsous
1 Champeix	Un	houme	avit	doux	garçons
2 La Sout.	Un	houme	aye	doux	enfants
3 St-Vaury	Un	homme	aye	doux	enfans
5 La Châtre	Un	homme	aye	doux	enfants
6 St-Benoit	Un	houme	aveüt	deux	enfants
7 Argenton	Ium	oume	aveut	deux	guais

	dont	le	plus	jeune	dit	à	son	père
1 Champeix		le	plus	jeune	disay	à	son	pére
2 La Sout.	dô quô	le	pû	jône	dissai	a	son	pere
3 St-Vaury		le	pus	jaüne	dissé	a	soun	paai
4 Guéret	doun	le	plus	gône	disset	a	soun	pais
5 La Châtre	dont	le	pu	jeune	dit	à	son	père
6 St-Benoit	dont	le	pu	jaune	decit	à	son	père
7 Argenton	don	l	pu	jeune	dssi	à	son	père

	Père,	donnez	moi	ce	qui	doit	me	revenir
1 Champeix	mon	père	baillas-me	le	bien	qui	doit	avenir par
2 La Sout.	mon	père	dounez	me		ce que	deux	me revenir
3 St-Vaury	moun	paai	dounas	me	le be	qu'y	deve	avèïs par
4 Guéret			baillas	mé		ce qui	deve	aver par
5 La Châtre	mon	père	baillame			ce que	deu	me revenir
6 St-Benoit	mon	père	donnès	me		ce qu'ou	deût	me revenir
7 Argenton		pèze	baillé	me		scou	deus	me rtôrner

	de votre	bien	et	le	père	fit	le	partage
1 Champeix	ma	part	et	au		lieu fasay	le	partage
2 La Sout.	de voutre	bian	et	le	pere	l'ou partagét		
3 St-Vaury	ma	part	et	au		lou faguié	le	partage
4 Guéret	ma	part	et	o		lour fagué	le	partage
5 La Châtre	de vout	bien	et	le	père	l'ou fageint	le	partage
6 St-Benoit	de vote	bien	et	le	père	l'oux fit	le	partâge
7 Argenton			et	lou	père	li fadi	la	pa

de son bien. Peu de jours après, le plus jeune

1 Champeix de son bien. Peu de jous apray le plus jeune
2 La Sout. lou bian. Quoque tems après le pû jône
3 St-Vaury de soun bê. Cauquèis jours aprés le pus jaüne
4 Guéret de soun bé. Quauques jours apres le plus gône
5 La Châtre de son bien. Peu de jours apré le pu jeune
6 St-Benoit de son bien. Peu d jors après le pu jaune
7 Argenton d son ben. Peu d- jo apré l- pu jeune

des deux enfants ramassa tout ce qu'il avait

1 Champeix empourtant embay se tout ce qu'ou l'avit
2 La Sout. ayant amassa tout ce qu'ou aye
3 St-Vaury apré avèïs réalisa tout cequ'aü aye
4 Guéret empourtai embes se tout ce que ouaie
5 La Châtre ay amassa tout ce què aye
6 St-Benoit de què deux enfants amassa tout ce quo-z-aveût
7 Argenton de dé gars ramassi tout s-cal aveût

s'en alla dans un pays étranger fort

1 Champeix s'en annay voyageas en un pays
2 La Sout. [ ] annet din un pais
3 St-Vaury s'en anné vouyageas din un païs
4 Guéret séu avé vouyajas din un pays etrangier et bien
5 La Châtre s'en fugeint din un payis étrangis fort
6 St-Benoit s'ien enguit den un pay étranger ben
7 Argenton san ingui dins ô pé étrangé ben

éloigné où il dissipa son bien

1 Champeix eloigna laou au dépensay tout son bien
2 La Sout. elugna ente qu'ou dissipé son bian
3 St-Vaury éilugna ente aü dissipé tout soun be
4 Guéret elugnias enté o dépensé tout soun bé
5 La Châtre élugna lavoué ou a dissipa tout son bien
6 St-Benoit éluigna où o dissipi tout son bien
7 Argenton [ ] ou a dissipé tout son ben

en excès et en débauche. Après qu'il eut tout

1 Champeix à la débauche. Apray qu'au layet tout
2 La Sout. en débauchés. Après qu'ou adiait tout
3 St-Vaury din le luxe et din la débôche. Aprés avéïs tout
4 Guéret en débauchas. Apres que ouaguet tout
5 La Châtre en excès et en débauches. Après avaye tout
6 St-Benoit en excès et en débauches. Après aveure tout
7 Argenton en gourmandise é déboche. Apré aveure tout

dépensé il survint une grande famine dans

1 Champeix dégarcilla au vinguet une grande famine dains
2 La Sout. dépensa que vendiait une grande famine din
3 St-Vaury dissipa au survanguié une grande famine din
4 Guéret dissipa o survingué une grando famino din
5 La Châtre dépensa survingué une grande famine in
6 St-Benoit dépensa arrivit une grande famine en
7 Argenton mangé scalavent arrivi enne grande famine din

ce pays et il commença à tomber dans la

1 Champeix qu'au pays-la
2 La Sout. qu'lu pais et o se trouvé din
3 St-Vaury caü paÿs et aü toumbé din une si grande
4 Guéret lo pays[..] et o toumbé din une grande
5 La Châtre co payis dqui et ou commençoit à tomba din la
6 St-Benoit quès pay et ot cmenci à tomba en
7 Argenton co pé e a cminci à tombé dins la

nécessité et il fut obligé de se à un

1 Champeix et au fuguet obligea de se baillas à un
2 La Sout. l'indigence et se mettait au service d'un d'o
3 St-Vaury nécessita qu'aü fuguié obligea de s'attacha a un
4 Guéret nécéssita co fugué obligea de s'attachas à un
5 La Châtre nécessita ou s'en feugeait donc et s'attachoit [··]
6 St-Benoit nécessité ot s'en enguit donc et s'attachit [···]
7 Argenton nécessité a s'en ati donc [··]

habitant du pays qui l'envoya dans sa ferme

1 Champeix habitant d'au pays que l'envouyai dains sa ferme
2 La Sout. habitans d'o pais que l'envoyet à la ferme
3 St-Vaury habitant de l'endreï que l'envouyé din sa ferme
4 Guéret ome de quel endrêt que l'envouyé din une metaderio
5 La Châtre habitants d'ou payis que l'envoyoit d'in sa moizon d'aux champs
6 St-Benoit habitans dos pay qui l'envey den sa méson dos champs
7 Argenton habitants dau pé qui l'anvü din soun [ ] dô chan

pour y garder les cochons. Là il aurait bien

1 Champeix par y gardas lau pouores. Thi o desiréve
2 La Sout. par garder d'o gorets. Lâye ou aurit osian
3 St-Vaury par gardas lou porcs. Eïqui [··] aü desirave
4 Guéret par y gardas los porcs. Esqui os desirave
5 La Châtre par y gardas l'aux cochons. Dqui ou ay éta ben aise
6 St-Benoit pr- y garda lé pourcais. Qui o-z-aveût éta ben
7 Argenton pre y garda les porciaux. E iqui al areu été ben

voulu remplir son ventre des écosses

1 Champeix se pouday remplir l'estouma de las craustiailles
2 La Sout. vaudian se rassasia de l'â ecossés
3 St-Vaury se rassasia de l'écorsas
4 Guéret de poudeir se rassasias de las ecorsas
5 La Châtre de remplis son vintre das ecassaye
6 St-Benoit aise de remplir son ventre dos gôsses
7 Argenton bnaise d-rampli son vintre dos chara

que les cochons mangeaient mais personne ne lui en

1 Champeix que lau pouores mangevant mais presoune ly en
2 La Sout. que l'ô gorets minjovant mais presoune ne lli an
3 St-Vaury que lou porcs mingeavant mas persoune ne li en
4 Guéret que los porcs mingeavant mas degu ne ly en
5 La Châtre que les cochons m'ingovint mé persoune ne li en
6 St-Benoit que lé pourcais mangiant mais presoune ne li en
7 Argenton qu- los porciaux mangian mé présone n- li an

	donnait. Enfin quand il fut revenu à lui
1 Champeix	baillaive. Enfin étant revingu en semême
2 La Sout.	dounove. Enfin étant rintra en lû
3 St-Vaury	baillave. Enfi étant rentra en se mèime
4 Guéret	baillave. [··]aprés quos fugué rentra en sé mêime
5 La Châtre	donnavent. Enfin étant revingu a lu
6 St-Benoit	douneût. Enfin étant revengu à seu
7 Argenton	baillian. A la fin des fins r-vingu a seu
	il dit : combien il y a-t-il de serviteurs dans
1 Champeix	au dissay : combe y a tan de messageay dains
2 La Sout.	ou dissait : combian y a lô de domestiques din
3 St-Vaury	au dissé : cambé y o t'aü de valets din
4 Guéret	ô dissé : quambe y ô de messageir din
5 La Châtre	ou dissoit : combien y a co de serviteurs
6 St-Benoit	ot décit : comben y eu-t-ou de serviteux [···]
7 Argenton	ass dssi : conbin i o tou dos valets [···]
	la maison de mon père qui ont du pain
1 Champeix	la maisou de mon père qu'en dau pain
2 La Sout.	la mésou de mon père qu'an dau pan
3 St-Vaury	la meizou de moun paai qu'au d'aü po
4 Guéret	la maisou de moun pais qu'avant dos pot
5 La Châtre	[···] de mon père qu'en pu de painye [···]
6 St-Benoit	de mon père qui avant do pan [··]
7 Argenton	d- mon père q-i avant mé de pan [···]
	en abondance et moi je meurs ici de faim.
1 Champeix	en abondance et me ey meurs thi de fan.
2 La Sout.	en abondance et me y meure ici de fan.
3 St-Vaury	en aboundance et me y creve éïci de fam
4 Guéret	en aboundance et mé y meurs ici de fan.
5 La Châtre	et min y a dqui a meurier de fanye.
6 St-Benoit	et men y seux e qui à mourir de fam.
7 Argenton	et meu j-seu qui a mori do fan.

Annexe D

Lettre envoyée par la Société des langues romanes au Ministère de l'Instruction Publique (Archives Nationales, F^{17} 2943, pièce 1)

"La Société pour l'étude des langues romanes s'est imposée la tâche de dresser la carte topographique des dialectes anciens et modernes de la langue d'Oc. La seule carte connue des patois de France a été publiée en Allemagne, c'est celle du grand atlas de Berghaus ; elle est, du reste, remplie d'erreurs. Les essais de statistique des dialectes de notre pays, tentés à diverses époques, ont échoué par défaut de méthode et d'unité. On n'obtiendra un résultat satisfaisant qu'avec une direction unique et un plan débattu et arrêté d'avance par une réunion d'hommes compétents. Il importe surtout que des études comparatives soient faites sur les lieux mêmes par des personnes familiarisées avec les principaux dialectes : il est nécessaire que les mêmes délégués soient autant que possible, envoyés sur les différents points à étudier; non seulement afin que le même esprit préside à l'ensemble des recherches; mais aussi parce que les nuances phonétiques souvent si délicates, et presque toujours impossibles à noter exactement par l'écriture ne peuvent être comparées que par ceux qui les ont perçues directement.
La première question qui se présente au début de ce travail est celle-ci : quelle est et quelle a été aux diverses époques de notre histoire la limite qui sépare la langue d'oc et la langue d'oil ?
Il ne s'agit pas d'indications approximatives, mais d'une détermination parfaitement exacte marquant, s'il est possible, sur toute l'étendue de la limite, le dernier centre de population où se parle un patois de langue d'oc et le premier où prédominent dans le langage local les caractères distinctifs de la langue d'oil.
Un des membres de la Société, M. de Tourtoulon entreprend pour son compte personnel [450] et dans un intérêt particulièrement historique, un voyage ayant pour but de recherche jusqu'à quel point la limite linguistique dont il s'agit a coïncidé aux différentes époques avec les délimitations politiques [451]. M. de Tourtoulon a accepté la mission de s'occuper pour la Société de ce qui concerne les anciennes limites. Les recherches qu'il a à faire sont trop minutieuses pour qu'il puisse travailler à la détermination de la limite actuelle. La Société désirerait les confier à un autre de ses membres, M. Oscar Bringuier, …" (Dossier, pièce 1)

450. Souligné dans le texte.

451. Voir à ce sujet ROSENQUIST Arvid : " Limites administratives et division dialectale de la France." Neuphilologische mitteilungen, 20, 1919, 87-119.

Annexe E

Rapport de G. Paris sur la première mission de Ch. de Tourtoulon et O. Bringuier (Archives Nationales, F^{17} 2943, pièce 16 bis)

4 juillet 1874

" La mission donnée à MM. de Tourtoulon et Bringuier pour rechercher de l'Océan à la frontière orientale de la France la limite de la langue d'oc et de la langue d'oïl, est assurément une des plus intéressante qui aient pu être confiées à des savants de l'intérieur du pays. Quand même l'exploration dont ils ont accompli une partie ne donnerait pas sur tous les points des résultats définitifs, elle apportera à la philologie nationale une foule de renseignements précieux et elle sera certainement le point de départ d'une activité nouvelle et fructueuse. Le rapport de MM. de Tourtoulon et Bringuier, sur leur voyage de l'année dernière dans lequel ils ont exploré, disent-ils, environ les 2/5 de la ligne qu'ils ont à suivre, mérite indiscutablement d'être imprimé dans les Archives des Missions. On peut regretter que les auteurs n'aient pas apporté plus de rigueur dans leur définition des caractères respectifs de la langue d'oil et de la langue d'oc. Je ne sais s'ils sont arrivés à se rendre un compte parfaitement net du sens et de la portée des mots langue, dialecte et sous-dialecte, qu'ils emploient nécessairement à chaque pas. Ils combattent l'opinion de ceux qui ne voient entre toutes les parlures de France qu'une série de nuances se perdant l'un dans l'autre par des dégradations insensibles et opposables l'une à l'autre seulement si on les étudient à des points fort éloignés. Peut-être n'ont-ils pas réussi aussi complètement qu'ils le peuvent à réfuter cette opinion, qui ne s'appuie pas seulement comme ils le disent un peu à la légère, sur des raisonnements apriori, mais qui a pour elle non seulement des analogies, mais des faits. Quoiqu'il en soit, ayant déterminé un certain nombre de traits qui, suivant eux, caractérisent la langue d'oil et la langue d'oc, ils sont partis de la presqu'île du Médoc et se sont avancés vers l'Est, laissant à leur gauche tout ce qui était français, et à leur droite tout ce qui était d'abord gascon, puis limousin. C'est dans les résultats des investigations auxquelles ils se sont livrés qu'est le grand intérêt de leur travail. Sans doute il est fâcheux qu'ils n'aient relevé dans chaque endroit où ils ont séjourné que les caractères fixés d'avance par eux, d'autant plus que ces caractères ne sont pas tous bons et ne comprennent pas les meilleurs * mais on ne saurait trop louer le soin avec lequel ils ont recherché la présence, constaté l'altération, indiqué même * bien que ce fût contraire à leur système * la fusion et le mélange en certains endroits. Le langage populaire est si mobile, surtout dans ces régions où divers idiomes se rencontrent …"

Annexe F

La tapisserie de Paris est déjà tissée depuis longtemps !

BOISSIER de la CROIX de SAUVAGES (Pierre-Augustin dit Abbé de Sauvages) : *Dictionnaire languedocien-français*, …, 1756; 1785; 1820.

«[Les différents dialectes d'oc] depuis Antibes jusqu'à Bordeaux, se rapprochent, **se mêlent, se fondent, pour ainsi dire, par des nuances insensibles l'un dans l'autre** : en sorte qu'on ne saurait assigner les limites qui les séparent, ni marquer où l'un finit et où l'autre commence.» (1785, p.II ; 1820, p.XIII)

… **car le passage du François au Gascon n'est point brusque** : il se fait par des nuances qu'un voyageur attentif peut apercevoir lorsqu'on va par exemple de Paris à Antibes.» (1756, 217-219 ; 1785 et 1820, 349-350)

[COQUEBERT de MONTBRET Eugène] : "Rapport au Ministre de l'Intérieur relativement aux divers langages et dialectes usités dans l'étendue de l'Empire." [1812]

«… quant à l'indication exacte ou district où est usité chaque dialecte secondaire, elle présentait de bien plus grandes difficultés, parce que **ces dialectes ou patois se fondent pour la plupart les uns dans les autres sur leurs confins et que par conséquent il est assez difficile de reconnaître le point précis où s'arrête chacun d'eux**, surtout pour les autorités locales qui n'ont pas le plus souvent le moyen de faire les rapprochements nécessaires.» [f°3-4]

DUPIN : "Mémoire sur le patois poitevin et sa littérature",
Mémoires de la Société royale des Antiquaires de France, …, 1817.

«Nos correspondants devront s'attacher particulièrement au dialecte le plus répandu et faire connaître les traits caractéristiques des principales différences, en indiquant les cantons où ils puiseront les exemples de ces variétés ; de manière que nous puissions, en quelque sorte, **suivre sur la carte la dégradation des teintes et les voir se fondre avec les nuances des départements voisins, car il n'y a pas de transition brusque dans le langage des peuples**.» (227)

QUENOT J.P. : *Statistique de la Charente*, …, 1818.

«De tous les langages répandus en France, […], celui qui se parle sur une plus grande étendue de pays, est cette langue romane qu'on nommait autrefois langue de *hoc*, qui est encore usitée depuis Lyon jusqu'aux Alpes et aux Pyrénées, et qui, **par des nuances imperceptibles, va se confondre non pas tout à fait avec le toscan et le castillan, mais avec le patois des frontières de l'Italie et de l'Espagne**.» (347)

MONNIER : "Vocabulaire de la langue rustique et populaire du Jura", *Mémoires de la Société des Antiquaires de France*, …, 1823.

«Il en est des idiomes et de leurs dialectes comme **des couleurs primitives et leurs nuances intermédiaires, dont on ne peut déterminer les bords parce que leur dégradation ne s'arrête point.**» (246)

[COQUEBERT de MONTBRET : *Mélanges sur les langues, dialectes et patois, …*, 1831.

«…lorsqu'on passe d'un pays de langue française à un pays de langue italienne ou espagnole, ce n'est plus une ligne tranchée qu'on franchit, **mais une bande plus ou moins large**, où le type de la langue française, déjà altéré à mesure qu'on approche des frontières, par l'effet des divers patois, continue à changer plus ou moins rapidement ,toujours **par une succession de nuances à peine sensibles.**» (p.9)

FALLOT Gustave : *Recherches sur les formes grammaticales de la langue française et de ses dialectes au XIIIème siècle, …*, 1839.

«… les limites de dialectes sont naturellement un peu vagues, elles ne correspondent pas avec précision aux limites politiques des provinces, et dans les lieux limitrophes entre deux dialectes, sur une lisière de pays plus ou moins étendue, il se parlait **un langage mixte tenant de l'un et de l'autre.**» (p.16)

«…le dialecte bourguignon, […] **venait se fondre peu à peu dans les formes de la langue romane**, au travers de la Marche, du Bourbonnais et du Lyonnais.» (21)

SCHNAKENBURG J.F. : *Tableau synoptique et comparatif des idiomes populaires ou patois,…*1840.

«… le limousin comprend … les départements de la Haute-Vienne, de la Creuse, de l'Indre, où le patois **se perd insensiblement** dans le Berry…» (39) «Le patois auvergnat … s'étend aussi sur quelques parties adjacentes … du département de la Loire, où il **se confond** avec le lyonnais et de celui de l'Allier, **où il se perd** dans la province du Bourbonnais.» (40)

MANDET Francisque : *Histoire de la langue romane,..* 1840

«…il est certain que, plus de part et d'autre on s'éloigne des foyers, plus les deux idiomes perdent de pureté ; que par conséquent, aux deux points extrêmes à l'endroit où ils se joignent, **ils doivent se confondre et s'altérer réciproquement.**» (p.284)

DUMERIL E. : *Essai philosophique sur la formation de la langue française …*, 1852.

«Les différences qui séparaient la langue d'oil de la langue d'oc se fondaient d'elles-même dans des dialectes intermédiaires qui n'appartenaient réellement ni à l'une ni à l'autre …» (p.190)

CHEVALLET Albin ABEL de : *Origine et formation de la langue française, …*, 1853-1857.

«Il y a des nuances de langage de village à village ; mais semblables à des couleurs qui se confondent, ces nuances ne sont pas tranchées, elles sont à peine sensibles ; et l'on passe ainsi sans s'en apercevoir d'un dialecte à l'autre.[…] Une ligne de démarcation[..] ne peut s'imaginer sans une foule de sinuosités plus ou moins considérables.» (p.15)

VINCENT François : "Quelques études sur le patois de la Creuse", *Mémoires de la société des sciences naturelles et archéologiques de la Creuse, …*, 1861.

«Nous pourrions presque dire que nous n'avons pas de patois particulier à notre province, car, les trois variétés précédemment établies ne sont **que la continuation des patois [voisin] qui, par une dégradation successive viennent se fondre à l'intérieur de notre département.**» (p.363)

LITTRE Emile : "Distribution des patois et dialectes et conséquences qui en résultent", (*Journal des Savants*, sept. 1857) et *Histoire de la langue française, …*, 1863.

"Prenant, comme cela doit être, le latin pour point de départ, pour type auquel tout se rapporte, on reconnaît dans l'ensemble des langues romanes, à mesure qu'on s'éloigne une série de dégradations. Là gît la cause pour laquelle les patois ne sont pas fortuitement répartis. Si, empiriquement, il est constaté que les teintes de langues se succèdent sans éprouver ni saut, ni brusque interruption […], on tient la loi de répartition." (95)

RUBEN Emile : "Etude sur le patois du Haut-Limousin. Chap.III : La langue d'oc et ses limites" dans J. FOUCAUD : *Poésies en patois limousin.* 1866.

«…la difficulté est presque insurmontable. On ne peut guère donner que des *à peu près*. **Les différents patois de la France se touchent et se fondent comme les couleurs du prisme.** On voit bien là où la nuance est pure de tout mélange, mais il est impossible de déterminer la ligne précise où elle s'arrête. **Tout se perd en dégradation de teintes.**» (pp.LI-LII)

BRACHET Auguste : *Grammaire historique de la langue française, …*, 1867.

"[Remarquons] combien la langue latine se contracte et s'assourdit à mesure qu'on s'éloigne du Midi. Le mot latin est ici un thermomètre très-sensible qui s'abaisse de plus en plus, en montant vers le nord, par une série de modifications continues et non point par un écart brusque ou un saut précipité. En voyant **les teintes de la langue se succéder sans brusque interruption, par des dégradations lentes** à mesure qu'on passe d'un climat à un autre, on en conclut qu'il y a là un fait naturel, que les langues comme les plantes se modifient sous l'influence du climat, en un mot que le climat est, comme disent les allemands un des facteurs du langage."(pp.44-45)

[CHANTELAUZE de] : "De la langue vulgaire parlée au moyen-âge dans le Lyonnois, le Forez et le Beaujolais", dans LA MURE : *Histoire des ducs de Bourbons, …*, 1868.

«Comme deux grands fleuves, partis de points opposés, qui viendroient se rencontrer et à mêler insensiblement leurs eaux dans une vaste plaine, la langue d'oil et la langue d'oc venoient se joindre, s'unir et s'amalgamer dans une certaine zone intermédiaire.. (p.151)

BOUCOIRAN-PONS Louis :"Introduction", *Dictionnaire analogique et étymologique …* 1870

" Toute ligne de démarcation ne peut s'établir que d'une manière bien approximative, et rien n'est absolument tranché dans les moeurs, comme dans les dialectes d'une nation.[…]

Il y a des nuances infinies qui contribuent à fondre les dialectes d'une province à ceux d'une autre, comme la langue d'une nation à celle d'une nation voisine.[…]

AUBERTIN Charles : *Les origines de la langue et de la poésie française, …*, 1874.

*Histoire de la langue et de la littérature françaises au Moyen-Age,..*1876.

Origine et formation de la langue et de la métrique françaises, …, 1882.

«…mais il est bien évident que sur la limite même les caractères tranchés des deux idiomes s'adoucissaient, **se fondaient ensemble dans certains dialectes de nuances mixtes** …» (1874, p.97; 1876, p.98; 1882, p.142)

MEYER Paul : *Etude sur la langue d'oc et ses dialectes au Moyen-Age.* 1874

«La langue apparaîtra dans sa variété infinie non point semblable à un ouvrage de marqueterie composé de morceaux aux couleurs tranchées, **mais comparable plutôt à un tableau dont les teintes se fondent par d'insensibles transitions, sans que l'oeil puisse saisir le point où deux nuances se rencontrent.**" (f°55)

MICHEL Marius : *Notions élémentaires de grammaire historique de la langue française,…*, 1885.

«… il est clair que, sur les frontières, les caractères particuliers à chaque idiome s'atténuaient, se **confondaient** et formait une sorte de langue mixte ; il y avait, comme pour **les couleurs du spectre solaire, des dégradations insensibles** par lesquelles on passait d'un idiome à l'autre.» (47)

PARIS Gaston : *Les Parlers de France, …*, 1888.

"…nous aurons le tableau d'une immense bigarrure, dans laquelle cependant il nous sera possible de distinguer des zones.[…] (2)

"… d'un bout à l'autre de la France, les parlers populaires **se perdent** les uns dans les autres par des **nuances insensibles.** (2)

"… d'un bout à l'autre du sol national nos parlers populaires étendent une vaste tapisserie dont les **couleurs** variées **se fondent** sur tous les points en **nuances** insensiblement **dégradées.** (4)

"… le langage populaire … ne nous présente **jamais de contrastes heurtés et d'interruptions violentes**, et nous fait passer sans secousse comme sans arrêt …" (7)

Index

Index des noms de lieux cités

dpt : département

riv : rivière

fl : fleuve

prov : province

mt : montagne

ctn : canton

Su : Suisse

It : Italie

Tourtoulon et Bringuier (carte) = n'apparaît que sur la carte

* indique un village, entre crochets est indiquée la commune.

Rousselot : point d'enquête de l'Abbé Rousselot dans le département de la Charente

Rousselot (Tourtoulon) : ville citée par l'Abbé Rousselot pour la limite oc-oïl d'après Ch. de Tourtoulon

Rousselot (enquête limite) : ville citée par l'Abbé Rousselot d'après sa propre enquête

Errata :

Pour des raisons techniques indépendantes de notre volonté, certains renvois ne sont pas exacts, le référent se trouve à la page suivante.
ex. Rousselot, lire 298 au lieu de 297,
Tourtoulon et Bringuier, lire 214-216 au lieu de 213-216
Plazanet, lire 353-354 au lieu de 352-352, etc

Nom de lieu cité		dpt	année	Cité par	Voir p.
Abzac		16	1807	sous-préfet de Confolens	54 et 55
			1876	Tourtoulon et Bringuier	213-216
			1891	Rousselot	297
Abzac		33	1902	Gilliéron et Edmont (ALF)	286
Adriers		86	1876	Tourtoulon et Bringuier (carte)	213-216
* Age (L') [Jauldes]		16	1913	Terracher	339 et 339
Agris		16	1844	Michon	138 et 139
			1876	Tourtoulon et Bringuier	213-216
			1891	Rousselot	297
			1913	Terracher (enquête)	339
Aigre		16	1876	Tourtoulon et Bringuier (carte)	213-216
Ahun		23	1808	Préfet de la Creuse	51 et 52
Aigueperse		63	1808	maire d'Aigueperse	38 et 39
			1847	Berghaus (carte)	118 et 119
			1866	Malval	147 et 148
			1868	Tixier	154 et 154
			1913	Plazanet (carte)	352-352
Aigurande		36	1847	Berghaus (carte)	118 et 119
			1876	Tourtoulon et Bringuier	213-216
			1879	Andree (carte)	333
			1888	Gröber	304
			1888	Gröber (carte)	304
			1891	Rousselot (Tourtoulon)	242
			1891	Hovelacque	246 et 239
			1913	Plazanet (carte)	352-352
Ailly		15	1808	Liandier	406-408
Ain	dpt	01	1829	Champollion-Figeac	89
			1840	Schnakenburg	111
			1877	Tourtoulon	236 et 236
			1888	Bertrand	
			1889	Meyer	277 et 277
			1896	Brunot	294
Aix (île d')		17	1808	Liandier	406-408
* Aizecq [Nanteuil ?]		16	1876	Tourtoulon et Bringuier (carte)	213-216
			1891	Rousselot	297
Ajain		23	1861	Vincent	144
			1876	Tourtoulon et Bringuier	213-216
			1882	Vincent	260 et 260
			1902	Dardy	327
Alagnon	riv	15	1808	Liandier	406-408
Alberville		73	1913	Plazanet (carte)	352-352
Allanche		15	1808	Liandier	406-408
Allier	riv		1829	Champollion-Figeac	88
			1868	Tixier	154 et 154
			1870	Caudéran	178 et 178
			1888	Gröber	304
Allier	dpt	03	1812	Coquebert de Montbret	76 et 78
			1829	Champollion-Figeac	89
			1831	Coquebert de Montbret	81 et 82
			1838	Bottin	93 et 101
			1839	Tailliar	99
			1840	Mège du	100
			1840	Schnakenburg	111
			1847	Dufaur de Montfort	103 et 104

			1860	De Baeker	89
			1879	Tourtoulon	237 et 237
			1885	Meyer	277 et 277
			1888,1891	Suchier	306
			1888	Bertrand	
			1889	Meyer	277 et 277
			1896	Brunot	294
			1898,1900,1913	Schwan et Behrens	309
			1899	Meyer	279
Alloue		16	1844	Michon	138 et 139
			1876	Tourtoulon et Bringuier	213-216
			1891	Rousselot	297
Alpes (massif des)			1863	Meyer	161 et 163
			1866,1873	Pellissier	166
			1890	Meyer-Lübke	308
			1892	Crescini	309
			1896	Brunot	294
			1904	Thomas	301
			1910	Nonnenmacher	308
			Voir aussi Cenis (Mont-)		
			Voir aussi Rosa (Mont-)		
			Voir aussi Thabor (Mont-)		
			Voir aussi Suse (pas de)		
Alpes-de-Haute-Provence			Voir Alpes (Basses-)		
Alpes (Basses-)	dpt	04	1812	Coquebert de Montbret	76 et 78
			1829	Champollion-Figeac	89
			1831	Coquebert de Montbret	82
			1840	Schnakenburg	111
Alpes (Hautes-)	dpt	05	1812	Coquebert de Montbret	78
			1829	Champollion-Figeac	89
			1831	Coquebert de Montbret	82
			1840	Schnakenburg	111
Ambérac		16	1913	Terracher (enquête)	339
Ambérieu		01	1879	Andree (carte)	333
Ambernac		16	1876	Tourtoulon et Bringuier	213-216
Ambert		63	1902	Gilliéron et Edmont (ALF)	286
Ambès (Bec d')		33	1810	sous-préfet de Libourne	66 et 68
			1839	Tailliar	99
Ambierle		42	1902	Gilliéron et Edmont (ALF)	286
Anais		16	1876	Tourtoulon et Bringuier (carte)	213-216
			1891	Rousselot	297
			1913	Terracher (enquête)	339
Andraut		33	1902	Gilliéron et Edmont (ALF)	286
* Androns (Les) [Lansac]		33	1876	Tourtoulon et Bringuier	213-216
Angeduc		16	1810	sous-préfet de Barbezieux	61 et 62
			1902	Gilliéron et Edmont (ALF)	286
Angers		49	1840	Mandet	97
Angoulême		16	1808	Liandier	406-408
			1810	juge de paix de La Rochefoucauld	54 et 57
			1810	juge de paix de Libourne	67 et 68
			1818	Quenot	134 et 135
			1841, 1858	Pierquin de Gembloux	91 et 92
			1847	Berghaus (carte)	118 et 119
			1849	Fuchs (carte)	122
			1870	Caudéran	178 et 178
			1873	Boucherie	184
			1875	Lagarenne	141
			1875,1880	Gautier	169

			1876	Hovelacque	179
			1876	Tourtoulon et Bringuier (carte)	213-216
			1877,1882	Favre	324 et 324
			1877	Hovelacque (compte-rendu)	231
			1877	Hovelacque	244 et 244
			1877	Meyer (compte-rendu)	233
			1878	Suchier (compte-rendu)	231
			1879	Nicol	323
			1879	Reclus (carte)	332
			1879	Andree (carte)	333
			1879	Tourtoulon	237 et 237
			1881	Loiseau	170
			1883	Petit de Julleville	320
			1885	Michel	169
			1888	Gröber	304
			1888	Gröber (carte)	304
			1888,1891	Suchier	305 et 306
			1891	Darmesteter	292 et 292
			1891	Hovelacque	246 et 239
			1891	Rousselot	297
			1897	Tourtoulon (carte Mortillet)	239
			1897	Hovelacque (carte Mortillet)	246
			1898	Dottin et Bonnemain	322
			1898,1900,1913	Schwan et Behrens	309
			1899	Meyer	279
			1908	Anglade	310
			1909	Rambaud	322
			1910	Nonnenmacher	308
			1913	Plazanet (carte)	352-352
			1913	Ronjat	357 et 358
Angoumois	prov		1839	Fallot	95
			1847	Sourdeval de	104 et 105
			1849	Fuchs	121
			1853	Burguy	96
Annecy		74	1913	Plazanet (carte)	352-352
Annonay		07	1808	Liandier	406-408
			1847	Berghaus (carte)	118
			1879	Andree (carte)	333
			1888,1891	Suchier	306
			1913	Plazanet (carte)	352-352
Ansac-sur-Vienne		16	1876	Tourtoulon et Bringuier (carte)	213-216
Anse		69	1847	Berghaus (carte)	118
* Anthieu [Bunzac]		16	1913	Terracher	339 et 339
Antibes		06	1808	Liandier	406-408
Antioche (Pertuis d')		17	1808	Liandier	406-408
Anzême		23	1808	Préfet de la Creuse	51 et 52
			1876	Tourtoulon et Bringuier (carte)	213-216
Aoste		It	1847	Berghaus (carte)	118
			1849	Fuchs (carte)	122
			1888	Gröber (carte)	304
Arbois		39	1888,1891	Suchier	305 et 306
Ardèche	dpt	07	1812	Coquebert de Montbret	76 et 78
			1829	Champollion-Figeac	89
			1831	Coquebert de Montbret	81 et 82
			1838	Bottin	93 et 101
			1839	Tailliar	99
			1840	Mège du	100
			1840	Schnakenburg	111
			1860	De Baeker	89
Argentat		19	1808	Liandier	406-408
Argenton-sur-Creuse		36	1812	Préfet Indre	51
			1847	Berghaus (carte)	118
			1876	Tourtoulon et Bringuier (carte)	213-216
			1877	Hovelacque (compte-rendu)	231

			1879	Andree (carte)	333
			1891	Darmesteter	292 et 292
			1902	Gilliéron et Edmont (ALF)	286
Ariège	dpt	09	1812	Coquebert de Montbret	78
			1829	Champollion-Figeac	89
			1831	Coquebert de Montbret	82
			1840	Schnakenburg	111
Arnac-la-Poste		87	1808	sous-préfet de Bellac	50
			1876	Tourtoulon et Bringuier (carte)	213-216
			1891	Rousselot (Tourtoulon)	
* Arnauds (Les)[Saint-Ciers]		33	1876	Tourtoulon et Bringuier	213-216
Arnon	source		1870	Caudéran	178 et 178
Arras		07	1913	Plazanet (carte)	352-352
* Arriail [Montagne]		33	1876	Tourtoulon et Bringuier	213-216
* Artenac [Saint-Mary]		16	1876	Tourtoulon et Bringuier (carte)	213-216
Artonne		63	1868	Tixier	154 et 154
Arveyres		33	1810	juge de paix de Libourne	67 et 68
			1897	Tourtoulon (carte Mortillet)	239
			1913	Plazanet (carte)	352-352
Asnière		86	1876	Tourtoulon et Bringuier (carte)	213-216
			1891	Rousselot (Tourtoulon)	
Aspremont		06	1808	Liandier	406-408
Asnois		86	1876	Tourtoulon et Bringuier	213-216
Aubeterre		16	1808	sous-préfet de Barbezieux	61 et 62
			1876	Tourtoulon et Bringuier	213-216
			1878	Suchier (compte-rendu)	231
			1888,1891	Suchier	306
			1897	Tourtoulon (carte Mortillet)	239
Aubiat		63	1808	maire d'Aigueperse	38 et39
Aubies		33	1876	Tourtoulon et Bringuier	213-216
Aubusson		23	1879	Thomas (enquête)	
Aude	dpt	11	1812	Coquebert de Montbret	78
			1829	Champollion-Figeac	89
			1831	Coquebert de Montbret	82
			1840	Schnakenburg	111
Auliac		15	1808	Liandier	406-408
Aunac		16	1876	Tourtoulon et Bringuier	213-216
			1891	Rousselot	297
Aurillac		15	1808	Liandier	406-408
Aussac		16	1876	Tourtoulon et Bringuier	213-216
			1891	Rousselot	297
			1913	Terracher	339 et 339
Autun		71	1897	Hovelacque (carte Mortillet)	246
Auvergne	prov		1756	Sauvages	30
			1836,1856,1874	Diez	126
			1839	Fallot	95
			1839	Tailliar	99
			1840	Fuchs	127
			1840	Pott	127
			1847	Argenson d'	105 et 108

			1847	Sourdeval de	104 et 105
			1849	Fuchs	121
			1852	Schleicher	127
			1853	Burguy	96
			1856	Maetzner	127
			1866	Ruben	147 et 148
			1868	Chantelauze de	152
			1872	Bartsch	127
			1880	Demattio	127
			1883	Petit de Julleville	320
			1885	Chabaneau	273 et 274
			1891	Darmesteter	292 et 292
Auzances		23	1882	Vincent	260 et 260
			1902	Gilliéron et Edmont (ALF)	286
Availles-Limousine		86	1876	Tourtoulon et Bringuier	213-216
			1877	Hovelacque (compte-rendu)	231
			1888,1891	Suchier	306
			1891	Rousselot (Tourtoulon)	
Aveyron	dpt	12	1812	Coquebert de Montbret	78
			1829	Champollion-Figeac	89
			1831	Coquebert de Montbret	82
			1840	Schnakenburg	111
Azat-le-Ris		87	1808	sous-préfet de Bellac	50
			1876	Tourtoulon et Bringuier	213-216
Azerable		23	1876	Tourtoulon et Bringuier (carte)	213-216
Baignes		16	1810	sous-préfet de Barbezieux	61 et 62
			1876	Tourtoulon et Bringuier (carte)	213-216
Balledent		87	1808	sous-préfet de Bellac	50
			1876	Tourtoulon et Bringuier	213-216
Balzac		16	1913	Terracher (enquête)	339
Banise		23	1879	Thomas (enquête)	
Baraize		36	1876	Tourtoulon et Bringuier	213-216
Barbezieux		16	1808	sous-préfet de Barbezieux	61 et 62
			1812	Préfet Charente	62
			1818	Quenot	134 et 135
			1847	Berghaus (carte)	118 et 119
			1876	Tourtoulon et Bringuier (carte)	213-216
			1877	Meyer (compte-rendu)	233
Barcelonnette		04	1808	Liandier	406-408
* Bardenac [Brie-Bardenac]		16	1810	sous-préfet de Barbezieux	61 et 62
Barret		16	1810	sous-préfet de Barbezieux	61 et 62
Barro		16	1891	Rousselot	297
* Bayard [Montagne]		33	1876	Tourtoulon et Bringuier	213-216
Bayers		16	1876	Tourtoulon et Bringuier (carte)	213-216
			1891	Rousselot	297
Bayon		33	1876	Tourtoulon et Bringuier (carte)	213-216
Bazac		16	1810	sous-préfet de Barbezieux	61 et 62
			1844	Michon	138 et 139
Bazaiges		36	1876	Tourtoulon et Bringuier	213-216

Bazelat	23	1876	Tourtoulon et Bringuier (carte)	213-216
Bazeuge (La)	87	1808	sous-préfet de Bellac	50
		1876	Tourtoulon et Bringuier (carte)	213-216
* Beaucourt [Salignac]	33	1876	Tourtoulon et Bringuier	213-216
Beaujeu	69	1897	Tourtoulon (carte Mortillet)	239
		1913	Plazanet (carte)	352-352
Beaujolais		1868	Chantelauze de	152
* Beaulieu [Dignac]	16	1810	juge de paix de Lavalette	57 et 58
		1849	Fuchs	121
Beaulieu	36	1876	Tourtoulon et Bringuier (carte)	213-216
		1891	Rousselot	297
Beaurepaire	38	1913	Plazanet (carte)	352-352
Bedenac	17	1876	Tourtoulon et Bringuier (carte)	213-216
* Bégace (La) [Les Pins]	16	1876	Tourtoulon et Bringuier (carte)	213-216
Bélâbre	36	1876	Tourtoulon et Bringuier (carte)	213-216
* Belair [?]	16	1876	Tourtoulon et Bringuier	213-216
Belair (forêt de)	16	1876	Tourtoulon et Bringuier	213-216
Belfort	90	1887	Hovelacque	245 et 245
		1891	Hovelacque	246 et 239
		1897	Tourtoulon (carte Mortillet)	239
		1897	Hovelacque (carte Mortillet)	246
Bellac	87	1808	sous-préfet de Bellac	50
		1847	Berghaus (carte)	118 et 119
		1866	Ruben	147 et 148
		1870	Boehmer	176 et 177
		1870,1875	Boucoiran	175 et 175
		1870	Caudéran	178 et 178
		1876	Hovelacque	179
		1876	Tourtoulon et Bringuier	213-216
		1877	Meyer (compte-rendu)	233
		1879	Reclus (carte)	332
		1879	Tourtoulon	237 et 237
		1887	Hovelacque	245 et 245
		1888,1891	Suchier	305 et 306
		1899	Meyer	279
		1905	Brunot	295 et 295
		1910	Anglade	310
		1913	Plazanet (carte)	352-352
		1913	Ronjat	357 et 358
Bellegarde	23	1808	Préfet de la Creuse	51 et 52
Belleville	69	1847	Berghaus (carte)	118
Belley	01	1847	Berghaus (carte)	118 et 119
		1879	Reclus (carte)	332
		1879	Andree (carte)	333
		1913	Plazanet (carte)	352-352
Bellon	16	1810	sous-préfet de Barbezieux	61 et 62
Belmont	42	1897	Tourtoulon (carte Mortillet)	239
		1913	Plazanet (carte)	352-352
Benest	16	1844	Michon	138 et 139
		1876	Tourtoulon et Bringuier	213-216
		1891	Rousselot	297
Bénévent	23	1861	Vincent	144
		1876	Tourtoulon et Bringuier (carte)	213-216

		1913	Ronjat	357 et 358
* Berbillat [Saint-Ciers]	33	1876	Tourtoulon et Bringuier	213-216
Berne	Su	1847	Berghaus (carte)	118
		1849	Fuchs	121
		1849	Fuchs (carte)	122
		1879	Tourtoulon	237 et 237
		1879	Reclus (carte)	332
Berneuil	16	1810	sous-préfet de Barbezieux	61 et 62
Berneuil	87	1808	sous-préfet de Bellac	50
Berry prov		1836	Cardin	136 et 137
		1904	Thomas	301
Bersac	87	1808	sous-préfet de Bellac	50
		1876	Tourtoulon et Bringuier (carte)	213-216
Berson	33	1876	Tourtoulon et Bringuier	213-216
		1891	Rousselot (Tourtoulon)	
Besançon	25	1841, 1858	Pierquin de Gembloux	91
		1849	Fuchs (carte)	122
		1887	Hovelacque	245 et 245
		1888,1891	Suchier	305 et 306
		1897	Hovelacque (carte Mortillet)	246
Bessac	16	1810	sous-préfet de Barbezieux	61 et 62
Besse	38	1913	Plazanet (carte)	352-352
Bessines	87	1808	sous-préfet de Bellac	50
		1876	Tourtoulon et Bringuier (carte)	213-216
		1913	Plazanet (carte)	352-352
* Bétoux (Le) [Saint-Michel]	24	1876	Tourtoulon et Bringuier	213-216
* Bichons (Les) [Peujard]	33	1876	Tourtoulon et Bringuier	213-216
Bienne	Su	1849	Fuchs (carte)	122
		1847	Berghaus (carte)	118 et 119
		1877	Tourtoulon	236 et 236
		1879	Tourtoulon	237 et 237
Bignac	16	1913	Terracher (enquête)	339
Billaux (Les)	33	1810	juge de paix de Libourne	67 et 68
		1810	sous-préfet de Libourne	66 et 68
		1876	Tourtoulon et Bringuier	213-216
Billy	03	1868	Tixier	154 et 154
Bioussac	16	1876	Tourtoulon et Bringuier (carte)	213-216
		1891	Rousselot	297
Blanc (Le)	36	1847	Berghaus (carte)	118 et 119
		1876	Tourtoulon et Bringuier (carte)	213-216
Blanquefort	33	1876	Tourtoulon et Bringuier (carte)	213-216
Blanzac	16	1876	Tourtoulon et Bringuier (carte)	213-216
		1891	Rousselot	297
		1913	Plazanet (carte)	352-352
Blanzac	87	1808	sous-préfet de Bellac	50
		1876	Tourtoulon et Bringuier (carte)	213-216
Blanzaguet	16	1810	juge de paix de Lavalette	57 et 58
Blanzay	86	1891	Rousselot	297

		1902	Gilliéron et Edmont (ALF)	286
Blaudeix	23	1882	Vincent	260 et 260
		1913	Plazanet (carte)	352-352
		1930	Ronjat	241 et 242
Blaye	33	1810	sous-préfet de Blaye	66 et 68
		1810	sous-préfet de Jonzac	65 et 68
		1812	Coquebert de Montbret	76 et 78
		1831	Coquebert de Montbret	81 et 82
		1838	Bottin	93 et 101
		1839	Tailliar	99
		1840	Mège du	100
		1840	Schnakenburg	111
		1847	Berghaus (carte)	118 et 119
		1847	Sourdeval de	104 et 105
		1849	Fuchs (carte)	122
		1860	De Baeker	89
		1870,1875	Boucoiran	175 et 175
		1870	Caudéran	178 et 178
		1876	Hovelacque	179
		1876	Tourtoulon et Bringuier	213-216
		1877	Hovelacque	244 et 244
		1877	Hovelacque (compte-rendu)	231
		1877	Meyer (compte-rendu)	233
		1878	Suchier (compte-rendu)	231
		1879	Reclus (carte)	332
		1879	Andree (carte)	333
		1879	Tourtoulon	237 et 237
		1885	Chabaneau	273 et 274
		1888	Bertrand	
		1888	Gröber	304
		1888,1891	Suchier	305 et 306
		1891	Hovelacque	246 et 239
		1897	Hovelacque (carte Mortillet)	246
		1898,1900,1913	Schwan et Behrens	309
		1899	Meyer	279
		1910	Nonnenmacher	308
		1913	Plazanet (carte)	352-352
		1913	Ronjat	357 et 358
Blessac	23	1879	Thomas (enquête)	
Blond	87	1808	sous-préfet de Bellac	50
		1876	Tourtoulon et Bringuier (carte)	213-216
Boën	42	1905	Brunot	295 et 295
Bois Blanc (forêt de)	16	1876	Tourtoulon et Bringuier	213-216
Bois (Le)	69	1913	Plazanet (carte)	352-352
Boisbreteau	16	1810	sous-préfet de Barbezieux	61 et 62
* Boisseau (Le) [Dirac]	16	1876	Tourtoulon et Bringuier	213-216
Bonnac	15	1808	Liandier	406-408
Bonnat	23	1808	Préfet de la Creuse	
		1861	Vincent	144
		1876	Tourtoulon et Bringuier (carte)	213-216
		1877	Hovelacque (compte-rendu)	231
		1891	Rousselot (Tourtoulon)	
		1913	Plazanet (carte)	352-352
Bonnes	16	1810	sous-préfet de Barbezieux	61 et 62
		1876	Tourtoulon et Bringuier	213-216
Bonneuil	36	1876	Tourtoulon et Bringuier (carte)	213-216
Bord	23	1861	Vincent	144
Bordeaux	33	1200	Latini	273 et 274
		1841, 1858	Pierquin de Gembloux	91
		1849	Fuchs (carte)	122
		1859	Argenson d'	108
		1872	Granier de Cassagnac	181
		1876	Tourtoulon et Bringuier (carte)	213-216

		1879	Nicol	323
		1879	Reclus (carte)	332
		1887	Hovelacque	245 et 245
		1888	Bertrand	
		1888	Gröber (carte)	304
		1888,1891	Suchier	305 et 306
		1889	Meyer	277 et 277
		1892	Berghaus (carte)	330
		1897	Hovelacque (carte Mortillet)	246
		1897	Meyers'Lexikon	308
		1897	Paris et Langlois	309
		1897	Tourtoulon (carte Mortillet)	239
		1899	Nyrop	309
		1905	Brunot	295 et 295
		1913	Plazanet (carte)	352-352
Bors [canton de Montmoreau]	16	1810	sous-préfet de Barbezieux	61 et 62
		1876	Tourtoulon et Bringuier (carte)	213-216
Bors [canton de Baignes]	16	1810	sous-préfet de Barbezieux	61 et 62
Bouchage (Le)	16	1876	Tourtoulon et Bringuier	213-216
Bouches-du-Rhône dpt	13	1812	Coquebert de Montbret	78
		1829	Champollion-Figeac	89
		1831	Coquebert de Montbret	82
		1840	Schnakenburg	111
Bouex	16	1844	Michon	138 et 139
		1876	Tourtoulon et Bringuier	213-216
		1891	Rousselot	297
* Bouffanais [Tourriers]	16	1891	Rousselot	
		1913	Terracher	339 et 339
* Bougazeau (Le) [Eguzon]	36	1876	Tourtoulon et Bringuier	213-216
Bourbonnais prov		1839	Fallot	95
		1847	Sourdeval de	104 et 105
		1868	Chantelauze de	152
		1904	Thomas	301
Bourdeaux	26	1808	Sous-préfet de Montélimar	40 et 42
Bourg-Archambaud	86	1876	Tourtoulon et Bringuier	213-216
Bourg-Argental	42	1913	Plazanet (carte)	352-352
Bourg d'Hem	23	1876	Tourtoulon et Bringuier (carte)	213-216
Bourg-en-Bresse	01	1847	Berghaus (carte)	118 et 119
		1849	Fuchs (carte)	122
		1872	Granier de Cassagnac	181
		1877	Tourtoulon	236 et 236
		1879	Andree (carte)	333
		1888	Bertrand	
		1888,1891	Suchier	305 et 306
		1897	Tourtoulon (carte Mortillet)	239
		1913	Plazanet (carte)	352-352
Bourg-en-Gironde	33	1810	sous-préfet de Blaye	66 et 68
		1810	sous-préfet de Jonzac	65 et 68
		1810	sous-préfet de Libourne	66 et 68
		1876	Tourtoulon et Bringuier (carte)	213-216
		1879	Andree (carte)	333
		1891	Rousselot (Tourtoulon)	
		1913	Plazanet (carte)	352-352
		1913	Ronjat	357 et 358
Bourganeuf	23	1861	Vincent	144
Bourget (lac du)		1870,1875	Boucoiran	175 et 175
Bourgogne prov		1829	Champollion-Figeac	88
		1849	Fuchs	121
		1891	Darmesteter	292 et 292
		1904	Thomas	301

Bourgoin-Jallieu	38	1879	Andree (carte)	333
		1913	Plazanet (carte)	352-352
Boussac	23	1808	Préfet de la Creuse	51 et 52
		1847	Berghaus (carte)	118 et 119
		1861	Vincent	144
		1870	Caudéran	178 et 178
		1875	Boucoiran	175 et 175
		1879	Andree (carte)	333
		1887	Hovelacque	245 et 245
		1888,1891	Suchier	305 et 306
		1889	Vincent	260
		1891	Rousselot (enquête limite)	242
		1897	Tourtoulon (carte Mortillet)	239
		1899	Meyer	279
		1913	Plazanet (carte)	352-352
Braconne (forêt de la)	16	1844	Michon	138 et 139
		1876	Tourtoulon et Bringuier	213-216
		1879	Tourtoulon	237 et 237
Branne	33	1876	Tourtoulon et Bringuier (carte)	213-216
Brantôme	24	1870,1875	Boucoiran	175 et 175
* Brébions (Les) [Brie]	16	1891	Rousselot	297
		1913	Terracher	339 et 339
Breillaufat	87	1808	sous-préfet de Bellac	50
Bresse prov		1829	Champollion-Figeac	88
		1847	Sourdeval de	104 et 105
		1849	Fuchs	121
		1868	Chantelauze de	152
Briançon	05	1847	Berghaus (carte)	118 et 119
		1863	Meyer	161 et 163
Brie		Voir Brie-de-La-Rochefoucauld		
Brie-de-La-Rochefoucauld	16	1876	Tourtoulon et Bringuier	213-216
		1891	Rousselot	297
		1913	Plazanet (carte)	352-352
		1913	Terracher	339 et 339
Brigueil-le-Chantre	86	1876	Tourtoulon et Bringuier	213-216
		1913	Plazanet (carte)	352-352
Brillac	16	1876	Tourtoulon et Bringuier (carte)	213-216
Brioude	43	1808	Liandier	406-408
Brionne (La)	23	1876	Tourtoulon et Bringuier	213-216
Brives	19	1808	Liandier	406-408
Brossac	16	1810	sous-préfet de Barbezieux	61 et 62
		1876	Tourtoulon et Bringuier (carte)	213-216
Broût-Vernet	03	1868	Tixier	154 et 154
* Brouterie (La) [Mornac]	16	1891	Rousselot	297
		1913	Terracher	339 et 339
Bugey		1829	Champollion-Figeac	88
Buis (Le)	87	1808	sous-préfet de Bellac	50
Bunzac	16	1876	Tourtoulon et Bringuier	213-216
		1913	Terracher	339 et 339
Bussac	17	1876	Tourtoulon et Bringuier (carte)	213-216

Bussière-Boffy	87	1808	sous-préfet de Bellac	50
		1876	Tourtoulon et Bringuier	
Bussière-Dunoise	23	1808	Préfet de la Creuse	51 et 52
		1876	Tourtoulon et Bringuier (carte)	213-216
Bussière-Poitevine	87	1808	sous-préfet de Bellac	50
		1876	Tourtoulon et Bringuier	213-216
Bussière-Rapy (La)	87	1808	sous-préfet de Bellac	50
Buxerette (La)	36	1876	Tourtoulon et Bringuier (carte)	213-216
* Cabanac [Gours]	33	1876	Tourtoulon et Bringuier (carte)	213-216
Cabaneau	33	1876	Tourtoulon et Bringuier (carte)	Voir Cabanac
* Cahue (La) [Chenaud]	24	1876	Tourtoulon et Bringuier	213-216
Cantal dpt	15	1812	Coquebert de Montbret	78
		1829	Champollion-Figeac	89
		1831	Coquebert de Montbret	82
		1840	Schnakenburg	111
* Canton [Saint-Trojan]	33	1876	Tourtoulon et Bringuier	213-216
Cadarsac	33	1810	juge de paix de Libourne	67 et 68
Carbon-Blanc	33	1876	Tourtoulon et Bringuier (carte)	213-216
Cars	33	1876	Tourtoulon et Bringuier	213-216
Castelnau-de-Médoc	33	1876	Tourtoulon et Bringuier (carte)	213-216
Castillon-la-Bataille	33	1876	Tourtoulon et Bringuier (carte)	213-216
		1888	Gröber (carte)	304
* Caves (Les) [Chenaud]	24	1876	Tourtoulon et Bringuier	213-216
Cavignac	33	1876	Tourtoulon et Bringuier (carte)	213-216
Ceaulmont	36	1876	Tourtoulon et Bringuier (carte)	213-216
Celette (La)	23	1876	Tourtoulon et Bringuier (carte)	213-216
Celle-Dunoise (La)	23	1876	Tourtoulon et Bringuier (carte)	213-216
Cellefrouin	16	1844	Michon	138 et 139
		1876	Tourtoulon et Bringuier	213-216
		1891	Rousselot	297
Cellettes	16	1876	Tourtoulon et Bringuier (carte)	213-216
		1891	Rousselot	297
		1913	Terracher (enquête)	339
Celon	36	1876	Tourtoulon et Bringuier (carte)	213-216
Cenis (Mont-) mt	73	1847	Berghaus (carte)	118 et 119
		1849	Fuchs (carte)	122
		1877,1882	Favre	324 et 324
		1875,1880	Gautier	169 et 170
		1881	Loiseau	170
		1883	Petit de Julleville	320 et 321
		1885	Michel	169
Cezac	33	1876	Tourtoulon et Bringuier (carte)	213-216
Chabanais	16	1807	sous-préfet de Confolens	54 et 55
		1810	juge de paix de La Rochefoucauld	54 et 57

		1812	Préfet Charente	62
		1849	Fuchs	121
		1849	Fuchs (carte)	122
		1870,1875	Boucoiran	175 et 175
		1876	Tourtoulon et Bringuier (carte)	213-216
		1891	Rousselot	297
Chabeuil	26	1913	Plazanet (carte)	352-352
Chabrac	16	1891	Rousselot	297
Chaillac	36	1876	Tourtoulon et Bringuier (carte)	213-216
		1902	Gilliéron et Edmont (ALF)	286
Chaise-Dieu (La)	43	1808	Liandier	406-408
Chalais	16	1810	sous-préfet de Barbezieux	61 et 62
		1875	Lagarenne	141
		1876	Tourtoulon et Bringuier (carte)	213-216
		1877	Hovelacque (compte-rendu)	231
		1887	Hovelacque	245 et 245
		1891	Hovelacque	246 et 239
		1897	Tourtoulon (carte Mortillet)	239
		1897	Hovelacque (carte Mortillet)	246
		1913	Plazanet (carte)	352-352
		1913	Ronjat	357 et 358
Chalais	36	1876	Tourtoulon et Bringuier (carte)	213-216
Chalamont	01	1913	Plazanet (carte)	352-352
Challignac	16	1810	sous-préfet de Barbezieux	61 et 62
Chalon	71	1849	Fuchs (carte)	122
Chalus	87	1847	Berghaus (carte)	118
		1876	Tourtoulon et Bringuier	
Chambéry	73	1847	Berghaus (carte)	118 et 119
		1849	Fuchs (carte)	122
		1870	Caudéran	178 et 178
		1877	Hovelacque	244 et 244
		1913	Plazanet (carte)	352-352
Chambon-Sainte-Croix	23	1808	Préfet de la Creuse	51 et 52
		1876	Tourtoulon et Bringuier (carte)	213-216
Chambon-sur-Voueize	23	1808	Préfet de la Creuse	
		1882	Vincent	260 et 260
		1913	Plazanet (carte)	352-352
		1913	Ronjat	357 et 358
		1930	Ronjat	241 et 242
Chamborand	23	1876	Tourtoulon et Bringuier	213-216
Chamborêt	87	1808	sous-préfet de Bellac	50
Chamonix	74	1913	Plazanet (carte)	352-352
* Champ-de-Goret [Brie]	16	1913	Terracher	339 et 339
Champagne	01	1913	Plazanet (carte)	352-352
Champagne-Mouton	16	1807	sous-préfet de Confolens	54 et 55
		1812	Préfet Charente	62
		1818	Quenot	134 et 135
		1844	Michon	138 et 139
		1876	Tourtoulon et Bringuier	213-216
		1877	Hovelacque (compte-rendu)	231
		1888,1891	Suchier	306
		1891	Rousselot	297
		1897	Tourtoulon (carte Mortillet)	239
		1913	Plazanet (carte)	352-352
Champeaux	87	1808	sous-préfet de Bellac	50

Champeix		23	1808	Préfet de la Creuse	51 et 52
Champniers		16	1891	Rousselot	297
			1913	Terracher (enquête)	339
Champsanglard		23	1876	Tourtoulon et Bringuier (carte)	213-216
Chantelle		03	1897	Tourtoulon (carte Mortillet)	239
			1902	Gilliéron et Edmont (ALF)	286
			1910	Ronjat	357
Chantillac		16	1810	sous-préfet de Barbezieux	61 et 62
Chantôme		36	1876	Tourtoulon et Bringuier (carte)	213-216
			1891	Ponroy	327
* Chantrezac [Roumazière]		16	1876	Tourtoulon et Bringuier	213-216
			1891	Rousselot	297
			1913	Plazanet (carte)	352-352
* Chapelle (La) [?]		16	1810	sous-préfet de Barbezieux	61 et 62
Chapelle (La)		16	1913	Terracher (enquête)	339
Chapelle-Baloue (La)		23	1876	Tourtoulon et Bringuier (carte)	213-216
Chapelle-Baton (La)		86	1876	Tourtoulon et Bringuier (carte)	213-216
Chapelle d'Andelot (La)		63	1808	maire d'Aigueperse	38 et 39
Chapelle-Laurent (La)		15	1808	Liandier	406-408
Chapelle-Saint-Martial (La)		23	1861	Vincent	144
			1879	Thomas (enquête)	
Chapelle-Taillefert (La)		23	1861	Vincent	144
Charente	riv		1809	La Révellière-Lépeaux	133
Charente (embouchure)			1863	Meyer	161 et 163
			1866,1873	Pellissier	166
			1874	Meyer	163 et 163
			1875,1880	Gautier	169
			1881	Loiseau	170
			1885	Michel	169
			1887	Brunot	166 et 293
			1888	Gröber	304
			1899	Meyer	279
Charente	dpt	16	1812	Coquebert de Montbret	76 et 78
			1829	Champollion-Figeac	89
			1831	Coquebert de Montbret	81 et 82
			1838	Bottin	93 et 101
			1839	Tailliar	99
			1840	Mège du	100
			1840	Schnakenburg	111
			1860	De Baeker	89
			1866	Ruben	147 et 148
			1870	Boehmer	176 et 177
			1871	Chabaneau	185
			1877	Meyer (compte-rendu)	233
			1879	Tourtoulon	237 et 237
			1885	Chabaneau	273 et 274
			1888	Bertrand	
			1888,1891	Suchier	306
			1889	Meyer	277 et 277
			1896	Brunot	294
Charente-Inférieure	dpt	17	1812	Coquebert de Montbret	76 et 78
			1829	Champollion-Figeac	89
			1831	Coquebert de Montbret	81 et 82
			1838	Bottin	93 et 101
			1839	Tailliar	99
			1840	Mège du	100
			1840	Schnakenburg	111
			1847	Dufaur de Montfort	103 et 104

		1860	De Baeker	89
		1888	Bertrand	
Charente-Maritime		Voir Charente-Inférieure		
Charlieu	42	1870,1875	Boucoiran	175 et 175
		1879	Andree (carte)	333
		1897	Tourtoulon (carte Mortillet)	239
		1897	Hovelacque (carte Mortillet)	246
Charmeil	03	1868	Tixier	154 et 154
Charmant	16	1810	juge de paix de Lavalette	57 et 58
		1844	Michon	138 et 139
		1876	Tourtoulon et Bringuier	213-216
Charolles	71	1847	Berghaus (carte)	118
		1879	Reclus (carte)	332
		1887	Hovelacque	245 et 245
Charras	16	1810	juge de paix de Montbron	59 et 60
Charroux	03	1910	Ronjat	357
Charroux	86	1873	Boucherie	184
		1876	Tourtoulon et Bringuier (carte)	213-216
		1877	Hovelacque (compte-rendu)	231
		1891	Hovelacque	246 et 239
		1897	Tourtoulon (carte Mortillet)	239
		1913	Plazanet (carte)	352-352
Charruauds (Les)	33	1876	Tourtoulon et Bringuier	213-216
Chasseneuil	16	1876	Tourtoulon et Bringuier (carte)	213-216
		1891	Rousselot	297
Chassenon	16	1876	Tourtoulon et Bringuier (carte)	213-216
Chassiecq	16	1844	Michon	138 et 139
		1876	Tourtoulon et Bringuier	213-216
		1891	Rousselot	297
Chassors	16	1902	Gilliéron et Edmont (ALF)	286
Chatain	86	1844	Michon	138 et 139
		1876	Tourtoulon et Bringuier	213-216
Chateauneuf-sur-Isère	26	1913	Plazanet (carte)	352-352
Chateauponsac	87	1808	sous-préfet de Bellac	50
		1876	Tourtoulon et Bringuier	213-216
		1902	Gilliéron et Edmont (ALF)	286
Chateauroux	36	1888,1891	Suchier	305 et 306
Châtel	03	1913	Plazanet (carte)	352-352
* Chatelard (Le) [Puyréaux]	16	1876	Tourtoulon et Bringuier	213-216
		1913	Terracher	
Chateldon	63	1866	Malval	147 et 148
		1888,1891	Suchier	306
		1913	Plazanet (carte)	352-352
		1913	Ronjat	357 et 358
		1930	Ronjat	241 et 242
Chatelus	23	1808	Préfet de la Creuse	
		1861	Vincent	144
		1891	Rousselot (enquête limite)	
		1913	Ronjat	357 et 358
Chatignac	16	1810	sous-préfet de Barbezieux	61 et 62

Châtre (La)	36	1812	Préfet Indre	51
		1847	Berghaus (carte)	118
		1876	Tourtoulon et Bringuier (carte)	213-216
		1877,1882	Favre	324 et 324
		1877	Hovelacque	244 et 244
		1878	Rozière (compte-rendu)	231
		1879	Andree (carte)	333
		1891	Darmesteter	292 et 292
		1930	Ronjat	241 et 242
Châtre-Langlin (La)	36	1876	Tourtoulon et Bringuier (carte)	213-216
Chaudes-Aigues	15	1808	Liandier	406-408
Chaunay	86	1891	Rousselot	297
Chaussin	39	1891	Hovelacque	246 et 239
		1897	Tourtoulon (carte Mortillet)	239
Chavannat	23	1879	Thomas (enquête)	
Chavenat	16	1810	juge de paix de Lavalette	57 et 58
		1844	Michon	138 et 139
		1876	Tourtoulon et Bringuier	213-216
Chayludes		Voir Cheylade		
Chazelet	36	1876	Tourtoulon et Bringuier	213-216
Chazelle	16	1876	Tourtoulon et Bringuier	213-216
		1902	Gilliéron et Edmont (ALF)	286
* Chebrac [Montignac]	16	1913	Terracher (enquête)	339
Chenaud	24	1876	Tourtoulon et Bringuier	213-216
Chénérailles	23	1808	Préfet de la Creuse	51 et 52
		1888,1891	Suchier	305 et 306
Chéniers	23	1876	Tourtoulon et Bringuier (carte)	213-216
Chenommet	16	1876	Tourtoulon et Bringuier (carte)	213-216
Chenon	16	1876	Tourtoulon et Bringuier (carte)	213-216
		1891	Rousselot	297
Cher (riv)		1870	Caudéran	178 et 178
Cher (dpt)	18	1829	Champollion-Figeac	89
		1860	De Baeker	89
Cherves-Chatelard	16	1891	Rousselot	297
Cheylade	15	1808	Liandier	406-408
Cheylard Le	07	1808	Préfet Ardèche	41 et 42
* Chez-Bayon	16	1876	Tourtoulon et Bringuier (carte)	Voir * Chez-Bayou
* Chez-Bayoux [Saint-Mary]	16	1876	Tourtoulon et Bringuier (carte)	213-216
* Chez-Mouchet [Les Pins]	16	1876	Tourtoulon et Bringuier	213-216
* Chez-Renard [Jauldes]	16	1913	Terracher	339 et 339
* Chez-Tabarre	16	1876	Tourtoulon et Bringuier (carte)	Voir * Chez-Tabar
* Chez-Tabard [Saint-Mary]	16	1876	Tourtoulon et Bringuier (carte)	213-216
Chezaux (Les)	87	1808	sous-préfet de Bellac	50

Chézeaux (Les Grands-)	87	1808	sous-préfet de Bellac	50
		1876	Tourtoulon et Bringuier (carte)	213-216
Chillac	16	1810	sous-préfet de Barbezieux	61 et 62
* Chirons (Les) [Brie]		16	1891	Rousselot
		1913	Terracher	339 et 339
Chollet		1891	Darmesteter	292 et 292
Choutras		1849	Fuchs	Voir Coutras
Chouvigny	03	1930	Ronjat	241 et 242
Cieux	87	1808	sous-préfet de Bellac	50
Cissac	33	1902	Gilliéron et Edmont (ALF)	286
		1913	Plazanet (carte)	352-352
Civray	86	1847	Berghaus (carte)	118 et 119
		1876	Tourtoulon et Bringuier (carte)	213-216
		1879	Andree (carte)	333
		1891	Darmesteter	292 et 292
		1897	Tourtoulon (carte Mortillet)	239
		1913	Ronjat	357 et 358
Clairavaux	23	1879	Thomas (enquête)	
Clérac	17	1876	Tourtoulon et Bringuier (carte)	213-216
Clermont-Ferrand	63	1808	maire d'Aigueperse	38 et 39
		1863	Meyer	161 et 163
		1866,1873	Pellissier	166
		1870	Caudéran	178 et 178
		1875,1880	Gautier	169
		1876	Hovelacque	179
		1877,1882	Favre	324 et 324
		1877	Hovelacque	244 et 244
		1879	Reclus (carte)	332
		1881	Loiseau	170
		1885	Michel	169
		1887	Brunot	166 et 293
		1888,1891	Suchier	305 et 306
		1897	Tourtoulon (carte Mortillet)	239
		1905	Brunot	295 et 295
		1913	Plazanet (carte)	352-352
* Cloulas [Dignac]	16	1810	juge de paix de Lavalette	57 et 58
Cluny	71	1913	Plazanet (carte)	352-352
Cognac	16	1808	Liandier	406-408
		1818	Quenot	134 et 135
		1876	Tourtoulon et Bringuier (carte)	213-216
		1899	Meyer	279
Colondamne	23	1876	Tourtoulon et Bringuier (carte)	213-216
Combiers	16	1810	juge de paix de Lavalette	57 et 58
		1849	Fuchs	121
Commentry	03	1891	Rousselot (enquête limite)	242
Combronde	63	1866	Malval	147 et 148
Compreignac	87	1808	sous-préfet de Bellac	50
Comps	33	1876	Tourtoulon et Bringuier (carte)	213-216
Condat	15	1808	Liandier	406-408
Condéon	16	1810	sous-préfet de Barbezieux	61 et 62

Condrieu	69	1847	Berghaus (carte)	118
		1913	Plazanet (carte)	352-352
Confolens	16	1807	sous-préfet de Confolens	54 et 55
		1810	juge de paix de La Rochefoucauld	54 et 57
		1812	Préfet Charente	62
		1818	Quenot	134 et 135
		1836	Cardin	136 et 137
		1847	Berghaus (carte)	118 et 119
		1849	Fuchs	121
		1849	Fuchs (carte)	122
		1866	Ruben	147 et 148
		1870	Boehmer	176 et 177
		1870,1875	Boucoiran	175 et 175
		1870	Caudéran	178 et 178
		1872	Granier de Cassagnac	181
		1876	Hovelacque	179
		1876	Tourtoulon et Bringuier	213-216
		1877	Hovelacque	244 et 244
		1879	Tourtoulon	237 et 237
		1879	Andree (carte)	333
		1887	Hovelacque	245 et 245
		1888	Bertrand	
		1888	Gröber (carte)	304
		1888,1891	Suchier	306
		1897	Hovelacque (carte Mortillet)	246
		1898	Dottin et Bonnemain	322
		1905	Brunot	295 et 295
		1910	Anglade	310
		1913	Plazanet (carte)	352-352
		1913	Ronjat	357 et 358
Corrèze dpt	19	1812	Coquebert de Montbret	78
		1829	Champollion-Figeac	89
		1831	Coquebert de Montbret	82
		1840	Schnakenburg	111
		1870	Boehmer	176 et 177
		1871	Chabaneau	185
Côte-Saint-André (La)	38	1913	Plazanet (carte)	352-352
* Coudrais (Les) [Vesdun]	18	1877,1882	Favre	324 et 324
Coulgens	16	1844	Michon	138 et 139
		1876	Tourtoulon et Bringuier	213-216
		1891	Rousselot	297
		1913	Terracher (enquête)	339
Coulonges	16	1913	Terracher (enquête)	339
Coulonges	86	1876	Tourtoulon et Bringuier	
* Couprat [Saillans]	33	1876	Tourtoulon et Bringuier	213-216
Courcôme	16	1891	Rousselot	297
Courgeac	16	1810	sous-préfet de Barbezieux	61 et 62
Courlac	16	1810	sous-préfet de Barbezieux	61 et 62
Courpière	63	1866	Malval	147 et 148
Couronne (La)	16	1891	Rousselot	297
Courroux	Su	1888,1891	Suchier	306
Courtine (La)	23	1879	Thomas (enquête)	
Coussac	87	1902	Gilliéron et Edmont (ALF)	286
		1913	Plazanet (carte)	352-352
* Cousseau [Gours]	33	1876	Tourtoulon et Bringuier (carte)	213-216
Coutras	33	1810	sous-préfet de Jonzac	65 et 68
		1810	sous-préfet de Libourne	66 et 68
		1849	Fuchs	121

			1849	Fuchs (carte)	122
			1876	Tourtoulon et Bringuier (carte)	213-216
			1891	Darmesteter	292 et 292
			1891	Rousselot (Tourtoulon)	
			1897	Tourtoulon (carte Mortillet)	239
			1899	Meyer	279
			1913	Ronjat	357 et 358
Couture		16	1876	Tourtoulon et Bringuier	213-216
			1891	Rousselot	297
* Couzac [Saint-Aulais]		16	1810	sous-préfet de Barbezieux	61 et 62
Craponne		43	1808	Liandier	406-408
Cressat		23	1902	Gilliéron et Edmont (ALF)	286
Creuse	riv		1870	Caudéran	178 et 178
Creuse	dpt	23	1812	Coquebert de Montbret	76 et 78
			1829	Champollion-Figeac	89
			1831	Coquebert de Montbret	81 et 82
			1836	Cardin	136 et 137
			1838	Bottin	93 et 101
			1839	Tailliar	99
			1840	Mège du	100
			1840	Schnakenburg	111
			1860	De Baeker	89
			1866	Ruben	147 et 148
			1870	Boehmer	176 et 177
			1871	Chabaneau	185
			1877	Meyer (compte-rendu)	233
			1879	Tourtoulon	237 et 237
			1885	Chabaneau	273 et 274
			1885	Meyer	277 et 277
			1888	Bertrand	
			1889	Meyer	277 et 277
			1896	Brunot	294
Crevant		36	1876	Tourtoulon et Bringuier (carte)	213-216
Croix (La)		87	1808	sous-préfet de Bellac	50
			1876	Tourtoulon et Bringuier	213-216
Cromac		87	1808	sous-préfet de Bellac	50
			1876	Tourtoulon et Bringuier (carte)	213-216
Crose		23	1879	Thomas (enquête)	
Crozant		23	1876	Tourtoulon et Bringuier (carte)	213-216
Crozon		36	1876	Tourtoulon et Bringuier (carte)	213-216
Cubnezais		33	1876	Tourtoulon et Bringuier	213-216
* Cuguet [Saint-Ciers]		33	1876	Tourtoulon et Bringuier	213-216
Culan		18	1902	Gilliéron et Edmont (ALF)	286
			1930	Ronjat	241 et 242
Curac		16	1810	sous-préfet de Barbezieux	61 et 62
* Cussac [Jauldes]		16	1913	Terracher	339 et 339
Cusset		03	1808	maire d'Aigueperse	38 et 39
			1847	Berghaus (carte)	118 et 119
			1913	Ronjat	357 et 358
			1930	Ronjat	241 et 242
Cuzion		36	1876	Tourtoulon et Bringuier (carte)	213-216

Dagueys (Les)		33	1810	sous-préfet de Libourne	66 et 68
			1876	Tourtoulon et Bringuier	213-216
Darnac		87	1808	sous-préfet de Bellac	50
			1876	Tourtoulon et Bringuier (carte)	213-216
Dauphiné	prov		1756	Sauvages	30
			1829	Champollion-Figeac	88
			1836,1856,1874	Diez	126
			1839	Fallot	95
			1840	Fuchs	127
			1840	Pott	127
			1852	Schleicher	127
			1856	Maetzner	127
			1872	Bartsch	127
			1880	Dematti o	127
			1883	Petit de Julleville	320
			1885	Chabaneau	273 et 274
			1892	Crescini	309
			1910	Anglade	310
Délémont		90	1888	Gröber (carte)	304
Desertines		03	1923	Gilliéron et Edmont (ALF)	286
Déviat		16	1810	sous-préfet de Barbezieux	61 et 62
			1891	Rousselot	297
Die		26	1888,1891	Suchier	305 et 306
Dienne		15	1808	Liandier	406-408
Dignac		16	1810	juge de paix de Lavalette	57 et 58
			1844	Michon	138 et 139
			1849	Fuchs	121
			1876	Tourtoulon et Bringuier (carte)	213-216
			1891	Rousselot	297
Digoin		03	1840	Mandet	97
			1847	Berghaus (carte)	118
Dijon		21	1841, 1858	Pierquin de Gembloux	91
			1897	Hovelacque (carte Mortillet)	246
Dinsac		87	1808	sous-préfet de Bellac	50
			1876	Tourtoulon et Bringuier (carte)	213-216
Dirac		16	1844	Michon	138 et 139
			1876	Tourtoulon et Bringuier (carte)	213-216
			1913	Plazanet (carte)	352-352
Dirac (forêt de)		16	1876	Tourtoulon et Bringuier	213-216
Dôle		39	1887	Hovelacque	245 et 245
			1891	Hovelacque	246 et 239
			1897	Tourtoulon (carte Mortillet)	239
			1897	Hovelacque (carte Mortillet)	246
Domérat		03	1891	Rousselot (enquête limite)	242
Domeyrot		23	1861	Vincent	144
			1930	Ronjat	241 et 242
Dompierre		87	1808	sous-préfet de Bellac	50
			1876	Tourtoulon et Bringuier (carte)	213-216
			1913	Plazanet (carte)	352-352
Donjon (Le)		03	1891	Hovelacque	246 et 239
			1897	Tourtoulon (carte Mortillet)	239
Donnezac		33	1876	Tourtoulon et Bringuier (carte)	213-216
Dorat (Le)		87	1808	sous-préfet de Bellac	50
			1861	Vincent	144
			1876	Tourtoulon et Bringuier (carte)	213-216

			1877	Hovelacque (compte-rendu)	231
			1879	Andree (carte)	333
			1888,1891	Suchier	306
			1891	Rousselot (Tourtoulon)	
			1897	Tourtoulon (carte Mortillet)	239
			1913	Plazanet (carte)	352-352
			1913	Ronjat	357 et 358
Dordogne	riv	24	1810	sous-préfet de Libourne	66 et 68
			1839	Tailliar	99
			1870	Caudéran	178 et 178
			1879	Tourtoulon	237 et 237
			1885	Chabaneau	273 et 274
			1888,1891	Suchier	306
			1892	Crescini	309
			1908	Anglade	310
			1910	Anglade	310
Dordogne	dpt		1812	Coquebert de Montbret	78
			1829	Champollion-Figeac	89
			1831	Coquebert de Montbret	82
			1840	Schnakenburg	111
			1860	De Baeker	89
			1871	Chabaneau	185
			1877	Meyer (compte-rendu)	233
			1885	Meyer	277 et 277
Doubs	dpt	25	1877	Tourtoulon	236 et 236
Drôme	riv		1808	Sous-préfet de Montélimar	40 et 42
Drôme	dpt	26	1812	Coquebert de Montbret	76 et 78
			1829	Champollion-Figeac	89
			1831	Coquebert de Montbret	82
			1840	Schnakenburg	111
Dronne	riv		1810	sous-préfet de Libourne	66 et 68
			1870	Caudéran	178 et 178
			1876	Tourtoulon et Bringuier (carte)	213-216
			1888	Gröber	304
			1888,1891	Suchier	306
Droux		87	1808	sous-préfet de Bellac	50
			1876	Tourtoulon et Bringuier	213-216
Dun-le-Palestel		23	1808	Préfet de la Creuse	51 et 52
			1861	Vincent	144
			1876	Tourtoulon et Bringuier (carte)	213-216
			1891	Rousselot (Tourtoulon)	
			1902	Gilliéron et Edmont (ALF)	286
			1913	Plazanet (carte)	352-352
Dunet		36	1876	Tourtoulon et Bringuier	213-216
Ebreuil		03	1930	Ronjat	241 et 242
Echelles (Les)		38	1913	Plazanet (carte)	352-352
Ecluse (défilé de l')		39	1847	Berghaus (carte)	118
Ecuras		16	1810	juge de paix de Montbron	59 et 60
* Ecures (Les) [Les Pins]		16	1876	Tourtoulon et Bringuier	213-216
Edon		16	1810	juge de paix de Lavalette	57 et 58
			1849	Fuchs	121
Eguzon		36	1876	Tourtoulon et Bringuier	213-216
			1877	Hovelacque (compte-rendu)	231
			1879	Andree (carte)	333
			1888	Gröber	304

		1888	Gröber (carte)	304
		1891	Hovelacque	246 et 239
		1891	Rousselot (Tourtoulon)	
		1895	Blanchard	327
		1913	Plazanet (carte)	352-352
Ennezat	63	1902	Gilliéron et Edmont (ALF)	286
Escurolles	03	1868	Tixier	154 et 154
		1910	Ronjat	357
		1913	Ronjat	357 et 358
		1930	Ronjat	241 et 242
Epenede	16	1876	Tourtoulon et Bringuier	213-216
Espinasse	03	1868	Tixier	154 et 154
Essards (Les)	16	1810	sous-préfet de Barbezieux	61 et 62
		1844	Michon	138 et 139
		1876	Tourtoulon et Bringuier	213-216
Esse	16	1876	Tourtoulon et Bringuier (carte)	213-216
Estivareilles	03	1891	Rousselot (enquête limite)	242
Evaux	23	1847	Berghaus (carte)	118 et 119
		1882	Vincent	260 et 260
		1913	Plazanet (carte)	352-352
		1913	Ronjat	357 et 358
		1930	Ronjat	241 et 242
Excideuil	24	1808	Liandier	406-408
Eygurande	24	1876	Tourtoulon et Bringuier	213-216
Eymouthiers	16	1810	juge de paix de Montbron	59 et 60
Eymoutiers	87	1923	Gilliéron et Edmont (ALF)	286
Faisceau (forêt du)	36	1876	Tourtoulon et Bringuier	213-216
* Favrauds (Les) [Brie]	16	1913	Terracher	339 et 339
Fay	43	1808	Préfet Ardèche	41 et 42
Felletin	23	1879	Thomas (enquête)	
* Fénage (Le) [Saint-Michel]	24	1876	Tourtoulon et Bringuier	
* Fenêtre [Tourriers]	16	1913	Terracher	339 et 339
Fenestrelle	it	1847	Berghaus (carte)	118 et 119
		1870	Caudéran	178 et 178
Féniers	23	1879	Thomas (enquête)	
* Fête (La) [Eguzon]	36	1876	Tourtoulon et Bringuier	213-216
Feuillade	16	1810	juge de paix de Montbron	59 et 60
		1891	Rousselot	297
Feurs	42	1840	Mandet	97
		1879	Andree (carte)	333
Feyte (La)	23	1861	Vincent	144

Fix (montagne de)	mt	43	1808	Liandier	406-408
Fleurat		23	1876	Tourtoulon et Bringuier (carte)	213-216
Folles		87	1808	sous-préfet de Bellac	50
			1876	Tourtoulon et Bringuier (carte)	213-216
Fontanières		23	1882	Vincent	260 et 260
Fontclaireau		16	1876	Tourtoulon et Bringuier (carte)	213-216
			1891	Rousselot	297
			1913	Terracher (enquête)	339
Fontenille		16	1891	Rousselot	297
			1913	Terracher (enquête)	339
Fonteny		23	1876	Tourtoulon et Bringuier (carte)	213-216
Forez	prov		1868	Chantelauze de	152
* Fouilloux [Bunzac]		16	1913	Terracher	339 et 339
Fouquebrune		16	1810	juge de paix de Lavalette	57 et 58
			1844	Michon	138 et 139
			1876	Tourtoulon et Bringuier	213-216
Fouqueure		16	1913	Terracher (enquête)	339
Franche-Comté	prov		1849	Fuchs	121
			1891	Darmesteter	292 et 292
			1904	Thomas	301
* Frayche [Saillans]		33	1876	Tourtoulon et Bringuier	213-216
Fresne		70	1891	Hovelacque	246 et 239
			1897	Tourtoulon (carte Mortillet)	239
Fresselines		23	1876	Tourtoulon et Bringuier (carte)	213-216
Fribourg		Su	1849	Fuchs (carte)	122
			1872	Granier de Cassagnac	181
			1877	Tourtoulon	236 et 236
			1888	Bertrand	
			1888	Gröber (carte)	304
			1891	Darmesteter	292 et 292
			1899	Meyer	279
Fromental		87	1808	sous-préfet de Bellac	50
			1876	Tourtoulon et Bringuier	213-216
Fronsac		33	1810	juge de paix de Guîtres	67 et 68
			1810	sous-préfet de Jonzac	65 et 68
			1810	sous-préfet de Libourne	66 et 68
			1876	Tourtoulon et Bringuier (carte)	213-216
			1879	Andree (carte)	333
Gajoubert		87	1808	sous-préfet de Bellac	50
			1876	Tourtoulon et Bringuier	213-216
			1891	Rousselot	297
Galgon		33	1810	juge de paix de Guîtres	67 et 68
			1876	Tourtoulon et Bringuier	213-216
			1913	Plazanet (carte)	352-352
Gannat		03	1808	maire d'Aigueperse	38 et 39
			1814	Coiffier-Demoret	151
			1847	Berghaus (carte)	118 et 119
			1866	Malval	147 et 148
			1879	Reclus (carte)	332

			1879	Andree (carte)	333
			1888,1891	Suchier	306
			1891	Rousselot (enquête limite)	242
			1899	Meyer	279
			1910	Ronjat	357
			1913	Plazanet (carte)	352-352
			1913	Ronjat	357 et 358
			1930	Ronjat	241 et 242
Gap		05	1808	Liandier	406-408
Garat		16	1844	Michon	138 et 139
			1876	Tourtoulon et Bringuier	213-216
* Garauds (Les) [Torsac]		16	1876	Tourtoulon et Bringuier	213-216
Gard	dpt	30	1812	Coquebert de Montbret	78
			1829	Champollion-Figeac	89
			1831	Coquebert de Montbret	82
			1840	Schnakenburg	111
Garde (La)		87	1808	sous-préfet de Bellac	50
Gardedeuil		24	1876	Tourtoulon et Bringuier	213-216
Gardes		16	1810	juge de paix de Lavalette	57 et 58
			1849	Fuchs	121
Gargilesse		36	1876	Tourtoulon et Bringuier (carte)	213-216
Garonne (embouchure)			1867	Favre	140
			1839	Tailliar	99
			1870	Caudéran	178 et 178
Garonne (Haute-)	dpt	31	1812	Coquebert de Montbret	78
			1829	Champollion-Figeac	89
			1831	Coquebert de Montbret	82
Gartempe	riv		1860	Rougerie	145
			1861	Vincent	144
			1866	Ruben	147 et 148
			1870	Boehmer	176 et 177
			1870	Caudéran	178 et 178
			1876	Tourtoulon et Bringuier (carte)	213-216
			1888,1891	Suchier	306
Gauriac		33	1876	Tourtoulon et Bringuier (carte)	213-216
Gauriaguet		33	1876	Tourtoulon et Bringuier	213-216
* Gauvert [?]		16	1876	Tourtoulon et Bringuier (carte)	213-216
Genac		16	1913	Terracher (enquête)	339
Genève		Su	1847	Berghaus (carte)	118 et 119
			1849	Fuchs (carte)	122
			1879	Nicol	323
			1879	Reclus (carte)	332
			1879	Andree (carte)	333
			1888	Gröber (carte)	304
			1888,1891	Suchier	305 et 306
Genève (canton)		Su	1891	Darmesteter	292 et 292
			1913	Plazanet (carte)	352-352
Genève (lac de)			Voir Léman (lac)		
Genouillac		23	1876	Tourtoulon et Bringuier (carte)	213-216
Genouillac		16	1891	Rousselot	297
Genouillé		86	1876	Tourtoulon et Bringuier (carte)	213-216
Gensac		33	1810	sous-préfet de Libourne	66 et 68

Gentioux		23	1879	Thomas (enquête)	
Gers	dpt	32	1812	Coquebert de Montbret	78
			1829	Champollion-Figeac	89
			1831	Coquebert de Montbret	82
			1840	Schnakenburg	111
Gex		01	1847	Berghaus (carte)	118
			1879	Andree (carte)	333
Gien		45	1840	Mandet	97
Gilhoc		07	1888,1891	Suchier	305 et 306
Gironde	fl		1200	Latini	273 et 274
			1812	Coquebert de Montbret	76 et 78
			1831	Coquebert de Montbret	81 et 82
			1838	Bottin	93 et 101
			1840	Mège du	100
			1840	Schnakenburg	111
			1847	Argenson d'	105 et 108
			1847	Sourdeval de	104 et 105
			1849	Fuchs	121
			1860	De Baeker	89
			1870	Boehmer	176 et 177
			1879	Tourtoulon	237 et 237
			1885	Chabaneau	273 et 274
			1890	Meyer-Lübke	308
			1891	Darmesteter	292 et 292
			1892	Crescini	309
			1898,1900,1913	Schwan et Behrens	309
			1904	Thomas	301
			1908	Anglade	310
			1910	Bourciez	311
			1910	Nonnenmacher	308
			1913	Ronjat	357 et 358
Gironde (embouchure)			1836	Cardin	136 et 137
			1870	Caudéran	178 et 178
			1879	Nicol	323
			1906	Dauzat	300
			Voir aussi Garonne		
Gironde	dpt	33	1812	Coquebert de Montbret	76 et 78
			1829	Champollion-Figeac	89
			1831	Coquebert de Montbret	82
			1840	Schnakenburg	111
			1870	Boehmer	176 et 177
			1871	Winkler	177
			1877	Meyer (compte-rendu)	233
			1883	Petit de Julleville	320
			1885	Meyer	277 et 277
			1889	Meyer	277 et 277
			1896	Brunot	294
Givors		69	1847	Berghaus (carte)	118
Glénic		23	1876	Tourtoulon et Bringuier	213-216
Gours		33	1876	Tourtoulon et Bringuier (carte)	213-216
			1888,1891	Suchier	306
Gouzon		23	1808	Préfet de la Creuse	51 et 52
			1882	Vincent	260
			1913	Plazanet (carte)	352-352
			1930	Ronjat	241 et 242
* Grange (La) [?]		33	1876	Tourtoulon et Bringuier (carte)	213-216
Grand-Bourg		23	1861	Vincent	144
			1876	Tourtoulon et Bringuier	213-216
			1913	Plazanet (carte)	352-352
Grand-Lemps (Le)		38	1913	Plazanet (carte)	352-352
Grand-Madieu (Le)		16	1876	Tourtoulon et Bringuier	213-216

		1891	Rousselot	297
Grand-Moulinet (Le)	33	1876	Tourtoulon et Bringuier	213-216
Grassac	16	1810	juge de paix de Montbron	59 et 60
* Graulle (La) [Forêt-du-T.]	23	1876	Tourtoulon et Bringuier (carte)	213-216
Grave (pointe de)	33	1888,1891	Suchier	306
		1891	Darmesteter	292 et 292
		1896	Brunot	294
		1905	Brunot	295 et 295
		1913	Plazanet (carte)	352-352
Grave (La)	05	1913	Plazanet (carte)	352-352
Grenoble	38	1847	Berghaus (carte)	118 et 119
		1863	Meyer	161 et 163
		1866,1873	Pellissier	166
		1867,1874	Brachet	167 et 167
		1870	Boehmer	176 et 177
		1870	Caudéran	178 et 178
		1871	Winkler	177
		1874,1876,1882	Aubertin	169 et 167
		1874	Meyer	163 et 163
		1875,1880	Gautier	169
		1876	Hovelacque	179
		1877,1882	Favre	324 et 324
		1877	Hovelacque	244 et 244
		1880	Condamin	169
		1880	Toytot	169
		1881	Loiseau	170
		1883	Brachet et Dussouchet	169
		1885	Michel	169
		1887	Brunot	166 et 293
		1888	Gröber (carte)	304
		1888,1891	Suchier	305 et 306
		1889	Arnoux	169
		1889	Laporte et Raguet	169
		1905	Brunot	295
		1909	Rambaud	322
		1910	Anglade	310
		1913	Plazanet (carte)	352-352
Guéret	23	1808	Préfet de la Creuse	51 et 52
		1841, 1858	Pierquin de Gembloux	91
		1847	Berghaus (carte)	118 et 119
		1849	Fuchs (carte)	122
		1870,1875	Boucoiran	175 et 175
		1870	Caudéran	178 et 178
		1872	Granier de Cassagnac	181
		1876	Tourtoulon et Bringuier (carte)	213-216
		1877	Hovelacque	244 et 244
		1877	Meyer (compte-rendu)	233
		1878	Rozière (compte-rendu)	231
		1879	Reclus (carte)	332
		1879	Andree (carte)	333
		1879	Tourtoulon	237 et 237
		1882	Vincent	260
		1883	Petit de Julleville	320
		1888	Bertrand	
		1888	Gröber (carte)	304
		1888,1891	Suchier	305 et 306
		1891	Rousselot (Tourtoulon)	
		1898	Dottin et Bonnemain	322
		1899	Meyer	279
		1902	Dardy	327
		1905	Brunot	295 et 295
		1908	Anglade	310
		1910	Anglade	310
		1910	Bourciez	311
		1913	Plazanet (carte)	352-352
		1913	Ronjat	357 et 358
Guillestre	05	1902	Gilliéron et Edmont (ALF)	286
		1913	Plazanet (carte)	352-352
Guimps	16	1810	sous-préfet de Barbezieux	61 et 62
		1891	Rousselot	297
Guitard	33	1876	Tourtoulon et Bringuier	213-216

Guitinière		17	1902	Gilliéron et Edmont (ALF)	286
Guîtres		33	1810	juge de paix de Guîtres	67 et 68
			1810	sous-préfet de Jonzac	65 et 68
			1810	sous-préfet de Libourne	66 et 68
			1876	Tourtoulon et Bringuier (carte)	213-216
			1913	Ronjat	357 et 358
Guizengeard		16	1810	sous-préfet de Barbezieux	61 et 62
Gurat		16	1876	Tourtoulon et Bringuier	213-216
Guyenne			1840	Fuchs	127
			1849	Fuchs	121
			1891	Darmesteter	292 et 292
Gy		70	1891	Hovelacque	246 et 239
			1897	Tourtoulon (carte Mortillet)	239
Hauterive		03	1868	Tixier	154 et 154
Hérault	dpt	34	1812	Coquebert de Montbret	78
			1829	Champollion-Figeac	89
			1831	Coquebert de Montbret	82
			1840	Schnakenburg	111
Hérisson		03	1891	Hovelacque	246 et 239
			1897	Tourtoulon (carte Mortillet)	239
			1897	Hovelacque (carte Mortillet)	246
			1930	Ronjat	241 et 242
Heyrieux		38	1913	Plazanet (carte)	352-352
Hiersac		16	1891	Rousselot	297
Hiesse		16	1876	Tourtoulon et Bringuier	213-216
Houmeau (L')		16	1913	Terracher (enquête)	339
Huriel		03	1897	Tourtoulon (carte Mortillet)	239
Huttes (Les)		33	1876	Tourtoulon et Bringuier	213-216
Hyds		03	1891	Rousselot (enquête limite)	242
Indre	source		1870	Caudéran	178 et 178
Indre	dpt	36	1829	Champollion-Figeac	89
			1836	Cardin	136 et 137
			1840	Schnakenburg	111
			1847	Dufaur de Montfort	103 et 104
			1878	Suchier (compte-rendu)	231
			1879	Andree (carte)	333
			1879	Tourtoulon	237 et 237
			1888	Gröber	304
			1888,1891	Suchier	306
			1898,1900,1913	Schwan et Behrens	309
			1910	Anglade	310
Indre-et-Loire	dpt	37	1829	Champollion-Figeac	89
Isère	riv		1870	Caudéran	178 et 178

Isère	dpt	38	1812	Coquebert de Montbret	76 et 78
			1829	Champollion-Figeac	89
			1831	Coquebert de Montbret	81 et 82
			1838	Bottin	93 et 101
			1839	Tailliar	99
			1840	Mège du	100
			1840	Schnakenburg	111
			1860	De Baeker	89
			1885	Meyer	277 et 277
			1888	Bertrand	
			1888	Gröber	304
			1890	Meyer-Lübke	308
			1897	Paris et Langlois	309
			1899	Nyrop	309
Isle	riv		1810	sous-préfet de Libourne	66 et 68
			1870	Caudéran	178 et 178
Isle-Jourdain (L')		86	1876	Tourtoulon et Bringuier (carte)	213-216
			1877	Hovelacque (compte-rendu)	231
			1879	Andree (carte)	333
			1888	Gröber	304
			1888	Gröber (carte)	304
			1890	Meyer-Lübke	308
			1891	Hovelacque	246 et 239
			1892	Crescini	309
			1898,1900,1913	Schwan et Behrens	309
			1913	Plazanet (carte)	352-352
Isle-d'Espagnac (L')		16	1913	Terracher (enquête)	339
Izon		33	1876	Tourtoulon et Bringuier (carte)	213-216
Jabreilles		87	1808	sous-préfet de Bellac	50
Jaligny		03	1913	Plazanet (carte)	352-352
Jangay		33	1876	Tourtoulon et Bringuier (carte)	Voir Janguet
* Janguet [Saint-Médard]		33	1876	Tourtoulon et Bringuier (carte)	213-216
Jarnac		16	1808	Liandier	406-408
			1876	Tourtoulon et Bringuier (carte)	213-216
			1888,1891	Suchier	305 et 306
			1899	Meyer	279
Jarnages		23	1808	Préfet de la Creuse	51 et 52
			1882	Vincent	260
			1913	Ronjat	357 et 358
* Jaugue (La) [Saint-Trojan]		33	1876	Tourtoulon et Bringuier	213-216
Jauldes		16	1844	Michon	138 et 139
			1876	Tourtoulon et Bringuier	213-216
			1891	Rousselot	297
			1913	Terracher	339 et 339
Jonchère (La)		87	1808	sous-préfet de Bellac	50
Jonzac		17	1810	sous-préfet de Jonzac	65 et 68
			1847	Berghaus (carte)	118
Jouac		87	1808	sous-préfet de Bellac	50
			1876	Tourtoulon et Bringuier (carte)	213-216
Jouillac		23	1876	Tourtoulon et Bringuier	213-216
Joussé		86	1876	Tourtoulon et Bringuier (carte)	213-216
Juignac		16	1810	sous-préfet de Barbezieux	61 et 62
			1876	Tourtoulon et Bringuier	213-216

Juillaguet		16	1810	juge de paix de Lavalette	57 et 58
			1844	Michon	138 et 139
			1876	Tourtoulon et Bringuier	213-216
			1878	Suchier (compte-rendu)	231
			1888,1891	Suchier	306
			1913	Plazanet (carte)	352-352
* Juncaret [Galgon]		33	1876	Tourtoulon et Bringuier	213-216
Jura	dpt	39	1877	Tourtoulon	236 et 236
Lachaise		16	1810	sous-préfet de Barbezieux	61 et 62
Ladapeyre		23	1891	Rousselot (enquête limite)	
			1913	Plazanet (carte)	352-352
			1930	Ronjat	241 et 242
Ladiville		16	1810	sous-préfet de Barbezieux	61 et 62
Lafat		23	1876	Tourtoulon et Bringuier (carte)	213-216
			1882	Vincent	260
Lagarde		16	1810	sous-préfet de Barbezieux	61 et 62
Lalande		33	1810	juge de paix de Libourne	67 et 68
Lamerac		16	1810	sous-préfet de Barbezieux	61 et 62
Lande-de-Libourne (La)		33	1810	juge de paix de Libourne	67 et 68
			1876	Tourtoulon et Bringuier	213-216
Landes	dpt		1829	Champollion-Figeac	89
			1840	Schnakenburg	111
Langeac		43	1808	Liandier	406-408
Languedoc	prov		1839	Fallot	95
Lansac		33	1876	Tourtoulon et Bringuier	213-216
* Lanviel [?]		33	1876	Tourtoulon et Bringuier (carte)	213-216
Lapalisse		03	1847	Berghaus (carte)	118 et 119
			1870,1875	Boucoiran	175 et 175
			1879	Reclus (carte)	332
			1879	Andree (carte)	333
			1879	Tourtoulon	237 et 237
			1887	Hovelacque	245 et 245
			1888,1891	Suchier	306
			1897	Tourtoulon (carte Mortillet)	239
			1897	Hovelacque (carte Mortillet)	246
			1906	Dauzat	300
			1913	Plazanet (carte)	352-352
Laprade		16	1810	sous-préfet de Barbezieux	61 et 62
			1876	Tourtoulon et Bringuier	213-216
* Larrat [Peujard]		33	1876	Tourtoulon et Bringuier	213-216
Lassac		16	1913	Plazanet (carte)	352-352
Lastic		15	1808	Liandier	406-408
Lathus		86	1876	Tourtoulon et Bringuier	213-216
			1913	Plazanet (carte)	352-352
Laurie		15	1808	Liandier	406-408

Laurière	87	1808	sous-préfet de Bellac	50
		1876	Tourtoulon et Bringuier (carte)	213-216
* Lauriers (Les) [St-Ciers]	33	1876	Tourtoulon et Bringuier	213-216
Laurye		Voir Laurie		
Lausanne	Su	1847	Berghaus (carte)	118 et 119
		1849	Fuchs (carte)	122
		1877	Tourtoulon	236 et 236
Lavalette	16	1810	juge de paix de Lavalette	57 et 58
		1849	Fuchs	121
		1849	Fuchs (carte)	122
		1866	Ruben	147 et 148
		1872	Granier de Cassagnac	181
		1876	Tourtoulon et Bringuier (carte)	213-216
		1877	Hovelacque (compte-rendu)	231
		1888	Bertrand	
		1891	Rousselot	297
		1913	Plazanet (carte)	352-352
Lavaufranche	23	1808	Préfet de la Creuse	51 et 52
		1902	Gilliéron et Edmont (ALF)	286
* Lavautour [Saint-Michel]	24	1876	Tourtoulon et Bringuier	213-216
Lavoute	42	1808	Liandier	406-408
Léman (lac)		1826,1845	Diez	125 et 126
		1829	Champollion-Figeac	88
		1841	Ampère	128
		1847	Argenson d'	105 et 108
		1847	Sourdeval de	104 et 105
		1860	Couture	129
		1862	Monnard	129
		1870,1875	Boucoiran	175 et 175
Lépinas	23	1879	Thomas (enquête)	
Lézignac-Durand	16	1891	Rousselot	297
Lesparre	33	1847	Berghaus (carte)	118 et 119
		1876	Tourtoulon et Bringuier (carte)	213-216
		1877	Hovelacque (compte-rendu)	231
		1879	Andree (carte)	333
		1888,1891	Suchier	305 et 306
		1905	Brunot	295 et 295
Lessac	16	1807	sous-préfet de Confolens	54 et 55
		1876	Tourtoulon et Bringuier	213-216
		1891	Rousselot	297
Lesterps	16	1876	Tourtoulon et Bringuier (carte)	213-216
Libournais prov	33	1870	Caudéran	178 et 178
Libourne	33	1810	juge de paix de Libourne	67 et 68
		1810	sous-préfet de Jonzac	65 et 68
		1847	Berghaus (carte)	118 et 119
		1849	Fuchs (carte)	122
		1876	Hovelacque	179
		1876	Tourtoulon et Bringuier (carte)	213-216
		1877	Hovelacque	244 et 244
		1877	Hovelacque (compte-rendu)	231
		1879	Reclus (carte)	332
		1879	Andree (carte)	333
		1879	Tourtoulon	237 et 237
		1887	Hovelacque	245 et 245
		1888	Gröber (carte)	304
		1888,1891	Suchier	305 et 306
		1891	Darmesteter	292 et 292
		1891	Rousselot (Tourtoulon)	
		1897	Hovelacque (carte Mortillet)	246
		1898	Dottin et Bonnemain	322
		1905	Brunot	295 et 295
		1913	Plazanet (carte)	352-352
		1913	Ronjat	357 et 358

Lichères		16	1876	Tourtoulon et Bringuier	213-216
			1891	Rousselot	297
			1913	Terracher (enquête)	339
* Ligers [Peujard]		33	1876	Tourtoulon et Bringuier	213-216
Liglet		86	1876	Tourtoulon et Bringuier (carte)	213-216
Lignac		36	1876	Tourtoulon et Bringuier	213-216
			1888	Gröber	304
Ligné		16	1891	Rousselot	297
			1913	Terracher (enquête)	339
Lignères		16	1891	Rousselot	297
Limoges		87	1808	Liandier	406-408
			1847	Berghaus (carte)	118
			1849	Fuchs (carte)	122
			1863	Meyer	161 et 163
			1866,1873	Pellissier	166
			1874	Meyer	163 et 163
			1875,1880	Gautier	169
			1881	Loiseau	170
			1885	Michel	169
			1887	Brunot	166 et 293
			1888	Gröber (carte)	304
			1888,1891	Suchier	305 et 306
			1897	Tourtoulon (carte Mortillet)	239
			1897	Meyers'Lexikon	308
			1908	Anglade	310
			1910	Bourciez	311
			1913	Plazanet (carte)	352-352
Limousin	prov		1756	Sauvages	30
			1836,1856,1874	Diez	126
			1839	Fallot	95
			1840	Fuchs	127
			1840	Pott	127
			1847	Argenson d'	105 et 108
			1849	Fuchs	121
			1852	Schleicher	127
			1856	Maetzner	127
			1872	Bartsch	127
			1880	Dematti o	127
			1883	Petit de Julleville	320
			1891	Darmesteter	292 et 292
Linard		23	1876	Tourtoulon et Bringuier (carte)	213-216
Lindois (Le)		16	1891	Rousselot	297
Lioran	riv		1808	Liandier	406-408
Lizant		86	1876	Tourtoulon et Bringuier (carte)	213-216
Lizière		23	1808	Préfet de la Creuse	51 et 52
			1876	Tourtoulon et Bringuier (carte)	213-216
Lizonne	riv	16	1844	Michon	138 et 139
Logis (Les)		33	1876	Tourtoulon et Bringuier	213-216
			1888,1891	Suchier	306
Loire	fl		1778	Court de Gebelin	31
			1806	Adelung et Vater	33
			1829	Champollion-Figeac	88
			1840	Mandet	97
Loire	dpt	42	1812	Coquebert de Montbret	78
			1829	Champollion-Figeac	89
			1840	Schnakenburg	111
			1847	Dufaur de Montfort	103 et 104
			1885	Meyer	277 et 277
			1889	Meyer	277 et 277
			1896	Brunot	294

Loire (Haute-)	dpt	43	1812	Coquebert de Montbret	76 et 78
			1829	Champollion-Figeac	89
			1831	Coquebert de Montbret	81 et 82
			1838	Bottin	93 et 101
			1839	Tailliar	99
			1840	Mège du	100
			1840	Schnakenburg	111
			1860	De Baeker	89
Lonnes		16	1891	Rousselot	297
Lons-le-Saunier		39	1847	Berghaus (carte)	118 et 119
			1849	Fuchs (carte)	122
			1853	Burguy	96
			1872	Granier de Cassagnac	181
			1887	Hovelacque	245 et 245
			1888	Bertrand	
			1897	Tourtoulon (carte Mortillet)	239
Lot	dpt	46	1812	Coquebert de Montbret	78
			1829	Champollion-Figeac	89
			1831	Coquebert de Montbret	82
			1840	Schnakenburg	111
Lot-et-Garonne	dpt	47	1812	Coquebert de Montbret	78
			1829	Champollion-Figeac	89
			1831	Coquebert de Montbret	82
			1840	Schnakenburg	111
Loubert		16	1876	Tourtoulon et Bringuier (carte)	213-216
Louhans		71	1888,1891	Suchier	305 et 306
			1891	Hovelacque	246 et 239
			1897	Tourtoulon (carte Mortillet)	239
			1897	Hovelacque (carte Mortillet)	246
Lourdoueix-Saint-Michel		36	1876	Tourtoulon et Bringuier	213-216
Lourdoueix-Saint-Pierre		23	1876	Tourtoulon et Bringuier	213-216
Loye-sur-Arnon		18	1930	Ronjat	241 et 242
Lozère	dpt	48	1812	Coquebert de Montbret	78
			1829	Champollion-Figeac	89
			1831	Coquebert de Montbret	82
			1840	Schnakenburg	111
Luchapt		86	1876	Tourtoulon et Bringuier (carte)	213-216
			1891	Rousselot (Tourtoulon)	
Lugny		71	1913	Plazanet (carte)	352-352
Lussac		16	1876	Tourtoulon et Bringuier	213-216
			1891	Rousselot	297
Lussac		33	1810	sous-préfet de Libourne	66 et 68
			1876	Tourtoulon et Bringuier	213-216
			1877	Hovelacque (compte-rendu)	231
			1879	Andree (carte)	333
			1888	Gröber	304
			1888	Gröber (carte)	304
			1888,1891	Suchier	306
			1890	Meyer-Lübke	308
			1891	Hovelacque	246 et 239
			1897	Paris et Langlois	309
			1898,1900,1913	Schwan et Behrens	309
			1899	Nyrop	309
			1913	Plazanet (carte)	352-352
Lussac-les-Châteaux		86	1876	Tourtoulon et Bringuier (carte)	213-216
Lussac-les-Eglises		87	1808	sous-préfet de Bellac	50
			1876	Tourtoulon et Bringuier (carte)	213-216
			1891	Rousselot (Tourtoulon)	
Luxé		16	1891	Rousselot	297
			1913	Terracher (enquête)	339

Luzeret	36	1876	Tourtoulon et Bringuier (carte)	213-216
Lyon	69	1200	Latini	273
		1841	Biondelli	116
		1841, 1858	Pierquin de Gembloux	91
		1847	Berghaus (carte)	118 et 119
		1847	Dufaur de Montfort	103 et 104
		1849	Fuchs (carte)	122
		1859	Argenson d'	108
		1879	Reclus (carte)	332
		1879	Andree (carte)	333
		1879	Tourtoulon	237 et 237
		1888	Gröber (carte)	304
		1889	Meyer	277 et 277
		1892	Berghaus (carte)	330
		1896	Brunot	294
		1899	Meyer	279
		1904	Thomas	301
		1908	Anglade	310
		1909	Rambaud	322
		1913	Plazanet (carte)	352-352
Lyonnais prov		1756	Sauvages	30
		1829	Champollion-Figeac	88
		1836,1856,1874	Diez	126
		1839	Fallot	95
		1840	Fuchs	127
		1840	Pott	127
		1847	Sourdeval de	104 et 105
		1849	Fuchs	121
		1852	Schleicher	127
		1853	Burguy	96
		1856	Maetzner	127
		1868	Chantelauze de	152
		1872	Bartsch	127
		1880	Demattio	127
		1883	Petit de Julleville	320
		1885	Chabaneau	273 et 274
		1888	Gröber	304
		1891	Darmesteter	292 et 292
		1892	Crescini	309

suite

Mâcon	71	1847	Berghaus (carte)	118 et 119
		1849	Fuchs (carte)	122
		1853	Burguy	96
		1879	Reclus (carte)	332
		1879	Andree (carte)	333
		1879	Tourtoulon	237 et 237
		1887	Hovelacque	245 et 245
		1888,1891	Suchier	305 et 306
		1897	Tourtoulon (carte Mortillet)	239
		1910	Bourciez	311
		1913	Plazanet (carte)	352-352
Madeleine (monts de la)		1891	Rousselot (enquête limite)	242
* Magnac [Jauldes]	16	1913	Terracher	339 et 339
Magnac-Lavalette	16	1810	juge de paix de Lavalette	57 et 58
		1844	Michon	138 et 139
		1876	Tourtoulon et Bringuier	213-216
Magnac-sur-Touvre	16	1913	Terracher (enquête)	339
Magnac-Laval	87	1808	sous-préfet de Bellac	50
		1876	Tourtoulon et Bringuier (carte)	213-216
		1913	Plazanet (carte)	352-352
Magnac-sur-Touvre	16	1913	Terracher (enquête)	339
Magnat-Letranges	23	1879	Thomas (enquête)	
Maillac	87	1808	sous-préfet de Bellac	50
		1876	Tourtoulon et Bringuier (carte)	213-216
Maine-de-Boixe	16	1876	Tourtoulon et Bringuier	213-216

		1891	Rousselot	297
		1913	Terracher (enquête)	339
Mainzac	16	1810	juge de paix de Montbron	59 et 60
Maison-Feyne	23	1876	Tourtoulon et Bringuier (carte)	213-216
		1882	Vincent	260
Maisonnisse	23	1861	Vincent	144
		1866	Ruben	147 et 148
		1870	Boehmer	176 et 177
Malaville	16	1891	Rousselot	297
Malleret	23	1879	Thomas (enquête)	
Malnou	33	1876	Tourtoulon et Bringuier	
Malval	23	1876	Tourtoulon et Bringuier (carte)	213-216
Manot	16	1876	Tourtoulon et Bringuier (carte)	213-216
		1891	Rousselot	297
Mansle	16	1810	juge de paix de La Rochefoucauld	54 et 57
		1875	Lagarenne	141
		1876	Tourtoulon et Bringuier (carte)	213-216
		1877	Hovelacque (compte-rendu)	231
		1879	Andree (carte)	333
		1888	Gröber	304
		1888	Gröber (carte)	304
		1891	Hovelacque	246 et 239
		1891	Rousselot	297
		1898,1900,1913	Schwan et Behrens	309
		1913	Plazanet (carte)	352-352
		1913	Terracher (enquête)	339
* Marais (Le) [Dirac]	16	1876	Tourtoulon et Bringuier	213-216
Marcamps	33	1876	Tourtoulon et Bringuier	213-216
Marcenat	15	1808	Liandier	406-408
Marcenais	33	1810	juge de paix de Guîtres	67 et 68
		1876	Tourtoulon et Bringuier (carte)	213-216
Marche prov		1839	Fallot	95
		1847	Argenson d'	105 et 108
		1847	Sourdeval de	104 et 105
		1849	Fuchs	121
		1863	Meyer	161 et 163
		1910	Anglade	310
* Marchesseau [La Lande]	33	1876	Tourtoulon et Bringuier	213-216
Marcigny	71	1879	Andree (carte)	333
		1891	Hovelacque	246 et 239
		1897	Tourtoulon (carte Mortillet)	239
		1913	Plazanet (carte)	352-352
Marcillac	33	1876	Tourtoulon et Bringuier (carte)	213-216
Marcillac-Lanville	16	1913	Terracher (enquête)	339
Marcillat-en-Combraille	03	1913	Plazanet (carte)	352-352
		1930	Ronjat	241 et 242
Mareuil	24	1875	Lagarenne	141
Marmande	47	1847	Berghaus (carte)	118 et 119
		1849	Fuchs (carte)	122
		1870	Caudéran	178 et 178
Marnay	70	1891	Hovelacque	246 et 239
		1897	Tourtoulon (carte Mortillet)	239

Marsac	16	1891	Rousselot	297
		1913	Terracher (enquête)	339
Marthon	16	1810	juge de paix de Montbron	59 et 60
		1875	Lagarenne	141
* Martillac [Saint-Michel]	24	1876	Tourtoulon et Bringuier	213-216
Mas-d'Artige (Le)	23	1879	Thomas (enquête)	
Mauprévoir	86	1876	Tourtoulon et Bringuier	213-216
		1913	Plazanet (carte)	352-352
* Maure (La) [Chenaud]	24	1876	Tourtoulon et Bringuier	213-216
Mayet-d'Ecole (Le)	03	1868	Tixier	154 et 154
		1891	Rousselot (enquête limite)	
Mazeirat	23	1876	Tourtoulon et Bringuier	213-216
Mazereau (Le)	36	1876	Tourtoulon et Bringuier	213-216
Mazières	79	1891	Rousselot	297
Méasne	23	1876	Tourtoulon et Bringuier	213-216
Médillac	16	1810	sous-préfet de Barbezieux	61 et 62
Médoc (pointe du)	33	1870,1875	Boucoiran	175 et 175
		1888,1891	Suchier	306
		1891	Darmesteter	292 et 292
Menat	63	1866	Malval	147 et 148
		1913	Plazanet (carte)	352-352
		1930	Ronjat	241 et 242
* Ménècle (La) [Rouffiac]	16	1810	sous-préfet de Barbezieux	61 et 62
		1876	Tourtoulon et Bringuier (carte)	213-216
* Meneplet [Saint-Michel]	24	1876	Tourtoulon et Bringuier	213-216
Menesplet	24	1876	Tourtoulon et Bringuier (carte)	213-216
* Mercerie (La) [Jauldes]	16	1913	Terracher	339 et 339
Merlines	19	1902	Gilliéron et Edmont (ALF)	286
* Messeux	16	1876	Tourtoulon et Bringuier (carte)	213-216
Meymac	19	1902	Gilliéron et Edmont (ALF)	286
Mézières-sur-Issoire	87	1808	sous-préfet de Bellac	50
		1876	Tourtoulon et Bringuier	213-216
		1913	Plazanet (carte)	352-352
Miallet [Saint-Pardoux]	24	1891	Rousselot	297
Millac	86	1876	Tourtoulon et Bringuier	213-216
		1891	Rousselot (Tourtoulon)	
		1902	Gilliéron et Edmont (ALF)	286
Mirande	33	1876	Tourtoulon et Bringuier	213-216
Molèdes	15	1808	Liandier	406-408
* Molière (La) [Peujard]	33	1876	Tourtoulon et Bringuier (carte)	213-216
Molompize	15	1808	Liandier	406-408
Monastier (Le)	43	1808	Liandier	406-408

Monbadon	33	1876	Tourtoulon et Bringuier	213-216
Monchaude	16	1810	sous-préfet de Barbezieux	61 et 62
Monestier-de-Clermont	38	1902	Gilliéron et Edmont (ALF)	286
		1913	Plazanet (carte)	352-352
* Mongie (La) [Vérac]	33	1876	Tourtoulon et Bringuier (carte)	213-216
Monistrol	43	1808	Liandier	406-408
* Monpaple [Fontclaireau]	16	1891	Rousselot	297
		1913	Terracher (enquête)	339
Monsols	69	1891	Hovelacque	246 et 239
		1897	Hovelacque (carte Mortillet)	246
		1913	Plazanet (carte)	352-352
Mont-Cenis		Voir Cenis (Mont-)		
Mont-Rosa		Voir Rosa (Mont-)		
Mont-Dore	63	1902	Gilliéron et Edmont (ALF)	286
Montagne	33	1810	sous-préfet de Libourne	66 et 68
		1810	juge de paix de Libourne	67 et 68
		1876	Tourtoulon et Bringuier	213-216
Montaigut	63	1808	maire d'Aigueperse	38 et 39
		1866	Malval	147 et 148
		1888,1891	Suchier	306
		1913	Plazanet (carte)	352-352
Montaigut-Le-Blanc	23	1876	Tourtoulon et Bringuier (carte)	213-216
Montalembert	79	1891	Rousselot	297
Montbarrey	39	1897	Tourtoulon (carte Mortillet)	239
Montbéliard	25	1879	Tourtoulon	237 et 237
		1887	Hovelacque	245 et 245
		1888,1891	Suchier	306
		1897	Tourtoulon (carte Mortillet)	239
		1897	Hovelacque (carte Mortillet)	246
Montboyer	16	1810	sous-préfet de Barbezieux	61 et 62
Montbozon	70	1897	Tourtoulon (carte Mortillet)	239
Montbrier	33	1876	Tourtoulon et Bringuier	213-216
Montbrison	42	1847	Berghaus (carte)	118 et 119
		1875,1880	Gautier	169
		1877,1882	Favre	324 et 324
		1879	Andree (carte)	333
		1881	Loiseau	170
		1885	Michel	169
		1888,1891	Suchier	305 et 306
		1899	Meyer	279
Montbron	16	1810	juge de paix de La Rochefoucauld	54 et 57
		1810	juge de paix de Montbron	59 et 60
		1875	Lagarenne	141
		1876	Tourtoulon et Bringuier (carte)	213-216
		1891	Rousselot	297
		1897	Tourtoulon (carte Mortillet)	239
		1897	Hovelacque (carte Mortillet)	246
Montchamp	15	1808	Liandier	406-408
Montchevrier	36	1876	Tourtoulon et Bringuier	213-216
Monteil-au-Vicomte (Le)	23	1879	Thomas (enquête)	

Montélimar	26	1808	Sous-préfet de Montélimar	40 et 42
Montemboeuf	16	1807	sous-préfet de Confolens	54 et 55
		1810	juge de paix de La Rochefoucauld	54 et 57
		1810	juge de paix de Montbron	59 et 60
		1812	Préfet Charente	62
		1876	Tourtoulon et Bringuier (carte)	213-216
		1891	Rousselot	297
Montet (Le)	03	1891	Hovelacque	246 et 239
		1897	Tourtoulon (carte Mortillet)	239
		1930	Ronjat	241 et 242
Montignac-Charente	16	1913	Terracher (enquête)	339
Montignac-le-Coq	16	1810	sous-préfet de Barbezieux	61 et 62
		1876	Tourtoulon et Bringuier	213-216
		1891	Rousselot (Tourtoulon)	
		1913	Plazanet (carte)	352-352
Montluçon	03	1814	Coiffier-Demoret	151
		1847	Berghaus (carte)	118 et 119
		1870,1875	Boucoiran	175 et 175
		1870	Caudéran	178 et 178
		1876	Hovelacque	179
		1877,1882	Favre	324 et 324
		1879	Andree (carte)	333
		1888	Gröber (carte)	304
		1888,1891	Suchier	305 et 306
		1890	Meyer-Lübke	308
		1891	Rousselot (enquête limite)	242
		1892	Crescini	309
		1897	Hovelacque (carte Mortillet)	246
		1897	Meyers'Lexikon	308
		1897	Paris et Langlois	309
		1897	Tourtoulon (carte Mortillet)	239
		1898	Dottin et Bonnemain	322
		1899	Nyrop	309
		1902	Dardy	327
		1905	Brunot	295 et 295
		1908	Anglade	310
		1910	Anglade	310
		1910	Bourciez	311
		1910	Nonnenmacher	308
		1913	Plazanet (carte)	352-352
		1930	Ronjat	241 et 242
Montmarault	03	1897	Tourtoulon (carte Mortillet)	239
		1930	Ronjat	241 et 242
Montmaur	05	1888,1891	Suchier	305 et 306
Montmoreau	16	1810	sous-préfet de Barbezieux	61 et 62
		1876	Tourtoulon et Bringuier (carte)	213-216
		1877	Hovelacque (compte-rendu)	231
		1877	Meyer (compte-rendu)	233
		1879	Andree (carte)	333
		1891	Hovelacque	246 et 239
		1891	Rousselot (Tourtoulon)	
		1897	Tourtoulon (carte Mortillet)	239
		1913	Plazanet (carte)	352-352
Montmorillon	86	1835	La Fontenelle de Vaudoré	136
		1847	Berghaus (carte)	118 et 119
		1876	Tourtoulon et Bringuier (carte)	213-216
		1877,1882	Favre	324 et 324
		1877	Hovelacque	244 et 244
		1877	Hovelacque (compte-rendu)	231
		1879	Reclus (carte)	332
		1879	Andree (carte)	333
		1887	Hovelacque	245 et 245
		1891	Darmesteter	292 et 292
		1891	Hovelacque	246 et 239
		1897	Tourtoulon (carte Mortillet)	239
		1897	Hovelacque (carte Mortillet)	246
		1902	Dardy	327
		1913	Plazanet (carte)	352-352
Monton	63	1902	Gilliéron et Edmont (ALF)	286

Montpon	24	1876	Tourtoulon et Bringuier (carte)	213-216
		1891	Rousselot (Tourtoulon)	
		1913	Ronjat	357 et 358
Montpont	71	1913	Plazanet (carte)	352-352
Montrol-Sénard	87	1808	sous-préfet de Bellac	50
Morat	Su	1849	Fuchs (carte)	122
		1877	Tourtoulon	236 et 236
Mornac	16	1876	Tourtoulon et Bringuier	213-216
		1891	Rousselot	297
		1913	Terracher	339 et 339
Mortemart	87	1808	sous-préfet de Bellac	50
Morterolles	87	1808	sous-préfet de Bellac	50
		1876	Tourtoulon et Bringuier	213-216
Mortroux	23	1876	Tourtoulon et Bringuier	213-216
Motte-Chalançon (La)	26	1808	Sous-préfet de Montélimar	40 et 42
Mouchet	33	1876	Tourtoulon et Bringuier	213-216
Mouhet	36	1876	Tourtoulon et Bringuier (carte)	213-216
		1888,1891	Suchier	305 et 306
Mouillac	33	1876	Tourtoulon et Bringuier	213-216
Moulins	03	1814	Coiffier-Demoret	151
		1847	Berghaus (carte)	118
		1849	Fuchs (carte)	122
		1870	Caudéran	178 et 178
		1887	Hovelacque	245 et 245
		1888,1891	Suchier	305 et 306
		1897	Tourtoulon (carte Mortillet)	239
		1913	Plazanet (carte)	352-352
Moulisme	86	1876	Tourtoulon et Bringuier (carte)	213-216
Mounimes	87	1808	sous-préfet de Bellac	50
Moussac-sur-Vienne	86	1876	Tourtoulon et Bringuier (carte)	213-216
* Moutardon [?]	16	1876	Tourtoulon et Bringuier (carte)	213-216
Mouterre	86	1876	Tourtoulon et Bringuier	213-216
		1891	Rousselot (Tourtoulon)	
Moutier-Malcard	23	1876	Tourtoulon et Bringuier (carte)	213-216
Mouton	16	1876	Tourtoulon et Bringuier	213-216
		1891	Rousselot	297
		1913	Terracher (enquête)	339
Moutonneau	16	1876	Tourtoulon et Bringuier (carte)	213-216
		1891	Rousselot	297
		1913	Terracher (enquête)	339
Münster	Su	1888	Gröber (carte)	304
Murat	15	1808	Liandier	406-408
Mure (La)	38	1913	Plazanet (carte)	352-352
Mussidan	24	1888,1891	Suchier	305 et 306
		1905	Brunot	295 et 295

Nabinaud	16	1810	sous-préfet de Barbezieux	61 et 62
		1876	Tourtoulon et Bringuier	213-216
Naillat	23	1876	Tourtoulon et Bringuier (carte)	213-216
Nanclars	16	1876	Tourtoulon et Bringuier	213-216
		1891	Rousselot	297
		1913	Terracher	
Nantes	44	1840	Mandet	97
Nanteuil	16	1876	Tourtoulon et Bringuier (carte)	213-216
		1891	Rousselot	297
Nantiat	87	1808	sous-préfet de Bellac	50
Nantua	01	1847	Berghaus (carte)	118 et 119
		1879	Andree (carte)	333
		1913	Plazanet (carte)	352-352
Néac	33	1876	Tourtoulon et Bringuier	213-216
Nérignac	86	1876	Tourtoulon et Bringuier (carte)	213-216
Néronde	42	1902	Gilliéron et Edmont (ALF)	286
		1913	Plazanet (carte)	352-352
Neuchâtel	Su	1847	Berghaus (carte)	118 et 119
		1849	Fuchs	121
		1849	Fuchs (carte)	122
		1879	Reclus (carte)	332
		1887	Hovelacque	245 et 245
		1888,1891	Suchier	305 et 306
		1891	Darmesteter	292 et 292
Neuchâtel (lac de)	Su	1849	Fuchs	121
Neuville	69	1847	Berghaus (carte)	118
Neuvy-Saint-Sépulcre	36	1876	Tourtoulon et Bringuier (carte)	213-216
Nevers	58	1840	Mandet	97
		1897	Tourtoulon (carte Mortillet)	239
Nice	06	1808	Liandier	406-408
* Nicolau [Saint-Ciers]	33	1876	Tourtoulon et Bringuier	213-216
Nieul	16	1876	Tourtoulon et Bringuier	213-216
		1891	Rousselot	297
Nivernais		1829	Champollion-Figeac	88
Nonac	16	1810	sous-préfet de Barbezieux	61 et 62
Nontron	24	1847	Berghaus (carte)	118 et 119
		1870,1875	Boucoiran	175 et 175
		1870	Caudéran	178 et 178
		1871	Chabaneau	185
		1876	Hovelacque	179
		1876	Tourtoulon et Bringuier (carte)	213-216
		1877	Hovelacque	244 et 244
		1888,1891	Suchier	305 et 306
		1899	Meyer	279
		1905	Brunot	295 et 295
Noth	23	1876	Tourtoulon et Bringuier (carte)	213-216
Nouaille (La)	23	1879	Thomas (enquête)	
* Nouailles [Jauldes]	16	1913	Terracher	339 et 339

Nouic		87	1808	sous-préfet de Bellac	50
			1876	Tourtoulon et Bringuier (carte)	213-216
Nouzerolles		23	1876	Tourtoulon et Bringuier (carte)	213-216
Nouziers		23	1876	Tourtoulon et Bringuier	213-216
O*					
Oingt		69	1888,1891	Suchier	305 et 306
			1905	Brunot	295
Oradour		16	1810	juge de paix de La Rochefoucauld	54 et 57
Oradour-Fanais		16	1807	sous-préfet de Confolens	54 et 55
			1876	Tourtoulon et Bringuier	213-216
			1891	Rousselot	297
Oradour-Saint-Genest		87	1808	sous-préfet de Bellac	50
			1876	Tourtoulon et Bringuier (carte)	213-216
Orbe	riv		1849	Fuchs	121 ?
			1853	Burguy	96
Orgedeuil		16	1810	juge de paix de Montbron	59 et 60
Oriolles		16	1810	sous-préfet de Barbezieux	61 et 62
Orival		16	1810	sous-préfet de Barbezieux	61 et 62
Orléans		45	1840	Mandet	97
Orsennes		36	1876	Tourtoulon et Bringuier (carte)	213-216
Pacaudière (La)		42	1897	Tourtoulon (carte Mortillet)	239
Paimboeuf		44	1840	Mandet	97
Pairoux		86	1876	Tourtoulon et Bringuier (carte)	213-216
Palais		33	1876	Tourtoulon et Bringuier	213-216
Palluaud		16	1810	sous-préfet de Barbezieux	61 et 62
			1876	Tourtoulon et Bringuier (carte)	213-216
Parcoul		24	1876	Tourtoulon et Bringuier	213-216
Parnac		36	1876	Tourtoulon et Bringuier	213-216
Parsac		23	1882	Vincent	260 et 260
Parzac		16	1891	Rousselot	297
Pas de Suse			Voir Suse (pas de)		
Passirac		16	1810	sous-préfet de Barbezieux	61 et 62
Pauillac		33	1847	Berghaus (carte)	118
			1876	Tourtoulon et Bringuier (carte)	213-216
			1913	Plazanet (carte)	352-352
Paulhac		15	1808	Liandier	406-408
Paulhaguet		42	1808	Liandier	406-408

Péage-de-Roussillon (Le)	38	1808	Liandier	406-408
Péaugres	07	1913	Plazanet (carte)	352-352
Pêcherie (La)	33	1876	Tourtoulon et Bringuier	213-216
* Pelissier [Chenaud]	24	1876	Tourtoulon et Bringuier	213-216
Périgord prov		1756	Sauvages	30
		1836,1856,1874	Diez	126
		1847	Argenson d'	105 et 108
		1852	Schleicher	127
		1856	Maetzner	127
		1868	Chantelauze de	152
		1872	Bartsch	127
		1880	Demattio	127
		1883	Petit de Julleville	320
Périgueux	24	1808	Liandier	406-408
		1888,1891	Suchier	305 et 306
		1897	Tourtoulon (carte Mortillet)	239
		1905	Brunot	295 et 295
Périssac	33	1810	juge de paix de Guîtres	67 et 68
		1876	Tourtoulon et Bringuier (carte)	213-216
Persac	86	1876	Tourtoulon et Bringuier (carte)	213-216
Peruse (La)	16	1891	Rousselot	297
Pessac	33	1902	Gilliéron et Edmont (ALF)	286
		1913	Plazanet (carte)	352-352
Petit-Madieu (Le)	16	1876	Tourtoulon et Bringuier	213-216
Peudry	16	1810	sous-préfet de Barbezieux	61 et 62
Peujard	33	1876	Tourtoulon et Bringuier	213-216
Peyrabout	23	1861	Vincent	144
		1876	Tourtoulon et Bringuier	213-216
		1879	Thomas (enquête)	
Peyrat	87	1808	sous-préfet de Bellac	50
		1876	Tourtoulon et Bringuier	213-216
Peyrat (Le)	16	1810	juge de paix de Lavalette	57 et 58
Peyrusse	15	1808	Liandier	406-408
Pierrefort	15	1808	Liandier	406-408
Pigerol	23	1879	Thomas (enquête)	
Pignerol	it	1849	Fuchs (carte)	122
		1870	Caudéran	178
Pillac	16	1810	sous-préfet de Barbezieux	61 et 62
		1876	Tourtoulon et Bringuier	213-216
		1891	Rousselot (Tourtoulon)	
Pin (Le)	36	1876	Tourtoulon et Bringuier (carte)	213-216
* Pinaud [Saint-Ciers]	33	1876	Tourtoulon et Bringuier	213-216
Pins les	16	1876	Tourtoulon et Bringuier	213-216
		1891	Rousselot	297
Pionnat	23	1861	Vincent	144
		1882	Vincent	260 et 260
Pionsat	63	1866	Malval	147 et 148

		1913	Plazanet (carte)	352-352
Pizou (Le)	24	1876	Tourtoulon et Bringuier (carte)	213-216
Plaisance	86	1876	Tourtoulon et Bringuier (carte)	213-216
Plassac	33	1876	Tourtoulon et Bringuier	213-216
Pléaux	15	1808	Liandier	406-408
* Plétane [Saint-Ciers]	33	1876	Tourtoulon et Bringuier	213-216
Pleuville	16	1844	Michon	138 et 139
		1876	Tourtoulon et Bringuier	213-216
Poitiers	86	1888,1891	Suchier	305 et 306
		1897	Tourtoulon (carte Mortillet)	239
Poitou prov		1904	Thomas	301
Poligny	39	1887	Hovelacque	245 et 245
		1897	Hovelacque (carte Mortillet)	246
Polminhac	15	1808	Liandier	406-408
Pomerol	33	1810	juge de paix de Libourne	67 et 68
		1876	Tourtoulon et Bringuier	213-216
Pommiers	36	1876	Tourtoulon et Bringuier (carte)	213-216
Pont-à-la-Dauge	23	1861	Vincent	144
* Pont d'Agris [Agris]	16	1891	Rousselot	297
		1913	Terracher (enquête)	339
Pont-de-Beauvoisin	38	1879	Andree (carte)	333
Pont-de-Vaux	01	1913	Plazanet (carte)	352-352
Pont-Saint-Martin	87	1808	sous-préfet de Bellac	50
Pontarion	23	1861	Vincent	144
		1879	Thomas (enquête)	
		1913	Ronjat	357 et 358
Pontarlier	25	1847	Berghaus (carte)	118 et 119
Pontgibaud	63	1902	Gilliéron et Edmont (ALF)	286
Porchères	33	1876	Tourtoulon et Bringuier	213-216
Pouge (La)	23	1879	Thomas (enquête)	
Pougné	16	1876	Tourtoulon et Bringuier (carte)	213-216
Pouligny-Notre-Dame	36	1876	Tourtoulon et Bringuier (carte)	213-216
Pouligny-Saint-Pierre	36	1902	Gilliéron et Edmont (ALF)	286
Poullignac	16	1810	sous-préfet de Barbezieux	61 et 62
Poursac	16	1876	Tourtoulon et Bringuier (carte)	213-216
		1891	Rousselot	297
Pradeaux	23	1808	Préfet de la Creuse	51 et 52
Pranzac	16	1876	Tourtoulon et Bringuier	213-216
		1891	Rousselot	297
		1913	Terracher	339 et 339

Pressac		86	1876	Tourtoulon et Bringuier	213-216
Prissac		36	1876	Tourtoulon et Bringuier (carte)	213-216
			1913	Plazanet (carte)	352-352
Pugnac		33	1876	Tourtoulon et Bringuier	213-216
			1913	Plazanet (carte)	352-352
Puisseguin		33	1876	Tourtoulon et Bringuier	213-216
Pun-Saint-André			1897	Meyers'Lexikon	Voir Puy-Saint-An
Puy-de-Dôme	dpt	63	1812	Coquebert de Montbret	76 et 78
			1829	Champollion-Figeac	89
			1831	Coquebert de Montbret	81 et 82
			1838	Bottin	93 et 101
			1839	Tailliar	99
			1840	Mège du	100
			1840	Schnakenburg	111
			1860	De Baeker	89
			1866	Ruben	147 et 148
			1867	Favre	140
			1868	Tixier	154 et 154
			1870	Boehmer	176 et 177
			1879	Tourtoulon	237 et 237
			1888,1891	Suchier	306
Puy (Le)		43	1200	Latini	273 et 274
			1840	Mandet	97
Puy-Saint-André		05	1888,1891	Suchier	305 et 306
			1897	Meyers'Lexikon	308
Puymangou		24	1876	Tourtoulon et Bringuier	213-216
Puymoyen		16	1891	Rousselot	297
Puynormand		33	1876	Tourtoulon et Bringuier	213-216
			1888,1891	Suchier	306
			1891	Darmesteter	292 et 292
			1913	Plazanet (carte)	352-352
* Puyperou [Villejoubert]		16	1913	Terracher	339 et 339
Puyréaux		16	1876	Tourtoulon et Bringuier	213-216
			1891	Rousselot	297
			1913	Terracher	339 et 339
Pyrénées-Atlantiques				Voir Pyrénées (Basses-)	
Pyrénées (Basses-)	dpt		1812	Coquebert de Montbret	78
			1829	Champollion-Figeac	89
			1831	Coquebert de Montbret	82
			1840	Schnakenburg	111
Pyrénées (Hautes-)	dpt		1812	Coquebert de Montbret	78
			1829	Champollion-Figeac	89
			1831	Coquebert de Montbret	82
			1840	Schnakenburg	111
Pyrénées-Orientales	dpt		1829	Champollion-Figeac	89
			1840	Schnakenburg	111
Queaux		86	1876	Tourtoulon et Bringuier (carte)	213-216
* Querroy (Le) [Mornac]		16	1891	Rousselot	297
			1913	Terracher	339 et 339
* Queynac [Galgon]		33	1876	Tourtoulon et Bringuier	213-216

Quingey	25	1897	Tourtoulon (carte Mortillet)	239
Rancon	87	1808	sous-préfet de Bellac	50
		1876	Tourtoulon et Bringuier	213-216
Randan	63	1866	Malval	147 et 148
		1888,1891	Suchier	306
		1913	Plazanet (carte)	352-352
		1930	Ronjat	241 et 242
* Rassats (Les) [Brie]	16	1891	Rousselot	297
		1913	Terracher (enquête)	339
Raulhac	15	1808	Liandier	406-408
* Ravaud [Aussac]	16	1891	Rousselot	297
		1913	Terracher (enquête)	339
* Razat [Puynormand]	33	1876	Tourtoulon et Bringuier	213-216
Razès	87	1808	sous-préfet de Bellac	50
Reignac	33	1876	Tourtoulon et Bringuier (carte)	213-216
Reignac	16	1810	sous-préfet de Barbezieux	61 et 62
Réole (La)	33	1847	Berghaus (carte)	118 et 119
		1849	Fuchs (carte)	122
		1870	Caudéran	178 et 178
Reugny	03	1913	Plazanet (carte)	352-352
Rhône fl		1829	Champollion-Figeac	88
		1870	Caudéran	178 et 178
		1879	Tourtoulon	237 et 237
		1889	Meyer	277 et 277
		1892	Crescini	309
		1896	Brunot	294
Rhône dpt	69	1812	Coquebert de Montbret	78
		1829	Champollion-Figeac	89
		1840	Schnakenburg	111
		1847	Dufaur de Montfort	103 et 104
		1885	Meyer	277 et 277
Ribérac	24	1847	Berghaus (carte)	118 et 119
		1870,1875	Boucoiran	175 et 175
		1872	Granier de Cassagnac	181
		1876	Hovelacque	179
		1876	Tourtoulon et Bringuier (carte)	213-216
		1877	Hovelacque	244 et 244
		1879	Reclus (carte)	332
		1879	Andree (carte)	333
		1888	Bertrand	
		1897	Hovelacque (carte Mortillet)	246
		1913	Plazanet (carte)	352-352
		1913	Ronjat	357 et 358
Rimondeix	23	1861	Vincent	144
Riom	63	1808	maire d'Aigueperse	38 et 39
		1847	Berghaus (carte)	118 et 119
		1849	Fuchs (carte)	122
		1872	Granier de Cassagnac	181
		1874	Meyer	163 et 163
		1879	Andree (carte)	333
		1888	Bertrand	
Riotord	43	1902	Gilliéron et Edmont (ALF)	286
		1913	Plazanet (carte)	352-352

Rioux-Martin	16	1810	sous-préfet de Barbezieux	61 et 62
Rioz	70	1897	Tourtoulon (carte Mortillet)	239
Rive-de-Gier	42	1879	Andree (carte)	333
		1888,1891	Suchier	305 et 306
Rivières	16	1876	Tourtoulon et Bringuier	213-216
		1891	Rousselot	297
		1913	Terracher (enquête)	339
Roanne	42	1840	Mandet	97
		1847	Berghaus (carte)	118 et 119
		1879	Reclus (carte)	332
		1879	Andree (carte)	333
		1879	Tourtoulon	237 et 237
		1888	Gröber (carte)	304
		1897	Tourtoulon (carte Mortillet)	239
		1898	Dottin et Bonnemain	322
		1898,1900,1913	Schwan et Behrens	309
		1899	Meyer	279
		1906	Dauzat	300
		1908	Anglade	310
		1910	Anglade	310
		1910	Bourciez	311
Rochebeaucourt (La)	24	1847	Berghaus (carte)	118 et 119
		1876	Tourtoulon et Bringuier (carte)	213-216
Roche-Beaumont (La)	24	1876	Tourtoulon et Bringuier (carte)	Voir Rochebeaucou
Rochechouart	87	1847	Berghaus (carte)	118 et 119
		1870	Caudéran	178 et 178
		1876	Hovelacque	179
		1876	Tourtoulon et Bringuier (carte)	213-216
		1877	Hovelacque	244 et 244
		1879	Reclus (carte)	332
		1879	Andree (carte)	333
		1891	Rousselot	297
		1899	Meyer	279
Rochefort	17	1808	Liandier	406-408
		1875,1880	Gautier	169
		1881	Loiseau	170
		1885	Michel	169
		1899	Meyer	279
Rochefort	39	1891	Hovelacque	246 et 239
		1897	Tourtoulon (carte Mortillet)	239
Rochefoucauld (La)	16	1807	sous-préfet de Confolens	54 et 55
		1810	juge de paix de La Rochefoucauld	54 et 57
		1810	juge de paix de Montbron	59 et 60
		1818	Quenot	134 et 135
		1866	Ruben	147 et 148
		1870	Boehmer	176 et 177
		1876	Tourtoulon et Bringuier (carte)	213-216
		1877	Hovelacque (compte-rendu)	231
		1879	Andree (carte)	333
		1888,1891	Suchier	306
		1891	Rousselot	297
		1897	Tourtoulon (carte Mortillet)	239
		1905	Brunot	295 et 295
		1913	Plazanet (carte)	352-352
		1913	Terracher (enquête)	339
Rochelle (La)	17	1808	Liandier	406-408
		1847	Dufaur de Montfort	103 et 104
		1867,1874	Brachet	167 et 167
		1871	Winkler	177
		1874,1876,1882	Aubertin	169
		1880	Condamin	169
		1880	Toytot	169
		1883	Brachet et Dussouchet	169
		1885	Michel	169
		1889	Arnoux	169
		1889	Laporte et Raguet	169
		1913	Plazanet (carte)	352-352
Roches	23	1808	Préfet de la Creuse	51 et 52

		1876	Tourtoulon et Bringuier (carte)	213-216
Rochette (La)	16	1844	Michon	138 et 139
		1876	Tourtoulon et Bringuier	213-216
		1891	Rousselot	297
		1913	Plazanet (carte)	352-352
		1913	Terracher (enquête)	339
* Rodas [Magnac-Lavalette]	16	1876	Tourtoulon et Bringuier	213-216
Rohan	17	1836	Cardin	Voir Royan
Romans	26	1808	Liandier	406-408
		1888,1891	Suchier	305 et 306
Ronsenac	16	1810	juge de paix de Lavalette	57 et 58
		1876	Tourtoulon et Bringuier	213-216
* Ronzac [Mornac]	16	1891	Rousselot	297
		1913	Terracher	339 et 339
Rosa (Mont-) mt	Su	1872	Granier de Cassagnac	181
		1888	Bertrand	
Rouffiac	16	1810	sous-préfet de Barbezieux	61 et 62
		1876	Tourtoulon et Bringuier (carte)	213-216
Rougnac	16	1810	juge de paix de Lavalette	57 et 58
		1849	Fuchs	121
		1891	Rousselot	297
Roumazières	16	1876	Tourtoulon et Bringuier (carte)	213-216
		1891	Rousselot	297
Roussac	87	1808	sous-préfet de Bellac	50
		1876	Tourtoulon et Bringuier (carte)	213-216
Roussines	36	1876	Tourtoulon et Bringuier (carte)	213-216
* Roux (Le) [Peujard]	33	1876	Tourtoulon et Bringuier	213-216
Rouzède	16	1810	juge de paix de Montbron	59 et 60
Royan	17	1836	Cardin	136 et 137
		1875	Lagarenne	141
		1887	Hovelacque	245 et 245
		1897	Tourtoulon (carte Mortillet)	239
		1913	Plazanet (carte)	352-352
Ruelle	16	1891	Rousselot	297
Ruffec	16	1818	Quenot	134 et 135
		1836	Cardin	136 et 137
		1847	Berghaus (carte)	118
		1876	Tourtoulon et Bringuier (carte)	213-216
		1877	Hovelacque (compte-rendu)	231
		1879	Reclus (carte)	332
		1879	Andree (carte)	333
		1887	Hovelacque	245 et 245
		1891	Hovelacque	246 et 239
		1891	Rousselot	297
		1897	Tourtoulon (carte Mortillet)	239
		1897	Hovelacque (carte Mortillet)	246
		1913	Plazanet (carte)	352-352
Ruscade (La)	33	1876	Tourtoulon et Bringuier (carte)	213-216
Ruynes-en-Margeride	15	1808	Liandier	406-408

Sacierges-Saint-Martin	36	1876	Tourtoulon et Bringuier	213-216
Sagnat	23	1876	Tourtoulon et Bringuier (carte)	213-216
Sail-sous-Couzan	42	1902	Gilliéron et Edmont	286
Saillans	33	1876	Tourtoulon et Bringuier (carte)	213-216
Saint-Aignan-de-Versillat	87	1876	Tourtoulon et Bringuier (carte)	213-216
Saint-Amand	87	1808	sous-préfet de Bellac	50
Saint-Amand-Magnazeix	87	1808	sous-préfet de Bellac	50
		1876	Tourtoulon et Bringuier	213-216
Saint-Amand-Montrond	18	1888,1891	Suchier	305 et 306
Saint-Amant-de-Boixe	16	1876	Tourtoulon et Bringuier	213-216
		1897	Tourtoulon (carte Mortillet)	239
		1913	Terracher	339 et 339
Saint-Amant-de-Boixe (forêt de)	16	1876	Tourtoulon et Bringuier	213-216
Saint-Amant-de-Bonnieure	16	1876	Tourtoulon et Bringuier	213-216
		1891	Rousselot	297
		1913	Terracher (enquête)	339
Saint-Amant-de-Montmoreau	16	1810	sous-préfet de Barbezieux	61 et 62
		1876	Tourtoulon et Bringuier	213-216
Saint-Amant-de-Nouère	16	1891	Rousselot	297
Saint-Amour	39	1905	Brunot	295
Saint-André-de-Cubzac	33	1810	sous-préfet de Jonzac	65 et 68
		1810	sous-préfet de Libourne	66 et 68
		1876	Tourtoulon et Bringuier (carte)	213-216
		1913	Plazanet (carte)	352-352
Saint-Angeau	16	1876	Tourtoulon et Bringuier (carte)	213-216
		1891	Rousselot	297
		1913	Terracher (enquête)	339
Saint-Anthême	63	1913	Plazanet (carte)	352-352
Saint-Antoine-du-Pizou	33	1876	Tourtoulon et Bringuier	213-216
		1888,1891	Suchier	306
Saint-Aulais	16	1810	sous-préfet de Barbezieux	61 et 62
Saint-Aulaye	24	1876	Tourtoulon et Bringuier	213-216
		1877	Hovelacque (compte-rendu)	231
		1879	Andree (carte)	333
		1888	Gröber	304
		1888	Gröber (carte)	304
		1891	Rousselot (Tourtoulon)	
		1897	Tourtoulon (carte Mortillet)	239
		1913	Plazanet (carte)	352-352
Saint-Avit	16	1810	sous-préfet de Barbezieux	61 et 62
Saint-Barbant	87	1808	sous-préfet de Bellac	50
		1876	Tourtoulon et Bringuier (carte)	213-216
		1891	Rousselot (enquête limite)	
Saint-Benoit-du-Sault	36	1812	Préfet Indre	51
		1876	Tourtoulon et Bringuier (carte)	213-216
		1877	Hovelacque (compte-rendu)	231
		1879	Andree (carte)	333
		1891	Rousselot (Tourtoulon)	
		1897	Tourtoulon (carte Mortillet)	239
		1913	Plazanet (carte)	352-352

Saint-Bonnet	16	1810	sous-préfet de Barbezieux	61 et 62
Saint-Bonnet	87	1808	sous-préfet de Bellac	50
		1876	Tourtoulon et Bringuier	213-216
Saint-Bonnet-de-Rochefort	03	1891	Rousselot (enquête limite)	
Saint-Bonnet-le-Château	42	1888,1891	Suchier	305 et 306
		1902	Gilliéron et Edmont (ALF)	286
		1905	Brunot	295 et 295
		1913	Plazanet (carte)	352-352
* Saint-Caprieux [?]	16	1810	sous-préfet de Barbezieux	61 et 62
Saint-Chamond	42	1879	Andree (carte)	333
Saint-Christoly	33	1876	Tourtoulon et Bringuier	213-216
Saint-Christophe	23	1861	Vincent	144
		1876	Tourtoulon et Bringuier (carte)	213-216
* Saint-Christophe [Chalais]	16	1810	sous-préfet de Barbezieux	61 et 62
Saint-Christophe	33	1876	Tourtoulon et Bringuier (carte)	213-216
Saint-Christophe-de-Double	33	1876	Tourtoulon et Bringuier	213-216
Saint-Ciers	33	1876	Tourtoulon et Bringuier	213-216
Saint-Ciers-la-Lande	33	1810	sous-préfet de Blaye	66 et 68
		1810	sous-préfet de Jonzac	65 et 68
		1876	Tourtoulon et Bringuier (carte)	213-216
Saint-Ciers-sur-Bonnieure	16	1876	Tourtoulon et Bringuier (carte)	213-216
		1891	Rousselot	297
		1913	Terracher	339 et 339
Saint-Civran	36	1876	Tourtoulon et Bringuier	213-216
		1913	Plazanet (carte)	352-352
Saint-Claud	16	1807	sous-préfet de Confolens	54 et 55
		1810	juge de paix de La Rochefoucauld	54 et 57
		1812	Préfet Charente	62
		1876	Tourtoulon et Bringuier	213-216
		1888,1891	Suchier	306
		1891	Rousselot	297
		1897	Tourtoulon (carte Mortillet)	239
		1902	Gilliéron et Edmont (ALF)	286
Saint-Claude	39	1847	Berghaus (carte)	118 et 119
		1879	Reclus (carte)	332
		1879	Andree (carte)	333
Saint-Constant	16	1876	Tourtoulon et Bringuier	213-216
		1913	Terracher (enquête)	339
Saint-Coutant	16	1876	Tourtoulon et Bringuier	213-216
Saint-Cybard	16	1810	sous-préfet de Barbezieux	61 et 62
* Saint-Cybard [Blanzaguet]	16	1810	juge de paix de Lavalette	57 et 58
Saint-Didier	03	1868	Tixier	154 et 154
Saint-Didier-en-Velay	43	1808	Liandier	406-408
		1913	Plazanet (carte)	352-352
Saint-Dizier	23	1902	Gilliéron et Edmont (ALF)	286
Saint-Eloi-les-Mines	03	1902	Gilliéron et Edmont (ALF)	286
Saint-Eloy	23	1861	Vincent	144

Saint-Emilion	33	1810	juge de paix de Libourne	67 et 68
		1876	Tourtoulon et Bringuier (carte)	213-216
Saint-Etienne	42	1847	Berghaus (carte)	118 et 119
		1870	Caudéran	178 et 178
		1876	Hovelacque	179
		1877,1882	Favre	324 et 324
		1877	Hovelacque	244 et 244
		1879	Reclus (carte)	332
		1879	Andree (carte)	333
		1888	Gröber	304
		1888	Gröber (carte)	304
		1888,1891	Suchier	305 et 306
		1899	Meyer	279
		1905	Brunot	295
		1908	Anglade	310
		1910	Anglade	310
		1913	Plazanet (carte)	352-352
Saint-Etienne-de-Fursac	23	1861	Vincent	144
		1876	Tourtoulon et Bringuier (carte)	213-216
Saint-Eutrope	16	1810	sous-préfet de Barbezieux	61 et 62
Saint-Felix	16	1810	sous-préfet de Barbezieux	61 et 62
* Saint-Fiel [?]	16	1876	Tourtoulon et Bringuier (carte)	213-216
Saint-Firmin	05	1902	Gilliéron et Edmont (ALF)	286
		1913	Plazanet (carte)	352-352
Saint-Flour	15	1808	Liandier	406-408
Saint-Front	16	1876	Tourtoulon et Bringuier (carte)	213-216
		1891	Rousselot	297
Saint-Gaudent	86	1876	Tourtoulon et Bringuier (carte)	213-216
Saint-Genès-de-Queuil	33	1810	juge de paix de Guîtres	67 et 68
		1876	Tourtoulon et Bringuier	213-216
Saint-Genest	86	1891	Rousselot	297
Saint-Genest-de-Rets	63	1808	maire d'Aigueperse	38 et 39
Saint-Genis-d'Hiersac	16	1891	Rousselot	297
		1913	Terracher (enquête)	339
Saint-Geoire	38	1913	Plazanet (carte)	352-352
Saint-Georges	16	1876	Tourtoulon et Bringuier (carte)	213-216
Saint-Georges	33	1810	sous-préfet de Libourne	66 et 68
Saint-Georges-en-Couzan	42	1905	Brunot	295 et 295
Saint-Georges-la-Pouge	23	1861	Vincent	144
		1879	Thomas (enquête)	
Saint-Georges-les-Landes	87	1808	sous-préfet de Bellac	50
		1876	Tourtoulon et Bringuier (carte)	213-216
Saint-Germain	42	1913	Plazanet (carte)	352-352
Saint-Germain-Beaupré	23	1876	Tourtoulon et Bringuier (carte)	213-216
Saint-Germain-de-Montbron	16	1810	juge de paix de Montbron	59 et 60
Saint-Germain-sur-Vienne	16	1807	sous-préfet de Confolens	54 et 55
		1876	Tourtoulon et Bringuier (carte)	213-216
Saint-Gervais	16	1844	Michon	138 et 139

		1876	Tourtoulon et Bringuier	213-216
		1913	Plazanet (carte)	352-352
Saint-Gilles	36	1876	Tourtoulon et Bringuier	213-216
Saint-Giron	33	1876	Tourtoulon et Bringuier	213-216
Saint-Gourson	16	1844	Michon	138 et 139
		1876	Tourtoulon et Bringuier	213-216
		1891	Rousselot	297
Saint-Groux	16	1876	Tourtoulon et Bringuier (carte)	213-216
		1902	Gilliéron et Edmont (ALF)	286
		1913	Terracher (enquête)	339
Saint-Haon	42	1888,1891	Suchier	306
Saint-Hilaire	16	1810	sous-préfet de Barbezieux	61 et 62
Saint-Hilaire	23	1861	Vincent	144
		1866	Ruben	147 et 148
		1870	Boehmer	176 et 177
		1876	Tourtoulon et Bringuier (carte)	213-216
Saint-Hilaire-la-Treille	87	1808	sous-préfet de Bellac	50
		1876	Tourtoulon et Bringuier (carte)	213-216
Saint-Hilaire-le-Château	23	1879	Thomas (enquête)	
Saint-Jean	42	1913	Plazanet (carte)	352-352
Saint-Jean-de-Maurienne	73	1847	Berghaus (carte)	118 et 119
		1875,1880	Gautier	169
		1877,1882	Favre	324 et 324
		1881	Loiseau	170
		1883	Petit de Julleville	320
		1885	Michel	169
Saint-Jean-en-Royans	26	1913	Plazanet (carte)	352-352
Saint-Junien	87	1902	Gilliéron et Edmont (ALF)	286
Saint-Junien-les-Combes	87	1808	sous-préfet de Bellac	50
		1876	Tourtoulon et Bringuier (carte)	213-216
Saint-Just	42	1913	Plazanet (carte)	352-352
Saint-Laurent	23	1861	Vincent	144
		1876	Tourtoulon et Bringuier	213-216
Saint-Laurent-d'Arce	33	1876	Tourtoulon et Bringuier	213-216
Saint-Laurent-de-Belzagot	16	1810	sous-préfet de Barbezieux	61 et 62
Saint-Laurent-de-Ceris	16	1876	Tourtoulon et Bringuier	213-216
		1891	Rousselot	297
Saint-Laurent-des-Combes	16	1810	sous-préfet de Barbezieux	61 et 62
Saint-Laurent-du-Médoc	33	1876	Tourtoulon et Bringuier (carte)	213-216
Saint-Léger-Bridereix	23	1876	Tourtoulon et Bringuier (carte)	213-216
Saint-Léger-la-Montagne	87	1808	sous-préfet de Bellac	50
Saint-Léger-le-Guérétois	23	1876	Tourtoulon et Bringuier	213-216
Saint-Léger-Magnazeix	87	1808	sous-préfet de Bellac	50
		1876	Tourtoulon et Bringuier (carte)	213-216
Saint-Léomer	86	1876	Tourtoulon et Bringuier (carte)	213-216

Saint-Marc-à-Frongier	23	1879	Thomas (enquête)	
Saint-Marc-à-Loubaud	23	1879	Thomas (enquête)	
Saint-Marcel	36	1876	Tourtoulon et Bringuier (carte)	213-216
Saint-Marcellin	38	1847	Berghaus (carte)	118
Saint-Martial	87	1808	sous-préfet de Bellac	50
		1876	Tourtoulon et Bringuier	213-216
Saint-Martial	16	1810	sous-préfet de Barbezieux	61 et 62
		1844	Michon	138 et 139
		1876	Tourtoulon et Bringuier	213-216
Saint-Martin-la-Caussade	33	1876	Tourtoulon et Bringuier	213-216
Saint-Martin-Lars	86	1876	Tourtoulon et Bringuier (carte)	213-216
Saint-Martin-le-Mault	87	1808	sous-préfet de Bellac	50
		1876	Tourtoulon et Bringuier (carte)	213-216
Saint-Mary	16	1844	Michon	138 et 139
		1876	Tourtoulon et Bringuier	213-216
		1891	Rousselot	297
Saint-Mary-le-Cros		Voir Saint-Mary-le-Gros		
Saint-Mary-le-Gros	15	1808	Liandier	406-408
Saint-Mary-le-Plain	15	1808	Liandier	406-408
Saint-Maurice	16	1876	Tourtoulon et Bringuier (carte)	213-216
Saint-Maurice	23	1808	Préfet de la Creuse	51 et 52
		1876	Tourtoulon et Bringuier (carte)	213-216
Saint-Maurice	42	1913	Plazanet (carte)	352-352
Saint-Médard	16	1810	sous-préfet de Barbezieux	61 et 62
Saint-Médard-de-Guizières	33	1876	Tourtoulon et Bringuier (carte)	213-216
Saint-Michel-de-Vaisse	23	1879	Thomas (enquête)	
Saint-Michel-l'Ecluse	24	1876	Tourtoulon et Bringuier	213-216
		1913	Plazanet (carte)	352-352
Saint-Nazaire	26	1902	Gilliéron et Edmont (ALF)	286
		1913	Plazanet (carte)	352-352
Saint-Oradoux-de-Chirouze	23	1879	Thomas (enquête)	
Saint-Ouen	87	1876	Tourtoulon et Bringuier	213-216
Saint-Paixent	86	1876	Tourtoulon et Bringuier (carte)	213-216
Saint-Palais	16	1810	sous-préfet de Barbezieux	61 et 62
Saint-Pardoux	87	1808	sous-préfet de Bellac	50
Saint-Pardoux-la-Rivière	24	1902	Gilliéron et Edmont (ALF)	286
		1913	Plazanet (carte)	352-352
* Saint-Paul [Vignolles]	16	1810	sous-préfet de Barbezieux	61 et 62
Saint-Paul	33	1876	Tourtoulon et Bringuier (carte)	213-216
Saint-Paul-sur-Lisonne	24	1876	Tourtoulon et Bringuier (carte)	213-216

Saint-Pierre-de-Fursac	23	1876	Tourtoulon et Bringuier	213-216
Saint-Pierre-la-Montagne	87	1808	sous-préfet de Bellac	50
Saint-Pierre-le-Bost	23	1879	Thomas (enquête)	
Saint-Plantaire	36	1876	Tourtoulon et Bringuier	213-216
Saint-Pont	03	1868	Tixier	154 et 154
Saint-Pourçain-sur-Sioule	03	1808	maire d'Aigueperse	38 et 39
		1879	Andree (carte)	333
		1888,1891	Suchier	306
		1891	Hovelacque	246 et 239
		1897	Tourtoulon (carte Mortillet)	239
		1897	Hovelacque (carte Mortillet)	246
		1910	Ronjat	357
		1930	Ronjat	241 et 242
Saint-Priest-la-Feuille	23	1808	Préfet de la Creuse	51 et 52
		1876	Tourtoulon et Bringuier (carte)	213-216
Saint-Priest-la-Plaine	23	1876	Tourtoulon et Bringuier (carte)	213-216
Saint-Priest-le-Betoux	87	1808	sous-préfet de Bellac	50
		1876	Tourtoulon et Bringuier	213-216
Saint-Privas	24	1876	Tourtoulon et Bringuier (carte)	213-216
Saint-Projet	16	1876	Tourtoulon et Bringuier	213-216
		1913	Terracher (enquête)	339
Saint-Quentin	23	1879	Thomas (enquête)	
Saint-Quentin-de-Chalais	16	1810	sous-préfet de Barbezieux	61 et 62
Saint-Rambert-en-Bugey	01	1870,1875	Boucoiran	175 et 175
Saint-Rambert-sur-Rhône	26	1870	Caudéran	178 et 178
		1879	Andree (carte)	333
Saint-Rémy	86	1876	Tourtoulon et Bringuier (carte)	213-216
		1913	Plazanet (carte)	352-352
Saint-Rémy-en-Rollat	03	1868	Tixier	154 et 154
		1910	Ronjat	357
Saint-Rémy-sur-Durolle	63	1866	Malval	147 et 148
Saint-Romain	16	1810	sous-préfet de Barbezieux	61 et 62
		1876	Tourtoulon et Bringuier	213-216
Saint-Sauveur	33	1876	Tourtoulon et Bringuier	213-216
Saint-Sauveur	42	1888,1891	Suchier	305 et 306
		1905	Brunot	295 et 295
Saint-Savin	33	1810	sous-préfet de Blaye	66 et 68
		1810	sous-préfet de Jonzac	65 et 68
		1876	Tourtoulon et Bringuier (carte)	213-216
		1902	Gilliéron et Edmont (ALF)	286
		1913	Plazanet (carte)	352-352
Saint-Sébastien	23	1876	Tourtoulon et Bringuier (carte)	213-216
Saint-Seurin	33	1876	Tourtoulon et Bringuier	213-216
Saint-Séverin	16	1810	sous-préfet de Barbezieux	61 et 62
		1876	Tourtoulon et Bringuier	213-216
Saint-Simeux	16	1891	Rousselot	297

Saint-Sornin	16	1810	juge de paix de Montbron	59 et 60
Saint-Sornin-la-Marche	87	1808	sous-préfet de Bellac	50
		1876	Tourtoulon et Bringuier (carte)	213-216
Saint-Sornin-Leulac	87	1808	sous-préfet de Bellac	50
		1876	Tourtoulon et Bringuier (carte)	213-216
Saint-Sulpice-de-Faleyrens	33	1810	juge de paix de Libourne	67 et 68
Saint-Sulpice-de-Ruffec	16	1876	Tourtoulon et Bringuier	213-216
		1891	Rousselot	297
Saint-Sulpice-Laurière	87	1808	sous-préfet de Bellac	50
Saint-Sulpice-le-Donzeil	23	1879	Thomas (enquête)	
Saint-Sulpice-le-Dunois	23	1876	Tourtoulon et Bringuier (carte)	213-216
Saint-Sulpice-le-Guéretois	23	1876	Tourtoulon et Bringuier (carte)	213-216
Saint-Sulpice-les-Feuilles	87	1808	sous-préfet de Bellac	50
		1876	Tourtoulon et Bringuier (carte)	213-216
		1891	Rousselot (Tourtoulon)	
		1913	Plazanet (carte)	352-352
Saint-Sylvain-Montaigut	23	1876	Tourtoulon et Bringuier (carte)	213-216
Saint-Sylvestre	87	1808	sous-préfet de Bellac	50
Saint-Symphorien	42	1913	Plazanet (carte)	352-352
Saint-Symphorien	87	1808	sous-préfet de Bellac	50
Saint-Trivier	01	1913	Plazanet (carte)	352-352
Saint-Trojan	33	1876	Tourtoulon et Bringuier (carte)	213-216
Saint-Vallier	16	1810	sous-préfet de Barbezieux	61 et 62
Saint-Vallier	26	1847	Berghaus (carte)	118
		1888,1891	Suchier	305 et 306
		1897	Meyers'Lexikon	308
Saint-Vaury	23	1808	Préfet de la Creuse	51 et 52
		1861	Vincent	144
		1876	Tourtoulon et Bringuier	213-216
		1882	Vincent	260
		1902	Dardy	327
		1913	Plazanet (carte)	352-352
Saint-Victor	15	1808	Liandier	406-408
Saint-Victor	23	1861	Vincent	144
		1876	Tourtoulon et Bringuier (carte)	213-216
Saint-Vivien	33	1876	Tourtoulon et Bringuier (carte)	213-216
		1877	Hovelacque (compte-rendu)	231
		1902	Gilliéron et Edmont (ALF)	286
		1913	Plazanet (carte)	352-352
Saint-Yrieix	16	1891	Rousselot	297
		1913	Terracher (enquête)	339
Saint-Yrieix-la-Montagne	23	1879	Thomas (enquête)	
Saint-Yrieix-les-Bois	23	1876	Tourtoulon et Bringuier (carte)	213-216
		1879	Thomas (enquête)	

Sainte-Colombe		16	1844	Michon	138 et 139
			1876	Tourtoulon et Bringuier (carte)	213-216
			1891	Rousselot	297
			1913	Terracher (enquête)	339
Sainte-Feyre		23	1861	Vincent	144
			1876	Tourtoulon et Bringuier	213-216
			1879	Thomas (enquête)	
			1882	Vincent	260
Sainte-Marie		16	1810	sous-préfet de Barbezieux	61 et 62
Sainte-Radegonde		16	1810	sous-préfet de Barbezieux	61 et 62
Sainte-Sévère		36	1887	Hovelacque	245 et 245
			1891	Hovelacque	246 et 239
			1897	Tourtoulon (carte Mortillet)	239
			1897	Hovelacque (carte Mortillet)	246
			1930	Ronjat	241 et 242
Sainte-Souline		16	1810	sous-préfet de Barbezieux	61 et 62
Saintes		17	1836	Cardin	136 et 137
Saintonge	prov		1756	Sauvages	30
			1836,1856,1874	Diez	126
			1840	Pott	127
			1849	Fuchs	121
			1852	Schleicher	127
			1856	Maetzner	127
			1868	Chantelauze de	152
			1880	Demattio	127
			1883	Petit de Julleville	320
			1904	Thomas	301
Salers		15	1808	Liandier	406-408
Salignac		33	1876	Tourtoulon et Bringuier (carte)	213-216
Salles-d'Angles		16	1891	Rousselot	297
Salles-de-Barbezieux		16	1810	sous-préfet de Barbezieux	61 et 62
Salles-de-Villefagnan		16	1891	Rousselot	297
Salles-Lavalette		16	1876	Tourtoulon et Bringuier	213-216
			1810	sous-préfet de Barbezieux	61 et 62
Samonac		33	1876	Tourtoulon et Bringuier	213-216
Sannat		23	1882	Vincent	260 et 260
Saône-et-Loire	dpt	71	1829	Champollion-Figeac	89
			1840	Schnakenburg	111
			1888	Bertrand	
Sardent		23	1861	Vincent	144
			1879	Thomas (enquête)	
Saugues		43	1808	Liandier	406-408
Saulgé		86	1876	Tourtoulon et Bringuier (carte)	213-216
Saumur		49	1840	Mandet	97
Saunière (La)		23	1861	Vincent	144
			1876	Tourtoulon et Bringuier	
			1879	Thomas (enquête)	
Sauvignac		16	1810	sous-préfet de Barbezieux	61 et 62
* Savarias [Salignac]		33	1876	Tourtoulon et Bringuier	213-216

Savennes		23	1861	Vincent	144
			1876	Tourtoulon et Bringuier	213-216
			1879	Thomas (enquête)	
			1913	Plazanet (carte)	352-352
Savigné		86	1891	Rousselot	297
Savoie	prov		1831	Coquebert de Montbret	81 et 82
			1838	Bottin	93 et 101
			1839	Tailliar	99
			1840	Mège du	100
			1840	Schnakenburg	111
			1883	Petit de Julleville	320
Savoie	dpt	73	1885	Meyer	277 et 277
			1889	Meyer	277 et 277
			1896	Brunot	294
Sellières		39	1897	Tourtoulon (carte Mortillet)	239
Sérignac		16	1810	sous-préfet de Barbezieux	61 et 62
Serrières		07	1847	Berghaus (carte)	118 et 119
			1913	Plazanet (carte)	352-352
Sers		16	1810	juge de paix de Lavalette	57 et 58
			1849	Fuchs	121
			1891	Rousselot (Tourtoulon)	
			1913	Plazanet (carte)	352-352
Servanches		24	1876	Tourtoulon et Bringuier (carte)	213-216
			1913	Plazanet (carte)	352-352
Servol		16	1913	Terracher (enquête)	339
Sèvre Niortaise	fl		1826,1845	Diez	125 et 126
			1841	Ampère	128
			1860	Couture	129
			1862	Monnard	129
			1867	Favre	140
Sèvres (Deux-)	dpt	79	1847	Dufaur de Montfort	103 et 104
Seyssel		01	1847	Berghaus (carte)	118
			1879	Andree (carte)	333
Sierre		Su	1877	Tourtoulon	236 et 236
Sillards		86	1902	Gilliéron et Edmont	286
* Simarde (La) [Champniers]		16	1891	Rousselot	297
			1913	Terracher	339 et 339
Sioule	riv		1888	Gröber	304
Sireuil		16	1891	Rousselot	297
Souffrignac		16	1810	juge de paix de Montbron	59 et 60
Soulac		33	1876	Tourtoulon et Bringuier	213-216
Sous-Parsac		23	1879	Thomas (enquête)	
Souterraine (La)		23	1808	Préfet de la Creuse	51 et 52
			1861	Vincent	144
			1876	Tourtoulon et Bringuier (carte)	213-216
			1879	Andree (carte)	333
			1882	Vincent	260
			1888,1891	Suchier	306
			1891	Rousselot (Tourtoulon)	
			1913	Plazanet (carte)	352-352
			1913	Ronjat	357 et 358
Souvigny		03	1902	Gilliéron et Edmont (ALF)	286

Suaux		16	1876	Tourtoulon et Bringuier (carte)	213-216
			1891	Rousselot	297
Suisse Romande			1831	Coquebert de Montbret	81 et 82
			1838	Bottin	93 et 101
			1839	Tailliar	99
			1840	Mège du	100
			1840	Schnakenburg	111
			1841, 1858	Pierquin de Gembloux	91
			1879	Nicol	323
			1888	Bertrand	
			1891	Darmesteter	292 et 292
Surin		86	1876	Tourtoulon et Bringuier (carte)	213-216
Suse (pas de)	mt	It	1870	Caudéran	178 et 178
Suze		It	1870	Caudéran	Voir Suse
Tache (La)		16	1844	Michon	138 et 139
			1876	Tourtoulon et Bringuier	213-216
			1891	Rousselot	297
			1913	Terracher (enquête)	339
Tain		07	1913	Plazanet (carte)	352-352
Taizé-Aizie		16	1891	Rousselot	297
Taponnat-Fleurignac		16	1876	Tourtoulon et Bringuier (carte)	213-216
Tarare		69	1847	Berghaus (carte)	118 et 119
			1879	Andree (carte)	333
Targon		33	1902	Gilliéron et Edmont (ALF)	286
			1913	Plazanet (carte)	352-352
Tarn	dpt	81	1812	Coquebert de Montbret	78
			1829	Champollion-Figeac	89
			1831	Coquebert de Montbret	82
			1840	Schnakenburg	111
Tarn-et-Garonne	dpt	82	1812	Coquebert de Montbret	78
			1829	Champollion-Figeac	89
			1831	Coquebert de Montbret	82
			1840	Schnakenburg	111
Tatre (Le)		16	1810	sous-préfet de Barbezieux	61 et 62
Tauriac		33	1876	Tourtoulon et Bringuier	213-216
Taurion	riv		Voir Thorion		
Tayac		33	1876	Tourtoulon et Bringuier	213-216
Tersannes		87	1876	Tourtoulon et Bringuier (carte)	213-216
Thabor (Mont-)	mt	73	1874	Meyer	163 et 163
Thaurion	riv		Voir Thorion		
Theneuille		03	1902	Gilliéron et Edmont (ALF)	286
Thiat		87	1876	Tourtoulon et Bringuier	213-216
Thiers		63	1847	Berghaus (carte)	118 et 119
			1849	Fuchs (carte)	122
			1866	Malval	147 et 148
			1879	Andree (carte)	333

		1902	Gilliéron et Edmont (ALF)	286
Thiezac	15	1808	Liandier	406-408
Thollet	86	1876	Tourtoulon et Bringuier	213-216
Thorion riv	23	1861	Vincent	144
		1866	Ruben	147 et 148
		1870	Boehmer	176 et 177
Thoureau	23	1861	Vincent	144
Thouron	87	1808	sous-préfet de Bellac	50
Thuret	63	1808	maire d'Aigueperse	38 et 39
Tilly	36	1876	Tourtoulon et Bringuier (carte)	213-216
* Toire [Saint-Ciers]	33	1876	Tourtoulon et Bringuier	213-216
Torsac	16	1810	juge de paix de Lavalette	57 et 58
		1876	Tourtoulon et Bringuier	213-216
Toulx-Sainte-Croix	23	1861	Vincent	144
Tour-Blanche (La)	24	1902	Gilliéron et Edmont (ALF)	286
		1913	Plazanet (carte)	352-352
Tour-du-Pin (La)	38	1847	Berghaus (carte)	118 et 119
		1879	Andree (carte)	333
		1913	Plazanet (carte)	352-352
Tour-Saint-Autrille (La)	23	1882	Vincent	260 et 260
Tournon	07	1808	Préfet Ardèche	41 et 42
		1808	Liandier	406-408
		1847	Berghaus (carte)	118
		1863	Meyer	161 et 163
		1866,1873	Pellissier	166
		1879	Andree (carte)	333
		1887	Brunot	166 et 293
Tournus	71	1913	Plazanet (carte)	352-352
Tourriers	16	1876	Tourtoulon et Bringuier (carte)	213-216
		1891	Rousselot	297
		1913	Terracher	
Tours	37	1840	Mandet	97
Touverac	16	1810	sous-préfet de Barbezieux	61 et 62
Touvre	16	1876	Tourtoulon et Bringuier	213-216
		1891	Rousselot	297
		1913	Terracher (enquête)	339
Tremblade (La)	17	1902	Gilliéron et Edmont (ALF)	286
Tremoille (La)	86	1876	Tourtoulon et Bringuier (carte)	213-216
		1877	Hovelacque (compte-rendu)	231
		1891	Darmesteter	292 et 292
Trévoux	01	1847	Berghaus (carte)	118
		1870,1875	Boucoiran	175 et 175
		1913	Plazanet (carte)	352-352
Trezelle	03	1902	Gilliéron et Edmont (ALF)	286
Trois-Palis	16	1913	Terracher (enquête)	339
Trucq (Le)	23	1879	Thomas (enquête)	

Tude	riv	16	1844	Michon	138 et 139
Tulle		19	1808	Liandier	406-408
Turgon		16	1876	Tourtoulon et Bringuier (carte)	213-216
Turin		it	1847	Berghaus (carte)	118
			1849	Fuchs (carte)	122
			1870	Caudéran	178
			1879	Reclus (carte)	332
Usson-de-Poitou		86	1876	Tourtoulon et Bringuier (carte)	213-216
* Vadalle [Aussac]		16	1891	Rousselot	297
			1913	Terracher (enquête)	339
Valais	ctn	Su	1891	Darmesteter	292 et 292
			1899	Meyer	279
Valbonnais		38	1913	Plazanet (carte)	352-352
Valdrôme		26	1808	Sous-préfet de Montélimar	40 et 42
Valence		16	1844	Michon	138 et 139
			1876	Tourtoulon et Bringuier (carte)	213-216
			1891	Rousselot	297
Vallière		23	1879	Thomas (enquête)	
Var	riv		1808	Liandier	406-408
Var	dpt	83	1812	Coquebert de Montbret	78
			1829	Champollion-Figeac	89
Vareilles		23	1876	Tourtoulon et Bringuier (carte)	213-216
Varennes		03	1913	Plazanet (carte)	352-352
Vars		16	1913	Terracher (enquête)	339
Vaucluse	dpt	84	1812	Coquebert de Montbret	78
			1829	Champollion-Figeac	89
Vaud	ctn	Su	1849	Fuchs	121
			1891	Darmesteter	292 et 292
			1899	Meyer	279
Vaulry		87	1808	sous-préfet de Bellac	50
Vaux		16	1810	juge de paix de Lavalette	57 et 58
			1876	Tourtoulon et Bringuier	213-216
Vedrines-Saint-Loup		15	1808	Liandier	406-408
Vélines		24	1876	Tourtoulon et Bringuier (carte)	213-216
			1902	Gilliéron et Edmont (ALF)	286
			1913	Plazanet (carte)	352-352
Vence		06	1808	Liandier	406-408
Vendat		03	1868	Tixier	154 et 154

Ventouse		16	1844	Michon	138 et 139
			1876	Tourtoulon et Bringuier (carte)	213-216
			1891	Rousselot	297
Vérac		33	1876	Tourtoulon et Bringuier	213-216
			1891	Darmesteter	292 et 292
			1913	Plazanet (carte)	352-352
Verdille		16	1891	Rousselot	297
Verdon (Le)		33	1876	Tourtoulon et Bringuier	213-216
			1877	Hovelacque	244 et 244
			1879	Andree (carte)	333
			1888,1891	Suchier	306
			1891	Rousselot (Tourtoulon)	
			1913	Plazanet (carte)	352-352
Vernaison		69	1913	Plazanet (carte)	352-352
Verneige		23	1861	Vincent	144
Verneuil		03	1888,1891	Suchier	305 et 306
Verneuil-Moustiers		87	1808	sous-préfet de Bellac	50
			1876	Tourtoulon et Bringuier	213-216
Verpillère (La)		38	1913	Plazanet (carte)	352-352
Verteuil-sur-Charente		16	1876	Tourtoulon et Bringuier (carte)	213-216
Vervant		16	1913	Terracher (enquête)	339
Vesoul		70	1847	Berghaus (carte)	118
			1879	Tourtoulon	237 et 237
			1887	Hovelacque	245 et 245
			1891	Hovelacque	246 et 239
			1897	Tourtoulon (carte Mortillet)	239
			1897	Hovelacque (carte Mortillet)	246
Vesse		03	1868	Tixier	154 et 154
			1902	Gilliéron et Edmont (ALF)	286
Vichy		03	1888,1891	Suchier	306
			1913	Plazanet (carte)	352-352
			1930	Ronjat	241 et 242
Vieillespesse		15	1808	Liandier	406-408
Vienne		38	1847	Berghaus (carte)	118 et 119
			1874	Meyer	163 et 163
			1875,1880	Gautier	169
			1877,1882	Favre	324 et 324
			1879	Reclus (carte)	332
			1879	Andree (carte)	333
			1881	Loiseau	170
			1885	Michel	169
			1913	Plazanet (carte)	352-352
Vienne	riv		1870	Caudéran	178 et 178
			1888,1891	Suchier	306
			1910	Nonnenmacher	308
Vienne	dpt	86	1829	Champollion-Figeac	89
			1831	Coquebert de Montbret	81 et 82
			1838	Bottin	93 et 101
			1839	Tailliar	99
			1840	Mège du	100
			1840	Schnakenburg	111
			1847	Dufaur de Montfort	103 et 104
			1860	De Baeker	89
			1878	Suchier (compte-rendu)	231
			1879	Tourtoulon	237 et 237
			1888	Bertrand	
			1888,1891	Suchier	306
			1898,1900,1913	Schwan et Behrens	309
			1910	Anglade	310

Vienne (Haute-)	dpt	87	1812	Coquebert de Montbret	76 et 78
			1829	Champollion-Figeac	89
			1831	Coquebert de Montbret	81 et 82
			1836	Cardin	136 et 137
			1838	Bottin	93 et 101
			1839	Tailliar	99
			1840	Mège du	100
			1840	Schnakenburg	111
			1860	De Baeker	89
			1866	Ruben	147 et 148
			1870	Boehmer	176 et 177
			1871	Chabaneau	185
			1877	Meyer (compte-rendu)	233
			1885	Chabaneau	273 et 274
			1885	Meyer	277 et 277
			1888	Bertrand	
			1889	Meyer	277 et 277
			1896	Brunot	294
Vieux-Cérier		16	1876	Tourtoulon et Bringuier	213-216
			1891	Rousselot	297
Vieux-Ruffec		16	1876	Tourtoulon et Bringuier	213-216
Vigeant (Le)		86	1876	Tourtoulon et Bringuier	213-216
Vignolles		16	1810	sous-préfet de Barbezieux	61 et 62
Vigoux		36	1876	Tourtoulon et Bringuier	213-216
Villard		23	1876	Tourtoulon et Bringuier (carte)	213-216
Villars		01	1913	Plazanet (carte)	352-352
Villars		16	1810	juge de paix de Lavalette	57 et 58
			1844	Michon	138 et 139
			1876	Tourtoulon et Bringuier	213-216
Villefagnan		16	1876	Tourtoulon et Bringuier (carte)	213-216
Villefavard		87	1808	sous-préfet de Bellac	50
			1876	Tourtoulon et Bringuier	213-216
Villefranche		69	1847	Berghaus (carte)	118
			1870,1875	Boucoiran	175 et 175
			1879	Andree (carte)	333
			1887	Hovelacque	245 et 245
Villefranche-de-Longchapt		24	1876	Tourtoulon et Bringuier (carte)	213-216
			1913	Plazanet (carte)	352-352
Villegouge		33	1876	Tourtoulon et Bringuier	213-216
Villejésus		16	1913	Terracher (enquête)	339
Villejoubert		16	1876	Tourtoulon et Bringuier (carte)	213-216
			1913	Terracher	339 et 339
* Villemalet [La Rochette]		16	1876	Tourtoulon et Bringuier	213-216
			1913	Terracher (enquête)	339
Villeneuve		33	1876	Tourtoulon et Bringuier	213-216
			1888	Gröber	304
			1888	Gröber (carte)	304
			1888,1891	Suchier	306
			1891	Darmesteter	292 et 292
			1898,1900,1913	Schwan et Behrens	309
			1913	Plazanet (carte)	352-352
Villognon		16	1913	Terracher (enquête)	339
Vindecy		71	1902	Gilliéron et Edmont (ALF)	286
Vindelle		16	1913	Terracher (enquête)	339

Vion	07	1902	Gilliéron et Edmont (ALF)	286
		1913	Plazanet (carte)	352-352
Virieu	01	1913	Plazanet (carte)	352-352
Virlet	63	1913	Plazanet (carte)	352-352
		1930	Ronjat	241 et 242
Viville	16	1913	Terracher (enquête)	339
Voiron	38	1847	Berghaus (carte)	118 et 119
		1879	Andree (carte)	333
Vouharte	16	1913	Terracher (enquête)	339
Voulons	87	1808	sous-préfet de Bellac	50
Vouthon	16	1810	juge de paix de Montbron	59 et 60
Vouzan	16	1810	juge de paix de Lavalette	57 et 58
		1849	Fuchs	121
Waadtland		1849	Fuchs	Voir Vaud
Xambes	16	1913	Terracher (enquête)	339
Yssengeaux	42	1808	Liandier	406-408
Yviers	16	1810	sous-préfet de Barbezieux	61 et 62
		1902	Gilliéron et Edmont (ALF)	286

Index des noms de personnes citées

A

Adelung J.Ch. 33
Allier A. 151
Ampère J.J. 94, 127-128, 130, 189, 191, 192, 205
Andree R. 333, 361-370
Anglade J. 310-311, 361-370
Argenson d' 102-107, 130, 189-205
Arnoux J. 187, 189, 205
Ascoli G.I. 164-166
Aubertin C. 168-169, 187, 189-205

B

Baeker L. de 89, 130, 195, 205
Balbi A. 90, 116, 130, 205
Bartsch K. 127, 130, 189, 195, 204, 205
Batissier L. 151
Behrens D. 309, 361-370
Berghaus H. 117-121, 130, 178, 187, 193-205, 330, 361
Berluc-Perussis 234, 363
Bertrand L. 325
Bertuch 356
Biondelli B. 115, 130, 205
Blanchard 327
Boehmer E. 175-177, 187, 189, 195-204, 205
Bonnemain H. *Voir:* Dottin G.
Bottin S. 93, 101, 130, 189, 205
Boucherie A. 157, 171-172, 182, 183-185, 231, 304
Boucoiran-Pons L. 171, 174-175, 187, 189-205
Bourciez E. 311, 361-370
Brachet A. 166-168, 187, 189-205, 268
Breymann 231
Bringuier O. 171, 210-236, 266, 292, 361-370
Brunot F. 166, 187, 189, 205, 292-295, 320, 361-370
Burguy G.F. 96, 130, 189-205

C

Cambouliu F. 171
Cardin 130, 137, 188-205
Castets F. 270, 282
Caudéran H. 171, 178-179, 187, 189-205
Chabaneau C. 157, 185-186, 231, 272-274, 361-370
Champion P. 278
Champollion-Figeac J.J. 82, 87-90, 109, 110-113, 115, 130, 189-205
Chantelauze de 152, 189-205
Charreire 107
Chevallet A. 94, 95, 189, 268
Choussy J. 328
Clairefond M. 152
Cocheris H. 320
Coiffier-Demoret de 151
Condamin J. 169, 187, 189, 205, 363
Coquebert de Montbret 28-85, 92, 93-100, 104-106, 109, 110-113, 130, 134, 189-205
Correspondants de l'Enquête de l'Empire
  Ardèche - Préfet 41
  Cantal - Liandier Directeur de l'école secondaire de Saint-Flour 43-45
  Charente - Des Bordes juge de paix du canton de Lavalette 57-59
  Charente - Marchadin juge de paix du canton de Montbron 59-61
  Charente - Marsais juge de paix du canton de La Rochefoucauld 54-56

Charente - Préfet 62-63
Charente - sous-préfet de Confolens 54, 61
Charente-Inférieure - sous-préfet de Jonzac 65
Creuse - Préfet 48, 51-52
Drôme - sous-préfet de Montélimar 40-43
Gironde - juge de paix du canton de Libourne 67
Gironde - sous-préfet de Blaye 66, 192
Gironde - sous-préfet de Libourne 66-67
Haute-Loire - sous-préfet de Brioude 47
Haute-Vienne - Texier-Olivier sous-préfet de Bellac 49-50
Puy-de-Dôme - Maire d'Aigueperse 38-39
Court de Gebelin A. 31
Couture L. 129, 130, 172, 182, 189-190, 205, 231
Crescini V. 309, 361-370

D

Dardy Abbé 327, 363
Darmesteter A. 233, 281, 291, 323, 361-370
Dauzat A. 233, 283, 299-301, 361-370
Dematтio F. 127, 205
Des Bordes 57-59
Diez F. 99, 105, 124-126, 128, 130, 158, 187, 189-205, 303, 321, 361
Dottin G. 322, 361-370
Dreux du Radier J.F. 133
Duchon P. 328
Dufaur de Montfort 102-103, 130, 189-205
Dupin 114, 268
Durand de Gros P. 270
Dussouchet J. 169

E

Edmont E. 281, 289
Egger E. 211

F

Fallot G. 94-95, 105, 128, 130, 189-205
Favre L. 140, 189, 195, 204-205, 324, 361-370
Fuchs A. 96, 117-121, 127, 130, 189-205, 303

G

Gauchat L. 315
Gautier L. 169-170, 187, 189-205, 321, 361
Gilliéron J. 267, 281-290, 291
Glaize P. 171
Grandgent C.H. 308, 361
Granier de Cassagnac A. 129, 171-173, 178, 180-183, 187, 189-205
Grégoire Abbé 32
Gröber G. 303-304, 330, 352, 361-370
Guessard 128
Guessard F. 171

H

Honnorat 174
Horning 315
Hovelacque A. 179-180, 187, 192-205, 231, 242-249, 361-370

J

Jaubert Comte F.H. 150, 159
Joanne A. 330
Jouin E. 326

K

Koerting G. 303

L
La Fontenelle de Vaudoré A.D. 136, 189
La Revellière-Lépeaux L.M. 133, 189
Lagarenne P. 141
Langlois E. *Voir:* Paris G.
Laporte E. 169, 187, 189, 205, 322
Larousse P. 322, 361
Lavergne G. 328
Liandier 43-45
Liebich 115
Littré E. 150, 157, 156-159, 182, 268, 322
Loiseau 170
Loiseau A. 187, 205, 363

M
Maetzner E. 127, 130, 205
Malte-Brun C. 90, 97, 130, 205
Malval 147, 187, 189, 205, 307
Mandet F. 97-99, 130, 189-205
Marchadin 59-61
Marsais 54-56
Mège A. du 100, 130, 189, 205
Meyer-Lübke W. 308
Meyer P. 150, 157, 159-166, 171, 174, 175, 180, 187, 188-205, 231-234, 253-254, 264-265, 269, 270-271, 276-280, 291, 293, 299, 304, 323, 352, 361-370
Meyers' Lexicon 308
Michel M. 169, 187, 189, 205, 363
Michon J.H. 137-138, 189, 340, 343-351
Mistral F. 174, 275, 323
Mongin J. 283
Monnard 129
Monnard C. 130, 205
Monnier 114, 193, 268
Montel A. 171, 173
Morf H. 316-317, 361

N
Nicol H. 323, 361-370
Nodier C. 91, 109
Nonnenmacher E. 308, 361-370
Nyrop Kr. 309, 361

O
Ober Müller W. 117
Orelli C. d' 94

P
Pallas P.S. 31
Paris G. 157, 159-160, 171, 182, 212, 233, 264-275, 281, 291, 309, 315, 320, 352, 361-370
Passard F. 115
Passerat C. 333
Passy P. 291
Pellissier A. 166, 187, 205
Petit de Julleville L. 293, 320, 361-370
Philippon P. 291
Piêre de la Loge *Voir:* Ponroy A.
Pierquin de Gembloux C. 90-92, 115, 130, 189-205
Plazanet Général 240-241, 352-355
Ponroy A. 327
Pott A.F. 127, 130, 189, 190, 193, 195, 205

Q
Quenot J.P. 134-136, 187, 205

R

Raguet C. 169, *Voir:* Laporte E.
Rambaud H. 322, 361-370
Reclus E. 332, 352, 361-370
Redon A. *Voir:* Jouin E.
Ronjat J. 241-242, 317, 343-351, 356-359, 361-370
Rougerie Abbé 145
Rousselot Abbé 239-240, 267, 296-297, 338, 340, 343-351, 361-370
Rozière 231
Ruben E. 146-147, 171, 175, 187, 189-205, 268

S

Sauvages Abbé de 29-31, 109, 125, 130, 153, 181, 189-205, 269, 273, 304, 321
Schleicher A. 127, 130, 205
Schnakenburg J.F. 109-110, 110-113, 130, 189-205
Schwan E. 309, 361-370
Sourdeval de 102-105, 130, 189-205
Stengel E. 231
Suchier H. 231, 295, 303-307, 361-370

T

Tailliar 99-100, 125, 130, 189-205
Tappolet E. 316
Terracher A. 338-341, 343-351
Texier-Olivier 49
Thomas A. 252-263, 299, 301-302, 323, 361-370
Tixier V. 153-154, 193
Tortrat A. *Voir:* Jouin E.
Tourtoulon Ch. de 157, 171, 173, 207-249, 255, 266, 273, 270-274, 279, 292, 296, 303-307, 340, 343-352, 361-370
Toytot E. de 169, 187, 205

V

Vacher A. 334
Vater J.S. *Voir:* Adelung J.Ch.
Vincent F. 142-145, 187, 205, 252-263, 299, 327, 363

W

Winkler C. 177, 187, 205